3 1761 06835252 5

BIBLIOTHÈQUE DU XV^e^ SIÈCLE

T. I. — P. Champion, archiviste paléographe. *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XV^e^ siècle.* 1905, in-8, 3 planches hors texte. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin . . . . . (*Épuisé*).

T. II. — Le même. *Cronique Martiniane. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc.* In-8, 1907. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales. 9 fr.

T. III. — Le même. *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.* In-8, 1907, 18 fac-similés. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales . . . . . 15 fr.

T. IV. — H. Chatelain, docteur ès-lettres. *Recherches sur le vers français au XV^e^ siècle. Rimes, mètres et strophes.* In-8, 1907 . . . . . 15 fr.

T. V. — P. Champion. *Charles d'Orléans, joueur d'échecs,* 1918. In-4 et planches . 4 fr. 50

T. VI. — E. Langlois, professeur à l'Université de Lille. *Nouvelles françaises inédites du XV^e^ siècle.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . . 7 fr. 50

T. VII. — P. Champion. *Le Prisonnier desconforté* (du château de Loches), poème inédit du XV^e^ siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux facs-similés. In-8, 1908. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. . . . . 7 fr. 50

T. VIII. — G. Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . . 18 fr.

T. IX. — Ch. Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble. *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e^ siècle.* Lettres de rémission de Philippe le Bon. In-8, 1908 . . . . . 9 fr.

T. X. — Caillet. *Relations de Lyon avec le Mâconnais et la Bresse au XV^e^ siècle.* 1909. in-8 . . . . . 3 fr. 75

T. XI. — P. Champion. *La librairie de Charles d'Orléans,* 1910. In-8 et album de 34 phototypies Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . . 30 fr.

T. XII. — Söderhjelm. *La nouvelle française au XV^e^ siècle.* Couronné par l'Académie française. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique, 1911. In-8 . 11 fr. 25

T. XIII. — P. Champion. *La vie de Charles d'Orléans,* in-8 et 16 phototypies, 1911. Couronné par l'Académie française (2^e^ prix Gobert). Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . . (*Épuisé*).

T. XIV. — Charles Oulmont. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance : Pierre Gringore,* in-8, 1911. Couronné par l'Académie française . . . 11 fr. 25

T. XV. — Le même. *Étude sur la langue de Pierre Gringore,* in-8, 1911 . . . . . 6 fr.

T. XVI. — Mathilde Laigle. *Le Livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire,* in-8 et planches . . . . . 11 fr. 25

T. XVII. — Arm. Ad. Messer. *Le Codice aragonese.* Étude générale. Publication du manuscrit de Paris. Contribution à l'histoire des Aragonnais de Naples. 1912, in-8. 2 fac-similés et 7 gravures . . . . . 22 fr. 50

T. XVIII. — Léon Mirot. Une grande famille parlementaire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. *Les d'Orgemont. Leur origine, leur fortune, le Boiteux d'Orgemont.* Avec un plan. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. . . . . 11 fr. 25

T. XIX. — *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I^er^, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti, sa femme,* publiées par F.-M. Graves. . . . . 11 fr. 25

T. XX et XXI. — P. Champion. *François Villon, sa vie et son temps.* 2 vol. in-8. Couronné par l'Académie française (Grand Prix Gobert). Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . . (*Épuisé*).

T. XXII et XXIII. — Le même. *Le Procès de Jeanne d'Arc.* Texte et traduction. Notes et appendices. 2 forts vol. et fac-similes . . . . . (*Sous presse*).

T. XXIV. — Edmond Vansteenberghe, docteur ès-lettres et en théologie. *Le Cardinal Nicolas de Cues* (1401-1464). *L'action, la pensée* . . . . . (*Sous presse*).

Y 28/4

BIBLIOTHÈQUE DU XV^e SIÈCLE

MYSTÈRES ET MORALITÉS

DU

MANUSCRIT 617 DE CHANTILLY

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la mise en scène dans le Théâtre religieux français du Moyen-Age. Paris, Champion, 1906 ; un vol. in-8°, pll. *(épuisé).*

Le même ouvrage, traduit en allemand, par le Dr C. Bauer. Leipzig, W. Klinkhardt, 1907, in-8°, pl.

Rabelais et le Théâtre (extrait de la *Revue des Etudes Rabelaisiennes).* Paris, Champion, 1911 ; un vol. in-8°, pll. *(épuisé).*

Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle. Paris, Champion, 1920 ; un vol. in-8°, pll.

En préparation :

Le livre de scène du Mystère de la Passion joué à Mons en 1501.

Ecrivains français en Hollande dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

BIBLIOTHÈQUE DU XV^e SIÈCLE

MYSTÈRES ET MORALITÉS

DU

MANUSCRIT 617 DE CHANTILLY

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

ET

PRÉCÉDÉS D'UNE ÉTUDE LINGUISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

GUSTAVE COHEN

DOCTEUR ÈS-LETTRES

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

198237
6/10/25

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1920

PQ
1343
C6

Droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.
Copyright 1921, *par Gustave Cohen*

A MON MAÎTRE

FERDINAND BRUNOT

Hommage de respectueuse admiration et de sincère gratitude.

G. C.

INTRODUCTION

Comme j'étudiais à Chantilly, dans la riche bibliothèque du Musée Condé, les manuscrits intéressant le théâtre du moyen-âge, l'aimable et érudit conservateur, M. Macon, m'apporta un jour un mince registre de format allongé, tel qu'en avaient entre les mains les « menours de jeu » pendant la représentation de leur pièce. C'était le manuscrit 617, que le catalogue descriptif analyse à peu près comme suit [1] :

617

N° 1386. Cinq jeux.

In-f°. Agenda (0,29 sur 0,10) cart. Papier xv^e siècle. 28 ff. cursive et gothique (plusieurs mains) ; deux filigranes : licorne et pot. Recueil de cinq mystères de la classe des « Jeux ».

1° C'est le jeux de la Nativité Jhesucrist... 485 vers ; personnages :... Fin : Explicit per manus Bourlet.

2° Fragment d'un autre jeu de la Nativité, où figurent la Vierge, Saint Joseph, etc.

3° C'est li jeux des vii pechié morteil et des vii vertus... environ 2.550 vers. Personnages...

4° C'est unc jeux a vi personage. Pièce de 400 vers dont voici la conclusion : ... La même formule, avec de légères variantes, termine aussi le « jeu de la Nativité », que nous avons décrit plus haut N° 1. Ici, nous avons en plus le vers qui donne le nom de Bonverier, sans doute l'auteur.

5° Chi comenche le jeux de Pelerinage humaine. 1.260 vers. Personnages : ... A la fin, et de la même écriture que la pièce, la signature « Suer Katherine Bourlet ». La première pièce est aussi suivie du nom de Bourlet. Sœur Catherine était certainement religieuse et ce volume a probablement servi pour des représentations dans un couvent de femmes. Le tout est inédit.

Acheté chez Boone à Londres en novembre 1860.

Sœur Catherine Bourlet, des pièces jouées dans un couvent de femmes, des mystères de la Nativité, il n'en fallait pas plus pour éveiller la curiosité, mais c'est en lisant le texte que celle-ci s'accrut.

1. *Chantilly. Le Cabinet des Livres. Manuscrits.* T. II. *Belles-Lettres.* Paris, Plon, 1900, in-4°, p. 368. Je ne reproduis ici de la notice que les données essentielles, en supprimant les énumérations de personnages. Petit de Julleville, dans *Les Mystères* (Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8°), répertoire le plus complet que nous ayons, ne mentionne pas notre texte.

Tout d'abord, il y avait, dans les lignes remarquablement inégales de ces Noëls dramatiques, une naïveté, qu'on attribue trop souvent à tort aux œuvres du moyen-âge, une fraîcheur pareille à celle des miniatures d'un Fouquet, dont le souvenir, à Chantilly, s'évoque facilement par la présence de ses chefs-d'œuvre.

Mais ce texte offrait autre chose encore qu'un intérêt littéraire, car, dès l'abord aussi, l'attention était appelée par des formes qui n'avaient rien de commun avec la langue de Charles d'Orléans ou de Villon, des infinitifs en « -eir », à la première conjugaison, décelant une diphtongaison en « -ei » de l'« a » libre et tonique latin, des formes comme « aingneal » (agneau) et « beal », des graphies comme « lh », représentant un « l » mouillé, etc.

La réunion de ces phénomènes devait nécessairement faire penser à une origine wallonne et même, plus précisément, à cause du traitement du suffixe « -ellum », à une origine liégeoise de nos textes. Je me reportai aux savantes *Etudes de dialectologie wallonne* de M. Maurice Wilmotte [1] et j'y trouvai la confirmation de cette première impression qu'accentua la lecture de l'*Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque* par M. Georges Doutrepont [2].

La démonstration était faite sur les deux premières Nativités, lorsque je trouvai, dans la Moralité qui suit, des noms de lieu qui tous nous ramenaient vers les Pays-Bas. En effet Glouterniie (gloutonnerie), après avoir parlé des « Thiois et Avalois », qui ont bien observé ses lois, ajoute (v. 492-3) :

> En Flandre ai(e) ie maint(e) preus sergant,
> à Ypre, à Bruge et à Gant,

et plus loin (v. 514-515) :

> Partout cognoist on bien m'ensengne
> d'Ir(e)lande iusque à Lowangne.

« Lowangne » est la forme liégeoise ancienne de Louvain ; c'est celle qu'on trouve dans Jacques de Hemricourt (mort le 18 décembre 1403) [3].

Ce n'est pas tout, une longue enquête, poursuivie dans les archives liégeoises, aboutit, tout récemment, comme on le verra plus loin, à l'identification de ces sœurs devant qui se jouèrent nos pièces et qui sont les Dames blanches de Huy. Sœur Catherine Bourlet elle-même n'est plus une inconnue pour nous (voir plus loin, ch. III, section I). L'histoire se porte ici garante des méthodes de la philologie.

Toutefois le texte soulève bien des problèmes, paléographiques, linguistiques, rythmiques, historiques, littéraires. Il conviendra de les étudier, chacun à leur tour, et de s'efforcer, sinon de les résoudre, du moins de les éclairer.

1. *Romania*, t. XVII, 1888, p. 542 ; t. XVIII, 1889, p. 209 ; t. XIX, 1890, p. 73.
2. Extrait du t. XLVI des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, 1891, cité désormais ici, G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*.
3. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 28. Celui-ci a successivement les formes : Lowang, Lowainge, Lovangne.

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE PALÉOGRAPHIQUE

On a vu déjà que le manuscrit 617 appartenait à la classe des agendas ou livres de scène, dont le format allongé et commode est celui du registre que tient entre ses mains le meneur du Jeu de Sainte Apolline, dans la miniature de Fouquet, au Musée de Chantilly [1], ou encore celui qu'a conservé Firmin Didot dans sa réimpression de la *Moralité de Mundus, Caro, Demonia* [2].

Le catalogue, cité plus haut, parle de cursive et de gothique, plusieurs mains, et ceci est incontestable. La cursive est employée par le scribe (ou la scribe, si l'on ose dire) de la deuxième Nativité (colonne médiane de notre planche I) ; la gothique est usitée par le ou les scribes des autres pièces.

Ici se présente une question des plus difficiles, dont notre fac-similé donne aussi les éléments. On y verra, comme l'a déjà dit la notice, que la première Nativité (colonne de gauche sur notre planche) se termine par les mots :

EXPLICIT
Per MANUS BOURLET

et la troisième Moralité et dernière pièce du manuscrit (colonne de droite sur notre planche) par les mots :

Suer katheri*ne*
Explicit BOURLET BOURLET.

Si l'on n'avait pas cette signature qui, dans le premier cas, est sans conteste, celle d'un copiste, on n'hésiterait pas à déclarer que la première Nativité est d'une main, la deuxième Nativité, d'une autre (en cursive), les trois Moralités, d'une troisième.

Mais l'identité du nom oblige à un examen plus attentif, portant en particulier sur le nom même de Bourlet. Il est regrettable que, dans un cas, il commence par une minuscule, dans l'autre, par une majuscule, mais la forme de l' « r », de l' « l » et du « t » n'exclut pas du tout l'hypothèse d'une même main écrivant dans un module différent. Bien plus, on trouvera une concordance parfaite entre le B majuscule de Bourlet (3e colonne, pl. I) et celui de Balthazar (commencement de la 1re colonne), le « S » majuscule de « Suer » (3e colonne, *in fine)* et le « S » de « Saches » (1re ligne, 1re colonne) ; j'en dirai autant des « E » des deux « Explicit ».

M. Meillet, l'éminent professeur du Collège de France, me faisait remarquer

1. Planche III de mon *Histoire de la Mise en Scène dans le Théâtre religieux français du Moyen-Age* ; Paris, Champion, 1906, in-8°, p. 86.
2. Paris, 1827.

l'incertitude et les variations de l'attaque des lettres, dans la première comme dans la troisième colonne. Est-ce parce que la femme a plus de fantaisie, est-ce parce que la religieuse n'a que peu d'expérience du métier de copiste et moins de sûreté de main ? On ne sait, mais nous verrons que « Suer katherine » est jeune, et qu'elle pourrait avoir écrit la première pièce pendant, et la dernière, après son noviciat, ce qui expliquerait en même temps la différence de qualification.

Je n'irai pas cependant jusqu'à attribuer à la « Suer » la cursive de la deuxième Nativité et les additions de même écriture dans la première, par exemple aux vers 396-400. Mais, dans le premier texte, on remarquera d'autres additions, comme celles des vers 99 à 111 et 112 à 121, qui sont, ou d'une seconde et d'une troisième main, ou, de nouveau, dans un second et un troisième module, (cf. pl. II). Si l'on admet qu'il y a là des écritures différentes, il faudrait les classer comme suit :

la main A, qui aurait écrit la première Nativité ;

la main B, qui aurait écrit les vers 99 à 111, intercalés dans cette Nativité au f° 2 verso ;

la main C, qui aurait écrit l'addition à cette intercalation (v. 112 à 121) ;

la main D, qui aurait écrit les f^{os} 4 recto à 5 verso, laissant ensuite la place à A, qui aurait achevé le travail ;

la main E, qui aurait écrit l'addition des vers 396-400, au bas du f° 6 verso et toute la deuxième Nativité ;

la main F, qui aurait écrit les trois Moralités terminant le manuscrit, non sans essayer divers types encore, par exemple au f° 12 verso.

Par ce tableau, qui multiplie les mains, on distingue bien tous ces types ou essais d'écriture, mais on n'arrive pas à rendre compte de l'identité de signature dans l'Explicit de la première Nativité et l'Explicit de la dernière Moralité. Il vaut donc mieux les réduire à deux, qui seraient :

1° la main A, celle de Suer Katherine Bourlet, qui aurait écrit la première Nativité et, dans d'autres modules, les additions et intercalations successives, ainsi que les trois dernières Moralités ;

2° la main B, qui aurait écrit la deuxième Nativité en cursive.

Quoi qu'il en soit, il est certain : 1° que le manuscrit sort d'un même atelier, les différents types d'écriture se retrouvant dans des corrections de détail en maint endroit ; 2° que le manuscrit n'est pas un manuscrit d'auteur, des fragments entiers ou des vers ayant été répétés, par erreur, littéralement, puis effacés. La moitié supérieure du f° 7 recto, par exemple, est la copie du texte de la partie supérieure du f° 6 recto, avec des variantes insignifiantes.

M. Maurice Prou, directeur de l'École des Chartes et auteur du classique *Manuel de Paléographie* [1], lequel a bien voulu, à ma demande, examiner jadis la photographie du manuscrit 617, m'écrivait qu'il ne lui paraissait pas impossible que les deux colonnes qu'on voit figurer à gauche et à droite de notre planche I, fussent d'un même scribe, « car bien souvent, ajoutait-il, un même scribe n'a pas toujours la même écriture : il peut écrire *en des modules différents* et alors l'écriture revêt un autre aspect général... Il est clair qu'il n'y a pas dans le dessin, le tracé des lettres, de différence essentielle. »

1. Paris, Picard, in-8°, 3e édition, 1910.

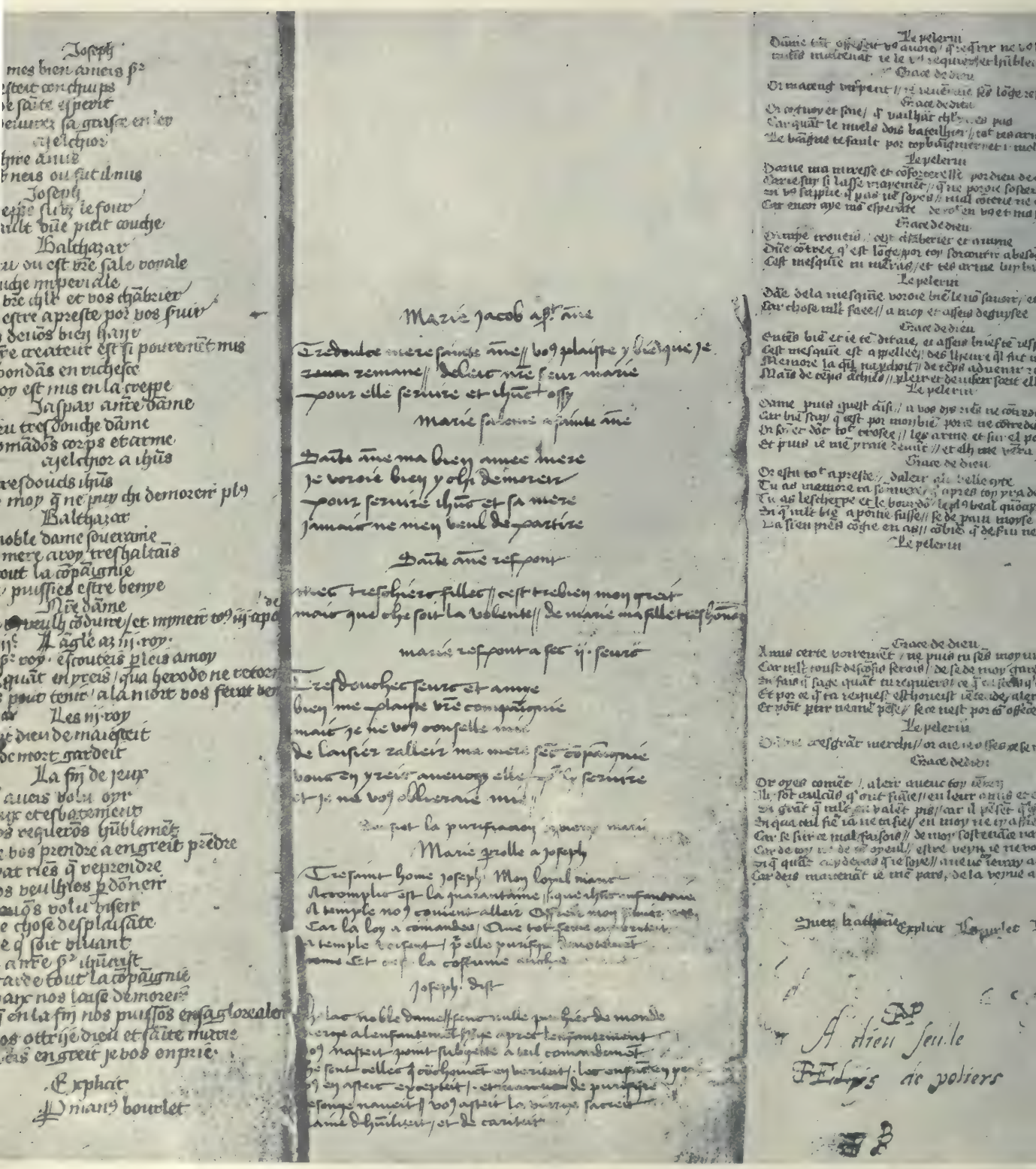

Fac-similé présentant, en regard, la fin de la Nativité I, le début de la Nativité II, et la fin de la dernière Moralité V.

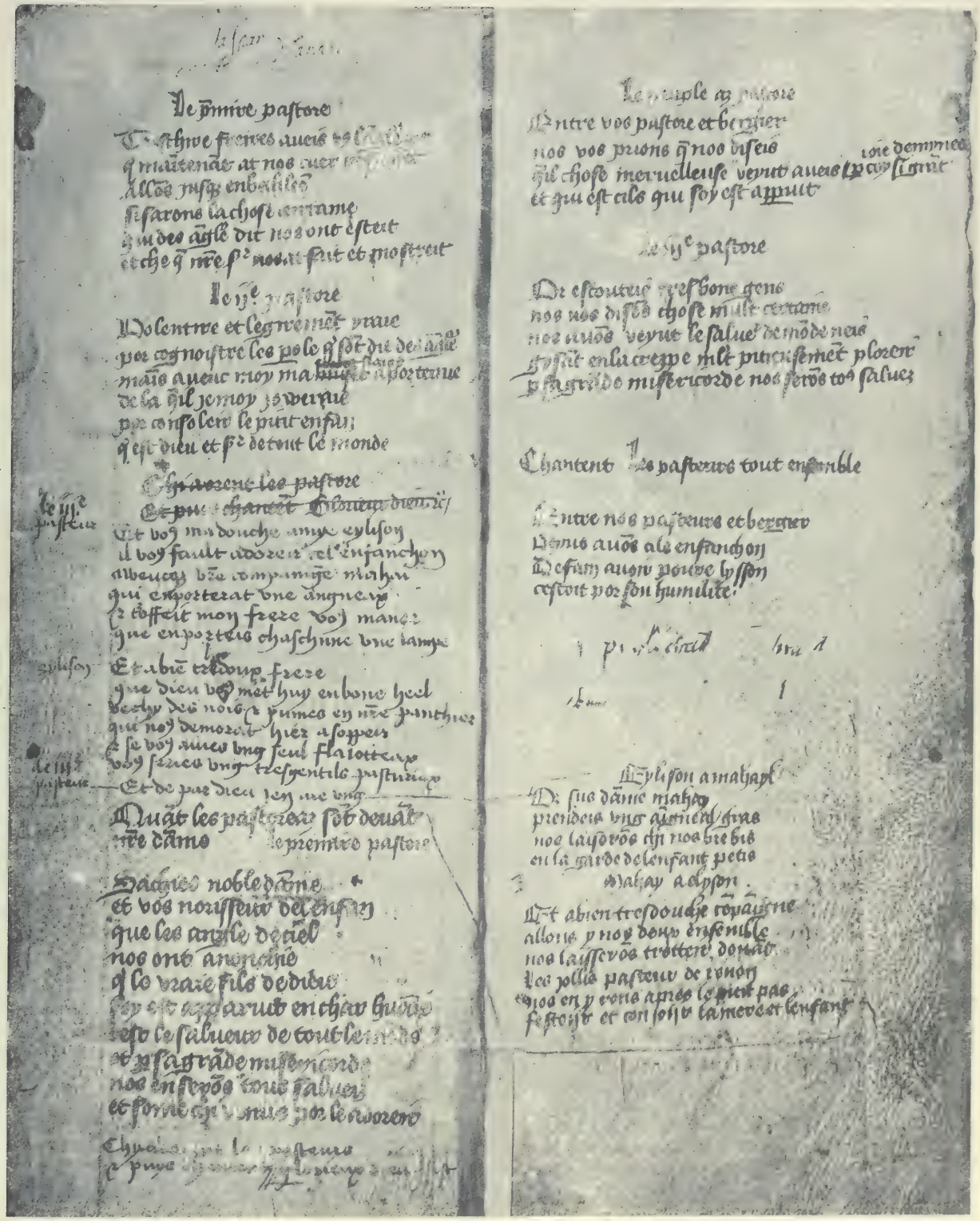

Fac-similé des folios 2 v° et 3 r° du Ms. 617. Scène pastorale.

Quant à la date de ces écritures, elle nous ramène à la seconde moitié du xv^e^ siècle. Elles rappellent les brouillons de Jean Miélot à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. La cursive de notre deuxième Nativité évoque, par exemple, celle du manuscrit II 239 (compilation de Jean d'Udine, traduite par Jean Miélot) dont la première partie a été écrite à Bruxelles en 1452 et la deuxième à Lille en 1463. Dans ce même manuscrit, « L'arbre genealogique des Mielote », daté de 1463, rappelle au contraire l'écriture de la Nativité par laquelle s'ouvre notre ms. 617. Il en est de même du ms. 9095 de Jean Miélot, daté de l'année 1455, quoique l'écriture en soit plus belle [1].

C'est à la même période que nous ramènent les pontuseaux ou fils perpendiculaires aux vergeures, des folios 1, 2, 3, 6, où l'écart est de 27 à 28 mm. et des folios 4, 5, 7, où l'écart est de 22 à 23 mm. Le papier est encore rare et cher, car on met en général deux vers sur une ligne, en les séparant par une double barre verticale.

Les filigranes, licorne (folios 4 et 5), main (folios 13 et 14), pot (folio 24), P sommé d'un trèfle (folio 28) ne nous apprennent rien de décisif. Les plus anciennes licornes sont de 1368 et les plus récentes de 1507 [2].

Aucune régularité dans l'emploi de « i », « y », « u » et « v ». Je les ai respectés ici parce que les distinguer eût été préjuger de la valeur phonétique du « j », qui est sans doute une affriquée, et du « v » qui est souvent bilabial. Les abréviations sont nombreuses et assez constantes : ^r^ pour « er », « re », ou « ur » ; ^9^ pour « us » ; « per », « par » sont représentés par un « p », dont la queue est traversée d'une barre verticale ; « pre », par un « p » surmonté du trait horizontal, qui sert également à remplacer, au milieu ou à la fin du mot, le « n » ou le « m ». Toutes ces abréviations ont été résolues ici en italique, de telle sorte que le lecteur, à première vue, peut distinguer ce qui est interprétation de ma part. Ceci n'est pas sans importance dans un texte dialectal, où le scribe écrit par exemple « v^9^ », qu'on ne peut transcrire que par « v*us* », alors que d'innombrables exemples permettent d'induire qu'il a prononcé « vos ».

La ponctuation m'appartient entièrement. Seule la barre double, trait de séparation rythmique, a été reproduite pour la deuxième Nativité, parce qu'elle peut être utile au métricien.

M'appartient également l'accentuation, que j'ai réduite au minimum : deux points sur l' « y » ou l' « u » ne formant pas diphtongue, ou accent aigu indiquant l' « e » final tonique. Encore a-t-il fallu s'abstenir, dès qu'on était en présence d'un « ie », parce que, ici, il faut prononcer « i ».

Toute lettre ou mot entre parenthèses doivent être omis pour le mètre. Toute lettre ou mot entre crochets ont été ajoutés par moi, soit pour la prosodie, soit pour le sens. Il est donc toujours facile de distinguer ce qui est du scribe et ce qui est de l'éditeur moderne.

1. Autre rapprochement : manuscrit de 1450 du même, n° 9278-9280 et 11123, daté de 1451.
2. Cf. C. M. Briquet, *De la Valeur des filigranes du papier*, Genève, 1892, in-8°. Du même, *Les filigranes*, 4 vol. in-4°, Genève, 1907 ; du même, *Notes pratiques sur le papier*, tirage à part du *Bibliographe moderne*, 1905, n^os^ 1 et 2 ; Midou et Matton, *Etude sur les filigranes* ; Likhatscheff, *Signification paléographique des filigranes*, Pétrograd, 1899, et son grand ouvrage en russe, dont je ne puis reproduire le titre pour des raisons typographiques.

CHAPITRE II

ÉTUDE LINGUISTIQUE

SECTION I

Généralités.

Dans l'analyse linguistique d'un texte aussi profondément dialectal et d'un caractère en partie si populaire, je voudrais tenir compte des remarquables critiques de M. Gilliéron, dans son petit ouvrage qui marquera une date dans l'histoire de la philologie et qui est intitulé : *La faillite de l'étymologie phonétique* [1].

Il ne s'agit de rien moins que de rompre avec les méthodes de la philologie romane ancienne et de substituer, dans une large mesure, l'étymologie française à l'étymologie latine.

« Vous travaillez à l'étymologie, écrit M. Gilliéron, mais souvenez-vous que le peuple y a travaillé avant vous.

« Souvenez-vous que les étymologies que vous présentent vos professeurs ne sont que le point de départ d'un mot français, qu'une fois détaché de sa souche, le mot est un oiseau qui a pris sa volée et suit les chemins que lui dictent les conditions atmosphériques de l'espace aérien et les rencontres qu'il y peut faire.

« Ne vous contentez pas de faire l'histoire d'un mot, pareillement à celle que ferait un historien littéraire, qui retracerait la vie d'un homme célèbre en ces termes : Balzac, sur les genoux de sa nourrice, portait une robe bleue, rayée de rouge. Il écrivit la *Comédie humaine.* »

Il est certain que l'auteur de nos deux premières Nativités, pas plus qu'aucun de ses contemporains, n'avait aucune idée de la filiation du français à l'égard du latin. Il traite l' « e » d'un mot germanique comme « helm » de la même façon que l' « e » du suffixe latin « ellum » ; il en fait un « healm », comme de « bellu(s) », il fait « beal ». Il écrit « mateire », comme « alleir », sans se soucier de savoir si le « e » de l'un remonte à un « e » ouvert latin, tandis que l'autre remonte à un « a » libre latin.

Le français littéraire, voire le picard, lui étaient, semble-t-il, peu connus ; mais il ne savait pas écrire son dialecte et il n'avait pas idée d'une notation analogue à celle qu'emploient les linguistes d'aujourd'hui, utilisant la transcription de Passy ou celle de l'*Atlas linguistique de la France* ou encore les règles d'orthographe de la Société liégeoise de Littérature wallonne [2].

J'ai donc cru préférable de refaire l'étude que j'avais préparée d'abord, dans laquelle les phonèmes étaient groupés suivant leur provenance latine ; les conclusions étaient, en résumé, celles-ci :

1. Neuveville, Beerstecher, 1919, in-8° *(Etude sur la déjectivité des verbes)*. Cf. pp. 132 et 133.
2. Je m'excuse de ne pouvoir me servir ici de leurs caractères spéciaux, ceux-ci faisant défaut à mon imprimeur. Voir pour l'orthographe adoptée par la Société dans son *Bulletin* et ses enquêtes les *Règles d'orthographe wallonne*, deuxième éd., 1905, in-8°.

A. *Voyelles.*

1° Passage de « a » tonique accentué et libre du latin à « ei » au lieu de « e ». Exemples : « enfanteir, ploreir, ameis (amatus), loweie (laudata), troveie, etc. »

2° Préférence pour « a », « i », « u » à la protonique. Exemples : « asteis (ancien français : « estes », êtes) ; samayne, pitit (liégeois moderne : piti) ; tuturelle.

3° Réduction de « ie » roman à « i », caractéristique du wallon moderne. Exemples : « comenchir(e) » (ancien français : « comencier » ; liégeois moderne : « kimincî »).

4° Passage fréquent de « e » roman à « ei », notamment dans les deuxièmes personnes du pluriel : « aveis, veireis (verrez), etc. »

5° « e » ouvert latin entravé devenant « ie ». Le fait est encore assez rare au moyen-âge ; cependant « infier, diestre, pierte, etc. »

6° Suppression et addition irrégulière de l' « e » muet final. Une des caractéristiques les plus remarquables de notre texte est la présence d'un « e » final à toutes les formes verbales en « ay », notamment aux premières personnes du singulier du futur : « yraie, feraie », etc.

7° Présence d'un « i » ou d'un « w » de liaison entre les voyelles en hiatus. Exemples : « veyut (liég. mod. : « vèyou » ; ancien fr. : « veü) ; « joweraie » (liég. mod. : djow'rè) ; « joweal » (liég. mod. djowê), etc.

8° Absence de cette confusion entre « en » et « an », qu'on trouve en français et en lorrain ; témoin des graphies comme « sains » (sine + s), « sans ».

B. *Consonnes.*

9° Traitement français de « c + a »[1] ; traitement picard concurremment avec le traitement français pour « c » + « e, i » : « douche, chose, chi, ciel, celeste, chantent. »

10° « w » représentant souvent le « v » latin.

11° Le « w » germanique demeurant « w » : « wastelet », petit gâteau (liégeois moderne : « wastê »), tandis que le « v » latin, d'ailleur bilabial, est continué par un « w » dans « waïne », gaîne (liégeois moderne : « wayîne, wayîme »).

12° Chute de « n « devant « s », d'ailleurs générale en roman. Exemples : « mostreit », montrer (liég. mod. : « mostré »).

13° Chute[2] de « l » devant consonne et par conséquent, absence de vocalisation, trait également conforme au patois moderne. Exemples : l'article composé pluriel, « az » ; » « mies » (mieux) ; « pastoreaz » (pastoureaux).

14° Absence de consonne intercalaire entre « l » et « r », « m » et « r », « m » et « l ». Exemples : « faulra » (faudra), « volrat » (voudra), « revenrat » (reviendra).

15° Maintien de « t » final dans le verbe, là où il a disparu du français de très bonne heure. Exemples : « apparuit » (au participe), « at » (habet), « oyt » (auditus), etc.

16° La graphie « lh » pour « l » mouillé, graphie caractéristique du wallon et du provençal. Exemples : « veulh », « oyeulh », « ilh ». Innombrables cas.

17° La graphie « z » (notamment lorsque le « l » a disparu devant « s »), employée

1. Ceci seul suffit à exclure la Picardie ou le Hainaut comme patrie de notre texte.
2. Au moins dans la prononciation, sinon toujours dans l'orthographe.

sans raison étymologique, alors qu'en français « z » représente « t » + « s » à la finale. Exemples : « pastoreaz », « az ».

C. *Morphologie.*

18° L'article féminin est « le », l'article pluriel composé avec « a » est « as » ou « az ».

19° Le déplacement apparent de l'accent sur la dernière syllabe dans : « asteis », « diseis » (liégeois moderne : « estez, dihez »), accentués sur la terminaison et qui s'opposent aux formes fortes du français : « êtes, dites »; des passés définis comme « fisent » (firent).

D. *Vocabulaire.*

20° Des mots comme : « doret », tarte (wallon moderne : « dorèye ») ; une forme comme « maule » (mauvaise).

Cette description [1], qu'il serait facile d'allonger encore, mais qui suffira au lecteur qui hésiterait à nous suivre dans nos développements ultérieurs, conviendrait aussi bien à la langue de J. de Hemricourt ou à celle des chroniqueurs liégeois de la seconde moitié du XIVe siècle, Jean des Preis par exemple.

21° Il faut cependant ajouter un dernier trait capital qui permet, selon M. Wilmotte [2], de situer une œuvre au nord d'une ligne passant à environ quatre lieues au sud de Liège, je veux parler du traitement du suffixe latin « ellum » devenant « -eal » et non « -ia (l) » comme à Huy. Or mon texte en a une foule d'exemples et, comme il est au plus tard de la première moitié du XVe siècle, ce trait suffit à lui assigner pour patrie la région liégeoise.

22° Pour le Nord-Wallon et même pour le liégeois, plaident aussi des formes comme « az », « avierée », « mains » (mais), les pronoms « mey, ley » (elle), le possessif « se » (son), l'adjectif démonstratif « cist » [3], le traitement du suffixe « -ata » dans « troveie » (trouvée), « loweie » (louée), etc., la préposition « devens » signifiant « dans » [4], etc.

Mais, quelque décisives que soient ces conclusions, il faut néanmoins les compléter par une étude attentive des rimes, qui, seules, pourront nous apprendre si tous ces traits wallons appartiennent à l'auteur ou seulement au copiste de nos pièces. Peut-être cette étude phonétique des rimes nous conduira-t-elle à une connaissance plus exacte du liégeois ancien. Il ne s'agit pas de faire des statistiques, car ici, le chiffre ne prouve rien, une graphie exceptionnelle pouvant être plus décisive et plus révélatrice qu'une graphie fréquente ; mais il faut tâcher, en se servant d'une hypothèse directrice, qui est presque une certitude, l'origine liégeoise de nos textes, de la vérifier et de contribuer à éclairer une des étapes de l'évolution de la langue et de la littérature wallonnes, dans cet extrême nord du domaine roman.

1. Deux traits manquent à peu près à notre texte : 1° le traitement « sc, s » + « y » devenant la spirante « xh » dont de Hemricourt a lui-même très peu d'exemples, et presque tous dans des noms de lieux ; 2° l'absence de « e » prosthétique, règle à laquelle de Hemricourt n'est pas non plus toujours fidèle. (Pour le 1°, cf. pp. LXX, LXXIII, LXXXII).

2. *Romania*, t. XVIII, p. 211.

3. A Fosse-lez-Namur on dit « cit » ; on y trouve aussi la forme « mains ».

4. La forme usitée à Fosse est « didins ». Les conclusions qu'on a lues ci-dessus ont été exposées au Congrès archéologique de Liège en 1909. Cf. les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*. XXIe session.

Section II.

Les rimes et les rythmes.

Il y a lieu de s'adresser d'abord à la dernière Moralité, parce que nous en possédons la source française, que nous publions en regard, et de n'en retenir les rimes que là où les deux textes s'éloignent l'un de l'autre. Ainsi, nous écarterons des cas comme V, v. 1-2, « aueis : sembleis »[1], transposition facile de « avez : semblez » ou aux vers 19-20, « parleir : demoreir », transformation de « parler : tarder » du modèle français, voire même les rimes des vers 478-479 : « fornier(e) : manire », en regard de « fourniere : boulengiere » ou 488-489 : « pewist : sewist », en regard du « pëust : scëust » de Digulleville.

Mais voici qui est beaucoup plus intéressant, toujours dans la même pièce V (troisième et dernière Moralité) ; aux v. 11-12, on lit : « fait : oyseas », là où le modèle a « oysel : chalemel » et le texte namurois de Floreffe « oisiel : calemiel ». « Fait : oyseas » ne peuvent rimer qu'en « è » ouvert et long, comme « fais » et « conseal » dans la laisse LXX de la *Geste de Liège* de Jean des Preis[2] ou « malvays : conseals : eas : pastureals », dans la laisse CLXVII[3] ou encore comme en liégeois moderne « fêt » et « ouhê » (oiseau).

Or, dans la pièce I (première Nativité), je trouve une rime parallèle, et cela aux vers 101-102 : « Mahai : angneax ». Comme il s'agit d'une des caractéristiques les plus importantes du liégeois ancien, le traitement du suffixe « -ellum » aboutissant à « -eal » au moyen-âge et à « ê » ouvert dans le dialecte moderne, nos rimes sont très intéressantes en ce qu'elles attestent l'ancienneté de ce dernier traitement, qui doit remonter au moins au milieu du XV^e^ siècle, sinon au XIV^e^, comme il est plus probable encore. On ne dira donc plus avec MM. G. Doutrepont et Haust dans leur excellente étude sur *Les Parlers du Nord et du Sud-est de la Province de Liège* : « Le son actuel du Liégeois semble moderne. »[4]

Continuons notre examen des rimes de V. Aux vers 25-26 : « asteis : appellee » n'est pas moins important. L'adaptateur a abandonné son modèle ; le mètre en est complètement troublé. A un vers de cinq syllabes en succède un de sept ; la rime ne l'est pas moins ; elle présente des formes incontestablement wallonnes comme « asteis » (vous êtes) (liégeois moderne : « èstez »)[5] assonant avec le participe passé féminin « appellee », probablement en « -ei »[6]. On rapprochera encore 79-80 « esteis : parlez », où l'adaptateur s'écarte également du texte et du mètre de son modèle. Il semble

1. La rime ou l'assonance entre deux mots sera indiquée dans toute cette Introduction par les deux points qui les séparent.
2. *Ly myreur des histors, chronique* de Jean des Preis, dit d'Outremeuse, publiée par Ad. Borgnet et Stanislas Bormans ; 1864-1880, 7 vol. in-4°. *Corps des Chroniques liégeoises*, publiées par l'Académie Royale de Belgique. Cf. t. I, p. 615.
3. *Ibid.*, t. II, p. 552.
4. *Mélanges Wallons* [offerts à M. Maurice Wilmotte], par C. Boclinville, A. Bovy, A. et G. Doutrepont, J. Haust, A. Gittée, E. Monseur et J. Simon ; Liège, Vaillant-Carmanne, 1892, 1 vol. in-8°, p. 17.
5. Cf. Jean des Preis, *Geste de Liège*, v. 3562 et *passim* au t. I.
6. Cf. aussi notre texte V, v. 156-7, « appellee : mueir ».

même en avoir profité pour constituer à l'aide d'assonances une sorte de laisse qui va du v. 77 au v. 86, dont les finales se présenteraient comme suit :

transmueir
appelleir
esteis
parlez
abeuuree
enyuree
parleir
forsenee
aueis
estiez ;

série qu'on peut comparer à celle des vers 28 à 34 de la première pièce :

aueis
mere
estez
ameis
permettez
adoreir
desirez

ou mieux encore à celle des v. 145-149 du même jeu I :

humilité
veneis
contree
amyneis
demoree

Pour la réduction de « ie » à « i », on peut invoquer, dans V, les v. 144-147 : « suy : descargies : dire : dit », ou les v. 611-12 : « rasassier : ewist », ou 1180 et s. : « bateilhier : mis... » en un lieu où on s'écarte du modèle et où la prosodie est de nouveau altérée. On en rapprochera, dans la pièce I, les vers 175-178 : « volentire : mentire : Arabie : maris ».

De « monde : homme » (V, 609-610), on rapprochera par contre I, 396-398 : « geron : monde », mais il n'y a pas lieu d'insister.

Je ne sais s'il faut attacher quelque importance aux assonances de V, v. 905-6 : « veuls : plus », mais il en faut donner aux suivantes « defendre : vaincre », attestant la persistance bien wallonne de « en » (liégeois moderne : « disfind, vink »), dont il y a maint exemple dans I.

Aux v. 1178-1179 de V, « saie : pas » n'est pas moins décisif, car les textes liégeois des XIVe et XVe siècles ont « pais » pour « pas », par ex. dans la *Geste de Liège* [1], v. 1022 : « que ne tient pais à gas ».

Beaucoup plus importantes encore sont les rimes originales des v. 693-4 : « feraie : plaira ». La troisième personne du futur, en wallon liégeois, identique à la première, est en « -è » [2]. C'est ce qui explique aussi les rimes en apparence inexistantes, « plaira : delayse' » aux v. 699-700 de la même pièce V.

1. T. I, p. 601 de la *Chronique* de Jean des Preis.
2. Cf. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois*, par Georges Doutrepont, dans le *Bulletin de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne*, deuxième série, t. XIX (1892), p. 73.

Ainsi donc, trois faits nous frappent en analysant les passages où l'adaptateur de V s'écarte de son modèle :

1° Son rythme s'altère et devient aussi fantaisiste que celui de la Nativité I.

2° Il pratique volontiers la laisse assonancée comme l'auteur de I.

3° Ses assonances ou ses rimes sont caractéristiquement wallonnes et même liégeoises (cf. V, v. 11-12 : « oyseas : fait », etc.) ; il en est d'un type tout pareil dans I.

De là à conclure que l'arrangeur de la pièce V est l'auteur de la pièce I, il n'y a qu'un pas, mais ce pas il ne semble point qu'il faille le franchir, car la forme « az » (article composé « aux ») par exemple lui est inconnue ainsi que d'autres rimes, telle celle de la nasale avec la voyelle orale correspondante.

Ce travail d'investigation des rimes de la pièce V était nécessaire, parce que nous avons là un cas d'imitation presque littérale d'un modèle français donné et que nous allons devoir songer à la possibilité d'un phénomène analogue pour les pièces III et IV, que nous allons explorer maintenant.

Là aussi nous écarterons des rimes comme IV, v. 11-12 : « volentire : ditiers », qui peuvent n'être qu'une transformation arbitraire de : « volentiers : ditiers » ; aux v. 17-18 : « prestés (subj. prés. 2e pers. du pluriel) : veireis (ind. fut. 2e pers. du plur.) » ne sont pas intéressants, parce que ce n'est qu'en apparence qu'ils rappellent « aucis : estiez » de V, 85-86, mais ce qui l'est, c'est la fin du prologue de IV, v. 25 : « comenchier » (wallon liégeois « kimincî », namurois « cominci »), rimant en « i »[1] avec le mot qui termine le premier vers du monologue de Foy : « desire » (substantif verbal de désirer).

Dans des conditions analogues, aux v. 384-5 de IV, « troucir » rime avec « desentire », ce qui est plus difficile à expliquer. La pièce ayant pour système constant de faire rimer le dernier vers d'une tirade avec le premier de la suivante, usage médiéval bien connu, destiné à soulager la mémoire des acteurs en les aidant à retrouver leur réplique, on est forcé d'admettre que ces rimes appartiennent à l'auteur. On les retrouve dans I (par exemple « volentire : oyt » aux v. 364-5), de même que les suivantes IV, v. 27-28 : « loyalté : parleir » ; v. 39-40 : « gouerneit (participe passé au féminin) : mariee », dont je viens de donner, tant dans V que dans I, maint exemple.

A noter encore « my : ossy », IV, 139-140 et « my : cy », 208-9 ; 216-7 : « recognoy : anoy (ennui ; liég. mod., anôye) » ; « astoie », IV, 252, terminant une réplique et rimant avec « anoie », qui commence la suivante.

Il y a donc, dans la pièce IV, des rimes originales, notamment celles qui servent à enchaîner les répliques et dont les pièces I aussi bien que V dans les vers qui lui sont propres, fournissent l'équivalent. La pièce IV est par conséquent bien de la même région, mais on ne saurait en identifier l'auteur avec l'arrangeur de V et le rédacteur des Nativités I et II, parce que IV est, à peu d'exceptions près, parfaitement rythmé, qu'il ne pratique pas le groupement d'assonances en séries ou laisses et qu'il présente même un essai de onzain plus ou moins régulier de la forme : a^7 b^7 b^3 b^3 a^7 a^3 a^3 b^7 b^4 b^4 a^7,[2] dont le type n'est pas connu de M. Chatelain[3] et qui est unique dans notre manuscrit.

1. Au contraire on a aux v. 315 (fin de réplique)-316 de IV : « volentier : compteir ».
2. Les chiffres désignent le nombre de syllabes.
3. *Recherches sur le vers français au XV^e siècle. Rimes, mètres et strophes.* (Bibl. du xv^e siècle, t. IV.) Paris, Champion, 1908, in-8°.

Voyons ce qui en est de III. Aux v. 117-118, on trouve « plache : plaist », le liégeois moderne dit « plèsse » ; la rime ne saurait être que wallonne. Il en est encore ainsi de « dyacque (diacre) : tache » aux v. 185-186 et des groupes III, 272-3 : « encachier : confesseir » ; 1181-1182 : « engigneir : eslachir » ; 884-5 : « defiet : esprouueit ».

« Maingier : seruie » sont intéressants, car ils riment en « i », comme feraient en liégeois moderne les deux infinitifs « magnî : siervi » ; on peut y joindre « essilhie : Urie » des v. 554-5, « infier : siewy » des v. 2136-7. Je remarque une sorte de série en « i » de 846 à 855. On rapprochera aussi 870-1 : « sentire : aydier ». Beaucoup plus importante est la rime 1559-60 : « Sainte-Espire (fin de réplique) : vestire (commencement de réplique) », qui se reproduit encore, à peu de distance et dans des conditions identiques, 1571-2 : « convertir : Sainte-Espire » ; de même plus loin 2305-6 : « seruir : Espir ». Elle est constante dans la *Geste de Liège*, par exemple « florir : Saint-Espir » au v. 222, laisse IX [1]. Citons encore dans la Moralité III la série 207-209 : « Ire : premire : banier », à laquelle il faut peut-être ajouter « roÿnne : encline » normal au XIVe siècle ; III, v. 2319-20 : « eslongie : Marie » ; v. 2343-4 : « desloiies : relenquis » ; v. 2421-2 : « recouurir : droiturier ». On notera encore au v. 358 : « ly : affy » ; 1785-6 : « ty : dy » ; 2163-4 : « cy : my », d'une réplique à l'autre.

J'ai déjà cité la rime importante des v. 514-5 : « ensengne (une enseigne) : Lowangne », dont la forme est, nous l'avons vu, dans Jacques de Hemricourt.

En somme il y a assez de rimes caractéristiques, notamment celles attestant la réduction de « ie » à « i », pour permettre de conclure à l'originalité de III, bien que la régularité relative des octosyllabes fasse penser à un modèle hennuyer ou picard.

C'est cette régularité éminemment suspecte qui oblige à grouper les textes III et IV et à les attribuer, non à un auteur commun, mais à des auteurs au courant des règles de la prosodie française, ce qui ne les empêche pas de s'écarter, à un ou deux pieds près, du cadre de l'octosyllabe.

Il n'en va pas de même des textes I et II. J'ai compté tous les vers, comme je l'ai fait d'ailleurs aussi pour les autres pièces, mais je ne suis pas arrivé à établir un rythme syllabaire quelconque. Il n'y a que des textes anglo-normands qui connaissent une versification aussi troublée, toutefois leur irrégularité n'approche pas de celle que nous trouvons ici ; mais, si nous ouvrons la *Chronique* de Jean de Stavelot [2], nous y lirons une pièce de vers intitulée *Orison de Saint Loren*, qui présente la même incertitude.

Involontairement, on songe à un rythme fondé sur une prosodie germanique à accent faible et à accent fort et l'on pense au vers du moyen néerlandais, où l'on ne comptait pas les syllabes et dont l'influence se marquerait ici ; toutefois il est inutile d'essayer de retrouver l'alternance binaire que constate, dans sa langue, M. van der Elst [3].

Il serait puéril d'aligner des chiffres ; je ne veux donner ici qu'un échantillon de la fantaisie qui paraît régner dans les vers de la première Nativité : v. 1 et s. : 9 syllabes, 13 ou 14, 7 ou 8, 10, 11, 7, 10, 8. Quant au commencement de II, le voici :

1. T. I, p. 590.
2. Publiée par Ad. Borgnet ; Bruxelles, 1861, in-4° (Académie Royale de Belgique), p. xi.
3. *L'alternance binaire dans le vers néerlandais du seizième siècle.* Thèse de doctorat de l'Université de Paris, 1920. Groningue, Jan Haan, 1920, in-8°. Sur l'irrégularité du nombre des syllabes dans la prosodie du moyen-néerlandais, voir aux pp. 6, 27, 29, 44 et *passim*.

7 syllabes, 8, 7, 10, 8, 10, 8, 8, 4, 5, 8, 11, etc. Dans ce fragment, il est même difficile d'établir ce qui est un vers, car le copiste s'est borné à les séparer par une double barre verticale, sans réserver une ligne à chacun. Il s'est d'ailleurs trompé souvent et je me suis guidé sur l'assonance pour les restaurer.

Les exemples que nous avons donnés sont empruntés au début des deux pièces, mais on peut renouveler l'expérience et on trouvera partout dans ces Nativités une semblable irrégularité, sans qu'on y puisse découvrir aucun principe de succession de vers courts et longs. Aussi n'ai-je pas voulu corriger, ni même suggérer des corrections, comme je l'ai fait pour les trois dernières pièces, la caractéristique des deux premières étant précisément leur indécision rythmique.

On serait tenté de se demander si elles ne sont pas, comme dans les vers refaits de V, une sorte d'adaptation maladroite d'une source française, mais, dans V, il reste assez de vers corrects pour faire penser à un modèle. Ici, il n'y en a presque jamais deux du même mètre qui se succèdent et l'on est forcé d'attribuer cette arythmie à l'auteur, qui est responsable aussi des rimes extraordinaires que nous allons analyser et qui vont se présenter généralement en séries.

C'est encore un des phénomènes curieux de ce manuscrit de la seconde moitié du XV^e^ siècle que la pratique de l'assonance et de la laisse, telle qu'on la trouve dans les chansons de geste de la première moitié du XII^e^[1], mais ici avec bien plus de liberté. Ce phénomène forcerait à faire remonter aussi haut les deux Nativités, si l'on ne trouvait encore chez Jean des Preis dit d'Outremeuse, dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, pareille pratique, cependant avec beaucoup moins de licence.

Dans les pages qui suivent, on groupera les assonances qui trahissent des prononciations identiques et cela sans égard ni à l'étymologie ni à la graphie.

Section III.

LES VOYELLES TONIQUES D'APRÈS LES ASSONANCES ET LES RIMES

§ 1. *Assonances et rimes en « a ».*

Dans I.

v. 120 : pas
enfant
156 : royal
Tharse
164-5 : Balthazar
Saba
201-2 : notable
inenarrable
292-3 : Saba
royal
406-7 : miserab
estable
418-9 : Tharse
conuenable

Dans I *(suite)*.

434-5 : Saba
offrande
453-4 : royale
imperiale
461-2 : dame
arme (âme)

Dans II.

v. 1-2 : Anne
remane
60-1 : Madame
deuant
108-9 : puissance
arme.

Dans II *(suite)*.

115 s. : senescal
Tarse
Tarse
arse
royalme
grans
123 : tart
default
210 : grandame
ante
arme (âmes)
departirons
royalme

1. « Im Laufe des 12 Jahrhunderts hat sich, in der französischen Volksepik der Uebergang von der Assonanz zum reinen Reim vollzogen » (E. Mündler, *Der Uebergang von der Assonanz zum Reim*... Dissertation, Halle, 1914, p. 74).

Dans III.

v. 111-2 : bras
las
117-8 : plache
plaist
121-2 / 2285-6 : Damme
arme (âme)
189-90 / 2019-8 : Dame
femme
1189-90 : mal
repentance
1279-80 : palle
mal.
1421-2 : caritable
estaubles

Dans III *(suite)*.

1460-1 : combatre
autre
1877 : mal (liég. mod. : mâ)
faulx (*id* fâ)
2281 : caste
wasse
2470 : gta[u]t (cros, fin de réplique)
mal

Dans V.

v. 196-7 : especiale
officiauls

Dans V *(suite)*.

1178-9 saie
pas (pais, négociations dans J. d'Outremeuse)

Dans *Geste de Liège*.

Laisse XLIII (T. I, p. 604) :
assaut
saut
valt...
estat
faut...
senescaut
chevalt

CONCLUSION

a) Dans I et II :

1° « a » accentué assone avec lui-même, quelles que soient les consonnes qui suivent. On observe une tendance à rapprocher les mots où « a » est suivi d'une consonne nasale (n ou m), que celle-ci soit ou non séparée de la voyelle tonique par une liquide, qui d'ailleurs ne doit pas être prononcée, comme dans « arme » (anima), « royalme » (royaume). La présence ou l'absence d'un « e » muet final est indifférente.

2° Cette tendance au rapprochement des « a » suivis de consonnes nasales indique une certaine nasalisation de la voyelle, mais une nasalisation incomplète, puisqu'elle n'empêche pas l'assonance avec une voyelle orale, comme c'est le cas dans I aux v. 120-1 : « pas : enfant » ; aux v. 434-5 : « Saba : offrande » et dans II, aux v. 108-9 : « puissance : arme ». C'est un fait important dont nous reparlerons plus loin.

3° « an » assonant aussi en « on », on peut conclure à une vélarisation de « a » qui l'approche de « o » ouvert, ce qui n'a rien d'étonnant en wallon. En effet, c'est cette même vélarisation que l'on constate aux v. 123-4 de II : « tart » rimant avec « default », comme en liégeois moderne « târ » assonerait avec « fâte », où « â » représente un « a » extrêmement vélaire. Il est donc probable que c'est un « a » vélaire aussi qui se fait entendre devant les liquides ou muettes suivies de liquides dans « roial » (wal. mod. « royâ ») et dans la terminaison « -able », ce que confirme l'examen des rimes de III et les formes « maule pensee » et « m'aume » aux v. 400 et 532 de la même pièce.

b) Dans III et V :

1° Même règle que dans I et II.

2° « a » nasal ou nasalisé n'assone avec « a » oral que dans un cas assez peu sûr aux v. 1189-90 : « mal : repentance » ; raison suffisante pour attribuer I et II à un auteur unique plus indépendant et plus ancien. Cependant je ne puis m'empêcher de constater, même dans III, l'omission fréquente du trait horizontal suscrit représentant la nasale, par exemple au v. 1977 : « grat » pour « grand ».

3° Quand « a » tonique est suivi d'une liquide « l » ou « r », même s'il en est séparé par un « t » ou un « b » qui vraisemblablement ne se prononce pas, il paraît s'être

vélarisé, c'est-à-dire s'être articulé plus en arrière dans la bouche et tendant vers le « o » ouvert, comme nous venons de le constater dans I et II. On peut supposer que c'est une articulation vélarisée de l' « l », analogue à celle du hollandais par exemple dans « mal », « wal », et l' « r » uvulaire qui a entraîné cette coloration postpalatale de « a ». Ainsi s'expliqueraient les rimes des v. 1421-2 : « caritable : estaubles » ; 1460-1 : « combatre : autre », etc. et surtout 2470-1 : « gra[u]t : mal » ; dans V : « especiale : officiauls », dont la *Geste de Liège* fournit l'équivalent ; le fait est d'ailleurs fort connu.

§ 2. *Assonances et rimes en « an ».*

Dans I.

v. 1-2 : puissant
angele
9-13 : dame
semblant
resplendissant
maintenant
enfan
53-4 : enfan
femme
81-2 : angele
humaine
85-6 : puissans
aorons
97-8 : enfan
monde
103-4 : mande
lampe
118 s. : douant
renom
pas
enfant
damme
enfant
127 s. : humaine
monde
misericorde
150-1 : attendant
auant
209 s. : puissant
enfant
maintenant
309 s. : Mahon
an
mengons
faisons
378 s. : puissant
supplions
benediction
puissons
saluacion
394 s. : hublement
enfan
geron
enfan
monde
422-3 : vailhant
puissant
434-5 : Saba
offrande
461-2 : Damme
arme (âme)
486-7 : desplaisante
viuant

Dans II.

1-2 : Anne
remanc
30-1 : Dame
monde
60 s. : Madame
deuant
preudhome
Symeon
94-5 : Terrevagan
matalan
100-1 : pendant
an
108-9 : puissance
arme
119-20 : royalme
grans
140-1 : comande
querant
144-5 : enfans
an
171-2 : Anne
esioiissonce
177-8 : Anne
grande
183 s. : humaine
soueraine
enfant
flan
210 s. : grandame
ante
armes (âmes)
departirons
royalme
250-1 : puissance
finance
264-5 : esmeruillant
conferant
298-9 : comande
Anne
305-6 : Dame
enfant

Dans III.

v. 121 s. : Damme
arme
repentant
creant
189-90 / 2019-8 : Dame / femme
606-7 : temps
command

Dans III *(suite)*.

1074-5 : Damme
iambe
1189-90 : mal (plur.)
repentance
1546-7 / 2293-4 : repentans / temps
2315-6 : compangne
remainge (3e p. sing. du subj. pr.)

Dans IV.

v. 13-14 : ordenance
desplaisance
151 s. : champs
amans
temps
157 s. : seruans
obeyssans
dezirans
288-9 : temps
auant

Geste de Liège.

Laisse II (T. I, p. 588) :
mensongne
Gascongne...
Allemangne
besongne
songne

Laisse LXVIII (*Ibid.*, p. 614)
germains
certains
tesmoins
rains (branches)
prochains
grans
frans...
hautains...
humains...
seans
joindans
mains (mais)...
ans...
mains (moins)

CONCLUSION

a) Dans I et II :

1° « an » peut assoner avec la voyelle orale correspondante (voir plus haut).

2° « an » et « en » n'assonent pas ensemble. La seule exception est aux v. 53-4 : « enfant : femme », où ce dernier mot semble avoir été influencé par « dame » (prononcé « dan-me »), avec qui il rime par exemple dans III aux v. 189-90 et 2018-9. La prononciation « fame » est d'ailleurs celle de beaucoup de communes de la province de Liège, Herve, Olne, Hèvremont, etc. [1] Dans I, 394, il est probable qu'il y a eu interversion et il faudrait lire « hulement vos prions » comme « humblement supplions » au v. 379.

3° « an » peut assoner avec « on ». Les groupes I, 97-8 : « enfan : monde » ; 118-9 : « douant : renon » ; 309-10 : « Mahon : an » ; des laisses comme I, v. 395-8 : « enfan : geron : enfan : monde », ne permettent aucun doute à cet égard, pas plus que dans II, v. 30-1 : « dame : monde ». C'est le cas aussi dans mainte pasquille liégeoise du XVII[e] siècle. [2]

Il faut être moins affirmatif dans le cas de I, v. 85-6 : « puissans : aorons » ; 378-9 : « puissant : supplions » et de II, v. 171-2 : « Anne : esioiissonce », car là il peut s'agir d'une première personne du pluriel en « an » pareille à celle du liégeois moderne : « no tchantan ».

Cette assonance de « an » avec « on » ne doit pas nous surprendre outre mesure et peut servir à localiser notre texte d'une façon plus précise dans les environs de Liège. MM. G. Doutrepont et J. Haust, dans leur enquête sur *Les Parlers du Nord et du Sud-Est de la Province de Liège* parlent quelque part « de la tendance wallonne à la labialisation de « an » en « on » ouvert, par exemple « tchon » (champ) » [3]. Je dirais plutôt ici aussi vélarisation, parce que ce terme implique une « base d'articulation » [4] postpalatale, un parler en somme plus guttural qui ne serait pas étonnant au nord ou nord-est de Liège, aux frontières du germanique.

Dans le *Projet de dictionnaire* dû à l'initiative de la Société de Littérature Wallonne, sous l'impulsion de MM. Feller, A. Doutrepont et Haust, on relève la forme « pon » pour « pan » (fr. pain) à Montegnée et dans le nord du Condroz. De son côté, M. Wilmotte la signale dans toute une série de communes au nord de Liège, où l'on trouve aussi tantôt « an », tantôt « on » devant consonne [5]. Le fait est rare dans la *Geste de Liège*.

b) Dans III et IV :

1° « an » n'assone que dans un cas, d'ailleurs peu sûr, III, v. 1189-90, avec la voyelle orale correspondante (voir plus haut).

2° « an » et « en » n'assonent ensemble que dans le cas du mot « temps ». Le wallon

1. *Mélanges Wallons*, p. 26.
2. Il faut donc admettre un son nasal entre « an » et « on » lequel caractérise encore le parler de Seraing ou du Nord de Liège (vallée du Geer) (Note de M. Haust). J'ajoute que j'ai connu des gens du peuple originaires de ces régions, incapables de distinguer « enfant » et « on fend ».
3. *Mélanges Wallons*, p. 30.
4. L'expression est de mon ancien maître de Leipzig, M. Sievers : « Articulationsbasis ».
5. *Phonétique wallonne*, p. 27, dans *Revue des Patois Gallo-Romans*, Recueil trimestriel publié par MM. J. Gilliéron et l'abbé Rousselot, t. I (1887). Paris, Champion, in-8°.

moderne disant « tin », on serait tenté de voir là une trace d'influence française.

3° « an » et « on » n'assonent pas ensemble ; nouvelle raison d'attribuer I et II à un ou des auteurs différant de dialecte avec les auteurs de III et IV.

c) Dans I et III :

« an » et « ain » assonent ensemble, ce qui dans I ne se produit que pour « humain » (v. 82, 127) qu'il faut probablement lire « humane ». Exemple dans III, v. 2315-6 : « compangne : remainge ». Le fait est bien plus fréquent dans *la Geste de Liège* comme le montre le tableau.

§ 3. *Assonances et rimes en « ai, è, eal ».*

Dans I.

v. 43-44 : poraie
satisfaire
93 s. : yraie
angle
aporteraie
joweraie
enfan
101-2 : Mahai
angneax
109-10 : flaiotteax
pasturiax
112-13 : Mahay
gras
162-3 : terre
plaist
191-2 : plaist
arest
199-200 : maistre
affaire
207-8 : naistre
maistre
233-4 : terre
maistre
275-6 : terre
plaist
331-2 : delaise
maistre
459-60 : richesce
creppe

Dans II.

v. 21-2 : quarantaine
enfantaie
42-3 : faire
debonnaire
76-7 : Ysay (pron. Isè)
bras (liég. mod. : brès)
87 s. : gosteraie
bras
humain[e]
150-1 : pais
mais
225-6 : terre
affaire
238-9 : champ[eaux]
troppeaux
279-80 : beaul
angneaul
305-6 : seruiraie
poraie

Dans III.

v. 117-8 : plache (liég. mod. : plèce)
plaist

Dans III *(suite)*.

238 : est
plaist
aideraie
fauray
530 s. : parfait
ait
ostage
sage (liég. : mod. sèg-dame)
550-1 : ioweaux
annials
604-5 : departiraie
retroueraie
694 s. : desplaire
atraire
diraie
comenchaie
816-7 : enfantaie
enfruitaie
1072-3 : preste (prêtre)
apres
1084-5 : maistresse (fin de réplique)
huymais (début de réplique)
1100 s. : pere (pair)
sormonteir
conseilh
parelhe
lay
osteraie
1171-2 : lairay
deuenraie
1301-2 : coraige
dammaige
1506-7 : layraie
pardonraie
1613-4 : igniaux (prompts)
oyseaulx
1663-4 : deserte
pierte
1689-0 : eage
dammaige
1747 s. : amay
ameraie
plaist
desplaist
1781-2 : partiraie
hahay
1853-4 : largece
eslaiche
1914-5 : beauls
morseaulx
1960-1 : quaresme
pleme (pire)

Dans III *(suite)*.

1978-9 : n'aie
iuneraie
2068-9 : cherge
charge
2313-4 : feraie
yraie
2353-4 : fais
meffait
2359-60 : lettre
estre (foyer ; liég. mod. : êsse)
2365 s. : mains
mains (moins)
fuelhés
mauais
2502-3 : agais (aguets)
maluais
2557-8 : royauls
iccaus

Dans IV.

v. 5-6 : faire
ataire
9-10 : personaige
sage
37-40 : diraie
vray
91-2 : laingage
responderaie
101 s. : retourneraie
feraie
menrat
ià
veiraie
yraie
182-3 : angneaux (fin de réplique)
louviaux (début de réplique)
224-5 : nouelh
pastureil
244-5 : pastureil
bel
248-9 : feraie
demorai-ge
344-5 : fretiel
flaiotiel
364-5 : tenraie
demouray
394-5 : estre
estre (foyer)

Dans V. [1]

v. 11-12 : fait (Dgl. oysel ; Flor. oisiel)
oyseas (Dgl. chalemel ; Flor. calemiel)
17-8 : dyraie (Dgl. dirai ; Flor. diray)
veyraie (Dgl. verrai ; Flor. veray)
69-70 : bailhaye (Dgl. baillai ; Flor. laissay)
deliueraye (Dgl. delivray ; Flor. deliuray)
176-7 : responderaie (Dgl. respondrai)
quieraye (Dgl. querrai)
224-5 : dyraie (Dgl. dirai ; Flor. diray)
mentiraye (Dgl. mentirai ; Flor. mentiray)
246-7 : fays (Dgl. fas)
Heyllas (Dgl. las)
374-5 : loweal (Dgl. jouel ; Flor. iouialz)
beals (Dgl. bel ; Flor. biaulz)
504-5 : laiseraie (Dgl. lesserai ; Flor. laisseray)
say (Dgl. sai ; Flor. say)
564-5 : aie (Dgl. aie ; Flor. aie)
metoie (Dgl. aie ; Flor. aie)
693-4 : feraie (Dgl. ferai ; Flor. feray)
plaira (Dgl. seray ; Flor. seray)
699-700 : plaira
delayse (Notre texte est ici isolé)
800-1 : marteal (Dgl. martel ; Flor. batiel)
beal (Dgl. bel ; Flor. biel)
1072-3 : desplaist (Dgl. desplaise ; Flor. desplaise)
mesaise (Dgl. mesaise ; Flor. mesaise)
1086-7 : saye (Dgl. sçai ; Flor. say)
gaingneroie (Dgl. gaignerai ; Flor. gaigneray ;)
1162-3 : pesent
plaisent
1184-5 : conforteresse (Dgl. miresse ; Flor. miresse)
desplait (Dgl. conforteresse ; Flor. *idem*)

Dans la *Geste de Liège* (T. I, p. 596).

Laisse XXIII. (La laisse précédente, dont le dernier hémistiche fournit toujours la rime à la suivante, se termine par « moreal » ; « morai » signifie « brun » dans le patois de Verviers.)
isnel...
griseal...
bel...
forcelle...
dammoisel
selle...
jovencel...
pel...
chasteal...
preal (pré)...
porchel
pommel
v. 776 : joweals

Laisse XXXV en « aige » -ou « -age ».

Laisse LXX (T. I, p. 615) :
principal
palas...
fais...
pais...
desloiial
conseal

Laisse LXXIX (T. I, p. 618-9) :

Dans *Geste de Liège (suite)*.

v. 2215 : plaies (hémistiche final)
cheleray (cacherai)
s'esmay (s'effraie)
faie
haye (haie)
gaye (gaie)
s'ensaie (s'essaie)...
paie...
vraie...
fineray...
Courtraie (Courtrai)

Laisse CII (T. I, p. 627) :
roials
vassas (vassaux)
assas (assaut)
esperitals
Anastase
mal
eas (eux)
naturals
conseals
jovenchials...
debat...
prelais (prélat)
cembeals
malvais
ribais
bais (beaux)
cuteals (couteau)...
ostas...
joweals

Laisse CXXI (T. I, p. 635) :
esperitals...
eas...
cuteal
beas...
contrevals...
plaies...
cras (v. 3446)

Aspect du suffixe « -ellum » en dehors de la rime.

Dans I.

v. 113 : aingneal ; rubrique après 121 : Pastoreaz ; 348, noueal roy
400 : beal fils

Dans II.

58, 137, 277, 279 : beaul ; 237, pasturial

Dans III.

v. 261 : beal semblant ; 1443, cheuiaux
2090 : le peal (peau) (dans un acte de Liège, 1592 ; « Gilles Piedbueff pealier », c.-à-d. peaussier, liégeois mod. : pê, pês'li [2])
2159 oyseal (au pluriel)

Dans IV

v. 74 : mes moutonceals (Froissard, *Poésies* éd. Scheler, p. 311, moutonclaus : agniaus)
135 : pastureil
170, 368 : eaulx ; 203, eauls ; 366, eulx

1. Dgl. représente la source française, *Le Pélerinage de l'âme* de G. de Digulleville ; Flor., la version du même texte provenant de l'abbaye de Floreffe. Voir notre édition, page 93.
2. Cf. G. Gothier, *Dictionnaire français-wallon*. Liège, J. Gothier, 1879, in-18. L'acte de 1592 se trouve à la page 520 de l'*Inventaire des Archives du Val-Benoît*... p. p. J. Cuvelier. Liège, de Thier, 1902, in-8°.

Dans V.

v. 12 : ung beals oyseas
60 : ossyauls (Dgl. oysiaus ; Flor. oysialz)
65 : noueal beuurage (Dgl. nuef ; Flor. nouuiel)
162 : ce noueals officiaus (Dgl. ces nouviaus officiaus)
372 : à ceuls (Dgl. à ceus ; Flor. à chialz)
378 : le ioweal (Dgl. le jouel ; Flor. un jouiel)
391 : son ioweal (Dgl. jouel ; Flor. jouiel)
468 : soleal (Dgl. soleil ; Flor. soleil, soliculum)
595, 507 : vaseal (Dgl. le vaissel ; Flor. waisiaulz)
559 : biaus fais (Dgl. *idem* ; Flor. biaulz)
779 : unc marteial (Dgl. martelet ; Flor. batelet)
855 : as pomiaulx (Dgl. aus pommiax ; Flor. à pumialz)

Dans V *(suite)*.

856 : les pommiaux (Dgl. les pommiax ; Flor. li pumiel)
858 : le pommiaux (Dgl. pommiel ; Flor. li pumiel)
860 : biaux
864 : pommiaux (Dgl. pommiel ; Flor. pumiel)
881 : pommeal
917 : healme (3 syllabes ?) (Dgl. hiaumes ; Flor. hiame)
1008, 1014 : healme (3 syll.) (Dgl. heaume (2 syll.) ; Flor. hiame)
1078 : le healme (Dgl. le hiaume ; Flor. li hiames) [1]
1052 : foreal (Dgl. fourel ; Flor. foriel)
1060, 1064 : foreal (Dgl. fourel ; Flor. fouriel)
1223 : le plus beal (Dgl. le plus biaus)

CONCLUSION

a) Dans I et II :

1° La rime I, v. 101-2 : « Mahai : angneax » est extrêmement importante et caractéristique ; elle nous donne la clé de beaucoup d'autres, tant dans nos textes que dans la *Geste de Liège*. « Mechtildis » se trouve dans la *Chronique* de Jean d'Outremeuse sous la triple forme « Mahaut », « Mahea » et « Maheal ». Notre manuscrit en ajoute une troisième : « Mahai ». Celle-ci ne peut assoner avec « angneax » qu'en « ê », ce qui est confirmé par la rime originale de la pièce V : « fait : oyseas », dont il a été question ci-dessus et par les groupes I, 162-3 : « terre : plaist » ; 191-2 : « plaist arest », qui nous renseignent sur la valeur de « ai », articulé « è » ouvert.

Qu'est-ce à dire ? sinon que « eal », quelle qu'en soit la provenance, est aussi prononcé « ê » dès le XV^e^ siècle et sans doute même au XIV^e^ ; ainsi aux v. 109-110 « flaiotteax : pasturiax » et probablement aussi aux v. 238-9 de II « champ[eaux] : troppeaux » ; 279-80 « beaul : angneaul » riment en « ê » comme à Liège et non en « -ia » comme ils rimeraient à Huy, où il y a, chacun le sait, quatre merveilles : le « tchestia », le « rondia » (rosace), le « pontia » et le « bassinia ».

Comment s'expliquer ce traitement, qui ne s'applique pas seulement au suffixe latin « -ellum » ou à la terminaison « -ellus », mais à des mots germaniques comme « Mechtildis » ou « helm » devenant « healme » dans V, 1008, 1013, alors que Digulleville a « heaume » et le texte de Floreffe « hiame » ? Après l'accent, le double « l » final ou le « l » suivi d'une autre consonne paraît avoir été, non alvéolaire, mais vélaire et il semble s'être dégagé une sorte de médio-palatale de transition entre « e » et « l », à savoir un « a » [2]. L' « l » étant ensuite tombé devant la consonne de flexion qui le suivait, comme nous en verrons maint exemple (cf. « az », « mies »), il ne subsista en liégeois qu'un « è » qui garda une articulation soit ouverte, soit fermée, suivant les villages.

L'évolution du suffixe « -ellum » a été étudiée par M. Gilliéron au t. I de sa *Revue*

1. *Geste de Liège*, v. 324, hiames ; v. 448, heame.
2. Les rimes de Jean des Preis dans la *Geste de Liège*, telles que les montre notre tableau, sont tellement variées qu'on serait tenté de supposer chez lui une sorte de « ea » « schwebender Diphtong », comme diraient les Allemands et comme en présente le roumain, laquelle assonerait indifféremment en « e » ou en « a », les deux éléments étant en équilibre.

des Patois Gallo-romans, toutefois son enquête est malheureusement limitée aux départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord [1] ; mais c'est la différence de traitement du suffixe « -ellum » qui a servi de critère de différenciation entre Liège et la région méridionale à M. M. Wilmotte dans ses *Etudes de dialectologie wallonne*. La conclusion de ce savant, particulièrement compétent, et dont je m'honore d'avoir été l'élève, est, nous l'avons vu, que la limite du son « -ia (l) », se substituant à « -eal », n'a guère varié depuis le moyen-âge et que c'est à quatre ou cinq lieues de Liège au sud qu'on en constate l'existence sur la rive gauche de la Meuse [2]. Comme ces résultats n'ont jamais été contestés, il faut s'y tenir et les rimes que nous avons établies changent seulement l'aspect de la question en ceci que le passage de « -eal » à « ȅ », dans la région du Nord, est beaucoup plus ancien que ne le croyaient MM. G. Doutrepont et Haust.

Les données de l'*Atlas linguistique de la France* [3] dans la carte « Agneau » sont tout à fait insuffisantes pour la Wallonie. Pourtant on y trouve : à Wavre (n° 199) « ania », mais à Waremme (n° 196), Dolhain (n° 193), Beaufays (n° 194), Bomal-lez-Durbuy (n° 192), Malmédy (n° 191) soit « oniè », soit « onié ». L'examen du reste de la carte montre, en gros, une terminaison « è » le long d'une bande orientale très étroite du territoire linguistique français. Voici quelques renseignements supplémentaires : Seraing a un « ê » très ouvert, presque ê/a, Weismes un « e » mi-fermé, Liège un « ê » très ouvert [4], par exemple dans « novêz oû », « nouveaux œufs ». C'est ce dernier son que je suis forcé de supposer chez l'auteur de la première Nativité et chez le remanieur de la dernière Moralité et ceci peut contribuer à établir leur patrie, qui ne saurait être qu'un peu au sud, ou mieux encore au nord ou au nord-est de Liège.

Malgré cette quasi-certitude, il ne faut pas s'attendre à une orthographe uniforme, d'autant plus que, nous le verrons, notre manuscrit a certainement été écrit à Huy. En outre, les formes liégeoises s'entrecroisent non seulement avec les formes méridionales wallonnes et picardes [5], mais avec les formes d'importation littéraire française. Il en est également ainsi chez Jacques de Hemricourt, lequel a bien « chasteal », « noveal », etc., mais aussi « biaz », qui serait plutôt de Huy, « biauz » qui serait picard ou hennuyer, « beauz » qui serait français, etc. [6] ; ce qui n'a pas empêché cet auteur de prononcer « bai », ainsi que le prouvent nos rimes, auxquelles il faut attacher bien plus de valeur qu'à de simples graphies.

Au XVI^e^ siècle, cette graphie « eal » est en voie de disparition. Dans un contrat de 1502 qu'on trouve aux Archives de Liège, on lit encore « mantealz » et dans un autre du 19 avril 1549, qui est du Val-Benoît-lez-Liège « dosserealz » [7], mais dans le *Recueil des Ordonnances* de Liège à la date du 18 juin 1546 : « agneaux, veaux, pourceau ».

L'ode de 1620 [8], devenue plus indépendante dans ses notations patoises, de par

1. *Contribution à l'étude du suffixe « -ellum »*, dans *Revue des Patois Gallo-romans*, t. I, p. 33.
2. *Romania*, t. XVIII, p. 211 ; cf. aussi t. XVII, p. 556 et t. XVI, p. 122.
3. Par J. Gilliéron et E. Edmont. Paris, Champion, 1902 et s. La carte « Agneau » est la onzième du I^er^ fascicule.
4. Cf. J. Haust, dans *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, publié par la *Société de Littérature Wallonne*, 3^e^ année, 1908, fascicule 1 et 2, p. 19.
5. Le picard a « iaus », par exemple dans *Aucassin et Nicolette*, là où notre texte a « eal ».
6. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 36 du tirage à part.
7. *Inventaire des archives du Val-Benoît*, déjà cité, p. 453.
8. *Bulletin de la Société de Littérature Wallonne*, t. I, p. 136. Sur « le français aux Pays-Bas », voir F. Brunot, *Histoire de la Langue*, t. V, Paris, 1917, livre II, chap. II.

le triomphe même du français littéraire au XVI^e siècle, note « bai », mais c'est de cette façon qu'on prononçait « beal » depuis deux siècles. Il n'est pas interdit d'en tirer argument sur l'ancienneté de certains phonèmes dialectaux modernes que la graphie, influencée par la langue littéraire ou par des compromis avec le français, sert aussi souvent à masquer qu'à révéler. C'est une bonne fortune pour le linguiste que d'avoir affaire à un auteur aussi peu cultivé que le nôtre.

§ 4. *Assonances et rimes en « ei ».*

Dans I.

v. 19-20 : natiuité
desconforteis
24-5 : desireiz
prophete
28 s. : aueis
mere
estez
ameis
permettez
adoreir
desirez
38 s. : auez
corporel
prophete
desirez
greit
47 s. : auiereo
ameis
ploreir
pouureté
fereis
aueis
60-1 : porueies
necessité
70 s. : verité
trouuerés
envolleppez
76-7 : enformeir
ciel
83-4 : neiz
donneiz
91-2 : esteit
mostreit
105-6 : frere
heel
panthier
soppeir
130-1 : saluciz
adoreir
bergier
diseis
aueis
demynés
139 s. : neis
ploreir
saluez
bergier
145 s. : humilité
veneis
contree
amyneis
demoree
158-9 : appellet
renomeit
179 s. : volenté
neis
magesté
assembleit
nés

Dans I *(suite)*.

203-4 : veneis
conteir
231 s. : reconforteis
loyalté...
regneir
demoree
messagire
252-3 : volenté
demoree
268-9 : nomeit
cyté
278-9 : cyté
ariué
296-7 : lasseit
contree
302 s. : saueis
amynez
jornee
315-6 : ariueis
contree
353 s. : Bethleem
nouel
troueis
humilité
retourneis
noncereis
assembleir
aoreir
371-2 : troueir
tueir
385 s. : adoreir
verité
cyté
390-1 : verité
neiz
405 s. : humilité...
diuinité
humanité
412-3 : immorteil
morteil
416-7 : assemblez
adoreir
420-1 : aoreis
humilité
424-5 : dignité
deueis
428-9 : volenté
asseis
432-3 : anchieneté
demostree
436 s. : aueis
planté
presenteir
retourneir
saintité
natiuité
473-4 : yreis
retorneis

Dans I *(suite)*.

477 s. : maiesteit
gardeit
oÿr
484-5 : pardonneir
viseir
490-1 : demoreir
aleir

Dans II.

5 s. : mere
demoreir
mere
10 s. : greit
volenté
honnore[e]
23 s. : alleir
nee
comandee
veriteit
35 s. : veriteit
originelle
excepteit (fém.)
n'aveit (2^e pl.)
sacreit (fém.)
humiliteit
cariteit
46 s. : accomplire
volenteit
humiliteit
pere
prestement
turturelle
gent
belle
tuturelle
76 s. : Ysay (pr. Ysè)
bras (liég. mod. : brès')
presenteir
81-2 : recowreit
Esperit
106-7 : penseir
aueis
121-2 : volenté
tueis
130 s. : beist
teist
rage
meruelle
orelle
cheualier
defineir
Juys
142-3 : Judee
cité
160 s. : Marie (« Marèye » en liég. mod.)
remplie (liég mod. : rimplèye)

Dans II *(suite)*.

digniteit
bonteit
lie
compaingn[ie]
lignie
saintiteit
bonteit
meriteit
mere
187 s. : virginiteit
enfanteit
clameit
triniteit
awiree
ameis (masc.)
aoreir
volentier
loisier
pere
mere
greit
honoree
amee
Espir
204-5 : humiliteit
parenteit
217-8 : cariteit
humaniteit
223 s. : humaniteit
necessiteit
terre
affaire
mere
visenteir
neiz
mere
adoreit
236-7 : natiuiteit
clarteit
252-3 : humiliteit
fils
256 s. : umaniteit
confesseit
terre
terre
287 s. : bonteit
formeit
veriteit
prie
Paradis
Marie
chy
301-2 : visenteir
remerc[hier]

Dans III.

v. 29-30 : coniureir
escouteir
33-4 : trembleir
coniureir
43 s. : coniureis (masc. sg.)
maffeis
infier
Lucifeir
appelleit
lasseis
porchachier
engigneir
57 s. : enchayneit (fém. pl.)
verité
vray
dyraie
morteil
hosteil

Dans III *(suite)*.

67-8 : appelleis (fém. sg.)
nommeis (*id.*)
75 s. : pechie (plur.)
enthacies
myneis
tormenteis
aueuglit
delit
107-8 : demandeir
cryer
216-7 : aueis (fin de répl.)
veriteit (début)
220 s. : exillier
renoieir
parjureir
mer(e)
250-1 : porteis
aueis
270 s. : plantee
enrachinee
encachier
confesseir
apres
confes
284-5 : asseuree (fin de réplique)
loweie (début)
290 s. : denir (denier)
espargnir
termineir
defermeir
denier
geroier
300-1 : greit
bonté
362-3 : embleir
derobeir
376-7 : volenté (fin de réplique)
greit (début)
380-1 : uzereir
perseuereir
404-5 : erreir
aoreir
448-9 : susleueis
aueis
516-7 : enrachineis
planté
546 s. : volenté
esteit
presteir
adobleir
570-1 : volenteit
casté
578-9 : cointier
pigneir
espargnier
papier
590-1 : registreit
oblieit
620-1 : loyaulté
pité
624-5 : conforteir
reclameir
648-9 : Humiliteit
Carité
660-1 : bonté
racordeit
664-5 : troueie (fém. pl.)
impetree (*id.*)
678-9 : lowé
entendeis
722-3 : greit
dampneit

Dans III *(suite)*.

736-7 : dampneir
aseuerec
742-3 : saueir
escuseir
750-1 : volenté
onereit
762-3 : aheirs
sers (masc. sg.)
entreir
demoreir
782-3 : cordeil
dammoisel
796-7 : rameneir
retourneir
808 s. : leit (côté)
aueis
honoree
ewieree
862-3 : leis
aueulleis
867-8 : esteir
rasenseir
(suivis d'une longue série en « i »)
884-5 : deflet (fin de réplique)
esproueit (début)
914-5 : volenteit
greit
934 s. : mere
ameir (amère)
piteit
despiteit
1076 s. : pareis
enherminés
teist (têtes)
beist (bêtes)
1100 s. : pere (pair)
sormonteir
conseilh
parelhe
1112-3 : pere
mateir (matière)
1179 s. : mere
ameir (amère)
engigneir
eslachir
1191-2 : reclameir
aoreir
1213-4 : mere
miseir (misère)
1253-4 : donneis
aoreit
1267 s. : comandeit
Trinité
bonté
Humilité
(puis, série en « ie »)
1307 s. : creueit
aueulgleit
vengie (fém.)
Envie
1325 s. : enuenimee
enbrasee
infier
achier
accordeir
discordeir
1367-8 : mere
ameire
1381-2 : carité
gouverneit
1435 s. : forsannee
nee
entachie (fém.)

Dans III *(suite)*.

esté (fém.)
disputeir
reputeir
1445-6 : celeir
tueir
1454-5 : morteil
freire
1458-9 : malgrier
meller
1557-8 : prendeis
portereis
1579 s. : parleir
cleir
Pereche
messe
1707-8 : aleis
greit
1729-30 : greniers
celeir
1733-4 : foreis (fourré)
preis (pré)
1739 s. : presteir
renouelleir
teirme...
assegureis
asseis
1753-4 : cleir
ameir
2022-3 : ameir (aimer)
ameir (amer)
2066-7 : comandee
amendeie
2088-9 : iueir
fumeir
2269 s. : nettie (nettoyée)
deslechie (déliée)
tramettés
buteis
2277 s. : amendeir
confesseir
ensauchie (exaucée)
pechie
2301 s. : absoleis
donneis
casteté
esté
2341-2 : escappeis (fém. pl.)
deschaineit (*id.*)
2351-2 : veés
registreit
2355-6 : comandeit
apresté
2375-6 : aueugleis
lés (côté)
2395 s. : compangnie
magnie
registreit
onulie (effacée)

Dans III *(suite)*.

vernerie
obligie (obligée)
2433 s. : areis
lasqueté
vie
partie
vowé
poesté
demoreir
trayneir
2443-4 : aueis
veneis
2452-3 : escappeir
trayeneir
2553-4 : endoctrineir
saueir
(après une série en « i »)

Dans IV.

v. 7-8 : donneir
mostreir
17-18 : prestés
veireis
25 s. : comenchier
desire
loyalté
parleir
39-40 : gouerneit (part. fém.)
mariee
43-4 : respondés
fereis
49-50 : mere
ameir (fém.)
65-6 : acquieueir
accorder
69-70 : greit (fin de répl.)
accordé (début)
73-4 : aleir
myner
107-8 : myneir
laboreir
119-20 : parler
fineir
137-8 : marices
volés
149-50 : pastureir
myneir
154 s. : clameir
donneir
ameire (amère)
160 s. : fineir
aleire
myneir
pastureir...
osteir
doubteir
cleir

Dans IV *(suite)*.

170-1 : desrobeir
appelleir
174-5 : gardeir
lamenteir
188-9 : enmyneis
desrobeis
192-3 : porteir
desconforteir
210-1 : esbanoieir (fin de réplique)
cuydier (début)
224 s. : nouelh
pastureil
aleir
gardeir
234-5 : recineis
saueis
244-5 : pastureil
bel
268 s. : pantier
gowier
soppeir
presenteir
foret (fourré)
doret (tarte)
estre (âtre)
estre (être)
277-8 : reconforteir
aleir
284-5 : Loyalté
demoreit
293-4 : venreis
l'oreis
300-1 : amyneir
ralleir
306 s. : queir
erre
mere
freire
314 s. : iocqueir (fin de réplique)
volentier (début)
compteir
assembleir
330-1 : parleir
deuiseir
338-9 : rataconneir
parleir
356-7 : demoreir
accordeir
384-5 : troueir (fin de réplique)
desentire (début)
408-9 : pardonneir
viseir

Dans V.

v. 1-2 : aueis (Dgl. avez ; Flor. aués)
sembleis (Dgl. semblez ; Flor. samblez)
19-20 : parleir (Dgl. parler ; Flor. parler)
demoreir (Dgl. tarder ; Flor. arester)
25-6 : asteis
appellee
29 s. : ruyneir (Dgl. remuer ; Flor. remuer)
mueir (Dgl. muer ; Flor. muer)
asseis (Dgl. assez ; Flor. assés)
aueis (Dgl. avez ; Flor. avés)
melheir (Dgl. mesler ; Flor. mellez (inf.))
clameir (Dgl. clamer ; Flor. clamer)

Dans V *(suite)*.

signorie (Dgl. seigneurie ; Flor. signourie)
partie (Dgl. partie ; Flor. partie)
tourneir (Dgl. tourner ; Flor. tourner)
cesseir (Dgl. varier ; Flor. aler)
79-80 : esteis
parlez
83 s. : parleir
forsenee
aueis (Dgl. aviez ; Flor. avies)
estiez (Dgl. estiez ; Flor. esties)
111-2 : feries (Dgl. ferez ; Flor. ferés)
teneis (Dgl. tenez ; Flor. tenés)

Dans V *(suite)*.

142 s. : disies (subj.)
direis
suy
descargies (subj.)
dire
dit
(Notre texte est ici isolé et sa prosodie, dans ces vers, tout à fait troublée)
156 s. : appellee
mueir
myneir (Dgl. mener)
appelleir (Dgl. apeler)
262 s. : ietteir (Dgl. geter ; Flor. jetter)
ramonneir (Dgl. balier ; Flor. ramonner)
tourneir
ietteir
272 s. : odoreir (Dgl. odourer ; Flor. odourer)
escouteir (Dgl. escouter ; Flor. tanster)
gosteir (Dgl. tast ; Flor. escouter)
regardeir (Dgl. regart ; Flor. regarder)
doubteis (Dgl. doutez ; Flor. doubtés)
asseis (Dgl. assez ; Flor. assés)
552-3 : reuelé (Dgl. revelez ; Flor. reuelés)
secreis (Dgl. secrés ; Flor. secrés)
659-60 : tei·t (Dgl. teste ; Flor. tieste)
texte (Dgl. teste (tête))
703 s. : donneir (Dgl. donner ; Flor. bailhier)
rasazier (Dgl. assasier ; Flor. rasasier)
esteit (Dgl. esté ; Flor. estet)
soleis (Dgl. saoulé ; Flor. saoulet)
709-10 : request (Dgl. requeste ; Flor. *id.*)
deshoneist (Dgl. deshonneste ; Flor. deshonieste)
872 s. : sacies
mie
ferré (Dgl. ferré ; Flor. ferez)
ma pensée (Dgl. mon pensé ; Flor. pensez)
verité (Dgl. voulez ; Flor. volés)
ferré (Dgl. avez ; Flor. aués)
911-12 : quereis (subj.) (Dgl. queries)
armeis (Dgl. baillies)
923-4 : mostreis (Dgl. moustrez ; Flor. moustrés)
voleis (Dgl. voulez ; Flor. volés)
1006-7 : asseis (Dgl. assez ; Flor. assés)
sceis (Dgl. sez ; Flor. ses)
1030-1 : armeis (fém. plur.) (Dgl. armees ; Flor. armees)
tesee
1036-7 : appellee
ameis (masc. plur.)
1052-3 : crye (Dgl. crié ; Flor. ouret)
naureis (Dgl. navré ; Flor. nauret)

Dans la *Geste de Liège* (T. I, p. 590).

Laisse VII :
compteit...
crualteit
veriteit
ordineis
auctoriteit...
aiet (ætatem)
nobiliteit
citeit
nommeit

Dans *Geste de Liège (suite)*.

appelleit
greit

Laisse X (p. 591) :
cleir
ameir
meir (mer)...
doubter
controveir
governer...
deuiseir
erreir...
nommeir

Laisse XXI (T. I, p. 595) :
enforchies
pies
arengies
piteis (pitié)
empongniés
viés (vieux)

Laisse LXII (T. I, p. 611) :
celeste
manifeste...
acreiste
areste (arrêt)
honieste
reste
diestre
tieste
apreste...
terreistre...
deshonieste
fieste...
prestre...
tempieste
bieste

Laisse LXXX (T. I, p. 619) :
peire (fin de la précédente)
ameire
apeire
claire...
frappeire
voleir
freire...
atterreire...
paire (pair)
mateire
tormenteire
meire (mère)
ameire
empereire
empeire (empire)
vitupeire...
miseire

Laisse CXV (T. I, p. 633) :
desclareir (fin de l'hémistiche précédent)
edifier
nonchier...

Laisse CXLIV (T. II, p. 544) :
santitiet
dans une strophe en « i » (dans notre texte I, 440, saintité)

Cette série est de beaucoup la plus abondante : la rime en « ei » était évidemment celle qui donnait à l'auteur le moins de mal et qui se présentait le plus facilement à sa peu fertile veine. La dominante est « ei » et il est difficile de croire qu'il s'agisse

d'une simple graphie. L'origine de cet « ei » semble généralement une diphtongaison de « a » libre latin, mais il est plus probable qu'elle s'est exercée sur un « e » roman accentué, car elle atteint aussi bien la syllabe tonique d'un mot comme « mateire » (materia) ou « miseire » (III, 1214). Ce traitement se trouvant dans les régions de l'est, depuis Liège jusqu'à la Bourgogne, doit correspondre à un substrat germanique ou en tous cas à une articulation moins nette de la voyelle, pareille à celle qui se produit à la finale en londonien, ou en bruxellois, ou, d'une façon plus générale, dans ce que j'ai appelé quelque part *le Parler belge* [1].

Un relâchement de l'articulation accompagné d'une inflexion de la voix aboutit alors au dégagement non pas d'un « i », mais d'un « yod ». Ce qui renforce cette opinion, c'est que l'auteur, ou les auteurs, font assoner cet « ei » provenant de « a » libre tonique final avec « a » libre tonique pénultième suivi d'un « e » muet (terminaison latine « ata ») ; exemples : I, 31 s. : « tresameis (aimée) : permettez : adoreir : desirez » ; I, 47-8 : « auieree : ameis (aimé) » ; II, 37 s. : « excepteit (exceptée) : n'aueit : sacreit (sacrée) » ; dans III, 57 : « enchayneit (enchaînée) : verité » ; 67-8 : « appelleis : nommeis (tous deux fém. sing.) » ; 284-5 : « asseuree : loweie » ; 664 : « troueie (fém. plur.) : impetrees » ; 2066-7 : « comandee : amendeie » ; dans IV, 39-40 : « gouerneit (fém. sing.) : mariee » ; dans V, 1030 : « armeis (fém. plur.) ». Nous avons affaire là à une prononciation « -èye » très nettement attestée au féminin du participe dans la conjugaison wallonne. Cet « -èye » s'accompagne d'une inflexion très caractéristique dont le liégeois transfère le chantonnement dans le français.

On pourrait interpréter dans II la série 160 et s. également par « -èye » : « Marie » serait le wallon « Marèye » ; « remplie » serait le wallon « rimplèye » qui rimerait bien alors avec « digniteit », etc., mais ceci n'est pas sûr, car on s'étonne de trouver, aussi bien dans nos textes que dans la *Geste de Liège*, des « i » ou des « ie » qui, nous le verrons plus loin, se réduisent à « i », apparaissant tout à coup, dans les séries en « ei ». Exemples : I, 107 : « panthier » ; 132, 142 : « bergier » ; 237 : « messagire » ; 479 : « oÿr » ; dans II, 46 : « accomplire » ; 82 : « Esperit » ; 201 : « Espir » ; 139 : « Juys » ; 253 : « fils ». De même que dans I, 76-77 : « ciel » (liég. mod. « cîr ») assone avec « enformeir » ; dans III, 45-6 : « Lucifeir » rime avec « enfier » ; 49-50 : « porchachire » avec « engigneir » ; 220-1 : « exillier » avec « renoieir » ; 272-3 : « encachier » avec « confesseir » ; 884-5 : « defiet » avec « esprouueit » ; 1181-2 : « engigneir » avec « eslachir » ; 2397-8 : « registreit » avec « onulie » ; dans IV, 210-1 : « esbanoieir » (fin de réplique) avec « cuydier » (début de réplique) ; 314-5 : « iocqueir » (fin de réplique) avec « volentier » (début de réplique) ; 384-5 : « troueir » (fin de réplique) avec « desentire » (début de réplique), ce qui est encore plus caractéristique. Dans V, 85-6 : « aueis » rime avec « estiez » dans un passage où l'adaptateur se trouve livré à lui-même ; 111-2 : « feriés » avec « teneis » ; 142-3 : « disies » avec « direis ».

Ces exemples ne sont pas particuliers à nos textes ; ils sont conformes à l'usage constant de la *Geste de Liège* qui insère « aiet » (ætatem) ou « piteit » (pietatem) dans des laisses en « ie ».

1. *Congrès international pour l'Extension et la Culture de la Langue française.* Paris, Champion, 1906, in-8°. Cf. aussi les importantes études de M. Salverda de Grave dans *Romania*, XXX, pp. 92-3 et dans *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal en Letterkunde*, XV, pp. 208-218.

CONCLUSION

1° Dans tous nos textes, « ei » et « ie » assonent ensemble incontestablement. L'élément dominant semble avoir été le « i » ; l'évolution qui s'est produite, postérieurement au xv^e siècle, a été dans le sens de la suppression de cet « i » quand il suivait, de son renforcement quand il précédait. Dans les deux cas, le premier élément de la diphtongue a emporté l'accent.

2° La graphie « ie » et la graphie « ei » sont tellement interchangeables qu'elles se présentent indifféremment dans l'ancien wallon pour continuer l' « e » entravé latin. Nos textes usent de l'une et de l'autre, quoique I et V préfèrent « ei » ; exemples : rubrique après I, 186 : « cleirc » ; dans II, 130 : « beist : teist » [1] ; dans III, 185 : « preist »; 1078-9 : « teist : beist » ; 1741 : « teirme » ; dans V, 709-10 : « request : deshònneist » (Flor. deshonieste) ; mais dans III, 45 et *passim* : « infier » ; 149 : « diestre » ; 1664 : « pierte » ; 1961 : « pieme » (pessimu). La *Geste de Liège* (comme Jacques de Hemricourt) témoignent de la même incertitude, à preuve la laisse LXII, au t. I, p. 611, où « molieste », « aquieste » sont suivis de « acreiste », ; « tieste », de « terreistre » et de « bieste ».

§ 5. *Assonances et rimes en « en », « in », « ain », « ien ».*

Dans I.

v. 5 : humblement
silenche
56-7 : voirement
parfaitement
62-3 : teillement
suffissamment
89-90 : Bethleem
ceirtaine
116-7 : compaingne
ensemble
137-9 : gens
certaine
154-5 : terriene
main
168 s. : amyneit
souerain
nouellement
193-4 : viengnent
attendre (liég. mod. : ratinde)
243-4 : comandement
prestement
272-3 : amiablement
vraiement
286-7 : bien
chemin
305 s. : astronomien
bien
certaine
Bethleem
319-20 : cognoissance
nascence

Dans I *(suite)*.

325-6 : bien
nient
353-4 : Bethleem
nouel
361 s. : comandement
lyement
soruient
volentire
393-4 : neiz
hublement
442 s. : vraiement
nouellement
aoreir
465-6 : soueraine
haltains
480 s. : esbatement
humblement
prendre
reprendre

Dans II.

v. 21-2 : quarantaine
enfantaie
27 s. : voisent
deuotement
anchienement
32 s. : enfantement
enfantement
commandement
49 s. : pere
prestement

Dans II *(suite)*.

turturelle
gent
belle
tuturelle...
loyalment
66 s. : anchien
chemiin
sire
ly
legirement
Iierusalem
deuotement
temps
83-4 : legirement
hastiuement
90-1 : excellent
omnipotent
104-5 : bien
bien
146-7 : mille
fin
155-6 : yre
bien
179-80 : fortement
ventre
183-4 : humaine
206-7 : soueraine
254-5 : encense (liég. mod. : ècince, encens)
essence
274-5 : toudis
bien

1. Wallon moderne « tiesse » et « biesse ». Selon M. Wilmotte (compte-rendu de l'édition du *Poème Moral* par M. Cloëtta), M. Behrens exagère la fréquence de la diphtongaison de è entravé dans l'ancien dialecte wallon. « Ces phénomènes ont gagné de proche en proche. » (*Romania*, XVI, 1887, p. 122.)

Dans III.

v. 242-3 : rains (rameaux)
saine
282-3 : waine
plaine
310-1 : Lhorene
samayne
342-3 : Iulins
riens
514-5 : ensengne
Lowangne
592-3 : moins
certains
596-7 : humaine
soueraine
606-7 : temps
command
650-1 : Pascience
Porueance
718-9 : aprendere
prendre
814-5 : sou[e]raine
paine
1004 s. : entendre
attaindre
entent
prent
1124-5 : soudainement
nient
1233-4 : attaindre (attendre)
entendre
1881-2 : larchins
voysens

Dans III *(suite)*.

1954-5 : mains
plains (pleins)
2315-6 : compagne
remainge (reste)
2365-6 : mains
mains (moins)
2391-2 : couent
coment

Dans IV.

v. 75-6 : temps
puissant
151 s. : champs
amans
temps
164-8 : segurement
torment
souent
172-3 : vraiement
ment
390-1 : tengne
souengne
404 s. : enbatement
humblement
prendre
reprendre

Dans V.

v. 502-3 : bien
amye

Dans V *(suite.)*

655-6 : bien
mise
685-6 : representamment
entendent
907-9 : defendre
vaincre
(où V est indépendant)

Dans *Geste de Liège.*

Laisse VIII (T. I, p. 590) :
voirement
teilement...
cent...
entirement...

Laisse XXXII (T. I, p. 599) :
Dimengne (Dimanche)
Ardengne (Ardenne)...
desdengne (dédaigne)
s'ensengne (son enseigne)...
prengne (prenne)
dengne (daigne)

Laisse LIV (T. I, p. 608) :
en « -endre », on y trouve « mendre » (moindre)

CONCLUSION

a) Dans I et II :

1° « en » assone le plus souvent avec lui-même, jamais avec « an ».

2° « en », « in » assonent quelquefois avec les voyelles orales correspondantes, « e » et « i ». Ce fait n'est pas isolé, nous l'avons constaté pour « an », nous le constaterons aussi pour « on ». Dans I, 89-90 : « Bethleem » rime avec « ceirtain » en « en », prononcé « ain », mais aussi avec « nouel » dans I, 353-4 ; de même aux v. 168-9, « amyneit » semble assoner avec « souerain » et « nouellement » ; au v. 443, « nouellement » est précédé de « vraiement », mais suivi de « aoreir » ; dans II, 49 et s., on a la série « pere : prestement : turturelle : gent : belle ». Au contraire « in » ou « ien » (ce qui revient au même) [1] assone en « i » dans I, 7-8 « fin : comenchire » ; dans II, 146-7 « mille : fin » ; 155-6 « yre : bien ».

3° « ain » peut assoner aussi en « è » ou en « en », ce qui est conforme à ce que nous savons de « ai » prononcé « è ». Exemple : « humain : gosteraie », dans II, 89.

Tout cela est parfaitement conséquent et indique, comme pour « an », une nasalisation en voie d'achèvement, mais non achevée encore, et qui ferait supposer, à la base de I et II, un texte très ancien, si V, qui ne saurait être antérieur à la seconde moitié du XIV^e^ siècle, n'en présentait des exemples au moins pour « ien », 502-3 : « bien : amye » ; 605-6 : « bien : mise ». Une fois de plus V, dans ses parties indépendantes, se rencontre avec I et II et se sépare de III et IV.

1. Dans II, 66-7, « anchien » et « chemiin » figurent au milieu d'une série en « i ».

b) Dans III et IV :

1° « en » assone avec lui-même ou avec « ain », ce qui indique la prononciation qu'il faut lui donner conformément au wallon moderne. Cette prononciation n'est pas moins bien attestée par les graphies que voici : III, 38 : « sains » (sine, sans ; cf. *Geste de Liège*, v. 4539 : « sains ») ; 1759 : « mens » pour « mains » ; IV, 45 : « sains » (sans) ; 263 : « attaindre » (atteindre) ; 312 : « ataindre » (fr. attendre ; liég. mod. ratinde) ; dans V, 85 : « taimps » (temps) ; 347, 339 : « sens » (Dgl. « sans », Flor. « sans »); 935 : « sains plus » (Dgl. Flor. sans plus) ; 619 : « wydainge » (Dgl. « vuidinge », Flor. « widenge ») ; 1028 : « mens » (Dgl. Flor. « mains ») ; 1139 : « maimbre » (membre). La seule exception est « temps » qui peut rimer en « an » ; remarquer dans Flor., p. 128, « tamps » répété deux fois dans notre troisième colonne.

2° « ien » est réduit à « in ». Exemple III, 342 : « Julins ».

§ 6. *Assonances et rimes en « ie », « i ».*

Dans I.

v. 3-4 : comenchire
compaingnie
7-8 : fin
comenchire
14 s. : plaist il
querir
acompaingnier
35 s. : plaisir
loysir
soiies (liég. mod. : sèyîz ; fr. soyez)
64-5 : amis
n'aiies (liég. mod. : âyîz ; fr. ayez)
77-8 : ciel (liég. mod. : cîr)
marie
87-8 : oyt
resjoliet (réjoui)
114-5 : brebis
petis
124 s. : ciel
anonchie
Dieu (cf. III, 855)
175 s. : volentire
mentire
Arabie
maris
187-8 : messagire
dementire
205-6 : volentire
appareilhiez
215-6 : escript
laisiet
249 s. : prie
venire
luy
260-1 : ilh
paiis
264-5 : paiis
maris
276-7 : amis
paiis
284-5 : require
dire
294-5 : partis
mentir
337-8 : chire (chère)
volentire

Dans I *(suite)*.

349-50 : partir
anuitye
364 s. : volentire
oyt
dit
369-70 : mentir
dire
375 s. : partir
affie
chire
388-9 : fils
Esperit
399-400 : mercy
fil (fils)
426-7 : Arabie
desire
446 s. : conchuips
Esperit
ley
amis
mis
455 s. : chambrier
seruir
haiir
mis
467-8 : compaingnie
benye
475-6 : tenir
venir
488-9 : Ihesucrist
compaingnie
492-3 : Sainte-Marie
prie

Dans II.

v. 3-4 : Marie
ossy
8-9 : departire
filles
13 s. : amye
compaingnie
mie
compaingnie
seruire
mie
maris

Dans II *(suite)*.

58-9 : sire
fils
64 s. : aparelhie
fils
anchien
chemiin
sire
ly
74-5 : paradis
acomplis
81-2 : recowreit
Esperit
92-3 : beny
desire
112 s. : enragier
visier
premier
127 s. : Arabie
affie
vie
136 s. : cheualier
pies (liég. mod. : pî)
defineir
Juys
146-7 : mille
fin
155-6 : yre
bien
160 s. : Marie
remplie
digniteit
bonteit
lie
compaingnie
lignie
175-6 : fille
fils
194-5 : volontier
loisier (loisir)
219-20 : aiidiire
saint Michiel
248-9 : paiis
condusit
252-3 : humiliteit
fils
266 s. : Marie
prophesie
prophetisie

Dans II *(suite)*.

acomplie
Dieu (cf. III, 855)
oblie
Marie
ry
toudis
bien
281 s. : filles
prophetisie...
nasqui
290 s. : prie
paradis
Marie
chy
296-7 : compaingnie
mie

Dans III.

v. 35 s. : Marie
compangnie
ensi
detry
43 s. : coniureis
maffeis
infier
Lucifeir
appelleit
lasseis
porchachier
engigneir
75 s. : pechie
enthacies
myneis
tourmenteis
aueuglit
deli
89-90 : plaisir
sier (sire)
101 s. : pechie (péché)
corochie (masc. sg.)
repentire
venire
107 s. : demandeir
cryer
Jhesucrist
paradis
125-6 : rencheir (retomber)
venir
129-30 : anemis
envis (à contre-cœur)
139-40 : eschacies
eslachie
207 s. : Ire
premire
banier (bannière)
roymne (reine)
encline
220 s. : exillier
renoieir
parjureir
mer(e) (mer)
248 s. : Envie
vie
porteis
aueis
aye (aide)
Marie
260 s. : mie
tricerie
signifie
boisdie
Yre
ochir (tuer)

Dans III *(suite)*.

272-3 : encachier
confesseir
278 s. : die
estudie
esmaiies (2e p. plur.)
aiies (*id.*)
290 s. : denir (denier)
espargnir (liég. mod. spârgni)
termineir
defermeir
denier
geroier
298-9 : amis
my
304-5 : reuinent (reviennent)
tynent (tiennent)
338 s. : soyes
herbigies
volentier
denier
Iulins
riens
356 s. : mentie
compangnie
ly
affy
392 s. : seruice
niche
my
ensi
420 s. : oyr
gisir
mostier
conseilhier
rier (rire)
mesdire
434-5 : mescreandise
faintiese
438 s. : chire (chère)
chire (*id.*)
sieruire
oyr
Gloternye
m'amye
446-7 : ayde
chevalerie
460 s. : lingnie (lignée)
partie
roysin
vin
dormy
descouvry
descarny
rescowry
476-7 : lingnie
multiplie
520-1 : souffrir
conuertie
552 s. : maingier (liég. mod. : magnî)
seruie
essilhie
Urie
578 s. : cointier
pigneir
espargnier
papier
oy
obly
608-9 : prie
guerie (guerroye)
638-9 : fier
deslachier
674-5 : cortoisie

Dans III *(suite)*.

edifiie
682-3 : plaisire
desire
686-7 : envoyer
nunchier
702 s. : vie
boisdie
tient
souient
royne
s'encline
viuere
enyure
756-7 : enforchier
pechiet
760-1 : enchiet (tombe)
flechie (fléchi)
768-9 : anemis
Esperis
798 s. : merchi
ottry
rauoier
ensauchier
amy
domini
compangnie
amie
noury
chi
leis, etc.
818 s. : paradis
auis
grascie
prie
826-7 : priier
arier
847 s. : gramie
desier
reuenir
merchi
demy
vie
mie
peris (périls)
Dieu
tempteir
penseir
esmeruilhies
engignies
868 s. : esteir
rasenseir
sentire
aydier (liég. mod. : aidî)
auis
bailhis
priier
otrier
884-5 : deflet
esprouelt
888 s. : preier
anoier
preie
descendi
diuine
fine
lignie
humilie
948-9 : paysi (apaisé)
commenchie (liég. mod. : kiminçî)
966 s. : royne
digne
ensauchie
oye

Dans III *(suite)*.

978-9 : ensiewir
fuir
984-5 : ensauchie
oye
992 s. : vie
desconsilhie
rauoiier
sentier
foruoiet
loiie (liée)
1048-9 : pechier
tresbuchire
1052-3 : moilhier
mengier
1116-7 : forgiet
apaisiet
1181-2 : engigneir
eslachir
1185-6 : anemy
priie
1271 s. : compangnie
conuertie
laissier
chire (chère)
Envie
conuertie
1295-6 : mesdier (médire)
escondir
1309-10 : vengie (vengée)
Enuie
1315-6 : aidier
ensauchier
1327-8 : infier
achier
1333 s. : lie (joyeux)
corochie (masc. plur.)
cy
ossy
1339-40 : casties (2e plur.)
manechies (*id.*)
1387-8 : enuie
soulhie (fém. sing.)
1395 s. : Marie
marie
quirt (requiers)
requiert
request
pres (prête)
quirent
acquirent
1411 s. : oyu
benie
Dieu
ententieu
1417-8 : entachie
corochie
1423-4 : siwir
vestire
1433 s. : forsannee
nee
entachie
1486-7 : recourier (recourir)
tenir

Dans III *(suite)*.

1554-6 : prie (fin de répl.)
Dieu
ententieu
1559-60 : Sainte Espire (fin de répl.)
vestire (déb. de répl.)
1563-4 : conseilhie (fém.)
esvoilhie (fém.)
1567-9 : ly
chy
1571 s. : conuertir
Sainte Espire
endormie
mie
1605-6 : maintenir
cheiir
1625-6 : euangilh
vilhe (ville)
1631-2 : pies (pire)
dis
1719-20 : deniers
volentire
1729-30 : greniers
celeir (cellier)
1759-60 : mens (mains)
estient (éteint)
1805-6 : conuoitiese
mise
1829-30 : digne
royne
1837-8 / 1863-4 : conuoitiese
atise
1843 s. : my
fy
priier
chire
1855-6 : oyue
merchie
1980-1 : denier
chire
1986-7 : envoiier
mengier
2000-1 : n'afiert
enquert
2132-3 : fuir
ferier
2136-8 : infier
siewy
cy
2213-4 : maintinent
vi[n]ent
2269-70 : nettie (nettoyée)
deslechie (déliée)
2299-2300 : pis
pis
2305-6 : seruir (fin de répl.)
Espir (début)
2319-20 : eslongie (éloignée)
Marie
2335-6 : doctrine
estrime
2339-40 : sermonerie
deruerie

Dans III *(suite)*.

2343 s. : desloiies (fém. plur.)
relenquis
desconfis
escript
2361-2 : refroidir
infier
2371-2 : infier
vers
2391-2 : couent (convient)
coment
2395 s. : compangnie
magnie
registreit
onulie (effacé)
vernerie
obligie (fém. sing.)
2405-6 : volunté
oblie
2421 s. : recouurir
droiturier
anemy
cy
2547-8 : vie
ravie
2551-2 : Ihesucrist
paiis
2558-60 : destrier
fier
sire

Dans IV.

v. 11-2 : volentire
ditiers
25-6 : comenchier (fin de réplique)
desire (début)
79-80 : dezier
descouurir
117-18 : aidier
atargier
123 s. : ensi
luy
champier
approchier
196-7 : tenir
assier (liég. mod. : assir)
208 s. : my
cy
esbanoieir
cuydier
314 s. : iocqueir
volentier
compteir
assembleir
332 s. : ostilh
soubtilh
escorgie
laichie (liég. mod. : lècèye, lacée)
gry
fy (fil)

Dans V.

v. 67-8 : mye
entremis
85-6 : aueis (Dgl. aviez ; Flor. avies)
estiez (Dgl. estiez ; Flor. esties)
107-8 : paupire (Dgl. paupiere ; Flor. papiere)
chamberier (Dgl. chamberiere ; Flor. chambriere)

Dans V *(suite)*.

111-2 : feries (Dgl. ferez ; Flor. ferés)
teneis (Dgl. tenez ; Flor. tenés)
142 s. : (original indépendant)
disies
direis
suy
descargies

Dans V *(suite)*.

dire
dit
200-1 : prie (Dgl. pri ; Flor. pry)
meirchi (Dgl. merci ; Flor. mierchy)
258-9 : chamberier (Dgl. chamberiere ; Flor. *id.*)
manire (Dgl. maniere ; Flor. *id.*)
312-3 : corochire (Dgl. couroucier ; Flor. courechier)
pechier (Dgl. pechier ; Flor. pichier)
478-9 : fornier (Dgl. fourniere ; Flor. *id.*)
manire
482-3 : auient (Dgl. avint ; Flor. *id.*)
soruint (Dgl. souvint ; Flor. souuient)
510-1 : cuydier (Dgl. cuidier)
denir
536-7 : premire (Dgl. premiere ; Flor. *id.*)
escolier (Dgl. escoliere ; Flor. *idem*)
611-2 : resassier
ewist
689-90 : escolire (Dgl. chamberiere ; Flor. *id.*)
chamberier (Dgl. escoliere ; Flor. *id.*)
703-4 : donneir (Dgl. donner ; Flor. bailhier)
rassazier (Dgl. assasier ; Flor. rasasier)
780-1 : manire (Dgl. guise ; Flor. *id.*)
deuise (Dgl. devise ; Flor. *id.*)
854-5 : ting (impér.) (Dgl. tien ; Flor. tien)
bien (Dgl. Flor. *id.*)
872-3 : sacies
mie
911-2 : quereis (Dgl. queries)
armeis (Dgl. baillies)
927-8 : aydier (Dgl. aidiez ; Flor. aidies)
cheuir (Dgl. avriez ; Flor. aries)
934-5 : pies (Dgl. piez ; Flor. pies)
loye (Dgl. atachiez ; Flor. aloiies)
961-2 : despoilhier (Dgl. despouillier ; Flor. despoilhier)
carpentire (Dgl. charpentier ; Flor. *id.*)
1008-9 : gorgiere (Dgl. gorgiere ; Flor. *id.*)
1018-9 : entire (Dgl. entiere ; Flor. *id.*)
1174-5 : requier
supplie
1180-1 : bateilhier (Dgl. bateillier ; Flor. batilhier)
mis
1188-9 : soyes (2e plur.)
corochie

Geste de Liège.

Laisse IX (T. I, p. 590) :
florir
Saint-Espir (v. 222)

Laisse XVII (T. I, p. 593-4) :
envie
mie...
recomenchie (recommencée)

Laisse LV (p. 608) :
saint Pire (Pierre)
fiere (fier)
empire
chire (chère)
dire
sire...
presier (priser)

Dans *Geste de Liège (suite)*.

entier
eslire...
lassire (laisser)
arire (arrière)
contredire
chaiire (chaire)
suffire
anonchier
Saint Ligier
dangier...
lumire
lire
vengire (venger)...
porcachier

Laisse LVIII (p. 610) :
retint
sovient
tint...
vient (vint)...
nient
sorvint ...
Constantins
Justinient

Laisse XCII (p. 624) :
vergier
ierbire
olivire (olivier)...
arrier...
entire (entier)...
partire
sablier
trebuchire...
sentire (sentier)...
milhire (millier)
cachier...
iretire (héritier)
chevalier
nonchier

Exemples de « ei » ou « ie » dans III, IV, V, en dehors de la rime :

Dans III.

149 : à diestre ; 808, deistre ; 82, 600, 788, 1050, etc., infier ; 865-6, le touviert d'infier ; 181, miesmement ; 475, chierf ; 752, siers (serf) ; 693, piert (wal. mod. : piète, perte) ; 2119, à ly pierte ; 855, misme ; 2224, infeir ;
1066 : preiste (prêtre) ; 1075, 1078, teist
1079, 2184, 2159, 1482 : beist ;
1335 : enfier ; 1773 : infier, piesme ; 1664 : pierte.

Dans IV.

335 : flieme (phlebotomus, bistouri)

Dans V.

659, 1009 : teist (Dgl. teste ; Flor. tieste)
51, 60 : beist (Dgl. bestes ; Flor. biestes)
710 : deshoneist (Dgl. deshonneste ; Flor. deshonieste)
1234 : honeist (Dgl. deshonneste ; Flor. deshonieste)

CONCLUSION

1° La réduction de « ie » à « i » est un fait si connu et si caractéristique du wallon qu'il est inutile d'y insister, sauf pour montrer, par la longueur du tableau précédent, combien il est général dans notre texte. Il ne s'agit pas de la rime « iée : ie », qui est, comme l'a montré M. Chatelain, un emprunt banal de la poésie française à la prosodie picardie [1], mais d'assonances comme dans I, 14 s. : « plaist-il : querir : acompagnier » ; II, 64-5 : « aparelhie : fils », etc. ; III, 870-1 : « sentire : aydier » ; IV, 25-6 : « comenchier (fin de réplique) : desire (début de réplique)», ainsi que, en liégeois moderne, « kimincî » rimerait avec « ovrî » (ouvrier) ; V, 143-4 : « suy : descargies » ; 780-1 : « manire : deuise », etc., ainsi que, dans la *Geste de Liège*, laisse XCII, à « entire » et « partire » succèdent « sablier » et « trebuchire ».

Il faut donc prononcer « ie » comme « i » dans notre texte, que cet « ie » résulte du jeu de la loi de Bartsch-Mussafia ou de « i » long latin. « Dieu » semble assoner en « i » dans I, 126, 265 ; II, 270 ; III, 855.

2° Cette réduction de « ie » à « i » semble parfois s'appliquer même là où « ie » représente un « e » ouvert entravé latin, témoin la graphie « misme » dans III, 855 et, mieux encore, la rime de III, 2361-2 « refroidir : infier » ou la série 2136-8 « infier : siewy : cy » et ceci est contraire à l'évolution du wallon actuel qui a « iè ». Cependant nous avons vu que ce traitement est récent et encore rare au moyen-âge. I, II et V ne connaissent encore que « ei » dans la même position, tandis que III possède « ei » et « ie ». Il paraît représenter un état ultérieur d'hésitation entre les deux sons, très apparentés d'ailleurs, puisque, nous l'avons vu, ils assonent ensemble.

On pourrait encore supposer que « ei » a été employé devant l'entrave pour éviter, dans la prononciation, la réduction que le lecteur aurait faite. à première vue, de « ie » à « i », mais la première de ces deux hypothèses (hésitation et apparentement de « ei » à « ie »), me paraît plus vraisemblable. L'état des choses chez de Hemricourt est pareil à celui de III. On y trouve « honieste », mais plus souvent « honeiste » ; « biestes », mais aussi « beystes », etc. [2].

§ 7. *Assonances et rimes en « o ».*

Dans I.

v. 21 s. : tout
monde
homme
227-8 : roy
nos
327-8 : Herode
roy
341 s. : fort
voie
signeur
amor

Dans I *(suite)*.

toust
douche
amor
roy

Dans II.

v. 96-7 : roys
voie

Dans III.

v. 141-2 : doubte
rote (route)

1. *Recherches sur le vers français au XV^e siècle*, Paris, Champion, 1908, in-8°, p. 12. On trouve cette rime dans les très parisiens *Miracles de Nostre Dame*, éd. G. Paris et U. Robert ; I, v. 19-20 : « servie : gaaingnie » et M. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der frz. Sprache* (Heidelberg, Winter, 1908) § 81 va jusqu'à considérer la forme « ie » comme normale.

2. Cf. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 35-6, et M. Wilmotte, dans *Romania*, t. XVII, p. 557.

Dans III *(suite)*.

288-9 : *vus*
nos
534-5 : vos
nos
594-5 : memore (fin de réplique)
encor (début)
662-3 : glore (fin de répl.)
memore (début de répl.)
680-1 : douls (fin de répl.)
vos (début de répl.)
1082-3 : glore
escolle
1114-5 : autre
faulce (corrigez : faute)
1199-1200 : glorieux
vos
1125-6 : amour (fin de répl.)
creatuer (début)
1255-6 : absoub (indicat. prés., 1re pers. sing.)
lowe (liég. mod. : dji lowe)
1480-1 : douls
trestus
1540-1 : vos
coroche (courroux)
1635-6 : iour
doleur
1641-2 : doleur (fin de répl.)
pleur (début de répl.)
2297-8 : amor
solour
2311-2 : atour
createur
2519-20 : troene (trône)
almoine (aumône)

Dans IV.

v. 3-4 : amour
honeur
99-100 : pastour (fin de répl.)
amour (début de répl.)
198-9 : propos (fin de répl.)
toust (début de répl.)
298-9 : Amor
labeur
328-9 : tos (fin de répl.)
vos (début de répl.)

Dans V.

v. 7-8 : gotte (Dgl. goute ; Flor. goutte)
tout (Dgl. toute ; Flor. toutte)

Dans V *(suite)*.

71-2 : *vus* (Dgl. vous ; Flor. vous)
choroche (Dgl. courous ; Flor. courous)
677-8 : chose (Dgl. choses ; Flor. chosez)
enclouse (Dgl. encloses ; Flor. enclosez)
878-9 : fol (Dgl. Flor. *id.*)
mos (Dgl. Flor. col)
1122-3 : poels (2e p. sing.) (Dgl. puez ; Flor. pues)
voels (2e p. sg.) (Dgl. veus ; Flor. voelz)

Geste de Liège.

Laisse XLVIII (T. I, p. 605) :
repos (fin d'hémistiche, laisse XLVII)
glose...
chouse
propose...
enclouse...
aquoise
dispouse.

Laisse LX (T. I, p. 611) :
mos...
tos...
sos
desos (dessous)
propos
bos (bois)...
enclos
vos...
nos...

Laisse XC (T. I, p. 623) :
Creatour
socour...
leurs
honour...
dolours
signours...
flours
sens demours

Laisse XCVIII (T. I, p. 626) :
sos...
tos
cos (coq...)
mos
nos
trestos
coros (courroux)
desos (dessous)
gros...
vos...
jalos... (jaloux)

CONCLUSION

Ces assonances et ces rimes ne sont explicables que si on les suppose en « o », en dépit des graphies « ou, u, eu » qu'on trouve çà et là. Ceci est conforme à la *Geste de Liège* et à l'usage wallon actuel.

§ 8. *Assonances et rimes en « oi ».*

Dans I.

v. 152-3 : nasteroit
sourdroit
160-1 : roy
conroy
171 s. : plaisoit
noin
region
nacion
227-8 : roy (liégeois mod. : roye)
nos (liégeois : no)
239 s. : roy
moy
roy
moy
246 s. : roy
moy
roy
270-1 / 282-3 : roy / moy
288 s. : roy
sauoir
voir
foy
298-9 : cognus (liég. mod. : kinohou).
suy (liég. mod. so)
300-1 : roy
cognoy
317-8 : roy
estoille
321 s. : roy
conroy
fols
roy
327 s. : Herode
roy
sauoie
roy
333-4 : signeur (« -our ? »)
huy (liégeois : oûye)
335-6 : moy
conroy
339 s. : signeur
demeur
fort
voie
signeur
amor
toust
douche
amor
roy
471-2 : roy
moy

Dans II.

v. 44-5 : moy
loy
55-6 : moy
foy
96-7 : roys
voie
102-3 : foy
poys
148-9 : roy
croy
152-4 : roy
ferons
pollons

Dans II *(suite)*.

202-3 : benoit
foy
260 s. : consolacion
foy
esioüissoit
escritoie

Dans III.

286-7 : deuoir
voir
370-1 : roy
loy
412 s. : boire
escroire
roy
loy
594-5 : memore
encor
598-9 : voise
noise
662-3 / 2056-7 : glore (fin de répl.) / memore (début de répl.)
728-9 : voilhe (veille)
oreil
1082-3 : glore
escolle
1305-6 : seroie
voroye
1490-1 : accorderoie
doye (doit)
1514 s. : droit
otroiet
voie
ioie
1623-4 : esuoilhe (fin de répl.)
meruelh (début de répl.)
2427-8 : soye (subj. prés., 1re sg.)
proie
2555-6 : aloient
astoient

Dans IV.

v. 29-30 : seroit
croyt
33-4 : poioie
conteroie
214 s. : seioir
voir
recognoy
anoy (liég. mod. : anauyemin, ennui)
252-3 : astoie (fin de répl.)
anoie (début de répl.)
370-1 : demeuroie
manoie (liég. mod. : manôye)

Dans V.

v. 236-7 : defrosse (Dgl. froisse ; Flor. frosse)
angousse (Dgl. angoisse ; Flor. angoisse)

Dans V *(suite)*.

280-1 : perderoie (Dgl. perdroie ; Flor. perderoie)
tournoye (Dgl. tournoie ; Flor. metoie)
564-5 : aie (Dgl. Flor. *id.*)
metoie (impf. 1re sg.) (Dgl. Flor. aie)
739-40 : soye (Dgl. Flor. soie)
à uoie (Dgl. à voie ; Flor. ale voie)
782-3 : sarois (Dgl. Flor. saroies)
auois (Dgl. Flor. avoies)
794-5 : croire (Dgl. Flor. *id.*)
memore (Dgl. Flor. memoire)
870-1 : apoye (Dgl. Flor. apuies)
raloye (Dgl. fies ; Flor. affies)

Geste de Liège.

Laisse XXIV (T. I, p. 596) :
or (aurum,) fin de l'hémistiche précédent
istoire
poior (pouvoir)
fort (dehors)
perchivoir
yvoir
veoir
rasoir
Gregoire
nonchaloir
avoir...
histoir
perchivoir...
dechivoir

Laisse XXVIII (T. I, p. 598) :
foy...
soy...
doy... etc.

Laisse XXXVI (T. I, p. 601) :
ploie
joie...
soie (pronom soi)...
apoie (appuie)...
anoie (ennuie)

Laisse LXIV (T. I, p. 612) :
prevoust
gouste
tantost...
cognoiste (connaît)
ouste (ôte)
tost
nostre
hoste
croist (croît)
ajouste

Laisse XCVI (T. I, p. 625) :
fors
cors
noirs

Dans *Geste de Liège (suite).*

Laisse CXLIII (T. II, p. 543) :
remors...
corps...
avoirs
effors...
adont
fors
ystors
dois pois (deux pois)

Dans *Geste de Liège (suite).*

confort
mors...
noirs

Laisse CLIII (T. II, p. 547) :
gloire (fin de l'hémistiche précédent)
lors (leurs)
chaleur

Dans *Geste de Liège (suite).*

istour (histoire)
mors
remanoir
le voir (vrai)
poioir (pouvoir)
victour (victoire)
noir
avoir...
oir (or)

CONCLUSION

a) Dans I et II :

« oi » assone en « o » ou en « oi ». Exemple I, 227-8 : « roy : nos » (liégeois mod. « rôye et no » ; 323-4 : « fols : roy » ; 327-8 : « Herode : roy » ; 341-2 : « fort : voie », même si une nasale suit, comme au vers 171-2 : « plaisoit : noin » (nomen) ou dans II, 152-4 : « roy : ferons : pollons » ; 260-1 : « consolacion : foy ». Ceci confirme ce que nous savons déjà de la diphtongaison et de la nasalisation incomplète dans I et II. Je ne crois pas à la diphtongaison de « noin » (v. 158, 172, 175, etc.), justement parce que dans « oi », le premier élément domine ainsi que dans « ei » ou « ie ». Invoquons à ce propos la graphie de III, 333 : « almoyne » (aumône) ; 375 : « n'oise » (n'ose) ; 1629 : « doint » pour dont. On peut citer aussi pour justifier la prononciation « oye » la graphie « ly roie » au v. 576 de la *Geste de Liège*, mais s'agit-il, demande M. Haust, de l' « ò » ouvert du liég. mod, « rôye « (roi) ou de l' « ó » fermé de « apôye » (appuie) ?

b) Dans III, IV et V :

Les faits sont moins décisifs, mais des graphies comme III, 1306 « voroye », des rimes comme IV, 215-6 « recognoy : anoy »[1] ; comme V, 870-1 « apoye : raloye », où le traitement vocalique est celui du wallon actuel, invitent à prononcer ici, de même que dans I et II, « oi », « auye ». Comme dans « ei », « ie », « eal », c'est le premier élément de la diphtongue qui l'a emporté.

§ 9. *Assonances et rimes en « on ».*

Dans I.

v. 17-8 : conception
monde
21 s. : tout
monde
homme
58-9 : auons
commun
66-7 : anunche
monde
97 s. : enfan
monde
Eylison
enfanchon
144-5 : enfanchon
lysson
171 s. : plaisoit
noin
region
nacion

Dans I *(suite).*

227 s. : roy
nos
prenderons
obeisserons
280-1 : non
region
309 s. : Mahon
an
mengons
faisons
378 s. : puissant
supplions
benediction
puissons (subj.)
saluacion
395 s. : enfan
geron
enfan
monde

Dans I *(suite)*

401 s. : non
noin
monde
venu (liég. mod. : vinou)

Dans II.

v. 30-1 : dame
monde
62-3 : preudhome
Symeon
85-6 : reuelacion
promission
98-9 : Mahon
tallon
110-1 : botton
clotton

1. Qui cependant se trouve en français littéraire, comme me le fait observer M. Hœpffner.

Dans II *(suite)*.

171-2 : Anne
esioiissonce
177-8 : Anne
grande
234-5 : jubilacion
chanchon
240 s. : renom
deuocion
enfanchon
four (paille)
saulueur
createur
nacion
nom
260 s. : consolacion
foy
esioiissoit
escritoie
294-5 : maison
home

Dans III.

364-5 : accordons
auons
368-9 : conte
honte
410-1 : Salomon
homme (cas sujet)
444-5 : home (cas régime)
pomme
586-7 : Ihesum (cas régime)
subiection
640-1 : Ihesum (cas régime)
pardon

Dans III *(suite)*.

2126-7 : charoingne
alonge
2165 s. : sont
font
operacion
inclinacion
ont
dont
2415-6 : Ihesum
confession

Dans IV.

202 s. : besongne (fin de répl.)
songne (soin ; début de réplique)
approcheront
n'ont

Dans V.

609-10 : monde
homme
931-2 : gambison (Dgl. gambeson ; Flor. vanbison)
home (Dgl. hon ; Flor. on)
1194-5 : longe (Dgl. loing ; Flor. *id.*)
besonge (Dgl. Flor. besoing)
1222-3 : bourdon (Dgl. Flor. *id.*)
homme (Dgl. *id.* ; Flor. on)

Geste de Liège.

Laisse XVI (T. I, p. 593) :
hons (cas sujet)...
proidhons...
barons...
dois boton (deux boutons)

Laisse XXIX (T. I, p. 598) :
ont
apellont
sormont (surmonte)...
coronont (couronnèrent)...
je raconte
repont

Laisse CIV (T. I, p. 628) :
tesmongne (fin de l'hémistiche précédent)
besongne
songne (soin)
menchongne (mensonge)...
donne...
vergongne...
perdonne...
poingne (poing)

Laisse CXXVII (T. I, p. 637) :
font
n'ont...
nomont (nommèrent)...
point

CONCLUSION

a) Dans I et II :

1° La nasalisation incomplète permet l'assonance de « on » avec « o » ou « ou ». Exemples : I, 21-2 : « tout : monde » ; 171-2 : « plaisoit : noin » (nomen) ; 403 s. : « monde : venu (liégeois : vinou) ». Dans II, aux v. 243-4 : « enfanchon : four » n'est pas sûr, car « four » (foin) peut aussi aller avec la série suivante en « -eur » (voir plus loin).

2° « un » semble devoir se prononcer « on » dans I, 58-9 : « auons : commun » ; 66-7 : « anunche : monde ». Dans les chroniques liégeoises, « common » est très fréquent. A remarquer III, 1768 : « on maluais linceul » et la graphie inverse III, 1353 : « confundut ».

3° Nous avons parlé plus haut de la rime « an » : « on ».

4° « oin » doit se prononcer « on » (cf. ci-dessus) ; on notera la graphie II, 110 : « pont » pour « point », inverse de celle qui se trouve dans la *Geste de Liège* au milieu d'une laisse en « on ».

b) Dans III, IV et V :

Les constatations sont moins décisives ; il n'y a d'intéressant que la rime de « Ihesum » (cas régime) et « home » en « on » ; « -oingne » et « -onge » doivent se prononcer « ogne » en nasalisant un peu « o ».

§ 10. *Assonances et rimes en « ui », « u ».*

Dans I.

v. 166-7 : veyut
apparuit
298-9 : cognus
suy
333-4 : signeur
huy
367-8 : oyut
entendus
373-4 : entendus
veyut
383-4 : celuy
juiif
403-4 : monde
venu (liégeois mod. : vinou)
410-11 : createur
creature
414-5 : Dieu
venu
446-7 : conchuips
Esperit
463-4 : Ihesus
plus
469-70 : conduire (liég. mod. : kidûre)
salu

Dans II.

v. 79-80 : rechure (liég. mod. : risûr)
cuer (liég. mod. : coûr)
157-9 : venue
rechus
221-2 : Ihesus
salus
285-6 : lune
luy

Dans III.

v. 346 s. : iuge
huges (huches)
374-5 : destruire
ruyr (rugir) ne muyre (mugir)
522-3 : vertud
fu

Dans III *(suite)*.

794-5 : puit
veult
934-5 : luy
anemis
978-9 : ensiewir
fuir
1151-2 : nuys (nuds)
plus
1411-2 : oyue
benie
1817-8 : fuyr
deuenir
1821-2 : nuls
rendus
1976-7 : puit
estuet
2042-3 : reçupte
dechuipte
2233-4 : verie
sorcorue
2241-2 : fuir (liég. mod. : fûr)
tenir
2329-30 : luy
bailhy
2411-2 : vuys
souduit

Dans IV.

v. 85-6 (*vus*
113-4 (*tous*

Dans V.

v. 103-4 : suy (Dgl. sui ; Flor. suy)
ie ne m'esmuy (Dgl. sui ; Flor. nuluy)
231 s. : lasus
ius (Dgl. Flor. jus)
nuls (Dgl. Flor. nus)
254-5 : dy (Dgl. di ; Flor. wy (oui))
suy (Dgl. sui ; Flor. suy)
468-9 : cruyt (Dgl. crut ; Flor. crut)
cheut (Dgl. chut ; Flor. crut)

Dans V *(suite)*.

905-6 : veuls
plus

Dans *Geste de Liège*.

Laisse XVIII (T. I, p. 594) :
apercheu
oiieu (entendu)
esperdue...
tue...
venue...
rue.

Laisse XIX (T. I, p. 594) :
vencus...
plus
esleus
desduits...
dessus...
jus...
conduis
apercheus
destruis
confus
aparus
trestuis
brus (bruit)

Laisse LXIII (T. I, p. 612) :
nuit
desduit...
tuit (tous)...
moruit (mourut)...
rechut
conchuit

Laisse LXXIV (T. I, p. 616) :
tuys (tous)
fruys
nuyt...
plus
eslus...
destruir
vuys...
reconstruire
venus

CONCLUSION

« ui » assone le plus souvent en « u », ce qui est conforme à la *Geste de Liège* et à l'évolution du wallon (ex. : « fûr », fuir) [1], mais parfois aussi en « ui » ou même en « i », par exemple dans I, 446-7 : « conchuips : Esperit ». De III, 1976-7 : « puit : estuet », on pourrait conclure à une prononciation « wè, » confirmée par les graphies « Et pues » (rubrique après v. 89) ; « sue » (1re pers. sing. « suis ») (v. 189) et « pue » (v. 259), mais contredite par les groupes de I, 225-6 « plus : peuple » et de V, 906-7 « veuls : plus » qui conduiraient à une prononciation « eu ».

1. Cf. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, déjà cité, p. 110.

Je remarque que la prononciation de « u » et de « i » est fort peu nette et ces voyelles peu différenciées dans le parler français des habitants de la province de Liège. Ceci expliquerait l'assonance de « u » et de « i » qu'on trouve dans III, 880-1 « couuerture : plaisir »[1] ou bien « ui » assonerait-il indifféremment selon son premier ou son deuxième élément comme « ei » ? En tout cas la *Geste de Liège* est, sur ce point, aussi flottante que notre texte.

§ 11. *Assonances et rimes en « eul », « eur », « ure », « our ».*

Dans I.

v. 26-7 : createur
salueur
45-6 : createur
redempteur
68-9 : salueur
signeur
73-5 : honeur
salueur
sourjour
197-8 : signeur
heure
217-8 : peuple
meruelleuse
223 s. : peuple
doeulle
plus
peuple
256 s. : signeur
jour
venus (liég. mod. : vinou)
signeur
266-7 : Dieu
jour
333-4 : signeur
huy (liég. : oûye)
339 s. : signeur
demeur
fort
voie
signeur
amor
toust
douche
amor
roy
351-2 : signeur
demour
410-1 : createur
creature
430-1 : monsigneur
houneur
444-5 : aoreir
signeur
451-2 : four (liég. mod. : « foûr » foìn)
couche

Dans II.

v. 79-80 : rechure (liég. mod. : « risûr » recevoir)
cuer (liég. : « coûr »)
173-4 : seurs (liég. : « soûr »)
cuer

Dans II *(suite)*.

181-2 : dolleur
doulceur
232-3 : createur
honeur
243 s. : four (paille)
saulueur
createur
276-7 : aiwereuse
amoreux

Dans III.

v. 63-4 : veulhe
Orgeulh
137-8 : veulh (1re sing.)
ie me doel
320-1 : veulhent
seulent (de « souloir »)
400-1 : heurs (hors)
fuer (« à nul fuer »)
518-9 : veulh
doelh
526 s. : curieus
envieux
luxurieux
orgueilheux
622-3 : pure
souilheur
632 s. : retours
doucheurs
creature
ordure
748-9 : en nuls fuer
cuer
780-1 : veulhent
doelent
794-5 : puit
veult
828 s. : pecheur
sorcours
bonté
rouué
morteus
1050-1 : lieu
Dieu
1056-7 : iour
sereur (sœur ; cas régime)
1146-7 : ancisseurs
plusseur
1183-4 : doucheur
createur
1187-8 : iour
soulhour

Dans III *(suite)*.

1199-1200 : glorieux
vos
1277-8 : ententicue
Dieu
1289-90 : Orguelh
doeul
1317 s. : labeur
honeur
duelt
veult
1331-2 : heurs
pleurs
1413 s. : Dieu
ententieu
envieu
haineuse
1433-4 : oyel
duel
1496-7 : creatuer
doleur
1520 s. : iour
tristour
plantiueuse
amoreuse
1554 s. : prie
Dieu
ententieu
1569-70 : sommelheusse
oyseusse (oisiveté)
1591-2 : iour
labeur
1599-1600 : oyeseusse
accidieusse
1641-2 : doleur
pleur
1635-6 : iour
doleur
1647-8 : ciel
pieus
2090-2 : dure
Luxure
suer
2122-3 : veulhe
duel
2130-1 : heur
deueur (dévore)
2145-6 : heur (heure)
seur (sur)
2245-6 : creatuer
aore
2297-8 : amor
solour
2311-2 : atour
createur
2413-4 : crueux
morteil

1. Dans III, 2233, « verie » doit être pour « verue ».

Dans IV.

v. 21-2 : Honeur
tenuer
45-6 : veulh (1re sg.)
heul (helt, poignée de l'épée)
47-8 : Honeur (fin de répl.)
cuer (début de répl.)
298-9 : Amor
labeur
348-9 : honeur
melheur
362-3 : Honneur
cuer

Dans V.

v. 214-5 : veulh (Dgl. veul ; Flor. voel)
oyeulh (Dgl. eul ; Flor. oel.)
665-6 : weulh (Dgl. veul ; Flor. oelh)
oeyulh (Dgl. eul ; Flor. oelh)
752-3 : coleur (Dgl. couleur ; Flor. *id.*)

Dans V *(suite)*.

verduer (Dgl. verdeur ; Flor. *id.*
758-9 : virdeur (Dgl. verdeur ; Flor. oudeur)
cremur (Dgl. viguer ; Flor. vigeur)
905-6 : veuls
plus
1250-1 : oyeul (Dgl. eul ; Flor. oelh)
voelh (Dgl. veul ; Flor. voelh)

Dans *Geste de Liège.*

Laisse I (T. I, p. 589) :
Creatoire
notoire
jours
ancessours...
les mynours (mineurs)
doulchour...
amour...
seure (sœur)...
creatoure...
milhour...
flour...

Dans *Geste de Liège (suite).*

Laisse IV (T. I, p. 589) :
aventure...
seure (sûre)...
escripture...
ardure (ardeur)...

Laisse XLI (T. I, p. 603) :
demeure
leur
senateurs
doleur
honeur
pluseur...
hauteur
sereure (sœur, cas régime)
ereur
deseur (dessus)
tristeur
empereure
saveure
vigeure
labeur...
pleure...
la fleure...
j'aeure (adore)
langueur.

CONCLUSION

La plus grande incertitude règne sur la prononciation de la voyelle orthographiée « eu », « ou », « ue », « u », « oe » devant « r » ou « l » mouillé. Il est impossible d'arriver à des conclusions précises et il en est de même pour la *Geste de Liège*. Au reste ce trouble existe dans toutes les parties de la France, et il semble être entretenu par les rhétoriqueurs pour enrichir leur arsenal de rimes.

Il faut faire une place à part au mot « oeil » qui se présente, par exemple dans III, sous la forme (v. 715) « ouyl », qui correspond très bien au liégeois moderne « oûye » ; 1307 : « oyelh » (une syllabe) ; 1433 : « oyel » ; dans V, 666 : « oeyulh ».

§ 12. CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES VOYELLES TONIQUES ET LOCALISATION DES TEXTES D'APRÈS LES ASSONANCES

Le caprice que l'on constate à première vue dans les assonances des pièces I et II et dans certaines rimes des autres est donc plus apparent que réel. Une étude attentive permet de les grouper et d'en rendre compte, surtout en s'aidant du wallon liégeois ancien et moderne, ce qui vérifie notre hypothèse directrice.

a) Faits communs à tous les textes.

Trois faits dominent :

1° Une sorte de *yodacisme*, si j'ose risquer ce néologisme, et qui ne doit pas être seulement une graphie arbitraire, mais correspondre au dégagement d'un « i » après

la voyelle tonique. Cet « i » est un élément peu stable, puisque l'évolution postérieure du wallon le fait disparaître dans bien des cas. Il résulte d'une faible activité de la pointe de la langue dont la partie antérieure traîne contre le palais dur. La base d'articulation générale semble plus en arrière que dans le français central.

2° C'est ce qu'atteste la *vélarisation*, que nous avons établie pour « a » passant à un « â » très sombre, « an » à « on », « un » à « on », « l » et « r » alvéolaires respectivement à «l» postpalatal et « r » uvulaire. Cette articulation plus vélarisée et moins nette peut historiquement être attribuée à un substrat germanique, en l'espèce franc-ripuaire, sur des terres reconquises par des parlers romans.

3° Les diphtongues, si elles ne correspondent pas exactement à la définition qu'en donne Boteauville en 1497 : « Quant deulx voieles s'assemblent en une meisme sillebe et retiennent leur plain son, c'est dyptongue » [1], ont néanmoins gardé leurs éléments distincts et peuvent faire assoner l'un d'eux, généralement le premier, avec la voyelle simple, ce qui est représenté par le tableau suivant :

oi : o
ui : « ü » ou « i »
ei : « ie » ou « e »
ie : « i » ou « ei »
eu : ü, o, ou
ea (l) : ai (prononcé : è, ê)

Ce dernier trait n'est assuré que pour I et V.

b) Faits particuliers à I et II.

Dans I et II, la voyelle nasale peut assoner avec la voyelle orale correspondante, ce qui est représenté par le tableau suivant :

an : a
en : e
in : i
ien : i (constaté aussi dans les parties indépendantes, chez le remanieur de V)
on : o

De plus, si « an » n'assone pas avec « en », il peut assoner avec « on », de même que « un ».

La nasalisation incomplète et l'assonance

an : on

peuvent nous aider à localiser, avec plus de précision, notre texte I, dont l'assonance « eal : ai » nous a déjà forcé à situer l'auteur à Liège ou aux environs.

Il y a des villages qui n'en sont pas très éloignés et qui joignent au même traitement du suffixe « -ellum » aboutissant à « -ẽ », une sorte de dénasalisation, qui a été longuement étudiée et délimitée par MM. G. Doutrepont et J. Haust dans leur étude

1. Article « diphtongue » du *Dictionnaire général de la langue française* de A. Darmesteter, A. Hatzfeld et A. Thomas. Paris, Delagrave, in-4°.

déjà citée sur *Les Parlers du Nord et du Sud-Est de la Province de Liège* [1]. Il se peut qu'il s'agisse non pas d'une dénasalisation, mais d'une nasalisation incomplète.

Dans la région de Herve, elle semble la plus remarquable. On y dira par exemple « voz alé bé ? » (vous allez bien ?) ; « avéf vèyou nôs mahô » (avez-vous vu notre maison ?) ; « tchâtâ » (chantons) ; « ô fru » (un fruit).

Le verviétois ne connaît absolument pas le son « on » ouvert. Enfin à « en » liégeois correspond suivant le cas « è » ou « é » [2] D'autre part, en verviétois, le suffixe « -ellum » aboutit à « ê » ; « bê, tchestê», ainsi qu'à Liège.

C'est donc dans la région de Verviers ou mieux de Herve qu'il faut chercher la patrie de notre auteur, mais, autour de Herve, des communes très proches de Liège, comme Melen à l'ouest, et Barchon au nord-ouest [3], présentent la dénasalisation complète de l' « o » ouvert ; toutefois, puisqu'on ne peut dire que nos Nativités n'ont pas de nasales, on songerait à se rapprocher plus encore de Liège, par exemple à Jupille, où l'on constate la coexistence des deux sons.

Ce n'est pas tout ; il faut trouver un lieu où non seulement « -ellum » aboutisse à « ê » et où la nasalisation soit incomplète, mais encore où « an » ait une résonnance sombre analogue à celle de « on ». Là également, au nord de Liège, on n'a que l'embarras du choix, Cheratte, Argenteau, Dalhem [4].

Mais à quoi bon aligner des noms ? Le lieu d'origine d'un texte ne se trouve pas, comme un point dans l'espace, par l'intersection de trois lignes d'isoglosses. Un raisonnement aussi mathématique supposerait d'ailleurs que ces lignes n'ont pas varié depuis le xv^e^ siècle et nous savons trop par les décisives études de M. Terracher qu'il n'en est rien [5].

Il faut donc se borner à affirmer, par le seul examen des rimes, avec le minimum de chances d'erreur, que la Nativité I a été conçue et écrite, dans sa forme primitive et avec une ingénuité dialectale rare, dans une région située au nord-est de Liège, où le suffixe « -ellum » aboutit à « ê », où la nasalisation des voyelles est si incomplète que l'assonance de la nasale avec la voyelle orale correspondante en devient possible et où « an » est si vélarisé qu'il peut rimer avec « on ».

Il est probable qu'il faut raisonner pour II comme pour I.

Maintenant cet auteur (peut-être est-ce une femme ?) il faut le chercher sans doute dans les monastères et il n'est pas sûr que ce monastère soit exactement dans le pays où l'auteur a vu le jour. De plus, des textes comme les nôtres ont pu et dû circuler de couvent en couvent, s'y revêtant, par les habitudes de copistes successifs, de caractères locaux différents, les rimes laissant seules transparaître la véritable provenance.

C'est justement parce que les trois autres textes, ceux des Moralités, n'ont pas un caractère aussi spontané, que nous devons être plus prudents dans leur localisation.

Il semble bien que le remanieur de V soit de la même région que l'auteur de I

1. Pp. 26 à 31 et carte, p. 64.
2. G. Doutrepont et Haust, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 29.
4. *Ibid.*, p. 30.
5. *Les Aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois*, 1913-4, Paris, Champion, 2 vol. in-8°, 1 vol. in-4°.

(« -eal » aboutit, chez lui aussi, à « è »)[1], mais j'attribuerais plutôt à Liège même les Moralités III et IV, avec leur réduction de « ie » à « i », leur rime de « ie : ei », leur participe féminin en « eie », leur nasalisation complète, ce qui expliquerait, en même temps, leur prosodie plus parfaite, à moins que celle-ci ne soit imputable à un modèle français ou picard, que l'on découvrira peut-être quelque jour.

Section IV.

Voyelles protoniques.

Nos textes ont, comme la *Geste de Liège* et comme Jacques de Hemricourt, une préférence marquée, à la protonique, pour certaines voyelles substituées à d'autres, sans qu'il soit possible d'en rendre compte par une évolution phonétique régulière. Mentionnons-les successivement.

« a »

Là où le français altère ou modifie l' « a » protonique à l'initiale, notre manuscrit le garde, même en hiatus [2]. Suchier [3] note comme particulier aux *Dialogues du Pape Grégoire* [4] le maintien de « a » devant « w », « u », et son non affaiblissement en « e » (« aweur » (agurium) ; Jean d'Outremeuse, v. 3018, 3019, « pawor »). M. G. Doutrepont signale [5], dans l'ode de 1620, « aoureu » et dans J. de Hemricourt [6] « ameis », « aroit », « sarien ». Voici nos exemples :

Dans I : 11, 174 : « asteis » ; 31, 48 : « ameis » ; 47 : « auieree » ; 65 : « paour » ; 76 : « sareis » ; 68, 392 : « aiourd'huy » ; 105, 116 : « Et a bien » (exclamation « eh ! bien ») ; 272 : « amiablement » ; 314 : « aront ».

Dans II : 5 : « amee » ; 75 : « araie » ; 191 : « awiree » (wallon : « aweur », chance, « awereû » ou « awoureû », heureux dans Grandgagnage [7], « awireû » à Malmédy [8]).

Dans III : 8 : « paouroux » ; 33 : « pawour » ; 82 : « aront » ; 110 : « arat » ; 311 : « samayne » (*Geste de Liège*, v. 4051 : « samaine ») ; 1340 : « manechies » (menacez) ; 1360 : « ameraie » ; 1524 : « machinne » (« meschine », jeune fille) ; 2027, 2158, « astoit » ; 2556 : « astoient ».

Dans IV : 130 : « samayne » ; 142 : « aroit » ; 144 : « astoit » ; 252 : « astoie » ; 257 : « ameruelhier » ; 371 : « manoie » (liég. mod. : « manôye »).

Dans V : 304 : « ramembreir » (Dgl. : « remembrer » ; Flor. : « ramembrer »).

1. Toutefois il n'y a guère d'exemples d'assonances de la voyelle nasale avec la voyelle orale correspondante, mais les vers indépendants de V sont si peu nombreux qu'il est difficile de conclure à son endroit.
2. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 30.
3. *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. II, p. 269.
4. *Li dialoge Gregoire lo pape*, éd. p. W. Foerster. Paris, Champion, 1876, in-8°.
5. *Tableau de la conjugaison*, p. 122.
6. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 25.
7. *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. I. Liège, 1845. T. II, p. p. A. Scheler ; Bruxelles, 1880, 2 vol. in-8°.
8. G. Doutrepont et J. Haust, *Les Parlers du nord et du sud-est*, p. 33.

« ai »

On trouve « ai » à l'atone au lieu de « a » dans II, 276, aiwereuse ; dans III, 947, 1774, « pais » (négation, qui se trouve aussi dans la *Geste de Liège*, v. 1022) ; IV, 335, « laichie » (liégeois mod. « lesseie », lècèye) ; V, 247, Heyllas, rimant avec « fays » ; 304-5, « hay » rimant avec « fay » (Dgl. fas : las ; Flor. fait : Helais).

« au »

Signalons ici la fréquence de la forme « pau » (wall. mod. « pô »), peut-être étymologique. Exemples : 227, 479, 179, 497, 539, 860, 1445, 2198, etc.

Cette forme est aussi fréquente en picard. On trouve « pou » au vers 1749 ; de même dans IV, 6 et dans V, 130, quoique IV, 71, 331 et V, 105, 141, 602 aient « pau » (Dgl. pou ; Flor. pau). Notons encore ici dans IV « cautelet », dans lequel je vois un « quartelet ».

« ei »

« ei » est fréquent à l'atone, là où on attendrait un « e ». Exemples : 18, « veireis » ; 21, « porueirat » ; 9, « Heylas » ; 10, 54, « queilque » ; 62, « teillement », deux cas dans lesquels on peut aussi considérer le « ei » comme emprunté à la tonique ; 83, « ceirtainement » ; rubrique après 111, « Eylison » (mais plus loin « Elyson »).

Dans III, 92, « seiront » ; 410, « meisment » ; 1349, « veiroit » ; 1439, « veireis » ; 1041, « seiroit » ; 2330, « seirons » ; 2160, « cheiroient » (tomberaient).

Dans IV, 105, « veiraie » (1re sg. ind. fut.) ; 368, « veireis ».

Dans V, 18, « veyraie » (Dgl. verrai ; Flor. veray) ; 725, « porueyroie » (Dgl. pourverroie ; Flor. pourueroie) ; 758, « veyra » (Dgl. verra ; Flor. verat) ; 997, « veiras » (Dgl. verras ; Flor. veras) ; 1143, « veiras » ; 201, « meirchi » (Dgl. merci ; Flor. mierchy) ; 1253, « i'eiray » (errerai) ; 1254, « deis maintenant » (Dgl. des maintenant).

« ie »

Dans II, 81, « viertut » ; 216, 300, « remierchie ».

Dans III, 5, « syegnies » ; 181, « miesmement » ; 418, 1291, « miesment » ; 440, « sieruire » ; 617, « dechieuent » ; 811, « ewieree ».

Dans IV, 264, « hierbet ».

Dans V, 177, « quieraye » (Dgl. querrai) ; 1217, « syeuant » (Dgl. suiant ; Flor. suant ; suivant).

On remarquera donc à l'atone la même équivalence de « ie » et de « ei », qui nous a déjà frappés à la tonique dans les assonances.

« i »

Dans I, 6, 62, 97, 120, 360, 441, « pitit » (115, petis) ; 70, « chi signe » (ce signe) ; 193, 310, « qui » (avec la valeur de « que », comme en liég. mod.) ; 144, « lysson » ; 241, « amyneis » (amenés) ; 251, « legirement » (probablement par réduction de « ie » à « i ») ; 307, « cognissance » (319, « cognoissance ») ; 440, « saintité » ; 470, « myneir ».

Dans II, 66, « vilhar » (vieillard) ; 70, 83, « legirement » ; 167, « saintiteit » ; 191, « tresawiree » (à Malmédy : « awireû », heureux) ; 255, « recognissant » ; 264, « esmeruillant », rubrique après 89, « se » (« si », lat. « sic ») par graphie inverse.

Dans III, 38, 385 et *passim*, « qui » (que) ; 40 et *passim*, « se » (« si », lat. « sic ») ; 77, « myneis » ; 2054, « myneit » ; 86, « myneraie » ; 112, 845, « rechiuoir » ; 1534, « rechiuereis » ; 145, « Virtus » ; 205, « m'esmeruilheroie » ; 421, « gisir » ; 426, 984, 1265, « orison » ; 731, « dechiuant » ; 887, « legirement » ; 981, « gueridon » (vieux français « guerredon », récompense) ; 1143, « esmeruilhant » ; 1240, « occyson » (vieux français : « ochoison », occasion) ; 2139, « occysons » ; 1259, « siweis » (suivez) ; 1366, 1672, « aligance » ; 1394, « aligement » ; 1601, « riposeir » (liég. mod. : ripwèser) ; 1911, « apercivoir » ; 2076, « pignier ».

Dans IV, 71, 350, 351, « qui » (que) ; 96, « que » (qui, par graphie inverse) ; 112, « se » (« si », lat. « sic ») ; 107, 150, « myneir ».

Dans V, rubrique initiale, « premirement » ; 35, « signorie » (Dgl. seigneurie ; Flor. signourie) ; 101, « cognissies » (Dgl. connoissies ; Flor. cognissies) ; 132, « demynies » ; 158, myneir ; 1193, « amyné » (Dgl. amené ; Flor. amenet) ; 93, 161, 407, 448, 450, 595, etc., « qui » (Dgl., Flor. « que ») ; 178, « que » (qui, par graphie inverse) ; 220, 338, 388, « sygneur » (Dgl. seigneurs ; Flor. signeur) ; 285, « milheur » (Dgl. meilleur ; Flor. milheurs) ; 375, « le milheur » ; 630, « entirement » ; 669, « entirement » (Dgl. entierement ; Flor. entirement) ; 758, « virdeur » (Dgl. verdeur) ; 899, « displaire » ; 1020, « Sobrité » (Dgl. Sobrieté ; Flor. Sobreté) ; 1092, « legirement » (Dgl. legierement ; Flor. ligierement).

CONCLUSION

La prédilection du wallon liégeois pour le « i » à l'atone est extrêmement connue et caractéristique ; elle s'observe aussi bien dans les documents anciens que dans le dialecte moderne, par exemple dans le préfixe « ri » que le wallon peut donner à chaque verbe, ou dans la conjonction « qui ». Il est difficile de comprendre notre texte, si l'on ne se souvient toujours que « qui » y signifie le plus souvent « que », « si », souvent, « se » conditionnel et que, par graphie inverse, « que » et « se » peuvent désigner, respectivement, le relatif « qui » et la particule conjonctive « si ».

« o »

Dans I, 21, « porueirat » ; 60, « porueies », « portant » ; 72, « envolleppez » (radical « volup » ?) ; 114, « laisorons » (laisserons) ; 118, « douant » ; 163, « poreis » ; 165, « coroneit » ; 24, « por » ; 163 et *passim*, « vos » (voir pronoms) ; 108, « soppeir » ; 122, « norisseur » ; 202, 238, « soruenue » ; 363, « soruient » ; 215, « trouons » ; 219, « solonc » ; 225, « gouerneraie » ; 255, « nouelle » ; 313, « nouellement » ; 304, « jornee » ; 332, « sor » ; 359, « porons » ; 378, « souerain » ; 398, « sostient ».

Cas contraires : I, 50, « pouvreté » ; 71, « trouuerés » ; 190, 431, « houneur » ; 239, « redoubteit » ; 271, « tourneis » ; 364, « retournerons ».

Dans II, 46, 28 et *passim*, « por », « souerain » ; 81, « recowreit » ; 94, « Mohon » (Mahomet) ; 110, « botton » ; 113, « sofflet » ; rubrique après 201, « sor » (sur) ; 207, « soueraine » ; 208, « poure » ; 209, « soloncque » (lat. pop. sublungum) ; 224, « sorcorreis » (de succurrere) ; 238, « voilloient » (veillaient) ; 239, « troppeaux » ; 297, « obliiez ».

Cas contraires : 52, « pouures » ; 165, 173, « ousy » (aussi) ; 186, « pourteit ».

Dans III : 1, 112, 128, etc., etc., por ; 173, 460, 864, etc., sor ; 23, poroit ; 45,

nouellement ; 66, 81, 896, solonc ; 88, solas ; 102, 1241, corochie ; 235, 386, coroche (1re sg.) ; 162, somonse ; 179, borgois ; 194, 351, souent ; 213, tosiour ; 279, « todis » (liégeois mod. : « todi », toujours) ; 278, voleis ; 846, voloir ; 327, copagnie, cortoisie ; 329, troueir ; 372, prouee ; 394, dobtés ; 407, gouerneit ; 475, gloton ; 496, godalle ; 1070, costassent ; 1123, 1340, morir ; 1130, retrovee ; 1131, coronee ; 1220, dobtance ; 1602, dobteir ; 1311, lambordier ; 1315, proidhome ; 1324, mouoir ; 1336, ossy ; 1485, esmouoir ; 1604, 2157, proueit ; 1715, envolepee ; 1688, envolupee ; 1935, sorcot ; 1938, sorcotteil ; 1988, gosteroit ; 2003, poureté, morir ; 2020-1, trouee : esprouee ; 2054, porchiel ; 2227, solas ; 2229, mouement ; 2348, retrouerons.

Cas contraires : 261, couurir ; 363, toullir ; 789, soucoru ; 831, rouué ; 855, esprouueit ; 1124, soudainement ; 1404, soucoureis.

Dans IV : 1, 162, etc., por ; 140, ossy ; 141, voroit ; 134, voraie ; 169, laboreur, souent ; 165, osteir ; 236, 237, porcoy ; 237, trouaie ; 270, soppeir ; 272, foret (fourré) ; 332, ostilh ; 344, hollette ; 379, porat ; 373 et *passim*, sor ; 376, gouerne ; 377 et *passim*, vos ; 394 et *passim*, nos (voir pronom) ; 351, toquiet.

Cas contraires : 333, soubtilh ; 166, doubteis ; 390, tous jour.

Dans V : 3, por ; 22, souent (Dgl., Flor. souuent) ; 24, costume (Dgl. coustume ; Flor. *id.*) ; 35, signorie (Dgl. seigneurie ; Flor. signourie) ; 48, aueis vos vos signorie (Dgl. avez vous la seigneurie ; Flor. signourie) ; 49, là poés vos, se vos voleis (Dgl. là pouez vous, se vous voulés ; Flor. là poes vous se vous volés) ; 51, nouelletez (Dgl. nouelletez ; Flor. nouuelettés) ; 90, forfaiture (Dgl. *id.* ; Flor. fourfaiture) ; 94, porpris (Flor. pourpris) ; 109, trouereis (Dgl. trouverez ; Flor. trouuerés) ; 472, trouerent (Dgl., Flor. trouverent) ; 113, cortoisie (Dgl. courtoisie ; Flor. courtesie) ; 117, oyseusse (Dgl. huiseuse ; Flor. wyseuses) ; 171, soloncque (Dgl. selonc) ; 385-6, solonc (Dgl. selonc) ; 679-80, solonc (Dgl., Flor. selonc) ; 175, volés (Dgl. voulez) ; 248, forfait (Dgl., Flor. fourfait) ; 260, esmouoir (Dgl. esmouvoir ; Flor. enmouuoir) ; 272, odoreir (Dgl. Flor. odourer) ; 442, odoreir (Dgl. oudourer ; Flor. oudorer) ; 274, gosteir ; 442, gosteir (Dgl. gouster ; Flor. ghouster) ; 312, corochire (Dgl. couroucier ; Flor. courechier) ; 435, corocha (Dgl. courrouça ; Flor. courecha) ; 320, por coy (Dgl. pour quoi ; Flor. pour coy) ; 331, 330, por (Dgl., Flor. pour) ; 342, 444, 1026, ossy (Dgl. aussi ; Flor. ausi) (liég. mod. : « ossi » ou « ossu ») ; 631, ossy ; 685, ossi ; 383, oyr (Dgl. ouïr ; Flor. oïr) ; 441, mouoir (Dgl. mouvoir ; Flor. mouuoir) ; 474, molin (Dgl., Flor. moulin) ; 475, molut Dgl. moulu ; Flor. molut) ; 476, molu (Dgl. moulu ; Flor. moulut) ; 478, fornier (Dgl., (Flor. fourniere) ; 586, mostreit (Dgl., Flor. moustré) ; 644, 665, mostreir (Dgl. monstrer ; Flor. moustrer) ; 628, couient (Dgl. couvient) ; 649, souient (Dgl. souvient) ; 1099, souient (Dgl. souvient ; Flor. souuient) ; 725, porueyroie (Dgl. pourverroie ; Flor. pourueroie) ; 856, sostenront (Dgl. soustenront ; Flor. soutenront) ; 947, porpoint (Dgl., Flor. pourpoint) ; 1126, bordon (Dgl., Flor. bourdon) ; 1195, sorcourir (Dgl. secourre ; Flor. sekeure) ; 1249, sostenance (Dgl. soustenail ; Flor. soustenal) ; 1235, por ; 1237, por (Dgl., Flor. par).

Cas contraires : 52, tourtue (Dgl., Flor. tortue) ; 273, escouteir (Dgl., Flor. escouter) ; 380, fourmeit (Dgl. formé) ; 1000, moustreir (Dgl. monstrer ; Flor. *id.*).

CONCLUSION

Le seul examen de ce tableau montre la préférence marquée du wallon liégeois pour « o » à la protonique. Il faut faire une place à part à des cas comme : I, 114, laisorons ; 118, dovant ; II, 94, Mohon ; et à la forme « ossy », très fréquente dans J. de Hemricourt et dans les Chroniques liégeoises ; on la trouve dans II, III, IV et V.

« u »

Dans I : 110, pasturiax ; 248, 394, hublement ; 178, plusseur.

Dans II : 51, turturelle (liég. mod. : turturelle) ; 54, tuturelle ; 279, cusin (liég. mod. : kuzin) (J. de Hemricourt, *Miroir des Nobles* : cusiens) [1] ; 265, 306, chu ; 123, humais.

Dans III : 174, buta (bouta) ; 215, buttee ; 900, 914, chu (ce) ; 1147, plusseur.

Dans V : 1006, suffiront (Dgl., Flor. soufiront) ; 413, suffier, mais 416, souffiroit (Dgl., Flor. *id.*) ; 715, mult (Dgl. mont ; Flor. moult) ; 1183, cuchier (Dgl., Flor. couchier).

CONCLUSION

Les cas de « u » adventice à l'atone sont peu nombreux mais très caractéristiques par leur identité avec le dialecte liégeois ancien et moderne, notamment pour « turturelle » et « cusin ». A travers les cinq textes, « tu » est très souvent substitué à « te » ainsi que dans le liégeois moderne et inversement (voir aux pronoms).

Nasales à l'atone.

Dans I : 95, 266, 347, 368, mains (liégeois mod. « min », mais) ; 102, angneas ; 113, aingneal ; 237, besongne ; 322, 467, compaingnie.

Dénasalisation : 248, 394, hublement ; 75, ses (« sens », sans).

Dans II : 116, 269, mentenant ; 205, dengnies ; 296, compaingnie ; 301, visenteir (cf. Grandgagnage, *Glossaire de l'ancien wallon* [2], art. « visenter » : forme fréquente pour « viseter », visiter).

Dans III : 101, 131, 134, 173, 519, 522, 603, 618, 1144, mains (mais) ; 281, 926, mens (mais) ; 36, 357, 804, 1271, 2395, compangnie ; 38, 623, 1133, sains (sans) ; 104, 119, anchois (v. fr. « ainçois », avant) ; 434, ans (v. fr. « ains », mais) ; 285, ensi (anque sic, selon Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, n° 488) [3] ; 77 et *passim*, infier ; 461, infer ; 460, 476, lingnie (lignée) ; 693, dampnement ; 734, aconstummance ; 904, renfuseir ; 1289, ly annee (ainée) ; 1392, ensengnies ; 716, ensengnier ; 1393, ensengnement ; 552, 1976, 1619, maingier ; 1797, maingeront ;

1. *Œuvres* de Jacques de Hemricourt publiées par le chevalier C. de Borman avec la collaboration de A. Bayot. T. I (seul paru), *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*. Bruxelles, Kiessling et Imbreghts, 1910, in-4° (Académie de Belgique, Commission royale d'histoire), p. 2.
2. A la fin du *Dictionnaire Etymologique de la Langue Wallonne*, t. II, p. 644.
3. Heidelberg, Carl Winter, 1911-1920.

1657, daingna ; 1738, gaingnier ; 1772, condampneir ; 2140, dampnacion ; 1777, asaimbloie ; 1796, assemblat ; 1876, mainsnie ; 2141, pingnier (peigner) ; 2387, songneusement ; 376, volenté, (cf. I, 428 ; IV, 34,322) ; 914, volenteit ; mais, par contre 2405, 2580, volunté.

Dénasalisation : 144, mostreir ; 500, li enfachon ; 502, gloteceaux ; 1977, grat (grand).

Dans IV : 57, 357, mains ; 91, laingage ; 123 et *passim*, ensi ; 132, bien vengnies vus ; 230, 358, compangnie.

Dénasalisation : 142, voletire ; 100, accoplir ; 412, tesmogne.

Dans V, 56, 259, 480, 628, 935, 950, mains (Dgl., Flor. mais) ; 186, mains (Dgl. mais) ; 1112, mains (Dgl. mes) ; 222, 320, 532, 1128, 1160, mains (Dgl. mes ; Flor. mais) ; 3, ensengnier (Dgl. enseigniez ; Flor. ensignies) ; 422, ensengnier (Dgl. enseignier ; Flor. ensignier) ; 540, i'ensengnoie (Dgl. j'enseignoie ; Flor. j'ensignoie) ; 293, ensengnement (Dgl. enseignement) ; 90, ensi (Dgl. ainsi ; Flor. ensement) ; 242, ensi (Dgl. aussi ; Flor. ensement) ; 523, ensi (Dgl. aussi ; Flor. ausi) ; 4, maingier (Dgl. mengier ; Flor. mangier) ; 102, daingnies (Dgl., Flor. daigniez) ; 128, gronssier (Dgl. groucier ; Flor. grouchier) ; 275, tansteir (Dgl. Flor. taster) ; 1440, tansteir (Dgl. taster ; Flor. tanster) ; 693, anchois (avant) ; 581, ançois ; 937, ainçois (Dgl. ainciez ; Flor. ains) ; 935, sains plus (Dgl. Flor. sans) ; 696, ie ne gaingneroie ; 1157, gaingneroie (Dgl. gaigneroie ; Flor. gaingneroy) ; 979, enforceraie (Dgl. esforcerai ; Flor. enforcheray) ; 968, vilonnie (Dgl. villennie ; Flor. vilonie) ; 1182, le baingne te fault por toy baingnier (Dgl. Flor. baing... baignier).

Dénasalisation : 221, maitieng (Dgl. maintien ; Flor. maintin) ; 606, cobien.

CONCLUSION SUR LES NASALES A L'ATONE

Les faits mentionnés ci-dessus sont de valeur très inégale et de signification très diverse. D'une façon générale, nos textes nasalisent peu, surtout I et II. La plus importante nasalisation et qui est commune à tous, sauf à II, est celle qui affecte la particule adversative « mains » (fr. mais). Cette forme est celle du liégeois ancien et actuel ; peut-être est-elle analogique de « ains ». Il faut noter encore « visenteir » dans I, 301 et « enforceraie » dans V, 979. Plus souvent, c'est une dénasalisation qui se produit ; comme ce phénomène est attesté, nous l'avons vu, par l'assonance de la voyelle nasale avec la voyelle orale correspondante, au moins dans I et II, on ne peut attribuer à un simple oubli du trait horizontal suscrit I, 248,394, hublement ; 75, ses, etc.

CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES VOYELLES ATONES

1° On constate un renforcement des initiales qui ferait croire à un accent secondaire sur la première syllabe, analogue à celui du latin et auquel s'oppose la faible articulation des finales posttoniques, que nous allons remarquer tout à l'heure.

Le résultat est la présence d'une voyelle bien timbrée comme « a », « o », « u », « i » là où on attend un « e » moyen indistinct. Ce trait est un des plus caractéristiques

du wallon ancien et moderne. M. Wilmotte, dans son compte-rendu du *Poème Moral*, publié par M. Cloëtta, cite [1] : « astoit, donier, promier ». Nous pouvons mettre en parallèle le « asteis », le « douant », le « laisorons », le « vilonnie » de nos textes.

2° Une autre conséquence de cet accent secondaire que nous supposons à l'initiale est la tendance à traiter l'atone comme la tonique dans le cas du « e » ; un « yod » s'en dégage, même s'il remonte à un « e » ouvert entravé latin, comme dans « meirchi » (mercedem).

Section V.

Protonique non initiale non en position.

Les protoniques de cette catégorie, soumises à la loi de Darmesteter, se sont souvent maintenues comme dans I, 2, « angele » ; III, 63, « ordene » (même forme dans le document de Huy cité plus loin, p. CII ; ordre). Ce n'est peut-être pas, comme dans maints textes d'ancien français, une simple graphie, car, ailleurs, par un phénomène de « svarabhakti », comme disent les grammairiens hindous, un « e » est intercalé entre muette et liquide et a parfois valeur de syllabe, ex. : III, 1154, « meteroit ». Inversement le « e » de « racorderoie » au v. 1144 ne compte pas.

Dans I, 2 et *passim*, angele.

Dans II, 51, turturelle (liég. mod. *idem*) ; 56, tuturelle (où, non seulement l'atone n'a pas été amuie, mais où elle a été renforcée, peut-être pour maintenir une onomatopée) ; 231, les angel.

Dans III, 63, ord(e)ne ; 268, apost(e)les ; et inversement 410, 1291, meis[me]ment ; 418, mies[me]ment [2] ; 473, irre[e]ment ; 515, d'Ir(e)lande ; 571, cas(ti)té ; rubrique après 680, li angele ; après 682, li angle ; 2321, ang(e)le ; 814, li sou[e]raine.

Dans IV, 387, voir(e)ment et les futurs (cf. Conjugaison).

On verra, par les *Notes complémentaires* (pp. 131-134), combien de fois on a pu restaurer le mètre, en particulier dans III, en rétablissant le « e » sourd devant voyelle. Ceci confirme que nos textes sont du XIV^e^ [3].

Section VI.

Finales atones.

Certains faits doivent être étudiés ici ensemble, qu'ils concernent les consonnes ou les voyelles, parce que c'est la position posttonique qui en règle l'évolution.

La dominante de notre texte, aussi bien que de celui de J. de Hemricourt, J. d'Outremeuse et J. de Stavelot, est l'incertitude à l'égard de l' « e » dit muet, que l'on place en réalité presque au hasard, qu'il s'agisse d'un masculin ou d'un féminin et au

1. Cf. *Romania*, t. XVI (1887), p. 121.
2. Je rappelle ici que les voyelles ou les syllabes entre parenthèses sont à omettre pour des raisons de prosodie et que celles qui sont entre crochets ont été ajoutées par moi pour compléter la mesure.
3. Cf. Bourciez (E.), *Précis historique de Phonétique française*, Paris, C. Klincksieck, 3^e^ éd., 1907, p. 110.

mépris du sens et de l'étymologie. Il est superflu de donner des exemples : il n'y a qu'à feuilleter notre édition, depuis le premier vers « En l'honeure » jusqu'au vers 1234 de la dernière Moralité « ta request est honeist » et, pour la *Geste de Liège*, on se reportera à notre tableau des rimes.

Il faut en conclure probablement que l' « e » final, dès le XIVe siècle et à la différence du français, ne se prononce plus [1], ce qu'on ne saurait attribuer, me semble-t-il, ou qu'à un accent d'intensité assez fort de la voyelle tonique, ou qu'à un allongement de cette même voyelle, cadrant mieux encore avec ce qui a été constaté à propos de la terminaison « ei ». C'est de cet allongement qu'aurait pâti le « e » muet de la syllabe suivante.

Cessant d'être soutenu par un « e » d'appui, les groupes « s » suivi de « t », ou muette suivie d'une liquide ont été réduits, « st » ou « str » à « s » [2] ; « cr », « dr », respectivement à « k » et à « d ». Nous en avons beaucoup d'exemples attestés par la rime :

Dans I, Les clerc et Maist (rubrique après 204) ; 304, entrepresis (2e p. pl. passé déf.).

Dans II, 206, vous pris (2e p. pl. passé déf.) ; il faut donc lire, au v. 205, estre et dans III, 2209 est[re], « èsse », comme en liégeois moderne.

Dans III, 185, preiste (prêtre) et dyacque (diacres) ; 1066, preiste (prêtre) ; 1072, preste (prêtre) rimant avec « apres » ; 1862, preste (prêtre) ; 2281, caste, rimant avec « wasse » (v. fr. « gaste », misérable) ; 1399-1400, request : pres (prête) ; 867, 1304, perde (perdre) ; 1325, torde (tordre) ; 1359, prende (prendre) (liég. mod. : prinde) ; graphie inverse : 2029, demoras(t).

Dans IV, 342, boise (boîte).

Dans V, 23, perde (Dgl. Flor. perdre) ; 1069, boucque (Dgl. boucle ; liég. mod. : blouke) ; 75, presist (Dgl. preisse ; Flor. presisse) ; 140-1, ossast : arguasse (Dgl. osasse : arguasse) ; 1128-9, adoubast : amonestas (Dgl. amonnestastes) ; 1072-3, desplaist : mesaise (Dgl. Flor. desplaise : mesaise) ; 1184-5, conforteresse : desplait (Dgl. Flor. miresse : conforteresse).

Cette réduction s'est opérée aussi sur le groupe « ts » qui a passé à « z » en français et qui, dans nos pièces, est remplacé le plus souvent par un « s » simple (voyez plus loin ; Conjugaison) et sur le groupe « ls » où seul a survécu le dernier élément. Toutefois, dans ce cas, nos Nativités notent « z », par exemple dans les rubriques de la page 8 « az » (aux) et « pastoreaz », etc., II, 237, az. C'est une des preuves de leur ancienneté.

La suppression de l' « e » muet s'effectue souvent aux dépens de la mesure, comme le montrent les exemples suivants, empruntés naturellement aux seuls textes où l'on puisse retrouver une prosodie à peu près régulière, c'est-à-dire aux trois Moralités :

Dans III, 2018, tout[e] femme ; 2024, tout[e] creature ; 2026, fuist[es] ; 2097, puis[se] ; 2159, 2184, beist[es] ; 2209, est[re] ; 2260, fesist[es].

Dans IV, 3, parfait[e] ; 24, 52, 314, fait[es] ; 131, met[e] ; 176, dit[es] ; 359, tout[e].

Dans V, 8, tout[e] : gotte (Dgl. toute : goute ; Flor. toutte : goutte) ; 9, tout[e] ;

1. Dans le parler moderne, le Liégeois ne connaît pas l' « e » muet. Il ne le compte jamais dans les vers en dialecte (J. Haust).
2. Exemples pour le liégeois moderne : biesse, tiesse, fignèsse (bête, tête, fenêtre).

51, beist[e] (Dgl. beste ; Flor. bieste) ; 60, beist[es] (Dgl. bestes ; Flor. biestes) ; 64, 129, fait[es] (Dgl., Flor. faites) ; 102, cognoist[re] (Dgl. connoistre ; Flor. cognoistre) ; 1009, teist[e] (Dgl. teste ; Flor. tieste) ; 1024, fut fait[e] por ce qu'el[e] prent ; 346, cel[e] qui ayme tout[e] gent (Dgl. celle qui aime toute gent ; Flor. cheli qui ayme toutte gens) ; 1044-5, dit[e] : eslite (Dgl. dite : eslite ; Flor. ditte : enlitte).

De cette liste on peut conclure deux choses : la première est que l'amuissement de l' « e » final entre pour beaucoup dans l'irrégularité rythmique de nos pièces et dans l'incapacité où sont les auteurs de I et II à faire des vers réguliers ; la seconde, que le « t » final dont la conservation tardive, notamment dans les formes verbales (voir Conjugaison), est une des caractéristiques principales de nos Jeux, comme de tout texte wallon [1], s'est entendu très tard. Je le conclurais aussi du maintien de « d » final. Les exemples en sont naturellement rares et particuliers à III et à V :

Dans III, 1729, 1740, 1741, bleid (lat. vulg. bladum ; les deux derniers ex. au plur.) ; 2046, 2052, ad ce ; 2037, alleis vus ent (lat. inde).

Dans V, 349, les nuds (Dgl. Flor. nus) ; 573, porte l'ent (Dgl. porte l'en ; Flor. porte l'ent) ; 635, ad ce (Dgl., à ce) ; 844, ad venir ; 752, de verde coleur (Dgl. de vert couleur).

Notons en passant un autre d final, celui-ci non étymologique, III, 522, vertud, mais qui pourrait représenter la spirante dentale que G. Paris suppose dans l'*Alexis*.

Même conclusion pour l' « s » et pour l' « r » finaux, qui doivent se prononcer ; l' « e » intempestif, dont ils sont souvent suivis, semble l'indiquer et celui-ci n'aurait en somme que ce rôle. Ex. I, 436, del enchense (confirmé par le liégeois mod. ècince) ; III, 1787-8, las(se) : partiras ; 1923, mes osse : gros ; I, 4, comenchire ; II, 219, aiidiire ; III, 1923, volentir(e) ; 1727-8, tresore : ore (Cf. *Geste de Liège* : « oir », laisse CLIII).

Il en serait de même pour le « l » mouillé, par exemple dans « Orguelhe » (rubrique après III, 165), etc.

Le « n » mouillé paraît avoir été parfois réduit à « n » dans III, 966-7, « roÿne : digne » ; IV, 194-5, « regne : renne ». Ce traitement n'a rien de spécifiquement wallon. Il en est autrement du passage de « n » à « m » après la tonique. Exemples III, 1387, haÿme ; 1455, CaÿM ; 2336, estrime (: doctrine ; v. fr. « estrine », hasard). « Le changement de la finale « -ne » en « -me » est assez fréquent dans nos patois », écrivait dernièrement le wallonisant J. Haust dans la *Romania* [2], citant en note « strème », « étrenne », (cf. aussi « wayîme », « gaîne »).

En résumé l' « affolement » [3] de l' « s » et de l' « e », la réduction des groupes posttoniques et la conservation tardive du « t » final sont des caractéristiques de notre manuscrit comme de tout texte d'ancien wallon.

1. Là encore, comme pour le « e » final ou le « s » final, impossible de dresser un tableau, tant les exemples sont nombreux. Il est plus facile d'énumérer les cas contraires, III, 1912, « esta » (état) ; 2071, droi chi.
2. Avril 1919, pp. 179-80.
3. Expression de M. A. Bayot, dans l'Introduction d'une étude, restée malheureusement inédite, sur la langue de J. de Hemricourt, et qui devait former la préface du t. II des *Œuvres*.

Section VII.

Consonnes et semi-consonnes.

« c »

Dans I :

« c + a, o ».

Rubrique après 86, chantant ; rubrique après 141, chantent ; 104, chascune ; 218, chose ; 455, chambrier ; 100, cel enfanchon ; 143, cils enfanchon ; 296, aperchoit ;

« c + e, i ».

Rubrique après 21, Ichi ; après 86, chi ; 406, chi (adj.) ; 107, 396, vechy ; 114, 148, 279, chi (ici) ; 215, che ; 244, princhе ; 116, tresdouche ; 432, anchieneté ; 435, enchens ; 436, enchense ; 439, comencherons ; 455, chevalier.

Traitement français : rubrique initiale, c'est ; 136, cils ; 261, cest ; 387, celle cyté ; 165, cyté ; 167, ciel.

Dans II :

« c + a, o ».

115, or cha, mon senescal ; 183, char ; 235, chanteit belle chanchon ; 238, champs ; 35, conchoiuent ; 242, enfanchon.

« c + e, i ».

35, che sont celles qui conchoiuent ; 54, 76, vechy ; 293, de chy (d'ici) ; 306, chu ; 62, nonchier ; 236, anonchie.

Traitement français : 254, encense ; 255, essence ; 76, douce.

Dans III :

« c + a, o ».

251, piecha ; 148, 177, cha ; 49, porchachier ; 227, chose ; 80, 96 et *passim*, chascun ; 309, chachiet (chassé) ; 326, eschachie ; 326, echat ; 629, rachatat ; 1007, ceulx qui chace ; 1332, chantent ; 1404, chaitiue ; 1732, chappons ; 2139, chause (cause) ; 2342, deschaineit ; 2360, chauffe I cha estre ; 2389, eschappe ; 119, anchois.

Traitement picard : 70, ascars ; 272, encachier ; 472, escarnist ; 543, escape ; 887, carnalité ; 1339, casties ; 2307, castement.

« c + e, i ».

Rubrique initiale, che ; 112, rechiuoir ; 117, cest plache ; 119, chi ; 131, de chi (d'ici) ; 149, che ; 173, cheulx, (celui) ; 179, 226, princhе ; 235, coroche ; 242, rachine ; 271, enrachince ; 385, fachies (fassiez) ; 731, dechiuant ; 757, pechiet ; 758, chiet

(3e sg.) ; 760, enchiet ; 839, merchi ; 908-9, fache (fasse ; 3e sg.) : plache ; 920, à chis (à ce) ; 1338, est che à certe ; 1680, lieche (liesse) ; 1733, cheuauls.

Traitement français : 61, 127, ce ; 76, enthacies ; 117, cest ; 166, sacies ; 196, ducesse ; 223, en cestuy ; 229, prince ; 261, tricerie ; 837, facies ; 494, cervoise ; 895, s'es (c'est).

Traitement picard et graphie « k » : 189, meskine (v. fr. meschine) ; 327, eskiek (échec) ; 721, franke.

« ch » final : 236, March (mars) ; 423, fach (je fais) ; 428, dich (je dis).

Dans IV :

« c + a, o ».

74, champ ; 261, or cha ; 398, chantons ; 125-6, champier ; 129, cose ; 344, capiel.

« c + e, i ».

126, approchier ; 150, lieche ; 265, vechy ; 330, cheuance ; 53, sacies ; 74, moutonceals ; 262, recinant ; 349, se (ce) ; 351, toquiet.

Dans V :

« c + a, o ».

72, porcoy i'aie au ceur choroche (Dgl. pour ce ai-je au cuers courous ; Flor. pour che ay au cuer courous) ; 307, chaitif (Dgl., Flor. chetis) ; 361, char humaine (Dgl., Flor. *id.*) ; 434-5, tencha : corocha (Dgl. tença : courrouça ; Flor. tencha : courecha) ; 514, ces coses (Dgl. ces choses ; Flor. ches choses) ; 727, choze (Dgl. choses ; Flor. *id.*) ; 812, la chase (Dgl. Flor. cause) ; 778, chascuns (Dgl. chascun ; Flor. cascun) ; 866, escharboucle (Dgl. *id.* ; Flor. li scarboucle).

Traitement picard : 295, castieresse (Flor. *id.* ; Dgl. chastierresse) ; 300, castiier (Flor. *id* ; Dgl. chastier) ; 387, cascuns (Dgl. chascun) ; 514, ces coses (Dgl. ces choses ; Flor. ches choses).

« c devant « e » et « i ».

629, chieux bien (Dgl. ce bien ; Flor. chilz bien) ; 1093, chi (Dgl. ci ; Flor. chi).

Traitement français : 306, à ce (Dgl. à ce ; Flor. à che) ; 344, cel (Dgl. celle).

« qu » ou « k » devant « e » et « i ».

258, mesquine (Flor. meschine) ; 1196, mesquine (Dgl., Flor. meschine) ; 459, l'esquerpe (Dgl. en l'escherpe ; Flor. en leur escierpe) ; 806, m'esckerpe (Dgl. escherpe ; Flor. le scierpe) ; 809, escherpe (Dgl. *id.* ; Flor. escierpe) (germanique, skerpa ; all. actuel, Scherbe ; bourse) ; 362, estacque (Dgl., Flor. estache ; poteau).

CONCLUSION

On constate, par ces exemples, le mélange du traitement français et du traitement picard pour « ca » comme pour « ce, ci » et il en est de même dans tous les textes littéraires d'ancien wallon, chez J. de Hemricourt par exemple.

La même dualité se trouve, observe M. Haust, dans le liégeois moderne, qui dit « cha » (ça), « de chy », mais « tchanchon » (chanson), « thâr » (chair) etc.

Le « l » devant consonne.

Dans I :

Chute de « l » devant consonne : 22, à monde (fr. au monde) ; 68, 77, aiourdui ; rubrique après 204, a Messagire ; 466, a roy tres haltains ; 470, a porte de salu ; rubrique après 427, a II roy (aux deux rois) ; rubr. après 63, 72, 131, 198, 244, 364, 470, az (aux) ; v. 193, az ; rubr. après 121, pastoreaz (pluriel) ; 184, saueur (sauveur) ; 74, 184, de monde (du monde) ; 313, de roy (du roi) ; rubr. après 478, la fin de jeux.

Maintien de « l » devant consonne : 74, 128, salueur (liég. mod, sâueûr ; fr. sauveur) ; 76, mielx (mieux) ; 190, 232, loyalté ; 466, haltains ; 323, fols (plur.) ; 338, mes tres-loyal signeur.

Vocalisation de « l » devant consonne : 209, escouteis ; 344, default ; 234, 235, aultre ; 235, veult ; 259, loyaul (plur.).

Dans II :

Chute de « l » devant consonne : 23, 27, 28, rubr. après 73, a temple (au temple) ; 62, a preudhome ; 72, 84, adeuant ; 75, ajourdhuy ; 91, a fils (au fils) ; 99, a tallon ; rubr. après 110, a Sot ; rubr. après 135, 237, az (plur.) ; 95, matalan (Cf. *Geste de Liège*, t. I, p. 636, v. 3489, matalent) ; 117, de roy (du roi) ; 225, 258, de ciel et de la terre.

Maintien de « l » devant consonne : 97, altre ; 119, 214, royalme.

CONCLUSION

« l » devant consonne, que celle-ci figure dans le corps du mot ou à l'initiale du suivant, constatation intéressante pour la phonétique syntactique, semble disparaître, probablement en entraînant l'allongement de la voyelle qui précède. Il en résulte, dans l'article composé, le plus grand trouble et il est souvent difficile de le distinguer des prépositions « à » ou « de », par exemple dans I, 478, de mort, qui serait en picard « dele mort », nouvelle preuve de l'amuissement prématuré de « e » final. Au v. 77, « le roy des ciel », on ne sait s'il faut traduire par « du ciel » ou « des cieux » et l'incertitude n'est pas moindre dans le cas du vers 308, « le roy de roy », auquel répond, au v. 320, « le roy des roy ». Toutefois ce trouble même nous permet de conclure que l'article composé singulier ou pluriel était « dè », « â », ainsi qu'en liégeois moderne, où « dè » = fr. « du, des », comme « â » = au, aux. Il est très probable que la présence de « l » non vocalisé devant consonne n'a qu'une valeur orthographique et que les cas assez rares où « l » est vocalisé sont attribuables à une influence du français littéraire.

L'examen détaillé des autres textes n'est pas nécessaire, car il donnerait des conclusions identiques, par exemple pour le mot « matalent », qu'on retrouve dans III, 235, 237, 1507 et dans V, 212, 347 (Dgl., Flor. maltalent) ; pour « adeuant », qu'on retrouve dans IV,128 ; pour l'article composé « a », qu'on retrouvera dans III, rubr. initiale, a peuple ; rubr. après 165, a diable ; 498, a vin, etc. ; V, 881, a (deux fois) ; pour l'article composé pluriel « as » : III, 1075, 268, 346, etc. ; IV, 74, 169 ; V, 350,

(Dgl. aus ; Flor. as) ; pour l'article composé « de » : III, 1675, de corps ; 2286, de ciel, etc. ; V, 731, 1225, de pain (Dgl. du ; Flor. dou).

On remarquera qu'il n'y a dans III, IV et V aucun exemple de « az », ce qui nous porte à les considérer comme postérieurs à I et II. Signalons encore III, 1300, mauais ; 1264, mauaisté, à cause du liégeois « mâva, mâle » ; 1178, 2554, saueir (sauver) ; 1372, saueté (salut), à raison du liégeois « sâver » ; 1055, mal (plur.), à cause du liégeois « mâ » ; 1309, 1505, 2531 ; V, 160, 813, mies (Dgl. miex ; Flor. mieux), à cause du liégeois « mî » ; 2402, sauage, à cause du liégeois « sâvatche ».

Une fois de plus le liégeois actuel continue ou reproduit l'état phonétique de nos textes.

« l » mouillé.

L' « l » mouillé est en général noté par « lh », sauf dans II, et cette graphie est particulièrement caractéristique du liégeois littéraire au moyen-âge et lui est commune avec le provençal et le portugais. Les exemples en sont innombrables ; pour les trouver il n'y a qu'à feuilleter notre édition.

Le mouillement est très généralisé. On le trouve dans I, 3, veulhe (ind. prés. 1re p. sing.) ; II, 34, 41, etc., veulhe ; V, 643, weulh (Dgl. veul ; Flor. voelh), etc. ; dans les pronoms personnels : I, 202, ilh (cf. II, 123, 244, 287, ille) ; V, 646, ilh (Dgl. il) ; et au féminin, III, 362, elhe ; 1568, elh ; IV, 59, elh : belh ; V, 21, 667, elh (Dgl., Flor. elle). Le mouillement s'est encore étendu à d'autres cas où le français l'ignore, comme dans III, 310, Lhorene ; 1161, lh'orgeulh ; 624, estoilh ; 861, frailh (frêle) ; 878, belh ; 964-5, nouelh (nouvelle) : belh (fém.) ; 1025-4, folhe : parole ; 1625-6, euangielh : vilhe (liégeois : vèye ; ancien, viye ; ville) ; 1827-8, celh : ancelh. On notera la graphie inverse 1767-8, seul (seuil) : linceul[1] ; IV, 224, nouelh (nouveau) : pastureil (plur.) ; 256, utilh (masc.) : fertilh ; 332-3, ostilh : subtilh ; V, 484-5, soubtilh : vilh (Dgl. soutille : ville ; Flor. subtille : ville) ; 544-5, fille : soubtilh ; 547, escolhe ; 727, belhe (Dgl., Flor. belle).

« n » mouillé.

La graphie « gn » domine ; on trouve parfois, mais rarement, « ng », par exemple dans III, 2127 : sens longe alonge. Pour l'influence de l' « n » mouillé sur la voyelle qui précède, voir les nasales à l'atone.

« s » intervocalique.

Dans I, 63, suffissamment ; p. 12, Le Mesagire (trois fois) ; 216, laisiet ; 490, laise ; 287, laseis (lassés) ; 296, lasseit ; 424, noblesce.

Dans II, 129, laiseraie ; 131, laiseront ; 16, laisier ; 174, deuissons (devisons) ; 185, gissant ; 243, gissoit ; 267, prophesie.

Dans III, 307, douse (douze) ; 333, laisoie ; 857, lasa ; 962, mesage ; 1147, plusseur ; 1547, useit ; 2075, miesse (mise) ; 1569-70, sommelheusse : oyseusse ; 1591, oyeusseusse ; 1599, oyeseusse ; 399, derizion ; 1549, uzeir.

1. Le français populaire prononce « linceuil ».

Dans IV, laisat ; 224, deuiseis (2e plur.) ; 238, Conuoitiese et Ambision ; 28, ozoie ; 226, n'ozeront ; 228, coze.

Dans V, 23, hausaige (Dgl. haussaige ; Flor. hausaige) ; 80, orguelheussement (Dgl. orgueilleusement ; Flor. orguilheusement) ; 256, puisans (Dgl. puissant ; Flor. poissans) ; 504, laiseraie (Dgl. lesserai ; Flor. laisseray) ; 652, plusseur (Dgl. plusieurs) ; 717, mesaisse (Dgl., Flor. mesaise) ; 1214, trosee (Dgl. troussees ; Flor. tourseez).

Il semble bien résulter de ces exemples que le « s » intervocalique est, dans nos textes, une forte et non une douce, une sourde, non une sonore.

« s » final > ch.

Dans III, 235, coroche ; 236-7, March : ars ; 593, fich (certain) ; 1543, euch (voir les verbes).

Dans V, 67, courouche (Dgl. courous ; Flor. courouc).

Seules les Moralités III et V présentent, mais clairsemé, ce phénomène.

« s » devant consonne.

A l'initiale, on rencontre régulièrement l' « e » prosthétique. Ce n'est pas le traitement wallon. On notera la chute de « s » devant consonne à l'intérieur du mot dans III, 541, mainnie (v. fr. mesnie) ; 1459, meller ; 1697, almone ; 1884, boidie ; dans V, 41, mellasse (Dgl. meslasse ; Flor. melaisse) ; 91, blameis (Dgl. blasmez). M. Wilmotte (*Romania*, XVI, p. 123, note) en a trouvé beaucoup de cas dans les chartes wallonnes, notamment « mainie » dans un cartulaire de Saint-Lambert de Liège, « amoine », au XIIIe siècle, dans un document d'un monastère de dominicains et dans le *Poème Moral*. Devant dentale, c'est le « s » qui demeure en wallon liégeois et la dentale, même si elle est suivie d'une liquide, tombe ainsi que cette dernière (voir plus haut).

« j », « g »

Je ne sais rien sur la nature du « j » et si c'était, à l'initiale, une affriquée. La graphie est indifféremment « i » ou « j », parfois « g » : III, 179, 378, 1074, borgois ; 182, 492, sergant ; 218, mengat ; 295, geroier (guerroyer) ; 1161, lh'orgeulh ; 1545, vengance ; 1642, g'ysserai ; 1672, aligance ; 1932, geule ; V, 98, mengant ; parfois « gh » : IV, 336, waghe ; V, 293, verghe (Dgl., Flor. verges).

« th »

« th » se trouve au lieu de « t » dans I, 107, panthier ; III, 76, enthaciés ; 1525, me permeth (remets) ; V, 302, bathemens (Dgl., Flor. batement). Dans le premier exemple, « th » peut représenter le « t » aspiré que l'on entend aujourd'hui encore en Wallonie dans le groupe « tié », même en français.

« w »

« w » correspond à une semi-consonne et on le rencontre non pas seulement, comme on s'y attend, là où le français a un « ga », d'origine germanique, mais aussi là où le

français a un « v », par exemple dans I, 101, aweucque ; 447, owré ; II, 81, recowreit ; III, 441, weul ; 467, rescowry (p. déf. 3e sg.) ; 470, s'esweulhat ; 776, widies ; 1259, siweis ; 2192, eschiweir ; 282, waine ; 2282, wasse (v. fr. gaste) ; dans IV, 272, wastelet (liégeois : wastê ; petit gâteau) ; dans V, 617, 704, wit (Dgl. vuit. ; Flor wit) ; 619, wydainge (Dgl. vuidenge ; Flor. widenge) ; 643, 981, weulh (Dgl. veul ; Flor. voelh) ; 657, weoulh ; 658, weulh ; 689, tu weuls (Dgl. tu veus ; Flor. tu voelz) ; 712, tu weuls ; 714, tu weulx ; 703, weulhies.

Semi-consonnes « i » et « w » entre voyelles en hiatus.

« i »

Dans I, 4, resjoiir ; 88, resjoiiet ; 121, conjoiir ; 22, soiies (subj. 2e pl.) ; 39, veioir (41, veoir) ; 66, veiies (voyez) ; 42, 374, 134, 139, 166, etc., veyut (vu) ; 65, aiies ; 121, festoiir (*Rois*, IV, 4, festeer, ap. *Dict. Gén.* Vo festoyer) ; 261, 264, paiis ; 356, priie ; 367, oyut ; 370, oyu ; 384, juiif ; 456, doiient ; 457, haiir ; 475, poiit (impf. 3e sg. ?).

Dans II, 85, oyut ; 172, esioiissonce ; 183, je veiit ; 198, veioir ; 248, paiis ; 261, se esjoiissoit ; 67, chemiin.

Dans III, 125, rencheiir ; 1463, cheioir (choir) ; 1606, cheiir ; 1850, rechaieis (impér. 2e pl.) ; 686, poieis ; 1451, poies ; 206, 365, 1998, 2305, poioir ; 285, loweie ; 393, veyeis (subj. prés. 2e pl.) ; 585, veycis (ind. prés. 2e pl) ; 609, vos veieis ; 2108, veioir ; 2529, veyut ; rubr. après 452, Glouterniie ; 462, Noiel (Noé) ; 990, priier ; 1212, priier[e] ; 100, 1342, 1411, oyu (entendu) ; 1870, oyut (eu) ; 1855, oyue (entendue) ; 1878, eyut (eu) ; 1896, oyut (eu) ; 1609, termiieur ; 1591, oyeusseusse ; 1599, oyeseusse ; 2067, amendeie ; 2108, veioir ; 2529, veyut (liégeois, vèyou) [1] ; 2552, paiis.

Dans IV, 31, coyart (couard) ; 33, poioie (impf. 1re sg.) ; 63, poioir ; 95, veioir ; 110, veyut ; 214, seioir ; 345, flaiotiel ; 389, priie.

Dans V, 8, ma veyue (3 syllabes) (Dgl. veue (2 syl.) ; Flor. veüwe (3 syl.)) ; 122, poioir (Dgl. pouoir ; Flor. pooir) ; 845, 1133, poioir ; 980, à mon poyoir ; 131, esioiissies ; 200, 701, priie (1re sg.) (Dgl. pri ; Flor. pry) ; 215, oyeulh (: veulh) (Dgl. eul ; Flor. oel) ; 300, castiier (Flor. *id.* ; Dgl. chastier) ; 354, 462, oyu (Dgl. ouï ; Flor. oït) ; 439, creyu (Dgl. creü ; Flor. creüs) ; 440, veioir (Dgl. vëoir ; Flor. *id.*) ; 670, veyoir (Dgl. voir ; Flor. vir) ; 599, 798, veyu (Dgl. vëu ; Flor. veüt) ; 644, veyu (Dgl. vëu ; Flor. veüs) ; 783, veyus (Dgl. veu ; Flor. veüt) ; 754, l'oyeul et le veyue (Dgl. l'ueil et la veüe (1 syl.) ; Flor. l'œl et la vewe (1 syl. ?)) ; 1251, 1255, veyus (Dgl. vëue ; Flor. vëuwe).

Dans *Geste de Liège*, t. I, v. 228, oiir ; v. 5906, poior ; v. 2706, veyut ; t. II, v. 4004 et *passim*, veyue ; v. 4377, eyut, etc.

« w »

Dans I, 47, auieree (l. awiree) ; 96, joweraie (liég. mod. : dji djowret) ; 236, twerons ; 331, tweroie ; 330, euist (subj. impf. 3e sg.) ; 477, loweis.

Dans II, 190, loweis ; 191, tres awiree.

Dans III, 811, 1661, 1872, ewieree ; 33, pawour ; 285, loweie ; 988, lowee ; 1226,

1. Qu'on se rappelle la célèbre chanson de Defrecheux.

1410, je lowe ; 1256, lowe (: absoub. Cf. 2309, absol (1re sg.)) ; 678, 1539, lowé ; 550, ioweaux (liég. mod. : djowê) ; 893, deneuist (déniât) ; 1303-4, ewist : pewist ; 1469, m'ewiste-il ; 1402, louire (liég. mod. : lowî, loyer) ; 1911, dewiessies (2e plur. dussiez) ; 2437, vowé (fém. plur.) ; 1757, ly awe (liég. mod. : êwe, fr. eau).

Dans V, 11, ewist (2 syl.) (Dgl. eust (1 syl.) ; Flor. euist (2 syl.)) ; 74, ewissies (2e plur.) (Dgl. eüssiez ; Flor. ewissies) ; 578, 579, ewisse (Dgl. eusse (1 syl.)) ; 935, l'ewist (Dgl. ëust) ; 1052, ewist : pewist (Dgl. eusse (1 syl.), peusse (1 syl.) ; Flor. euisse : peuisse) ; 31, dewst (Dgl. dëust ; Flor. deuist) ; 194, dewissies (Dgl. devies) ; 127, dewissies (2e pl.) (Dgl. dëussiez) ; 561, dewissies (Dgl. deussiez ; Flor. deuissies) ; 982, s'en dewise (Dgl. dëusse ; Flor. deuisse) ; 167-8, peuisse : sewisse (Dgl. sceusse (synérèse) : peusse (synér.)) ; 488-9, pewist : sewist (Dgl. pëust : scëust ; Flor. peuist : seuist) ; 870, lowe (ind. prés. 1re sg.) (Dgl. lo ; Flor. loc).

Dans *Geste de Liège*, t. I, v. 286, Juwis ; v. 599, vowe, voway ; v. 2223, jowoit ; 3541, lowant, etc.

CONCLUSION

Ce trait, abondamment représenté ici et très important, est un des phénomènes les plus caractéristiques du wallon liégeois ancien et moderne et qui atteste une fois de plus le peu de netteté de l'articulation des voyelles que nous avons déjà constatée. Pour passer d'une voyelle à une autre en hiatus, la langue traîne contre le palais, produisant un « yod » ou, s'il s'agit de voyelles labiales, les lèvres, peu tendues, s'affaissent l'une sur l'autre et il se dégage une semi-consonne « w ». Cette tendance est si forte encore ajourd'hui qu'il est difficile à un Wallon ou même à un Belge cultivé de prononcer « théâtre » sans qu'on entende un léger « yod » de liaison [1].

Section VIII.

MORPHOLOGIE

§ 1 *Survivances de la déclinaison.*

Dans I, rubr. init. : c'est le jeux (attribut) ; 5, suers (vocatif) ; 15, les sage teme ; 22, 28 et *passim*, sire (vocatif) ; 72, nus (attr.) ; 222, ons (nom. sg. ; « s » analogique).

Dans II, 58, sire (vocatif).

Dans III, rubr. init. Li jeux (sujet) ; 1705, 2092, suer (attribut) ; 264, Entre moi et ma sereur Yre ; 1057, de mal faire n'aie nulle sereur (: jour, 1056) *(Geste de Liège)* ; 1140, sereur ; 525, il n'est nuls homs, tant soit senés ; 1150, nuls gentilh n'est ; 1821, car pardonneis n'est pechie nuls ; 615, contre Jhesum le fils Marie ; 640, priie à vostre fil Jhesum (: pardon) ; 662, à Ihesum Crist ; 698, uns sains hermite ; 2560, li plus sire (suj.) ; 752, siers (attribut).

1. C'est ce que les phonéticiens allemands appellent l' « hiatustilge ».

Dans IV, rubrique init., C'est unc jeux ; 165, 178 et *passim*, ons ; 157, ses seruans obeyssans et dezirans (sujet sing.) ; 195, cheuals (sujet) ; 372, beaux enffe (vocatif de « enfant ») (*Geste de Liège*, 4463, enfes (sujet)).

Dans V, 71, 487, 800, ons (avec « s » analogique) (Dgl., Flor. on) ; 488, nuls (sujet) ; 106, les œulle (plur.) (Dgl. les yex ; Flor. les oels) ; 355, de roy Jhesum (Dgl. du roi Jhesu).

CONCLUSION

Il y a donc quelques survivances de la déclinaison de l'ancien français dans nos textes : « sire-seigneur ; suer-sereur ; enffe-enfant ; ons-home » ; elles peuvent servir à les situer à l'époque où ce phénomène morphologique était en pleine décadence, donc au XIVe siècle ou au plus tôt au XIIIe, mais il serait bien dangereux de n'employer que ce seul indice chronologique, surtout que l'emploi fantaisiste de l' « s » trouble beaucoup les constatations.

§ 2. *Adjectifs.*

De même que « l'affolement » de l' « s » rend difficiles les constatations relatives à la déclinaison des substantifs, « l'affolement » de l' « e » empêche de se rendre compte de la formation du féminin des adjectifs, par exemple dans I, 31, mon chire fils tres ameis ; 391, s'il at longe temps. On peut cependant admettre que, pour ceux qui n'ont en latin qu'une forme aux deux genres, l' « e » analogique est encore peu répandu. Exemples : I, 66, grant ; 11, resplendissant ; 134, queil chose ; 173, queil terre et queil region ; III, 573, grans (attesté par le mètre) ; 1219, par grant repentance ; V, 287, en teil fourme.

On notera les comparatif et superlatif hérités du latin, III, 1769, le pieur ; 1773, piesme (pessimu) et, à cause du liégeois « contêne » (contente) : V, 144, contene ; 1189, malcontene.

§ 3. *Articles.*

Article simple.

Dans I : 74, 97, 98, etc., le ; 72, la ; 425, le (fém.). Rubr. après 314, les. Article indéfini : 59, unc ; 102, une angneax.

Dans II : 82, le grasce ; 135, les oreille ; 280, une angneaul.

Dans III : L'article masculin singulier est « li » ou « ly » ; exemples : rubrique initiale ; 467, 64, 66, etc. (rarement « le »). C'est encore la forme liégeoise [1]. L'article féminin singulier est « le » ; exemples : 121, 132, etc. (rarement « la », 1178 ; « lo », 2257) ou « li », 132, 814, 1124, 1268, 1798, qui est du liégeois actuel. L'article masculin pluriel est « ly » ou « li » (exemple : 1797, li vers maingeront li cors (sg.)).

Il en est de même *dans IV*, 76, li hault Dieu ; 22, par le tenuer (fém.) ; 225, li pastureil (plur.).

1. Cf. Julien Delaite, *Essai de Grammaire wallonne*, 2e partie. Liège, H. Vaillant, 1895, in-8°, p. 14.

Dans V, malgré l'influence du modèle, on trouve l'article féminin « le » ; exemples : 35, le signorie (Dgl. la seigneurie ; Flor. le signourie) ; 507, 595, le maison (Dgl. la maison ; Flor. li maison) ; 796, le Trinité, et l'article pluriel « li », 457, tous ly angle (Dgl. tout li angre ; Flor. tous li angele). On a, comme dans III, unc, 105, 520 (Dgl. un ; Flor. uns) ou 12, ung (Dgl., Flor. un).

Article composé.

Dans I, 22, a monde ; 62, a petit enfant ; 68, 77, aiourdhuy ; rubrique après 216, Herode a Peuple ; 466, a roy ; 470, a porte. Au pluriel : rubrique après 63, le premire Angele az Pastore ; 82, 193, az ; rubrique après 131, 364, 198, 244, 308, 470, az ; rubrique après 427, a II roy.

77, le roy des ciel (du ciel) ; 124, de ciel ; 123, 210, del enfant ; 436, del (fém.) ; 292, de la ; 81, des (plur.).

Dans II, 23, 27, 78, rubrique après 73, a temple ; 62, a prudhome ; 72, 84, adeuant (liég. mod., âdvan) ; 75, ajourdhuy ; 91, a fils ; 99, a tallon ; rubr. après 110, a Sot ; rubrique après 135, az ; 236, az.

117, de roy ; 31, de monde ; 225, 258, de ciel et de la terre.

CONCLUSION

En vertu d'une loi phonétique que nous avons étudiée, chute de « l » devant consonne, « al, del », et au pluriel « als », se sont trouvés réduits respectivement à « a, dè » et « az ». Ce sont les formes du liégeois. Exemples modernes : « li fleur dè cot'hê » (la fleur du jardin) ; au contraire : « d'l'èfant » ; « atcheté â marchand » (acheter au marchand) ; « fé sogne âs-èfants » (faire peur aux enfants) [1].

J'ai déjà fait remarquer que la graphie « az », dans les textes littéraires, semble plus archaïque que « as » et remonte au XIV^e^ siècle au plus tard, quoiqu'on la trouve encore à l'état sporadique après cette date ; elle est spécifiquement liégeoise.

III, à part « az », présente les mêmes formes liégeoises : a (= au), 498, 1128, 1175, 2006 ; dè [2] (= du), 489, 802, 924, 966, etc. ; « al » (devant voyelle, ex. 538, al encontre) ; « as » (=aux), 268, 925, 971, 1075 (fém. plur.), à côté d'autres formes qui semblent françaises : aus (946) ; de la (1411).

Dans IV on notera : 5, al autre ; 384, a monde ; 74, 226, as champ (plur.) ; 177, de grant defroy.

Dans V, 881, a grand pommeal et a petit ; 1060, al espee (Dgl. à l'espee) ; 371, a queil ; 547, as escolhes ; 855, as pomiaulx (Dgl. aus ; Flor. a) ; 35, de ciel (Flor. dou chiel) ; 360, de ciel (Dgl. du ciel ; Flor. dou chiel) ; 231, de ciel ; 252, de ramon (Dgl. du balai ; Flor. dou ramons) ; 260, de tenir (Dgl. du tenir ; Flor. dou tenir) ; 67, 1225, de pain (Dgl. du pain ; Flor. dou pain) ; 365, de cors ; 378, de queil (Dgl. duquel) ; 397, de relief (Dgl. du relief) ; 1207, de temps (Dgl. du temps ; Flor. dou temps).

1. Delaite, *Grammaire Wallonne*, pp. 14-15.
2. Orthographe « des » (= du) aux v. 1199 et 1227, intéressante pour établir l'ancienneté de la prononciation « dè » du liégeois moderne.

§ 4. *Pronoms et adjectifs pronominaux.*

A) Pronoms personnels [1].

Dans I, la première personne est « je » : 96, je moy joweraie ; au cas régime, « moy » prédomine, même là où on attendrait une forme atone : 96, 226, etc., 241, moy amyneis (cf. soy, 127, 136, 294). La troisième personne est « ilh » avec « l » mouillé, comme parfois en liégeois moderne [2] ; le cas régime étant ou bien « luy » (202, 438) ou bien « ly » (196, 206, 230, 246), qui est plus conforme au dialecte moderne. Il en va de même pour le féminin « en ley » du vers 448, qui répond exactement au liégeois « lèye » [3]. Les première et deuxième personnes du pluriel sont « nos » et « vos », attestés bien des fois (par ex. v. 8, 10, etc.), lorsqu'il n'y a pas abréviation ; la résolution de celle-ci force à écrire « v*us* », mais il est certain qu'il faut lire « vos », comme dans le parler actuel. Remarquez par exemple au v. 345 : nos no partons.

Dans II, sensiblement même tableau, « luy » (286, 291) voisinant avec « ly » (69, 233, 254, etc.). Je signale un curieux « mey » (293) féminin, assurément analogique de « ley », un pronom conjoint semblable à ceux qui sont familiers au wallon, v. 290, « ameil bien », et un « le » féminin, complément direct, dans la rubrique après 89.

Dans III, de nombreuses rimes attestent les formes « vos, nos », exemples : 288-9, v*us* : nos ; 534, vos : nos, etc. (Cf. plus haut, assonances en « o ») ; au cas régime, « my, ty, ly », masculins ou féminins, qui sont wallons aussi bien que picards [4], sont affirmés par de très nombreuses rimes : 298-9, amis : my, suivant immédiatement d'ailleurs le « moy : foy » des vers 296-7 ; 602-3, chy : my ; 394-5, my : ainsi, etc. L'assonance « remerchie » (fin de réplique) : moy (début de répl.), aux v. 916-7, est naturellement en « i ». Autres rimes : 1785-6, ty : dy ; 1587-8, ly : chi.

« Toy, moy » se trouvent souvent à l'atone. Cf. 31, tu qui toy voy (vas) ; 33, que moy fais trembleir ; 115, 896, eaux (cas régime) ; 869, ieaux (elles, cas régime) ; j'ai déjà parlé de « elh », 362.

Le « tu », complément indirect, du v. 1106, se tu serat bien prouee ; 1086, s'asentir ne tu veuls ; 2124, quant te tu vas ensi prisant, rappelle le liégeois « donne-tu » = donne-toi [5]. Cet emploi de « tu » au régime entraîne celui de « te » au sujet ; au reste, quand un Wallon peu instruit parle français, il est bien difficile de distinguer son « tu » de son « te », III, 1765, quant te seras mort. Aux v. 2455 et 2457, tient, est l'actuel « tint-t » = tiens-toi, observe M. Haust.

Notons encore, 2395, et ie et tu par compangnie, et enfin une série de pronoms personnels conjoints tout à fait intéressant, parce qu'ils répondent au liégeois « dinez-m' » (= donnez-moi), « bodjîz-v' » (écartez-vous) [6] et parce que c'est le rythme qui oblige à restituer certaines d'entre eux : 149, seyeis v(ous) ; 28, ne l(e) ; 1530, voilhisme ; 1669, voilhiesme ; 1553, absoleme ; 2163, respondeme.

Dans IV, on a aussi « nos » (7, 8, 17, etc.) ; vos (16, 17, etc.) ; « my, ty, ly », au

1. Impossible d'être complet faute de place. Peut-être publierai-je quelque jour les tableaux que j'ai dressés.
2. Delaite, *Grammaire Wallonne*, pp. 55-6.
3. *Ibid.*, p. 50.
4. A l'armée, on appelle les Picards les « Ch'ti mi ».
5. Delaite, *Grammaire Wallonne*, p. 63.
6. *Ibid.*, pp. 62-3.

féminin comme au masculin, attestés par les rimes 139-140, my : ossy ; 302-3, cy : my (fém.). « Eaus » (203, 207 ; cf. *Geste de Liège*, 883) s'y trouve concurremment avec le français « euls » (366).

Dans V, une graphie inverse « ie » pour « jus » au v. 1095, semble à M. Haust un trait verviétois ou hervien, le « dji » (je) liégeois étant remplacé dans ces dialectes par « dju ».

On voit de nouveau, comme dans III, au régime, « tu » : 905, se tu defendre tu veuls (Dgl. toi deffendre ; Flor. toy defendre) ; 967, 968, s'aucuns est qui tu mesdie ou qui tu fache vilonnie (Dgl. qui te mesdie ou te face ; Flor. qui toy mesdis ou qui te fache) ; 1005, tu tu arme (Dgl., Flor. tu t'armes).

Très curieuse est la forme du v. 1129, vos le mes amonestas (Dgl. vous les amonnestates ; Flor. vous le mes amonestastez) (cf. aussi IV, 165 ; à ne pas corriger) que j'interprète par la contraction de « me » et du liégeois « els » (=les) [1], mais qui n'est pas inconnue en picard (cf. *La Prise Amoureuse*, éd. Hoepffner (Dresde, 1910) p. 68). « Ele » est souvent sans « e » muet, au singulier comme au pluriel, ainsi qu'en liégeois, et sa chute est confirmée par le rythme, par exemple au v. 1119.

B) Pronom réfléchi.

Le pronom réfléchi « soy » s'emploie comme « moy », même là où on attend une forme enclitique. Ex. I, 127, soy est apparuit.

C) Adjectifs et pronoms possessifs.

Dans I dominent les formes françaises, si du moins l'on résout à la façon ordinaire l'abréviation « vtre », mais on notera cependant au v. 375, de nos parties (sing.), facile à expliquer par le wallon « nosse » (2e personne « vosse »). Ce sont ces formes que seules connaît le texte *II*, 93, de *vous* (l. vos) bons desir ; 211, *vous* antes (plur.) ; 212, *nous* corps et *nous* armes (nos corps et nos âmes ou notre corps et notre âme).

Dans III, on trouve, à côté de quelques formes françaises, d'autres qui sont wallonnes : mi, ti, si (masculin) ; me, te, se (féminin). Ex. : 687, my amy ; 691, mes fils (mon fils) ; 1766, de te porte ; 2143, tes cuer (ton cœur) ; 11, se semblans et se portraiture ; 276, m'escolle ; 1000, en m'aidance ; 151, vos regne (votre royaume) ; 541, *vus* mainnie ; 569, nos aliance (notre alliance). L'adjectif possessif masculin et féminin singulier « vos » est même attesté par le mètre aux v. 941 et 943, etc.

Dans IV, on verra aussi au v. 9, nos mateir (fém. sg.) ; 296, vos plaisir (sg.) ; 157, ses servans (son serviteur) et *dans V*, 16, ses usage (sg.) ; 615, t(e) auctorité.

D) Adjectifs et pronoms démonstratifs.

Dans I, 70, chi signe ; 406, chi monde ; 100, cel enfanchon ; 136, cils (attribut) ; 143, cils enfanchon (compl. dir.) ; 261, cest paiis ; 441, cest natiuité ; 321, 366, cest (masc. plur.) ; 386, celle chose ; 398, cely (pron. dém.). Le liégeois contemporain [2] a également : ci, ciste, cisse.

Dans II on a, 282, cely (pronom) et 265, toute chu, qui est fréquent dans la *Geste de Liège*, v. 1148, 2137, etc.

1. Cf. Delaite, *Grammaire Wallonne*, p. 62.
2. *Ibid.*, p. 41.

Dans III on trouve « cy », attesté par la rime (cf. my), chy, chis, par exemple 602-3 ; 2163-4, de commencement à début de réplique ; cest (fém.), 117, 666 ; 173, cheulx (celui) ; 2535, ceulx (celui) ; 175, ceaux (ceux) ; 2558, ceaus (plur.) ; 900, 914, chu (ce) ; 223, en cestuy terre ; 1337, de cestuy ; 1827, celh (fém.).

Dans IV, je note 197, chi endroit ; 247, cel gent, et *dans V*, 223, cestuy (adj.) ; 1196, 1193, cest (fém.) ; 344, cel (fém.) ; 629, chieux bien.

E) Adjectifs et pronoms relatifs.

I, 96, de la queil ; III, 350, à cuy ; 501, à cuy (fém.) ; 1293, qui (à qui) ; 1597, par coy ; V, 270, desqueil (fém. plur.).

On a déjà dit que, très souvent, à cause de la préférence du liégeois pour « i » à l'atone, « qui » dans notre texte doit se traduire par « que », comme dans le dialecte moderne, et quelquefois, réciproquement, « que » par « qui », à raison d'une graphie inverse.

F) Autres adjectifs pronominaux et pronoms.

I, 146, dont (d'où) ; II, 265, toute chu (tout cela) ; 119, rubr. après 201, tot, comme en wallon moderne ; 228, nulluy (sujet ; cf. liég. nolu) ; III, 170, nulz ; 178, 231, nuls ; 295 nesuns (aucun) ; 360, nesuns (régime) ; 1520, chascun iour ; 481, li aulquant (les uns) ; 1811, del autruy (de ce qui est à autrui) ; V, 488, nuls ; 520, queilconque ; 945, teil (Dgl., Flor. tel) ; 601, quant grande ? (combien grande) ; 670, par toy misme.

§ 5. *Conjugaison.*

J'ai dressé le tableau complet des formes verbales de mes textes, mais la place me manque pour le reproduire ici ; je me bornerai donc à signaler celles qui sont le plus remarquables surtout par les identités qu'elles présentent avec le liégeois moderne.

Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, n'appellent pas un commentaire particulier, parce qu'elles s'expliquent par le jeu des lois phonétiques que nous avons déjà étudiées : passage de « e » tonique à « ei », de « ie » à « i », etc. Exemples I, 7, presteir ; 49, ploreir ; 48, ameis (part. passé masc. sg.) ; 297, je vin (ind. prés. 1re sing.) ; conservation de « t » final, 78, at ; réduction des groupes finaux, 304, entrepresis (passé déf. 2e plur.).

Conjugaison dans I.

Dans I, on notera en outre, à l'indicatif présent, l'adjonction fréquente d'un « e » à la première personne du singulier, sans doute pour indiquer que la consonne ou la semi-consonne qui le précède doit être prononcée : 3, veulhe ; 166, aie ; 190, doie. L' « s » analogique, à cette 1re pers., est inconnu. L'assonance 85-6, puissans : aorons, fait penser à une première personne du pluriel bien liégeoise en « -ans » surtout que l'on a, au v. 459, nos habondans (nous abondons) [1].

A la deuxième personne du pluriel, « -eis » est la terminaison normale quelle que soit la conjugaison ; ce n'est que dans les verbes en « ier » (prononcer « îr ») qu'on a

1. Cette dernière observation est de M. Haust.

« î ». Le « z » ne se constate qu'une fois, 38, auez, au lieu de « aueis » (24, 52, etc.). A la troisième personne du pluriel, les formes les plus intéressantes sont 456, doiient (doivent) et 371, puillent (lié. mod. polè), de « poloir » (liégeois mod. : poleûr).

A l'*imparfait*, 475, poiit, doit être une simple erreur pour « poioit »; 109, se vos auies, est le liég. mod. si v's-avî.

Le *futur* est, à la première personne, marqué par un « e » : ex. 429, offreraie, où l'on constate en outre un changement de conjugaison. On observera la diphtongaison à l'atone dans 8, veireis (2e plur.), représenté par le liégeois moderne « vièrez ». [1] Le futur de « naistre » (77, 207) est, à la troisième personne, « nasterat » (213) ; de « obeir », à la première du pluriel, « obeisserons », 230, liég. mod. obéih'rant, où l'aspirée remplace la sifflante.

Au *conditionnel*, 152, « nasteroit » est à rapprocher de « nasterat » ; on notera aussi la deuxième personne du pluriel en « eis » : 163, 275, poreis. Au v. 396, « deueroient » présente le phénomène connu sous le nom sanscrit de « svarabhakti ».

Le conditionnel, 1re du plur. : « sariens », du v. 172, n'est pas moins intéressant, parce qu'il présente cette terminaison « -ien » (à prononcer ici : « in »), si fréquente dans les anciens textes wallons et qui a fait l'objet d'un assez long exposé de M. G. Doutrepont, auquel je renvoie [2].

L'*impératif* a, comme on s'y attend, la terminaison « -eis » ou « -i » orthographié « ie » : Ex. 47, regardeis ; 65, n'aiies (liég. mod. : âyîz). Remarquer surtout 113, 493, prendeis (liég. prindez ; fr. prenez) et 149, 441, diseis (liég. mod. : dihez). Notre texte connaît aussi « dit » (dites).

Au *subjonctif présent*, on confondrait facilement les première et deuxième personnes du pluriel avec des indicatifs. Ex. 186, allons ; 381, 491, puissons ; 380, qui nos donneiz ; 104, que enporteis ; 133, que nos diseis (liég. mod. d'hés') ; 474, retorneis ; 357, retourneis ; 203, vos prie qu'à luy veneis ; 334, demoreis ; 420, aoreis. Signalons le mouillement dans 193, 242, viengnent (forme ordinaire de l'ancien wallon). [3]

Le *subjonctif imparfait*, 330, qu'il y euist, a été déjà cité à propos des voyelles en hiatus.

A l'*infinitif*, on a naturellement « -eir », pour les verbes de la première conjugaison : 7, presteir ; 11, enfanteir, etc. et « i », par la réduction de « ie », dans 3, comenchire. L' « e » final inattendu qu'on retrouve aussi dans 49, gemire ; 55, alaitire ; 176-5, mentire : volentire, semble indiquer que le « r » s'entendait encore, ce qui n'est pas le cas pour le liégeois moderne (ex. : kimincî).

Pour le *participe passé*, mêmes phénomènes phonétiques : terminaisons en « ei » : 24, desireiz (masc. sg.) ; 48, ameis (masc. sg.) ; 445, ameis (masc. plur.) ou « i » (orthographié « ie ») : ex. 87, oyt : resjoiiet ; 350, anuitye (assonant avec « partir » en « i »). On remarquera la conservation apparente du « t » final dans 158, appellet ; 159, renomeit ; 165, coroneit, etc., qui vient se glisser même dans un féminin comme 29, esleut.

Quoique les semi-consonnes « i » et « w » en hiatus aient été étudiées plus haut, je note les formes bien wallonnes, 42, 134, 139, 166, 374, veyut ; 143, veyus (masc. sg.) (liég. mod. : vèyou) ; on remarquera à ce propos que 258, venus, est dans une laisse

1. G. Doutrepont, *Tableau et Théorie de la Conjugaison dans le Wallon liégeois (Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne, 2e série, t. XIX, p. 95).*
2. *Ibid.*, pp. 66 à 70.
3. *Ibid.* 61.

en « ou » ; 367, oyut ; 370, oyu ; 477, loweis (sg.). Il est probable que « apparuit » (82, 167, 318) est un simple participe passé en « u », comme 406, pleu.

Dans la conjugaison du verbe *être*, il faut mettre en vedette le groupe 298-9, cognus : suy, qu'à cause des rimes qui suivent « roy : cognoy », on peut supposer assoner en « o », comme le feraient en wallon « kinohe » et « so ». On pourrait s'appuyer, pour défendre cette opinion, sur la première personne du pluriel, 206, sumes ; 305, summes ; 444, sume, en regard de 416, some, ou encore sur la graphie « pumes » (pommes) du vers 107.

Nous insisterons davantage sur la deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent : 11, 174, 287, 315, 409, 410, 411, 412, 466, asteis, qui est la forme de Jean d'Outremeuse dans la *Geste de Liège* (t. I, v. 3562 et *passim*) ou de J. de Hemricourt. Celle qu'on trouve dans notre texte, au v. 30, estez (rimant cependant avec le part. passé « tres ameis ») est exactement celle du liégeois moderne.

La 3e personne du futur, 67, eirt, est importante, non pas que, sous la forme « ert », elle soit ignorée du très ancien français, mais parce qu'elle atteste la vétusté de certaines parties de la Nativité I. Au v. 208, par contre, on trouve « seirat », qui est aussi dans la *Geste de Liège* (t. I, p. 617, v. 2101) et qui s'apparente au « sierat » de J. de Hemricourt [1].

Au subjonctif présent, 2e personne du pluriel, la forme « soiies » (22, 37, 258, 404, 415) doit certainement se prononcer « soyî » ou « soyîsse » (liég. mod. : « sèyîsse »).

Conjugaison dans II.

Le fragment étant plus court, la moisson sera naturellement moins riche. En dehors des formes déjà signalées en « -eis », « -eir » et de celles qui présentent la conservation du « t » final, je note : 104, out ons (entend-on ; liég. mod. : ôt-on, de « ôr », ouïr) ; rubr. après 73 et après 18, parrolle, qui est d'ailleurs régulier, pour les formes fortes, en ancien français et en wallon ; rubrique après 18, s'en siet (fr. s'en suit) ; rubr. après 29, dist, et p. 29, cinq fois, etc., qui correspond au « dest » de de Hemricourt [2] et au « dist-i », « dist-on », dont le Wallon émaille surabondamment ses propos. Le « pollons » du v. 154 est la 1re personne du plur. de l'ind. prés. de « poloir » (liég. mod. : poleûr).

A l'*imparfait*, je ne retiens que « l'escritoie » (j'écrivais) du v. 263 ; au *passé défini* : 183, je veiit ; 249, condusit ; 206, vous pris (2e plur.), qui atteste la réduction du groupe « st » final à « s ». Le *futur* présente à la 1re du sg. cet « e » final sur lequel nous avons déjà appelé l'attention.

A l'*impératif*, 121, prendeis (prenez) montre le maintien du « d » étymologique [3] ; 172, nous esioiissonce, rappelle le « allansse vèyî » du liégeois mod. d'autant plus que l'assonance est en « an » [4]. « Dit » (176, 227 ; 2e plur.) est préféré à « diseis ».

Subjonctif présent : 93, et vous dons (3e sg.) ; 48, que nos y allons ; 116, 141, vous alleis ; 117, ardeis ; 224, sorcorreis (voir le paragraphe précédent, conjugaison dans I). Subjonctif imparfait, 99, qu'il euissent.

1. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 124.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. Cf. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 114, qui cite les formes de *Job*, de de Hemricourt et de J. de Stavelot.
4. Cf. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 88 et Delaite, *Le verbe wallon*, p. 199.

A l'*infinitif*, notons 24, offreir, qu'il faut peut-être corriger en « offrier » et 28, 38, purifiire ; 219, aiidiire. L' « e » final indique sans doute que l' « r » est encore prononcé, contrairement à l'usage du dialecte moderne, dans 181, sentire (liég. mod. : sinti) ; 46, accomplire ; 49, offrire.

Particulièrement importante est la forme « rechure » (65, 214, recevoir), à cause du liégeois actuel « riçûr », peut-être influencé par « sûr » (suivre) [1]. Au v. 79, on a la rime : « rechure : cuer » ; au v. 45, destrure est le « distrûre » du dialecte contemporain.

Du *participe passé*, je retiens les féminins en « -ei » correspondant à l' « -êye » du liégeois : 37, excepteit ; 190, loweis. Au v. 85, on a « oyut », équivalent du liégeois « oyou », à moins qu'il ne faille entendre « eyut » (fr. eu). A Verviers, remarque M. Haust, « dj'aoyou » = j'ai eu ; j'ai ouï.

Pour le verbe *être*, on retrouve, comme dans I, la 2e du plur. « asteis » (37, 105, 276) ou « asteit » (34, 39). On ne sait si la graphie « sue » (1re sg.) du v. 189 correspond à une prononciation « uè » de « suy » (95, 210), à un « ou » ou bien à un « o ». Le participe passé est « esteit » (228).

Conjugaison dans III.

Dans les 2560 vers de la Moralité III, la récolte est au contraire énorme. Il faut faire un choix, par mode et par temps.

Indicatif présent. A la 1re personne, aux formes correspondant au français « je fais, je sais, je dis, je dois », on constate souvent la présence d'un « e » (jamais d'un « s »), qui semble transformer le « i » précédent en « y » et paraît répondre à une prononciation « èye », « aye » ou « oye ». Ex. : 290, say(e) [2] ; 188, 395, ay(e) ; 84, 100, 1354, aye ; 177, ai(e) ; 1491, doye (: accorderoie) ; 426, 561, fai(e). On trouve aussi parfois une finale « ch » : 423, 558, 1712, fach ; 428, 566, dich (cf. 1887, 1891, rench). Pour le verbe aller, la 1re personne est : 29, 1296-7, voy et de même à la deuxième (31) ; pour le fr. je veux, on a 441, weul ; 137, veulh (: doel) ; 518-9, veulh : doelh ; 2122-3, veulhe : duel ; 63-4, veulh(e) (: orguelh) ; 247, 254, vuel. C'est probablement la forme « vou(e) » du v. 2303, équivalente au « dji vou », du liégeois moderne, qui donne la solution phonétique de ces graphies contradictoires. 2378, ie creu(e) = je crois, est encore du dialecte actuel. Il est difficile d'établir, à cause des abréviations, si « prier » donne 634, preie, comme en liégeois moderne, ou 698-9, priie (: oyie) ; 785, ie cryeme (crains) ; 2246, ie cryme ; 1410, ie lowe ; 1621, ie te lowe ; 1525, me permeth (je me remets) ; 2101, refuise.

La 3e personne du verbe « vouloir » est 103, veulht ou veult (Cf. 795-4, puit : veult, qui ne peut guère s'interpréter que par le liégeois « pou : vou ») ; au français « il peut », correspond encore : 272, puet (Cf. plus haut : « sue-suy »). On notera, dans la rubrique initiale, « s'ensiewt », correspondant au « s'ensiet » de II, rubr. après 18 ; aux v. 193, guerie (3e sg. corr. à l'inf. fr. guerroyer) ; 375, oise (fr. ose ; liég. mod. wès') ; 337, cryet on, intéressant pour la prononciation du « t » final : rubr. après 580, 1753, dist, forme sur laquelle nous venons d'insiter à propos de II ; 758, chiet ; 760-1, enchiet : flechie, 3e pers. corr. au fr. choir.

1. Cf. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 115.
2. Cet « e » est à rapprocher de celui qu'on constate dans nos textes à la première personne du futur.

Le « ie » est naturellement réduit à « i », ex. 1397-8, quirt : requiert ; 1125, sceit on ; 2145, tu ne seis, continuent le « seps » (sapias), signalé par M. Wilmotte, dans les *Gloses de Darmstadt* [1]. 1167, estuet (il est nécessaire) ; 1976-7, puit : estuet ; 1006, out (entend) (1re pers.) ; 1295, se ie oys (pron. « o ») ; rubr. après 1425, chi se vesti ; 1971, ons iune ; 760, resomont (de « semondre ») ; rubrique après 1277, parole (cf. plus haut, à propos du texte II) ; 2391-2, couent : coment (rime en « in ») ; 2131, deveur[e] (: heur[e]) ; 2206, il leur loist (lat. licet). Il faut s'arrêter à la forme, 257, estat, de « stare », qu'on rencontre, selon l'abbé Bastin [2], à Faymonville-lez-Malmédy : i sta là sins ré fére. Malgré la graphie, 364, poioins, n'est pas différent de 2439, 2452, 2470, poions (pouvons).

2e pers. du plur. : 151, aueis ; 585, veyeis ; 609, vos veieis ; 686, poieis ; 1433, poés ; 1451, poies (2381) ; 900, ditte ; 1624, vos me dit[es] ; 1031, voleis ; 1339, casties ; 1340, manechies (menaçez) ; 2115, vus faleis (vous vous trompez).

3e du plur. : dans plusieurs formes, réduction de « ie » à « i » : 304, reuinent ; 503, 1609, deuinent (deviennent) (Jean d'Outremeuse, 3528, devinent ; Jean de Stavelot, vinent) [3] ; 305, tynent (Jean de Stavelot : tinent) [4] ; 727, se tinent ; 2213, se maintinent ; 1401-2, quirent : acquirent (acquièrent).

321, seulent (de « souloir ») ; 500, prendent (: tendent) [5] ; 710, ne seuent (fr. savent), qui répondent aux « sceis » et « sceit », cités plus haut ; 780-1, veulhent : doelent (voir ci-dessus, 1re pers. sg.) ; 940, vuelent ; 979, voelhent ; 1954, maingent ; 1972, mure[nt] (Cf. 2467, mureis) ; 2211, puilent (de « poloir », liég. mod. « poleûr », pouvoir ; cf. de Hemricourt [6] : puelent ; liég. mod. polè).

Imparfait : on trouve assez régulièrement à la 1re personne du singulier : « -oie » ; à la 2e, « -ois » ; à la 3e, « -oit ». Il faut mettre en relief une de ces premières du pluriel en « -in », dont nous avons déjà parlé : 1667, auiens [7] (fr. avions). On a « avint » dans les *Aiwes di Tongues* (1700). Le poète Simonon (†1847) l'emploie encore et Stavelot, comme Trois-Ponts ont conservé « nos-avins », qui est exactement, en prononçant bien, la forme de notre texte. Notons encore, pour la valeur phonétique de « -en », la graphie 1777, asaimbloie ; 417, prendoient (cf. 500, prendent).

Passé défini, 1re pers. A la première conjugaison, elle est en « -aie » : 816, enfantaie ; 817, enfruitaie, etc. Remarquons 462, fieh ; 266, 269, fich je, dont on peut rendre compte par le passage wallon de « c » intervocalique à la spirante (cf. dihans = disons ; plaiha = je plus) ; 1504, oych ; 1543, 1246, ie n'euch, qui sont des picardismes. 2365, ie les escrips, est une forme intéressante, connue en ancien français et que le liégeois moderne n'a pas gardée.

La 2e du sg. présente parfois un « st » qui montre que ce groupe était réduit à « s » : 2029, demorast.

3e du sing. : 1659, 2263, prist il ; 856, voult (voluit) ; 692, morit ; 2264, allast ;

1. Cité par G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 86 du tirage à part.
2. *Bulletin Soc. Litt. wall.*, t. 50, p. 592, signalé par M. Haust.
3. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 41.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 114.
6. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 80 du tirage à part.
7. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 66 et s.

2247-8, vient : devient (tenir compte de la réduction de « ie » à « i ») ; 2261, renoyat (renia) ; 470, s'esweulhat (s'éveilla).

1re du plur. : 2336, venisme ; 2403, auisme (eûmes) (J. de Hemricourt, awymes).

2e du plur. : 852, maintenist[es] ; 893, deneuist (deniâtes) ; 444, fesiste ; 2260, vus ly fesist[es] ; 1828, disist[es].

3e du plur. : 474, nasquerent (cf. J. de Hemricourt, perderent) ; 414, fisent (J. de Hemricourt, *passim*) [1].

Futur, 1e pers. sg. : généralement en « -aie », trait caractéristique de notre texte : 17, demanderaye (3 syll.) ; 133, 799, yraie ; 663, arai(e) ; 1105-4, osterai(e) : lay (laïc) ; 1781-2, partiraie : hahay. L' « s » final de la 2e pers. du sing. est prononcée, à en juger par la graphie du v. 1336, « si l'arasse en l'autre ossy » (liég. mod., èt s(i) l'âr(s)-s', (et si l'auras-tu) [2]. A la 3e pers., on a souvent un « t » final : 909, amenrat ; à la 2e du plur. : « -eis » : 1225, areis ; 1439, veireis.

Le « e » atone, qui précède la terminaison, dans la première conjugaison, a maintes fois disparu, ce qui se passe aussi en liégeois moderne et, d'ailleurs, en français parlé : 15, conjuray (3 syll.) ; 86, myneraie (2 syll.) ; 909, amenrat (3 syll.) ; 1917, saura-ge (sauterai-je) ; 1981, comparas (3 syll. : payeras) ; 2332, 2394, comparons (payerons) ; 1019, parat (parlera) (cf. Glossaire des *Poésies* de Froissart, t. III, vo parrai) ; 934, vos demeur[e]reis.

De même que, parfois, dans le liégeois moderne (cf. « dwèm'rè » (dormirai)) [3], cet amuissement affecte le « i » de la quatrième conjugaison latine, qui passe à « e » : 455, serueray (servirai) ; 1128, soufferat (souffrira) ; 1767, yst(e)ra (de « issir ») ; 1642, g'ysseraie (je sortirai).

Par un phénomène de « svarabhakti », déjà constaté, un « e » adventice s'introduit souvent au mépris de la mesure du vers dans 167, viu(e)raie ; 168, perd(e)raie ; 2338, perd(e)rons ; 1534, rechiuereis ; 956, rechiueraie (recevrai) ; 938, deu(e)ront ; 1948, prend(e)raie ; 1930, metteraie.

Il n'y a pas d'exemple de réduplication de l' « r », par assimilation ou autrement, comme en français : 293, voray (voudrai) ; 1560, volrai(e) ; 1792, volront ; 169, acquiray(e) ; 792, layrat (laissera) ; 117, polrons (pourrons) ; 1363, 1647, poraie ; 2132, poras ; 957, donraie ; 135, tenrat (tiendra) ; 804, tenrons ; 1343, mora ; 1344, moras ; 2467, mureis (mourrez) ; 2133, venrat (viendra) ; 2466, venrés ; 2447, nos orons (entendrons).

Notons enfin, à cause de la conservation de « a » à l'atone : 16, saray ; 2523, sara ; 663, arai(e) ; 239, arons ; et, à cause de l' « u » atone : 2467, mureis ; 1979, iuneraie.

Conditionnel : La 1re pers. est en « oie », prononcé probablement « ôye », à en juger par des graphies comme 1306, voroye : seroie ou des rimes comme 1490-1, accorderoie : doye (dois) ; 1144-5, racorderoie : soye. La graphie 2370, voraye, n'entre pas en ligne de compte, car nous avons affaire là à un futur. La 2e pers. est en « ois » : 1094, arois ; la 3e en « -oit » : 1348, moroit ; 1349, veiroit, etc.

Au point de vue de la constitution du radical, on observe naturellement les mêmes phénomènes de « svarabhakti » qu'au futur : 420, debueroient (3 syll.) (comme

1. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 79.
2. Renseignement de M. Haust.
3. Delaite, *Le verbe wallon*, p. 191 et s.

meteray, au v. 595 de la *Geste de Liège)* ; 2440, deueroit ; 1638, prenderois. On constate aussi l'absence complète de réduplication de l' « r » : 1037, porois ; 1157, poroit ; 1165, deuenrois ; 1501, pardonrois ; 1502, pardonroit.

Impératif. La 2e du plur. est en « -eis » : 187, teneis ; 383, parleis ; 1259, siweis (suivez) ; 1223, 1409, 1557, 1704, prendeis ; 1850, rechaieis ; ou, pour les verbes soumis à la loi de Bartsch-Mussafia, en « -ies », à lire « î » : 5, syegnies vos (signez-vous) ; 858, ne vos esmeruilhies ; 280, ne vos esmaiies ; 281, 1258, aiies ; 1564, esvoilhie vos cuer.

On a déjà parlé du pronom personnel conjoint dans 149, seyeis v(ous) ; 1530, voilhisme ; 1669, voilhiesme (même prononciation) ; 1553, absoleme ; 216, dit[es] moy ; 1475, or le me dit[es]. 829, 1256, 1264, 1442, fait[es] est à rapprocher du liégeois « fez » (faites) [1].

Subjonctif présent. Peu de formes remarquables. L'emploi et l'omission arbitraires de l' « e » muet, de l' « s » et du « t » à la finale, gênent, une fois de plus, les observations.

1re personne sing. : 278, die ; 642, puis[se] ; 1203, aie ; 1629, qui ie m'ochie (le « qui » a la valeur du français « que », comme en liégeois moderne).

2e pers. sing. : 598, qu'en voise.

3e pers. sing. : 749, 568, puis (1 syll.) ; 104, 2209, puist ; 350, 572, puist (1 syll.) ; 1029, conduist (: puist) ; 28, s'en voyse ; 2035, voist ; 1394, amanne (amène) ; 382, ayt ; 839, 351, ay(e)t ; 1949-8, s'en ayet (: dehayt).

Cette forme « ayet », qu'on n'a plus guère vue depuis le *Fragment de Valenciennes*, est intéressante, parce que « un trait ancien du wallon est la non réunion de « i » issu d'un « yod » ou d'une gutturale avec l' « a » qui le précède : « âye », dont l'« â » est intermédiaire entre « à » et « ò »,... mais, dans le faubourg Sainte-Marguerite (Liège) et dans les communes du nord-ouest de Liège, situées sur les hauteurs voisines, de même qu'à Theux, Polleur, Jehanster, Awans et dans toutes les localités du sud, s'est conservé un « ā » bien clair et bien ouvert : « āy », etc. » [2].

1365, 1552, doinst ; 2059, pardoinst ; 260, cognoist[e] ; 1516, qu'il me met ; 908, fache (fasse).

1re pers. plur. : 2393, puissons.

2e pers. plur. : 385, fachies ; 837, facies ; 393, veyeis ; 1893, donneis ; 1701, n'aies ; 1711, veulhies. Ce qui prouve que ces formes doivent se lire : « âyî » et « veûyî », c'est la rime 2253-4, deprie (ind. prés. 1re sg.) : vus priies (subj. prés. 2e plur.).

3e pers. plur. : 708, puisent (puissent) ; 1965, puissent ; 927, ayent.

Subjonctif imparfait (parfois avec valeur de conditionnel). Les formes sont peu nombreuses et intéressantes : elles rappellent celles du wallon ancien mais non le dialecte actuel, qui les a toutes nivelées par l'extension analogique de la terminaison « -ahe » de la première conjugaison.

1re pers. sg. : 1307, que ie ewist ; 302, prestasse.

2e pers. sg. : 1471, se vousisse[s] (voulusses) ; 1804, se toy ostasse ; 1812, que tu le rendist[es].

1. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 75.
2. *Ibid.*, p. 119.

3e pers. sg. : 1469, m'ewiste il (eût) ; 1303-4, ewist : pewist ; 1636, ewist ; 761, euist ; 1505, fesist (fît) (J. de Hemricourt, *idem*) [1] ; 1168, puist ; 232, peuist ; 1283, qui vos greuast ; 2022, volsist (J. de Hemricourt : vosist) [2] ; 2086, ains que partesist.

1re pers. plur. : 2031, attendissimmes.

2e pers. plur. : 1959, dewissies ; 1911, dewiessies ; 1163, devenissies.

3e pers. plur. : 1070, costassent ; 1071, parassent ; 2510-1, sewissent : dewissent (sussent : dussent) (J. de Hemricourt : dewissent) [3].

Infinitif. Il serait fastidieux d'aligner les innombrables infinitifs en « -eir » de la première conjugaison : 329, troueir ; 221, renoieir (renier) ; 742, saueir (sauver) ; 1972, juneir (liég. mod. : juner) ; 2049, desiuneir ; 2208, engenreir ; 2223, myneir (mener), etc.

Arrêtons-nous plutôt à ceux qui présentent en ancien français un « ie » et, dans notre texte, un « i », comme en wallon moderne, ce que prouvent : 1° les rimes suivantes : 871-870, aydier : sentire ; 1273-4, laissier : chire (fém.) ; 1295-6, mesdier : escondir ; 2° les graphies : 291, espargnir (épargner) : denir (denier) ; 1550, laisir (laisser) ; 3° les graphies inverses : 424-5, rier (fr. rire) : mesdire ; 1094, rier[e] ; 1486-7, recourier : venir ; 2133-2, ferier (férir) : fuir.

Nous avons parlé de la rime de « ie » avec « ei » ; en voici des exemples : 578-9, cointier : pigneir ; 1181-2, engigneir : eslachir, où l'homophone doit être « i », l' « n » mouillé en ayant dégagé un, qui aura formé avec « ei » une triphtongue, réduite ensuite à « i ». 2454, loyer (lier) est le liégeois actuel « loyî ».

L'« e » muet, ajouté à des verbes en « -ir », semble montrer que le « r » se prononce encore, à la différence du parler actuel : 953, sentire ; 115, conuertire ; 103, repentire ; 104, venire ; 265, ochir (: yre) ; 375, ruyr ne muyre (: destruire) (rugir ni mugir) ; 440, sieruir(e) (liég. mod. : sièrvi).

Signalons pour le radical, 421, gisir, et, pour le passage d'une conjugaison à l'autre : 978-9, ensiewir : fuir ; 1423-4, siwir : vestir(e) ; 1889-90, ensiwir : venir ; 1699, ensiwir.

Pour la conjugaison en « -re », notons la réduction familière au wallon, même en parlant français, dans : 1304, perde (liég. mod. piète) ; 1325, por torde (liég. mod. sitwède) ; 1359, prende (liég. mod. prinde) [4]. 1695, absore (absoudre), présente la chute de « l » devant consonne, signalée plus haut et non une réduction du groupe final.

On observera le phénomène de « svarabhakti », déjà signalé au futur, dans 708, viu(e)re ; 718, aprend(e)re. On remarquera enfin pour le radical, 398, poindre (peindre) (liég. mod. ponde) ; 754, rechiuoir.

Verbes en « -oir ». En regard de 117, veoir, on a 1433, veyr, qui est plus wallon (liég. mod. vèyî) [5] ; 2382-1, veïr (: failhir) ; 2539, veyr ; et de même, en regard de 1463, cheioir, on a 125, rencheiir (retomber) ; 1606-5, cheiir : maintenir. Indiquons encore : 112, rechiuoir ; 206, 365, 449, 2305, etc., poioir ; 216, 239, pooir (pouvoir).

1. G. Doutrepont, *Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt*, p. 75.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 79.
4. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 81. Je note au v. 2360, chauffe (chauffer).
5. *Ibid.*, p. 103. Le dialecte moderne a trois formes aussi : veûr, vèyî, vèye, lesquelles correspondent parfaitement à celles de notre texte.

Participe présent. Je me borne à signaler, surtout pour le radical, 617, dechieuant (déceuant) ; 1143, esmeruilhant ; 1298, amenrisant (amoindrissant) ; 2494, veyant (voyant) et les deux féminins pluriels des v. 197-8, appartenans : tenans.

Participe passé. Celui-ci montre les mêmes transformations phonétiques que l'infinitif : « ei », à la première conjugaison, souvent suivi de « t » final ou de « s », arbitrairement accolés à un masculin ou à un féminin, à un singulier ou à un pluriel. Ex. 47, appelleit (masc. sg.) ; 48, lasseis (masc. sg.) ; 77, myneis (masc. ou fém. pl.) ; 591, oblieit (masc. sg.).

Il faut souligner surtout les féminins en « ei », à cause de leur identité de terminaison avec le « -êye » du liégeois moderne : 67, appelleis (fém. sg.) ; 68, nommeis (fém. sg.) ; 69, nommeit (fém. sg.) ; 71, nomeit (fém. sg.) ; 285, loweie (fém. sg.) (c'est exactement du liégeois actuel) ; 664, troueie (fém. plur.) (même observation) ; 1382, gouerneit (fém. sg.) ; 2067-6, amendeie : comandee ; 2341-2, escappeis (fém. plur.) : deschaineit.

La réduction de « ie » à « i », tant au masculin qu'au féminin, est attestée par des rimes décisives : 553-4, seruie : essilhie (ruinée) ; 1417-8, entachie (fém. sg.) : corochie ; 1309-10, vengie (fin de réplique ; fém.) : Enuie (début de réplique) ; 1334-3, corochie (masc.) : lie (joyeux) ; 2279-80, ensauchie (fém.) : pechie (substantif masc.) ; 2269-70, nettie (nettoyée) : deslechie (délacée) ; 2319-20, eslongie : Marie ; 2343-4, desloiies (fém. plur.) : relenquis (masc. plur.) (abandonnés ; cf. 2429). Ceci aide à interpréter : 140, eslachie (fém. plur.) ; 291, gaingnis ; 477, multiplie (fém.).

La rime « ie » : « ei » se trouve aux v. 884-5, defiet (fin de réplique) : esprouueit (commencement de répl.).

Cas particuliers : 79-80, aueuglit (fém. plur.) : delit ; 1308, aueulgleit (masc. sing.) ; 863-2, aueulleis (fém. plur.) : leis (côté) (liég. mod. : aveûlêyes) ; 306, choiseit (choisi) ; 483, deseuuree (séparée) ; 2398, onulie [1] (fém. plur. : obnubilatas ; effacées ; liég. mod. ènûlêyes, avec préfixe « in »).

Participes en « i » : 1465, mudrit (masc. plur.) ; 948, paysi (réconcilié) ; 2412, souduit (séduit) ; 2137, siewy (suivi) ; 2233-4, verie : sorcorue (« verita » (?), devenu « verue ») ; 2288, soffy (de « soufier », rassasier) ; 315, apou(e)rit.

Participes en « u » : 100, oyu (1342) (fr. ouï) ; 1411-2, oyu : benie ; 1856-6, oyue : merchie ; 699-8, oyie : priie ; 923-2, oyie : vie ; 977, 1845, rechuit ; 1825, dechuys (fém. sing.) ;2326, dechuit ; 2042-3, reçupte : dechuipte (fém.) ; 1870, oyut(eu) ; 1886, ay ie oyut(eu) ;1 878, i'aie eyut(eu) ; 2529, veyut.

Participes forts : rubrique après 1419, absoulce (de 1695, absore) ; 162, somonse (de « somondre ») ; 2005, point (de « poindre ») ; 2350, rais (tracés).

Verbe être. Il faut noter, comme dans les textes précédents : à la première du pluriel : 566, 1103, sume ; 2341, summe ; 2345, somme ; à la 2e du plur. : 288, 595, asteis, forme très caractéristique avec laquelle I et II nous ont familiarisés, mais III préfère « esteis » (378, 611, 812, 855, 867, 1200, 1400, 1783, 1827, 1862) plus proche du liégeois moderne « èstez ». Au v. 1829, estes.

Imparfait : 2027, 2158, 2162, astoit, à côté d'une forme très ancienne et pour ainsi

1 Cf. Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, t. III. p. 379, Glossaire, v°. onubly.

dire erratique : 458, elt, pour « ert », forme secondaire de « eret » (3e du sing.)[1] ; 176, 2556, astoient.

Passé défini : 171, 210, fu (1re sing.) ; 331, fu (3e sing.) ; 2026, fuist[es].

Futur : A côté de l'archaïque 2147, ers (1 syll. ; 2e sing.) ; 2363, yers *(id.)* ; 1133, 2148, yert (3e sing.), on trouve : 204, 275, 355, serat et, au pluriel, 2330, seirons ; 285, sereis ; 92, seiront, qui correspondent à l'usage de J. de Hemricourt.

Conditionnel : 1041, 1630, seiroit.

Impératif : 659, soïies (pron. : soyî ou soyîs').

Subjonctif présent : 2427, que ie soye (: proie).

Subjonctif imparfait : 267, fus[se]t ; fuis[se]t ; 1072, 1806, fuist ; 1079, fuissent.

Infinitif. De la graphie « est[re] », on peut induire une prononciation « èsse », qui est celle d'aujourd'hui.

Participe passé : 1544, 1679, esteit.

Conjugaison dans IV.

Les formes étant la plupart pareilles à celles de III, je me bornerai en général à les énumérer, en renvoyant, pour le commentaire, aux pages précédentes.

Indicatif présent : 1re pers. sing. : 26, i'aie ; 83, saye (2 syll.) ; 168, doye (1 syll.) ; 150, ie doy ; 45, 128, veulh ; 90, dich.

3e pers. sing. : 196, ons ne le sceit (voir plus haut) ; 112, se m'estuet ; 259, il nos couint. Il faut mettre en évidence : 253, s'il m'anoie (s'il m'ennuie), qui est encore du liégeois d'aujourd'hui[2].

2e plur. : 38, 114, vos saueis ; 159, saueis quoi ; 52, fait[es].

Passé défini : 244, deuien-ge (1re sing.) ; 31, out (eut ; 3e sing.), encore attesté dans le dialecte contemporain : 243, fist (3e sing. ; forme de J. de Hemricourt)[3] ; 231, auient (3e sing.).

Futur : 1re pers. : en « -e » : 56, volray(e) ; 105, ie vus veiraie.

3e pers. sg. : en « -t » : 103, menrat (liég. mod. : monrè, mènera)[4] ; 246, seruirat. Soulignons une première du pluriel en « -an » : 353, feran ; c'est la forme actuelle du liégeois.

Suppression de « e » muet : 365, demouray (3 syll.) (cf. liég. mod. : ji d'meûr'rè)[5] ; 249, demorai-ge ; 250, demeuré (2e plur.).

Absence de réduplication de « r » : 378, vos me veireis ; 380, on verat ; 379, porat ; 369, vorai(e) (liég. mod. vôrè).

Passage à une autre conjugaison (?) : 213, saluirons (3 syll.).

Conditionnel : 370-1, demeuroie (3 syll.) : manoie (liég. mod. manòye, monnaie). Cette rime peut nous éclairer sur la prononciation de la première personne du singulier (cf. plus haut Conjugaison dans III, conditionnel) : 69, ie vos en saroy[e].

Impératif : 24, fait[es] (voir plus haut) ; 176, dit[es] ; 279, laisies (2e plur.) ; 388, laissies (2e plur.) ; 417, prendeis ; 327, pleuisseis (promettez).

Subjonctif présent : 77, 256, 416, doinst ; 131, met[e] ; 137, puist ; 394, 399, puis

1. Cf. Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, trad. p. O. Bloch, 2e éd. Leipzig, Reisland, 1913, un vol. in-8°, § 341, Rem.
2. Sur cette catégorie, voir G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 99.
3. G. Doutrepont, *Etude linguistique sur J. de Hemricourt*, p. 79.
4. J. Delaite, *Le verbe wallon*, p. 192, qui cite aussi « donrè ».
5. *Ibid.*

(3e sing.) ; 165, qui on ne le mes vengne osteir ; 390-1, tengne : souengne (exemples d'ancien wallon cités par G. Doutrepont [1] : aveigne, soveignet, detengne, prengnent).

1re plur. : 288, que nos l'allons ; qui puissons ; 2e plur. : 47, que vus ameis ; afin que point ne me perdés.

Subjonctif imparfait : 67, que ie luy disisse ; 68, seuisse (1re sing.) ; 350, qui ons attendist.

Infinitif. En « -eir » : 408, pardonneir ; 409, viseir ; 15, 397, jueir ; 65, acquieueir ; 150, 162, 180, myneir. On remarquera les graphies : 103, parler(e) ; 161, aleir(e) et les rimes 166-7, doubteir : cleir, qui peuvent nous donner des indications sur la prononciation de « r » final. L'assonance 384-5, troueir (fin de répl.) : desentire (commencement de répl.) est difficile à expliquer. Il faut rapprocher de ces formes, malgré la différence d'étymologie, le « requeir » du v. 288 (381, querir) et 306-7, queir[e] : erre. La rime 25-6, comenchier (fin de répl.) : desire (comm. de répl.), dans la langue de nos textes s'explique parfaitement.

Verbes en « -oir » : 214-5, seioir : voir ; 95-6, veioir : auoir ; 63, poioir.

Verbes en « -ir » : Il faut souligner la rime 197-6, assier : tenir, le liégeois contemporain disant « assîr » (asseoir), « tini ».

Verbes en « -re » : signalons, pour l'interprétation de « en » : 262-3, complaindre : attaindre (attendre ; liég. mod. ratinde) et, pour le rapprochement avec le patois d'aujourd'hui : 348, coniondre (liég. djonde ; fr. joindre) [2].

Participe passé : Notons le féminin singulier : 39-40, gouerneit : mariee ; le masculin 110, veyut que ; le masculin pluriel 188, enmyneis.

Verbe être. Ind. prés. : 2e plur., 41, esteis. *Imparfait* : 252, astoie (1re sing.) ; 144, astoit (3e sing.).

Conjugaison dans V.

Les faits sont intéressants, ou en eux-mêmes, quand le texte est indépendant, ou par la comparaison que permet la juxtaposition des trois versions française, namuroise et liégeoise du poème de Digulleville. Je rappelle que Dgl. représente l'original de cet auteur et Flor. le manuscrit provenant de l'abbaye de Floreffe.

Indicatif présent : 1re pers. sing. : 1001, doye (Flor. doy) ; 655, ie saye (2 syll.) (Flor. say) ; 701, priie (Dgl. pri ; Flor. pry) ; 8, 67, ai(e) (Dgl. ai ; Flor. ay) ; 1192, aye (Dgl. ai ; Flor. ay) ; 183, ie le maintieng(e) (Dgl. maintien) ; 27, ie vieng (Dgl. vien ; Flor. vieng) ; 1250-1, oyeul : voelh (Dgl. eul : veul ; Flor. oelh : voelh) ; 214-5, veulh : oyeulh (Dgl. veul : eul ; Flor. voel : oel) ; 665-6, weulh : oeyulh (Dgl. eul : veul ; Flor. voelh : oelh) ; 657, weoulh. On peut induire de ces dernières graphies une prononciation : veouye : ouye (liég. mod. vou : oûye) ; 1116, je ne poels (Dgl., Flor. puis ; liég. mod. dji pou) ; 296, je correge (Dgl. je corrige ; Flor. je corenge) est intéressant à cause du wallon moderne « corèdje », ainsi que l'assonance 1174-5, ie le vus requier : le vus supplie, à cause du liégeois « qwîr » ; 236-7, defrosse : angousse (Dgl. froisse : angoisse ; Flor. frosse : angoisse ; liég. mod. frohe, angohe) ; 104-3, ne m'esmuy : suy ; 315, le pugnis et le bath (Dgl. punis et bat ; Flor. pugny et bas).

2e pers. sing. : 605, sceis tu (voir plus haut) ; 1233, tu sceis (Dgl. tu sces ; Flor. tu ses) ; 763-2, tu t'avoye : voye (Dgl., Flor. tu t'avoies). Mettons en valeur un cas

1. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 61.
2. *Ibid.*, p. 111.

assez curieux : 1058, ast esté (Dgl., Flor. as esté) qui rappelle la consonne de liaison qu'on entend dans le liégeois : « t'a-st-on bê tchapê », tu as un beau chapeau [1]. Importante aussi est la rime 1122-3, poels : voels (Dgl. puez : veus ; Flor. pues : voels), qu'il faut interpréter par le liégeois moderne : « pou : vou ».

3e pers. sing. : 340, at (Dgl. a ; Flor. at) ; rubr. initiale : parrole... et dist (liég. mod. *id.*) ; 288, dist (Dgl. dit ; Flor. dist) ; 1209, sceit elh (Dgl. set elle ; Flor. scet elle) (vide supra ; Hemricourt : seit) [2] ; 333, peult (Dgl. peut ; Flor. puet) ; rubr. après 367, s'ensieut.

851, s'apoye (Dgl. s'apuie) est très intéressant, rapproché de IV, 253, s'il m'anoie. Le dialecte liégeois d'aujourd'hui dit : il s'aspôye [3], i m'anôye. Non moins remarquable est la rime 870-1, apoye : raloye (rallie) (Dgl., Flor. apuies), à cause du liégeois : ralôye.

2e pers. plur. : 32, 35, 48, 124, etc., aueis (Dgl. avez ; Flor. avés). Remarquer la rime de « ei : ie », plusieurs fois signalée ici : 85-6, aueis : estiez (Dgl. aviez : estiez ; Flor. avies : esties) ; 63, voleis (Dgl. voulez ; Flor. volés) ; 93, dit[es] (Dgl. dites ; Flor. dittes) ; 64, fait[es] (Dgl. Flor. faites) ; 324, deueis (Dgl. devez ; Flor. deués) ; 131, esioiissies ; 179, comprendeis ; 897, cuydis (Dgl. cuidiez ; Flor. cuidies).

3e pers. plur. : 897, dobtent (Dgl., doutent ; Flor. doubte) ; 1074, greuent (Dgl. Flor. grieuent) ; 728, voyent (Dgl. Flor. voient) ; 278, puillent (Dgl. Flor. puet) rappelle le « puilent » (peuvent) de III, 2211.

Imparfait, 1re pers. sing., prédilection pour « -oye » : 281, tournoye (Dgl. tournoie) ; 510, ie faisoye (Dgl. je faisoie) ; 1127, ie vos auoye (Dgl. Flor. avoie) ; 1130, ie quidoye (Dgl. cuidoie ; Flor. cuiday) ; 1172-3, auoie : osoye (Dgl., avoie : osoie). Signalons encore, à cause du radical, 379, ie me ioweoie (Dgl. ie me jouaie ; Flor. je me jouay) ; 534, apprendoie (Dgl. aprenoie ; Flor. aprendoie).

3e pers. sing. : 487, cognissoit (Dgl. connoissoit ; Flor. cognissoit) ; 772, suffissoit (Dgl. soufisoit ; Flor. souffisoit).

Passé défini, 1re sing. : 69, ie bailhaye (Dgl. baillai) ; 115, deliu(e)raye (Dgl., Flor. delivray) ; 167, puis (Dgl. pou) ; 362, fich(e) (Dgl., Flor. fis) ; 364, 367, fich.

3e pers. sing. : 356, veult (Dgl. vout ; Flor. vot) ; 823, voelt (Dgl. vout ; Flor. volt) ; 478, veult (Dgl. vout ; Flor. volt) ; 468-9, cruyt : cheut (Dgl. crut : chut ; Flor. crut) ; 825, amat (Flor. *id.*).

2e plur. : 1128, m'adoubast ; 1129, amonestas (Dgl. amonnestastes ; Flor. amonestastez).

3e plur. Il faut rapprocher 827, occisent, du « fisent », signalé dans III et de l'usage de J. de Hemricourt [4].

Futur, 1re pers. : en « -e » : 17, dyraie (Dgl. dirai ; Flor. diray) ; 18, veyraie (Dgl. verrai ; Flor. veray) ; 225, mentiraye (Dgl. mentirai ; Flor. mentiray).

2e pers. sing. : 450, 454, saras.

3e pers. sing. Le cas le plus remarquable et dont il a déjà été question est celui de deux rimes qui sembleraient prouver que, dans la langue de l'arrangeur, la 3e du singulier est déjà en « è », par analogie avec la 1re, comme en liégeois moderne : 693-4, feraie : plaira (Dgl. ferai : saray ; Flor. feray : saray) ; 699-700, plaira : delayse.

1. G. Doutrepont, *Conjugaison dans le wallon liégeois*, p. 130.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Ibid.*, p. 99.
4. G. Doutrepont, *Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt*, p. 79 du tirage à part.

2e pers. plur. On remarquera la rime de « ie : ei » dans : 142-3, disies : direis, à rapprocher de 111-2, feries : teneis (Dgl. ferez ; Flor. ferés).

Suppression de « e » atone : 1253, eirai (errerai) (2 syll.).

« Svarabhakti » : 846, prenderai(e) ; 623, debu(e)ra (Dgl. devra ; Flor. deu(e)rat) ; 1203, respond(e)raie (Dgl. respondrai ; Flor. responderay (4 syll.)).

Absence de réduplication de « r » : 177, quieraye (Dgl. querrai) ; 672, veras (Dgl. verras ; Flor. vieras) ; 758, veyra (Dgl. verra ; Flor. verat) ; 720, 730, 921, tu volras (Dgl. vourras ; Flor. voras, vouras) ; 731, poras (Dgl. pourras ; Flor. poras).

Conditionnel, 1re pers. sing. : 42, ie seroye (3 syll.) (Dgl. seroie (3 syll.) ; Flor. seroie (2 syll. ?)) ; 218, polroie ; 910, voroye ; 692, ie volroie (Dgl. vourroie ; Flor. voroie) ; 1002-3, veyroie : apresteroie (Dgl. verroie : apresteroie ; Flor. veroie) ; 726, t'aroye (Dgl. t'aroie ; Flor. auroie).

« Svarabhakti » : 280, perd(e)roie (Dgl. perdroie ; Flor. perd(e)roie) ; 679, responderoie (Dgl. respondroie ; Flor. respond(e)roie).

Absence de réduplication de « r » : 219, pories ; 607, polroit (Dgl. pourroit ; Flor. poroit) ; 1055, poroie (Dgl. pourroie ; Flor. poroie).

Impératif. Il faut souligner, dans un passage où V est indépendant, 142-3, disiez (rimant avec « direis »), qui est à rapprocher du liégeois « dihez ». Ailleurs on a 89, dit[es] (Dgl. dites ; Flor. dittes). Notons en outre : 955, m'aprendeis (Dgl. m'aprenez ; Flor. m'aprendés) ; 923, mostreis (Dgl. moustrez ; Flor. moustrés) ; 983, preng (Dgl. pren ; Flor. prent) ; 854, ting (Dgl., Flor. tien) ; 1176, m'ateng (Dgl. m'atent).

Subjonctif présent. Marquons la rime 145-4, descargies : suy, et les formes : 216, que ne contrediseis (Dgl. que ne contrediés ; Flor. que ne desdiies) ; 408, qui... ne approchies et veneis (Dgl. vous n'aprochiez ne ne venez ; Flor. vous n'aprochies ne ne tenés) ; 910, que vus me quereis (Dgl. queries) ; 713, puiss[es] (Dgl., Flor. puisses) ; 862, t'en souengne (Dgl. souviengne) ; 870-1, que t'i apoye (2e sing.) : raloye (rallies) sont à rapprocher des formes du présent, citées plus haut.

Subjonctif imparfait, 1re pers. sing. : 41, mellasse (Dgl. meslasse ; Flor. melaisse) ; 139, ie disisse (Dgl. dëisse) ; 140-1, se ie ossast : argüasse (Dgl. osasse : argüasse) ; 571, ie disist (Dgl. je te dëisse ; Flor. je desisse) ; 168-9, ie peuisse : ie sewis (Dgl. sceusse : peusse) ; 578-9, ewisse (Dgl. eusse) ; 1147, se ie les ewst (Dgl. se les eusse (2 syll.) ; Flor. euïsse) ; 570, ie te vausist (Dgl. te vousisse ; Flor. te vosisse).

2e pers. sing. : 560, se me veys ; 1141, se tu ewst (Dgl. eusses ; Flor. euissez) ; 1164, dewst (Dgl. deusses ; Flor. deuissez) ; 1170-1, peus : ewst (Dgl. peusses (1 syll.) : eusses (1 syll.)) ; 1225, ewst (Dgl. eusses ; Flor. euissez).

3e pers. sing. : 824, ostast (Dgl. *id.* ; Flor. ostaist) ; 825, tuast (Dgl. *id.* ; Flor. tuaist) ; 11, ewist (2 syll.) (Dgl. eust (1 syll.) ; Flor. euist (2 syll.)) ; 488-9, pewist : sewist (Dgl. pëust : scëust ; Flor. peuist : seuist) ; 1168-9, fust : pewst (Dgl. fust : peüst ; Flor. fuist : peuist) ; 31, dewst (Dgl. deüst ; Flor. deuist) ; 75, presist (Dgl. preisse (1 syll. à la fin du vers) ; Flor. presisse) ; 76, apresisse (Dgl. apresisse (2 syll. à la fin du vers) ; Flor. apresisse).

2e plur. : 43, vus clamessies ; 53, vus fessissies ; 74, ewissies (Flor. *id.* ; Dgl. eüssiez) ; 121, dewissies (Dgl. deussiez ; Flor. deuissies).

3e pers. plur. : 1146, fesissent.

Infinitif. Il ne faut souligner les infinitifs en « -eir » que pour marquer qu'ils sont inconnus au texte namurois, qui, par ailleurs, a plusieurs traits communs avec le nôtre : 19-20, parleir : demoreir (Dgl. parler : tarder ; Flor. parler : arester). L'assonance des v. 156-7, appelee : mueir, semble prouver (après ce qui a été dit du participe passé) que, dans l'infinitif, on entend, derrière le « e », à la fois le « yod » et l' « r », ce que tend à montrer aussi la graphie de 1019, garder(e) et la rime 1020-1, nommeir : mer(e) (Dgl., Flor. nommer : mer).

Par contre, pour les verbes en « -ir », l'amuissement de l' « r » final pourrait s'induire de 146-7, dire : dit, si V, dans ses additions, ne pratiquait souvent la simple assonance.

Notons la réduction du groupe final dans 102, cognoist (Dgl. connoistre ; Flor. cognoistre) ; celle de « ie » à « i » dans 312-3, corochire : pechier (Dgl. couroucier : pechier ; Flor. courechier : pichier) ; l' « hiatus-tilge » dans 122, 166, poioir (Dgl. pouoir ; Flor. pooir) ; 440, veioir (Dgl., Flor. vëoir) ; l'influence des formes fortes dans 362, loyer (Dgl. lier ; Flor. loiier ; liég. mod. loyî) ; 852, appoyer (Dgl. apuier ; Flor. appuiier ; liég. mod. aspoyî) ; et enfin 857, cheïr (Dgl. chaoir ; Flor. cheoir) ; 1166-7, requere : queire (Dgl. requerre : querre ; Flor. requere : quere).

Participe présent : 98, mengant ; 1217, syeuant (Dgl. suiant ; Flor. suant ; fr. suivant).

Participe passé. Nombreux exemples de « -eit » ou « -eis » (même au singulier), au masculin : 290, tourneit (Dgl., Flor. tourné) ; 340, conteit (Dgl., Flor. conté) ; 603, soleis (Dgl. saoulé ; Flor. solés) et de « -ei », au féminin : 2, tourbleie ; 7, aueugleie ; 26-5, appelee (: asteis) ; 83-4, parleir : forsenee ; 1030, armeis (fém. plur.) (Dgl., Flor. armees) ; 1114-5, oblieis (fém. plur.) : aueis.

Participes en « -u » : 204, esmeüt (fém.) (Dgl. esmeue ; Flor. enmute) ; 354, 462, oyu (Dgl. ouï ; Flor. oït) ; 598, veyu (Dgl. vëu ; Flor. vëut) ; 783, veyus (Dgl. veu (1 syll.) ; Flor. veut) ; 456, repassus sont (Dgl., Flor. repëu sont) ; 1041, repassus, sont intéressants, à cause du liégeois moderne « ripahou ». Il est probable d'ailleurs qu'ici « ss » représente une simple aspiration.

Cas particuliers : 777, sours (fém. plur.) ; 934, loyé (Flor. aloiies) ; 1172, offesseit (Dgl. offendu).

Verbe être. On retrouve la forme si caractéristique de nos textes et du liégeois : 25-6, asteis : appellee ; 79-80, esteis : parlez (Dgl. estes ; Flor. iestes) ; 206, esteis (Dgl. estes ; Flor. iestes) ; 154, esteis (Dgl. estes).

Futur : V remplace le « iert il » de Dgl. et Flor. par 636, sera il.

Subjonctif présent : 739, ie soye (Dgl., Flor. soie) ; 1027, que tu soye (Dgl., Flor. soies).

Subjonctif imparfait : 949, fus[ses] (Dgl. fusses ; Flor. fuisses) ; 160, fust ; 948, fut (Dgl. fust ; Flor. fut).

Participe passé : 705-6, esteit (: soleis) (Dgl. esté ; Flor. esteit).

CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LA CONJUGAISON

En dehors de l'application des lois phonétiques, étudiées plus haut et dont le résultat est : l'infinitif en « -eir » ; la deuxième personne du pluriel en « -eis » ; le par-

ticipe en « -eit » ou « -eis » ; le participe féminin en « -ei » (liég. mod. « -èye ») ; la réduction de « ie » à « i », dans les infinitifs et les deuxièmes personnes du pluriel ; conservation du « t » final, etc., je voudrais mettre ici en relief quelques constatations qui, tout en montrant, une fois de plus, l'origine de nos pièces, contribuent, en même temps, à l'histoire du verbe dans le wallon liégeois :

1° *Terminaisons.* On peut induire de plusieurs rimes l'existence ancienne de « -ans », à la première personne du pluriel de l'indicatif présent, du subjonctif et du futur, quoique la possibilité de l'assonance de « an » avec « on » empêche d'acquérir, à cet égard, une complète certitude, du moins pour I et II : I, 85-6, puissans : aorons ; II, 172-1, Anne : esjoiissonce, qui rappelle le « allansse vèyi » du dialecte contemporain. N'oublions pas non plus I, 459, nos habondans (nous abandons) qui est, lui, tout à fait décisif. Dans IV, 353, feran, il n'y a non plus aucun doute. Les cas sont rares et ne paraissent pas antérieurs au XIV^e^ siècle.

A la même personne, à l'imparfait, on constate une terminaison « iens » dans III, 16, 67, auiens (pron. avin) qui est bien liégeoise. On en rapprochera le conditionnel (1^re^ pers. plur.) : I, 172, sariens.

2° A l'*indicatif présent*, V, 851, s'apoye (liég. mod. s'aspôye) ; 870-1, apoye : raloye ; IV, 253, s'anoye (liég. mod. s'anôye) rappellent singulièrement le traitement contemporain.

3° Au *passé défini*, on signalera particulièrement des formes comme III, 414, fisent et V, 827, occisent, qui existent chez J. de Hemricourt.

4° Au *futur*, on remarquera partout l'addition d'un « -e » à la 1^re^ personne, lequel se retrouve au présent, d'abord naturellement dans « aie », mais aussi dans « saie, doie », etc., ainsi qu'à la 1^re^ personne du passé défini de la première conjugaison. Pour la 3^e^ personne du futur, on peut conclure des rimes de V, 693-4, feraie : plaira et 699-700, plaira : delayse, que, dans la langue de l'arrangeur, la terminaison est déjà « -è », par analogie de la 1^re^ pers. sg., comme en liégeois moderne.

Le phénomène de « svarabhakti » est extrêmement généralisé, mais la réduplication de l' « r » est inconnue.

5° A l'*impératif*, on note III, 1256, etc., fait (2^e^ plur.) ; V, 142-3, disiez (: direis) (liég. mod. dihez), pour leur rapport avec le dialecte d'aujourd'hui.

6° Au *subjonctif présent*, III, passim, ayet, est une vieille forme wallonne, qui date du *Fragment de Valenciennes* et se conserve çà et là, jusqu'à notre temps.

7° Au *subjonctif imparfait*, on constate que I, 330, euist ; II, 99, euissent ; III, 1303-4, ewiste : pewist ; 2510-1, sewissent : dewissent ; IV, 68, seuisse, sont familières à J. de Hemricourt, mais inconnues de nos jours.

8° A l'*infinitif*, on trouve, entre autres : II, 79, 65, 214, etc., rechure (liég. mod. riçûr) ; III, 1890, ensiwir ; III, 1304, perde ; 1325, torde ; 1359, prende (liég. mod. prinde) ; 1433 et *passim*, veŷr (liég. mod. vèyî) ; IV, 348, coniondre (liég. mod. djonde) ; IV, 197-6, assier : tenir (liég. mod. assîr), etc., où la parenté avec le parler contemporain est particulièrement évidente.

L'infinitif correspondant au fr. « pouvoir » est « poioir », mais des formes comme I, 371, puillent ; II, 154, pollons ; V, 270, puillent, etc., permettent d'induire ou d'annoncer un « poloir » (liég. mod. poleûr).

9° Au *participe passé*, la présence de I, 258, venus, dans une laisse en « ou », fait penser au liégeois « vinou », de même que « veyus » (I, 143 et *passim*) fait penser à « vèyou » et « oyut » (I, 367 et *passim*) à « oyou » (fr. vu, entendu).

10° Dans le verbe « est[re] » (sans doute déjà « esse »), on remarque avant tout la 2e du plur. de l'*indicatif présent*, qui est ou « asteis » (accentué sur la dernière syllabe) dans I ou II, ou concurremment avec cette forme : « esteis », qui domine dans les autres pièces. C'est le liégeois moderne : « èstez ». On en rapprochera l'*imparfait* « astoit », plus fréquent que l'archaïque « elt » de III, 458.

Au *futur*, on signalera aussi la vieille forme I, 67, eirt ; III, 2147, ers ; 2363, yers, à côté de I, 208, seirat ; III, 92, seiront, etc., plus familiers à Jean d'Outremeuse.

Il n'est que de feuilleter les pages précédentes, relatives à la conjugaison dans chacune des pièces du Ms. 617, de Chantilly, pour enrichir ces constatations générales et en augmenter la portée démonstrative.

Section IX.

VOCABULAIRE

Dans I.

a) « *heel* ».

Notre manuscrit, si riche au point de vue de la morphologie, ne l'est pas moins quant au vocabulaire. Il contient quelques ἅπαξ, sur lesquels je voudrais appeler l'attention des linguistes. Il en est un, figurant dans I, 105, « *heel* », qui intéresse aussi le folklore et mérite, à lui seul, une petite notice.

On lit en effet, dans un dialogue entre les bergers, qui évoque les Noëls wallons d'aujourd'hui, ces mots d'Eylison au IIIe Pasteur, ajoutés après coup et peut-être d'une écriture différente (cf. pl. II) :

Et a bien ! tredoux frere !
que Dieu vous met huy en bone *heel* !

Pour comprendre bien ce souhait de la pastoure, il faut se reporter au petit ouvrage du regretté Monseur sur *Le Folklore wallon* [1], où on lit ceci : « La veille des Rois, dans les villages de l'est de la province de Liége, les enfants et les jeunes gens vont « quêter aus portes », en chantant de petits couplets consacrés à cet usage, ce qui s'appèle *hèyî* (ou *hélî*) *â-z ouh*. Ils font un petit régal avec ce qu'on leur donne. »

Reproduisons la variante du premier de ces couplets, parce qu'il contient les mots qui nous intéressent :

S'è-st oûy lè *hél* ;
I n'a pu dèl mizér.
S'è to *hélyeu*,
I n'a pu dè bribeu

C'est aujourd'hui les *hél* ;
Il n'y a plus de misère.
Ce sont tous *hélyeu*,
Il n'y a plus de mendiants.

1. Bruxelles, Ch. Rozez [1892], in-18, p. 122.

Le premier vers du second chant est :

Dju vin *hêlî* Je viens *hêlî*.

« Jadis, à Herve, continue M. Monseur, la ville était de plus parcourue par trois jeunes garçons, plus ou moins déguisés, qui représentaient les rois mages allant à Bethléem et chantaient aus portes la chanson des trois rois (N° 1010). L'un d'eus portait une hotte, un autre avait le visage noirci pour figurer l'*neûr rwè* « le roi noir » et agitait une sonnette fixée au bout d'un bâton. »

On aura remarqué plus haut les mots « dans les villages de l'est de la province de Liége ». C'est en effet dans le N.-E. de cette province que des raisonnements purement phonétiques, fondés sur l'étude des assonances et des rimes, nous ont fait trouver la patrie de nos textes de Chantilly. Ceux-ci fournissent en même temps la solution de l'étymologie de « hélyeû » qui embarrassait Grandgagnage [1].

Evidemment, le mot « *heel* », tel qu'on le trouve ici, n'a pas une forme wallonne : nous n'avons nulle part ces deux « ee » accolés, mais il ne faut pas aller loin pour les trouver. Descendons la Meuse vers Maestricht et le Limbourg, comme nous le ferons tout à l'heure pour trouver des rapprochements littéraires importants, et nous rencontrerons le moyen-néerlandais « *heel* » (d'où « geheel ») [2], correspondant au gothique « hail-s », à l'ancien et au moyen haut-allemand « heil », à l'anglo-saxon « haêl » (d'où l'anglais « whole »), au grec κοῖλυ [3], au vieux prussien « kaila », au vieux russe « čělu » (complet), à l'ancien irlandais « cél », qui ont à la fois le sens d' « augurium », de bonne santé et de bonheur.

« In altgermanischer Zeit, écrit Kluge [4], diente der Nominativ dieses Adjektivs als Grussformel (Got. hails ! χαῖρε !) ». Le vieux haut-allemand connaît aussi un verbe « heilisôn », « augurari ».

« Héli », qu'ont conservé le dialecte et l'usage de l'est de la province de Liège, c'est souhaiter à quelqu'un le « *heel* » :

Que Dieu vous met huy en bone *heel*,

mais à un jour déterminé, la veille des Rois, pour obtenir des présents.

Vieil usage, « uralt », comme diraient les Allemands et bien antérieur au christianisme [5]. Qui dira jamais ce que le réalisme des fêtes de Noël et de l'Épiphanie,

1. *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (t. I, 1845, p. 288). Pour l'Épiphanie on a dit parfois « a jour delle heylle » (Cf. *Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1892, p. 100). Il est impossible, après la découverte de notre texte, de voir dans cette expression, avec M. Horning (*Zeitschrift fur romanische Philologie*, XVIII, 220), le mot allemand « heilig », parce que les enfants seraient, pour la circonstance, habillés en saints !

2. Voici la notice de J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek* (La Haye, Nijhoff [1911, 4°]) : « *Heel*, bnw. [adj.] : 1° gezond, welvarend, geheeld, genezen ; 2° ongeschonden... ; 3° geheel, onverdeeld... ; 4° rein, zuiver, trouw, oprecht.

Heel, [subst.] z. heil, heile, hele, heel : 1° gelukkige toestand, heil en zegen ; enen te heile, tot iemands geluk ; 2° opgewekte stemming, vroolijk gejuich. »

3. Cf. Boisacq (Em.), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes*. Heidelberg, Carl Winter, 1916, in-8° et A. Torp et H. Falk, *Wortschatz der Germanischen Spracheinheit*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 4e éd., 1909, in-8°, t. III, p. 65. Je dois la seconde de ces références à mon collègue M. Juret.

4. *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 8e éd. Strasbourg, K. J. Trübner, 1915, gr. in-8°. M. Kluge cite à la fin de son article : Walz, *Zeitschrift für deutsche Wortforschung*, t. XV, p. 157, où je n'ai rien trouvé de particulier pour cette notice. Je remercie M. A. Meillet d'avoir bien voulu relire celle-ci.

5. Dans tout ce qui suit, je me suis beaucoup servi d'un intéressant article de M. Martin M. Nilsson (de Lund), qu'a bien voulu me signaler mon collègue M. Piganiol, et qui a paru dans l'*Archiv für Religionswissenschaft* de O. Weinreich (t. XIX, 1er fasc. Leipzig, Teubner, 1918, pp. 50 à 150) sous ce titre : *Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes*.

quêtes, chants et ripailles, en Flandre et en Wallonie surtout, doit au paganisme des Saturnales et des Kalendæ Januariæ, qu'a décrites Ovide dans ses *Fastes*, avec leurs vœux, leur encens, leurs cadeaux, leurs palmes, leurs dons d'as de cuivre, « strena » ou « stips » ?

Cette fête des Calendes de janvier, selon le rhéteur Libanios [1] au IVe siècle de notre ère, se célèbre dans tout l'empire. Déjà la veille, on échange les meilleurs produits de la basse-cour et les plus savoureuses venaisons. Partout des tables abondantes sont dressées. On circule dans les rues en se lançant des brocards, en gambadant et en chantant.

Par la Fête des Rois, le monde nouveau continue le monde antique et le peuple (les enfants surtout) ne laisse pas plus se perdre ces usages qu'il n'oublie d'allumer sur la montagne le feu purificateur de la Saint-Jean.

Qu'importe que les Pères, Saint Ambroise, Saint Augustin, Saint-Jean-Chrysostome aient condamné, en même temps que les Saturnales, les cinq jours de fête qui suivent le 1er janvier. On a perdu les Saturnales, attestées cependant jusque dans le Ve siècle [2], et dont le point culminant était le 17 décembre, mais on se rabat sur les « Ludi compitales », célébrés, depuis le début de l'Empire, au 3 janvier [3]. C'est une fête plutôt rurale, la première étant plutôt citadine. Le « vilicus » y est roi et fait le sacrifice à la place de son maître [4]. Comme elle dure trois jours, ceci nous mène au 6 janvier, c'est-à-dire à l'Épiphanie, point extrême d'un « dodécahèméron » chrétien, dont le début est le 25 décembre et qui englobe l'octave de Noël, la Circoncision et les débris des fêtes des Calendes.

Dans celles-ci s'est introduit, sous l'influence grecque, le « magister », l' « arbiter bibendi », identique au « βασιλεύς » au « rex » des Saturnales. Asterios (vers 400), en son Homélie sur les Calendes de janvier, montre la foule des mendiants et des enfants allant quêter de porte en porte [5] ; l'obole en argent qu'ils recueillent est un « omen novi anni ». On donne aussi des lampes et des cierges et ceci ne nous est peut-être pas indifférent à cause de notre « enporteis une lampe », qui d'ailleurs s'expliquerait aussi, plus simplement, par le fait que la scène a lieu la nuit.

Ainsi, peu à peu, les fêtes des Calendes ont, aux premiers siècles chrétiens, absorbé l'élément joyeux des Saturnales. Les hommes se costument en femmes et en animaux, surtout dans les pays celtiques [6] et, sous l'influence orientale, élisent un roi des fous [7]. Danses et momeries se transportent jusque dans l'église, sous l'œil paternel et parfois avec le concours du clergé.

Pour revenir à « *heel* », les Calendes de janvier sont la vraie époque des « omina », des souhaits de bonne année et c'est pourquoi l'on traduit exactement « heilisôn » par « augurari » et « *heel* » par « augurium », aussi bien que par « salus », au sens ou de « salut » ou de « santé ».

En résumé, on peut tirer argument de la présence de ce mot d'emprunt « *heel* »,

1. Nilsson, *op. cit.*, p. 52.
2. *Ibid.*, p. 91.
3. Nilsson, *op. cit.*, p. 55.
4. *Ibid.*, p. 59.
5. *Ibid.*, p. 64.
6. Grandgagnage, loco laudato, mentionne la locution « aler hèi l'leû » qu'il traduit par : « aller mendier en colportant la peau empaillée du loup. » Je dirais plutôt : « mendier, au jour des Rois, costumé en loup. »
7. Nilsson, p. 88. On lira d'autres détails encore, ici-même, plus loin, p. 131.

non assimilé, pour localiser la Nativité I également dans le nord-est de la province de Liège, à la frontière linguistique germanique, et en même temps pour souligner le caractère populaire des « farcitures » de notre jeu.

b) Autres mots.

Les autres mots que j'ai à signaler dans I sont moins remarquables : I, 72, 140, 451, 460, creppe ; le liégeois d'aujourd'hui dit de même. C'est une forme, de nouveau, plus proche du germanique que le correspondant français « crèche ».

Remarquons encore, pour la différence de genre : 107, nostre panthier (: soppeir) (fr. panetière) ; 95, ma flaiot (fr. flûte) ; 313, la onor. On notera la forme « four » (foin) du v. 451 (assonant avec : « couche ») qui est exactement celle du liégeois moderne et du namurois, tandis que le rouchi a « feurre ». « Garchons », dans les rubriques (p. 15 et 16), a été barré et remplacé par « cheualier », ce qui a peut-être quelque importance pour dater la pièce. Au v. 144, « lysson » est certainement, nous l'avons vu, le v. fr. « leson », petit lit.

Quant à « mains » pour « mais », qu'on trouve dans I, 95, 266, 347, et dans les autres textes, c'est aussi la conjonction adversative actuelle du liégeois.

Dans II.

On trouvera les mêmes formes « four » et « creppe » au v. 243 :

qui gissoit en la creppe, sor le four

et en outre : 279, cusin (liég. mod. *id.*) ; 301, visenteir (qui est dans de Hemricourt) [1] ; 100, mocquelon (« le mocquelon à neit pendant »), qu'il faut rapprocher du rouchi « mouquelion », du namurois et du liégeois « mokion », de « mokî » (moucher une chandelle) [2] ; 51, turturelle (liég. mod. *id.*) ; 54, tuturelle ; 191, awiree ; 276, aiwereuse (liég. mod. awoureû ; Malmédy, awireû ; fr. heureux) [3]. 135, traueis (lisez : « traweis ») est le wallon « trawez », trouez. 111, clotton, comme l'observe justement M. Haust, doit être le diminutif du moyen-néerlandais « *clotte* », dans Kiliaan : Klot(te) « Kluit, Klomp » (= all. Klotz) avec le sens 1) de petit homme rond comme une boule (A Faymonville-lez-Malmédy, « clotèt » = boule) ; 2) homme stupide, lourdaud, sens qui convient à notre passage.

Dans III.

a) « alinckin ».

De même qu'il y avait dans I un « ἅπαξ » à mettre bien en évidence, il en est un aussi dans III et qui, de nouveau, nous ramène à la frontière linguistique néerlandaise, c'est : « alinckin ». Ce mot apparaît dans la tirade où « Gloterniie » se vante de la puissance qu'elle a en Flandre,

à Ypre, à Bruge et à Gant

1. Grandgagnage (Ch.), *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. II (Bruxelles, 1880), p. p. A. Scheler. Appendice : *Glossaire de l'ancien wallon* : p. 606 (verbo : « harnas ») et p. 643 (verbo : « visenter »).
2. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique...*, t. II, p. 130.
3. *Mélanges wallons* par C. Boclinville, A. Bovy, A. Doutrepont, G. Doutrepont, J. Haust, etc. Liège, 1892, in-8°, p. 33.

où elle fait boire au pauvre « la ceruoise » et la « godalle » (angl. « good ale » ?), tandis que (v. 498-9) :

... li plus riche vont à vin
ou anueus ou *alinckin*.

« Anueus » ne saurait être qu'un dérivé d' « annualis », correspondant à l'ancien français « anvel »[1] et il doit évidemment désigner le vin de l'année, le vin jeune.

Quant à « *alinckin* », dont je ne connais pas d'autre exemple, il ne peut se rattacher qu'au moyen-néerlandais « allenkijn », comme « bouquin » à « boecskijn » ou « boekelkijn ». Les autres formes données par M. Verdam sont : « allenken, allenkine, alleenskine, allencskine, alleynckine, alleynsken, allensken, alleynsen, alleiskine, alleenkine », se décomposant en « al eenkine »[2], adjectif que le lexicographe hollandais traduit par « een voor een, bij gedeelten, stuk voor stuk ; langzamerhand ».

Cette dernière traduction, « à la longue », pourrait s'appliquer au vin, qui se fait peu à peu, c'est-à-dire au vin vieux, sens postulé ici par la formule « anueus ou *alinckin* ». Je ne cherche nullement à dissimuler que mon étymologie, qui me paraît cependant sûre, n'est pas entièrement satisfaisante au point de vue sémantique. Quoiqu'il en soit, le mot « *alinckin* » vient enrichir la liste des emprunts germaniques en ancien wallon.

b) Autres mots.

On signalera encore au v. 671, deuens (pron. : devin) avec le sens de « dans », exactement comme le liégeois moderne : « divins »[3] :

car ie portaie deuens mes flans
mon Dieu, mon fils et mon pere ;

101, 131, etc., mains, pour « mais » ; 708, saules (fr. soûles), qui est encore l'adjectif actuel ; 715, ouyl (fr. yeux), qui est aussi du liégeois d'aujourd'hui ; 1341, 1345, nient (prononcez : « nin ») est la négation toujours en usage : 1341, ie ne doubte le mort nient (: souent) ; 1345, et se nient ira... ou regne de paradis ; 1034, naie (lisez : naje), négation bien connue en ancien français ; 1880, brugrenie, sans doute de « bruger », saccager, piller ; 1736, ascassier[4], rassasier, est, selon M. Haust, en rapport avec le liégeois « acasser », verviétois, « ascasser », tasser, bourrer (cf. *Bulletin du Dictionnaire de la Langue wallonne*, I, p. 113) ; 1609, termiieur (correction pour « teruuieur »), correspondant au v. fr. « termoieur », usurier (« termineurs » dans *Mystères inédits du XV^e s.*, éd. Jubinal, t. II, p. 27) ; 1610, admeteur, même sens, qui n'est ni dans Godefroy ni dans Tobler ; ainsi de 97, enhaultement (suzeraineté ?) ; 751, onereit (chargé ?).

Il en est de même de 1311, lambordier, qui, peut-être, se rapporte à un « lambourde » que Schuchardt signale en dialecte poitevin, avec le sens de « Schnecke » (limaçon)[5] ; 1905, ainancevie, qu'il faudrait corriger sans doute en « amanevie »,

1. G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch...*, 3e éd. Paderborn, F. Schöningh, 1907, in-4°, verbo : annualis, n° 671 ; Meyer-Lübke (W.), *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Winter, 1911-1920, fasc. 1, n° 486.

2. Cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek* ; La Haye, Nijhoff, 1911, in-4°, p. 35 : « Oorspr. verbonden met een gen. die afhing van een : « al eenkine worde gaat scaemte uit » ; met ieder woord (dat men aanhoort zonder er tegen op te komen) verliest men iets van zijn schaamtegevoel. »

3. Voir aussi les exemples de Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° devens.

4. Le mot n'est pas dans l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler, ouvrage posthume publié par Lommatzsch (Berlin, Weidmann, in-4°), 5 fascicules parus.

5. Communication de M. Terracher, d'après un article de Schuchardt, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVI, p. 332. La correction en « Lombardiere » usurière, ne semble pas fournir un sens satisfaisant.

préparée à la lutte ; 2233, verie, où il est difficile de voir un « verita » (de vereor, craindre), passé à la catégorie des participes passés en « -u » et rimant avec 2234, sorcorue.

2288, soffy, rassasié (de « soufier » ; tous les exemples donnés par Godefroy sont empruntés à Jean des Preis) ; 2368, vau dyable ; 2374, vaul dyable, est le masculin correspondant au féminin « wauve », « wauves femmes », relevé par Grandgagnage dans le *Recueil contenant les édits et règlements pour le pays de Liège* par Louvrex (Liège, 1750-52) [1] ; 2398, onulie (de « obnubilata »), obscurci, effacé, correspondant au liégeois moderne « ènûlé » (cf. Glossaire des *Poésies* de Froissart, éd. Scheler, t. III, v° onubly) ; 2399, vernerie, pourrait être un dérivé du latin « verna », mais le sens n'est pas satisfaisant.

Dans IV.

Peu de mots à signaler mais des plus intéressants, surtout dans le repas des bergers : 268, pume (fr. pommes ; cf. I, 107, pumes) ; 269, gowier (v. fr. gouiere ; goiere), tarte au fromage ; 272, ce wastelet foret, gâteau fourré (liég. mod. : wastê fôré) ; 273, ce cautelet de doret, quartier de « dorèye », tarte couverte restée fameuse au pays de Liège ; « cautelet » est à rapprocher de « quâteler », signalé par Grandgagnage [2]. Je serais tenté de rattacher 265, baudrier, au liégeois « bodet » panier, mais ce n'est pas l'avis de M. Haust.

Voyons aussi la « chevance » en « ostilh » (outil) des mêmes bergers et qu'ils apportent en dot (v. 334 et s.) : 334, poinchon... et escorgie (courroie) ; 335, flieme (phlebotomus) (le mot est dans les *Dialogues du Pape Grégoire* et est donné par Grandgagnage comme encore existant en wallon avec le même sens de « lancette ») ; 335, pannetier laichie (panetière lacée ; liég. mod. lècèye) ; 336, waghe, haut-de-chausses [3] ; jupilh (v. fr. jupel, casaque à manches) ; 337,

alesne, forche, aguyel et fy,
por ses soleir rataconneir,

(alène, ciseaux, aiguille et fil, pour raccommoder ses souliers ; liég. mod. solé).

« Loyalté » a, par contre, une « boise à ongement » (boîte à parfums) ; une « muse » (cornemuse) ; 344, hollette, capiel et frc tiel (houlette, couronne, flûte de Pan), auquel s'accorde le « flaiotiel » de Foy (v. 345).

Signalons enfin 371, manoie (liég. mod. manôye ; fr. monnaie), qui est bien wallon et « estre » (liég. mod. « êsse », âtre).

Dans V.

Je me bornerai à quelques formes originales : 56 et *passim*, mains (= mais) ; 144, contene (liég. mod. contène ; fr. contente) ; 1189, malcontene (liég. mod. mâcontène) ; 163, obiaux (pour « obliaux », celui qui doit le cens appelé « oublie ») [4].

235, baloy, est expliqué en marge par « ramon » ; 296, ie corrège (liég. mod. corège ; Dgl. corrige ; Flor. corenge) ; 551, mon aprendis (liég. mod. aprindis' ; Dgl., Flor. aprentis).

1. Grandgagnage, *Glossaire de l'ancien wallon*, p. 644, en appendice au t. II de son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*.
2. *Supplément* au t. I de son *Dictionnaire*, p. 344.
3. Cf. Froissart, *Poésies*, éd. Scheler, t. II, pp. 319, 307, 313. L'éditeur, dans son glossaire au t. III, ne donne pas le sens de « wage » comme sûr. M. Haust, qui prépare une notice sur ce mot, le traduit par « houseaux », jambières.
4. Cf. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Favre, 1887, t. IX, pp. 58 et 286.

Section X.

Faits syntaxiques.

Ici aussi, j'ai sous les yeux des tableaux très complets, mais l'étendue déjà excessive de ce chapitre II me force à me borner à relever quelques faits caractéristiques se rapportant à la syntaxe, d'autant plus que nous avons, depuis peu, en cette matière, deux guides précieux [1].

Dans I.

Ce qui frappe, c'est la position du substantif sujet, souvent placé après le verbe, notamment dans les rubriques. Ex. rubr. après 21, ichi adore Marie Jhesus, mais surtout la place du complément direct, de l'attribut et du participe passé, avant le verbe à un mode personnel dont ils dépendent. On ne dira pas que l'auteur se trouve gêné par le rythme ou la rime, ses habitudes à cet égard lui donnant toute licence. Voici quelques exemples [2], mais on n'aura qu'à feuilleter les pages 3 à 23, pour en trouver d'autres, presque à chaque ligne :

Place du *complément direct* : 3, unc jeux vos veulhe comenchire ; 6, que unc pitit de silenche nos veulhies presteir ; 65, point de paour n'aiies ; 36, le adoreis (adorez-le) ; 162, vostre non et vostre terre moy poreis dire, s'il vos plaist ? ; 370-2, je les aie oyu dire, s'il puillent le pitit roy troueir, que bien toust le yront tueir. Infinitif : 381, affin que veoir et adoreir vostre chire enfan puissons ; 425, premire le offrande faire deueis (vous devez faire l'offrande le premier).

Complément indirect et circonstanciel : 339, Dieu merchis et vos ; 436, et puis que del enchense l'offert ly aueis (puisque vous lui avez offert de l'encens) ; 482, qu'il le vos plaist à en greit prendre ; 296, de chemin suy fort lasseit ; 295, XII jour at (il y a douze jours).

Attribut et participe : 30-1, mon Dieu et mon createur vus estez et mon chire fils tresameis ; 299, Balthazar appelleit je suy ; 28, que grant grasce fait m'aueis ; 134, queil chose meruelleuse veyut aueis.

Pronom. Le pronom sujet manque souvent [3] : 195, aucune question leur veulle faire (je veux leur poser une question) ; 215, et che trouons (nous trouvons cela).

Comme complément, le pronom occupe à peu près la même place que dans le français du XVII^e^ siècle, avec cette différence essentielle que, fût-ce avant le verbe, il a une forme pleine et tonique, et non une forme enclitique et atone. L'étendue de cet emploi dépasse de beaucoup celle qu'a délimitée M. Foulet dans les anciens textes

1. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, Groningue, Wolters, 1919, un vol. in-8° et L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français* (*Les classiques français du moyen-âge* publiés sous la direction de Mario Roques, 2^e^ série), Paris, Champion, 1919, in-18. La partie syntaxe de la *Grammaire historique* de M. Nyrop n'a malheureusement pas encore paru.
2. Pour la théorie, voir L. Foulet, *op. cit.*, §§ 45-53 et 361-388, surtout ce dernier paragraphe.
3. Foulet, §§ 370, 379-383.

français [1]. Exemples : 96, de la queil je moy joweraie ; 167-8, qui en ciel soy est apparuit, laqueil moy at droit chi amyneit ; 241, moy amyneis les roy (amenez-moi les rois).

On rapprochera de ces nombreux exemples, ceux de J. de Hemricourt, dans le *Miroir des Nobles de Hesbaye* [2] (1398), p. 2, l. 17, ly nobleche soy poroit releveir et renforchier ; l. 25, et moy suy radrechies.

Subjonctif. Il faut se reporter à ce que nous avons dit de la conjugaison, pour ne pas prendre des formes comme 334, je vos prie que demoreis ; 473, gardeis que... ne retorneis, pour des indicatifs. Par contre, on notera l'emploi de ce dernier dans 377, comebien qu'il nos at fait bone chire, et l'absence de conjonction dans 492, che nos ottriie. Même observation pour I, 153.

Prépositions. L'emploi des prépositions est assez différent de celui auquel nous sommes accoutumés. Sans parler de « à » (= avec) qui est trop connu et se continue jusqu'au XVI^e^ siècle (161, à si grand conroy), on remarquera : 188, 283, 472, parleis à moy, locution stéréotypée qui a la valeur d'un appel : écoutez ! ; 223, je prens congiet à vos ; rubr. après 57, ychi prie Marie à Dieu le pere ; 309, je prie à grant dieu Mahon ; 347-8, c'est par grant desire et amor que auons à noueal roy.

Emploi de « de » : 210, je vos diraie en veriteit del enfant ; 386, de verité (en vérité) ; de « en » : 213, en Bethleem ; 167, en ciel.

Dans II.

Place du complément direct, du participe passé et de l'attribut : comme dans I. Ex. 4, pour elle seruire (pour la servir) ; 28, pour elle purifiire (pour se purifier) ; 77, qui son fils, entre ses bras, porte à temple presenteir ; 81, car i'aie force et viertut recowreit ; 188, i'aie mon fils enfanteit ; 190, loweis en soit la sainte Triniteit.

Pronom. Forme tonique à l'atone : 49, por luy offrire à Dieu (pour l'offrir). Absence de pronom sujet : 73, or en allons ; 298, à Dieu vous comande.

Prépositions : 250, à grant puissance (avec un grand cortège) ; 247, Jaspar, Melcior, Baltazar (cpl. dir.) auoient à nom ; rubr. après 291, Sainte Anne pren congie à Marie ; 295, je pren congie à vous ; rubr. après 73, en Gerusalem ; 95-6, je suy en grant matalan sor les mechan trois roys.

Dans III.

Place du complément, de l'attribut et du participe passé, comme dans I : 21, et les parler de nus oÿr (et entendre nos paroles) ; 50, que les bons puisse engigneir (qu'il puisse tromper les bons) ; 206, se ui partout poioir n'auoie ; 1031, quant mon estre sauoir voleis ; 38, qui ce me die (que tu me dises) ; 300, mais petit me saries de greit (vous me sauriez peu de gré) ; 55, qui ces gens sont ; 68, li tirce est Ire nommee ; 809, 2443, deseruit aueis ; 1821, car pardonneis n'est pechie nuls (car nul péché n'est pardonné) ; 1676, Dieu vostre priier oÿ at.

Pronom. Absence de pronom personnel sujet : 457, fy le pomme mengier Adam ; 205, certe mult m'esmeruilheroie ; 93, car tenir veult.

1. Foulet, § 133 à 142.
2. Édition de Borman et Bayot (Bruxelles, 1910, in-4°), déjà citée.

Emploi de la forme tonique à l'atone : 115, por eaux conuertire à bien faire (pour les convertir) ; 31, tu qui toy voy (toi qui t'en vas) ; 34, ie toy veulhe de Dieu coniureir ; 927, combien que moi ayent despiteit ; 1548, Pascience moy at conuertie ; 1781, quant de siecle moy partiraie (quand je me séparerai du monde). Les exemples sont beaucoup moins nombreux que dans I, bien que III soit cinq fois plus étendu.

Inversement, 31, tu qui toy voy ; 1303, et il [1] unc grant damainge ewist.

Subjonctif. Sans conjonction : 24, chascuns de vus sache de voyr ; 28, si s'en voyse ; 101, il n'est nuls, tant ay pechie ; 543, bien gardeis nuls ne vus escape ; 1301, et bien voraie... auoir unc petit de dammaige et il unc grant damainge ewist.

Après « qui » [2] ou « que » : 1282, se ie sauoie qui vos greuast ; après « dobter » : 781, mult me dobte qui ne s'en doelent (je crains qu'elles ne s'en repentent) ; 2520, plus seüre est li almoine fait à vie le cors qu'el ne soit, quant il est mors.

Subjonctif imparfait avec valeur de conditionnel, seul ou après « se » (comme en ancien français) [3] : 1911, bien dewiessies aperciuoir ; 2445, car mal fuissies yci venus ; 1071, ià bons ensi ne se parassent, s'ourguelh ne fuist de leur cuer preste (les bons ne s'habilleraient pas ainsi, si Orgueil n'était leur prêtre) ; 1168, se Dieu me puist saueir ; 1471, se vousisse[s] ensi bien ; 2510-1, s'il sewissent le iour qu'il morir dewissent.

Subjonctif imparfait après « ensi que » : 1070, ensi que riens ne costassent (comme si cela ne coûtait rien) ; 1079, ensi qu'el fuissent beist (comme si c'étaient des bêtes) ; après « ainchois que » (avant que) : 1036-8, car se ton estat me disois, grant profit auoir y porois, ainchois qui fuissies departis ; après « dobter » (cf. plus haut) : 1778-80, ie me dobteraie que mes cusins et mes enfans ne fuissent poure (je craindrais que mes cousins et mes enfants ne fussent pauvres).

Cas particulier : 1940, i'aie plus chire estre cras et nue que maigre fuist et bien vestue.

Infinitif. [4] Il y a des exemples intéressants de proposition infinitive à la façon latine : 1058-62 (les substantifs y sont partout les sujets des infinitifs, même « casteaux », car « abatre » a la valeur du réfléchi) :

> **Je faie prince et roy combatre,**
> **home tuer, casteaux abatre.**
> **Je refais ces tornois tueir,**
> **ces chevalier fay behourdeir ;**

1121-3 :

> **et se tu garde à la fin**
> **où il couient chascun venir,**
> **il fault l'unc et l'autre morir.**

457, fy le pomme mengier Adam.

Infinitif avec préposition : 30, plaise vus tant al escouteir ; 291-2, ç'aueis gaingnis al espargnir, al uzureir et termineir ; 1605, qui, par oyeseuse maintenir (en restant oisifs) ; 2075-6, mult est miesse en tresgrant labit del ensi pignier et mireir.

Participe : abondant emploi du participe présent : 20, s'il vous plaisoit estre

1. Cf. Foulet, § 390.
2. On a vu, dans le paragraphe consacré à l' « i » atone, que « qui » n'est pas seulement, dans nos textes, le pronom relatif, mais aussi, très souvent, la conjonction « que », comme en liégeois ; c'est le cas dans le deuxième exemple.
3. Foulet, § 217-224.
4. Sneyders de Vogel, pp. 188-194.

taysant ; 197-8, toute me sont appartenans et de moi leur terre tenans ; 617, ne m'aleis mie dechieuant ; 2494, s'on ne te pent, veyant mes oyel, a la valeur d'un ablatif absolu latin [1].

Participe passé. On ne peut guère, à cause de l'emploi fantaisiste de « e » et de « s » finaux établir les règles d'accord. Voici cependant quelques exemples : 209, car portee aueis ma banier ; 713-4, car mon fils at en ame mise (: prise) entendement et volunté.

Conjonctions : 523, ainsi grant come deuant fu (aussi grand qu'il avait été auparavant) ; 204, tant come ly siecle vis serat (tant que le monde existera).

Prépositions. Il faut mettre en relief les cas où le complément déterminatif est juxtaposé au nom auquel il se rapporte, sans avoir besoin, comme dans la langue d'aujourd'hui, de la préposition « de ». C'est l'emploi du très ancien français [2].

121, par le prier Nostre Damme ; 253, 615, contre Ihesum, le fils Marie ; 342, al hosteil saint Iulins ; 538, al encontre celuy aie à faire ; rubr. après 590, le clerque le dyable (le clerc du diable) ; 924, de part ma mere ; 1185, des temptacion l'anemy (attesté par le mètre) ; 555, le feme Urie (la femme d'Urie) ; 456, par vous conseil et le Sathan (par votre conseil et celui de Satan) ; 1811, se tu auois del autruy (du bien d'autrui).

Emploi de « de » : 34, ie toy veulhe de Dieu coniureir ; 170, car plus de mi n'est puissance nulz (car personne n'est plus puissant que moi ; cf. ital. più di me) ; 249, sy me conteis de vostre vie.

Emploi de « à » : 679, à moy entendeis ; 917, entendeis à moy (écoutez-moi) ; 248, respondeis à moi ; 134, mains à Orguelh enhorteraie ; 2108, mult te desiroie à veioir ; 207, veneis à moi conteir ; 576, de vus me tient bien à content ; 246, je m'en tien asseis à contente ; 345, c'on riche home l'ai donee (que je l'ai donnée à un homme riche) ; 418-9, as chrestiens destourne ie à faire bien (je détourne les chrétiens de faire le bien).

Emploi de « entre » : 264, entre moi et ma sereur Yre (ma sœur Ire et moi) ; 269, entre moi et dame Ire (cf. I, 132, entre vos, pastore et bergier ; I, 142, entre nos, pasteurs et bergier).

Dans IV.

Place des compléments : 5, doit on... l'unc al autre aucuns plaisiire faire ; 34, ma volenté luy conteroie ; 170, de eaulx pillier et desrobeir (de les piller) ; 7, sens nos empechement donneir (sans nous troubler) ; 32-3, se la philozomie de Loyalté veoir poioie (si je pouvais voir la physionomie de Loyauté) ; 205, non feront il moy.

Subjonctif : 234, mains que nos soyons recineis (pourvu que nous ayons dîné) ; 247, tant qu'il ayent cel gent là (tant qu'ils auront) ; 66-7, dont, se me veulhies accorder que mon plaisir je luy disisse (impf. subj.).

Conjonctions : 85, que i'aime tant come ie fay vus.

Prépositions : 159, dezirans d'estre sien ; 382, et nos desiran à auoir (et désirant

1. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, pp. 197 à 200.
2. Cf. Foulet, § 19-29.

nous avoir) ; 88, coment aueis à non ? ; 389, je priie à la Vierge Marie ; 406, qu'il le vos plaist à en gret prendre ; 139, nos yrons entre vos et my (vous et moi).

Dans V.

Place des compléments, de l'attribut et du participe : 14, car char viue de pain at fait (Dgl., Flor. *id.*) ; 79, trop fiere esteis (Dgl. trop par estes fiere ; Flor. vous iestes trop fiere) ; 78, sens moy soneir ne appelleir (Dgl. sans moy sonner ne apeller ; Flor. sans moy huchier ne apeller) ; 124, dit aueis (Dgl. dit avez ; Flor. dit avés) ; 322, encor pas dit ne vus ay (Dgl. encore dit pas ne vous ai ; Flor. encor dit pas ne le vous ay) ; 578, que decheu de rien ne t'ewisse (Dgl. que deceü de rien t'eusse).

Pronoms : tonique à l'atone : 907, à toy defendre (Dgl. dont... te deffendras ; Flor. dont te defendras) ; 916, por toy armeir (Dgl., Flor. pour toi armer) ; 927, si... ne vos plaisoit moy aydier (Dgl. s'armer ne m'aidiez ; Flor. se armer vous ne m'aidies) ; 101, ainsi croy que ne cognissies moy (Dgl. ainsi cuit ne me connoissies ; Flor. ausi cuy ne moy cognissies).

Subjonctif présent : 764, je vus prie que vus me dit (: petit (fém.)).

Subjontif imparfait ; 43, se en ma part vus clamessies haussage ou vos en mellichies (Dgl. se en ma part vous clamïez haussage ou vous en meslïez ; Flor. se en ne part riens vous clamiez hausaige ou vous en meslesies) ; 53, se... vus fessissies (Dgl. se faisïez ; Flor. se vous faisies) ; 140-1, se ie ossast, encore unc pau vus argüasse (Dgl. se je osasse, encore un pou vous argüasse) ; 560-1, se me veÿs erreir, si me dewissies vus deporteir (Dgl. se... me vëissiez errer, si me deussiez... deporter ; Flor. se... me veissies... erer... se moy deuissies deporter) ; 570-1, laqueil donneir ie te vausist et puis apres ie disist (Dgl. laquelle donner te vousisse et apres je te dëisse ; Flor. laquelle donner te vosisse et puis apres je te desisse).

CONCLUSION

Une comparaison des cinq textes, au point de vue syntaxique, aboutit à cette constatation que la place du complément, de l'attribut et du participe est beaucoup plus souvent avant le verbe à un mode personnel dans I et II que dans les autres textes, ce qui montre l'ancienneté des deux premiers ; par contre, c'est dans III que se trouvent le plus d'exemples de détermination par juxtaposition de substantifs.

Il résulte aussi de notre examen que la syntaxe différencie beaucoup moins nos textes liégeois de ceux de l'ancien français que la phonétique ou la morphologie. Ceci n'est pas indifférent pour établir la parenté des esprits.

Section XI.

Chronologie d'après les faits linguistiques.

On voudrait pouvoir se servir des phénomènes linguistiques constatés dans nos textes, pour en déterminer rigoureusement la chronologie relative, mais rien n'est plus difficile quand il s'agit d'œuvres aussi « excentriques » que les nôtres.

Toutefois, on pourrait dire que l'emploi de l'article composé « az » dans I et II, là où III a « as », leur assigne une plus grande ancienneté et pourrait les faire remonter au XIII^e^ siècle, si, par contre, les survivances de la déclinaison n'étaient, comme nous l'avons montré plus haut, beaucoup plus nombreuses dans III, et même dans IV. C'est dans III aussi que se trouvent les exemples de détermination par simple juxtaposition des substantifs dont nous venons de parler.

Plaident encore pour l'ancienneté de nos pièces I et III, les futurs I, 67, eirt, III, 1133, yert, et l'imparfait même du verbe « être », III, 458, elt, si tant est que la forme soit bien établie (*vide supra* : Conjugaison).

A ne juger que par les caractères linguistiques et en faisant abstraction de l'emploi de l'assonance ou de la rime, c'est au XIV^e^ siècle qu'il faudrait assigner nos Mystères et Moralités [1], mais ceci n'exclut pas que, pour d'autres raisons, que nous allons étudier maintenant, il ne faille peut-être attribuer aux uns une plus grande, aux autres une moins grande ancienneté.

Section XII.

Conclusion générale de l'étude linguistique.

En somme, nous pourrions reproduire ici les propositions formulées en 22 points en tête de ce long Chapitre II et y ajouter un C. Q. F. D., qui conclurait au caractère liégeois de nos textes.

Que ce caractère n'est pas la marque d'un copiste, c'est ce qu'a montré notre examen des assonances et des rimes (section II).

Au reste, une sorte de commentaire linguistique continu, emprunté à Jacques de Hemricourt, Jean d'Outremeuse et Jean de Stavelot, nous a montré la similitude complète de langue entre le manuscrit de Chantilly et leurs ouvrages. Ceci ne veut pas dire que cette langue écrite soit celle que nos auteurs parlaient avec leurs concitoyens ouvriers ou paysans. C'est par effraction, en quelque sorte, surtout grâce aux homophonies des assonances et des rimes, qu'on arrive à concevoir et à constater les identités de cette langue littéraire avec le liégeois moderne.

La confrontation de nos formes avec celles du dialecte d'aujourd'hui n'a fait que confirmer les résultats de leur comparaison avec les œuvres du XIV^e^ siècle, de telle sorte que, déjà par les seuls arguments philologiques, il est possible de qualifier nos textes, sans crainte d'erreur, d'authentiquement liégeois.

1. M. Hœpffner, un des meilleurs connaisseurs de la langue et de la littérature du XIV^e^ siècle, accepte cette conclusion.

CHAPITRE III

ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES SERVANT A LA LOCALISATION DES TEXTES ET A LEUR CHRONOLOGIE

Dans une épigramme à son compatriote Hugues Salel, Clément Marot disait ceci [1] :

> De Jean de Mehun s'enfle le cours de Loire ;
> En maistre Alain, Normandie prend gloire,
> Et plaint encor mon arbre paternel ;
> Octavian rend Cognac eternel ;
> De Moulinet, de Jean le Maire et Georges
> Ceulx de Haynault chantent à pleines gorges ;
> Villon, Cretin, ont Paris decoré ;
> Les deux Grebans ont le Mans honnoré ;
> Nantes la Brette en Meschinot se baigne ;
> De Coquillart s'esjouyt la Champaigne :
> Quercy, Salel, de toy se vantera
> Et (comme croy) de moy ne se taira.

Le Hainaut, qu'avaient illustré Molinet, Jean le Maire de Belges, Georges Chastellain est en bonne place dans cette rapide revue des grands poètes français de la seconde moitié du xv[e] siècle. Le pays de Liège, plus lointain, et vers qui la politique de nos rois avait cessé de tourner les regards, est complètement oublié par Marot. C'est cependant à cette région que toutes les considérations linguistiques qu'on vient de lire nous ont ramenés.

Examinons maintenant si l'onomastique et la toponymie, ou, pour le dire moins pédantesquement, les noms propres et les noms de lieu contenus dans nos mystères confirment ces indications.

Section I.

Onomastique.

Comme les chansons de « heel », les quêtes des « hélieûs » sont restées en honneur dans l'est de la province de Liège, notamment à Grivegnée, à Ensival et à Heusy, il y a là, pour l'origine de la première Nativité, une indication, qui fortifie les cons-

1. Citée par M. H. Chamard, dans son édition critique de *La Deffence et Illustration de la Langue Françoyse* de Joachim du Bellay (Paris, Fontemoing, 1904, 1 vol. in-8°), p. 177, note 1.

tatations d'ordre linguistique. Il sera question plus loin du « Bourlet » de l'Explicit.

Le nom d'un des bergers « Troffeit » ou « Teroffeit » (le ms. a Troffeit, avec un signe d'abréviation de « r » qu'on peut résoudre de diverses façons) pourrait servir aussi, si on arrivait à l'identifier avec un prénom wallon ancien.

Dans une pasquille inédite de 1636, m'écrit M. Haust, il est question d'un Jaspa Toffet. Serait-ce le diminutif de Christophe ?

Dans la deuxième Nativité, nous avons à signaler deux vers qui sont, de beaucoup, les plus importants pour la localisation de nos textes et qui nous conduiront à un résultat décisif. Marie Jacob, en adorant Jésus, termine sa prière par ces mots (II, v. 219-220) :

> Je vous prie que veulhies aiidiire
> les poures seur de Saint Michiel.

Comme le prologue de I s'adresse aux « tresdouche suers », on est amené à penser que les pièces ont été jouées devant des « Sœurs de Saint-Michel ». Mais c'est en vain que, malgré l'aide d'un bénédictin, Dom Ursmer Berlière, le savant auteur du *Monasticon belge* [1], j'avais cherché en Belgique un couvent de femmes sous ce vocable, lorsque, tout dernièrement, en consultant un livre de R. Dubois sur *les Rues de Huy* [2], je lus ceci : « La rue des Templiers, de même que celle de St-Martin, était, en grande partie, longée par la propriété d'une des plus riches corporations de la ville : les Dames Blanches ou Carmélites chaussées. Elles s'établirent vers 1464, dans l'hôpital St-Germain, près de l'église de ce nom. » En note, M. Dubois ajoutait : « Hôpital St-Michel devant St-Germain *(Œuvres*, 24 février 1469). Le registre *Stock A des Dames Blanches* nomme la maison couvent St-Michel (18 mars 1464). » [3]

Interrogé par lettre, M. Dubois ne put me donner de plus amples détails, si ce n'est celui-ci, que les documents concernant les Dames Blanches de Huy étaient conservés aux Archives de l'État à Liège. Je priai alors M. Fairon, l'érudit archiviste, d'y chercher pour moi les noms de Catherine Bourlet et d'Eliys de Potiers que je supposais être ceux d'une sœur de ce couvent, vers la seconde moitié du XVe siècle, et d'une abbesse du XVIe. Il les trouva. Voici en effet ce qu'il m'écrivit à ce sujet : « J'ai enfin le plaisir de pouvoir vous annoncer un bon résultat dans les recherches d'archives que vous avez sollicitées : ...vous m'indiquiez à propos des sœurs C. Bourlet et E. de Potiers une piste nouvelle et il n'a pas fallu de longues recherches pour identifier vos personnages. Les deux fiches ci-jointes permettent de vérifier complètement vos conjectures sur l'origine liégeoise de vos poèmes. Je suis heureux d'avoir pu vous aider à établir l'origine d'un texte si précieux pour l'histoire de nos lettres wallonnes. »

Reproduisons donc les fiches Bourlet, intéressantes à bien des égards, d'abord pour leur contenu, ensuite pour leur langue si semblable à celle de nos mystères :

1. U. Berlière, *Monasticon belge*. I. Provinces de Namur et de Hainaut. Maredsous, 1890-7, in-4°, n° 1169 de la *Bibliographie de l'Histoire de Belgique* de H. Pirenne, 2e éd. Bruxelles, Lamertin, 1902, 1 vol. in-8°.
2. R. Dubois, *Les Rues de Huy, Contribution à leur Histoire*. Huy, H. Mignolet, 1910, 1 vol. in-8°, p. 649.
3. « Les noms des jours et des mois dans la principauté de Liège revêtent la forme moderne à partir de 1333, et, sauf les très rares exceptions pour les jours compris entre le 25 décembre et le 1er janvier, on n'a plus à s'occuper de la distinction entre le style ancien et le style moderne. » Cf. J. Cuvelier, *Inventaire des Archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège*. Liège, de Thier, 1902, 1 vol. in-8°, p. 4.

DAMES BLANCHES DE HUY. OBITUAIRE, p. 55.

« Augustus. Lendemain de St Barthelemi.
Comemoracion de la feme Andrie BOURLET qui, à son vivant astoit nostre bone amie et fist faire la grant voirier qui siet deseur l'auteil de Sains Sacrament et encore nos donat à son vivant 8 fl. pour faire ses aniversaires. Cujus anima requiescat in pace. Et trespassat l'an XV[e] et V. »

REGISTRE AUX PAIES, 1468 à 1508, des DAMES BLANCHES DE HUY

Fol. 2 recto :

« S'ensuivent les frais des escolire :.....

Item. L'an lxxviii, lendemain del Conception Notre-Dame, vint KATON BOURLET et paie por ses despens X florins.
Memore que les XII cherée de huilhe ont esteit brisié à VI flor.

Item [1] reçu à Jehan Bodechon 9 set. de frument por 2 florins.
Item reçu à Michy le Galhar, 3 florin 8 aidants [2].
Item le nut Saint Tomas, alle meir KATON por le rest del VI[e] année 4 flor. 2 aid. et les ay doneit quittanche des VI années passée, payée à bon compte post 1 florin.
Item à bon compte ut infra videtur 10 florin.

payé le meir KATON pour le premier année à bon compte VIII florin.
payé sor lest delle dite année et sor le seconde, XII cherée de huilhe.
Item, reçu alle feiste à Huy, 2 flor.
Item, reçu à sa meire, lendemain del encloust Pasque 3 florin.
Item, reçu en awoust 16 cherée de hulhes compteit à Andrire le jour de preiste Quareme. Se doit encore por le rest de 3 ans, 28 aidants.
Payé ledit Andrire les 28 aid.
Payé Andrire sor le 4[e] année, 2 florin.
payé la meire KATON, le nut Saint Tomas 2 fl.
Item en quaresme... 2 fl.
Item, reçu 1 clinckar [3].
Item, le nut Ste Lucie, 2 fl.
Payé as seures en sa manson 50 aidans et 2 florins.
. . . . . .
Item reçu à Andrire le 14[e] de julle, 4 florin de 20 aidans.
Item reçu alle meir KATON en julle, 3 fl.
Somme depuis le dairen compt : 20 florins, 10 aidans, par ainsi appert que j'ay sor le VI[e] année : 10 aidans.

Fol. IV verso

Item l'an lxxxviii, en la fin d'avrilhe, le XVII[e] jour, comenche l'anée Ydon Bourlet et doit payer l'année X florins.
Payt le feme Andrir un chevacheur que j'ay aloweit por iiii flor. xi aid. Payet encor iii flor. Payé encor v flor. Payet encor vii fl ».

Ces fiches, chiffres à part, ne sont pas très difficiles à interpréter. On y aperçoit une famille Andrie, Andrier ou Andrire [4] Bourlet très liée à la vie du couvent des

1. Pour bien comprendre ce compte, il faut reporter ce qui suit en dessous de la deuxième colonne. Nous reproduisons l'aspect du manuscrit.
2. Cf. Grandgagnage, *Glossaire de l'ancien Wallon*, publié après la mort de cet auteur par A. Scheler, à la fin du tome II du *Dictionnaire étymologique*, p. 548 : « aidant (liard) ; chartes I, 23 i (xv[e] siècle) : XX aidans pour la pièce (le florin du Rhin), XXIIII soulz pour l'aidan. En 1458 (Ch. I, 226, 13) 8 aidans 16 soz, c'est-à-dire, d'après ce qui précède, 8 2/3 aid. valaient un griffon ou une demi-couronne. »
3. Dans le « Cri des monnaies » de 1478, le Clinckar vaut 26 aidans (note de M. Fairon).
4. Pour trouver le prénom sous ses différentes orthographes on se souviendra qu'en wallon « ie » a la valeur de « i ».

Dames Blanches. La femme d'Andrire était de son vivant « nostre bone amie », dit le pieux scribe, et a fait faire la grande verrière qui est au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement. Elle donna au couvent 8 florins, pour qu'on y célébrât régulièrement une messe commémorative en son honneur. Elle mourut en l'an 1505.

En 1478, le lendemain de la « Conception Nostre-Dame », donc le 8 décembre, KATON BOURLET est venue au Carmel et a payé, pour la première année, 10 florins. Les autres versements ultérieurs pendant six ans ont été faits, partie en argent, partie en nature, par exemple par la livraison de 12 « cherées de huilhe », c'est-à-dire 12 charretées de houille, estimées six florins. La nuit de Saint-Thomas, le 21 décembre, la mère de KATON donne, pour le reste de la sixième année, encore 4 florins deux aidants.

La mère de KATON n'est autre que la femme d'Andrie Bourlet, puisqu'elle, comme lui, paie le noviciat. En 1488, le 17 avril, Andrie et son épouse semblent avoir mis au couvent leur fille Ydon, qui verse aussi 10 florins.

Il n'est pas douteux qu'il faille identifier la KATON BOURLET du fonds des Sœurs Blanches de Huy aux Archives de Liège avec la « Suer KATHERINE BOURLET » du manuscrit 617 de Chantilly. Elle paraît être entrée au couvent comme novice, le 8 décembre 1478, et y être restée en cette qualité six ans, ce qui nous mènerait en 1484, date à laquelle elle aurait prononcé ses vœux. Il est donc possible qu'elle ait copié la première pièce, qu'elle signe « Explicit per manus BOURLET » avant 1484, comme novice, et la dernière qu'elle signe « Explicit Suer KATHERINE BOURLET », après avoir pris le voile [1].

Le cas de l'ELIYS de POTIERS, qui a griffonné sa devise « A Dieu seulle » et son nom sous celui de Sœur Catherine, à la dernière page du manuscrit, n'est ni moins curieux ni moins décisif.

Pour l'écriture, j'avais hésité entre la fin du XVI^e^ siècle et le commencement du XVII^e^ et j'avais conjecturé que cette Eliys devait être le nom d'une abbesse ayant possédé jadis le manuscrit acheté à Londres par le duc d'Aumale en 1860. Or Eliys est désormais retrouvée : elle aussi est une Dame Blanche du couvent de Huy ; c'est la « vertueuse et honeste religieuse, dit l'Obituaire, qui at laudablement vescu en notre religion [couvent] l'espace de 27 ans » et qui « trespassat l'an 1612, le 13^e^ d'aoust ». Mais au surplus, voici la fiche de la bonne sœur :

DAMES BLANCHES DE HUY. OBITUAIRE, p. 52.

« Augustus. Laurentii martiris.

Comemoracion de vertueuse et honeste religieuse seur ELIS DE POTIERS qui at laudablement vescu en notre religion l'espace de 27 ans, desquels avons 12 florins brabant de rent pour avoier 2 foy l'an du vin, pen blan, l'un la nuit de la Trinittés et l'autre le jour de son aniversaer, qui est le 13^e^ d'aoust. Encor nous at lessé pour ung drape de tripes noier tout estouffé, pour metre sur les trepassé, valant cent et 13 florin dix patar brabant. Item at faict poindre, apres du labeur, l'image de la Nativité de notre Signeur, vallant 12 fl. et encor 2 tabliau avec des Agnus et du voier devant une Notre-Dame de Montagu de même fasson, valant 12 fl., une

1. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'une religieuse ait mentionné son nom de famille en un « explicit ». Il serait facile, dans le *Catalogue des Manuscrits* de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, dressé par le regretté P. van den Gheyn (S. J.), d'en relever, au XV^e^ siècle, d'autres exemples : t. I, pp. 554, 556 et 568, Ms. 15134 (XV^e^ siècle), f° 166 : « Voer die arme scriversse suster Marie Doeghens ». Trois sœurs ont travaillé à un manuscrit du même temps qui porte le n° 15169 : « Suster Lysbeth Wytens ende Suster Magriet », et « Kathelinen van Molenbeke ».

Notre-Dame de Lorret d'argent vallant 16 fl., une sallier d'argent, une mapes à grande autel et autre meubles, un tablia avec l'image S. Helie et Helisée et ung de la transfiguracoin, montant tout ensemble 44 fl. bbt.

Pour la maison, de tous ses bienfait some obbligee à prier Dieu pour son ames et tous ses bon amis vivant et trespassé. Anime omnium defunctorum requiescant in pace. Et trespassat l'an 1612, le 13e d'aoust. »

Il résulte de l'examen des « Registres aux Comptes » que ELIS DE POTIERS commença son noviciat en mai 1583. C'est à cette date qu'il est fait mention, pour la première fois, de sa pension [1].

Cette famille de Potiers est une des plus nobles de la ville de Huy, à laquelle elle a donné plusieurs « maieurs et bourgmestres ».

Il est question des de Potiers dans les Manuscrits généalogiques de Lefort aux Archives de Liège [2]. Celui-ci se trompe à propos d'Eliys de Potiers (qu'il appelle Alix), dont il fait une religieuse du Val Notre-Dame et qu'il confond avec Jenne de Potiers, qu'il croit religieuse aux Blanches Dames à Huy.

Toutes deux étaient filles de Charle de Potiers, escuyer, seigneur de Han, de la Malaise, Fenfe, Herock, Tihange, haut voué de Thourinnes, Gentilhomme de l'Etat noble du pays de Liège et comté de Looz.

Son testament, enregistré aux Échevins de Liège [3], et daté du 29 avril 1579, énumère comme enfants, outre Jean l'aîné, Guillaume, Erard, Charle, Dieudonné, Barbe, Jehenne, Anne et Eliys.

Je me demande si le monogramme qui précède le nom d'Eliys représente ses autres prénoms ou ne serait pas plutôt composé des initiales de ceux des quatre sœurs J. A. E. B.

A la suite de la découverte de ces documents d'archives, il se trouve établi :

1° que le manuscrit 617 de Chantilly provient du Couvent des Dames Blanches à Huy, au sud de l'actuelle province de Liège, qu'il est passé entre les mains de « vertueuse et honeste religieuse seur Elis de Potiers », qui y a écrit son nom et sa devise vers la fin du XVIe siècle ou dans les premières années du XVIIe ;

2° que, dans ce même couvent, a figuré, de 1478 à 1484, comme novice, une certaine Katon Bourlet, qu'il est légitime d'identifier avec la « suer Katherine Bourlet », qui signe l'Explicit de la dernière Moralité du manuscrit 617 de Chantilly ;

3° Le couvent des Dames Blanches de Huy s'appelle parfois dans lesdits documents « Couvent de Saint Michel ». Or, dans la deuxième Nativité, Marie-Jacob, en adorant Jésus, prononce, nous l'avons vu, ces paroles assez inattendues :

> Je vous prie que veulhies aïdiire
> Les poures seur de saint Michiel [4].

4° L'invocation à la pitié en faveur des Sœurs de Saint-Michel, contenue dans ces vers, s'explique parfaitement par les circonstances que relate une note écrite sur le premier folio de l'Obituaire des Dames Blanches de Huy :

1. Note de M. Fairon.
2. Première partie, t. XVIII, fol. 159.
3. Note de M. Fairon.
4. La forme Michy, que nous avons trouvée dans le compte cité plus haut, nous aide à interpréter la rime, qui est en « i ».

« L'an mille quatre cens 66 fut detruite la ville de Dynant, par quoy nostre couvent des Soers fut ossy tout destruys et ars, comme les aultres eglises, lequel couvent estoit le premier des suers de toute nostre ordene. Par quoy les suers furent constrainctes de widier, pour aller autre part et vinrent à Huy par le commandement de reverend maistre et bon pere en Dieu maistre Jehan Soreth, docteur veneraible en saincte Theologie et maistre general de tout l'ordene del glorieuse Vierge Marie du Mont des Carmes, lequel en che meysme temps estoit en la ville de Huy et s'en allat enviers le grasce de noble et vailhant prinche et bon pere en Dieu monseigneur Lowy de Bourbon, par le grasce de Dieu evesque de Liege, lequel de sa grasce et benigniteit lui donnait pour et en nom des soers jadis à Dynant, *l'eglise et beginaige de Saint Michiel*, où nous sommes por le present et tous les rentes appartenant avecque les rentes et biens heritaubles jadis au couvent de Dynant, comme appert par ses lettres. » [1]

La note raconte ensuite une terrible épidémie qui, en 1468, enleva toutes les sœurs du couvent sauf deux. Leurs malheurs duraient encore en 1469, comme le prouve la charte originale que voici, datant du 2 janvier 1469 (nouveau style) :

« Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Receu avons l'umble supplication des religieuses, prieuse et *couvent de Saint Michiel l'angele à Huy* de l'ordre de Nostre Dame des Carmes, contenant que, à cause des guerres qui ont regné au pays de Liege, les maisons et censes de leur eglise ont esté et sont en telle desolation et destruction qu'elles leur sont de tres petite et nulle valeur et si ont perdu la pluspart de leurs biens, baghes et meubles, tellement que lesdites suppliantes et leurdite eglise et cloistre sont tellement desolées et en telle povreté qu'il leur sera comme impossible de demourer en leurdite couvent et y faire et exercer le service divin, comme elles ont fait jusques à ores, au mieulx qu'elles ont peu, se par nous ne leur est secouru et que nostre plaisir soit leur donner deux maisons et leur appertenances assises en ladite ville Huy... » Donné en nostre ville de Bruxelles, le second jour de janvier l'an de grace mil quatre cens soixante huit [2]. »

Dès lors il faut conclure que cette deuxième Nativité, insérée dans un manuscrit provenant du couvent des Dames Blanches de Huy et qui n'est pas de la main de Sœur Catherine Bourlet, y a été effectivement représentée dans la seconde moitié du xv[e] siècle, probablement entre 1466 et 1469, sans quoi la pièce n'appellerait pas spécialement, en deux vers sans doute interpolés, la bénédiction divine sur les Sœurs de Saint-Michel.

5° Comme, d'autre part, le prologue de la première Nativité, dont la seconde n'est que la suite, s'adresse aux « tresdouche suers » et que cette première Nativité se termine par « Explicit Bourlet », il est légitime d'induire que les religieuses ainsi désignées sont également les Dames Blanches de Huy, devant qui elle aurait été représentée.

Par conséquent, tous les arguments linguistiques qui nous ont amenés, dès l'abord, à localiser nos textes dans le pays de Liège deviennent des certitudes, mais ici surgit une difficulté.

M. Wilmotte écrit dans ses *Etudes de Dialectologie wallonne* [3] : « Il semble résulter d'une petite enquête à laquelle je me suis livré que la limite du son « -ia(l) » = ellum, se substituant à « -ea(l) » n'a guère varié depuis le moyen-âge et que c'est à quatre ou cinq lieues de Liège au sud qu'on en constate l'existence sur la rive gauche de la Meuse. Or ce phénomène est l'un des plus importants parmi ceux qu'il m'a été donné d'étudier comme élément de différenciation entre Liège même et la région méridionale. »

1. Cette donation est du 1[er] octobre 1486. Dans cet acte, L. de Bourbon concède aux Sœurs de Dinant l'hôpital de Saint-Germain. Celui-ci n'y est nulle part désigné sous le nom de Saint-Michel (note de M. Fairon).
2. Copie obligeamment communiquée par M. Fairon.
3. *Romania*, t. XVIII, p. 211.

Il se fait précisément que le deuxième texte, celui où il est question des Sœurs de Saint-Michel, n'a pas d'exemple net de « -eal » (cf. II, 279-280, « beaul : angneaul » ; 239, « troppeaux »), mais en a un de « -ia » (II, 237, « pasturial »), alors que, dans les autres pièces, « -eal » est abondamment représenté et que son passage à « è » est attesté par l'assonance dans I et V.

Je n'en chercherai pas moins la patrie de ce texte, comme des autres, soit à Liège, soit plutôt au nord-est, où nous conduisaient aussi les rimes des nasales avec les voyelles orales correspondantes, et celle de « an » avec « on », que nous avons constatées également, ne l'oublions pas, dans la Nativité II.

Toutefois, les différences dans le traitement des phonèmes ne sont pas telles que les Hutois ne pussent comprendre le patois de toute l'actuelle province de Liège, d'autant plus qu'une adaptation pouvait se faire dans la bouche des actrices d'occasion.

En dehors de « Suer Katherinè Bourlet » et de « Eliys de Potiers », un autre nom nous est fourni par l'épilogue de la deuxième Moralité (la quatrième pièce du manuscrit) aux vers 412-415 :

Ensi le tesmogne BONUERIER
lequeil veult à Dieu supplier
qui en paix puissons nos demoreir
et en la fin en sa glore aler.

Qui est ce Bonuerier (Bon-verrier ?), je l'ignore. Je connais bien de nombreux « dele Boverie »[1] au pays de Liège et on se rappelle que « ier » se prononce « i » dans nos textes, mais rien jusqu'à présent ne m'a permis de l'identifier.

Section II.

Toponymie.

La localisation désormais acquise du manuscrit, obtenue par l'identification de « Suer Katherine Bourlet » et de « Eliys de Potiers », confère une valeur plus grande aux arguments que nous allons tirer des noms de lieux mentionnés dans la Moralité III. Comme nous l'avons dit déjà, Gloterniie se vantant à Orgueil de ses hauts faits, s'y écrie (v. 685 et s.) :

Je suy damme de mainte terre
et en Franche et en Engletere.
Ma loy ont bien trestout tenus,
deis le temps de bons roy Artus,
Normans, THIOIS et AUALOIS,
qui bien ont tenut mes loy.
En Flandre aie ie mainte preus sergant,
à YPRE, à BRUGE et à GANT.
Li pouure vont à la ceruoise,

1. Cf. *Inventaire des Archives du Val-Benoît*, déjà cité, table.

leur, ilh font mult souent grant noise ;
et li aulcuns enle[nt] godalle,
qui ont pau d'argent en leur malle ;
et li plus riche vont à vin,
ou anueus ou alinckin,
li enfachon tempre la prendent
por le doucheur à cuy il tendent,
et tant y uont mes gloteceaux
qu'il en deuinent laronceaux,
et quant ils n'ont plus que despendre
si emblant qu'il se font pendre ;
ensi, à tel fin sont venus,
mainte foy, iouene et chenus.

Il y a là une évocation de ces beuveries où les Pays-Bas sont passés maîtres, dont la « godale » (good ale, bière) et le vin font les frais, et que boivent même les enfants au berceau. Les toiles de Brouwer ne les ont que trop rendues célèbres [1].

Le mot « AVALOIS » nous étonne, on ne l'avait plus entendu, semble-t-il, depuis les *Chansons de Geste*, où il figure par exemple dans *Aymeri de Narbonne* (laisse XXIII, v. 605) [2] :

Seignor baron, ce dist Charles li rois,
Ralez vos en, Borguignon et François,
Et Hennuier, Flamenc et Avalois,
Et Angevin, Poitevin et Mansois,
Et Loherain, Breton et Herupois,
Cil de Berri et tuit li Chanpenois !

Il est aussi dans *Raoul de Cambrai*. On trouvera, à ce propos, dans le glossaire de l'édition qu'en ont donnée MM. P. Meyer et Longnon la notice suivante [3] : « Le nom Avalois désigne dans *les Lorrains* les habitants d'une région avoisinant le Rhin et c'est pourquoi on a traduit ce nom par « les habitants des Pays-Bas ou pays d'*aval* » ; mais cette explication ne paraît rien moins qu'assurée. Aussi, sans prétendre résoudre la question, rappellerons-nous qu'une portion de l'ancien diocèse de Cologne, situé sur la rive droite du Rhin et dont le lieu le plus important était Siegburg, portait aux IX^e^ et X^e^ siècles le nom de « pays d'Aval » ou *Avalgaw* (sur ce pays, voyez Bötger, *Diocesan- und Gau-Grenzen Norddeutschlands*, 41-47). ».

Cette opinion est contredite par le vers de la *Mort de Garin* [4] :

Li Avalois et cil d'otre le Rin.

Gilles de Chin, s'en allant au tournoi de Maestricht, va en Avauterre. Or les baillis d'Avalterre étaient « maîtres de Chanteraine et des autres Commanderies du pays de Liège, comté de Bouillon et comté de Looz ».

Sans conclure donc avec Gachet que « le pays d'Avauterre dont parlent les trou-

1. De nos jours, le glorieux poète de la Flandre, Émile Verhaeren, les a exaltées dans ses fresques en vers des *Flamandes*.

2. *Aymeri de Narbonne, Chanson de Geste...*, publiée p. L. Demaison (Paris, Didot, *Société des Anciens Textes français*, t. II (1887), p. 27). Cf. aussi p. 64, v. 1510, où Girart est nommé « Girart l'Avalois».

3. *Société des Anciens Textes français*. Paris, Didot, 1882, pp. 357-8.

4. Cf. *Glossaire roman des Chroniques rimées de Godefroid de Bouillon, du Chevalier au Cygne et de Gilles de Chin*, par Émile Gachet ; Bruxelles, Hayez, 1859, in-4°, pp. 42-43. Pour d'autres passages littéraires où est employé le mot Avalois, consulter la *Table des Noms propres de toute nature compris dans les Chansons de Geste imprimées* par M. E. Langlois. Paris, Bouillon, 1904, 1 vol. in-8°, p. 60.

vères, est à peu près celui que comprenait le bailliage du même nom à son origine » et que « les limites de l'ancien évêché de Liège seraient peut-être les siennes », je définirais le mot Avalois en disant que ce terme désigne les habitants de la vallée de la Meuse, depuis les environs de Liège jusqu'aux alentours de Maestricht. De toute façon, il s'agit de terres dépendant du Saint Empire. Cette interprétation s'adapte à merveille à presque tous les textes littéraires. Quant au nôtre, il en permet à peine une différente.

« YPRE, BRUGE et GANT » sont les trois membres de Flandre. Le quatrième, qui est Lille, est ici omis, mais c'étaient des villes si connues qu'il ne faudrait guère en tirer d'induction sur la patrie de notre auteur. Il en va autrement de Louvaïn, surtout que celui-ci lui donne la forme wallonne familière à de Hemricourt [1] ; il la fait rimer avec « ensengne » (enseigne), ce qui en atteste l'originalité (v. 514-5) :

> Partout cognoist ou bien m'ensengne,
> d'Irelande jusque à LOWANGNE.

Voici un dernier passage dont il y a quelque chose à tirer, c'est dans la déclaration d'Avarisce (III, v. 310 et s.) :

> A Aras, à Mes et en Lhorene,
> aie ie presteit maint samayne ;
> en Rome et en Lombardie,
> ay uzureit tout ma vie
> et à Paris et decha la Some,
> aie ie apouerit maint proidhome.

Tous les lieux dont il est fait mention dans ces vers, sont situés dans l'ancien royaume de Lothaire que Philipppe le Bon et Charles le Téméraire songeaient à reconstituer et dont l'axe était à peu près celui des possessions bourguignonnes. Seul un homme des Pays-Bas, Liège, Flandre ou Artois, pouvait écrire ce vers «et à Paris et dechà la Some », c'est-à-dire de ce côté-ci de la Somme. Le pays « de par deçà » n'est-il pas la désignation la plus commune des Pays-Bas, même pour les rois d'Espagne, écrivant de Madrid, jusqu'au cœur du XVI^e^ siècle ?

Je ne crois pas, par contre, qu'il y ait un indice dans la mention faite de « Nostre Damme en Lieche », au vers 1680 de la même Moralité III, celle-ci ayant été vénérée au XV^e^ siècle, bien au delà du village de Liesse, à 16 kilomètres au nord-est de Laon dans l'Aisne [2], où l'on se rendait en pélerinage.

Une confrérie de Notre-Dame de Liesse (on disait plus souvent à Paris « Liance », rimant avec « alliance ») avait été fondée, le 8 septembre 1413, dans l'église récemment achevée et consacrée (1406) de l'Hôpital du Saint-Esprit en Grève. Ses premiers et principaux bienfaiteurs furent le roi Charles VI et Isabeau de Bavière dont les portraits se voyaient « aux vitres auprès du grand autel ». Le faste de cette association et ses banquets devinrent tels qu'on finit par l'appeler la confrérie aux Goulus. Ces banquets étaient accompagnés de représentations dramatiques au siège de la con-

1. G. Doutrepont, *J. de Hemricourt*, p. 28 : Lowainge ; Lowang ; Lovangne.
2. Le *Nouveau Larousse illustré*, à qui j'emprunte ce chiffre, parle aussi d'une Confrérie de Liesse, établie à Arras au moyen-âge et dont le chef élu par le magistrat et le peuple portait le titre d'abbé. Il présidait aux Jeux de la confrérie.

frérie ; mais nous n'avons conservé que les douze Miracles qui y furent joués de 1536 à 1550 et qui sont dus surtout à Jean Louvet [1].

Section III.

Allusions politiques et sociales.

C'est contre le luxe, la débauche, la cupidité, la paresse, que s'élève la Moralité III et on y trouve les allusions les plus nettes à l'état social contemporain de la pièce. D'une façon générale, on peut dire qu'elle respire l'esprit « goliard », l'esprit des moines mendiants qui, au XIVe siècle, menèrent une si rude campagne contre les vices du temps. « Je fais, dit Orgueil (v. 1058 s.),

prince et roy combatre,
home tuer, casteaux abatre.
Je refais ces tornois tueir
ces chevalier fay behourdeir (joûter)
et ces eschuiers ensiment,
et ces borgois chascun se prent
de my seruir et aleueir.

Même dans le clergé séculier, « Orguelhe » a des serviteurs (v. 1065 et s.) :

Tout clergie fay reuideir (combattre)
preiste, clerc et caplains :
leur cuer fay de grant orguel plains.
En vestur et abis
fait sont de vayre ou de gris,
ensi que rien ne costastent.
Ià bons ensi ne se parassent,
s'ourguelh ne fuist de leur cuer preste (prêtre).

Les réguliers ne valent pas mieux (III, 181 et s.) :

Miesmement en religion
aie-ie sergant à grant fuysson,
qui souent sont à moy enclin
et seront iusque en la fin.

Ainsi il n'y a pas que les bourgeois, il n'y a pas que le clergé séculier, chanoines, prêtres et diacres qui soient contaminés, les réguliers le sont aussi, même les Augustins et les Cordeliers, quoiqu'ils soient les bonnes milices de l'Église :

et non por quant, teilz me guerie (combat),
qui souent est de ma partie.

Ne croirait-on pas entendre van Maerlant ou Boendale ou Ruysbroeck l'admirable ou Jan van Dixmude : « Les prêtres, dit Boendale dans son poème de Jan's Teesteye, ont fait la loi très sévère pour le peuple, mais ils ne l'observent pas eux-mêmes ; pour être bien venu chez les prélats, il faut leur apporter de l'argent. Ils vendent

1. Cf. Émile Roy, *Etudes sur le Théâtre français du XIVe et du XVe siècles. La Comédie sans titre... et les Miracles de Notre-Dame par personnages* ; Paris, E. Bouillon, 1902, 1 vol. in-8°, p. CXLVI et s.

volontiers des prébendes pour un cheval ou une vache, mais pour la vertu et l'honnêteté, j'en vois donner bien rarement : « Maer om doeght en goet leven, sie ic selden provenden gheven ». Au lieu de fournir le bon exemple, les hauts prélats s'enfoncent dans le vice... ils pratiquent l'usure, vendent, courent de taverne en taverne, dansent, vont au bal, jouent à tous les jeux frivoles... ils font des paris et ils jurent. Ce n'est pas à l'église qu'ils restent le plus longtemps, c'est là où l'on boit, où l'on fait la cour aux femmes... ils vont aussi à la chasse ; pendant les offices, ils s'enfoncent dans leurs stalles, ils ronflent, tandis que les vicaires et les chapelains s'égosillent à chanter. Dans les couvents, les abbés et les abbesses font bonne chère avec leurs amis ; quant aux simples moines, ils doivent se contenter d'un œuf et d'un sale hareng ; pour ceux-ci, un peu de légumes, du fromage, un peu de mauvaise bière ; mais les abbés ont leurs caves remplies d'excellent vin du Rhin. » [1]

Ce sont surtout les moines eux-mêmes, les Franciscains ou Frères Mineurs qui, aux Pays-Bas, mènent la lutte pour la simplicité et la vertu. A côté d'eux se placent, écrit Vanderkindere, les ordres plus anciens des Carmes, des Augustins qui suivent à peu près la même règle.

Les « Cordelois » dont il est question dans notre Moralité appartenaient à l'ordre des Frères Mineurs, fondé par Saint François en 1210 et introduit en France dès 1217. Les Augustins, réunis en une congrégation, au milieu du XIII^e^ siècle, étaient aussi un des quatre ordres mendiants [2], tous alliés naturels de la plèbe dont, à la faveur de leur robe, ils faisaient écouter les plaintes et les anathèmes par les puissants de ce monde.

Voici comment, non sans éloquence, s'exprime ici le dogme de l'égalité entre les hommes (III, 1104 et s.) :

car nos sume trestous parelhe,
riche et poure, clerc et lay,
ià unc seul n'en osteraie ;
et se tu serat bien prouee,
en a ensi Dieu bien creé
unc poure home qu'il at unc roy
. . . . . .
quant al ame, sont tout d'unc pere.
. . . . . .
De terre vinent, terre sont,
en terre reuertiront.
. . . . . .
Je te dy chi à brief sermon :
nuls gentilh n'est, si de cuer non.
Unc petit home, poure et nuys,
puis qu'il est bons, est asseis plus
gentilh home qui unc roy ne seroit,
qui s'entente en mal meteroit.

Les allusions historiques contenues dans la Moralité IV sont autant de nature politique que sociale, mais, prudemment obscures, elles sont plus difficiles à interpréter. Voici ce qu'on y lit aux vers 177 et suivants :

1. Boendale, *Jan's Teesteye*, c. XXXVI et XXXVII, d'après L. Vanderkindere, *Le siècle des Artevelde*. Bruxelles, Lebègue, 1879, in-8°, pp. 331-2.
2. Je dois ces indications à l'éminent historien de St. François, M. Sabatier, professeur à l'Université de Strasbourg.

LOYALTÉ

Ilh me souient de grant defroy
q(ui) ons voit en ce monde courir.
Foy, ie n'oseroie plus venir
sur les champ myneir mes berbis,
por les leu, qui sont tous rauis
de rauir moutons et angneaux.

FOY

Et appellés vos ces louviaux,
qui sont gens d'arme, Loyalté.

LOYALTÉ

Et n'est [ce] point grant crualté
q(ui) ons voit courir en ce pays,
quant les gentiels homme sont pris
et les laboureur enmyneis,
batus, pillies et desrobeis,
sens ce que nuls voist adeuant.
Par Dieu, Foy, i'en ai(e) d'anoy tant
qui à paine les puy porteir.

FOY

Ne vos veulhies desconforteir,
Loyalté, c'est monde qui regne.
Quant I cheuals n'at point de renne,
ons ne le sceit por où tenir.
Veulhons nos chi endroit assier
et deuiseir d'aultre propos.

LOYALTÉ

Foy, mains fuions nos en bien toust,
car je doubte trop ces pillars,
qui prendent argent, pois et lars
et tout ce qui leur est besongne.

FOY

Loyalté, d'eaus n'aies nul songne,
car point ne vos approcheront ;
non feront il moy, car il n'ont
de moy ne de Leaulté curre.
L'anemy, qui por eaus procure,
leur fait oblieir vos et my.

Et plus loin, après l'arrivée de Paix, Loyalté s'écrie (v. 225 et s.) :

Li pastureil
n'ozeront plus as champ aleir,
puis que nuls ne les veult gardeir.
Ie ne sai(e) queil coze ons ferat.

PAIX

Oncq[ue] puis que vus cors laisat
des III Estas la compangnie,

bien n'auient en cel[e] partie
ne ne fera, se Dieu n'y pense.

LOYALTÉ

Ralleir m'en veul deles Prudence,
mains que nos soyons recineis.
Pais et vos, Foy, vos ne saueis
porcoy les III Estas laissay ?

PAIX

Porcoy, Loyalté ?

LOYALTÉ

I(e) y trouai(e)
Conuoitiese et Ambision
auec eulx et Presumpcion,
et, partant, ie m'en departy.

FOY

Loyalté, i(e) y trouaie ossy
Auarisce, q(ue) ons doit haïr,
et Orguel, qui m'en fist partir.
Partant, devien-ge pastureil
ne iamais, qui soit laid ne bel,
le mien cors ne les seruirat,
tant qu'il ayent cel[e] gent là.

LOYALTÉ

Par bien, Foy, ainsi ne ferai(e)-[ie]
et vos, Paix ?

PAIX

Moy, y demorai-ge,
et vos II n'y demeurés point !
il m'en venroit trop mal apoint,
se, sens vos, en I lieu astole.

LOYALTÉ

Paix et vos, Foy, dont, s'il m'anoie,
ons ne s'en doit point ameruelhier,
ie priie à hault Dieu droiturier
qui leur doinst bons conseil utilh,
qu'il soit de science fertilh,
car il leur est bien necessaire.

PAIX

Saueis quoy ? il nos couint taire,
car ly trop parleir riens n'y vault.

Il faut avouer que ces critiques conviennent aussi bien à la France de la guerre de Cent Ans qu'au Pays de Liège, l'histoire de la *Cité ardente* comme l'appelle un roman-

cier moderne [1], qui en a dépeint les révolutions, n'étant pas moins troublée que celle de nôtre pays. L'expression « trois Estas » s'applique cependant parfaitement au « sens du pays », ainsi que s'exprime la Paix de Fexhe, conclue le 17 juin 1316 [2]. Il comprend en effet le Chapitre, la chevalerie et les bonnes villes.

Mais est-ce à quelque querelle, prolongement de celle des Awans et des Waroux [3] (1296-1333) ou à la tyrannie de Jean de Bavière, au début du xv[e] siècle ou à la jacquerie de 1461, que se rapportent les vers

> quant les gentiels homme sont pris
> et les laboureurs enmyneis,
> batus, pillies et desrobeis...

Faut-il voir une allusion précise dans ces vers :

> Quant I cheuals n'at point de renne,
> ons ne le sceit por où tenir.

On peut penser aussi bien à Jean de Bavière, beau-frère de Jean sans Peur et réfugié à Maestricht devant la révolte de son peuple qui, après la bataille d'Othée (29 septembre 1408), l'appela Jean sans pitié ou à un autre Prince-Évêque, Louis de Bourbon, disant à ceux de Liège : « Vous m'avez abandonné et vous faites ce que vous voulez ; pour moi je fais ce que je peux. Je crois pourtant que je redeviendrai un jour seigneur de ce pays. » [4]

Voici les circonstances de son règne tragique qui serviraient bien de cadre à une représentation de notre Moralité IV : « A peine Charles avait-il licencié ses troupes (fin décembre 1465), les Vrais Liégeois reprirent le dessus. Ils conclurent une alliance contre tous ceux qui avaient abandonné leur cause, firent mettre à mort l'un des négociateurs du traité et empêchèrent la cité d'envoyer des députés à une assemblée des États convoqués à Huy par l'Évêque. L'anarchie se trouva bientôt à son comble. Prenant, par haine de la Bourgogne, ce nom de « Compagnons de la verte tente » que les bannis de Gand s'étaient donné pendant le grand soulèvement contre Philippe le Bon, les mécontents se répandirent par bandes armées dans la principauté, terrorisèrent les partisans de la paix, fomentèrent partout des émeutes. A Liège, des troupes d'enfants encouragés par eux, entretenaient une agitation permanente, parcouraient les rues avec des drapeaux au cri de « Vive Bade ! » [5] et brisaient les armoiries de Louis de Bourbon. » [6]

Après, c'est le sac de Dinant par Charles le Téméraire (août 1466) et bientôt, la cité de Liège, « refuge d'une quantité de Dinantais ruinés, poussés au désespoir et n'ayant plus rien à perdre », adopta une attitude plus violente que jamais. Raes y institua une véritable dictature. Le cloître de Saint-Paul, où il fixa sa résidence, devint le siège d'une sorte de gouvernement révolutionnaire. Un conseil secret, fait de bannis et de pauvres gens, s'y établit en permanence à côté de lui. On organisa une milice chargée de rechercher les suspects et les traîtres. Un régime de terreur pesa désormais sur la ville. Les partisans de Bourbon furent précipités dans la Meuse ;

1. M. Carton de Wiart.
2. St. Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liège*, t. I, p. 154, cité par Pirenne, dans son admirable *Histoire de Belgique*, t. II ; Bruxelles, Lamertin, 1903, p. 136.
3. *Ibid.*, p. 139.
4. *Ibid.*, pp. 276-7.
5. Marc de Bade, l'adversaire opposé par les petits métiers à Louis de Bourbon. Pirenne, *op. cit.*, p. 280.
6. Pirenne, *op. cit.*, t. II, pp. 279-280.

le spectacle journalier des supplices rendit le peuple sanguinaire. On construisit un échafaud à la demande de la foule qui se plaignait de ne pas jouir du spectacle des décapitations exécutées trop bas sur les degrés de la cathédrale. »

A la mort de Philippe le Bon, en 1467, la lutte contre Louis de Bourbon reprend de plus belle. Louis XI traite avec les Liégeois, et les chefs de la Verte Tente prennent possession du pays au nom du roi de France. Les Liégeois, le 31 août 1467, marchent contre Huy, où l'évêque réside avec la plus grande partie du clergé, s'emparent de la ville par surprise et pillent les richesses qui y sont accumulées.

Charles le Téméraire, le 28 octobre 1467, rencontre les rebelles à Brusthem et les met en déroute ; il entre dans Liège par la brèche. C'en est fait des franchises communales (28 nov.). Le « Perron », leur symbole, est transporté à Bruges. Louis de Bourbon rentra dans sa capitale le 30 avril 1468.

L'année suivante, la lutte du peuple contre l'évêque bourguignon se déchaîne à nouveau. Cette fois, malgré le sacrifice volontaire des six cents Franchimontois, ce fut la fin. Charles décida d'extirper ce nid de rebelles et le mit à sac. Il effaça jusqu'au nom de la ville de Liège, la rebaptisant Brabant. Il ravagea quantité de villages en Hesbaye, et ce n'est qu'en 1475, au moment d'entamer la lutte contre les Suisses, qu'il permit, moyennant l'équipement de six mille francs-archers, de rebâtir la cité.

L'esprit de notre Moralité IV est-il celui du « common peuple » ou celui du Chapitre ou celui de l'Évêque ? Je croirais que c'est l'esprit de Paix et ce personnage peut symboliser la paix de Fexhe ou celle des XXII, sans cesse violée.

Mais nous avons vu plus haut que les Carmélites de Dinant avaient précisément été chassées par le sac de la ville en août 1466 et s'étaient réfugiées à Huy dans le béguinage de Saint-Michel. Ainsi les plaintes de la Moralité auraient servi d'écho à leurs plaintes et ne seraient que la réplique de celles que nous ont fait entendre les documents authentiques : « les maisons et censes de leur eglise ont esté et sont en telle desolation et destruction qu'elles leur sont de tres petite et nulle valeur et si ont perdu la pluspart de leurs biens, baghes et meubles. »

Le vers, peut être ajouté pour la circonstance,

quant un cheuals n'a point de renne,

serait une allusion aux Liégeois rejetant l'autorité de Louis de Bourbon et la Moralité se placerait assez bien, sinon comme langue du moins comme date de représentation, après août 1466, date à laquelle le Carmel « s'en allat enviers le grasce de noble et vaillhant princhе et bon père en Dieu Monseigneur Lowy de Bourbon, par le grasce de Dieu evesque de Liege, lequel... lui donnait pour et en nom des soers, jadis à Dynant, l'eglise et beginaige de Saint Michiel. »

Mais, devant le vague des allusions, disons plutôt avec le prudent Bonuerier :

Saueis quoy ? il nos couint taire,
car li trop parleir rien n'y vault.

Au moins ces rappels des vicissitudes de l'histoire de la principauté épiscopale de Liège auront-ils eu cette utilité de nous montrer dans quelle atmosphère troublée nos pièces ont été jouées. Ainsi du développement des mystères en France pendant la guerre de Cent Ans. Dans les crises qui touchent de plus près à son existence même, le peuple n'a jamais pu se passer de jeux.

O

Section IV.

Modes féminines et Chronologie.

Rien de plus dangereux que de vouloir dater une œuvre d'après la mode qui y est décrite. Cette déesse a des retours et des caprices, et, quoique son culte ait peu d'infidèles, il est néanmoins des femmes qui, de par leur classe sociale, leur pauvreté ou leur austérité, refusent de se soumettre à ses dogmes. Voyez la belle miniature du manuscrit 9017 (f° 240 recto) de la Bibliothèque de Bourgogne et qui est daté de 1462. Des dames assistent à un tournoi : elles n'ont point des coiffures identiques comme les spectatrices du Mystère de Sainte Apolline dans la miniature de Fouquet, où on distingue nettement, dans leur loge, les bourgeoises à chaperon plat des dames nobles au hennin triomphant [1]. Dans le manuscrit de Bruxelles, je ne vois pas moins de cinq types de coiffure différents. Néanmoins, les critiques des moralistes vont peut-être nous permettre quelques précisions.

Impossible de tirer d'induction de notre pièce V, où l'armure du chevalier est celle du XIVe siècle, parce que cette Moralité est imitée d'un poème de ce temps, ni de notre pièce IV, qui mentionne bien le « jupilh » [2], sorte de casaque étroite ou de tunique à manches, auquel s'attachait, par des aiguillettes, le haut de chausses, mais c'est un vêtement de berger, et de berger de Pastorale. Cependant nous constaterons qu'il ne se porte plus au delà de l'avènement de Louis XI.

Le « sorcotteil » [3], dont il est question au vers 1938 de la Moralité III, ne nous permet guère non plus de dépasser ce « terminus ad quem ». Il était souvent, chez les femmes, bordé d'hermine, ce qui justifie l'apostrophe des vers 1068 et s. de la Moralité III :

> En vestur et abis
> fait sont de vayre ou de gris,
> ensi que riens ne costassent...
> et que diraie le apres
> de ces borgois et de ces damme,
> qui, de la teist iusque as iambe,
> sont de soye et de drap pareis
> et par dessus enherminés ?
> Corne leur fay porteir es teist,
> ensi qu'el fuissent beist.

Le mot « corne » appliqué à la coiffure féminine de la fin du moyen-âge n'a rien qui doive nous étonner. Quicherat, dans son *Histoire du Costume en France* [4], l'explique ainsi : « Les chapeaux tombèrent après 1280. Alors les cheveux, toujours séparés

1. Cf. *Les Fouquet de Chantilly. Livre d'Heures d'Etienne Chevalier*, p. Henry Martin ; Paris, H. Laurens, s. d., p. 62, pl.
2. C'est le « jupel » des textes français. Cf. Quicherat, *Histoire du Costume en France*. Paris, 1876, in-8°, p. 301 et Racinet, *Costume historique* au t. IV.
3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du Mobilier français* ; Paris, A. Morel, t. IV (1873), art. « surcot ».
4. Paris, Hachette, 1877, 1 vol. in-8°, 2e éd., d. 189.

en deux, furent nattés et conduits derrière, à partir des tempes, mais en donnant aux deux touffes qui couvraient les oreilles une extrême proéminence... Les cheveux, arrangés comme on vient de lire, étaient enfermés dans une coiffe de soie recouverte d'une résille dite crépure, qu'un tresson assujettissait sur cette coiffe. Nécessairement des sachets répondaient aux touffes de côté. Leur saillie fut étirée en pointe : c'est ce qu'on trouve appelé du nom de *cornes* dans les écrits du temps. Un chansonnier artésien compare au « cat-cornu », c'est-à-dire au chat-huant, les dames qui se coiffaient de la sorte. » On raconte qu'un évêque de Paris décréta quatre-vingt-dix jours d'indulgence en faveur de ceux qui honniraient les dames ainsi coiffées en leur criant « Heurte, belin » (fonce, bélier).

Juvénal des Ursins, à la date de 1417, écrit [1] : « Les dames menoient grans et excessifs estats et cornes merveilleusement haultes et larges. Et avoient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé et baissassent. » La reine Isabeau dut même à cause de cela, dit-on, faire agrandir les portes des appartements de Vincennes.

Enguerrand de Monstrelet, d'autre part, dans sa Chronique [2], à l'année 1428, raconte : « En cest an, ès pays de Flandres, Tournésis, Artois, Cambrésis, Ternois, Amiénois, Pontieu et ès marches environ, régna un prescheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretaigne, nommé Frère Thomas Couette... Et pareillement blasmoit et diffamoit tres excellentement les femmes de noble lignie et autres, de quelque estat qu'elles fussent, portans sur leurs testes haulx atours ou autres habillemens de parage, ainsi que ont accoustumé de porter les nobles femmes ès marches et pays dessus diz. Desquels nobles femmes, nulles, atout yceulx atours, de quelque estat qu'elle fust, ne se osoit trouver en sa presence, car il avoit acoustumé, quand il en voyoit aucunes, de esmouvoir après ycelles tous les petits enfans et les admonestoit en donnant certains jours de pardon à ceux qui ce faisoient... et les faisoit cryer après elles en hault : « Au hennin ! Au hennin ! » Et mesmement, quand les dessus dictes femmes de noble lignie se déportoient de devant luy, yceulx enfans, en continuant leur cry, couroient après et de fait vouloient tirer jus lesdiz hennins, tant qu'il convenoit que ycelles se sauvassent et missent à seureté en aucun lieu. Pour lesquelz, cas et poursuites s'esmeurent, en plusieurs lieux où ilz se faisoient de grans rumeurs et maltalens entre lesdiz crians « Au hennin ! » et les serviteurs de ycelles dames et damoiselles. Nient mains le frère Thomas continua tant et fist continuer ès cris et blasphèmes dessus diz que toutes les dames et damoiselles et autres femmes portans haulx atours, n'aloient plus à ses prédicacions, sinon en simple estat et descongneu, ainsy et pareillement que les portent femmes de labeur, de petit et povre estat. Et pour lors, la plus grande partie d'ycelles nobles femmes... se disposèrent à mettre jus leurs atours et prinrent aultres, telles et assez paraulx que portent femmes de béguinages. Et leur demoura cest estat aucune petit espace de temps. Mais à l'exemple du lymeçon, lequel, quand on passe près de luy, retrait ses cornes par dedens et quand il ne ot plus riens, les reboute dehors, ainsy firent ycelles. Car, en assez brief terme après que ledit pres-

1. *Ibid.*, p. 259.
2. Publiée par M. Douët-d'Arcq (Société d'Histoire de France). Paris, 1860, t. IV, p. 302 sqq.

cheur se fust départy du pays, elles mesmes recommencèrent comme devant et oublièrent sa doctrine et reprinrent petit à petit leur viel estat, tel ou plus grant qu'elles avoient acoustumé de porter. »

Ce texte de 1428, d'autant plus intéressant pour nous qu'il se rapporte aux Pays-Bas, se place donc en plein règne du hennin, et les cornes ne sont déjà plus qu'un souvenir. Les truffeaux ou sachets latéraux des coiffes ont été réduits vers 1422 et puis ont disparu [1]. Les larges atours de la reine Isabeau firent place aux atours en hauteur, c'est-à-dire aux hennins. Vers le milieu du siècle, l'auteur inconnu du *Miroir aux Dames* [2], publié par M. Piaget, un des meilleurs connaisseurs de la littérature du XV^e^ siècle, écrit :

J'ay veu, pieça, qu'on ne portoit
Que deux cornes dessus les testes,
Et encores on vous en blasmoit
Et vous en appeloit on bestes...

L'auteur voit donc dans les cornes, c'est-à-dire dans l'escoffion à cornes, une mode périmée, mais il n'est pas plus content de ces voiles éparpillés sur le hennin, lesquels se rencontrent dans les miniatures entre 1450 et 1480.

On objectera peut-être que, loin de Paris, des coiffures ont pu se maintenir plus longtemps et que ce pourrait être le cas aux Pays-Bas, patrie de notre texte, mais il ne faut pas oublier que ces riches domaines des ducs de Bourgogne, loin de copier alors servilement notre capitale et de suivre ses modes, lui avaient dicté celle des cornes, qu'Isabeau de Bavière, apparentée à Marguerite de Bavière, femme de Guillaume de Hainaut, avait introduite à Paris, lors de son mariage avec Charles VI en 1385. Dans le Testament de Jehan de Meung [3], il est dit :

Je ne say s'on appelle potences ou corbiaux
Ce qui soustient leurs cornes, que tant tiennent à biaux,
Mais bien vous ose dire que Sainte Elysabiaux
N'est pas en Paradis pour porter tiex babiaux.

« Notre pays, écrit un historien belge, M. Hymans [4], donnait alors le ton même à la cour de France et le peliçon de Jean de Bourgogne n'y était pas moins bien porté que l'escoffion à cornes d'Isabeau de Bavière »

Le fait que les « cornes » étaient originaires des Pays-Bas ne leur aurait-il pas cependant assuré une plus longue fortune qu'en France ; on pourrait peut-être le penser à cause de la miniature qui se trouve au folio 63 verso d'un manuscrit de Miélot (manuscrit 9392 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles). On y voit de grandes dames, à table, portant des escoffions à cornes bien caractérisés. Il s'agit de l'*Épître d'Othea à Hector*, dont la copie est datée de 1455, mais on trouve aussi dans le même manuscrit aux folios 38 v°, 78 v°, des hennins à longs cornets pointus, de cinquante à soixante centimètres de hauteur, et des hennins tronqués, couverts d'un ample voile. Les cornes sont courtes, rembourrées, à peine indiquées et recouvertes par une

1. Quicherat, *Histoire du Costume en France*, p. 284.
2. *Le Miroir aux Dames, poème inédit du XV^e siècle, publié avec une introduction*, par Arthur Piaget (Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres de l'Académie de Neuchâtel). Neuchâtel, Attinger, 1908, 1 vol. in-8°, p. 49.
3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, t. III, p. 225.
4. Dans la *Patria Belgica* de E. van Bemmel ; Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1879, t. III, p. 766.

guimpe froncée, dans le portrait de dame van Eyck, daté du 17 juin 1439 [1]. Il y a quelques escoffions du même genre, à cornes peu marquées, dans la *Chronique de Hainaut* de Jean de Guyse commencée en 1446 [2]. Dans un tableau de Simon Marmion, que le catalogue du Musée de Berlin [3] date du milieu du xv^e^ siècle, une accoucheuse porte l'escoffion à cornes et la noble femme, le hennin. Sur le fond droit du triptyque de van der Weyden (1400-1464) au même Musée [4], Herodias a l'escoffion, Salomé, sa fille, ne l'a plus, et ceci semble bien indiquer l'état de choses du second quart du xv^e^ siècle. Les femmes âgées sont restées fidèles à cette coiffure que portent aussi de petites bourgeoises attardées. Les jeunes et les riches préfèrent le hennin, d'abord en cône, puis en cône tronqué, sur lequel, à mille plis, flotte la gaze légère du voile.

Il apparaît donc qu'un texte qui attaque les « cornes » comme une mode dominante et qui les compare, non à une, mais à des cornes de bête, date nécessairement d'une époque antérieure au triomphe du hennin, auquel on assista vers 1425. Il faut par conséquent, même s'il est des Pays-Bas, situer ce texte entre 1385 et 1422 environ, en aucun cas postérieurement à 1450. La composition de notre Moralité III, s'il faut la dater d'après ce détail de l'histoire du costume, comme il est légitime, se placerait donc ou à la fin du xiv^e^ ou dans le premier quart du xv^e^ siècle. La linguistique choisira.

Quant à l'opinion, qu'on eut sur cette coiffure qui, pas plus qu'aucune autre, fût-ce une frégate, n'empêcha jamais une jolie femme d'être jolie, elle varie de poète à poète. Eustache Deschamps (2^e^ moitié du xiv^e^ siècle), contemporain et misonéiste, la raille, Olivier de la Marche (1426-1501) professe pour elle la tendresse que l'on a toujours pour les modes du passé. Le premier dit [5] :

Oncques ne fut si lourd afublement
Ne si cornu ; visaiges fait de chas,
Et si desplaist à tous communement
Tel chief fourré d'estrange channevas :
Cornes portez comme font les lymas...

Et le second :

Je vis atours de diverse maniere
Porter aux dames pour les mieulx atourner ;
L'atour devant et celui en deriere,
Les haulx bonnez, quevrechiez a baniere,
Les haultes cornes pour dames triumpher.

1. Cf. H. Hymans, *Les van Eyck*, Paris, Laurens, s. d., pp. 112 et 116. Voir aussi Petrus Christus dans la Légende de Sainte Godeberte (Collection du baron A. Oppenheim à Cologne), datée de 1449 (Max Rooses, *Les Chefs-d'œuvre de la Peinture*).
2. Ms. 9243 de la Bibl. Roy. de Bruxelles.
3. Numéro 1645.
4. Musée de Berlin, n° 5043.
5. Cité par M. Piaget, dans son édition du *Miroir aux Dames*, p. 48, note 1.

CHAPITRE IV

MISE EN SCÈNE DE NOS PIÈCES ET SURVIVANCES DU DRAME LITURGIQUE. ART ET MYSTÈRE.

SECTION I.

La première Nativité et le drame liturgique.

Il y a peut-être d'autres moyens de dater nos mystères, surtout notre première Nativité, ce sont les survivances qu'on y trouve du très ancien drame liturgique. La plus remarquable est celle-ci : au moment où les trois Rois ont quitté Hérode, « l'estoille se doit moustreir », dit la rubrique (p. 18) et Jaspar, cessant de parler français ou wallon, s'écrie ou chante en latin :

Hoc signum magni regis est ; eamus et inquiramus eum et offeramus ei munera : aurum, thus et mirram.

Or c'est là le trope des mages allant vers la crèche. La plus ancienne forme me semble être celle qu'il revêt dans le chœur alterné de la cathédrale de Nevers [1], tel qu'on le lit dans le graduel copié vers 1060 : « *Magi simul* : Eamus ergo et inquiramus eum, offerentes ei munera, aurum, thus et mirram. »

On le trouve aussi dans le drame de l'abbaye de Bilsen en Limbourg, lequel date du XI^e^ siècle et que j'ai publié avec M. Young, dans la *Romania* [2]. A un moment exactement semblable, Hérode dit :

Ite et de puero diligenter inuestigate
Et inuento, redeuntes mihi renuntiate.

Cette phrase est peu caractéristique, puisqu'elle reproduit les paroles prononcées par Hérode, selon Matthieu, II, 8 : « Ite et interrogate diligenter de puero et cum inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum » [3]. Les Mages, descendant de l' « échafaud » (descendentes de sede), qui représente, devant l'autel, le palais du roi, répliquent par ces mots qui ne sont pas dans Matthieu :

Eamus ergo et inquiramus eum ; offeramus ei
Munera : aurum, thus et mirram [4].

1. Cf. L. Delisle, *Le Mystère des Rois Mages dans la Cathédrale de Nevers*, dans *Romania*, t. IV (1875), p. 2.
2. *Romania*, t. XLIV, janvier-octobre 1916-1917, p. 357.
3. *Biblia sacra vulgatæ editionis*. Paris, 1870, p. 995.
4. *Romania*, t. XLIV, p. 366.

On remarquera l'identité entre notre texte liégeois et celui de Bilsen : « offeramus ei », alors qu'à la cathédrale de Nevers on dit, au XI^e siècle aussi, « offerentes », forme qui s'y perpétue au XII^e et qu'on revoit aussi bien dans le manuscrit 178 d'Orléans, provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et publié par Coussemaker [1], chez qui on lira la musique de notre trope, que dans le manuscrit latin 904 (fin du XIII^e siècle), [2] que dans le manuscrit 1708 de la Bibliothèque Mazarine (tropaire du XIII^e siècle) [3], que dans le manuscrit de la cathédrale de Frisingue [4], que dans le jeu de la cathédrale de Strasbourg [5].

Autre identité : la phrase « Eamus ergo », dans le manuscrit de Nevers, comme dans celui de la Bibliothèque d'Orléans, comme dans celui de la Bibliothèque Mazarine ou de la Bibliothèque de Madrid [6], se trouve dans la bouche des Mages, avant leur rencontre avec Hérode. Dans Bilsen et dans notre manuscrit elle figure, bien plus logiquement d'ailleurs, après que les rois ont quitté les Mages et un peu avant leur offrande. Il n'y a que dans l'usage tardif de Limoges, tel qu'il est décrit par Martenne [7], qu'il est placé au même endroit, dans une forme identique (offeramus) et en y ajoutant, comme dans notre texte wallon, le « Hoc signum magni regis est ».

C'est là l'antienne complète de l'Épiphanie, mais il n'en résulte pas nécessairement, comme le veut M. Anz [8], que l'usage de Limoges représente l'aspect primitif, le « Typus I », arbitrairement construit par lui, étant censé avoir laissé tomber le « Hoc signum »... Le texte entier se chante encore : il est dans l'Antiphonaire romain sous la forme que voici [9] :

« *Ad Magn. Ant. in I Vesp.* (8 *Ton.*) : Magi videntes stellam, dixerunt ad invicem : Hoc signum magni Regis est ; eamus et inquiramus eum et offeramus ei munera, aurum, thus et myrrham, alleluia. Cant. : magnificat. »

Pour en revenir à notre première Nativité, le principal argument que nous puissions tirer de la présence de l'antienne complète est le lien étroit qui rattache notre texte à l'office de l'Épiphanie et au drame liturgique, en particulier à celui de Bilsen.

C'est en vain que l'on cherchera cette antienne dans les mystères français, même dans ceux du XIV^e siècle, par exemple dans le *Miracle de la Nativité Nostre Seigneur Jhesu-Crist* [10] ou dans *Le Geu des Trois Roys qui alèrent aourer N. S. Jhésuscrist* [11],

1. *Drames liturgiques du Moyen-Age* (texte et musique), par E. de Coussemaker ; Rennes, Vatar, 1860, 1 vol. in-4°, p. 146.
2. *Ibid.*, p. 242. On ne sait rien sur l'usage de Rouen, puisque la phrase de l'office publiée par M. Gasté, dans *Les Drames Liturgiques de la Cathédrale de Rouen (Revue Catholique de Normandie*, 1893, p. 574), n'est pas achevée.
3. Publié par Karl Young, *Some Texts of Liturgical Plays* (Reprinted from the *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XXIV, 2), p. 296.
4. Bibl. de Munich, XI^e siècle, apud Du Méril, *Les Origines latines du Théâtre moderne*, Paris, 1897 (Réimpression de l'éd. de 1849, p. 157). Cf. aussi le « Officium pastorum » du Ms. H 304 de la Bibl. de Montpellier ap. K. Young, *A Contribution to the history of liturgical drama at Rouen* ; Repr. from *Modern Philology*, t. VI, n° 2, oct. 1908, p. 7.
5. Cf. Lange, *Ein Dreikönigsspiel aus Strassburg*, dans *Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur*, t. XXXII, Berlin (1888), p. 412. Ce texte n'a pas le « Hoc signum ».
6. A l'usage de la Sicile. Cf. K. Young, *Some texts*, etc., pp. 325, 326.
7. *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. III, col. 124, cité par Du Méril, *op. laud.*, p. 153. Cf. aussi E. K. Chambers, *The mediæval stage* (Oxford, Clarendon press, in-8°, 1903, t. II, p. 45).
8. *Die lateinischen Magierspiele. Untersuchungen und Texte zur Vorgeschichte des deutschen Weihnachtsspiels*, Leipzig, Hinrich, 1905, in-8°.
9. *Manuale Cantorum sive Antiphonale Romanum* ; Liège, 1833, p. 89.
10. *Miracles de Nostre Dame par personnages*, p. p. G. Paris et U. Robert (Société des Anciens Textes français), t. I, p. 107 et s.
11. *Mystères inédits du Quinzième siècle*, p. p. A. Jubinal (Paris, 1837, in-8°), t. II, pp. 79 et s.

publié par Jubinal et, à plus forte raison, dans les grandes passions cycliques de Marcadé [1], de Greban [2] ou dans celle de Semur publiée par M. Roy [3].

Je l'ai cherchée en vain aussi dans le drame allemand [4], mais je l'ai trouvée par contre, et ce ne peut guère être un hasard, dans le *Paaschspel*, de Maestricht, c'est-à-dire dans un drame cyclique d'une région située au nord-est du pays de Liège, de l'autre côté de la frontière linguistique, près de laquelle nous situons notre Nativité [5]. A la page 506 de l'édition Moltzer, on lit en effet ceci : « Hie kument die dri kuninge, ende volgent deme sterren, ende sukent dat kent (Hoc signum magni regis est...) ».

Le manuscrit, qui provient du Slawantenklooster, à la montagne Saint-Pierre près de Maestricht, et repose aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de La Haye, est de la fin du XIVe siècle ; ses éditeurs le datent du milieu du même siècle : il est écrit dans le dialecte de la région. N'oublions pas que Bilsen est à quelques kilomètres à l'ouest de Maestricht, dans le Limbourg belge.

L'identité de forme de l'antienne entre l'usage de Bilsen et notre Nativité (offeramus, contre l' « offerentes » de la tradition française unanime), [6] d'autre part la présence de la phrase « Hoc signum magni regis est » dans notre Nativité et dans un texte en langue vulgaire du XIVe siècle, provenant d'une abbaye des environs de Maestricht, nous ramène une fois de plus au nord de l'ancienne principauté de Liège.

Le *Paaschspel* contient bien d'autres citations d'antiennes, mais elles ne lui sont plus communes avec la première Nativité. Celle-ci présente d'abord le Gloria in Exelsis (p. 6), entonné par les trois anges après l'Annonce aux Pasteurs. Il n'en faut tirer aucune induction, parce que ce chant célèbre figure partout. Autre chose est de la *Benedictio Dei Omnipotentis* (p. 18) prononcée par Dieu, qui parle latin, comme « Figura » dans le *Jeu d'Adam* [7]. C'est la formule ordinaire de la bénédiction.

Le *Adorate Deum* [8] répété deux fois au moment de l'offrande des Rois et le *Omnes de Saba* [9] sont plus importants. L'un et l'autre appartiennent, aujourd'hui encore, aux offices de l'Épiphanie, l'*Omnes de Saba* chanté après l'Introït et la leçon d'Isaïe, l'*Adorate Deum*, immédiatement après l'Introït du 3e dimanche après l'Épiphanie [10].

Il y a, dans la première Nativité, encore bien d'autres traces du drame liturgique, mais elles n'apparaissent pas au premier abord. Au vers 15, il est question des sages-femmes que Joseph veut quérir pour assister la Vierge à l'enfantement : ce sont les « Obstetrices » qui ne manquent jamais dans l'*Officium stellæ*, par exemple dans

1. *Le Mystère de la Passion*, p. p. J.-M. Richard ; Arras, 1891, in-4°. Cf. A. Thomas, *Notice biographique sur Eustache Marcadé* (mort le 10 janvier 1440), dans *Romania*, 1906, p. 583.
2. *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban*, p. p. G. Paris et G. Raynaud. Paris, Vieweg, 1878, in-4°.
3. *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*. Paris, Champion, 1903, 2 vol. in-8°.
4. Cf. R. Froning, *Das Drama des Mittelalters* (Kürschner's *Deutsche National Litteratur*), 3 vol., s. d.
5. *Fragment van een in Nederrijnsch dialect geschreven Paaschspel*, publié en appendice à *De Middelnederlandsche Dramatische Poezie*, p. H. E. Moltzer ; Groningue, Wolters, 1875, in-8°, pp. 496 et s. Il n'a pas été compris malheureusement dans la réédition critique récente de M. P. Leendertz Jr. (Leyde, Sijthoff, s. d.).
6. A l'exception de l'usage de Limoges, signalé au XVIIIe s. seulement.
7. *Le Mystère d'Adam, an Anglo-Norman Drama of the twelfth century*, ed. by Paul Studer ; Manchester, University Press, 1918, in-18, pp. 2 et *passim* ou *Das Adamspiel*, p. p. K. Grass, 2e éd. Halle, Niemeyer, 1907, pp. 4 et s.
8. *Missale romanum*... Paris, 1720, p. 53 : Dominica III, post Epiphaniam Introitus. Ps. 96. Adorate Deum omnes Angeli ejus, etc.
9. *Missale romanum* ; Paris, 1720, p. 45 : In Epiphania Domini... Gradual. Omnes de Saba venient, aurum et thus deferentes, et laudem Domino annuntiantes.
10. Cf. pp. 20 et 21 de notre édition.

Bilsen et qui doivent témoigner de la virginité de Marie. Trop pudique, notre couvent de Carmélites, les aura supprimées.

L'Annonce du « premire Angele az Pastore » [1] (v. 65 et s.) :

> point de paour n'aiies ;
> veiies, tres grant ioie je vos anunche,
> qui eirt à toute le monde,
> car aiourduy vos est neis le salueur,
> qui est Crist le signeur,
> et je vos donne chi signe par verité,
> car l'enfan vos trouuerés,
> nus en la creppe, de drappellet envolleppez

est la traduction littérale des paragraphes 10 à 12 du Chapitre II de l'Évangile de Luc [2] :

« 10. Nolite timere ; ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo :

11. Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David.

12. Et hoc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum et positum in præsepio. »

Les vers 83 et 84 :

> Ceirtainement unc enfan nos est neiz,
> unc fils nos est donneiz

sont, par contre, une traduction, non moins littérale, du trope du jour de Noël, chanté après l'Introït : « Puer natus est nobis et filius datus est nobis. »

Dans le drame de Bilsen [3], les anges aussi disent, du haut de chemin de ronde que l'architecture romane mène autour de la nef et du chœur, au-dessus des colonnes :

> Angelus ab altis Pastoribus ista predicit :
> Pastores, anuntio uobis.

c'est la quatrième antienne des Laudes de Noël : « Angelus ad Pastores ait : Annuntio vobis gaudium magnum, quia natus est nobis hodie Salvator mundi, alleluia », que notre texte traduit littéralement par ses vers 73-76, dont on notera la régularité relative :

> Encore vos nunche grant paix et grant honeur ;
> neis est le roy que de monde est salueur ;
> en Bethléem aleiz toust sens sourjour,
> si sareis le renom por vos mielz enformeir.

Si les deux premiers vers sont empruntés au drame liturgique, les deux derniers viennent, ou bien de Luc, II, 15 : « Transeamus usque Bethlehem » ou d'un drame liturgique comme Bilsen, où la même phrase se retrouve.

L'interrogation du peuple aux bergers [4] n'est pas autre chose que le « Pastores dicite quidnam vidistis », de l' « *Officium stellæ* » de Bilsen [5] et de bien d'autres drames.

1. Cf. p. 5.
2. *Biblia Sacra, vulgatæ editionis.* Paris, 1870, pp. 1056-7.
3. *Romania*, janvier-octobre 1916-17, p. 360.
4. Cf. p. 8 de notre édition.
5. *Romania*, 1916-17, p. 366.

Le « Quem quæritis in præsepe ? », le « qui cherchez-vous dans la crèche ? », imitation du « Quem quæritis in sepulchro » de l'Office de Pâques, n'est pas représenté, évidemment à cause de la suppression des « obstetrices » qui auraient eu à le prononcer [1].

Lorsque Hérode a congédié les Rois, il leur dit dans Matthieu, II, 8 : « Ite et interrogage diligenter de puero ; et cum inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum », et dans le drame de Bilsen [2] :

Ite et de puero diligenter inuestigate,
Et inuento, redeuntes mihi renuntiate

Impossible de déterminer si la source des v. 353-360 est l'office dramatique ou l'Évangile.

La liturgie tient beaucoup moins de place dans la deuxième Nativité, qui me semble, à cause de cela, postérieure. Cependant, de même que la première présente, dans le même ordre, les scènes du drame latin des Rois, la deuxième reproduit celles du drame des Innocents avec des traces, peut-être, de la procession des prophètes [3]. Le Sot, qui introduit l'élément comique, appartient par contre à une époque tardive.

Quant aux trois autres Moralités, elles n'ont aucun lien avec les Offices. Il y manque même le *Te Deum laudamus*, qui termine d'ordinaire les Mystères et les Miracles. On ne le trouve pas non plus d'ailleurs à la fin des deux Nativités, cela peut tenir à ce que la seconde, qui prolonge la première, n'est pas terminée.

En somme, c'est la Nativité I qui reproduit le plus fidèlement la tradition du drame liturgique, notamment de celui de Bilsen (XI^e siècle) et elle a cela de commun avec le *Paaschspel* de Maestricht (XIV^e siècle), double certificat de provenance liégeoise et d'ancienneté [4].

Section II.

La Mise en scène.

Jouées dans un couvent de femmes, les deux premières Nativités ont bien pu avoir aussi des religieuses de Huy pour actrices, même dans certains rôles d'hommes : ce serait alors l'inverse de ce que nous avons d'ordinaire, les rôles de femmes étant généralement tenus par des jeunes gens. Cependant, je fais là une hypothèse toute gratuite et qui, fût-elle vérifiée, n'aurait qu'une valeur limitée, car la pièce, copiée dans la

1. Cf. M. Böhme, *Das lateinische Weihnachtsspiel (Grundzüge seiner Entwickelung)* ; Leipzig, R. Voigtländer, 1917, in-8°, p. 35.
2. *Romania*, 1916-17, p. 365.
3. Cf. Sepet, *Les Prophètes du Christ* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXVIII, XXIX, XXXVIII). Je dis ceci à cause des allusions aux prophéties de Balaam et de David, p. 37 de notre édition.
4. Pour les survivances liturgiques dans le drame anglais et allemand, on se reportera à P. E. Kretzmann, *The liturgical elements in the earliest forms of the mediæval drama with special reference to the english and german plays*, *Bulletin of the University of Minneapolis*, décembre 1916, in-8° ; Sam. B. Hemingway, *English Nativity plays* (New-York H. Holt, 1909, in-8°), et G. Duriez, *La Théologie dans le drame religieux en Allemagne* ; Thèse de Lille, 1914, in-8°.

seconde moitié du xv[e] siècle, a dû avoir une longue fortune, peut-être plusieurs fois séculaire, dans les couvents de l'est de la province de Liège. On songe involontairement, par exemple, à l'abbaye de Stavelot-Malmédy qui, selon M. Bédier, eut un grand rôle dans la formation de la *Geste* de Renaud de Montauban [1] parce que, « établie à la frontière linguistique du français et de l'allemand », elle « était le dernier sanctuaire de langue française qui attirât les pélerins français, quand ils allaient vers Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, pour y vénérer les grandes reliques, vers Cologne pour y vénérer Saint Pierre, et, à partir de 1164, les rois Mages ». [2]

Il est probable que le rôle de Dieu le père, qui doit prononcer la « Benedictio Dei omnipotentis » et aussi celui de Joseph, peut-être encore celui des Rois a été confié à des prêtres, car Jaspar doit entonner avec révérence et justesse l'antienne « Hoc signum... » et, un peu plus loin, l' « Adorate Deum » que répète Melchior, tandis que Balthazar répond par l' « Omnes de Saba ».

Intimement lié à l'office, notre premier « Jeux de la Nativité », comme il s'intitule lui-même, lequel est à la fois un Jeu des Pasteurs et un Jeu des Rois, est si pauvre en rubriques scéniques que l'on ne peut rien savoir du décor, sans doute très primitif, dans lequel il fut représenté. On est heureux, par contre, de surprendre quelques gestes : ceux de Marie prosternée devant son enfant « Et puis baise les pies et mains de Jesus », mais on ne sait s'il s'agit d'une poupée ou d'un enfant véritable.

On peut bien supposer un paradis surélevé, des anges « dans les voûtes », mais il est dit que ceux-ci s'en vont et non pas qu'ils remontent. On peut encore imaginer une crèche, avec l'âne et le bœuf [3], pour l'adoration des pasteurs et celle des mages. Ces derniers sont précédés d'une étoile qui « absconse », c'est-à-dire disparaît, lorsque les Rois sont devant Hérode et reparaît quand ils le quittent, c'est là encore une survivance du drame liturgique.

Il faut nécessairement « un échafaud » réservé à Hérode, ses clercs et maîtres-docteurs, correspondant aux disciples et aux scribes du drame liturgique, assez grand pour que les Rois y puissent manger avec lui.

Le peuple remplace le chœur de la tragédie antique et « Unc por tout le Peuple » parle comme faisait le coryphée. Les Rois n'ont pas de compagnons, bien qu'il soit fait allusion à leur « conroy » : nous n'en sommes pas encore aux grands cortèges à chameaux de la *Passion* de Greban ou des maîtres italiens et flamands du xv[e] siècle.

On n'est pas mieux informé de la mise en scène de la seconde Nativité qui, je crois, est la suite de la première, au moins par les événements qu'elle retrace : La Purification de la Vierge Marie force Joseph et son épouse à se rendre au « temple en Gerusalem » où Saint Syméon les précède. C'est une nouvelle « mansion » juxtaposée à celle du palais d'Hérode : c'est probablement dans une autre mansion encore, car ce ne peut guère être dans la crèche, que se joue cette petite scène de l'adoration de Jésus par Sainte Anne, sur laquelle nous reviendrons.

1. J. Bédier, *Les légendes épiques, Recherche sur la formation des Chansons de Geste*, t. IV. Paris, Champion, 1921, in-8°, pp. 265 et s. Cf. notamment p. 273.

2. M. Bédier cite dans sa note 1 de la page 273, Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikoenigsspiel, nebst einem Exeurs ueber die Namen der drei Konige Caspar, Melchior, Balthasar*. Je renvoie aussi à Kehrer, *Die heiligen Dreikonige in der Legende und in der deutschen bildenden Kunst bis Albrecht Dürer (Studien zur deutschen Kunstgeschichte*, 53 Heft), Strasbourg, Heitz, 1904, in-8°.

3. Sur la mise en scène de la Crèche dans le drame liturgique, voir M. Böhme, *op. cit.*, p. 39.

La *Moralité des Sept Péchés mortels et des Sept Vertus* ne suppose pas non plus une mise en scène fort compliquée. Les spectateurs sont nombreux : il ne s'agit pas de « douches suers », mais du peuple, auquel parle l'Ermite. La présence du Diable et de son clerc, lequel, à la fin de la pièce, traîne son maître sur le « fondement » en enfer en le rouant de coups, la « hulerie » qu'il leur semble déjà entendre, annonce une de ces « chapes d'Hellequin » [1] dont la gueule bayait sur le « champ » des mystères, mais aucun détail ne nous est fourni sur son aspect. Le texte est encore moins précis à cet égard que les rubriques du Jeu d'Adam, mais la mise en scène des Moralités, comme on peut le voir par la gravure de Brueghel sur *la Tempérance* est beaucoup plus simple que celle des mystères.

On voit cependant, dans notre jeu, un Paradis surélevé dominant la scène, où trône Dieu (Jésus) et Notre-Dame, d'où « descent li angele de Paradis » [2] et où il remonte, tandis que Chérubin demeure en terre.

On ne sait si les personnages avaient, comme dans la gravure de Brueghel sur *la Tempérance*, inspirée des Moralités flamandes, leur nom écrit sur leur manteau [3], mais Orgueil « est couronée et tient un septre en sa main » [4], Ire « tient une espée », Envie, « une fleur et unc serpent desus », Avarisce, « une gourle » ou bourse « de denier », Accide ou paresse, un crucifix qui n'est qu'une dérision, Glouterniie, « ung pasteit » et Luxure, « un miroir ». Après la conversion, « Chi se vestit Orguel de habis de Humilité » et cette scène de déshabillage et de rhabillage se renouvelle pour chacun des Vices revêtant l'habit de la Vertu qui l'a converti. Voilà tout ce qu'on peut dire, si l'on ne veut pas se lancer dans des conjectures.

Il faut être aussi réservé en ce qui touche le « Jeux à VI personage » (la Moralité précédente en exigeait vingt et un) que nous intitulerions, d'après les vers 19 et 20, « l'alyance de Foy à Loyalté ». On doit simplement supposer, sans qu'il faille construire un décor compliqué, la maison de Prudence et de Loyalté, sa fille, la mansion d'Amour où se rend Foy, la maison d'Honneur que visite Amour, les champs où Foy rencontre Loyalté, et où s'ébattent ensemble les bergers pour célébrer ensuite les accordailles, en présence de Paix.

On ne peut se les figurer autrement vêtus que dans la miniature du manuscrit 9017, datant de 1462, à la Bibliothèque de Bourgogne [5], une simple casaque à manches ou « jupille », à laquelle est attachée, par des aiguillettes, le haut de chausses. Ils portent la panetière ou besace lacée. Le chef est couvert d'un « cappel gry ». La fiancée doit avoir une jupe et c'est elle qui porte la houlette, la flûte de Pan et la cornemuse, tandis que Foy joue du flageolet.

De la mise en scène du « Jeux de Pelerinage humaine » on ne peut rien dire, si ce n'est que l'on y procède à l'adoubement symbolique du Pèlerin. La voit-on, comme

1. Cf. G. Cohen, *Histoire de la Mise en scène dans le Théâtre religieux français du moyen-âge* ; Paris, Champion, 1906, 1 vol. in-8°, pp. 95 et s.
2. P. 54 de notre texte.
3. Dans le texte d'une moralité flamande publiée par M. Logeman (*Vlaamse school*, mars 1901, p. 73), « Cleyn Betrouwen » (Petite Confiance) se montre à la fin si « forci » qu'il est devenu « Perfect Geloof » (Foi parfaite) et sa femme de s'étonner : « Wat nu, man ? Wat huet is dit en wat staet er aangevast ? Hier staet dalderbest « Perfect Geloof » gescreven ! » ce qui veut dire : Qu'y a-t-il, mon homme ? Quel est ce chapeau ? Qu'y a-t-il d'attaché dessus ? En vérité il y est écrit nettement « Foi parfaite ».
4. P. 43 de la présente édition.
5. F° 303 recto.

dans la miniature de l'original reproduite par M. Stürzinger [1], la perche à laquelle pendent les armes que Grâce de Dieu destine à son servant : heaume et gamboison, gorgière et haubergeon, haubert et épée, écu et gantelet? Il semble bien qu'elles doivent être apportées sur la scène, pour que le Pèlerin les revête, se plaigne de leur poids et s'en débarrasse sur le dos de Mémoire, cette « mesquine » qui l'accompagnera partout, se contentant pour lui-même de l' « escharpe » ou besace à douze clochettes et du bourdon à deux pommeaux.

A en juger par la quantité d'ennui qui se dégage de cette pièce, on pourrait être tenté de penser qu'elle n'a jamais été jouée, mais ce serait juger le public du moyen-âge, surtout celui des couvents, d'après nos idées modernes. D'ailleurs pourquoi aurait-on « mis en pièce » le Pèlerinage de Vie Humaine, si ce n'était pour le jouer ? « Suer Katherine » ne l'eût pas copié avec ses autres Jeux et ce terme même, dont se sert la rubrique initiale, ne prête pas à équivoque.

Section III.

Art et Mystère.

« Ychi tient Marie Ihesus sor son geron tot droit et Sainte Anne l'adore », dit une rubrique de la seconde Nativité [2].

Combien ce geste de la mère dressant son fils sur ses genoux devait émouvoir les « imagiers » présents dans l'assistance et frapper à la fois leurs yeux et leur cœur, à une époque surtout, au XIVe siècle, où une vague de réalisme les agite, où il ne leur suffit plus, comme au XIIIe, de sculpter ou d'enluminer selon les prescriptions de la théologie [3], mais où il leur importe de faire vrai selon la nature et selon l'âme. N'oublions pas que nos Nativités wallonnes sont contemporaines des van Eyck et de Roger de la Pasture dit van der Weyden.

Il est possible qu'elles aient inspiré le tympan de Huy, l'ancien portail de Bethléem, dans la rue des Cloîtres, où l'on voit de si jolies adorations des Mages et des bergers. Ce n'est pas un hasard si une maison claustrale, considérée comme dépendant de l'église, s'appelait maison d'Emmaüs. Je soupçonne que c'est parce qu'on avait dû y jouer le drame des Pèlerins d'Emmaüs [4].

La rue des Cloîtres à Huy possède deux arvaux, c'est-à-dire deux voûtes reliant deux constructions riveraines d'une rue, par-dessus celle-ci. « L'un supporte la partie du presbytère communiquant avec l'église ; l'autre est célèbre sous le nom de portail

1. *Le Pèlerinage de Vie humaine de Guillaume de Deguileville*, edited by J. J. Stürzinger, Printed for the Roxburghe Club ; London, Nichols, 1893, 1 vol. in-4°, planche de la page 118-9.
2. Page 35 de notre texte.
3. Cf. E. Mâle, *L'Art Religieux du XIIIe siècle en France*, 4e éd. Paris, Colin, 1919, in-4°. Sur l'iconographie de la Vierge, voir P. Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde*, Paris, Fontemoing, 1908, in-8° et G. Millet, *Recherches sur l'Iconographie de l'Evangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du Mont Athos*. Paris, Fontemoing, 1916, in-8°.
4. Cf. G. Cohen, *La Scène des Pèlerins d'Emmaüs*, dans *Mélanges Wilmotte*. Paris, Champion, 1910, pp. 105 et s.

PLANCHE III

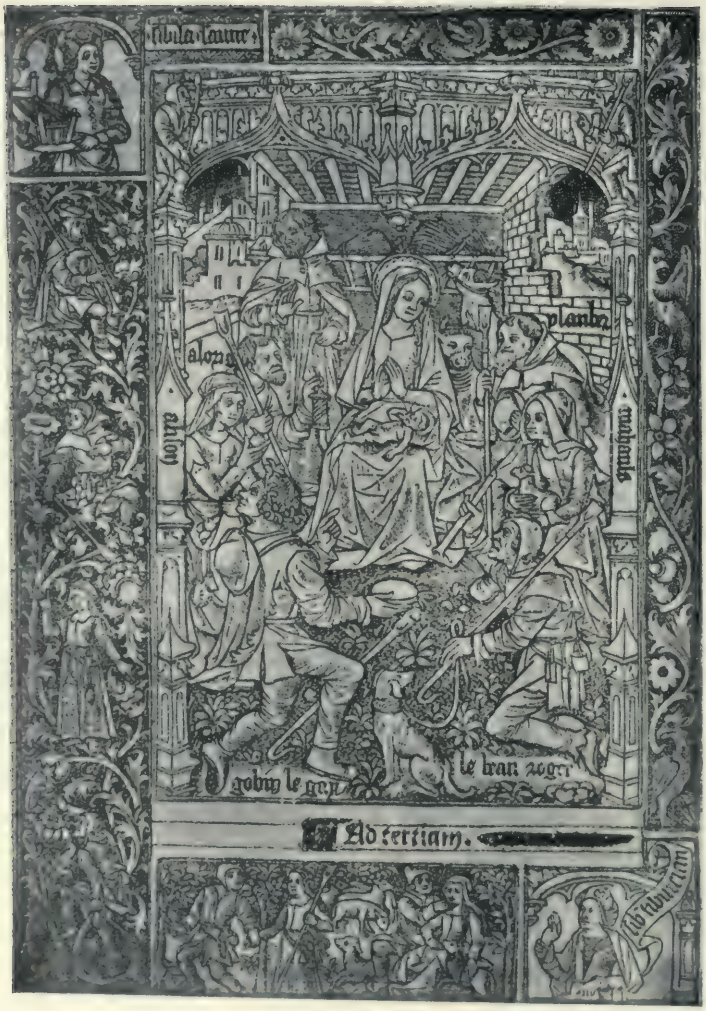

L'Adoration des Bergers.
Frontispice des *Sarum Horæ*, d'après Pollard,
English Miracle Plays (1904).

du Bethléem, faisant face à la rue du Pont. »[1] « Toute la foi des siècles croyants, écrit Camille Lemonnier dans *La Belgique*[2], est demeurée en ce délicieux édicule, composé d'une porte carrée dont le linteau, orné de quatre-feuilles encadrés, s'appuie aux angles et au centre sur des colonnettes à culs-de-lampes gothiques, supportant la statue de la Vierge, de S[t] Domitien et de S[t] Lambert à l'intérieur du fronton, orné de dais et de statuettes, deux sections d'arcs en ogive subdivisant le tympan, encadrant de naïves et expressives sculptures, la Nativité, l'Adoration des bergers et l'Offrande des Mages[3]. Quand, du trottoir opposé, dans le bruit et le mouvement de la rue, ces pieuses images tout à coup s'offrent aux yeux, on a le saisissement brusque d'un chef-d'œuvre de l'art auquel le temps aurait mis la dernière main. Ecornées sont les figures, limés les reliefs, à demi mangées les ciselures, et pourtant on comprend qu'aucune restauration ne vaudrait l'œuvre patiente des années. »

Cette restauration a cependant été entreprise : la partie supérieure, représentant l'Annonciation et datant de la Renaissance, a été supprimée, comme déparant l'ensemble du portail, que M. J. Helbig[4] date du milieu du XIV[e] siècle. Il serait donc contemporain de nos Mystères et il en serait en quelque sorte la pétrification. Mais ceci n'est qu'hypothétique. Nos textes m'ont par contre suggéré un rapprochement plus précis, avec une chronologie mieux assurée entre une œuvre d'art et leurs scènes. Ce rapprochement, que j'avais cru pouvoir faire déjà en 1906, dans mon *Histoire de la Mise en scène*, a été admis par un bon juge, M. Mâle, comme une des preuves de l'influence des Mystères sur l'art[5]. Dans notre première Nativité, le III[e] pasteur dit à la bergère Eylison (v. 99-102) :

> Et vous, ma douche amye Eylison
> il vous fault adoreir cel enfanchon
> aweucque vostre compaingne Mahay,
> qui enporterat une angneax ;

Eylison lui répond (v. 107 à 110) :

> Vechy des nois et pumes en nostre panthier,
> qui nous demorat hier à soppeir
> et se vous auies ung seul flaiotteax,
> vous series ung tres gentils pasturiax.

LE III[e] PASTEUR

> Et de par Dieu, j'en aie ung !

Dans une gravure des *Heures* de Simon Vostre à l'usage de Sarum, éditées en 1501 (cf. notre pl. III), on voit une Adoration des Bergers des plus naïves, où leurs noms sont écrits à côté de leur tête ou à leurs pieds. Or deux de ces noms sont identiques à ceux de notre Mystère et, ce qui est plus remarquable, aux mêmes noms correspondent les mêmes dons. Comme dans notre Nativité, Mahauls offre un agneau et Alison une pomme. Quant à Roger, il montre cette petite flûte qu'apporte aussi

1. Cf. R. Dubois, *Les Rues de Huy*, Huy, 1910, pp. 125-27.
2. *Ibid.*, p. 126.
3. Il faut y ajouter le Massacre des Innocents (note de M. R. Dubois) et rectifier une erreur : il n'y a pas là une Adoration des Bergers, mais l'Annonce des Anges aux Pasteurs.
4. *La Sculpture et les Arts plastiques au Pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2[e] éd. Bruges, Desclée de Brouwer, in-4°, p. 72 et du même, J. Helbig, *L'Art Mosan*. 2 vol. pet. fol. Bruxelles, van Oest, 1906. Au t. I, p. 60, M. Helbig reporte les sculptures du portail à la première moitié du XIII[e] siècle.
5. Cf. Mâle, *L'Art Religieux de la fin du moyen-âge en France* ; Paris, Colin, 1908, in-4°, p. 39.

dans notre texte le troisième pasteur, dont le nom ne nous est pas donné. Pour Aloris et Ysanbert, ils viennent tout droit de la *Passion* de Greban. Il est très probable que Simon Vostre aura employé un artiste liégeois et ce n'est pas la première fois qu'on signale l'origine septentrionale de certains des artistes qu'il utilisait [1].

La Musique.

La musique est l'accompagnement des Mystères comme elle est celui de la poésie lyrique du moyen-âge : ne voir dans celle-ci ou dans l'art dramatique médiéval que le texte, c'est considérer une œuvre d'art mutilée, comme qui jugerait d'un tableau sur une gravure burinée d'après lui.

Il est certain que les antiennes que nous avons relevées dans notre première Nativité, étaient soutenues par l'orgue et entonnées selon un des huit modes du grave et majestueux chant grégorien, mais la musique populaire, plus sautillante, y était représentée aussi. Quel dommage que Sœur Catherine ne nous ait pas livré les notes du chant des pasteurs : « Chy adorent les Pasteurs et puis chantent : « Glorieux Dieu qui fist. » Faut-il continuer comme dans le manuscrit 10574-85 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles [2] :

Glorieus Dieus qui me feis
A ta semblance et à t'image.

Nous ne sommes pas mieux instruits de la chanson que « chantent les Pasteurs tout ensemble (v. 142-5) :

Entre nos, pasteurs et bergier,
veyus auons cils enfanchon ;
de fain auoir, poure lysson ; [3]
c'estoit por son humilité !

Il est difficile de concevoir le Paradis de la Moralité III sans de beaux « silete » ou « pausa cum organis » et motets d'allégresse à chaque conversion, mais les rubriques n'en portent pas de traces. Je note à l'intention des historiens de la musique les vers 1006-1008 de III :

car home qui out et riens n'entent
est come ceulx qui chace et rien ne prent ;
ces mos auons nos en chanson ;

sans avoir pu retrouver dans le Folklore musical wallon ou français les paroles en question.

La Moralité IV enfin se termine par des jeux de ménestrels et une « Chanson » dont le texte ne nous est malheureusement pas donné.

1. Cf. *Des gravures sur bois dans les livres de Simon Vostre, libraire d'heures*, par Jules Renouvier; Paris, A. Aubry, 1862, in-8°, pp. 15 et 17, où on notera encore un Combat des Vices et des Vertus. Comme le fait observer M. J. Helbig, *L'Art Mosan* (Bruxelles, van Oest, 1906, t. I, p. 79) : « Nous verrons des artistes de Dinant, du comté de Namur, du pays de Liège et du cours inférieur de la Meuse, quitter leur pays, se faire un nom, développer leur talent, parfois leur génie en pays lointains ; nous ne verrons pas un seul maître étranger se fixer dans les villes que nous venons de citer. »

2. Cf. *Les Incipit des Poèmes français antérieurs au XVI^e siècle, Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer*, par A. Langfors ; Paris, Champion [1917], in-8°, p. 148.

3. M. J. Haust supprime la virgule et interprète : « avoir pauvre couche de paille ». Il a peut être raison, si nous sommes en présence d'une chanson importée du dehors, car sinon, « fenum » dans notre texte comme en liégeois donne « four » (cf. I, 451).

CHAPITRE V

VALEUR ET SIGNIFICATION LITTÉRAIRES

Recueil de cinq Mystères de la classe des « Jeux », dit le Catalogue des manuscrits de Chantilly. Je ne sais pas très bien ce qu'il faut entendre par la « classe des jeux ». Tout ce qu'on peut dire c'est que « Jeux » est un terme générique dont notre copiste se sert volontiers et qu'il a appliqué aussi bien à la première pièce, qu'il intitule « Jeux de la Nativité », qu'à la troisième, qu'il nomme « Li jeux des VII pechie morteil et des VII vertus », qu'à la quatrième, « C'est unc jeux à VI personage », qu'à la dernière « Chi comenche le jeux de Pelerinage humaine ».

Il ne m'en semble pas moins légitime de distinguer les deux premières pièces, qui sont des Mystères, des trois dernières qui sont des Moralités, parce que celles-ci mettent surtout en scène des abstractions personnifiées. On pourrait hésiter sur la seconde de ces Moralités, qui participe de la Pastorale, en ce sens que les acteurs sont des bergers, et de la Sottie, à cause des allusions politiques qu'elle renferme ; toutefois elle n'a point de « Sot ».

Section I.

La Première Nativité.

Nous avons déjà dit combien la première Nativité nous paraissait primitive, à cause du lien étroit qu'elle conserve avec la liturgie de Noël et de l'Épiphanie, dont elle reproduit sans les altérer les antiennes.

Nous avons souligné le rapport étroit qu'elle présente aussi avec le drame liturgique provenant du monastère de Bilsen et datant du XI^e^ siècle, ainsi qu'avec le *Paaschspel* de Maestricht qui est de la seconde moitié du XIV^e^. Il y a cependant avec celui-ci une différence fondamentale : le *Paaschspel* est déjà un mystère cyclique, dominé par la lutte de « Intbarmicheit » et « Gerehtigeit », c'est-à-dire de Miséricorde et de Justice, et c'est pourquoi M. Wilmotte, dans ses *Passions allemandes du Rhin* [1], a voulu y voir un emprunt à la France, toutefois, la Passion d'Arras, qui nous présente le développement de ce thème, ne date que du premier quart du XV^e^ siècle, mais l'objection perd de sa force depuis la découverte et la publication toute récente d'un Mystère de la Passion datant de la première moitié du XIV^e^ siècle [2].

1. M. Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français* (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, t. LV, 1896, in-8°).
2. Karl Christ, *Das altfranzösische Passionsspiel der Palatina*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 26 juin 1920, t. XL, 4^e^ fasc., pp. 405 à 488.

C'était une grande et belle idée, faite pour donner aux scènes sans liaison et presque kaléïdoscopiques, des Mystères, l'unité qui leur manquait [1] que ce Procès du genre humain, instruit au Paradis, devant Dieu, par Justice et Miséricorde, celle-là plaidant la damnation éternelle en châtiment du péché originel, celle-ci le pardon et la rédemption par l'œuvre de l'Esprit fait chair dans le sein de la Vierge élue.

Toute pensée cyclique est absente de notre texte et comme cette pensée est chère au XVe siècle, c'est encore une raison de reporter au XIVe ou peut-être au delà la composition de notre Nativité, qui s'abstient de remonter à l' « Adam primus ».

Ici, c'est l'adoration toute humaine et presque populaire de la Mère éternelle et de l'Enfant divin, qui se fait jour, sans aucun pédantisme et sans aucune théologie. L'auteur sait le latin des offices, puisqu'il leur fait des emprunts ; il ne sait pas celui des Universités, ou, du moins, il a voulu l'oublier.

Pas à pas, il suit son modèle liturgique, en une série de scènes dont voici le mouvement : un prologue très court, huit vers (dans les Mystères ordinaires, on ne s'en fût pas tiré à moins de quelques centaines), [2] et puis, tout de suite, on voit « le jeux comenchire » par le dialogue de Joseph avec Marie. Le « norisseur del enfant » n'est pas ici, comme ailleurs, un personnage ridicule, qui se fâche de la grossesse de Marie, la maudit et ne se réconcilie avec l'épouse qu'il croit infidèle, qu'après l'admonition de l'ange.

Pas de course d'hôtellerie en hôtellerie, mais brusquement l'accouchement, sans doute derrière un rideau, et l'adoration de Marie qui « baise les pies et main de Jhesus ». Joseph, « en plorant de joie », s'agenouille à son tour, pris de pitié devant le petiot gisant « dans la creppe sor le four », c'est-à-dire dans la crèche sur la paille (v. 48-50) :

regardeis vostre enfan bien ameis,
qui ne fait que gemire et ploreir
de fain, de froit et de pouureté.

Joseph s'inquiète du lait qu'il faut à l'enfant (v. 51-55) :

Helas ! chire damme, que fereis,
quant point de lait vus n'aueis
por doneir à vostre enfan ?

Ce qu'on pourrait appeler la deuxième scène s'ouvre, sans transition, sur l'Annonce des anges « az Pastore ». C'est ici que nous entrons, nous l'avons vu, dans l'adaptation wallonne du drame liturgique, couronnée par le « Gloria in excelsis ».

Les trois Pasteurs, qui ont été réveillés par les anges, s'invitent l'un l'autre à aller à Bethléem. Nous sommes en plein art et en plein sentiment populaires ; le IIe pasteur apportera sa flûte pour consoler le petit enfant (v. 95-98) :

mains aueuc moy ma flaiot aporteraie,
de la queil je moy joweraie,
por consoleir le pitit enfan,
qui est Dieu et signeur de tout le monde.

Le IIIe Pasteur emmènera sa « douche amye Eylison » et Mahai, qui porte un agneau. Il faudra aussi que chacune prenne une lampe, car la nuit est épaisse. Dans

1. Voir l'article que j'ai publié dans le dernier numéro de *La Civilisation française*.
2. Cf. Carnahan, *The prologue in the old french and provençal Mystery*. Thèse de Yale University, 1905, in-8°.

la panetière, des noix et des pommes qui sont restées du souper d'hier, et voilà le chargement complet. Quant aux brebis, l'Enfant divin les protégera.

Nous avons déjà, à propos du mot « heel », [1] fait un rapprochement entre cette scène et les chansons de quête des « hélieux [2] », mais n'est-ce pas aussi les *Noëls wallons* publiés par M. A. Doutrepont, qui s'évoquent tout naturellement [3] :

No-z iran adôré l'èfan
E li ofri no kouf
C'ès çou k'dimand'li bê èfan
K'è là kouki so l'four.

L'imagination populaire est inépuisable à varier les dons, œufs frais pondus, croix de petits pains pour faire de la bouillie, « po fé dè pape à l'èfan », une cruche de lait et des bandes pour lui faire un maillot et des langes. C'est, selon M. Wilmotte [4], une originalité de la Wallonie que cette « place vraiment exorbitante » qu'occupent dans les Noëls « les détails gastronomiques dont le prétexte est fourni par les présents offerts à Jésus ».

Sur le thème du Dieu qui s'abaissa jusqu'à la misère humaine, en épousa la souffrance et la fragilité, le peuple s'attendrit éternellement, se sentant plus près de cet Enfant que du Père et lui témoignant sa reconnaissance par les dons les plus humbles.

Après l'adoration des Pasteurs, « le peuple » les interroge : en aucun endroit le mystère n'apparaît plus près de la tragédie grecque, dont l'origine est religieuse aussi.

Dans le drame liturgique, ce sont les rois qui interrogent les bergers ; ici, ceux-là surviennent sans voir ceux-ci. Pas d'embrassades comiques, comme à Rouen, pas de charabia comme dans le manuscrit de Montpellier : une simple rencontre des Mages, dont les noms sont parfaitement indiqués, ce qui nous ramène après le XII[e] siècle [5]. Melchior est roi de Tharse, Balthazar, de Saba, Jaspar, d'Arabie. Rien ne dit que l'un d'entre eux soit déjà le « neûr rwè » des Noëls dramatiques wallons d'aujourd'hui.

La rubrique « Ichi mande Herode ses cleirc et fait bien le corochie » annonce une nouvelle scène conforme au drame liturgique : celle des inquiétudes d'Hérode au sujet de la venue du Christ [6]. Les « Clercs et Maistre Docteur » correspondent aux « Discipuli et Scribæ » du drame de Bilsen, mais la scène est bien mieux placée, encore qu'on ne saisisse pas aisément les raisons de l'angoisse d'Hérode. Dans Matthieu, II, 5, Hérode convoque les « principes sacerdotum » et « scribæ populi », leur demandant où le Christ devait naître, ce qui lui attire cette réponse : « In Bethlehem Judæ ; sic enim scriptum est per prophetam, etc. » Notre texte est plus près de celui du drame liturgique [7].

1. Cf. *supra*, p. LXXXIV-LXXXVII.
2. Sur les origines de ces usages de Noël, voir l'important article de M. Martin P. Nilsson (de Lund) intitulé *Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes*, dans l'*Archiv für Religionswissenschaft* de Dieterich et Wünsch, t. XIX, 1[er] fasc., 14 déc. 1917 (pp. 50-150).
3. *Revue des Patois Gallo-Romans*, t. I (1887), pp. 184 et s. Cf aussi M. Wilmotte, *Le Wallon*. Bruxelles, Rozez, s. d., in-18, p. 148.
4. *Le Wallon. Histoire et littérature des origines à la fin du XVIII[e] siècle*. Bruxelles, Rozez [1893], in-18, p. 95.
5. Cf. plus haut, p. CXXII.
6. Cf. Isaak Sondheimer, *Die Herodes-Partien im lateinischen liturgischen Drama und in den französischen Mysterien*. Halle a/S., Niemeyer, 1912, in-8°.
7. Cf. notre texte, p. 11 et *Romania*, 1916-17, p. 364.

Dans Bilsen, la rubrique versifiée dit : « Inspiciat libros ac illos reddat amare ». Ici il « fait bien le corochie » et, en appelant au peuple lui-même, s'écrie :

a paine que je ne crieue de doeulle

c'est donc bien le forcené du drame liturgique, mais ses sujets l'assurent de leur fidélité.

« Chi mande Herode les Roy et fait lye chire », cette formule, semblable à la précédente, annonce une nouvelle scène, mais témoigne en même temps qu'il en manque une, celle où le messager aurait annoncé à Hérode l'arrivée des trois illustres inconnus. « Le Mesagire », l' « Internuncius » du drame liturgique, n'est pas encore l'ivrogne insolent que connaîtront les mystères du xv^e^ siècle. Il s'acquitte poliment de sa mission auprès des rois et ceux-ci se rendent vers Hérode, qui les interroge. Vis-à-vis d'eux, il dissimule sa fureur, au lieu de les faire jeter en prison comme dans Bilsen, il les invite même à dîner et rien n'amuse un public, fût-ce de religieuses, comme de voir les acteurs manger, puis il continue son interrogatoire. Ses trois chevaliers s'irritent vivement d'entendre parler du Roi des rois et profèrent à voix basse des menaces contre les insolents qui veulent nuire à leur maître. Ces chevaliers remplacent l' « armiger » du drame liturgique. Ils s'appelaient d'abord « Garchon », le mot a été effacé et remplacé par « chevalire ».

Les rois s'éloignent, discutant entre eux les propos inquiétants des hommes d'arme. L'étoile reparaît, les Mages sont sur la bonne voie. Ils chantent le trope « Hoc signum... Eamus et inquiramus... », dont nous avons longuement parlé, puis ils prient Dieu le père qui, du haut de son paradis, leur répond par sa « Benedictio Dei omnipotentis ». Arrivés devant Marie, ils la questionnent. La naissance de l'enfant correspond à la date de leur départ, il y a douze jours, et Marie prononce ces vers qui ont été ajoutés peut-être postérieurement (v. 396 à 400) :

Messeigneurs, vechy que je tien en mon geron
le fils de Dieu et mon enfan ;
c'est cely qui sostient tot le monde.

JASPAR

Madame, tres grant mercy !
oncque ne vy plus beal fil.

Les paroles de Balthazar trahissent un sentiment vrai et profond et ne manquent pas d'éloquence (v. 403-413) :

O salueure de monde,
vos soiles le bienvenu !
O sire ! comme est grande vostre humilité,
quant il vus at pleu venire en chi monde miserab
et naistre en unc pouure estable !
Vos qui esteis infinie en diuinité,
vos asteis vollu restraindre en humanité,
vos qui asteis createur,
vos asteis vollu faire creature
vos qui asteis seule immorteil,
vos asteis vollu faire morteil.

Puis, c'est l'offrande des rois avec le grave accompagnement de l'*Adorate Deum* et de l'*Omnes de Saba*. Quelle touchante naïueté dans ce dialogue entre Melchior et Joseph, aux v. 449 à 460 :

MELCHIOR

O mon chire amis,
Quant fut neis, où fut il mis ?

JOSEPH

En la creppe subz le four [sur la paille],
por default d'une pitit couche.

BALTHAZAR

Hey Dieu où est vostre sale royale
et vostre couche imperiale ?
Où sont vostre chevalier et vos chambrier,
qui doiient estre apresté por vos seruir ?
Nos nos deuons bien haiir,
Quant nostre createur est si pourement mis,
nos habondans en richesce
et nostre roy est mis en la creppe [en la crèche].

Le peuple, qui écoutait, trouvait dans l'humilité de la couche de paille du Roi des rois une réplique de sa propre misère, d'où sortaient une consolation et un espoir. Puisque Jésus commençait dans la crèche, expirait sur la croix et finissait en gloire, ne pouvait-il, lui aussi, envisager le même couronnement à sa longue souffrance ?

L'avertissement de l'Ange aux Rois est calqué sur celui des drames liturgiques et puis c'est « la Fin de Jeux », dont nous aurons à reparler en abordant l'examen de la quatrième pièce.

Celui qui a lu la Nativité contenue dans les *Miracles de Nostre-Dame*, le *Geu des Rois*, du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et les scènes de Noël insérées dans les grands Mystères, sera frappé de la simplicité de la nôtre, de sa sincérité, de son absence d'ornement rythmique et de farciture comique. Celle que montre, au premier examen paléographique, notre deuxième planche, est plus gracieuse que grotesque. Nous voilà encore loin des grossièretés d'Eustache Marcadé [1] dans ces scènes de bergers où, par exemple, ils enduisent d'argile les mains du dormeur, lui chatouillent le visage d'un fétu, pour qu'il se barbouille à la grande joie des spectateurs.

La simplicité est-elle une raison suffisante pour conclure à un état très primitif ? Oui, pour le théâtre français, dont le grossissement dans le sens d'un comique vulgaire, mais truculent, est, pour ainsi dire, la loi, comme je l'ai montré ailleurs, dans le cas de l'Aveugle et de son Valet et des Pèlerins d'Emmaüs [2] ; mais, comme il s'agit de littérature wallonne, il faut être plus prudent. Pourtant, le Wallon n'a pas la chasteté de langage et de pensée du Breton, ses plaisanteries sont volontiers rabelaisiennes, il n'y a pas lieu de penser qu'il ait fait exception.

1. *Mystère de la Passion*, p. p. J.-M. Richard. Paris, Picard ; 1893, in-4°, p. 18.
2. G. Cohen, *La Scène de l'Aveugle et de son Valet dans le Théâtre français du moyen-âge* ; *Romania*, juillet 1912 (t. XLI) et *Mélanges Wilmotte*, t. I.

La vraie raison de cette modération que l'on constate dans notre première Nativité est dans son ancienneté, dans le voisinage des autels, dans sa parenté avec le drame liturgique qu'elle suit scrupuleusement.

La raison d'existence de celui-ci était triple : il manifeste la tendance qu'a toute religion à concrétiser ses dogmes, à incarner en des personnages les principes antithétiques, Bien et Mal, Pur et Impur, Faste et Néfaste, Sacré et Profane, dont ils exposent la lutte ; ensuite, le drame répond à une tendance profonde de l'esprit humain se traduisant aussi dans le jeu des enfants ; enfin, il obéit à une pensée didactique excellemment exprimée entre 965 et 975, probablement par Ethelwold, dans sa *Regularis Concordia*, à l'usage des Bénédictins anglais, à propos de la Visite au Sépulcre « ad fidem indocti vulgi ac neofitorum corroborandam » [1].

Cette fidélité extraordinaire au drame liturgique, qui se trouve parfois simplement traduit, à ses personnes, aux antiennes qui y retentissent, différencie essentiellement notre Nativité des Mystères français et en atteste l'ancienneté. L'identification des trois Rois ne nous permet pas de la situer avant le XII^e^ siècle, mais rien ne s'oppose à la placer au XIII^e^, à quoi invite aussi l'emploi de la laisse assonancée familière aux chansons de Geste [2]. Toutefois Jean des Preis l'employant aussi, et la langue, chargée de rares survivances seulement de la déclinaison, correspondant plutôt à celle de ce même Jean des Preis ou de J. de Hemricourt, invite plutôt à redescendre jusqu'à leur époque, c'est-à-dire au XIV^e^ siècle.

En somme, je crois qu'il s'agit d'une adaptation extrêmement ancienne d'un drame liturgique latin très proche de celui de Bilsen, dans un monastère du nord-est de l'actuelle province de Liège. Il n'est pas du tout impossible que cette adaptation remonte, dans sa forme primitive, au XIII^e^ siècle, mais il est certain qu'elle a été rajeunie sans cesse jusqu'au XIV^e^ et que c'est l'état qu'elle présentait à cette dernière époque, qui nous apparaît dans le Ms. 617 de Chantilly.

Nous avons donc affaire, très probablement, ici à la plus ancienne Nativité connue en langue vulgaire.

Section II.

Fragment de Nativité.

La seconde pièce de notre recueil est, à toute évidence, la suite logique de la première. Ce n'est qu'un fragment, auquel manquent le commencement et la fin, mais qui continue l'adoration des Pasteurs et celle des Rois, par la Purification de Marie et la préparation du Massacre des Innocents ainsi que de la Fuite en Égypte, qui font défaut malheureusement.

Là encore, ce sont des scènes touchantes et familières, d'une grâce infiniment délicate, qui éveillent l'intérêt. Il y a dans le caractère wallon, à côté de la truculence

1. E. K. Chambers, *The Mediæval stage* ; Oxford, Clarendon Press, 1903, in-8°, t. II, p. 308.
2. L'assonance n'a pas survécu en France à la première moitié du XIII^e^ siècle ; cf. E. Mündler, *Der Uebergang von der Assonanz zum Reim im altfranzösischen Volksepos* ; Dissertation, Halle, 1914, p. 74.

gauloise, dont nous parlions tout à l'heure, un goût de l'intime, une sensibilité rentrée et très pénétrante [1].

Marie invite Joseph à emporter, pour la Purification, « II tuturelle », deux tourterelles, car « c'est l'offrande des pouures gent ». Saint Siméon, miraculeusement averti, va à sa rencontre et s'agenouille « en adorant Ihesucrist ».

Sans transition, et grâce aux décors juxtaposés de la mise en scène simultanée, les regards du spectateur se portent sur la « mansion » du palais d'Hérode, où ce dernier maudit les Rois en invoquant ses idoles Mohon et Terrevagan. Mohon, c'est le Mahon des Mystères, c'est-à-dire Mahomet, dont le nom a été altéré par le scribe. [2] Terrevagan, qu'on trouve dans Shakespeare sous la forme Termagaunt, n'est pas Hermès Trismégiste, comme le voulait M. Bréal, mais le démon omniprésent « terra vagans » [3]. Il manque Apollin pour compléter la trinité, dont le moyen-âge attribuait le culte indistinctement à tous les païens.

Ici, à la différence de la première Nativité, l'élément comique se fait jour, avec moins de grossièreté cependant que dans les Mystères français du xv[e] siècle, où le Sot et sa femme, par exemple dans la *Passion de Semur*, débitent les pires obscénités. Le Sot est une sorte de fou en titre d'office, un fou de Cour, sans doute en bonnet pointu et à marotte [4].

Comme Hérode menace les Rois, et souhaite que la morve leur pende au nez, le Sot, mêlant le « tu » et le « vous » [5], se moque de sa fureur et, le roi le menaçant d'un soufflet, répond à celui-ci :

et je le vous donraie tout premier.

Hérode s'adresse alors à son sénéchal, l'Armiger du drame liturgique, lui ordonne de brûler tous les vaisseaux du roi de Tharse et de passer au fil de l'épée tous les sujets de ce dernier. Le forcené ira, avec cent mille hommes, battre et « decoller » les rois de Saba et d'Arabie et il ordonne à ses chevaliers de massacrer tous les petits enfants au-dessous de trois ans « jusqu'à la some de cent quarante quatre mille », dans l'espoir que Jésus y sera compris.

La scène suivante est celle de l'adoration de Jésus par Sainte Anne et ses filles, Marie Jacobi et Marie Salomé. L'évangile de Luc, au chapitre XV, 40, fait bien mention de deux femmes de ce nom, parmi celles qui suivaient le Christ dans la Galilée et assistèrent de loin à ses derniers moments, mais il n'y est pas question d'une parenté quelconque avec la mère de Jésus. Cette parenté est expliquée par Sainte Anne de la façon la plus naïve dans son acte de foi (v. 209-211) :

Soloncque humaine nature,
suy vostre indigne grandame
et vechi mes II fille qui sont vous ante.

1. Sensibilité qui ne me paraît pas étrangère au demi-wallon Paul Verlaine et qui se marque encore aujourd'hui chez un Albert Mockel, dont un historien de la Littérature liégeoise a longuement parlé. Cf. M. Wilmotte, *La Culture française en Belgique*. Paris, Champion, in-18.

2. Qui a peut-être pensé à « mohon », maison en ancien liégeois, aujourd'hui « mohone ».

3. Cf. K. Jarecki, *Ueber die heidnische Dreieinigkeit im Rolandsepos*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XL, 4[e] fascicule, 26 juin 1920, p. 497.

4. Cf. G. Cohen, *Rabelais et le Théâtre*, dans *Revue des Etudes Rabelaisiennes*, t. IX, 1911, pp. 49 et s. du tirage à part (Paris, Champion).

5. Il n'en faut point tirer de conclusion, même pour la Belgique, car le fait était courant au moyen-âge ; cf. Foulet, *Le tutoiement en ancien français*, dans *Romania*, juillet-octobre 1919, pp. 501-503.

Marie raconte à sa mère l'Annonce aux Bergers, leur visite à la crèche et celle des Rois, qu'une étoile conduisait, l'offrande de l'or, de la myrrhe et de l'encens. La fin de son récit (v. 264-5) est traduite de Luc, II, 19 : « Maria autem conservabat omnia verba, hæc conferens in corde suo ». Sainte Anne rappelle la prophétie de Balaam, qui évoque la Procession des Prophètes du Christ, dont M. Sepet a, jadis, montré l'influence décisive pour la formation du drame.

Ce qui suit n'est plus qu'un tableau frais et gracieux d'inspiration comme les volets de ces primitifs flamands ou wallons, dont le vernis a préservé l'éclat (v. 272 et s.) :

MARIE JACOB A LA VIERGE MARIE :

Treschier seur Marie,
regardeis vostre fils comme y ry !
de ses beaul oel nous regarde toudis,
je pense qu'il nous recognoit bien.
Tres doulce seur, que vous asteis aiwereuse
d'auoir ung sy beaul fils et sy amoreux !

MARIE SALOMÉ A SAINT ANNE :

Tresamee mere Sainte Anne,
regardeis nostre cusin qu'il est beaul !
il est douls come une angneaul.

SAINTE ANNE A SES II FILLES :

Vous dit voir, mes belle filles,
c'est cely, de qui Dauid at prophetisie :
c'est la plus belle forme d'home,
que oncque de mere nasqui.
La beaulté de sollelle et de la lune
ne sont point à compareir à luy.
Ille est plaine de toute grasce, de sapience, de bontei
il at toute fait et toute formeit ;
il est Dieu et home en veriteit.
Or ameil bien, me douches filles, je vous en prie,
car par luy nous yrons en paradis.

Les mystères français ne nous ont pas habitués à une éloquence aussi directe et à une effusion aussi sincère, toute franciscaine, dirait-on, du sentiment religieux. Ce dur moyen-âge, bardé de fer, si rompu aux spectacles cruels de la place publique, du tournoi et du champ de bataille, entr'ouvre sa cuirasse et découvre son cœur devant le Dieu enfant. Il n'est plus alors lui-même que l'enfant agenouillé devant sa mère Marie et la merveille est qu'elle est à la fois mère et croyante, agenouillée devant cette faiblesse, qui renferme tout l'espoir d'avenir spirituel de l'humanité crucifiée.

SECTION III.

La Moralité des sept Péchés Mortels et des sept Vertus.

Pourquoi l'auteur du « Jeux des VII pechie morteil et des VII vertus » ne s'est-il pas inspiré de cette simplicité primitive de nos Nativités, de leur ingénuité dans

l'expression des sentiments ? Ce n'est pas que Notre-Dame n'y joue aussi un rôle, son rôle d'intercesseur auprès de Jésus et que le culte de la Vierge n'inspire à l'auteur quelques beaux accents, mais qui aura la patience de les chercher parmi le bourdonnement monotone des rimes plates trop bien nommées ?

Cette intervention de Notre-Dame, l'évocation de Notre-Dame de Liesse me feraient volontiers classer cette Moralité parmi les Miracles de Notre-Dame, mais elle est bien loin d'avoir le charme de ceux qu'ont publiés MM. Gaston Paris et Raynaud. L'Hermite, et remarquons en passant, pour montrer la perpétuation de notre théâtre religieux, qu'il y a eu jusque dans Alexandre Hardy, des ermites dans la tragi-comédie, joue à la fois le rôle de prologue et d'agent actif des conversions. Il conjure le diable, qui lui présente à la fois sa hideuse personne et celle des sept Péchés mortels dont Orgueil est reine : l'Envie, la Colère, la Cupidité, la Paresse, la Gloutonnerie, la Luxure. Elles sont les proies désignées au démon et connaîtront les tourments de l'enfer, mais, durant leur vie, jouiront de tous les plaisirs.

Orgueil tient son Parlement et, après avoir exposé son action qui s'étend, nous l'avons vu, aux laïcs comme aux clercs, aux hommes comme aux femmes, elle donne la parole à Ire, qui tient de la nature de Mars et partout suscite la guerre et la brutalité. L'Envie a fait condamner Jésus à mort par la trahison de Judas, elle envahit aussi jusqu'aux couvents, comme l'Orgueil. Quant à Avarice, elle a pratiqué l'art du Lombard dans toute la Lotharingie, elle a rendu les cœurs impitoyables et sa fille Convoitise, qui plaît à tous, fussent-ils ermites ou reclus, fussent-ils juges, a épousé un homme riche. Fausseté et Foi mentie sont ses compagnes.

Accide ou Paresse, bien qu'elle porte un crucifix, n'est pas l'amie de Dieu ; elle l'a fait oublier aux Juifs, elle endort les Chrétiens à l'heure où il convient d'aller « au moustier », elle les fait rire et plaisanter pendant les offices. D'elle naquirent « mescreandise et ypocrisie ». Glouternye, qui « tient ung pasteit », est peut-être le plus dangereux des vices, car c'est elle qui s'attribue le mérite d'avoir fait manger la pomme à Eve et le raisin qui l'enivra à Noë. Elle se vante, dans un passage que nous avons longuement commenté, de sa puissance aux Pays-Bas des beuveries. Luxure est le dernier mais non pas le moins dangereux de tous. Elle (car les vices sont femmes pour notre écrivain) aime les somptueux vêtements d'Orgueil, les riches parures d'Avarisce, les banquets de Glouternie. Dans le passé, ses victimes furent le roi David et la femme d'Urie, Bethsabée. Par elle périt Virginité, la chasteté est corrompue et le vrai amour abattu.

Le diable, pendant ces discours, se délecte et ordonne à son clerc d'en tenir registre. L'Hermite survenant, le « conjure » au nom de Dieu, le chasse et « à Nostre-Damme fait son orison », la suppliant de faire convertir les sept Vices par les sept Vertus (v. 647 à 655) :

Veulhies, Dame, Orguelh deputaire
tourneir par Humiliteit,
et Enuie par Carité,
Irre mueir par Pascience,
Pareche apres par Porueance,
Auarice par Largeté,
Gloternie par Sobrieté
et par Castité, Dame, Luxure
veulhies osteir de son ordure...

Notre-Dame n'est pas insensible à sa prière. Il semble qu'elle soit à ce moment-là, non au ciel mais sur terre, pour être plus près des humains, car, lorsqu'elle appelle les anges pour lui servir de messagers auprès de son Fils, Chérubin « descend » du Paradis auprès d'elle et elle lui expose longuement la prière de l'Hermite, en lui faisant un petit cours de morale théologique, naturellement destiné au public. Son éthique est fondée, comme il faut s'y attendre, sur la liberté. Jésus, qui va s'appeler Dieu, sans qu'il soit fait mention de son Père, a mis dans l'âme de l'homme « entendement et volunté » qui sont deux « ouyl » (yeux, en liégeois) pour distinguer le bien du mal et apprendre ce qu'on doit « laisier ou prendre ». Celui qui a l'entendement, choisit de « franke volenté » ou l'enfer où il est damné, ou la gloire du Paradis. Pour un moment de délices, l'homme se voue souvent aux tourments éternels : il se dit qu'à l'heure de la mort il sera pardonné, car Dieu ne l'a point créé pour le perdre. Les v. 740 et suivants exposent, en termes excellents, la doctrine de la liberté humaine. L'homme, par nature, est si libre, si sage et si puissant qu'il se peut damner ou sauver. Nul ne saurait alléguer qu'il a agi malgré lui ou reporter sa faute sur autrui. Il est bien vrai que l' « anemi », c'est-à-dire le démon, lui met le mal en mémoire, mais il ne peut forcer l'homme à le pratiquer. Ici, une théorie toute féodale de la morale. Quand un cœur « s'oblige » au péché, il tombe au servage de l' « Anemis », perdant sa « franchise » et devenant son serf, mais, de même que l' « anemi » le tente, « li Sains Esperis » le « resomont », lui rappelle, par la conscience, les biens de gloire :

chascun a ce que miels luy plait

Ainsi des sept Vices ici personnifiés : Jésus les laissera à leur damnation, si Notre-Dame, amie de l'Hermite, ne plaide leur cause. C'est ce qu'elle va faire en s'en allant vers son Fils, précédée de Gabriel et de Chérubin. Jésus la fait asseoir à sa droite, en louant sa bonté envers les pécheurs. Dieu accorde

que merchi ayet qui merchi prie (v. 839).

Notre-Dame est bonne avocate ; elle rappelle à Jésus que lui-même, dans sa courte vie mortelle, fut l'objet de la tentation du démon. La chair est frêle et facilement ploie de tous côtés. Celui qui ne peut s'aider lui-même, il convient de le secourir. Le Dieu de pardon consent. Averti par Chérubin, le saint Hermite fera venir successivement les sept Vertus qui confesseront les sept Vices et les amèneront à la contrition et enfin au salut.

L'Hermite, s'adressant au public, lui demande de faire un peu de silence, recommandation bien nécessaire et souvent imposée, dans les mystères, à son de trompe ; il annonce une nouvelle partie de la Moralité, qui consistera dans la conversion de chaque vice par chaque vertu correspondante avec un parallélisme désolant et une monotonie continue, qui attestent chez l'auteur une inflexible volonté d'imposer sa leçon et chez le public, une méritoire constance à la recevoir.

Le plus intéressant pour nous, historiens profanes, est le nouvel exposé que chaque vice, en réponse à la première interrogation de la vertu, fait de son existence et de son action. Nous avons cité celui d'orgueil et la réponse d'humilité, qui expose **l'égalité de tous les hommes :**

Quant al ame sont tout d'unc pere...
De terre vinent, terre sont,
en terre revertiront

Orgueil, qui est noble, invoque ses ancêtres et Humilité a cette jolie réponse que nous avons déjà citée et qui atteste que l'esprit d'égalité chez les Français ne date pas d'hier :

nuls gentilh n'est, si de cuer non.

Le cœur d'Orgueil est touché, elle fait son « orison » à Dieu, puis à Nostre-Dame, « Fontaine de doucheur » :

Si est de my come del enfant,
quant il at meffait à son pere
à garan s'en va à sa mere.

Ces mots définissent admirablement les rapports familiaux que le moyen-âge a installés dans la Religion pour la rendre plus intime, plus accessible, et la mêler à la vie populaire.

L'ange de paradis annonce à Orguelh que sa prière est exaucée ; elle se confesse à l'Hermite et prend l'habit d'Humilité. « Li Angele de Terre » introduit alors Carité, pour qu'elle convertisse l'Envie au visage pâle, la fille aînée d'Orgueil. Elle est si mauvaise qu'elle consentirait à ce qu'on lui crevât un œil, pourvu que son voisin en perde deux. Carité remontre à Envie que celle-ci fait déjà de ce monde un enfer et que jamais elle ne connaîtra les joies du paradis : elle se confesse et l'Hermite l'absout. Ire est plus difficile à ramener, elle menace Pascience de son épée et se livre à une mimique forcenée. Elle ne peut, malgré les exhortations de la prêcheuse, se faire à l'idée de tout oublier, mais l'exemple de Jésus qui pardonna sa mort à ses ennemis la convainc enfin. Pour Notre-Dame, la furieuse trouve dans son cœur les accents les plus doux (v. 1520 et s.):

Dame, de tous bien plantiueuse,
mere de Dieu, douche amoreuse,
plaine de grasce, à vos, machinne,
me permeth et, douche, tout encline

La conversion de Paresse est plus aisée. Porveance lui enseigne que (v. 1617 et s.) :

Chi n'est mie homme qui ne labeur
quant il en at temps et heure.
N'est homme digne de maingier pains,
qui ne labeur et soyr et main.

« Li Angele en terre », reprenant le rôle de l'Hermite, fait appel au silence et fait venir Largece pour disputer contre Avarisce, qui compte les deniers de sa bourse, le blé de ses greniers, le vin de ses celliers, les jambons de ses saloirs. Son avidité est insatiable et l'aumône ne lui plaît point. Aussi son adversaire lui en apprend-elle les vertus, lui révélant l'inutilité des richesses à l'heure de la mort, qui ne lui laissera qu'un mauvais linceul et le feu d'enfer puant. Mais ne faut-il pas épargner pour ses enfants, demande Avarisce ? Oui, mais avant de songer à eux, il faut penser au salut de son âme, répond Largece, qui triomphe.

Abstinence ou Sobriété paraît alors, à l'appel de Chérubin, pour convertir Gloternie, qui ne songe qu'à avoir

son ventre plains
de bons gros morseaux cras et gros...
Tout passerat parmy ma gueule,

dit-elle. Son « sorcot » et son « sorcotteil », elle les a laissés en gage au tavernier [1]. Sobriété lui reproche de mener une existence plus vile que celle des pourceaux,

car ton Dieu as fait de ton ventre.

Elle ne tarde pas à être convaincue et c'est enfin le tour de Luxure de subir les pieux assauts de Casteté. Le langage de la première est aussi réaliste et voluptueux qu'on peut l'attendre (v. 2082 et s.) :

Dame, sacies se ie, au soir,
tenoie une home entre mes bras,
en desduyt, en ioie, en solas,
ains que partesist de maison,
sauoir ly feroie mon nom
et de queil ieux ie saie iueir.
Le dos ly feroie fumeir,
se il n'auoit le peal trop dure,
car certe i'aie nom Luxure
et suy à Gloternie suer...

CASTETÉ

Osteis dont chu tres vielh ordure,

et plus loin

Or m'entens, orde vielh charoingne,

lui répond avec aménité son interlocutrice Casteté, ta chair, en terre, deviendra pourriture et t'assurera la damnation à jamais. Mais j'obéis à la loi naturelle, réplique Luxure, j'imite les « oyseal et beist » et, sans moi, « le siecle yroit finissant ». Il ne faut pas imiter les bêtes, argüe Casteté, « qui point de sens n'ont » et quant à l'homme (v. 2200 et s.) :

Veeis chi le solucion :
Dieu at mariage ordonée,
sacrament de grant honnesté,
si que on s'i maintient loyalment.
S'il plaist dont alcune gens
dedens mariage entreir,
il leur loist, par point, laboureir
non pas en cas de luxure,
mains por engenreir creature,
qui puist estre plaisant à Dieu.
Teil gens, quant il ont temps et lieu,
puilent bien, sains pechie, oureir,
por faire le siecle dureir...

La résistance de Luxure a été la plus grande, mais son cœur finit par s'attendrir. Elle aussi, comme Villon pour sa mère, invoque le Clerc Theophilus et obtient de Notre-Dame, le pardon.

1. C'est un usage dont il y a des traces dans le *Jeu de Saint Nicolas* de Jean Bodel. Cf. *Li Jus de Saint Nicholai* des Arraser Jean Bodel ; Dissertation de l'université de Heidelberg ; Erlangen, Junge, 1904, in-8°.

Comme elle s'en va avec Casteté, après s'être « muchée » en « simple drap », « li Maistre des Deable » survient, grognant de colère contre ce « truant hermite », qui lui enlève « les VII Visce chivetains ». Le Clerc du Diable console son « maistre », en lui assurant qu'il a écrit leurs péchés sur son registre mais, par un miracle de Notre-Dame, qui n'a même pas besoin de se livrer, comme dans le *Miracle de Théophile*, de Rutebœuf [1], à une scène de pugilat avec le démon, tout s'y trouve effacé. On n'y lit plus ni « b » ni « a ». Déjà les deux « maufaits » entendent « le hulerie en infier », présage des tourments qu'ils y subiront.

L'Hermite prononce l'Epilogue, qui nous mènera au 2560e vers de cette interminable pièce, nous invitant à songer à ces

tormens crueus
d'infier qui tant sont doloreus
Le Miroir de vie appellons
et de mort ce que fait avons.

C'est ainsi qu'il caractérise sa Moralité et ce terme de *Miroir de vie et de mort* pourra servir à en découvrir la source [2]. Ce n'est pas que nous manquions de littérature sur les sept Vices et les sept Vertus. Songeons par exemple à la pièce de Rutebeuf, *La Bataille des Vices et des Vertus* [3], qui doit être l'utilisation, pour la satire des Jacobins et Cordeliers, d'une sorte de débat déjà existant, imitation peut-être d'un poème latin dont parle l'*Histoire Littéraire de la France* [4].

Ce qui semble certain, c'est que des « *Gieux des sept vertuz et des sept peschiez mortelz* » ont été joués à Tours, le 25 juillet 1390, mais le texte en est malheureusement perdu [5].

Section IV.

Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté.

Ce titre n'est pas celui du manuscrit dont l'Incipit dit seulement : « C'est unc jeux à VI personage ». Ces personnages sont : Foy, Loyalté, Amour, Prudence, Honeur et Paix. Tous sont des bergers de Pastorales : Foy est un pasteur, Loyalté une pastoure, fille de Dame Prudence. Pour obtenir la main de Loyalté, Foy s'appuie sur Amour, mais il n'obtiendra rien sans Honeur. L'intervention de Paix dans cette allégorie ne s'explique que par le désir de l'auteur, Bonverier, d'introduire dans sa pièce un élément politique et des allusions aux malheurs du temps. Le siècle du *Roman de la Rose* est saturé d'allégorie et la poésie de la fin du moyen-âge, qui en hérita, faillit en étouffer, si les accents profonds et sincères d'un Villon ne l'avait

1. Et je te foulerai la pance,
crie la Vierge au démon dans le *Miracle de Théophile*. Cf. *Œuvres complètes* de Rutebeuf, *trouvère du* XIIIe *siècle*, p. p. A. Jubinal (Paris, Delahays, t. II, p. 259).

2. Signalons en passant que « pluiseurs gens d'honneur » représentent « un Gieu de mistere qui se nomme le Miroir de l'homme » sur le Vieux-Marché de Saint-Omer en 1413. Cf. *Mystères et Jeux scéniques à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles*, par M. Justin de Pas ; Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1913, in-8°, p. 31.

3. *Œuvres* de Rutebeuf, t. II, p. 204.

4. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (Paris, Didot, 1856), p. 253. Le texte qui y est cité n'a aucun rapport avec le nôtre.

5. Cf. Petit de Julleville, *Répertoire du Théâtre comique en France au moyen-âge* ; Paris, L. Cerf, 1886, gr. in-8°, pp. 324 et 315.

sauvée. Elle se meurt aussi du trop de métier des rhétoriqueurs. Bonverier n'en est pas un, car son unique essai de onzain, dont nous avons parlé plus haut, n'eût pas suffi à contenter un « Landjuweel » (joyau du pays) ou une Cour d'amour, comme celle dont faisait partie le pieux Eustache Marcadé, official de Corbie et auteur de la Passion de la Bibliothèque d'Arras [1].

Sans doute on peut retrouver dans les œuvres de Georges Chastellain (1405 ?-1475) certaines analogies avec notre pièce, par exemple dans le *Mystère de la Paix de Péronne* dont les interlocuteurs sont : Cœur, Bouche, le Roy, le Duc, Sens et Avis [2] ou encore dans son *Mystère du Concile de Bâle*. Le thème de la paix y est souvent traité et le peuple se plaisait à la voir sur les échafauds du théâtre, à défaut d'en sentir les bienfaits dans la réalité [3].

L'inspiration des Pastorales de Froissart est pareille à celle de Bonverier dans la scène du repas des bergers. On songe à Virgile, dont la tradition n'est jamais morte : de même que le spectateur de la guerre de Cent Ans veut contempler la paix sur les tréteaux, de même l'homme des villes, secoué par l'amour et l'ambition, songe à une vie heureuse, qu'il place au loin dans le temps, et c'est l'âge d'or, ou au loin dans l'espace, et c'est la vie des champs et des bergers. A ceux-ci il prête l'ingénuité qui lui manque à lui-même et que donnerait le contact direct avec notre Mère Nature.

Mais ce n'est pas à la source virgilienne pas plus qu'à celle des Rhétoriqueurs que semble avoir bu Bonverier ; les savants artifices des Hennuyers et des Flamands de langue française, les Froissart, les Chastellain, les Jean Lemaire de Belges, lui sont à peu près inconnus. Il semble avoir emprunté plutôt à la poésie populaire des Noëls et des Nativités.

Le rédacteur du Catalogue des Manuscrits de Chantilly avait déjà remarqué la quasi identité de l'épilogue de la première Nativité et celui de la Moralité IV. Mettons-les en regard l'un de l'autre :

NATIVITÉ I	MORALITÉ IV
LA FIN DE JEUX	LA FIN DE JEUX
Vos qui aueis volu oÿr	Vos, qui aueis volu oÿr
nos jeux et esbatement,	nos ieux et nostre enbatement,
nos vos requerons humblement	nos vos requerons humblement
qu'il vos [plaist] à en greit prendre ;	qu'il le vos plaist à en gret prendre
et s'il y at riens que reprendre,	et, s'il y at riens que reprendre,
si le nos veulhies pardonneir,	se le nos veulhies pardonneir,
car n'auons volu viseir	car n'auons volu viseir
à faire chose desplaisante	à dire chose desplaisant
à personne qui soit viuant.	à personne qui soit viuant.
Si prie à nostre signeur Ihesucrist,	Ensi le tesmogne Bonuerier,
qu'il garde tout la compaingnie	lequeil veult à Dieu supplier
et en paix nos laise demoreir,	qui en paix puissons nos demoreir
affin que, en la fin, nos puissons en sa glore	et en la fin en sa glore aler.
Che nos ottriie Dieu et Sainte Marie [aleir !	Ce doinst Dieu et Sainte Marie !
Prendeis en greit, je vos en prie !	prendeis en gret, ie vos en priie !

1. Cf. l'article de M. A. Thomas, dans *Romania*, 1906, p. 583.

2. *Œuvres* de Georges Chastellain, p. p. le baron Kervyn de Lettenhove ; Bruxelles, Heussner, 1865, t. VII, p. 423. Sur cet auteur, voir G. Doutrepont, *La Littérature française à la Cour des Ducs de Bourgogne*. Paris, Champion, 1909, in-8°.

3. « Dès 1524 on jouait à Saint-Omer, dans l'abbaye de Saint-Bertin, écrit Petit de Julleville, *Le Débat de la Guerre et la Paix* ; l'année suivante, on joua *Le Jeu de la Paix*. » Cf. *Répertoire du Théâtre comique en France au moyen-âge*, p. 309. « dès » est de trop ; on voit que ce genre de pièces est bien antérieur au XVI^e siècle.

On peut faire ici trois hypothèses, ou la Moralité a emprunté à la Nativité, ou la Nativité à la Moralité, ou encore elles ont une source commune. De ces trois hypothèses, la première semble la meilleure, car l'épilogue de I a l'irrégularité rythmique familière à l'auteur de la Nativité : succession de vers de 7 syllabes, 8 syllabes, 13 syllabes. On ne voit pas celui-ci cependant dérangeant, à plaisir et tout à fait inutilement, un modèle donné et régulier. Au contraire, rien de plus naturel pour Bonverier, qui a davantage le sens du rythme, que de ramener à l'octosyllabe un vers de 13 pieds comme le peu harmonieux « affin que, en la fin, etc. ». S'ils ont une source commune, cela revient pratiquement au même car, notre raisonnement étant supposé juste, il faut la supposer aussi irrégulière que I.

S'il y a emprunt de IV à I, dans le cas de l'épilogue, on sera tenté de le supposer dans les scènes de Pastorale, quoiqu'il soit moins évident. A l'Adoration des Pasteurs, on lit (I, v. 107 et s.) :

Vechy des nois et pumes en nostre panthier,
qui nous demorat hier à soppeir
et se vous auies ung seul flaiotteax,
vous series ung tres gentils pasturiax.

LE IIIe PASTEUR

Et de par Dieu j'en aie ung !

et dans IV, au repas des Bergers (v. 267-70) :

LOYALTÉ

Et vechy des nois qui ons m'at mis
et des pume en me pantier
et une piece de gowier (tarte au fromage)
qui demora hire à soppeir.

Plus loin (IV, 345-7), on lit :

s'il auoit unc seul flaiotiel,
el aroit ce qu'il apartient.

FOY

I'en aie bien unc !

Là se bornent les emprunts, qui n'excluent pas non plus le recours à une source commune, par exemple les Noëls, mais alors dans les mêmes conditions que pour l'Épilogue, le Noël étant supposé de rythme irrégulier et Bonverier l'ayant fait passer à la toise de l'octosyllabe. Toutefois les Noëls, étant chantés, ne peuvent présenter une prosodie aussi fantaisiste que celle de la Nativité I. J'exclurais donc ici résolument l'hypothèse d'une source commune et j'admettrais, comme dans le cas de l'épilogue, que Bonverier a connu et imité la Nativité I. Par contre, il a pu s'inspirer de Noëls populaires dans les scènes où les Bergers échangent, en « recinant sur l'herbette », leurs humbles mets, tarte au fromage, chaussons fourrés et « dorèye », cette pâtisserie si spécifiquement liégeoise :

Je ne vos saie que presenteir,
fors que ce wastelet foret
et ce cautelet de doret,
qui fut cuys hiersoir en nostre estre.

Aussi simples sont les dons, que chacun d'eux apporte en mariage et qui suffiront à leur bonheur : le poinçon et la courroie, une « flieme » ou lancette de chirurgien, une gibecière lacée, une « wage » ou haut de chausses, un « jupilh » ou casaque à manches, un chapeau gris, une alêne, une « forche », c'est-à-dire des ciseaux, une aiguille et du fil pour « ses soleir rataconneir », pour raccommoder ses souliers.

Loyalté, qui est femme, a une boîte à parfums, une cornemuse et une flûte de Pan à laquelle répondront les pipeaux de Foy, une houlette et un « capiel », chapelet ou couronne de fleurs.

Termes liégeois mis à part, c'est bien le même attirail traditionnel que dans les Pastorales de Froissart [1] :

> Bien cognois une panetiere
> Un jupel ou une aloiere (gibecière),
> Unes wages, un aguillier...
> Et se sçai bien moutons garder.

Le « Jeux à VI personnage » de Bonverier n'eût pas obtenu, comme les Serventois de Froissart, le prix au concours de Valenciennes, car notre auteur inconnu n'est pas assez savant pour être un bon rhétoriqueur. Il n'en a pas moins su, avec grâce, célébrer la vie rustique, troublée seulement par la menace des loups et des gens d'armes et qui est le vrai refuge de l'Honneur, de l'Amour, de la Foi, de la Loyauté et de la Paix.

La couronne qu'il a tressée à ses pasteurs est un chaînon de la tradition bucolique qui va de Théocrite et de Virgile à Sand en passant par les Bergeries de Racan. Le fait que cette tradition est chez Bonverier intimement mêlée à celle de la Nativité, montre une fois de plus les liens rattachant le théâtre profane au théâtre religieux, la pensée chrétienne à la pensée païenne dans les lettres françaises et indique qu'elles eussent pu se passer de l'*Arcadie* de Sannazar.

Section V.

« *Le Jeux de Pelerinage humaine* ».

Parlant de la littérature didactique et de l'emploi des personnifications pour l'enseignement de la morale chrétienne, Gaston Paris, dans son Manuel, après avoir mentionné les compositions allégoriques ayant la forme de débats ou de batailles, dit [2] : « Cette tendance a trouvé son apogée dans l'œuvre considérable du moine cistercien, Guillaume de Digulleville (Manche), mort vers 1360, qui, de 1330 à 1332, après avoir lu le *Roman de la Rose*, compose son *Pèlerinage de la vie humaine* qu'il remania en y ajoutant le *Pèlerinage de l'âme* (1355) et le *Pèlerinage de Jésus-Christ* (1358). Fort bien accueillie dès son apparition, imprimée souvent à partir du xv^e^ siècle,

1. *Poésies* (Bruxelles, Devaux, 1871, in-8°), t. II, p. 307. L'éditeur, M. A. Scheler, dans son glossaire, au t. III, ne donne pas « wage » = haut de chausses, comme sûr. Le sens est « houseaux », selon M. J. Haust.
2. *La Littérature française au moyen-âge (XI^e^-XIV^e^ siècles)*, 3^e^ éd. Paris, Hachette, 1905, p. 253.

l'œuvre de Guillaume de Digulleville, dont Chaucer a traduit certains morceaux lyriques, paraît bien avoir inspiré le fameux *Voyage des Pèlerins* du puritain John Bunyan, le plus populaire de tous les livres après la Bible dans les pays de langue anglaise. »

Dans son *Esquisse historique de la Littérature française au moyen-âge depuis les origines jusqu'à la fin du XV^e siècle* [1], le même auteur écrit : « Ainsi le succès, mais le succès seul, désigne à notre choix les trois longs poèmes du moine Guillaume de Digulleville (en Normandie) : le *Pèlerinage de la vie humaine* (écrit en 1331, refait vers 1350), le *Pèlerinage de l'âme* (1355), le *Pèlerinage de Jésus-Christ* (1358). Ces ouvrages vertueux furent écrits, du moins le premier, pour réagir contre le *Roman de la Rose*, l'auteur a cru habile d'emprunter le système des personnifications du poème en vogue qu'il voulait supplanter, tandis qu'il a demandé son cadre aux anciennes *Voies d'Enfer* ou *de Paradis*. Cette œuvre prolixe eut un long succès, même hors de France ; on y trouvait à s'édifier ; pour nous, l'intérêt en a disparu, la peinture des passions et des vices y étant trop générale et convenue. »

M. A. Boselli ayant publié, dans la *Revue des Langues Romanes* [2], un manuscrit de Parme, auquel il attribuait un caractère dramatique, M. Jeanroy démontra dans la *Romania* [3] que la plus grande partie au moins s'en trouvait dans le *Pèlerinage de l'âme* de Digulleville et il concluait son intéressant article par ces mots : « Des observations précédentes il résulte que le fragment publié par M. Boselli n'est pas un texte dramatique et qu'il ne faudrait point l'utiliser pour l'histoire de notre ancien théâtre. » Cette conclusion, exacte en ce qui touche le fragment de Parme, ne le serait pas en ce qui concerne le nôtre.

Le Pèlerinage de Vie humaine, dans sa forme originale française, est d'ailleurs presque une œuvre dramatique [4], car les allégories, Raison, Nature, Grâce de Dieu, y dialoguent, l' « Acteur », c'est-à-dire l'auteur du songe, jouant en somme le rôle de prologue ou de metteur en scène, pour introduire les personnages.

La besogne de notre adaptateur a donc été réduite au minimum ; il n'a eu qu'à employer les ciseaux pour raccourcir un texte d'une ampleur démesurée et ramener une tranche de quelque 4.500 vers aux 1.255 que son public était capable d'absorber sinon sans fatigue, du moins sans « noise ».

Il a été forcé seulement de faire des raccords et il s'en est acquitté avec une remarquable maladresse et une méconnaissance complète des lois de la prosodie et de la rime, dont Digulleville lui donnait cependant des exemples corrects. Il préféra s'abandonner à ses habitudes dialectales, et la correction de la pensée lui importait plus que la correction du rythme.

Ce sont ces identités de rimes (cf. fait : oyseas) et cette irrégularité dans la versification, là où le remanieur s'éloigne de sa source, qui m'ont amené à rapprocher souvent la Moralité V de la Nativité I, mais l'absence d'un trait caractéristique de celle-ci, assonance de la voyelle nasale et de la voyelle orale correspondante, m'a empêché de les confondre.

1. Paris, Colin, 1907, in-18, pp. 214-5.
2. Sous ce titre : *Poemetto religioso inedito in antico francese*, dans *Revue des Langues romanes*, t. XLIX (1906), pp. 495 à 520.
3. 1907, pp. 361 à 368.
4. Un catalogue d'un libraire du xv^e siècle la mentionne comme telle. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 629.

Comment expliquer le succès de l'œuvre de Digulleville, les innombrables manuscrits qui nous en ont été conservés, tant du XIVe que du XVe siècle, et l'accueil qu'elle a trouvé auprès d'un Chaucer ou d'un Bunyan ? C'est que les questions qu'elle traite sous une forme allégorique qui, pour deux siècles réalistes, la rend plus facile et plus séduisante, car l'allégorie est la forme de pensée poétique la plus familière aux XIVe et XVe siècles, sont de la plus haute importance.

Il est facile de dédaigner la scolastique[1], mais la scolastique qui est, au fond, toute la philosophie du moyen-âge, n'est pas aussi dépourvue de profondeur que nous l'imaginons généralement. J'ai déjà dit la haute signification du conflit entre Justice et Miséricorde qui domine les drames cycliques de la Passion au XVe siècle. Ici, ce n'est rien moins que le sacrement de l'Eucharistie qui est en jeu. Ce serait une erreur de croire que l'esprit médiéval, même dans les monastères, en accepte le mystère sans discussion.

« Raison » n'est pas seulement une entité scolastique, c'est la raison humaine qui proteste, parce que Moïse, précédant Jésus, a fait, de la chair vive, du pain, et, du sang, du vin pour son « beuvrage ». Elle envoie Dame Nature auprès de Grâce de Dieu pour lui porter sa protestation. On remarquera cet apparentement, très nettement saisi, entre Raison et Nature. Celle-ci vit selon des lois. Que Grâce de Dieu règne au ciel, et, selon l'astronomie d'alors, fasse tourner le firmament et les planètes, mais c'est « haussage » ou « desmesure » de sa part, de se mêler des « elements, des impressions et des vens » : ceci est le domaine de Nature, qui fait parler hommes et femmes, voler les oiseaux et marcher les bêtes. C'est proprement un outrage, arguë Nature, que de faire de son vin « noueal beuurage » et si le pain n'est pas de son industrie, au moins lui appartient la matière dont il est fait. Si Grâce de Dieu n'était si « grande dame », Nature lui déclarerait la guerre pour lui apprendre à transgresser ses usages « sans la sonner ni l'appeler ».

Grâce de Dieu lui demande si elle est ivre de ce bon vin et si elle est « rasottie et forsenee », en un mot si elle est folle. D'où vous viennent tous les biens dont vous disposez ? continue Grâce de Dieu. C'est moi qui suis la maîtresse et vous ma chambrière. Sans moi, vous n'avez nul pouvoir et je ne laisserai de faire ce qui me plaira. Nature se soumet, mais elle ne se tient pas pour battue, car elle dépêche, un peu plus tard, auprès de Grâce de Dieu, le maître Aristote lui-même et il faut se souvenir du prestige de celui-ci dans les Universités et les cloîtres du moyen-âge pour ne pas sourire de cette intervention inattendue. Il est gardien des lois de Nature et c'est pourquoi il s'indigne de voir les ordonnances de celle-ci cassées et muées. Son argument est que le contenu ne peut être plus grand que le contenant et c'est le cas pour l'hostie. Sapience, qui se charge de lui répondre, lui rappelant l'École où il fut son élève, et où il rencontra Science, fille de Sapience et l'épousa, ne lui a révélé qu'une partie du savoir. Elle a fait le pain sacré, mais elle n'en a pas dit tous les trésors cachés. Quant à l'argument du contenu et du contenant, la tête d'Aristote ne renferme-t-elle pas Grèce et Athènes et tous ses étudiants ? La prunelle de l'œil ne réfléchit-elle pas un corps entier ? Et le cœur ? qu'est-ce que ce petit viscère qui suffit

1. On ne le peut plus maintenant et M. Gilson a démontré la part qu'elle a dans la pensée de Descartes lui-même. Cf. *La liberté chez Descartes et la théologie*. Paris, Alcan, 1913, in-8°.

à peine, a avoué le philosophe, à nourrir un milan affamé ? Pourtant le monde entier ne suffit pas à le remplir. Seul, a encore confessé Aristote :

unc bien qui est souerains
si le debuera faire tout plains.

C'est que donc le souverain bien, qui est plus grand que le monde, peut remplir le cœur sans en déborder. Le contenu est, encore un coup, plus considérable que le contenant.

Mais Aristote fait une distinction pertinente. Entendez-vous, dit-il à Sapience, que les choses soient renfermées « localement » ou virtuellement les unes dans les autres ? Ainsi pressée, Sapience se dérobe (v. 683-5) :

Vertualement entendent unc
et ymaginent aulcuns
et ossi representamment...

Quoiqu'il en soit, elle ne laissera pas de faire ce qui plaira à Charité.

C'est la vraie position du problème. Que le pain soit la chair et le vin le sang, cela est contraire à la loi naturelle, mais la Charité le veut, pour le salut de l'homme, et Aristote, c'est-à-dire la pensée antique, doit s'incliner et conclure qu'il lui vaut mieux s'en aller.

Raison, Nature et Aristote, c'est-à-dire la pensée, cèdent devant Pénitence et Charité, c'est-à-dire l'humilité et la tendresse, et c'est tout le drame intérieur du moyen-âge où le sentiment a le pas sur la raison.

Je suis celle, a dit Charité, dans un développement qui précède l'intervention d'Aristote (v. 344 et s.) :

Ie suy cele qui en despit
n'ot oncque ne grant ne petit,
cele qui ayme toute gent
de cuer entier, sens matalent.
Ie suy la mere des vertus,
cele qui reuest les nuds.
Ie suy nourice as orphelins
hosteliere des pelerins
et se mon nom voleis sauoir,
Carité m'apell'on por voir.

La Charité divine, le Testament de Paix, dont il est question quelques vers plus loin, voilà les consolations et les espoirs de deux siècles chargés d'angoisse et qui n'ont pas trouvé en eux, comme le XVI^e^, l'orgueil de vivre et de lever la tête vers la lumière et les bornes des cieux reculés.

Ce qui suit est beaucoup moins intéressant : c'est l'armement symbolique du Pèlerin amené sans aucune transition. Pour arriver à son but, c'est-à-dire au Paradis, il lui faut de ce pain sacré, « relief » de Moïse, mais il lui faut aussi l' « escerpe », la besace du Martyr, teinte du sang de Saint Étienne et dont les douze clochettes rappellent les douze Apôtres et les douze articles de la foi ; le « bourdon » qui a nom Espérance et dont « un » des pomiaulx est Jésus-Christ :

l'autre pommiaux c'est la Vierge Mere,
qui conchut et porta son pere ;

c'est l'escharboucle enluminante,
obscuriteis resclarsissant,...

Le bourdon n'est pas ferré, parce qu'il n'est pas pour « bateilher », mais seulement pour la défensive. Il aura aussi le « healme » ou casque, le « habergon » ou chemise de mailles, le « gambison » ou jaque rembourrée, qu'on porte au-dessous, la gorgière ou hausse-col, protégeant le cou, les gantelets et l'écu. Le « gambison », on l'appelle « Pacience » ; s'il va mal, c'est que le Pèlerin est trop gras et a trop d' « oing ». Il s'y fera.

Le « habregon » (haubergeon) s'appelle Force ; il faut le mettre sur le pourpoint. Le « healme » (heaume), c'est l' « Atemprance » ou Modération. Les gantelets se nomment « gaingne-pain » ou Continence, l'épée, Justice, le fourreau, Humilité, le baudrier, Persévérance, la boucle, Constance.

Mais tout cela pèse tellement sur le pauvre Pèlerin qu'il ne le peut endurer sans s'affoler (v. 1136-7) :

la force tu n'as pas
por le cuer poure que tu as,

lui répond Grâce de Dieu, mais sa bonté est infinie. Une « mesquine » qui n'a d'yeux que sur son « haterel par derriere », [1] c'est-à-dire sur la nuque, l'accompagnera, c'est (v. 1206-9) :

Memore, la queil n'aperchoit
de temps aduenir riens n'y voit,
mains de temps anchiens
parleir et deuiseir sceit elh bien.

Partout, elle suivra le Pèlerin ; Grâce de Dieu aussi, mais en restant invisible. Elle disparaît, et c'est la fin de cette longue Moralité.

Faisons comme Grâce de Dieu, soyons indulgents, car n'est-ce pas tout de même un honneur, pour notre ancien théâtre, d'avoir porté sur ses tréteaux rustiques, de hautes idées morales et philosophiques et, pour le public, d'en avoir accepté la discussion sur la scène ?

La Moralité III a exposé et défendu la doctrine de la Liberté humaine, la Moralité V, la supériorité de la Charité sur la Raison. Il faut leur savoir gré d'avoir gardé le théâtre pour des fins très hautes et qui intéressent la destinée même de l'homme. C'est ce qui continuera à faire sa dignité et sa gloire. Il me paraît en effet incontestable que c'est la Moralité, autant et plus que le Mystère, qui a ouvert les voies à la tragédie classique. En plein milieu du XVI^e^ siècle, au plus fort de la lutte livrée autour du trop fameux manifeste de du Bellay, un fin lettré, Guillaume des Autelz, défend contre lui la Moralité méprisée « des doctes gens, mais chère à nos pères qui, en leurs jeux, n'ont voulu suivre la vanité grégeoise des comedies et tragedies » [2].

1. Sur l'étymologie de « haterel », voir l'article de M. Haust, dans *Romania*, avril 1919, pp. 180-1.
2. Cité par H. Chamard, *Joachim du Bellay*, 1522-1560 ; Thèse de Lettres Paris ; Lille, Le Bigot, 1900, 1 vol. in-8°, p. 150.

CONCLUSION

Nous voici au bout de notre long voyage à travers ces textes dont l'intérêt linguistique est, à la vérité, supérieur à la valeur littéraire.

Il est désormais établi, sans contestation possible, par des documents d'archives, que le manuscrit 617 de Chantilly a appartenu au couvent des Dames Blanches à Huy et qu'une Sœur, dont la date de décès nous est maintenant connue, Eliys de Potiers († 1612), y a écrit son nom en dessous de sa devise ; il n'est pas moins sûr que cette « religion » s'est appelée Couvent de Saint-Michel et que c'est sur ses Sœurs que la deuxième Nativité appelle la bénédiction divine :

> **Je vous prie que veulhies aiidiire**
> **les poures seur de saint Michiel !**

C'est à elles aussi que s'adresse très probablement le prologue de la première Nativité et c'est parmi leurs novices que j'ai pu trouver dans la seconde moitié du XV^e^ siècle cette Katon Bourlet, qui n'est autre que la « Suer Katherine Bourlet », laquelle a signé l'*explicit* de la première Nativité et de la dernière Moralité.

S'il est donc sûr que le manuscrit 617 a été écrit au couvent de Saint-Michel à Huy, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, et que deux au moins des cinq pièces qu'il contient ont été jouées, l'examen des caractères linguistiques et en particulier des assonances conduit à localiser les textes, non pas à Huy, mais plus au nord, à Liège, ou mieux encore au nord-est de cette ville.

S'ils présentent en effet le suffixe « -eal », pour lequel plusieurs rimes attestent chez l'auteur une prononciation « è », qui convient à Liège, les deux premières Nativités au moins montrent des phénomènes de dénasalisation ou plutôt de non-nasalisation permettant l'assonance de la voyelle nasale avec la voyelle orale correspondante, qui nous force à nous rapprocher de Herve.

Il y a intérêt aussi à chercher les limites de la frontière linguistique, pour expliquer la présence d'un mot du moyen-néerlandais « heel » et les ressemblances de la Nativité I avec le drame liturgique de Noël provenant du monastère de Bilsen (Limbourg) et du *Paaschspel*, provenant du « Slawanten-klooster » de la Montagne Saint-Pierre (sud de Maestricht).

C'est cette parenté de nos deux Nativités avec le drame liturgique, la pratique de l'assonance au lieu de la rime, des terminaisons en « z », comme dans « az » et « pastoreaz », qui nous obligeraient à en placer très haut l'origine, sans doute au XIII^e^ siècle si la rareté des flexions casuelles ne nous ramenait plutôt au XIV^e^ siècle, de telle sorte que, néanmoins, notre première Nativité se trouve être la plus ancienne de la scène française et doit prendre place probablement parmi les plus anciens documents en langue vulgaire de notre théâtre.

La chronologie de nos pièces s'établirait en résumé comme suit :

NATIVITÉ I : dans sa forme primitive, XIII^e siècle ou première moitié du XIV^e [1] (forme « az » (aux) ; identité avec le drame liturgique ; emploi de l'assonance et de la laisse).

NATIVITÉ II : un peu plus tardive, 2^e moitié du XIV^e siècle ; emploi de la laisse assonancée, mais présence de l'élément comique ; interpolation faisant allusion aux sœurs de Saint-Michel, ce qui place la représentation du moins entre août 1466 et janvier 1469.

MORALITÉ III : Jeu des Sept Péchés Mortels et des Sept Vertus : entre 1380 et 1420 ; daté par l'histoire de la coiffure féminine et l'emploi du mot « avalois » ; à reporter plutôt au XIV^e siècle à cause des survivances de la déclinaison, d'un abondant emploi de la détermination par juxtaposition de substantifs et du maintien de « e » sourd en hiatus (cf. p. LV).

MORALITÉ IV : 2^e moitié du XIV^e siècle (survivances de la déclinaison) ; représentation datée, sans certitude, par des allusions historiques assez vagues, des environs de 1466-1468.

MORALITÉ V : Jeu du Pèlerinage de la Vie humaine, imitée d'un modèle écrit en 1331, refait vers 1350 ; copiée après 1484, mais, d'après les identités qu'elle présente avec I, doit dater de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Il est donc plus difficile de déterminer les dates des pièces que leur provenance. Celle-ci apparaît aussi incontestablement liégeoise que la *Geste de Liège* et la *Chronique* de Jean des Preis, la *Chronique* de Jean Stavelot ou les œuvres de Jacques de Hemricourt avec lesquelles l'identité de langue attestée par les assonances et les rimes est complète.

On peut désormais, sans crainte d'erreur, invoquer nos textes, pour affirmer l'ancienneté de tel ou tel phonème du liégeois moderne, par exemple « è » provenant de « -ellum ».

Surtout on peut, avec une complète sécurité, restituer le manuscrit 617 de Chantilly à cette littérature wallonne actuellement si vivante qu'elle rappelle, à l'autre extrémité du domaine roman, la fécondité provençale. Mais si celle-ci s'est surtout manifestée dans la poésie, celle-là s'est autant manifestée dans le théâtre qui connaît des chefs-d'œuvre de goût et d'esprit, comme « Tatî le Périki ».

A ce théâtre contemporain, le manuscrit de Chantilly vient apporter ses lettres de noblesse et de très authentique ancienneté. Le *Bethléem verviétois*, qu'a si bien décrit M. Feller [2] et qui rappelle, lui aussi, par tant d'endroits la Pastorale du midi, n'est qu'un théâtre de marionnettes, mais il continue un usage ancien de représentations dramatiques autour de la Crèche et au jour des Rois. Ce qu'elles ont été au moyen-âge, dans la Principauté de Liège, nos Nativités du Ms. 617 le disent aujour-

1. Ceci n'exclut pas qu'elle ait pu être rajeunie, ornée d'un prologue pour les Sœurs de Saint-Michel et jouée devant celles-ci entre 1466 et 1469.

2. Reproduit dans ses *Notes de Philologie wallonne*. Paris, Champion, 1912, in-8°. M. Feller vient d'être nommé professeur de littérature wallonne à l'Université de Liège. Cf. aussi R. de Warsage, *Histoire du célèbre Théâtre des Marionnettes liégeois*, Bruxelles, van Oest, 5^e éd.

d'hui dans leur simple langage, avec ce mélange de réalisme et de sensibilité profonde qui est si caractéristique de la Wallonie.

Les Moralités, à l'exception de la quatrième qui, elle, s'inspire des Pastorales de Noël, sont moins savoureuses. Le lecteur d'aujourd'hui et plus encore le spectateur en supporteraient difficilement l'ennui, mais n'est-il pas curieux que le plus ancien document, qui était jusqu'à présent connu, du théâtre liégeois, était précisément une Moralité, un peu postérieure à 1623 [1]. Lui voici trois ancêtres, dont deux lourdement armés et caparaçonnés de théologie scolastique et de morale chrétienne, mais non sans signification pourtant, comme nous l'avons vu. Elles sont beaucoup moins intéressantes que les Nativités car, si elles n'en ont pas les maladresses rythmiques, elles n'en ont pas la grâce primesautière et le caractère populaire. Il est permis de suspecter l'originalité de la Moralité III qui peut être un produit d'importation venu de Picardie par la vallée de la Sambre. Pour la Moralité V, cette présomption devient une certitude par la connaissance que nous avons de sa source, le *Pèlerinage* de Digulleville.

Quoi qu'il en soit, il est doux au chercheur de rendre à leur patrie d'origine, surtout quand c'est le pays de Liège, qui nous est cher à tant d'égards, cinq pièces, qui ne sont peut-être pas toutes des joyaux, mais qui ressemblent plutôt à ces scènes familières et édifiantes que les imagiers ont sculptées aux porches des cathédrales, travail naïf, où ils ont mis tout leur cœur et toute leur pensée.

GUSTAVE COHEN.

Ce m'est un agréable devoir de remercier ici M. J. Haust, professeur de philologie wallonne à l'Université de Liège et mes collègues Hoepffner et Terracher, professeurs à l'Université de Strasbourg, qui ont bien voulu relire mon introduction et me suggérer d'utiles corrections.

Je tiens à exprimer aussi ma gratitude à mon imprimeur, M. F. Paillart et à ses typographes, pour la fidélité avec laquelle ils ont composé ce texte en ancien wallon.

1. *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1re série, t. II.

I

MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ*

* Numéro et titre ajoutés par moi.

I

MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ *

[f° 1 r°]* C'EST LE JEUX DE LA NATIVITÉ JHESUCRIST
ET COMENT LES III ROY LE VINRENT AOREIR.

En l'honeure de Dieu tout puissant
et sa mere Marie, la royne des angele,
unc jeux vos veulhe comenchire
por resjoiir la bonne compaingnie.
Si vus prie, tresdouche suers, humblement,
que unc pitit de silenche
nos veulhies presteir iusque en la fin
et vos veireis le jeux comenchire.

JOSEPH A MARIE

Heylas ! noble dame !
queilque chose vos fault, à mon semblant,
car vos asteis mult belle et resplendissant.

MARIE A JOSEPH

Mon pere, l'heure est venue maintenant
que ie doie enfanteir mon enfan.

JOSEPH

Noble dame, vos plaist il
que je voise les sage feme querir
ou aucune persone por vos acompaingnier ?

v. 5. « vus » est la résolution naturelle de l'abréviation « v⁹ », mais il faut évidemment lire « vos ». Cf. v. 10, 14 etc.

* Chiffre et titre ajoutés par moi.

MARIE

Mon pere, ainsi que à la conception,
nulle creature n'y fist chose de monde,
pareillement ne fera à la natiuité ;
ne vus soucies ne desconforteis,
car mon pere celeiste porueirat à tout.

ICHI ADORE MARIE JHESUS.

[f° 1 v°] O sire, vos soiies le bien venu à monde,
de ciel en terre por le salut des homme.
O sire, que mult vos aueis esté desireiz
des sains patriarche et prophete.
Je vos adore comme mon createur,
Dieu et homme et mon fils, de monde salueur.

ET PUIS BAISE LES PIES ET MAIN DE JHESUS.

MARIE

O sire, que grant grasce fait m'aueis,
de moy auoir esleut vostre mere.
Mon Dieu et mon createur vus estez
et mon chire fils tresameis.

JOSEPH EN PLORANT DE JOIE DIST A MARIE :

Benoite sur toute femme, permettez
que je puis adoreir
le fils de Dieu et le vostre tant desirez.

MARIE

Mon pere, à vostre plaisir,
le adoreis toute à loysir.

ICHI ADORE JOSEPH :

O sire Dieu beny soiies,
quant tant de grasce fait m'auez
de vos veioir de mes yeuls corporel
et tant de roy et patriarche et de prophete
vos ont de veoir tant desirez
et point ne vus ont veyut à leur greit.
Heylas ! coment le poraie

enver vos satisfaire ?
Je vos adore comme mon createur,
mon Dieu et mon redempteur.

JOSEPH A MARIE

O noble damme bien auieree,
regardeis vostre enfan bien ameis,
qui ne fait que gemire et ploreir
de fain, de froit et de pouureté.
Helas ! chire damme, que fereis,
quant point de lait vus n'aueis
por doneir à vostre enfan ?
vos plaist il que je appelle queilque femme
qui le venrat alaitire ?

MARIE

Nennilh, voirement,
car Dieu mon pere porueirat parfaitement.

YCHI PRIE MARIE A DIEU LE PERE.

O Dieu, mon pere, vus et moy auons
unc seule fils en commun ;
portant vos, qui porueies
à toute creature leur necessité,
porueies à pitit enfan, teillement
qu'il puis estre sustentez suffissamment.

[f° 2 r°] LE PREMIRE ANGELE AZ PASTORE

Treschire frere et amis,
point de paour n'aiies ;
veiies, tres grant ioie je vos anunche,
qui eirt à toute le monde,
car aiourduy vos est neis le salueur,
qui est Crist le signeur,
et je vos donne chi signe par verité,
car l'enfan vos trouuerés,
nus en la creppe, de drappellet envolleppez.

LE II^e ANGELE AZ PASTORE

Encore vos nonche grant paix et grant honeur ;
neis est le roy que de monde est salueur ;

v 44. « en » et « ver » sont séparés dans le texte.

en Bethleem aleiz toust se[n]s sourjour,
si sareis le renom por vos mielz enformeir.

LE IIIe ANGELE

Aiourduy, le roy des ciel
at daingnie naistre de la Vierge Marie,
affin que l'homme et la femme perdus,
fust rapellez à la joie celeste lassus.
Or resjoiissons nos, les chors des angele,
car le salut eterneil est apparuit az creature humaine.
Ceirtainement unc enfan nos est neiz,
unc fils nos est donneiz
et est appellez Dieu fors et puissans.
Or allons et le aorons *.

CHI S'EN VONT LES ANGELE TOUTE EN CHANTANT: GLORIA IN EXELSIS.

CHI ADORENT LES ANGLE. **

[f° 2 v°] LE PREMIRE PASTORE ***

Treschire freires, aueis vus l'angele oyt,
qui maintenant at nos cuer resjoiiet ?
Allons jusque en Bethleem,
si sarons la chose ceirtaine,
qui des angele dit nos ont esteit
et che que nostre signeur nos at fait et mostreit.

LE IIe PASTORE

Volentire et legirement yraie
por cognoistre les parole qui sont dit des angele ;
mains aueuc moy ma flaiot aporteraie,
de la queil je moy joweraie,
por consoleir le pitit enfan,
qui est Dieu et signeur de tout le monde.

v. 75. Le texte porte : ses sourjour. M. Suchier me proposait de corriger : « sourjourneir », pour la rime.
v. 95. « flaiot » est en surcharge au-dessus de « muset » *(sic)* effacé.
v 80. Ms. « ala » en un mot, de même qu'aux v. 17 et 19.

* En marge et d'une écriture contemporaine est griffonné : « Annoncia ».
** Après ces mots, ont été effacés « Le premire a. » et, en-dessous, « Le IIIe angele ». Le bas de la page est resté blanc.
*** Au haut de la page, un griffonnage postérieur (XVIIe s. ?) : « Jaspar Hamahe » *(sic)* (à Mahé ? Cf. plus loin, v. 101).

LE IIIe PASTEUR

Et vous, ma douche amye Eylison,
il vous fault adoreir cel enfanchon
aweucque vostre compaingne Mahai,
qui enporterat une angneax ;
et Troffeit, mon frere, vous mande
que enporteis chaschune une lampe.

EYLISON

Et a bien ! tredoux frere !
que Dieu vous met huy en bone heel !
Vechy des nois et pumes en nostre panthier,
qui nous demorat hier à soppeir
et se vous auies ung seul flaiotteax,
vous series ung tres gentils pasturiax.

LE IIIe PASTEUR

Et de par Dieu j'en aie ung !

[bas du fo 3 ro] [EYLISON A MAHAYL

Or sus, damme Mahay,
prendeis ung aingneal gras ;
nos laisorons chi nos brebis,
en la garde de l'enfant petis.

MAHAY A ELYSON

Et abien ! tresdouche compaingne !
Allons y, nos deux ensemble ;
nos laisserons trotteir douant
les jollis pasteur de renon.
Nos en yrons apres le pitit pas,
festoiir et conjoiir la mere et l'enfant.]

v. 99-111. Voyez, dans l'Introduction, l'étude paléographique.

v. 98. Après ces mots, se trouvait la rubrique : «Chi aorent les pastore Et puis chantent: « Glorieux Dieu, etc. » ; elle a été effacée et reportée plus loin, mais, cette fois, par une autre main.

v. 103. Le texte porte, sans aucun doute possible, « troffeit » avec, entre le « t » et l' « o », au-dessus de la barre du « t » un petit r. Ce petit r pourrait également être le signe d'abréviation de « er » ; alors on pourrait le résoudre aussi par « re » ou même par « ur » ou « ru ». C'est évidemment un nom, mais il m'est absolument inconnu.

v. 106. Sur « heel » et sur tout ce passage, voir l'Introduction.

v. 112-121 sont une addition à l'intercalation (v. 99-111). Voyez l'Introduction : Etude paléographique, et les planches 1 et 2.

v. 118. Peut-être faut-il lire « devant » ? mais « dovant » est plus probable (cf. « laissorons », v. 114).

[f° 2 v° (*suite*)]

QUANT LES PASTOREAZ SONT DEUANT NOSTRE DAMME :

LE PREMIRE PASTORE

Sachies, noble damme,
et vos, norisseur del enfan,
que les angle de ciel
nos ont anonchie,
qui le vraie fils de Dieu
soy est apparuit en char humaine !
C'est le salueur de tout le monde
et, par sa grande misericorde,
nos en serons tous salueiz ;
et some chi venus por le adoreir.

CHY ADORENT LES PASTEURS *et* PUYS CHANTENT : GLORIEUX DIEU *qui* FIST.

f° 3 r°] LE PEUPLE AZ PASTORE

Entre vos, pastore et bergier,
nos vos prions que nos diseis,
queil chose meruelleuse veyut aueis
par coy si grant ioie demynés,
et qui est cils qui soy est apparuit.

LE III^e PASTORE

Or escouteis, tresbone gens !
Nos uos disons chose mult certaine :
nos auons veyut le salueur de monde neis,
gysant en la creppe, mult pitieusement ploreir ;
par sa grande misericorde, nos serons tous saluez.

CHANTENT LES PASTEURS TOUT ENSEMBLE :

Entre nos, pasteurs et bergier,
veyus auons cils enfanchon ;
de fain auoir, poure lysson ;
c'estoit por son humilité !

[f° 3 v°] JASPAR A MELCHIOR

O mon signeur roy, dont veneis
et queil est vostre terre et contree ?

v. 143-4. Chacun des deux vers commence par une majuscule dans le ms.
v. 145. Il y a un blanc dans le manuscrit ; ce blanc n'est qu'en partie rempli par la suite de l'intercalation 99-111.

Qui vos at droit chi amyneis ?
Diseis le nos, sens demoree.

MELCHIOR

Je suy au dit attendant,
de l'escripture, qui dist auant
de Jacob l'estoille nasteroit,
des fils Israhel à nous sourdroit,
qui tout les regne terriene
aroit tresbien en ses main.
Sachies que suy d'une cyté royal,
qui est dit cyté de Tharse,
et suy par droit noin appellet
Melchior bien renomeit.

JASPAR A BALTHAZAR

Et vos, o mon signeur roy,
por coy venois à si grant conroy ?
Vostre non et vostre terre
moy poreis dire, s'il vos plaist ?

BALTHAZAR *

Sachies, mes signeur, que mon nom est Balthazar
et suy roy coroneit de la cyté de Saba ;
si aie une estoille (estoille) veyut,
qui en ciel soy est apparuit,
laqueil moy at droit chi amyneit,
por troueir le roy souerain,
qui est neis nouellement.

MELCHIOR A JASPAR

O mon signeur ! s'il vos plaisoit,
nos sariens volentire vostre noin,
de queil terre et de queil region
vos asteis et de queil nacion ?

JASPAR AZ II ROY

Mon noin, messigneur, volentire
vos diraie, sens point mentire.

151. Entendez : que du sein d'Israël sortirait celui qui régnerait sur tous les royaumes de la terre.

v. 158. « noin » n'est pas une faute d'impression ou une erreur de lecture. Voir l'étude linguistique de l'Introduction.

* « à Jaspar » a été effacé par le copiste.

J'aie noin Jaspar et suy d'Arabie,
et plusseur jour me suy maris
[f° 4 r°] et sachies que n'aie aultre volenté
que de aoreir le roy nouellement neis.

BALTHAZAR

O mes tres noble signeurs !
puis que ensi est que le hault roy de magesté
nos at tous III ychi assembleit
por troueir le saueur de monde nouellement nes,
humblement vos priie que, à grant joie,
y allons ensemble por ly aoreir.

ICHI MANDE HERODE SES CLEIRC ET FAIT BIEN LE COROCHIE.

HERODE A SON MESSAGire

Hasteis vos, mon messagire,
parleis à moy, sens dementire.

LE MESSAGire

Que vos plaist, mon douls signeur?
A vos doie loyalté et houneur ;
dit moy ce qu'il vos plaist
et je le feraie sens arest.

HERODE A SON MESSAGire

Dit az clerc qui à moy parleir viengnent
toust, sens nullement attendre ;
aucune question leur veulle faire
qui est à moy fort contraire.

LE MESSAGire A HERODE *

Je m'en voy, mon signeur ;
attendeis unc pitit de heure.

LE MESSAGire AZ CLERC

Reuerens sire et tresnoble (noble) maistre ;
Herode, nostre roy, at de vos, affaire ;

v. 188. L'« y » est une correction en surcharge sur un « n ».
v. 189. Après « plaist », un « il » a été effacé par le copiste.
v. 192. « arest » est une correction du copiste A pour « delaisse » effacé.

* Les mots « à Herode » sont en petits caractères et ajoutés postérieurement.

par moy vos mande salut notable.
Ilh luy est soruenue chose inenarrable,
par coy vos prie qu'à luy veneis,
à vos le veult tout dire et conteir.

LES CLERC ET MAISTE * A MESSAGire

A luy yrons mult volentire,
car de obeir à ly sumes appareilhiez.

HERODE AZ CLERC

Dit moy où Jhesucrist doit naistre
qui de monde seirat sire et maistre.

LES CLERC ET MAISTRE DOCTEUR *

Or escouteis, roy trespuissant,
je vos diraie en veriteit del enfant
dont nos en quereis maintenant;
sachies, noble roy et bons signeur,
qu'il nasterat en Bethleem
asseis pres de Iherusalem
et che trouons en nos escript,
que les prophete nos ont laisiet.

HERODE A PEUPLE

Or entendeis, mon bien amez peuple,
je enten chose fort meruelleuse :
car, solonc les dis de mes clerc,
unc aultre roy serat signeur et maistre,
et est jà neis en Bethleem;
ons le dit partout Iherusalem.
[f° 4 v°] Je prens congiet à vos, mon peuple;
à paine que je ne crieue de doeulle;
je ne vos gouerneraie plus;
che poise moy; adieu mon peuple!

UNC POR TOUT LE PEUPLE

O Herode! redoubté roy!
entendeis, parleis à nos!

v. 202. Le texte semble porter « nienarrable ».
v. 208. Le « q » est surmonté de la barre horizontale qui est dans notre texte le signe d'abréviation de « que », mais il faut corriger « qui ».
* Les mots « et maiste », « docteur », « noble » sont ajoutés en petits caractères de la même écriture grêle qui a suppléé « à Herode » (voyez note précédente). « Noble » est en surcharge, au-dessus de « bons, » qui a été biffé.

Jamais aultre roy ne prenderons
ne à ly ne obeisserons ;
et de tout vos reconforteis,
car nos vous tenrons loyalté
et jamais en nostre terre
n'arons aultre roy ne maistre
et, se unc aultre veult regneir,
nos le twerons sens demoree.

Chi mande Herode les Roy et fait lye chire.

Herode

Or vengne auant, mon messagire,
car grant besongne m'est soruenue.

Le Mesagire

Tres redoubteit et puissant roy,
queil chose vos plaist ? dit le moy.

Herode

Alleis et moy amyneis les roy
et dit qu'il viengnent parleir à moy !

Le Mesagire

A vostre comandement,
tresnoble prinche, yraie prestement.

Le Mesagire az Roy

Sachies, mes signeur roy,
que Herode, nostre maistre et roy,
vos salue de par moy,
hublement, come doit faire roy,
et par grande amour vos prie

v. 232. « vous » a été ajouté au-dessus, postérieurement.
v. 244. « prestement » remplace les mots « sens attendre » effacés.
v. 248. Faut-il lire « humblement »? Le signe d'abréviation du « m » a pu être oublié par le copiste, mais je remarque cependant la même orthographe « hublement » au vers 394 ; par contre, au v. 481, « humblement ». Tout le vers a d'ailleurs été ajouté postérieurement, dans la marge, à côté du vers précédent.
v. 249. Le texte portait d'abord : « et vos prie par grande amour » ; « vos prie » a été écrit à la fin du vers ultérieurement, en même temps qu'était ajouté en marge le vers 248.

qu'il vos plaist de venire
legirement parleir à luy !

JASPAR

Mult volentire sa volenté
ferons toust, sens demoree,
et à luy volentire parlerons,
car chose nouelle sauoir porons.

CHI S'EN VONT LES ROY A HERODE ET L'ESTOIL ABSCONSE.

[JASPAR] * LES ROY A HERODE

Dieu vos garde ! mon signeur
et vos donne huy bon jour !

HERODE

Vos soiies les biens venus,
mes bons et loyaul *signeur* !

HERODE A JASPAR

Coment, mon *signeur*, vos est ilh ?
Dont veneis en cest paiis ?
Dit moy, s'il vos plaist, vostre non
et queil est vostre terre et region.

JASPAR

Je vien ychi de mon paiis
et par trop longe voie me suy maris,
mains, par l'ayde de Dieu,
suy chi venus en XII jour ;
par non, suy Jaspar nomeit,
et Arabie est ma cyté.

HERODE A MELCHIOR

O noble signeur roy !
tourneis vos, parleis à moy !
je vos prie amiablement
que vostre non sache vraiement.

* Jaspar est une addition griffonnée, postérieurement, à côté de la rubrique.

Vostre cyté et vostre terre
moy poreis dire, s'il vos plaist ?

MELCHIOR

Sachies, Herode ! mon amis,
que mes terre et mon paiis
est mult longe de cest cyté,
mains, à l'ayde de Dieu, suy chi ariué ;
Melchior est mon non
et suy de Tharse, noble region.

HERODE A BALTHAZAR

O tresgentilz signeur roy !
escouteis, parleis à moy,
humblement vos require
que vostre non et terre vos plaist dire,
car j'aperchois mult bien
que asteis laseis de chemin.

BALTHAZAR

Mon signeur ! tresnoble roy !
puis que vostre plaisire est de sauoir
de mon non et de mon estre tout le voir,
tresuolentire, le vos diraie en bone foy :
neis et roy coroneit suy de la cyté de Saba,
la queil est une tresnoble cyté royal ;
si moy suy de mon paiis partis,
XII jour at, sens point mentir.
De chemin suy fort lasseit,
car je vin de longe contree ;
et mon nom est partout tresbien cognus ;
Balthazar appelleit je suy !

HERODE AZ ROY

He ! mes tresnoble signeur roy !
maintenant bien cognoy
que les voie ne saueis ;
dit moy qui vos at chi amynez
et por coy entrepresis si grande jornee.

v. 278. « cyté » est une correction pour « paii » effacé.
v. 291. Le « e » est ajouté en tout petit au-dessus de « n ».

JASPAR *

Nos summes tres bons astronomien
et les sainte escripture entendons bien ;
par elle auons cognissance certaine
que le roy de roy est neis en Bethleem.

HERODE AZ ROY

Je prie à grant dieu Mahon
qui vos met huy en bonne an !

HERODE **

Or beuons et mengons
et bone chire faisons,
por la onor de roy nouellement nez,
car je le veulle aleir aoreir.

CHI MENGENT LES ROY AUEUC HERODE.
QUANT ARONT MENGIET.

[f° 5 v°] HERODE

Coment asteis chi ariueis,
tous III, de si longe contree ?

JASPAR

Sachies, Herode, gentil roy,
que à nos est apparuit une estoille
par la queil auons cognoissance
que le roy des roy at pris nascence.

LE PREMIRE CHEUALIER ***

Por coy sont venus cest roy
à si grant compaingnie et conroy ?
Qu'es che qu'il dyent ? sont il fols?
Il parlent d'unc autre roy.

* Jaspar remplace Balthazar effacé.
** « Herode » figure en marge avec un signe d'intercalation.
*** « cheualier », écrit par le copiste A, remplace successivement les trois formes « garchons », « garchon », « garchon », effacées.

LE IIe CHEUALIER *

Nos sauons mult bien
que d'aultre roy n'est il nient
que nostre bons maistre Herode
que de tout le monde est roy.

LE IIIe CHEUALIER *

Et se maintenant ie sauoie
qu'il y euist unc aultre roy,
je le tweroie sens delaise,
car il ne regneroit point sor mon maistre.

HERODE

O mes tresloyal signeur !
je vos prie que demoreis chi huy
et vos plaist souppeir aueuc moy,
aueuc vostre conpaingnie et conroy
et je vos feraie bone chire,
car je vos voy mult volentire.

JASPAR

Dieu merchis et vos, mon signeur !
Nos ne ferons plus chi demeur.
Le jour nos anuitie fort
et auons encore mult longe voie.

MELCHIOR

Sachies, noble signeur,
que ce n'est point por default d'amor
que nos no partons si toust ;
vostre conpaingnie est mult douche,
mains c'est par grant desire et amor
que auons à noueal roy.

BALTHAZAR

Or nos couient de chi partir ;
le jour nos est fort anuitye ;

* « cheualier » remplace « garchon » effacé.

hastons nos, mes chire signeur,
car nos n'auons plus de demour.

CHI SE PARTENT LES ROY.

HERODE *

Allez, messigneur, en Bethleem,
et enquereis de roy nouel ;
quant vos l'areis troueis,
si vos priie, par grant humilité,
que, par moy, vos retourneis.
Che que areis fait, moy noncereis,
puis nos porons assembleir
por le pitit roy aoreir.

[f° 6 r°] JASPAR A HERODE

Sire ! vostre comandement
ferons volentire et lyement,
et, se autre chose ne nos soruient,
par vos retournerons volentire.

JASPAR AZ ROY

Aueis vos bien entendut et oyt
ce que cest chevalire ont dit ?
Je les aie mult bien oyut,
mains nient trop entendus.

MELCHIOR

Sachies, messigneurs, sens mentir,
que je les aie oyu dire,
s'il puillent le pitit roy troueir,
que bien toust le yront tueir.

BALTHAZAR

Bien les aie entendus
et à leur manire bien veyut
qu'il ne sont point de nos partie,

v. 352. « demour » a peut être un « s » final ; mais je crois plutôt qu'il s'agit d'un trait fautif barré par le copiste lui-même.
v. 366. « chevalire » au-dessus de « garchon » effacé.
v. 368. Après « trop », le mot « bien » a été effacé.
* « Herode » figure, dans le manuscrit, à côté de la rubrique précédente.

ne leur maistre, je vos affie,
comebie*n* qu'il nos at fait bone chire.

L'ESTOILLE SE DOIT MOUSTREIR.

JASPAR

Hoc signu*m* magni regis est;
eam*us* et inquiram*us* eu*m* et
offeram*us* ei mune*ra* : aur*um*,
thus et mirra*m*.

JASPAR A DIEU LE PERE

O souerain Dieu le p*ere* tout puissant !
nos vos prions et hu*m*blem*e*nt suppli*o*ns
qui nos d*o*nneiz v*ostr*e grasce et (et) b*e*nedictio*n*,
affin q*ue* veoir et adoreir v*ostr*e chire enfa*n* puisso*ns*,
et en (en) la fin de nos jour auoir saluacion.

DIEU LE PERE

Benedictio Dei o*mn*ipote*n*tis *etc.* *

[f° 6 v°] QUA*N*T LES ROY SERO*N*T DELEZ MARIE.

JASPAR A MARIE

Mada*m*me, ne saueis poi*n*t où est celuy
qui est neiz roy des Juiif ?
Nos veno*n*s por le adoreir.

MARIE

Mess*igneurs* ! celle chose deueroie*n*t sauoir de v*er*ité,
les docteurs et maistre de celle cyté.

JASPAR

O mada*m*me ! n'aueis v*us* do*n*t poi*n*t de fils ?

MARIE

Mess*igneurs* ! j'en aie unc, p*ar* la grace de Sai*n*t Esper*l*t.

v. 380. Il faut entendre « que ».

* Le bas de la page est resté en blanc ; un trait, au haut de la page suivante, sépare en outre les deux scènes.

JASPAR

Treschire dame ! dit nos la verité
s'il at longe temps qu'il at esté neiz.

MARIE

Messigneur ! il est ajourduy le XIIIe jour
qu'il fut neiz.

JASPAR

Noble damme ! nos vos prions hublement
qu'il vos plaist nos mostreir vostre enfan.

[MARIE

Messigneurs, vechy que je tien en mon geron
le fils de Dieu et mon enfan ;
c'est cely qui sostient tot le monde.

JASPAR

Madame, tres grant mercy !
oncque ne vy plus beal fil[s].]

(JASPAR *)

Noble dame, coment at il a non ?

MARIE

Jhesus est son noin.

BALTHAZAR

O salueure de monde,
vos soiies le bien venu !

v. 390-395. Ces vers figurent dans le manuscrit après les vers 401-417, mais des lignes d'intercalation, tracées par le copiste ou par un correcteur, leur assignent la place, d'ailleurs plus logique, qui leur est donnée ici.

v. 394. Voyez la note du v. 248.

v. 396-400 ont été ajoutés au bas du f° 6 v°. L'écriture est celle du second mystère de ce mystère.

v. 400. Après ce vers, la ligne suivante a été effacée ; sous la barre, on peut lire encore : « Nous some cy venus por l'adoreir, la estoil obeissant à ly (?) ».

* Cette mention a été rendue inutile par le fait de l'interversion et de l'addition. Le copiste n'a pas songé à la supprimer.

O sire ! comme est grande vostre humilité,
quant il vus at pleu venire en chi monde miserab[le]
et naistre en unc pouure estable !
Vos qui esteis infinie en diuinité,
vos asteis vollu restraindre en humanité ;
vos qui asteis createur,
vos asteis vollu faire creature.
Vos qui asteis seule immorteil,
vos asteis vollu faire morteil.
O Jhesus, fils de Dieu !
vos soiies le bien venu !
car, par vostre grasce, some chi assemblez
tous ensemble por vos adoreir.

[f° 7 r°] JASPAR A MELCHIOR *

O monsigneur roy de Tharse !
à vos est il bien couenable
que tout premire le aoreis
et apres yrons en humilité.

MELCHIOR A JASPAR

Non feraie ! roy vailhant
d'Arabie, mult puissant
par vostre noblesce et dignité !
premire le offrande faire deueis.

BALTHAZAR A JASPAR

Premire offrereis, roy d'Arabie,
car mult grant est vostre desire.

JASPAR A II ROY

Puis, mes signeur, que c'est vostre volenté,
de mirre luy offreraie asseis.

ADORATE DEUM ETC. **

V. 400. Si « asteis vollu, » ne se retrouvait encore aux vers 411 et 413, on serait tenté de croire à une négligence du copiste.

* La première moitié du f° 7 r° est remplie par les vers 361 et suivants jusque et y compris l'antienne : « Hoc signum... mirram ». Le copiste a effacé tout ce passage, recopié erronément par lui.

BALTHAZAR

Vos en yreis apres, mons*igneur*,
por vos*t*re dignité et houneur ;
vos*t*re non et anchieneté
est p*or* tout le monde demostree.

MELCHIOR

Volentire, s*igneur* roy de Saba,
d'enchens luy feraie offrande.

ADORATE DEUM *ETC.* *

BALTHAZAR

Et puis que del enchense l'offert ly aueis,
de mon or, à gra*n*t planté,
luy voraie de bon cuer presenteir,
puis come*n*cheron*s* à retourneir.

OMNES DE SABA *ETC.*

JASPAR A JOSEPH

O noble home et de gra*n*t sai*n*tité,
diseis nos, unc pitit, de cest natiuité,
car nos cognisso*n*s vraieme*n*t,
q*ue* c'est unc roy neis nouelleme*n*t
et le sume ven*us* de lo*nge* aoreir.

[f° 7 v°] JOSEPH

Sachies, mes bien ameis s*igneur*,
qu'il at esteit conchuips
par l'owre de Sai*n*te Esperit,
qui at oeuurez sa grasce en ley.

MELCHIOR

O mon chire amis,
qua*n*t fut neis, où fut il mis ?

JOSEPH

En la creppe subz le four,
por default d'u*n*e pitit couche.

* Dans la marge, le manuscrit semble porter plutôt « dnz », et, au-dessus, le signe indiquant un sigle.

BALTHAZAR

Hey ! Dieu ! où est vostre sale royale
et vostre couche imperiale ?
Où sont vostre chevalier et vos chambrier,
qui doiient estre apresté por vos seruir ?
Nos nos deuons bien haiir,
quant nostre createur est si pourement mis,
nos habondans en richesce
et nostre roy est mis en la creppe.

JASPAR A NOSTRE DAMME

Or adieu ! tres douche damme !
à vos comandons corps et arme.

MELCHIOR A IHESUS

Adieu ! tres doucls Ihesus !
ce poise moy que ne puy chi demoreir plus.

BALTHAZAR

Adieu ! noble dame soueraine,
qui asteis mere à roy tres haltains !
Adieu ! tout la compaingnie !
de Dieu puissies estre benye.

NOSTRE DAMME

Dieu le pere vus veulh conduire
et myneir tous III à porte de salu[t] !

[LE III^e] * L'ANGELE AZ III ROY

Entendez, signeur roy !
Escouteis, parleis à moy !
Gardeis que, quant en yreis,
qu'à Herode ne retorneis ;
car, s'il vos poiit tenir,
à la mort vos ferat venir.

v. 470 est à côté du v. 469 ; il en est séparé par un trait vertical. Sont de même accouplés deux à deux les vers 471 à 476.

v. 475. Il n'y a qu'un seul trait assez effacé sur « poiit » ; il faut peut-être corriger : « pout ».

* « le III^e » a été ajouté après, dans la marge.

[JASPAR] * LES III ROY

Loweis soit Dieu de maiesteit,
qui nos at de mort gardeit !

LA FIN DE JEUX

Vos *qui* aueis volu oÿr
nos jeux et esbatement,
nos vos requeron*s* hu*m*blemen*t*
qu'il le vos [plaist] à en greit pre*n*dre ;
et s'il y at rie*n*s q*ue* reprendre,
si le nos veulhies p*ar*don*n*eir,
car n'auo*n*s volu viseir
à faire chose desplaisa*n*te
à p*er*sone q*ui* soit viuant.
Si prie à no*st*re s*igneur* Ihesucrist,
qu'il garde tout la co*m*pai*n*gnie
et en paix nos laise demoreir,
affin q*ue*, en la fin, nos puisso*n*s en sa glore aleir !
Che nos ottriie Dieu et Sai*n*te Marie !
Prendeis en greit, je vos en prie !

EXPLICIT
Per MAN*us* BOURLET.

v. 482. [plaist] est une correction sûre, que j'introduis au lieu de « prendre ». La forme est empruntée à l'épilogue de la moralité IV, à peu près pareil à celui-ci.

* « Jaspar » ajouté dans la marge.

II

FRAGMENT D'UN MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ*

* Numéro et titre ajoutés par moi.

II

FRAGMENT D'UN MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ *

[f° 8 r°] ** MARIE JACOB A *Saint* ANNE |

Tredoulce mere Sainte A*n*ne, ||
vo*us* plaiste y bie*n* que je | remane ||
deleis no*st*re seur Marie, |
pour elle seruire et Ih*es*us ossy ? |

MARIE SALOME A SAINTE A*n*NE |

Sai*n*te A*n*ne, ma bien amee mere, |
je voroie bien ychi demoreir, |
pour seruire Ih*es*us et sa mere ; |
jamais ne m'en veul departire. |

SAI*n*TE A*n*NE RESPONT |

Mes treschiers filles, ||
c'est trebien mon greit, |
mais que che soit la volenté ||
de Marie, ma fille tres ho*n*nore[e]. |

MARIE RESPONT A SES II SEURS : |

* Le trait de séparation vertical double || correspond à un trait identique du manuscrit. Ce trait est rarement à la fin d'une ligne dans le manuscrit et le vers ne s'arrête pas toujours à la ligne. Le trait || semble bien destiné à marquer des divisions rythmiques Il est fréquemment omis. Je note ici la fin d'une ligne dans le manuscrit par le trait vertical simple. On peut donc toujours **reconstituer ce qui forme une ligne dans le ms., en groupant les mots placés entre deux barres verticales simples,** sans tenir compte des barres verticales doubles.
Le numéro et le titre ont été ajoutés par moi.

** Le tiers supérieur de cette feuille a été coupé.

Tresdouches seurs et amye, |
bien me plaiste vostre compaingnie, |
mais je ne vous conselle mie |
de laisier ralleir ma mere sens compaingnie ; |
vous en yreis aueucque elle || por ly seruire |
et je ne vous oblieraie mie. ||

S'ENSIET LA PURIFIACION DE LA VIERGE MARIE. |

MARIE PARROLLE A JOSEPH : |

Tresaint home Joseph, ||
mon loyal maris, |
accomplis est la quarantaine, ||
que Ihesus enfantaie. |
A temple nous couient alleir
offreir mon premier nee, |
car la loy a comandee ||
que tot feme, en veriteit, |
à temple voisent, ||
por elle purifiire deuotement ; |
et c'est la costume anchienement. |

JOSEPH DIST : |

Helas ! noble dame, ||
sens nulle pechies de monde, |
vierge a l'enfantement, ||
vierge apres l'enfantement, |
vous n'asteit point subgette à teil comandement ; |
che sont celles qui conchoiuent, en veriteit, ||
les enfans en pechie originelle. |
Vous en asteis excepteit ||
et de purifiire, | besonge n'aueit ; ||
vous asteit la vierge sacreit, |
plaine d'humiliteit ||
et de cariteit. |

v. 18. Par exception, le double trait figure dans le manuscrit à la fin de la ligne
v. 19. Après « Joseph », il n'y a qu'un trait vertical simple dans le manuscrit.
v. 23. Le trait vertical manque dans le manuscrit.
v. 25. Le trait est simple dans le manuscrit.
v. 27. Même observation.
v. 29. Devant « et », un « come » a été effacé par le copiste.
v. 35. Le trait vertical est simple dans le manuscrit.
v. 37. Même observation.
v. 39. Avant « de purifiire », « naueis » est effacé.
v. 40. Trait vertical simple dans le manuscrit.

[f° 8 v°] MARIE DIST A JOSEPH : |

Mon pere ! ensy, nous, coment faire ? ||
car mon fils debonnaire |
n'est point neiz de moy ||
por destrure la loy, |
mais por l'accomplire, ||
et c'est sa volenteit |
que nous y allons en humiliteit ||
por luy offrire à Dieu son pere. |
Or apparelhies vous prestement ||
et enporteis II turturelle ; |
c'est l'offrande des pouures gent. |

JOSEPH DIST A MARIE :

Dame tres belle, ||
vechy II tuturelle ||
que j'enporte | aueucque moy ; ||
vostre fils et vous, en bone foy, ||
seruiraie | loyalment. |

MARIE DIST A JOSEPH :

C'est asseis, beaul douls sire, ||
et j'enporteraie mon chire fils. |

JOSEPH DIST A MARIE :

S'il vous plaise, Madame, ||
je m'en yraie deuant, |
por le nonchier à preudhome ||
l'euesque Saint Symeon, |
affincque (que) il soit aparelhie ||
de rechure vostre fils ; |
il est vilhar et anchien, ||
se ne poroit faire sy grant chemiin. |

MARIE DIST A JOSEPH : |

Nenil voir, sire ; ||
le Saint Esperit, qui habite en ly, |
ly ferat alleir legirement ||

v. 50. Trait vertical simple dans le manuscrit.
v. 52. Devant « c'est », « car » a été effacé par le copiste.
v. 70. Il faut peut-être lire « l'y ».

et, auant que soions | en Iierusalem, ||
nous venrat adeuant deuotement. |
Or en allons, car il est temps. |

YCHY VOISENT A TEMPLE * EN GERUSALEM. |

SAINT SYMEON PARROLLE PAR GRANT DESIRE : |

O souerain Dieu de paradis ! ||
J'araie ajourdhuy mon desire | acomplis : ||
vechy la douce vierge, dont parrolle Ysay, |
qui son fils, entre ses bras, ||
porte à temple presenteir. |
Je m'en yraie por le rechure ||
de tote l'affection de mon cuer, |
car j'aie force et viertut recowreit, ||
par le grasce de Saint Esperit ; |
je m'en vois legirement ||
à deuant d'elle, hastiuement, |
car j'aie oyut reuelacion, ||
par la diuine promission, |
que jamais morte ne gosteraie, ||
se je n'aie tenus | entre mes bras ||
le fils de Dieu en char humain[e]. |

ET PUES S'EN VAT SYMEON DEUANT |
MARIE ET SE DIST ENSY EN LE SALUANT : |

Dieu vous garde ! vierge tres excellent, ||
mere à fils | de Dieu omnipotent !

MARIE DIST A SYMEON : |

Sire preudhome ! Dieu vous beny, ||
et vous dons l'acom|plissement de vous bons desire ! ||

(ET PUES SYMEON S'AGENOLLE DEUANT |
MARIE EN ADORANT IHESUCRIST. |)**

HERODE

[f° 9 r°]

Hahay ! Mohon et Terrevagan || !
je suy en grant matalan |

v. 75. Le « r » de « ajordhuy » a été ajouté au-dessus du « o ».
v. 82. « grasce », au-dessus d'un mot effacé et devenu illisible.
v. 93. Le double trait figure, par exception, dans le manuscrit, à la fin de la ligne.

* Le copiste avait d'abord écrit « temble » puis a corrigé. De même au vers 78.

** Cette rubrique, quoique bien à sa place, est effacée dans le manuscrit. Il semble qu'il y ait ici une lacune ; peut-être manque-t-il un folio au manuscrit.

sor les mechan trois roys, ‖
qui sont ralleis par altre voie ; |
je voroie, par Mahon ‖ !,
qu'il euissent les mulles à tallon |
et le mocquelon à neit pendant. ‖
Cert je les occiraie | auant une an, ‖
qu'il m'ont ensy menty leur foy ; |
je ne priese leur gentillece ung poys. |

LE SOT

Ha ! Ha ! sire, à vostre parolle out ons bien |
que vous asteis ung trehome de bien. |
Coment ouse tu penseir ‖
les parolles que dit aueis ? |
Ces noble roys ont grant puissance, |
ils ont cent nombre de gens d'arme, |
il ne vous priesent pont ung botton. |

HERODE A SOT

Taiseis vous, clotton, ‖
vous moy feries bien enragier ; |
je te donraie ung sofflet à ton visier ! |

LE SOT

Et je le vous donraie tout premier. |

HERODE A SENESCAL |

Or cha ! mon senescal, ‖
je veul que tout mentenant | vous en alleis en Tarse
et se ardeis tous les nauiers | de roy de Tarse ;
je veul qu'il soient arse ; |
et destruseis tot son royalme ‖
et metteis al espeis | petit et grans,
et prendens gens d'arme | à vostre volenté, ‖
car je veul qu'il soient mors et tueis. |

v. 100. Ce trait vertical manque dans le manuscrit.

v. 119-121. On pourrait aussi lire, en corrigeant « prendens » en « prendeis », ce qu'il faut sans doute faire en toute hypothèse :

« et destruseis tot son royalme
et metteis al espeis
petit et grans et prendeis
gens d'arme à vostre volenté, »

mais, de toutes façons « royalme » reste sans rime régulière. Il assone simplement en « a ».

SENESCAL |

Sire roy ! ille est, humais, trop tart, |
mais je m'en yraie demain, sens po*n*t default. |

HERODE DIST *par* GRANDE YRE : |

Et q*uan*t je revenraie de Rome, |
je m'en yraie, à cent mille home, |
sor les II roys de Saba et d'Arabie, |
et les decolleraie, je vo*us* affie, |
et ne laiseraie nus en vie, |
homes, femes, ne beist, |
ille y laisero*n*t tout leurs teist. |

LE SOT

Sire roy ! vo*us* dit rage, ||
j'en aie gr*an*s meruelle. |

HERODE

Aquoisie vous, foul, ||
vo me traueis les orelle. |

HERODE AZ CHEUALIER

Or veneis, mes gentils cheualier, |
les plus beaul qui passent sor vo*us* pies ! |
Je veul Jhesus faire defineir, |
qui est le vraie roy des Juys, |
sy vo*us* dis et comande ||
que vo*us* alleis querа*n*t |
par toute la terre de Judee ||
et de Bethleem la cité, |
tous le petis enfans, ||
q*ui* sont desous l'eage de III an, |
jusque à la some de cent XLIIII mille, ||
metteis | toute à fin ; ||

v. 124. Lisez : « de faulte », sans doute maladroite correction du copiste pour « sens retard », qui aurait donné une rime facile.

v. 132. Il est bien possible que la double barre verticale ait été erronément placée par le copiste après 132 et 134 et que 132-133 et 134-5 ne fassent ensemble que deux vers.

v. 139. « Juys » ; l'y porte un accent comme les i.

v. 146. Peut-être faut-il arrêter le vers à « cent » et joindre la fin du chiffre au vers suivant. On aurait alors les rimes « cent : fin ». Le rythme n'en serait ni plus mauvais ni meilleur.

ensy Ihesus, le petit roy, ‖
serat mis | à mort, come je croy ; ‖
et je demouraie en pais |
vostre roys à tous jours mais. |

[f° 9 v°] LES CHEUALIER |

Tres redoubteis roy, |
vostre comandement ferons |
apres demain, se nous pollons. |
Rapaisies vostre yre, |
car nous vous revengerons tresbien. |

MARIE A SAINTE ANNE |

A bien soiez venue, ‖
ma tres chier mere Saint Anne, |
et à grant joie rechus. |

ET PUES BAISE SAINTE ANNE | ET SES II SEURS. |

SAINTE ANNE A MARIE |

Je vous salus, ma doulce fille Marie, |
mere de Dieu, de toute grasce remplie. |

JOSEPH A SAINTE ANNE

Dame de grant digniteit, ‖
raschine de tout bonteit, |
je vous salus de cuer lie ; ‖
ousy faige vostre sainte compaingn[ie]. |

SAINTE ANNE A JOSEPH |

Reuerains pere, yssue de la lignie |
de roy Dauid, plain de saintiteit, |
Dieu vous garde par sa saint bonteit, |
car vous aueis meriteit |
de gardeir le fils de Dieu et sa douce mere ! |

MARIE A SAINTE ANNE |

Honorable mere Sainte Anne, |
asseiez vous et nous esioiissonce, |

v. 166. On remarquera que, d'ici au v. 190, le copiste n'a plus écrit qu'un vers sur chaque ligne.

v. 172. Il faut probablement corriger « esioiissons » ou mieux : « esioiissans », 1re pers. du pluriel de l'indicatif présent.

et vous ousy, mes tresdoulce seurs, |
sy nous deuissons de Ihesus de bons cuer. |

SAINTE ANNE A MARIE |

O Marie, ma tresamee fille, |
dit nous de la venue de vostre fils. |

MARIE A SAINTE ANNE |

O ma doulce mere Sainte Anne, |
mon cuer fut remplie d'amour grande, |
mon esperit s'eslaisoit fortement, |
quant Ihesus yssit de mon ventre, |
sens sentire mal ne dolleur; |
mon arme fut tout en doulceur, |
quant je veiit, en char humaine, |
le fils de Dieu soueraine, |
gissant deuant moy en forme d'enfant, |
que j'auoie IX moy pourteit en mes flan. |
Sens perdre ma virginiteit, |
j'aie mon fils enfanteit, |
sy sue mere et vierge clameit. |
Loweis en soit la sainte triniteit ! |

[f° 11 r°] SAINTE ANE A MARIE |

O vierge Marie tresawiree ! ||
mostreis moy vostre fils bie[n] ameis, |
je le veul or endroit aoreir. |

MARIE A SAINTE ANNE |

Ma doulce mere Sainte Anne, volentier ||
le vous mostreraie | par loisier. ||

[f° 10 v°] * MARIE A JOSEPH

Joseph, reuerain pere, ||
rendeis moy Ihesus, car ma mere |
le veult veioir toute à son greit. |

v. 182. « arme » remplace « cuer » effacé.
v. 186. Devant « mes », « mo » effacé.
v. 195. Le double trait vertical termine la ligne dans le manuscrit.
v. 196. Même observation.

* Le f° 10 n'est écrit qu'au verso; il contient une addition (v. 196-201), qu'un signe d'intercalation introduit entre le v. 195 et la rubrique « Ychi tient..., etc. ».

JOSEPH A MARIE |

O Vierge treshonoree, ‖
teneis vostre enfant bien amee, ‖
qui aueis conchupt par la | grasce de Saint Espir.

[f° 11 r°] *suite* YCHI TIENT MARIE IHESUS SOR SON GERON | TOT DROIT, ET SAINTE ANNE L'ADORE : |

Jhesus, le fils de Dieu benoit, ‖
je vous adore en bone foy, |
et vous rend grasce, en humiliteit, |
quant dengnies estre de ma parenteit. |
Vous pris char humaine ‖
en Marie, ma file soueraine |
et moy, poure creature, ‖
soloncque humaine nature, |
suy vostre indigne grandame ‖
et vechi mes II fille qui sont | vous ante. ‖
A vous comandons nous corps et nous armes, |
et quant de chi monde nous departirons, ‖
veulhies nous | rechure en vostre royalme. |

MARIE JACOB ADORE IHESUS : |

Je vous salus, tresbenigne Ihesus, |
et vous remierchie, tresdouls cusin, |
car, par tresgrande cariteit, |
aueis pris nostre humaniteit. |
Je vous prie que veulhies aiidiire |
les poures seur de saint Michiel ! |

MARIE SALOMÉ ADORE JHESUS : |

Tresdouls et amyable Ihesus, |
je vous adore de grant cuer et vous salus, |
et vous prie, en l'honeur de vostre humaniteit, |
que nous sorcorreis en la deraine necessiteit. |

SAINT ANNE A MARIE EN SEANT: |

O royne de ciel et de la terre ! ‖
noble dame de grande affaire, |
dit à vostre poure mere, ‖

v. 200. Le ms. n'a, par suite d'une erreur, qu'un trait vertical simple.

se nulluy vous at esteit visenteir, |
de pues que vostre fils at esteit neiz. |

MARIE A SAINTE ANNE |

Sy, a voir ! ma chier mere, ||
les angel l'ont adoreit, |
come Dieu leur createur, ||
en ly portant tresgrande honeur ; |
en grande jubilacion, ||
il ont chanteit belle chanchon. |
Il ont anonchie la natiuiteit ||
az pasturial, en grant clarteit, |
qui voilloient sor les champs ||
et gardoient leur troppeaux. |
Les pastour de grant renon ||
sont venus, par grant deuocion, |
et ont adoreit l'enfanchon, ||
qui gissoit en la creppe, sor le four, |
ille l'ont tenus pour leur saulueur, ||
en magnifiant Dieu | leur createur. ||
Apres sont venus III gentils roy | de grant nacion ; ||
Jaspar, Melcior, Baltazar, auoient à nom ; |
il sont venus de longe paiis ||
et une estoil les condusit ; |
il sont venus à grant puissance ||
et ont aporteit grant finance |
et, en grande humiliteit, ||
il ont adoreit mon fils, |
en ly offrant or, mirre et encense ; ||
en recognissant la | diuine essence, ||
conjoint aueucque l'umaniteit ; |
il l'ont recognu vraie roy et confesseit |
de ciel et de la terre ||
et pue se sont retorneis en leur terre, |
[f° 11 v°] en grant joie et consolacion, ||
et bien creant en la foy. |

v. 229. Après ce vers, le passage suivant a été effacé par le copiste, qui l'avait, par erreur, copié une seconde fois. (Cf. v. 177-9) :

MARIE A SAINTE ANNE |
O ma doulce mere Sainte [Anne] ||
mon cuer fut remplie | d'amour grande ||
mon esperit s'eslai |

v. 238. Peut-être y a-t-il écrit « veilloient » ? Je lirais volontiers « champeaux » pour rimer avec troppeaux. « confesseit » remplace « conffeit » effacé.

v. 253. Il faut très probablement corriger : « mon fils il ont adoreit », à cause de la rime.

Mon esperit se esioiissoit, ‖
par *gra*nt plaisir l'escritoie, |
en moy esmeruillant, ‖
et toute chu en mon cuer | confera*n*t. |

SAI*N*T A*N*NE A MARIE : |

Venerable vierge Marie, ‖
che sont les p*r*ophesie, |
que Balaam auoit prophetisie, ‖
q*ui* sont mentena*n*t | acomplie. ‖
Benoit soit le treshalain Dieu, |
qui ne no*us* at point mis en oblie. |

MARIE JACOB A LA VIERGE MARIE : |

Treschier s*eur* Marie,
regardeis v*ost*re fils com*m*e y ry !
de ses beaul oel no*us* regarde toudis, |
je pense qu'il no*us* recognoit bien. |
Tres doulce seur, que vo*us* asteis aiwereuse |
d'auoir ung sy beaul fils et sy amoreux ! |

MARIE SALOMÉ A SAI*N*T A*N*NE : |

Tresamee mere Sainte A*n*ne, |
regardeis no*st*re cusin qu'il est beaul ! |
il est douls come une angneaul. |

SAI*N*TE A*N*NE A SES II FILLES |

Vous dit voir, mes belle filles, |
c'est cely, de qui Dauid at prophetisie : |
c'est la plus belle forme d'home, |
que oncq*ue* de mere nasqui. |
La beaulté de sollelle et de la lune |
ne sont point a compareir à luy. |
Ille est plaine de toute grasce, de sapience, de bo*n*-
il at toute fait et toute formeit ; | [tei[t] ; |
il est Dieu et home, en veriteit. |
Or ameil bien, me douches filles, je vo*us* en prie, |
car p*ar* luy no*us* yrons en paradis. |

v. 270. Il faut probablement corriger « haltain ».

SAINTE ANNE PREN CONGIE A MARIE: |

Ma tressainte fille Marie, ||
il est temps que je mey | part de chy. ||
Ille moy fault retourneir en | ma maison. ||
Je pren congie à vous et Joseph, | le juste home, ||
et à toute la compaingnie. ||
Je vous | prie que ne nous obliiez mie. |

MARIE A SAINTE ANNE |

A Dieu vous comande, ||
ma doulce mere Saint Anne, |
je vous remierchie de la paine ||
qu'aueis | pris de nous visenteir. ||
Jhesus le vous veul remerc[hier]. |

JOSEPH A Saint ANNE |

Adieu ! tre noble dame, ||
et je garderaie la mere | et l'enfant, ||
et en humiliteit les seruiraie |
de tot chu que je poraie. |

SAINTE ANNE A JOHEPH |

De ce aie je bone fiance. |

v. 307. Ici, c'est-à-dire au bas du f° 11 v°, s'arrête le fragment conservé de ce drame. Il est évident que plusieurs feuillets sont perdus, qui devaient contenir notamment le Massacre des Innocents et peut-être la Fuite en Egypte.

III *

MORALITÉ
DES SEPT PÉCHÉS MORTELS
ET DES SEPT VERTUS

* Ce numéro et ce « titre » sont ajoutés par moi.

III

MORALITÉ DES SEPT PÉCHÉS MORTELS ET DES SEPT VERTUS *

C'EST LI IEUX DES VII PECHIE MORTEIL ET DES VII *vertus*, EN DEMOSTRA*nt* COME*nt* LES *vertus* CO*nuer*TIRE*nt* LES PECHIE, *par* LA GRASCE DE DIEU ET DE SA BENOIT MERE. ET *p*REMIRE COM*men*CHE UNS HERMITE EN DISA*nt* A PEUPLE CHE *qui* S'ENSIEWT.

L'ERMITE

[f° 12 r°] Jh*esus*, qui por to*us* mort souffrit
en croix et so*n* sa*n*c espa*n*dit,
vos ottroiiet sa paix, bone gens ;
de signe de la croys brief(e)m*ent*
syegnies vos, car, en bone foy
moy se*m*ble q*ue* ie voy, chi endro't,
unc dyable si layd et si hisdeux
et si noyre, q*ue*, to*us* paouroux,
suy deve*nu* esbahis,
en regarda*nt* so*n* hisdeux vis,
se se*m*bla*ns* et se portraiture,
q*ui*, pa*r*ta*nt*, est layde et obscure.
Enco*n*tre moy le voy venir :
or en paix vos veulhies tenir
et deua*nt* v*us* le co*n*iuray ;
p*ar* coniureir so*n* no*m* saray.
Puis ly dema*n*deraye q*u'i*l me dye
q*ue*il ge*n*s so*n*t en sa co*m*pa*n*gnie,
que ie voy apres luy vena*nt*.
S'il vo*us* plaisoit estre taysa*nt*
et les pa*r*ler de n*us* oÿr
et dede*n*s v*us* cuer retenir,
gra*n*t profit y poroit auoir,
chascu*n*s de v*us* sache de voyr.
Benit soit, qui se tayra
et q*ui* bie*n* nos escouterat,
se*n*s pa*r*leir et se*n*s faire noyse;
q*ui* ne le veult faire, si s'e*n* voyse.
Mai*n*tena*nt* le voy co*n*iureir,
plaise v*us* ta*nt* al escouteir.

Tu q*ui* toy voy, en esta*nt*
si hisdeux et de layd se*m*bla*nt*,

v. 1. Les deux premiers vers sont sur la même ligne : ne pouvant rimer avec un vers précédent, le premier vers n'est donc pas mis en vedette (voyez la note *).

v. 3. Faut-il compter « ottroiiet » (2 syllabes) ou « bone » (1 syll.) masculin pluriel ? Je penche pour cette dernière hypothèse, car, au v. 18, « queil » est masculin.

v. 4. « briefement », 2 syllabes ; lisez : « briefment ».

v. 6. En supprimant « ie », on rétablit facilement le mètre.

v. 7. Même observation pour le second « si ». La rime est-elle en « eux » ou en « oux » ?

v. 9. On pourrait suppléer « tout » devant « esbahis ».

v. 17. « demanderaye », 3 syllabes. Cf. Introduction.

v. 25. Il serait aisé de suppléer « cil qui ».

v. 28. « nele ». Lisez « nel », 1 syllabe.

v. 30. Cet intervalle n'existe pas dans le manuscrit. Je l'introduis pour marquer la fin du prologue.

31. « voy » : il y a au-dessus de l' « y » une sorte de 9 qui sert habituellement de signe d'abréviation pour « us ». Il manque une syllabe et on ne peut pas corriger « voyses » comme au vers 129.

* Dans les trois Moralités suivantes, les vers sont régulièrement disposés par distiques, les deux vers rimant ensemble occupant chaque fois une ligne et n'étant séparés l'un de l'autre que par deux traits verticaux parallèles. En général, un monologue commence par un demi-distique occupant seul la partie gauche de la ligne et ce vers rime régulièrement avec le dernier vers de la réplique précédente, lequel est disposé de la même façon, c'est-à-dire isolé et à gauche. En présence d'une pareille régularité, il m'a semblé inutile de marquer la fin des lignes.

que de pawour moy fais trembleir,
ie toy veulh(e) de Dieu coniureir,
de la douche Vierge Marie
et de toute la compangnie
des Sains et des Sainte[s] ensi,
qui ce me die, sains detry,
se tu es anemys ou non
et se me dis ensi ton non,
car ie le veulh(e) de fy sauoir.

LE MAISTRE DYABLE

Et ie le vos dyraie por voir,
puis que de vos suy coniureis ;
sachies que ie suy unc maffeis,
nouellement yssus d'infier
et se vus dy que Lucifeir
suy par mon droit nom appelleit ;
que oncque iour ne suy lasseis
de querre engien et porchachier
que les bons puisse engigneir,
par maluaise temptacion,
et meneir à dampnacion
por faire souffrir grant meschief.

L'ERMITE

(Et) ie vos coniure de rechief
qui me dis qui ces gens sont
qui, apres toy, à rotte vont
et qui sont enchayneit ;
dy m'ent tout[e] la verité,
car ie le veulh sauoir de vray.

LY DIABLE

Volentir(e), ie le vus dyraie :
ce sont les VII Pechie morteil,
qui sont maistre de mon hosteil.
Par ord(e)ne nommeir les vous veulh(e) :
li premi[re] a nom Orguelh,
qui des mals est fondement,
et li second(e), solonc mon sens,
est par nom, Enuie appelleis,
et li tirce est Ire nommeis,
et Pareche est nommeit li quars,
mais Auarisce li ascars
est, par droit, nomeit li Ve,
et Gloternie li VIe ;
li VIIe, qui dairains va,
c'est Luxure, n'en doubtés ià.
Ce sont les VII morteil pechie
dont les maluais sont enthacies
et tout droit en infier myneis,
où tousiour seront tourmenteis,
car à siecle sont aueuglit.
Chascun veult auoir son delit,
solonc sa nature et son ayse,
dont en infier aront mesaise,
puis qu'en pechie morteil sont pris.
Ensi les aye tout VII pris,
por le seruice qu'il me font,
en infier les myneraie parfont,
car il sont ià tous en mes las ;
mains en ce monde le solas
veulh(e) qu'il ayent et leur plaisir ;
je veulh(e) Orguelh faire halt sier,
por ce qu'il est maistre de tous ;
li aultre seiront au desoulx ;
car tenir veult son parlement :
de chascun veult sauoir coment
en ce monde at fait son deuoir ;
chascun li en dyrat le voir,
et tout par mon enhaultement ;
ensi accroissent leur tourment
tant que la mort les arat pris.

L'HERMITE

Bien aye oyu ce qui tu dis,
mains il n'est nuls, tant ay pechie
ne son createur corochie,
si humblement se veulht repentire,
qu'il ne puist anchois venire,

v. 34. « veulhe » (1 syllabe).
v. 36. Le texte porte « tous ». La correction « toute » est attestée par le mètre.
v. 37. L'« s » à « sainte » manque, mais il faut le suppléer puisque « te » forme syllabe.
v. 38. « Qui » = « que ».
v. 46. « le » effacé devant « Lucifeir ».
v. 48. « oncque » (2 syll.).
v. 49. Il faut peut-être lire « engieu », qui serait moins bon pour le sens. Le ms. sépare « en » de « gieu ».
v. 50. Le « e » final de « puisse » ne s'élide pas.
v. 54. Le « Et » est de trop.
v. 55. Au lieu de « dis » lisez : « dises ».
v. 58. « dyment » est écrit en un mot.
v. 63. « ordene » n'a que deux syllabes ; lisez : « ordne ». Cependant c'est l'orthographe habituelle de notre copiste.
v. 64. « premire » ; le signe d'abréviation a été oublié. Pour rétablir le mètre, il faut peut-être lire : « a à nom »? Je ne crois pas que l'on puisse compter comme syllabe le « e » final de « premire » (masculin).
v. 65. Suppléez l'article « li » devant « fondement ».
v. 72. « Gloternie » doit compter pour quatre syllabes.
v. 86. « myneraie » compte-t-il pour deux syllabes seulement ?
v. 103. Il y a une syllabe de trop. Peut-être faudrait-il supprimer le « se ».
v. 104. Il manque une syllabe. Il faut sans doute lire : « puisset » (2 syllabes).

par confession et penanche,
se de pechie at repentance,
puis que pardon veult demandeir
et humblement merchi cryer
à nostre Signeur Ihesucrist,
en la fin arat paradis,
car tous iour at tendus ses bras,
por rechiuoir les pecheur las,
qui en luy ont ferme esperance
et qui layront leur folle errance,
por eaux conuertire à bien faire,
ensi que toust l'exemplaire
en polrons veoir en cest plache,
mains qu'à nostre signeur Dieu plaist ;
car anchois que de chi partons,
aront de leur meffais pardons,
par le prier[e] Nostre Damme,
qui leur garderat cors et arme,
se de pechie sont repentant
et en Nostre Signeur creant,
fermement sens plus rencheiir,
par les Vertus, que venir
feraie ia bien toust en ce lieu.
Por ce te coniure de Dieu,
que tu t'en vois, anemis !

Li Dyable

Se feraige voir mult en vis,
mains aleir de chi m'en couient,
puis que ly croy deuant my vient ;
de chi maintenant m'en yraie,
mains à Orguelh enhorteraie
coment tenrat son parlement
à ses princhesse[s] et coment
ont vescu, car sauoir le veulh.
Mult tresgrandement ie me doel
que ie suy ensi eschacies.
Ie les aray(e) ià eslachie,
[f° 12 v°] teilement que point ne me doubte
qui yssir puissent de ma rote
por prechier ne por sermoneir
ne por riens qui (ons) les puis mostrei[r]
chils hom(e) là par les VII Virtus,
dont il se uant[e] que confus
seront de leur mal et dolant.
Or cha, Orguelh(e), veneis auant !
seyeis vous en che hault siege à diestre ;
ie veulh sauoir trestout vostre estre,
coment aueis tenus vos regne
et en charnaige et en quareme,
se bien aueis tenus vos droit
et se bien ont tenus vos loy
vos princesse, qui droit chi sont ;
par deuant vos, elh[es] seront
tant q(ui) à vos aront respondut ;
n'aies ià le cuer perdus
de tempteir tout en audience ;
ie feraie escrire en presence
vos parole[s] et leur responce ;
deuant vos elh[es] sont somonse.
Por sauoir leur intencion,
fait[es] de trestot mencion,
sens riens celeir, ie le vos dy.

Orguelhe a Diable et est coronee et tient i septre en sa main :

Sacies q(ui) oncque riens ne perdy
ne ià tant iour que ie viu(e)raie,
plains piet de terre ne perd(e)raie,
ains acquiray(e) de plus en plus,
car plus de my n'est puissance nulz.
Es ciels fu ià dame clamee
et y demoray grant posee,
mains cheulx qui dont sor moy regna,
mult laidement ius me buta,
my et tous ceaux qui me seruirent
et qui de ma partie astoient.

v. 116. Il manque une syllabe. Faut-il lire « bien toust » ?

v. 126. Il manque une syllabe.

v. 127. « feraie » (2 syllabes). Le « e » final est superflu.

v. 129, Il faut lire « voises », 2 syllabes.

v. 130. « en vis » = à regret.

v. 142. Le manuscrit a le signe d'abréviation de « qui » ; si « qui » est exact, il doit former en tous cas syllabe, bien qu'il ait la valeur de « que ».

v. 144. « mostreir » est une correction. Le texte porte « mostreit » ; le « que » est une autre correction ; le texte a « q » avec le signe d'abréviation de « qui ». Le sens est plus clair en supprimant « ons » et en considérant « chils home » comme le sujet de « puis ». « Les » a le sens de « leur ».

v. 149. Pour rétablir le mètre, il faut lire « seyeiv » (= seyeis vous) en deux syllabes. Il y a d'autres exemples dans notre texte de cette fusion du verbe et du pronom personnel : v. 1530 « voilhisme à vos(tre) fils racordeir ». L' « e » final de « voilhisme » s'élide. (Cf. aussi « ne le », v. 28, à lire « nel »).

v. 157. « qu'a » : le texte a un « q », surmonté du signe d'abréviation de « qui ».

v. 158. La syllabe qui manque se retrouverait si on lisait « desià ».

v. 166. Il y a dans le manuscrit le signe d'abréviation de « qui ».

v. 170. Il faut corriger « puissance » en « puissant », ce qui donne un meilleur sens : « car nul n'est plus puissant que moi ».

v. 176. Il manque un vers pour rimer avec celui-ci.

Puissedy ai(e) regneit cha ius.
Vers my ne puit oncque plus nuls,
prinche, cheualier et borgois
maintenant bien souent mes loy.
Miesmement en religion,
ai(e) ie sergant à grant fuysson,
qui souent sont à moy enclin
et seront iusque[s] en la fin ;
chanone, clerque, preist et dyacque,
ont de my souent maint[e] tache,
mie ne les teneis à gas ;
mult y ay(e) concquiet (et) haut et bas.
Damoiselle, meskine et dame
et mult d'aultre comune femme,
mens me tollent de mes loix
et Augustin et Cordelois
et, non por quant, teilz me guerie,
qui souent est de ma partie.
Sy ay, desouz moi, ces (VI) princesse,
qui sont ducesse[s] et contesse ;
toute me sont appartenans
et de moi leur terre tenans :
c'est Ire, Envie, et Auarisce,
Luxure, Accide aueuc unc visce
que ons apelle Glotrenie.
De chascun ay sa foy pleuie
que loialment me seruirat,
tant com(e) ly siecle vis serat.
Certe mult m'esmeruilheroie
se ui partout poioir n'auoie.

Veneis à moi conteir, dame Ire.
A moi deueis venir premire,
car portee aueis ma banier ;
depuis que d'orguel fu roÿnne,
aueis à moi esteit encline.
Je ay encontre unc roy à faire,
qui tos iour nos fait grant contraire
qui regne en paradis, lasus,
dont je suy chi buttee jus,
dit[es]moy queil pooir aueis.

IRE A ORGUEL ET TIENT UNE ESPEE :

Je vos en diray veriteit :
depuis q(ue) Adam mengat la pomme,
dame, tueir ay fait maint home,
terre[s] ardoir et exillier,
Dieu ay fait souent renoieir,
desespereir et parjureir,
en cestuy terre et delà mer(e) ;
et s'ay deuiseit maint torment,
par quoy sont perilz mult de gens ;
s(i) ay fait souent prinche de terre,
por pau de chose, entrer en guerre,
por coy poure gens sont honnis,
et pluseur prince desconfis.
Dame, que vos diroie plus ?
en tout le monde n'est clerc nuls,
qui peuist descrire ne lire
ne le torment ne le martir[e],
que j'ay fait soffrir mainte gens,
par coroche et par matalent.
Je ay ma nature de March,
qui d'ire et de matalent ars.
Contre Celuy que lasus est,
arons bien pooir, s'il vos plaist ;
de ma partie, vos aiderai(e) ;
jusqu(e) à la mort ne vos fauray.
Rachine suy de mult de rains

v. 178. « Vers » a le sens de « contre ».

v. 185. Le vers paraît correct, mais je crois cependant que « clerque » n'a qu'une syllabe et que « preist » (lisez « preistes »)en a deux.

v. 187. Ms. « agas ». Le sens est : ce n'est pas une plaisanterie (v. fr. « gab »).

v. 189 sqq. « damoiselle, meskine et dame et mult d'aultre comune femme » constituent les compléments directs de « tollent ». Entendez : « Augustins et Cordeliers enlèvent à mon autorité mainte femme », sans cela le « mens » (= mais) ne se comprendrait pas. Si l'on prend « damoiselle », etc., comme sujet on n'obtient aucun sens satisfaisant.

v. 191. Il manque une syllabe. Peut-être faut-il corriger « mens » en « mesme ».

v. 204. « en » effacé devant « serat » ; « vis » = vivant.

v. 206. « ui » = « hodie » = aujourd'hui.

v. 207. Cet intervalle n'existe pas dans le manuscrit.

v. 210. Dans « royne », « y » forme syllabe. Le vers est donc correct. Cf. v. 334 et v. 622.

Le v. 211 est isolé sur une ligne comme s'il devait finir la réplique. 209 et 210 sont sur la même ligne bien qu'ils ne riment pas ensemble. « Banier » pourrait rimer avec « premire : ire » en « -ire », mais ce serait la première fois, que dans la moralité III, on trouverait trois vers rimant ensemble. « Royne : encline » peuvent rimer en « ine » comme aux v. 334-335. « o » et « y » dans « royne » ne forment pas diphtongue.

v. 212. « Je » compte comme syllabe.

v. 218. « de » a été ajouté après coup devant « puis », qui a une majuscule.

v. 223. Je joins « de » à « la » pour leur donner le sens de « au delà » opposé à « cestuy ».

v. 224. « Deviseit » a le sens de « avisé », « conçu », « ordonné ».

v. 226. Il faut élider le « i » de « si » devant « ay ».

v. 240. Je crois que le « e » de « partie » forme syllabe et que le « e » medial de « aiderai(e) » ne compte pas. Cf. Introduction.

vers et fuelle entire et saine.
Je ne say *que* plus vos en die.

ORGUEL

Sachies *que* b*ien* m'aueis seruie ;
je m'en tien asseis à co*nten*te.
Apres, vuel sauoir *vost*re ente*n*te,
respondeis à moi, da*me* Envie,
sy me co*n*teis de *vost*re vie
et *que*il ensegne vos porteis ;
piecha à moi co*n*teit n'aueis ;
gra*n*t besoingne ay de *vost*re aÿe
co*n*tre Ihesu*m* le fils Marie.
Je le vuel sauoir en present.

ENVIE A ORGUEL ET TIE*N*T
UNE FLEUR ET UNC SERPENT DESUS :

Et je respo*n*s apertement :
mon ensegne, da*me*, une fleur at,
qui desus unc serpe*n*t estat.
Le fleur voit on apertemen*t*,
le serpe*n*t tien couertement
que on ne le cognoist[e] mie,
por miels couurir la tricerie.
La fleur beal se*m*bla*n*t signifie,
le serpent, de cuer la boisdie.
Entre moi et ma sereur Yre,
auons nos fait mai*n*s ho*me* ochir[e].
Jhesu*m* fich je jugier à mort,
fus[se]t à droit, fuis[se]t à tort ;
et as apo*st*(*e*)les mai*n*t(e) martir[e]
fich je entre moi et da*me* Ire.
En religion suy pla*n*tee,
par toute bien enrachinee,
car nuls ne me puet encachier
fors seulemen*t* *par* co*n*fesseir,
et no*n*porquan*t* reuie*n*t apres :
jà ne serat nuls sy confes.
Sachies Saturne est m'escolle,
qui mai*n*t malisce en mo*n* cuer tolle ;
que voleis *que* ie plus en die ?

todis, à mal faire estudie.
Jamais poi*n*t ne vos esmaiies,
me*n*s en moi gra*n*t fya*n*ce aiies,
car je ay en moi une waine
qui mult est de mal co*n*selh plai*n*e
teneis vos en asseuree.

[f° 13 r°] ORGUELH

Ensi de moy sereis loweie,
bie*n* en aueis fait vos deuoir.
De vos ie veulh sauoir le voir,
dame Auarisce, où asteis v*us* ?
piecha ne comptast[es] à nos.
Vos aueis, bie*n* say(e), mai*n*t(e) denir,
ç'aueis gai*n*gnis al espa*r*gnir,
al uzureir et termineir.
Vos escri*n*s voray defermeir,
car ne puit estre se*n*s denier
nesuns *qui* veulhe geroier ;
por my le dy, respo*n*deis moy.

AUARISCE A ORGUELH ET
PORTE UNE GOURLE DE DENIER :

Dame, ie vos pleuis ma foy
qu(*e*), au beso*n*gne, voit ons l'a*m*is ;
denier ay por vos et por my,
mai*n*s petit me saries de greit,
se faisoie ta*n*t de bo*n*té,
que por nie*n*t le vos p*r*estasse,
car de ce ne vie*n*t nulle crasse.
Denier vo*n*t toust, mai*n*s tard reuine*n*t :
seigneurs so*n*t cy *qui* fort les tyne*n*t.
S'il vos plaist, ensi choiseit l'ay,
onze por douse *vus* p*r*esteraie ;
ensi ai(e) ie, ce est la some
à poureté chachiet mai*n*t ho*me*.
A Aras, à Mes, (et) en Lhorene,
ai(e) ie p*r*esteit mai*n*t[e] samayne ;
en Rome et en Lo*m*bardie,
ay uzureit to*ut*[e] ma vie
(et) à Paris et dechà la Some

v. 243. « verts » (vers) se rapporte à « rains » (rameaux). Il est certain qu'il faut lire « entiers et sains », l'accord se faisant au masculin, l'un des noms étant féminin l'autre masculin. Le scribe a accordé avec « fuelle[s] », sans se soucier de la rime.
v. 250. « ens » effacé devant « porteis ».
v. 252. « aye » a 2 syllabes. Prononcez « aïe » = aide.
v. 256. Il y a une syllabe de trop. Je pense qu'il faut lire « m'ensegne ». Cf. v. 276, « m'escolle » et v. 366 « m'escholhe ».
v. 260. Cf. J. d'Outremeuse, *Geste de Liège*, v. 1795: « cognoiste, recognoiste » (indicatif présent, 3e pers. sing.).

v. 269. « entre moi » est dans la marge avec un signe de renvoi ; le « e » de « je » ne s'élide pas.
v. 271. Le « toute », attesté par le mètre, n'en est pas moins étrange. Il s'applique assurément à « religion » au sens de « couvent ».
v. 276. Il faut ou bien suppléer « que » devant « Saturne » ou rétablir « me » devant « escolle ». Je penche pour la première solution.
v. 284. Suppléez « [por] » devant « asseuree ».
v. 295. Il manque une syllabe. « Veulh » est pour « veulhe ».
v. 312. Le « e » final de « Rome » ne s'élide pas.

ai(e) ie apou(e)rit maint proid'home.
Forment se painnent d'ensachier
plusseur qui lysent mon psaltier,
riche borgois et gens vilains,
qui tout prestent à une mains ;
nulle chose donneir ne veulhent,
car oncque faire ne le seulent ;
et se vos dy à comenchier,
sai(e) ie trop bien aplanoier,
si con aplaine l'echat,
tant k'on ly dist eskiek et mat.
Carité ai(e) ie eschachie
et sa copagnie, Cortoisie,
si qu(e) ons ne les saroit où quere,
ne où troueir, en nulle terre.
Bien le sachies, chacune est mort[e],
quant le ladre fu à la porte
de riche home à qui seruoie ;
faire almoyne ne ly laisoie.
Ou monde n'a roy ne roÿne
ne riche home qui ne m'encline,
car par tous les lieu où ie voy,
cryet on à my, à hault voy :
« Dame, bien venue soyes !
chi, s'il vos plaist, vus herbigies ! »
et ie demeur[e] volentier,
où puis espargnier mes denier,
car al hosteil saint Iulins
fait bons, car ons n'y paie riens ;
et me filhe est si bien prouee,
c'on riche home l'ay donee :
c'est Conuoitise, qui, as iuge[s]
fait metre les tresors en huges,
car en ce monde n'est nuls,
tant soit hermite ne renclus(e),
à cuy me filhe ne puist plaire,
et qui n'en ay(e)t souent affaire,
bien le sachies, tout à deliure ;
nuls, sens ma filhe, ne veult viure ;
ià droiture n'aprocherat
le lieu, où ma filhe serat,
car Faulseté et Foy mentie
toudis ly tinent compangnie.
Tout sont obeyssant à ly,
en ce monde, ie vos affy ;
nuls ne puit auoir nesuns droit,
en queil lieu que ma filh[e] soit ;
elh[e] done conseilh d'embleir
et de toullir et derobeir.
Quant bien tout nos accordons,
par tout mult grand poioir auons ;
tout[e] m'escholhe est de substance :
mes oyeulh, mes cuer oncque n'estanche.
Que vos feroie plus long conte ?
maint[es] gens vont par nos à honte ;
mors est Alixandre le roy,
qui me tollit mult de mes loy.
Tout nos gens est prouee,
car partout mainent grant posee.
Tout le siecle poioins destruire,
nuls n'oise à nos ruyr ne muyre,
tout est à nostre volenté.

ORGUELH

Sacies que vus en sauons (bons) greit
qu'ensi y esteis maintenue ;
trop bien ie vus ay entend u.
Ne laisies iamais l'uzereir,
penseis d'ensi perseuereir
et qui en puit auoir, s'en ayt.

ORGUELH A ACCIDE

Apres, parleis à my, à trait,
et compteis à my, dame Accide,
il fault qui me fachies aÿde ;
mais ie me coroche de trahison,
car il at, en vus conphanon,
ensegne de mon annemy,
qui oncque ne tin à amy,
qui tousiour m'at esteit contraire.

ACCIDE A ORGUEL ET PORTE I CRUCIFIX

Dame, sacies que mes affaire
est grant profit, en vus seruice.
Comment qui vus me veyeis niche,

v. 315. « proid'home ». Il y a le signe d'abréviation de « pro ».

v. 321. Ms. : « ne l'eseulent ». « Seulent » est la 3e pers. du pluriel de l'ind. prés. de « souloir ».

v. 324. Je proposerais de lire : « si com on aplaine l'echat » = comme on tond le pauvre.

v. 334-5. « royne : encline ». Cf. 210-1, note.

v. 342. Il faut suppléer [de] devant « saint Iulins ».

v. 345. « riche » semble compter pour deux syllabes. Cf. v. 332.

v. 348. Il manque une syllabe. On pourrait corriger « ce » en « cely » ou « cestuy ».

v. 364. Il faut lire : « nos [nos] accordons ».

v. 366. « m'escholhe ». Voyez v. 276, « m'escolle ».

v. 367. « oyeulh » ne compte que pour une syllabe. Cf. v. 1307.

v. 372. Il manque trois syllabes ; on pourrait proposer de corriger : « tout[es] nos gens sont bien prouee ».

v. 375. Entendez : rugir ni mugir.

v. 385. Il y a bien le signe d'abréviation de « qui ». Pour la rime il faut lire : « aïde ».

v. 386. Il faudrait supprimer « ie » et « de » pour rétablir le mètre.

ne v*us* dobtés por ce de my,
car n'ay(e) tale*nt* de faire ensi,
ai*ns* me layroie les de*ns* traire,
se me gart Dieu de t*us* bie*n* faire.
Sacies, ie fi poi*n*dre son no*m*,
por ly faire derizion.
Maule pe*n*see iette[r] heurs,
ie ne le feroie fuer,
car v*us* amis est mes amis,
v*us* anemis, mes anemis.
Le pueple (d')Israhel fis erreir
soue*nt* et ydolle [a]oreir,
do*nt* Moÿse soy corochoit,
ou aultre q*ui* les goue*r*noit,
do*nt* Dieu leur envoyoit te*m*pies,
q*ui* les pe*r*issoit terre te*m*pies.
Meis[me]me*nt* le roy Salemo*n*,
q*ui* ta*nt* p*ar* estoit sage ho*m*me,
donay ie teil puiso*n* à boire,
p*ar* my, il le coui*ent* m'escroire ;
et e*n*si fise*nt* aultre roy,
qua*nt* il trespassoient le*ur* loy
et laisoie*nt* le*ur* droit chemi*n*,
do*nt* il pre*n*doie*nt* mal[e] fin.
Mies[me]me*nt* or as chre*st*ie*ns*,
destourne ie à faire bie*n* :
car qua*nt* debueroie*nt* messe oÿr,
do*nt* les fay, en le*ur* lyt, gisir,
et qua*nt* il en vo*nt* à mostier,
l'u*n*c al autre fach co*n*seilhier,
iueir, iengleir, bourdeir et rier,
mespe*n*seir et d'aultruy mesdire
le*ur* fai(e) ie, do*nt* le*ur* oriso*n*
ne vale*nt* mye II boutons ;
et por ce dich et bie*n* m'afie
q*ui* loyaul suy en v*us* se*r*ui(c)e.
Co*m*plectio*n* ay de Mercure
q*ui* soue*nt* mue sa nature
aus pla*n*nete[s], aueuc cuy ioi*nt* ;
ferme foy de ly ne vie*nt* poi*nt*,
a*ns* naist de ly mescreandise
et ypocrisie et fai*n*tiese,
q*ui* tou*t*[es] so*nt* de mo*n* accord(e).

[f° 13 v°] ORGUEL *

Je tieng q*ue* de vos gra*nt* co*n*fort
aray à vo*us*, m'a*m*mye chire ;
sachies q*ue* je vo*us* ay mult chire
que ensy me saueis sieruir(e).

ORGUEL A GLOUTERNYE :

Or cha ! apres vo weul oÿr :
ente*n*deis a my, Gloternye,
t*re*s dont aueis esteis m'amye,
qui fesiste le p*re*mier home
et sa fe*m*me me*n*gier le po*m*me.
Gra*nt* besongne ay de vo*st*re aÿ(d)e
et de vo*st*re chevalerie.
Q*ua*nt vo*us* banier[es] susleueis,
en mult de lieu poioir aueis
et soit à droit ou soit à tort,
fait[es] vo*us* paier mai*nt*(e) escort
p*ar* barat et p*ar* tricherie.

GLOUTERNIIE ET TIE*NT* UNG PASTEIT :

Dame, sachies tot[e] ma vie :
en tout lieu, là ie seray ;
à vo*us* bo*n* greit, vo*us* se*r*ueray.
P*ar* vo*us* co*n*seil et le Sathan,
fy le po*m*me me*n*gier Ada*m*.
Sy toest qu(e)elt mort le p*ri*mier mors,
*re*gnat, cha ius, pechie et mors,
sor luy, sor tout[e] sa li*n*gnie,
do*nt* en infer a gra*nt* p*ar*tie.
Noiel fieh me*n*gier le roysin ;
yures en fut tot de vin,

v. 401. Il faut lire : « ie ne le feroie à nul fuer », c'est-à-dire à aucun prix. Cette expression est familière à notre auteur. Cf. v. 748 : « en nuls fuer » et v. 1157 : « à nuls fuer ».

v. 409. Il y a une syllabe de trop. La fin du vers est corrompue. Peut-être faut-il lire « qui perissoit les terres pies » ? Le copiste a reproduit le mot « tempies », tempête, du précédent.

v. 410. « Meisment » est une faute pour « meismement ». Cf. Introduction ; de même « miesment », v. 1291.

v. 415. « trespassoient » (4 syll.) : « ent » forme syllabe. De même dans les deux vers qui suivent. De même aussi, je pense, dans « debueroient », v. 420, où le « e » médial ne compte pas.

v. 418. « chrestiens » est représenté par le sigle « xpies » surmonté du signe d'abréviation. Pour « mies[me] », voir v. 410.

v. 429. « service » est certainement une correction du copiste pour « servie » qui signifie « esclavage » et qu'atteste la rime.

v. 441. Le copiste a, par erreur, mis sur la même ligne 441 et 442. Par compensation, il a laissé, isolé sur la ligne, 443.

v. 446. « ayde » est probablement une correction du copiste pour « aye » exigé par la rime, mais notre texte connaît aussi « ayde : accide », v. 384-5.

v. 450. Le sigle de « et » est effacé devant le « ou ».

v. 454. Il manque une syllabe. Faut-il lire « en tous les lieus... » ?

v. 458. « queelt » est en un mot. Un « e » doit disparaître pour le rythme. Reste « elt », pour « ert », forme secondaire de « eret », imparfait de « être », 3e pers. du singul.

v. 463. Il manque une syllabe, malgré l'irrégularité déjà grande de l' « s », qui nous force à compter « yvres » deux syllabes.

* Du vers 437 à 480, notre copiste semble avoir essayé une écriture différente enjolivée de plus de fioritures. Ce qui semble prouver qu'il ne s'agit pas d'un autre copiste, c'est que les deux derniers mots du v. 480 sont de nouveau dans le module ordinaire de cette pièce.

et tout yvres, sy s'en dormy
et en dormant, se descouvry.
L'unc de ses fils l'en descarny,
mais ly aultre luy rescowry,
qui de piteit en gemissoit
et de parfont cuer souspiroit.
Quant s'esweulhat, se beny
de Dieu, celui qui le couvry ;
mains à cheluy qui l'escarnist,
mult irre[e]ment le maldist.
De luy nasquerent, se dist-on,
felon, ribaux, chierf[s] et gloton ;
or est, se vous dy, sa lingnie
mult par le monde multiplie,
sy qu(e) à paine n'en troueroit on
de soubre gens, se bien pau non.
A vin dont [vont] petis et grans
et tant en boiuent li aulquant,
dont par eaus naist teil[e] mellee,
qui n'en puit estre deseuuree,
où soit à droit, où soit à tort,
qui n'y at aulcuns homme mort.
Je suy damme de mainte terre,
et en Franche, et en Engletere.
Ma loy ont bien trestout tenus,
deis le temps de bons roy Artus,
Normans, Thiois et Aualois,
qui bien ont tenut mes loy.
En Flandre ai(e) ie maint(e) preus sergant,
à Ypre, à Bruge et à Gant.
Li pouure vont à la ceruoise,
leur, ilh font mult souent grant noise ;
et li aulcuns, enle[nt] godalle,
qui ont pau d'argent en leur malle ;
et li plus riche vont à vin,
ou anueus, ou alinckin,
li enfachon tempre la prendent
por le doucheur, à cuy il tendent,
et tant y uont mes gloteceaux
qu'il en deuinent laronceaux,
et quant ils n'ont plus que despendre,
si emblant qu'il se font pendre ;
ensi, à tel fin sont venus,
mainte foy, iouene et chenus.
De la lunne ay complection,
à point qu'il est en le maison
de Venus, quant à lui se ioint ;
de sobrieteit, n'at en my point.
Que vus feroie plus lonc compte ?
qui moy maintient, tost vat à honte.
Partout cognoist on bien m'ensengne,
d'Ir(e)lande iusque à Lowangne,
tout soures y enrachineis,
par tout le monde et bien planté ;
en tout temps, aÿdier vos veulh.
Mains de quareme, mult me doelh
tant en auons à souffrir
par nos gens, qui sont conuertie ;
mains apres revieng en vertud,
ainsi grant come deuant fu.
Por riens, dame, ne vus dobtés :
il n'est nuls homs, tant soit senés,
tant soit en vers Dieu curieus,
ne soit ascars ou envieux,
precheur, glous ou luxurieux,
ou d'ire plains ou orguelheux,
en tout le mo[n]de, n'at si parfait,
qui de nos l'une, aueuc ly, n'ait ;
de ce, renge m'aume en ostage.

v. 464. Le manuscrit porte « tot » surmonté du signe qui ailleurs représente « n » ou « m ».

v. 470. Il manque une syllabe.

v. 475. « chierfs » est une correction réclamée par le mètre pour « chierfe ». Entendez : serfs.

v. 478. Il est probable que le « e » de « troueroit » ne forme pas syllabe.

v. 480. J'ai dû suppléer « vont » pour le mètre et pour le sens. L'aspect des deux mots était presque identique dans l'original et l'omission s'explique aisément.

v. 491. Il manque une syllabe.

v. 493. Il faut ajouter un « s » ou bien à « Bruge » ou à « Ypre », pour éviter l'élision des « e » finaux de ces deux mots. Le mètre exige que l'un s'élide et que l'autre garde sa valeur.

v. 496. « enlent », c'est-à-dire emblent, volent, me semble une correction sûre. Le « emblant » du v. 505 n'infirme pas notre hypothèse, dans ce texte rempli de graphies contradictoires.

v. 499. On trouvera dans l'introduction le commentaire de ce vers.

v. 500. « la » désigne la cervoise.

v. 505. En changeant « si » en « ensi » on rétablit facilement le mètre.

v. 515. Je pense qu'il faut retrancher le « e » de « Irelande » et compter le « e » de « jusque » comme d'ordinaire dans ce texte.

v. 516. Il faut probablement lire : « Toute soure et enrachineie », c'est-à-dire : qui est enracinée dessus.

v. 518. « aydier » (3 syllabes). Le « a » et le « y » forment chacun une syllabe.

v. 520. « tant » est une correction que j'introduis pour « tont ». Il manque une syllabe.

v. 528. Peut-être faut-il corriger en « pecheur ».

v. 530. Une syllabe de trop.

v. 532. Le manuscrit porte « maue » avec signe d'abréviation sur « u ». Le « e » final s'élide et il ne peut en tout cas y avoir qu'une syllabe. Je reconnais volontiers que « aume » pour « âme » est unique dans ce texte, mais c'est la forme du wallon moderne.

ORGUELH

Bien aueis parleit come sage.
Je ai(e) mult grant fianche en vos.

ORGUELH A LUXURE :

Apres, veneis conteir à nos,
de vostre vie, dame Luxure,
acquité vus de vos droiture.
Al encontre celuy aie à faire,
qui mult pau prise nus affaire.
Gardeis qui bien soyes garnie,
et bien maintenés vus mainnie ;
de tus cheux qu'aueis pris à trappe,
bien gardeis nuls ne vus escape ;
teneis les bien entre vus las.

LUXURE ET TIENT I MIROIR :

Dame, oncque me cuer ne fu mas
de vos seruire en volenté,
et en yueir et en esteit.
Armure me deueis presteir,
de quoy ie me puys adobleir,
orguelheux drap, riche ioweaux,
bourse, chinture[s] et annials,
asseis boire et [asseis] maingier,
car loyalment vus ai(e) seruie.
Par moy fu pres tout essilhie
roy Dauid et le feme Urie ;
et mult d'aultre gens par le monde,
qui n'ont point le cuer eut monde,
fach enbatre en pechie souent,
por auoir plus de dampnement ;
et por auoir plus de seruans,
fai(e) qu'à moy sont obeyssans.
Sachies, c'est fine verité,
par my perist verginité,
et casté si est conrompue,
et vray amour ius abatue.
Je dich, si bien sume d'une accord,
il n'at ens ou monde si fort,
qui sur nous puis auoir puissance,
qu'il ne soit en nos aliance,
ou par fait ou par volenteit.
Ie ne doubte riens, fors cas[ti]té,
qui me puist faire destourbance.

ORGUELH

J'aie en vos mult grans fiance,
car bien sai(e) qui m'aueis seruie
mult loyalment, tout[e] vos vie.
[f° 14 r°] De vus me tient bien à content[e] ;
aies tous iour bien vostre entente
à uos pareir et cointier,
acesmeir, mireir et pigneir ;
n'aconteis riens al espargnier.

LI DYABLE DIST A SON CLERQUE, QUI EST ENSI DYABLE :

Escriseis tout en ce papier,
quancque vos aueis chi oÿ ;
nuls mot ne metteis en obly,
par coy, i'en ay souenance,
vos veyeis bien qu'ay grand alyance,
por gueroier contre Ihesum,
qui nos tient en subiection ;
tout nos toult par sa grand(e) puissance.
Ne laisies riens en obliance
que trestout ne soit registreit !

LE CLERQUE LE DYABLE

Jà n'y arat mot oblieit.
I'escripraie anchois plus que moins ;
de ce soyes fich et certains ;
i'ai(e) bien leur fait mis en memore.

LY HERMITE

Anemis, asteis chi encor,
qui deçoys creature humaine
de la puissance soueraine.

v. 533. Quand une réplique n'a que deux vers, chacun d'eux occupe une ligne.

v. 536. On peut rétablir le mètre ou en ne comptant pas comme syllabe le « e » final de « vie » ou en lisant « vos » pour « vostre », ce qui est plus probable.

v. 537. « vus » ajouté au-dessus.

v. 538. Une syllabe de trop.

v. 549. Il faut sans doute lire « adobeir ». Il y a ici une sorte d'étymologie populaire. Le copiste a pensé à « double ».

v. 552. [asseis] a dû être oublié, il est nécessaire pour le mètre.

v. 554. V. fr. « essillier » = ruiner, détruire.

v. 558. Ms. : « en batre » en deux mots.

v. 566. Une syllabe de trop. Supprimez « si ».

v. 573. On peut restaurer le mètre en écrivant « je aie » ou en mettant « grans » au féminin : « grande » Cette dernière forme n'est guère vraisemblable. Cf. v. 534, et surtout v. 588.

v. 578. On rétablirait facilement le mètre en introduisant « vos » devant « cointier » ou mieux encore en lisant « accointier ». Le sens est le même que pour « acesmer », parer.

v. 584. Il manque une syllabe.

v. 585. Il y a probablement une syllabe de trop, parce qu'il y a diérèse dans « alyance ». Cf. v. 569.

De Dieu, te coniure qu'en voise
de chi, sens faire cry ne noise.
Va t'ent en infier le pulent !
ne nos fait plus destourblement !
trop en as fait, va t'en de chy !

LI DYABLE

Je m'en voy, mains c'est mal greit my
que de chy me departiraie ;
mains ailheur vos retroueraie,
se i'en puis auoir lieu et temps.
Amy, vus trestous vos command,
et vos, mes filhe, ie vos prie,
vos veieis coment on me guerie,
que me soyes toudis aydant,
tout y esteis de my tenant,
et si le m'aueis en couent.
Tenut aueis bien parlement
de my seruire à ost banie
contre Ihesum, le fils Marie,
et ceulx qui sont en luy creant.
Ne m'aleis mie dechieuant,
mains tousiour maintenеis boisdie
et faulseté et tricherie ;
metteis ius tout[e] loyaulté.

LY HERMITE A NOSTRE DAMME FAIT SON ORISON :

Douche Damme de grant pité !
royne pieu, nette et pure !
glorieuse, sains souilheur !
vray estoilh[e] por conforteir
ceulx qui vos veulhent reclameir,
si voyr que, à pies del[le] crois,
fut durement vos cuer destrois,
où vos douls fils mort endurat,
quant son grant peuple rachatat
del las(se) del anemis felon,
qui les tenoit en sa prison.
Dame, à vos sont tous mes retours ;
merre de Dieu, par le doucheurs,
vos preie por ces VII creature,
qui sont encline[s] à ordure
de pechie par temptacion
et par maise operacion ;
que des las del anemis fier
les veulhies tout[es] deslachier,
et prïie à vostre fil Ihesum,
qu'il ayent en la fien vray pardon
et que les puis[se] conuertire
par les VII Vertus, que venir
ferai(e), s'il plaist Dieu, en present,
por osteir tout leur errement
et por retourneir à bien faire.
Veulhies, Dame, Orguelh deputaire
tourneir par Humiliteit,
et Enuie par Carité,
Irre mueir par Pascience,
Pareche apres par Porueance,
Auarice par Largeté,
Gloternie par Sobrieté ;
et par Cas(ti)té, Dame, Luxure
veulhies osteir de son ordure,
car, par ces VII vice souerains,
perist tout le monde humain,
por ce qu(i) à eux trop ons s'encline.
Soiies vers les pecheur encline,
Dame, tous iour par vus bonté,
tant qu'il soient racordeit
à Ihesum Crist, vostre fils de glore.

NOSTRE DAMME

Des pecheur arai(e) bien memore,
c'est à moy c'amours sont troueie,
et tout[es] grasce[s] impetree[s],
car ie suy cest[e] qui noury
amour, sens request, tant en my
qu'en puy tout le monde remplire ;
s'en puis plus largement merir
le seruice des vray amans,
car ie portai(e) deuens mes flans
mon Dieu, mon fils et mon pere,
et si suy virge et filhe et mere
de Dieu, qui par cortoisie

v. 602. Le ms. a « vaten » et de même au v. 600 « vatent », en un mot.
v. 605. Devant « retroueraie », « deptira » est effacé.
v. 609. Il faut probablement joindre « me » à « on » pour en faire une syllabe « onm' ».
v. 622. Le vers n'est pas correct ; « royne » compte pour trois syllabes (cf. v. 334 et v. 210), et « pieu » au lieu de « pieuse » n'est guère admissible.
v. 621. « Dame » effacé devant « douche ».
v. 623. Il manque une syllabe.
v. 631. « en » effacé devant « les ».
v. 632. Peut-être faut-il corriger en « recours ».
v. 648. Il manque une syllabe.
v. 651. Le copiste avait d'abord écrit « por » ; il a effacé « or » et a mis sous la haste du « p » le trait qui indique le sigle « par ».
v. 653. Il faut probablement lire « sobrité » (3 syllabes).
v. 656. Une syllabe de trop, peut-être le « VII ».
v. 661. Même en comptant « soient » pour deux syllabes, il manque encore un pied.
v. 662. Il y a une syllabe de trop, peut-être « Crist ».
v. 672. Faut-il compter « Dieu » deux syllabes ? De même au v. 674 ?

m'at teilement edifiie,
dont ie l'en grascie bon[n]ement,
c'est droit, et si treshaltement
qu'il est digne d'estre lowé.
Gabriel ! à moy entendeis,
et vos Cherubin, amy douls !

GABRIEL, LI ANGELE DE PARADIS :

Volentir, Dame, que plaist vos ?
pres suy de faire vos plaisire.

CHERUBIN, LI ANGLE EN TERRE :

Et i'en suy trestout en desire
de faire vos commandement ;
venons chi tous II en present.
Partout nos poieis envoyer.

NOSTRE DAMME

My amy, ie vos veulh(e) nunchier
et faire sauoir teil nouelle,
qui à my ne sont mie belle ;
car mult me desplaist, et c'est droit,
quant ce por coy mes fils en croy
morit, à si honteu tourment,
va à piert et à dampnement ;
bien me doit par raison desplaire,
car tout le monde voroie atraire
à bien faire ; se vos diraie
por coy à parleir comenchaie.
Uns sains hermite si me prïie
par s'orison, qui i' aie oyie,
por VII creature pecheresse,
qui sont en ou monde princhese
de tout mal et de maluaise vie
et plaine de mult grant boisdie ;
car chascunne de ly tant tient
qui de mon fils ne luy souient,
par orguel, qui en est roÿne.
Chascunne à el[le] mult s'encline,
bien saules c'ades puisent viu(e)re,
por l'anemis, qui les enyure,

[fº 14 vº]

car ne seuent coment leur est.
Chascunne infier arat prest
al[le] mort, s'el est ensi prise,
car mon fils at en ame mise
entendement et volunté :
ce sont II ouyl qui sont donneit
por ensengnier et por induyre
li entendement et por instruir
le bien de mal et por aprend(e)re
que c'est qu(i) on doit laisier ou prendre.
Apres auoir l'entendement,
à franke volenté se prent,
ensi qu'il luy vient en greit,
ou infier, où tout est dampneit,
ou le glore de paradis ;
et teil là, por leur delis
que ne durent qu'ı seul(e) moment,
se tinent à leur dampnement ;
car li maluais qui, ades, voilhe,
leur est nuyt et iour, à l'oreil,
qui les mette en maluaise uzance,
por une dechiuant esperance.
Point ne cognoissent verité,
ne que mon fils en ay pité,
ains dient, par aconstummance :
« A la mort arai(e) repentance,
Dieu ne me fist point por dampneir ! »
et ce les fait aseuerer
et manoir en leur maise vie
et s'a chascune teil frerie,
qui de sa nature est si franc
et si sage et si puissant,
qu'il se puit dampneir et saueir ;
ne nuls ne se puit escuseir
que il riens fache malgreit luy ;
ne ne puit en coupeir aultruy,
que sa volenté seulement,
coy chascun(e) dient maisement
que il ne croient en nuls fuer
que nuls puis faire de son cuer
son talent ne sa volenté.
Si fait mals qu'il ait si onereit,
que siers al anemis ne soit.
Voir est qu'anemis ramentoit

v. 676. « bonnement », le second « n » est une correction. Le texte a un « u ». Il y a une syllabe de trop, si l'on compte le « e » final de « grascie ».
v. 695. Une syllabe de trop.
v. 700. Une syllabe de trop.
v. 702. Pour éviter la syllabe en trop, ou pourrait lire « maise » pour « maluaise » (cf. v. 637).
v. 706. « royne » compte pour deux syllabes. Cf. v. 334.
v. 709. Ms. a « en yure » en deux mots, de même que « en voyer » au v. 686.
v. 711. Il manque une syllabe.
v. 717. On peut rétablir le mètre en élisant l' « i » de « li ».
v. 722. Une syllabe de trop.
v. 725. Il manque une syllabe ; il doit y avoir une omission : le « là » s'explique mal à cette place.
v. 731. Une syllabe de trop.
v. 741. Il manque une syllabe.
v. 751. « ait » est une faute pour « est ». Il y a une syllabe de trop. Le sens est clair : le mal le charge tant qu'il devient le serf de l'ennemi, c'est-à-dire du diable.

les mal por les cuer dechiuoir ;
mains il n'ont laisseur ou pooir
d'aultruy à mal faire enforchier ;
mains quant aulcuns cuer at pechiet,
s'oblige et chiet en ou seruage
del anemis, qui, par hausage,
le resomont, dont il enchiet,
de mains que s'oncque n'euist flechie,
dont lues c'au pechie ses aheirs
pert, sa franchise et deuient sers,
si(l) qu'il y fait perilleux entreir
en teil seruage et demoreir,
car ons y aquiert maise entent[e] ;
et tout ensi bien qui les tempte
à faire mal les anemis,
les resomont li Sains Esp(e)ris,
par leur dolant[e] conscience,
des grans bien de glore, à sa sente ;
chascun a ce que miels luy plait ;
or sacies que mult me desplaist
que ces VII lasse creature
de chi monde sont si obscure
et si widies d'entendement
que volenté n'ont nullement
de bien faire ne de bien dire ;
car mon fils ont mueit à yre
de ce que gueroier le veulhent ;
mult me dobte qui ne s'en doelent,
car atrait ont à leur cordeil
maint home et mainte dammoisel,
por faire al anemis seruice.
Ie cryem(e) que mon douls fils, iustice
n'en veulh[e] prendre, sens pité,
dont, par leur franche volenté,
seront tout en infier perdus,
se de moy ne sont soucorus,
qui, por les pecheur, suy mere
de Ihesus, mon fils et mon pere ;
car il les layrat conuenir
en leur pechie et endormir
car nient plus qu'anemis les pult
à mal enforchier, ne les veult
Dieu, par sa force, rameneir ;
mains, s'à bien veulent retourneir,
legirement aront merchi.

S(e) yraie à mon fils, por l'ottry
auoir de luy, por rauoier,
car l'orison veulhe ensauchier
de saint hermite mon amy.

CY S'EN VAT NOSTRE DAME A SON FILS.

GABRIEL *

Dame, in nomine Domini
tout II vos tenrons compangnie !

DIEU A NOSTRE DAME.
CHI S'EN VAT NOSTRE SIRE ENCONTRE LY.

Bien viengne, ma mere et m'amie,
qui m'alaitat et me noury !
Tres douche mere, seés droit chi,
en ce siege, à mon deistre leit,
car mult bien deseruit aueis
qui de my soies honoree
et de tous, car bien ewieree
y esteis sur tout creature.

NOSTRE DAMME

Fils, deseur tout[e] porture
li mien[e] fut li sou[e]raine,
car IX moys vos portai(e) sens paine.
De vos, à grant ioie, enfantaie,
et quant est ensi enfruitaie,
qui est vrai(e) roy de paradis
miels m'en doit, est ce m'est auis,
si vos est, si vous en grascie ;
par grant amour, i dons vos prüe ;
fils, liement le me donneis !

DIEU

Dame, ensi soit que vos volés,
car bien assens à vos voloir
et legirement puis sauoir
queil[e] serat vostre prüer,
car vus ne metteis mie arier
le besongne des pecheur,

v. 758. « ou » = au.
v. 761. « mains » = mais. Le vers est obscur et a une syllabe de trop. « Lues » = aussitôt.
v. 764. Une syllabe de trop.
v. 771. « sente » (chemin), quoique donnant un sens excellent doit être une inadvertance du copiste, et, d'autre part « science », qu'appelle la rime, a une syllabe de trop.
v. 790. Il faudrait suppléer l'article devant « mere ».
v. 794. Le ms. a peut-être « ment plus ».
v. 799. « por ». Le texte a, en réalité « p », avec le signe d'abréviation de « par ». Après « ottry », « auoir » est effacé.

v. 807. Seul sur une ligne parce que le copiste avait oublié d'isoler comme à l'ordinaire le premier vers de la réplique. Il y a une syllabe de trop : « tres » ?
v. 813. Malgré l'addition de « e » final à « tout », il manque encore une syllabe. Il serait bon de suppléer l'article.
v. 819-820. Je crois qu'il faut lire « miels m'en doit estre, m'est avis. »
* « Gabriel » est sur la même ligne que la rubrique qui précède et n'en est séparé que par un double trait vertical.

ains leur fait prochains sorcours,
ce vient de vostre grant bonté.

Nostre Damme

Fils, ie vos ai(e) ce dons rouué,
por VII creature morteus ;
soit veü el[es] bonement,
car en voie de dampnement
sont, se d'el[es] n'aueis merchi,
fils, et, por ce, vieng [ie] droit chy,
que leur facies misericorde !

Dieu

Dame, mes cuer bien s'acord[e]
que merchi ay(e)t, qui merchi prie,
mains quant ons ne se dampne mie,
tant c'on veulhe merchi rouueir,
ie ne le fai(e) que pardoneir,
adont me sont de plus en plus ;
et s'aie ades les bras tendus
por tous à merchi rechiuoir
et s'il n'ont de priier voloir,
qu'en puis ie, se ie m'en gramie ?
leur mort, mains en humble desier,
atent, se el[es] reuenir
veulhent à moy à merchi.

Nostre Damme

Fils, XXXII an et demy
maintenist[es] humaine vie,
se saueis che ne fault mie
qu'en viure a mult de peris,
et vos misme, qui (y) esteis Dieu,
voult li maluais dyable tempteir,
et quant vers vus lasa penseir,
beaus ne vos esmeruilhies,
s'il at les pecheur engignies,
fo 15 ro] car vos saueis que char humaine
est mult frailh et à pau de paine
s'encline et ploie de tous leis.
Or les at pechie aueulleis,
se sont sor l'heur de tresbuchier
en ce ort, puant le touuiert
d'infier, qui tant est perilleux ;
et si vos n'y esteis conuoiteux
de perde, vus n'aueis qu'esteir
d'ieaux por vos grace rasenseir
et de metre ens ou droit sentire ;
celuy qui ne se puit aydier,
doit ons aidier, ce m'est auis.

Dieu

Dame, n'est mie mal bailhis
ceux de coy vus volhes priier,
car ie suy tout prest d'otrier
quanque requerir me volés
et, por ces VII dont me preies,
veulh si belh exemple faire
que tous les feraie retrair[e]
de leur soulheur et couureture.
Comendés en tost vus plaisir,
car de ce vos donne le dons.
De leur pechie aront pardon,
coment que m'aient deflet.

Nostre Damme

Fils, or ai ge bien esprouueit
que vus m'ameis parfaitement,
en ce que si legirement
fait ce que ie vus veulh preier.
Il ne vus doit mie anoier,
se por les pecheur [ie] vos preie,
car, tresdoulx, qu'en moy descendi
la vostre deité diuine
deneuist cest verité fine
fors al humaine lignie ;
s'es drois que vus cuer s(e) humilie

v. 829. Il manque une syllabe.
v. 832. Est isolé sur la ligne : il manque un vers pour rimer avec celui-ci.
v 833. On pourrait peut-être déchiffrer : « veir », mais alors il manquerait un pied. « Veu » a deux syllabes. Je suppose que « soit » devrait être au pluriel : « Qu'elles soient regardées avec indulgence ».
v. 838. Il manque une syllabe.
v. 850. « a » effacé devant « veulhent ». Il manque une syllabe.
v. 853. Il faudrait suppléer une syllabe.
v. 858. Il manque probablement une syllabe. Je ne pense pas que « beaus » compte pour deux. Il vaut mieux corriger : « beaucoup ».
v. 863. « aveuglés ».
v. 865. « touviert » est probablement pour « cuilvert » = infâme.
v. 867. Il faut supprimer « et » ou « y ».
v. 873. Au lieu de « est », il faudrait le pluriel.
v. 878. On pourrait suppléer « un » devant « si belh », pour rétablir le mètre.
v. 879. Il est peu probable que le « e » final du futur ait une valeur syllabique. C'en serait le premier exemple dans notre texte.
v. 880-1. La rime n'est pas justifiable. Il doit y avoir erreur.
v. 894. Il faut lire probablement « ale » et le compter pour deux syllabes.
v. 895. Lisez : « c'est droit ».

vers eaux, solonc l'humanité ;
ons doit à sa carnalité
y estre amistable et debonnaire.
Se vus priie que veulhies faire
chu que ditte hastiuement,
car que plus seront longement
en fol usage, pies valrat.

DIEU

Dame, ensi soit com(e) vos plairat.
A vos, riens renfuseir ne say ;
à mes ang(e)le comanderay
qu(e) al hermite voisent nonchier,
à vos plaisir, sens astargier.
Affin que conuertir les fache,
VII vertu amenrat en plache,
qui à bien les conuertiront,
se de leur mal repentans sont.
Par confesse et contricion
de leur meffais aront pardon,
puis que chu est vos volenteit.

NOSTRE DAMME

Chier fils, ie vos en say grant greit,
à tos jour vos en remerchie.

DIEU

Gabriel, entendeis à moy,
et vos, Cherubin, amy douls,
en ce monde yreis cy desouz.
A chis preudhom(e), que trouereis,
qui est hermite coroneis,
qui est sains hom(e) de bone vie,
la nouelle qu'aueis oÿe,
ly contereis de part ma mere,
qui as pecheur n'est pas ameir,
mens douce et plaine de piteit.
Combien que moi ayent despiteit
les lasse folle creature
et dit reproche[s] et laidure,
sy les vuel à moi rapelleir.
Vos ly direis que, sens cesseir,
il fache chu qu'il at entrepris ;
et vos, Cherubin, douls amis,
vos demeur[e]reis aueuc luy,
por contresteir à l'anemis
et por les VII vertu meneir,
por conselhier et enhorteir
le bien et chu qu'il deu(e)ront faire
contre les visce deputaire,
s(e) à bien soi vuelent conuertir.

GABRIEL

Sire, nos ferons vos(tre) plaisir ;
c'est drois, car faire le debuons.

NOSTRE DAMME

Fils, vos debonaire raison
me fait mult eslaichier
et ce que vos voy appaissier
aus pecheur legirement.

DIEU

Dame, n'ai(e) pais long matalent,
ains est on à my tout paysi
et, puis que i'aie commenchie,
par le vostre amour, parferaie,
car à vos refuseir ne saie
chose qui soit à vostre plaisir.
Vostre grasce leur ferai(e) sentire,
s'il se retournent temprement
à my, qui debonnairement
à merchi les rechiueraie
et entendement leur donraie
et volenté de my ameir,
et les ferai(e) perseuerer
en bonne oeure iusqu(e) en la fin.
Vos, Gabriel et Cherubin,
de ce faire vos fait mesage :
vus yreis al hermite sage,
se ly direis cest[e] nouelh,
de par my et ma mere belh,
qui est de ciel damme et roÿne !

GABRIEL, LY ANGELE DE PARADIS, AL HERMITE : CHI DESCENT LI ANGELE DE PARADIS.

Amy, vos pri er est mult digne
et deuote, car ensauchie
est et entendue et oÿe

v. 898. Une syllabe de trop. On pourrait supprimer « y », qui est d'ailleurs inutile pour le sens.

v. 810-940 paraissent être d'une autre écriture, mais ce n'est probablement qu'un essai du même copiste. Cependant remarquez la fréquence de la forme « chu » et l'orthographe « vuelent, vuel ».

v. 903. Une syllabe de trop. Il ne faut compter « come » que pour un pied. Cf. v. 1007.

v. 932. Une syllabe de trop. On pourrait supprimer « il ».

v. 944. Il manque deux syllabes. Peut-être faudrait-il compléter : « me fait [le cuer] mult eslaichier ».

v. 946. Il manque une syllabe.

de Dieu et de sa douche mere,
qui as pecheur n'est point ameir[e],
mains plaine de misericorde,
car à son fils tousiour racorde
tous les pecheur desconforté,
repentans de leur lasqueté,
dont il ont fait confession
et rechuit absolucion.
Sa bone oeure ensiewir
se voelhent et les mal fuir,
de Dieu, en la fin, pardon
et de leur bienfait guerídon,
en paradis, apres la mort.

CHI MONTE GABRIEL EN PARADIS ET CHERUBIN DEMEURS EN TERRE.

f° 15 v°] LI HERMITE

J'ai(e) del angele grant confort
que mon orison est ensauchie ;
i'aie mult bien sa voys oÿe :
grasce en rend(e) à Dieu de glore,
quant des pecheur il at memore
et Nostre Damme en soit lowee,
car tous iour el est aprestee
de priier por humanité
et por ceulx qui, par vanité
de pechie, ont usé leur vie.
Por cest[e] gens desconsilhie
me veulh(e) peneir de rauoier
et de remetre en droit sentier,
car malement est foruoiet
qui ou las(se) de diable est loiie,
por entreir en dampnacion
et en grant miseracion.
Or veulh(e) Dieu estre en m'aidance !
Bone gens, se mort ne m'auance,
vos verés ià belhe exemplaire,
mains que tous coy vus veulhies tayre,
por oÿr et por bien entendre,
mains qu(i) unc pau vus veulhies attain-
[dre,
car hom(e) qui out et riens n'entent
est com(e) ceulx qui chace et rien ne prent ;
ces mos auons nos en chanson.
Ià oreis la disputasion
des VII Vertus contre les Visce,
qui sont plains de tresgrant malisce,
qui nommé sont morteil pechie,
dont plusseur gens sont entachies
por myneir vie trop humaine.

CHERUBIN, ANGELE, EN TERRE :

Velechi ! ie les amaine,
tout prest por disputeir.
Tout les fait d'Orguelh reputeir
veult Humilité en present ;
à el parat premirement,
à Orgeulh, qui a cuer felon,
por ly conuertir à son non,
car à ce est tout entale[n]tee.

HUMILITÉ A ORGUELH

J'en suy tout aprestee.
Or, respont chi à ma parole,
qui si es de manier[e] folhe
et me dis ta condicion.

ORGUELH A HUMILITÉ

Je vos dirai(e) la passion
et le mort, qui tenir vos puist !
Ie croy li diable vus conduist.
Certe mult pau de bien saués,
quant mon estre sauoir voleis.
De mon estat qu'à uos amonte ?
en doi ge dont re[n]dre à vus compte ?
naie voir, vos n'en sareis riens !

HUMILITÉ

Je le demandoie por bien,
car se ton estat me disois,

v. 978. Pour rétablir le mètre, il faut probablement lire « se à ».

v. 982. « apr» effacé devant «paradis ». Il manque un verbe : « aront » ?

v. 985. C'est ce troisième vers de la réplique qui est isolé au lieu du premier.

v. 1001. Le copiste avait d'abord écrit « mamaie ». Il a effacé « maie » et mis au-dessus « uance ».

v. 1007. Une syllabe de trop, malgré la suppression du « e » de « come », appuyée sur l'exemple du v. 903.

v. 1009. Suivant l'usage constant de notre texte (cf. plus haut, v. 998-9), « disputasion » doit compter pour 5 syllabes. Il faudrait supprimer « la ».

v. 1015. Il manque une syllabe : « vous » ?

v. 1016. Il manque deux syllabes.

v. 1019. Faut-il corriger « El' parlerat » ?

v. 1022. Est sur la même ligne que les deux précédents. Le signe d'abréviation de « n » a été oublié. Le « e » final est au-dessus du précédent « e ». Un pied de trop.

v. 1023. Il manque deux syllabes. Un adverbe aura été oublié.

v. 1024. Dans la marge de gauche un « nota » d'une écriture et encre différentes semble indiquer que le premier vers de cette réplique s'adressait à Chérubin, le second seulement à Orgueil.

grant profit auoir y porois,
ainchois qui fuissies departis.

ORGUELHE

Fi ! de vos profit, dame, fi !
de profit n'aie or cure.
Ce seiroit certe grand(e) laydure
s'à une dame de teil estre
disoie mai[n]tenant mon estre ;
rien ne sareis, soies en fy.
Ne sui ge Orguelh(e) li despis,
des aultre pechie fondement
et de tout mal comenchement ?
Ne fis ie Lucifier pechier
et por son orguelh(e) tresbuchire,
ius en infier, le puant lieu,
quant semblant voelt estre à Dieu ?
Adam et Eue, sa moilhier,
ie fis apres le fruit mengier
lequeil leur estoit deue(e).
Des aultre mal ay fais assés
et fai encor chascun iour ;
de mal faire n'ai(e) nulle sereur.
Je fai(e) prince[s] et roy combatre,
home tuer, casteaux abatre.
Je refais ces tornois tueir,
ces chevalier fay behourdeir,
et ces eschuiers ensiment,
et ces borgois chascun se prent
de my seruir et aleueir.
Tout clergie fay reuideir,
preiste, clerc et caplains :
leur cuer fay de grant orguel plains.
En vestur[es] et abis
fait sont de vayre ou de gris,
ensi que riens ne costassent.
Ià bons ensi ne se parassent,
s'ourguelh ne fuist de leur cuer preste ;
et que diraie ie apres
de ces borgois et de ces damme,
qui, de la teist iusque as iambe,
sont de soye et de drap pareis
et par desus enherminés ?
Corne leur fay porteir es teist,
ensi qu'el[e] fuissent beist.
En fouls abis et en grant beubans,
les fay à my estre seruans.
Par orguel et par vaine glore,
vient tout le monde à mon escolle,
dont suy maistresse.

HUMILITÉ

Che ne sera mie huymais,
s'asentir ne tu veuls, amy.
Dolans orguelheus, or me dy
et de qui te orguiles tu,
se li anemy t'a vencu ?
Voy dont tu viens et où tu es
et qui deueras chi apres :
de lymon de terre est formee.
Se bien y mettois ta pensee,
de rier[e] n'arois tu talent,
ie le te diraie en present.
Sacies qui, solonc ta nature,
tu n'es que 1 sac plains d'ordure.
Tout ordure a comenchement,
poureté a definement ;
et se veuls auoir nulle pere,
ains veuls tous aultre sormonteir,
c'est certe par mauais conseilh,
car nos sume trestous parelh(e),
riche et poure, clerc et lay,
ià unc seul n'en osterai(e) ;
et se tu serat bien prouee,
en a ensi Dieu bien creé
unc poure home qu'il at unc roy,
si at vrayement, par ma foy,
et se ly at ensi bien mis
ame en son cors, i'en suy tout fy :
quant al ame, sont tout d'unc pere.

v. 1040. Il faudrait suppléer « nule » devant « cure », pour rétablir le mètre.

v. 1052. Le copiste avait d'abord écrit « à dame » : il a alors effacé le « e » mais oublié de raturer le signe d'abréviation sur l' « a ».

v. 1054, Il manque un pied.

v. 1056. Pour rétablir le mètre, on pourrait suppléer « ge » après « fai ». Le « e » de « ge » ne s'élide pas.

v. 1057 Entendez : « Je n'ai pas ma pareille pour mal faire ». Il y a un pied de trop.

v. 1063. Le copiste a écrit le sigle « chnn » au lieu de « chun ».

v. 1065. La syllabe qui manque doit être « je » après « fay ». « reuideir » = « revisder », attaquer, combattre.

v. 1066. Il manque deux syllabes.

v. 1068. La syllabe qui manque encore pourrait se retrouver en suppléant un « en » devant « abis ».

v. 1069. On pourrait compléter : « ou bien de gris ».

v. 1070. Suppléer « leur » après « ne ».

v. 1072-3. Il est possible qu'il faille corriger « pres », à moins que « prestre » ne se soit prononcé « prest ». Cf. v. 1066.

v. 1078. Voyez, sur ce vers, l'Introduction.

v. 1080. Il faut supprimer « et » ou « en ».

v. 1084. Je pense qu'un mot a été oublié à la fin du vers et que ce mot est « desormais », rimant avec le « huy mais » du v. 1085.

v. 1091. Il faut peut-être corriger : « deuenras ». Cf. v. 1155 et 1162.

v. 1100. « pere » est évidemment une faute pour « pair ».

v. 1106. Je corrigerais « proué » et j'interpréterais le « tu » comme « te ». Cf. Introduction : les pronoms

Or repren*t* garde à la mateir[e],
don*t* nature at fait l'un*c* et l'autre.
Il son*t*, por certain*s*, d(e) 1 faulce
et d'un*e* (mis*m*e) nature forgiet ;
son*t* il don*t* tresbien apaisiet.
De terre vinen*t*, terre son*t*,
en terre reuertiront.
To*us* orguel vat à declin,
et se tu garde[s] à la fin,
où il couien*t* chascun venir,
il fault l'unc et l'autre morir ;
car ly mort vien*t* soudainement,
ne de iour ne sceit on nien*t*,
et se tesmoingne l'escriture,
qu'en teil[e] que la creature
soufferat mort à definement,
Dieu en feras son iugement.
Ses bone oeure son*t* retrouee,
en paradis certe coronee,
et s'ens pechie morteil de vie,
en infier yert sains rauie ;
leur tous iour serat torme[n]tee.
Or retourne don*t* ta pensee
à bien faire, par ce miroir,
et pense que ie te dy voyr,
si laysse orguel et l'anemy
et prens humilité par my
f° 16 r°] et te confesse de ta vie !

ORGUELH *

Hahay ! or m'as tu esbahie
de ce que m'en vas disant :
ie m'en voy tout esmeruilhant,
mains por riens ne me racord(e)roie,
que de trop plus gentieuls ne soye
et ensi son*t* my ancisseurs
qui ne soient aultre gens plusseur.

HUMILITÉ

Volentir(e), ià n'en mentiraie.
Je te dy chi à brief sermon :
nuls gentilh n'est, si de cuer non.
Unc petit home, poure et nuys,
puis qu'il est bons, est asseis plus
gentilh hom(e) qu(i) unc roy ne seroit,
qui s'entente en mal meteroit.
Coment serois dont gentilh,
quant à mal faire est ententi(ue) ?
ce ne poroit estre à nuls fuer ;
mais se tu ostois de ton cuer,
par penance et confession
et par vray[e] contricion,
lh'orgeulh, l'outrage et le beubant,
lors le dyable t'at tenut tant,
et devenissies debonnaire,
humble, ententiue à bien faire,
bien say(e), gentilh[e] deuenrois
et l(e) honeur de Dieu arois :
de ce ne t'estuet point dobteir.

ORGUELH

Certe, se Dieu me puist saueir !
ains mains teil parolle n'oÿ.
Vos m'aueis si bien conuerty,
orguelh dor en auant lairay,
simple et humble deuenrai(e),
car ie say bien qu(e) humilité
at fait plusseur estre saueis.

ORISON A DIEU

Si prïie(s) à Dieu, à comenchement
de cest orison, humblement,
li puissant, que la mort souffrit,
quant en la sainte crois pendit,
et à sa glorieuse mere,
qui moy garde de la mort ameir[e]
et de diable, qui engigneir
veult mon cors, por m'ame eslachir !

ORISON A NOSTRE DAME :

Damme ! fontaine de doucheur,
mere à Ihesus, mon creatuer,

v. 1115. « de 1 faulce » est d'une lecture à peu près sûre. Ce doit être une correction du copiste pour « faulte » qui rimerait avec « autre ».

v. 1119. On pourrait suppléer « tous », en tête du vers. Ce « tous » aura été reporté par erreur au v. 1120, où il remplace peut-être un mot de deux syllabes.

v. 1128. Une syllabe de trop.

v. 1131. Même observation. On pourrait corriger « certe » en « s'eirt ».

v. 1133. Il manque une syllabe. Entendez : « sans rémission ».

v. 1142. On peut suppléer « tu » devant « m'en ».

v. 1146-7 sont sur la même ligne. Le dernier vers

* « Humilité » effacé et remplacé par « Orguelh ».

de la réplique a été oublié, comme le montre 1148, qu ne rime pas.

v. 1155. Il faudrait corriger : « seroit il ».

v. 1156. Je corrige « ententi » pour rimer avec « gentilh ». Cependant il faut rapprocher « ententieu(e) : Dieu », v. 1277-8.

v. 1164. Je pense que « et » a été oublié entre « humble » et « ententiue ».

v. 1172. Il faudrait suppléer « ie » devant « deuenraie ».

v. 1175. « Dieu » compte pour une syllabe. Il y a néanmoins un pied de trop.

v. 1180. Il faut corriger « garde » en gard ».

des temptacion l'anemy
m' osteis, Dame, ie vos en prïie !
car i'en aye tant nuyt et iour.
Dame, osteis moy de ma soulhour
et m'en donneis vray(e) repentance
de mes pechie et de mes mal.
Dame, bien vos doy reclameir,
croyr[e], tenir et aoreir ;
Dame, à vos me trayt à garant.
Si est de my com(e) del enfant,
quant il at meffait à son pere :
à garan s'en va à sa mere.
Douche Dame, i'ai(e) trop mespris
à mon pere, qui est vus fils,
li roy des ciel, le glorieux.
He ! Dame ! ma mere (y) esteis vos !
si me trayt à vos à garant :
racordeis moy à vostre enfant !
que de luy aie vray pardon
et de mes mals remission,
douche Dame, ie vos en prie,
par coy m'ame ne soit perie
à dairains iour de iugement
et mise en eterneil torment
d'infier aueuc les anemis !

LY ANGELE DE PARADIS :

Sachies por voir que Ihesucrist,
qui plains est de misericorde,
ale prïier[e] bien s'acorde
de Marie, sa douche mere,
puis qu(i) yssir voleis de miseir[e]
et de laiche de dyable felon,
mains que fachies confession
des mal qu(i) aueis fait en vus vie,
car merchi at qui merchi crye,
de bons cuer, par grant repentance ;
de ce ne soiies en dobtance,
car Dieu le vos mande par my
et, en despit del anemi,
prendeis l(y) habis d(e) humilité
et fuieis toutdit vanité ;
ensi de Dieu areis l'amour !

ORGUELH

Ie lowe Dieu, mon creatuer,
car i'ai(e) des ciel la voy oÿe,
de Dieu et de Sainte Marie,
à cuy ie me trayt à garant.
Confesseir me veulh(e) maintenant
de mes mal, par deuocion,
et de peril de dampnacion
me veulh(e) osteir, sens plus attaindre.

CHI SE CONFESSE ORGUEL AL HERMITE :

Sire, veulhies à moy entendre :
ie me confesse à Dieu le pere
(et) a sa benoit[e] chire mere,
à tous les sains de paradis
et à vos, come pecheres,
de ce que i'ai(e) Dieu corochie,
par maint occyson de pechie,
à cuy ie me suy adonnee
et de tous visce[s] aornee ;
par le conseil del anemy,
tous iour, ay volentir(e) menty.
De tous pechie morteil suy plaine ;
oncque ie n'euch ne cuer ne vaine,
fors que penseir mal et felonie.
Par my est mult de gens perie
et mainte arme à dampnacion,
sens demandeir absolucion.
Car i'en suy vraie repentan,
si m'en soy[es] reconfortans
et grant penance m'en donneis.

LI HERMITE

Filhe, Dieu en soit aoreit !
De vos pechie ie vos absoub,
fait[es] bien et ie le vos lowe,
d'or en auant ,et serueis Dieu.
Aiies vos cuer douls et pieu,
siweis tous iour humilité
et fuyés tout[e] vanité,
et serueis tous iour Nostre Dame,

v. 1187. En dépit des apparences, je compterais « ie en », deux syllabes, et « ay(e) », une syllabe.
v. 1189-1190 ne riment pas.
v. 1194. On peut fondre « si est » en une syllabe = « s'est » ou compter « com(e) » pour un pied.
v. 1215. Une syllabe de trop : il faut lire : « las » (lacs, liens).
v. 1224. « Tout dit » en deux mots dans le manuscris ; c'est un synonyme de « toujours. »
v. 1232. Une syllabe de trop, si l'on tient compte comme à l'ordinaire de la diérèse dans « dampnacion » (cf. v. 52, 1249).
v. 1238. Il faut corriger « pecheres » en « pecheris ».
v. 1247. On restaurerait le mètre en supprimant « que ».
v. 1250. Une syllabe de trop.
v. 1251. Le copiste avait d'abord écrit repentance, puis il a effacé « ce ». On peut compter « ie en » deux syllabes, ou « vraie », 2 syllabes.
v. 1252. Il faut évidemment corriger « soyez » au lieu de « soys » que porte le texte.

qui vos at gardé corset arme,
et cest habis droit chi vesteis.

CHI SE VESTIT ORGUEL DE HABIS DE HUMILITÉ.

Jamais ne fait[es] mauaisté !
Souent, soiies en orison
por rosteir les temptacion ;
à Dieu soit vos cors comandeit !

ORGUEL EN HUMILITÉ

Amen ! li sainte Trinité
le vos meire, par sa bonté.
Entre my et Humilité
en alons par compangnie ;
à ly m'at si bien conuertie
que iamais ne le veulh laissier.

LI ANGELE DE TERRE

Vechy Carité, que i'ai(e) chire,
por disputeir contre Envie,
tant qu'el[e] serat conuertie
de ce faire, de cuer ententieu(e).

CARITÉ PAROLE A ENVIE :

Je le feraie ou non de Dieu !
f° 16 v°] O tu qui as le vis si palle,
bien semble[s] estre feme mal[e] !
dy moy ton non, se Dieu t'auoie !

ENUIE A CARITÉ :

Certe, Dame, se ie sauoie
qui vos greuast, vos le saries ;
mains, s'aucuns propfit y auies,
ne le saries huy ne demain.
Bien poés sauoir de certains,
à ce qui suy descoloree,
que ie suy Enuie appellee,
ly annee filhe d'Orguelh,
qui souent ay dont ie me doeul.

Mies[me]ment quant i'aie regardé
mon voisins en prosperité
et qui ses bien vient à souhait,
grant doeul et grant annuy m'en fait ;
et se ie oys de luy mesdier,
ie ne le voy point escondir,
mains souent en voy mesdisant
et se valoir amenrisant.
Par maluaise detraction,
auoir luy fay mauais renon
et bien voraie, en mon coraige,
auoir unc petit de dammaige
et il unc grant damainge ewist
et tout le sien perde pewist,
car de son mal lye seroie ;
dont, aulcune foy, dire voroye
que i(e) ewist l'unc de mes oyelh creueit
et mon voisins fust aueulgleit,
por mies de luy estre vengie !

CARITÉ

Es-tu dont chi dolant, Enuie ?
grant lambordier et papelarde,
mal feu et mal[e] flame t'arde !
si feront il prochainnement,
quant ton voisins hes.....
Se Dieu veult i proidome aidier,
esleueir et ensauchier,
par sa paine et por son labeur,
en richesse et en grant honeur,
trop fauls est teil cuer, s'il s'en duelt :
Dieu donne ses bien où il veult.
Il ne te fault d'iniure point,
mais fausseté, que ton cuer point,
ne te laisse nuls bien auoir,
ains veult tout tourbleir et mouoir,
por torde lainge enuenimee.
Qu(i) arse soit el et enbrasee !
si serat el ou feu d'infier !
Tu as le cuer plus dur qu(i) achier,
qui as aultre point accordeir
ne te veuls, mains tout discordeir
en tout lieu et en tout[es] heur[e]s.
Quant les aultre chantent, tu pleur[e]s,

v. 1271. On complèterait le vers en intercalant « nos » après « alons ».
v. 1277. Une syllabe de trop, même en ne comptant « ententieu » que pour trois. Cf. v. 1156, note.
v. 1291. « miesment » est pour « mies[me]ment ». De même « meisment » au v. 410, et « miesment », v. 418.
v. 1306. Une syllabe de trop.
v. 1307. Même après élision de l'« e » de « ie », il reste une syllabe de trop, car si « oyelh » n'a qu'une syllabe (cf. v. 367 : « oyeulh) », « ewist » en a au moins deux, sinon trois (cf. « ewist », 2 syllabes, v. 1303).
v. 1311. « lambordier » m'est inconnu. Il est difficile de le mettre en rapport avec « lambourde ».
v. 1314. Il manque à la fin un adverbe en « ment » de trois syllabes : « laidement » ?
v. 1316. On pourrait ajouter « et » au commencement du vers.
v. 1321. Entendez : ton mal, ce n'est point une injure qu'on t'a faite.
v. 1322. Le « que » a la valeur de « qui ».

ensi n'as oncque le cuer lie,
se les aultre ne les ont corochie.
Enfier as en ce siecle cy
et si l'arasse en l'autre ossy,
quant de cestuy departiras.

ENUIE

Est che à certe[s] ou à gas,
dame, qui vos casties
et de morir me manechies.
Ie ne doubte le mort nient,
car i'aie oyu dire souent
que enuie ne mora ià.

CARITÉ

Non, mains cuer enuieux moras,
et se nient ira, ie suy fis,
ià ou regne de paradis,
car se cuer enuieux entroit
en paradis, de duel moroit,
por les grant bien qu'il veiroit là
et, por ce, ià n'y entrerat,
mains foy, amour et carité
y entreront, c'est verité;
envieux at cuer confundut.

ENUIE

Dame, bien vos aye entendus.
De vos dys suyge esbahie;
ie ne saie voir que i'en dye:
d'or en auant, tout sens mentir,
voraie enuie deguerpir
et prende carité en foy.
Mon proisme amerai(e) comme moy,
trist[e] serai(e) de son torment
et lye de son auanchement;
ensi poraie à Dieu venir.

Si prïie Dieu, de vraie desir(e),
qu'il me doinst vraie repentance
et de mes pechie aligance,
et à sa douce chire mere
qu'il me garde de mort ameire,
si voirement qu'el enfantat
Ihesucrist, qui tous nos creat,
et à tout[e] la Trinité
qui m'ame soit en saueté,
et me pardone tout folie
dont i'aie useit tout[e] ma vie;
car enuie veulh deguerpir
et à confession venir,
faire tous iour penitance
des pechie dont i'ai(e) fait errance.
Quant ie pense plus ardamment,
tant tiens ie moins de fondement
en moy que i'aie carité,
par enuie qui m'at gouerneit,
se le Dame de paradis
ne me racord à Ihesucrist.

Por ce, Dame, (ie) vus dy salus!
Ie laisse qui en le palus
de haÿme auoie et d'enuie
me soit en ce monde soulhie.
Or ne sai(e) mais que ie doy(e) faire,
ou merchi cryer ou me taire,
Dame douce, par vostre grasce,
ensengnies à my que ie fache.
Que le vostre ensengnement
amanne toust aligement!
Tres douce pucelle Marie!
bien sai(e) qui en vos se marie
et de bons cuer vos grasce quirt,
vos ly donneis ce qu'il requiert
et il parmainte en sa request.
Dame, qui tousiour esteis pres
à ceuls qui de bons cuer vos quirent,
tresbons louire en acquirent.
Ie vos requier, ma douce Dame,

v. 1334. Le seul moyen de rétablir le mètre est de changer tous les pluriels en singulier : « se l'autre ne l'a corochie ».

v. 1338. Le sens est : Est-ce pour de bon ou par plaisanterie que vous me tancez. Cf. Godefroy, v° « Gab. »

v. 1339. Il manque une syllabe, probablement « me »; « casties » en a trois.

v. 1345. « Nient » a ici une syllabe comme au v. 2419.

v. 1356. Je ne crois pas qu'il faille attribuer à l'« e » de « saie », la valeur d'une syllabe (cf. v. 1396 et *passim*). Je séparerais plutôt « ie » de « en ».

v. 1377. Il manque une syllabe. On pourrait suppléer « as » devant « tous iour » ou lire « tous les jours ».

v. 1381. Je pense qu'il manque un mot, qui doit être « par », devant « carité ». Le sens devient alors plus clair : je trouve plus de soutien en moi par la charité que par l'envie.

v. 1382. Le « e » muet de « envie » ne semble pas devoir former syllabe ici.

v. 1385. Dans la marge, même signe qu'au v. 1024, pour indiquer que l'acteur se tourne vers un autre personnage, ici, vers Notre Dame.

v. 1388. Le sens est : je cesse de cheminer dans le marais de la haine et de me souiller d'envie en ce monde : « qui » = que; « soit » est pour « soie ».

v. 1393. Le « e » de « vostre » ne semble pas s'élider.

v. 1399-1400. Il faut probablement corriger « request[e] : pres[te] ».

v. 1402. J'hésite à compter « louire » pour trois syllabes, même en ajoutant l'« s » du pluriel. « louire » = loyer, salaire.

soucoureis ma chaitiue ame
et enpetreis por my pardon ! 1405

LI ANGELE DE PARADIS

Alleis en à confession
à ce sains proidome, là ius,
metteis enuie tous ius
et puis se prendeis carité !

ENUIE

Je lowe la sainte Trinité 1410
de la voy que i[e] ai(e) oyu !

CHI SE CONFESSE ENUIE :

Sire proidom(e), Dieu vos benie !
Je me confesse, en nom de Dieu,
de mes mal, de cuer ententieu.
I'aie esté tous iour envieu[se], 1415
plains d'anuy et haineuse
et de tos pechie entachie.
Dolant en suy et corochie,
s'en demande absolucion.

CHI EST ABSOULCE.

LI HERMITE

Dieu vos en fache vray pardon ! 1420
soieis d[es]ors mais caritable
et aies vos pensee estaubles
de carité tous iour siwir.
Cest habit vos couient vestir(e) ;
ie le vos charge en penitance. 1425

f° 17 r°.] ENUIE CONUERTIE EN CARITÉ
CHI SE VESTI ENUIE.

Li douls roy, qui at grant puissance,
le vos meire ! à Dieu vos commande !
en vos bienfait me recomande !

CHI S'EN UONT ENSEMBLE.

Aueuecq(ue) Carité ie m'en voys.

LI ANGELE EN TERRE

De pascience oyes la voy, 1430
que i(e) amaine contre damme Ire,
qui tous iour est en grant martir[e],
veyr le poés et à vos oyel,
dont c'est, por ly, pité et duel
qu'el est ensiment forsannee. 1435
Mar fut el[e] de mere nee,
car d'hom[i]cide est entachie
et de vengir(e) tous iour at esté.
Ià les veireis vos disputeir
et ses malice reputeir. 1440
Or parleis, damme Pascience !

PASCIENCE A IRE

Volentire ! or fait[es] silence !
Ou tu, qui tes cheuiaux detire ?
à pau qui tu ne les deschire,
dy moy ta vie sens celeir ! 1445

IRRE

Dame, anchois vos vorai(e) tueir
de cest espee que i'aie ycy.
Mult aueis or cuer hardy
et oultrageu et forsené,
car par ce que ie me detire, 1450
poies sauoir que i'ai(e) nom Irre,
que i'aie fait anchiennement
maint(e) mal à monde et maint(e) torment.
Ie fy, par enuie morteil,
Caym(e) tueir son freire Abel. 1455
Maint(e) mal ay fait et fay souent :
ie fay plusseur vilainnement
Dieu et ses Sains malgrier ;
feme fai(e) maldire et meller,
puis ensemble les fai(e) combatre, 1460
li unc à droit, (et) à tort li autre ;
et plusseur en desesperance
aie fait cheioir sens dobtance,

v. 1404. Une syllabe manque, à moins que le « e » final de « chaitive » ne s'élide point.
v. 1408. Il manque une syllabe.
v. 1416. Il manque une syllabe et même probablement deux.
v. 1434. « ly » désigne « ire ». Entendez : c'est vraiment pour elle pitié et malheur !
v. 1438. Il reste neuf syllabes, même après la suppression de l' « e » de « vengir(e) ». Le texte est évidemment fautif. Il manque un mot, « lye » (joyeux), par exemple, qui, lui, rimerait avec « entachie ». Il faudrait alors supprimer « tous iour ».
v. 1443. « Ou tu » = entends-tu.
v. 1448. Pour compléter le vers, il serait nécessaire d'ajouter l'article devant « cuer ».
v. 1449. Un vers a dû être oublié, car 1449 ne rime pas. D'ailleurs 1449, 1450 et 1451 sont tous trois sur la même ligne, ce qui indique une erreur, mal réparée par le copiste.
v. 1455. Le texte porte : « Abel son freire ». La rime montre que c'est là une interversion fautive du copiste.
v. 1463. Il manque une syllabe, à moins que « aie » ne compte pour deux, ce qui est peu probable.

qui de leur mains se sont tueit,
mudrit, pendus et estrangleit.
Or aueis ma nature oÿ.

PASCIENCE

Queil mal nature at ychi !
bien semble, cuer as forsené,
car m'ewiste il or costé
une grant partie de mien,
et se vousisse[s] ensi bien
ma parole entendre et oÿr
et dedens ton cuer retenir,
qu(i) ont fait les aultre chi deuant.

IRRE

Or le me dit[es] maintenant
et volentir(e) l'escuteraie.

PASCIENCE

Entens doncq(ue) ce que te diraie :
li hom(e) qui vit solonc nature
doit auoir manire et mesure
et estre ensi pitieux et douls
et pasciens enuers trestus.
Trop plus sont beist qu(i) aultre ne sont,
car raison point les beist[es] n'ont,
mains li hom(e) doit raison auoir :
s'il se sent dont point esmouoir,
il doit à raison recourier
et luy à son conseil tenir ;
ensi porat tout pardoneir.

IRRE

Dame, bien saueis sermoneir,
mains iamais ne me accorderoie
que tout pardoneir ensi doye
à celuy qui m'arat meffait
ou soit en parole ou en fait.
Tout pardonnraie mult enuis.

PASCIENCE

Irre, se tu pensois toudis
fermement à ton creatuer,
coment por toy souffryt doleur
et coment pardonna sa mort,
à nulluy n'arois discors,
anchois pasciens deuenrois
et tout à aultruy pardonrois
et Dieu ensi te pardonroit.

IRRE

Dame, foulz est qui ne vos croit,
car n'oÿch parole oncque mais,
qui mies me fesist estre en paix.
Irre d'or enauant layraie
et tout matalent pardonraie,
quant Dieu pardonnat sa mort ;
me conscience me remort
q(ui) à aultruy doi(e) tout pardonneir,
se pardon ie veulh inpetreir,
par le vertus de pascience ;
ensi come ie croy et pense,
iraie en paradis tout droit,
si prïie à Dieu qui le m'otroiet
et qu'il me met en bone voie,
par coy mes cuer puis estre en ioie
et ensainte de penitance ;
des pechie que i'ai(e) fait en enfance
et que faie encor(e) chascun iour
par desespoir, irre et tristour.
Dame, de tous bien plantiueuse,
mere de Dieu, douche amoreuse,
plaine de grasce, à vos, machinne,
me permeth et, douche, tout encline,
car ie sai(e), bien certainnement,
que l'escriture point ne ment,
car bien dist, qui de vos s'atost,
vostre grasce de pechie l'ost.
Voilhisme à vos(tre) fils racordeir
et mes pechie tout pardonneir
et rosteir de dampnacion !

LI ANGELE DE PARADIS

Vos yreis à confession
et rechiuereis penitance
des mal que, par desesperance,
aueis fait en tout[e] vus vie.

v. 1467. La meilleure façon de corriger le vers serait de lire : « Queil mal[e] nature at ychi. »
v. 1469. La phrase ne finit pas.
v. 1474. On pourrait aussi lire « que ».
v. 1482. Il doit y avoir une syllabe de trop (probablement le mot « trop »), parce que « beist » doit, d'après 1483, compter pour deux pieds. Cette phrase n'est pas très bien amenée. Elle s'applique à ceux qui tombent dans le péché de colère.
v. 1485. « point » a une valeur positive : « en quelque façon ».

v. 1490. On pourrait, au lieu de ne pas compter le « e » de « accorderoie » (cf. v. 17, demanderaye, 3 syllabes), fondre « me » avec le verbe.
v. 1494. On retrouverait la syllabe qui manque en lisant « à envis », à contrecœur.
v. 1519. Une syllabe de trop.
v. 1522. Ce vers est précédé dans la marge du même signe « nota » qu'au v. 1024, pour indiquer que « Irre » se tourne vers un autre personnage, ici, Notre Dame.
v. 1528. Le sens est : « dont le cœur est ardent de vous. »

Nostre Dame at vus voy oÿe !
soiies pasciens et souffrans.

IRRE

Lowé en soit le roy puissant !

CHI SE CONFESSE YRRE :

Sire, ie me confesse à vos
de mon cuer, qui ay oyu coroche,
plains de malisce et de tristece.
Oncque ie n'euch de nul(le) bien lyece,
s'ay esteit en desesperance.
D'aultruy ai(e) pris tost leur vengance,
si en suy vraie repentans;
malement aye useit mon temps.
Pascience moy at conuertie :
d[es]or mais veulh uzeir ma vie
aueucq(ue) luy et laisir tristece.
Priies por my qui Dieu m'adreche
et me doinst vrai(e) pardon parfait.
Absoleme de cest meffait,
fº 17 vº] ou nom de Dieu, ie vos en prie !

CHI EST ABSOUBS. *

LI HERMITE

Je vous absouls, ou nom de Dieu ;
tous iour ayes cuer ententieu
à Pascience et si prendeis
son habit, que vus portereis.
Ie vos comande à Sainte Espire !

IRRE CONUERTIE EN PASCIENCE :

Sire, ie m'en volrai(e) vestire.

CHI SE VEST ET S'EN VONT :

Puis à Dieu vos comanderaie !
mult volentir(e) tous iour feraie
tout ce qui m'aueis conseilhie.

LI ANGELE EN TERRE

Bone gens ! or esvoilhie
vos cuer à oÿr Porueanche
et metteis en vos souenanche
les mots que vus oreis de ly.
Elh[e] disputerat droit chi
contre Pereche le sommelheusse,
qui est niche et plaine d'oyseusse.
Aly le volrat conuertir.

POURUEANCHE

Che soit ou nom de Sainte Espire !
Feme, qui si es endormie,
dis moy ton nom et ne ment mie,
car trop volentir(e) le saroie.

PERECHE

Dame, se ie ne sommelhoie,
ie le vos diroie ; enpresent,
ie sen mon cuer si pesamment
lasque, qu(i) à vus ne puy parleir ;
dont bien poés sauoir de cleir
que ie suy appellee Pereche ;
que por matine ne por messe
n'ai(e) cure, ne soir, ne matin,
oÿr, foy que ie doy(e) Saint Martin,
car talent n'ai(e) de Dieu seruir
né de ses parole[s] oÿr,
mais p[e]rechier veulh et sommeilhier,
quant ly aultre vont à mostier.
Ie n'ai(e) cure d'oÿr sermon,
ains ai(e) tout[e] m'entencion
en estre oyeusseusse nuyt et iour :
faire ne veulhe autre labeur.
A bone oeure ne à bien faire,
ne puis cerţe mon cuer attraire,
mains à mal dire et mal penseir,
ie ne m'en puis oncque cesseir ;
à bien faire suy endormie,
et à mal faire esuoilhie,
car trop me plaist à estre oyeseusse.

v. 1541. « oyu » pour « eyu » = eu. « Coroche » = « coros » (courroux). D'après le sens, on serait plutôt tenté de lire « coroché », part. passé : courroucé, mais alors plus de rime et le vers précédent semble complet.
v. 1543. Sans doute deux syllabes de trop.
v. 1548. Si l'on observe, comme à l'ordinaire, la diérèse dans « pascience », il y a une syllabe de trop.
v. 1554 ne rime avec aucun autre vers.
v. 1563. On peut lire aussi « que ».
v. 1564. On rétablirait le mètre, en intercalant « vos » après « or », ou en écrivant « or[es] ».
v. 1573. Devant ce vers, le même « nota » qu'au v. 1024, indiquant que l'acteur se tourne vers un autre, c'est-à-dire, dans le cas présent, vers « Paresse ».
v. 1581. Une syllabe de trop. On pourrait supprimer « ie ».
v. 1584. Il faudrait rayer « ie » pour rétablir le mètre.
v. 1587. La correction « p[e]rechier » semble imposée par le sens, mais le mètre en est troublé.
v. 1591. « oyeusseuse » semble ne compter que pour trois syllabes, de même aux vers 1599 et 1605.
v. 1598. Il manque probablement une syllabe.
* A été ajouté à gauche de « Li hermite », en petit.

POURUEANCHE

Pereche, trop (y) es accidieusse
à dormir et à riposeir
et trop grant repous, sens dobteir,
est de visce nourissement.
Proueit seroit par mult de gens
qui, par oyeseuse maintenir,
se laisent en pechie cheiir.
Li aucuns vendent ce qu'il ont,
li autre[s] encor pies en font,
car il deuinent termiieur,
uzurier et admeteur.
Mains cil qui veult bien Dieu seruir,
pereche et oyeseuse doit fuir
et à labeureiir estre igniaux,
car tout ensi que ly oyseaulz
par nature est fait por voleir,
est fait li hom(e) por laboreir.
Chi n'est mie homm(e) qui ne labeur[e],
quant il en at temps et heure.
N'est homm(e) digne de maingier pains,
qui ne labeur et soyr et main.
Ie te low(e) dont, por ton profit,
qui oyeseuse aies en despit
et à bien oeureir si t'esuoilhe.

PERECHE

Dame, vos me dit[es] meruelh,
mains ce n'est point tout euangielh,
si plainne est auant de la vilhe.
Qui plus en veult et plus en prent,
qui plus en at, plus s'en repent.
Volés vos doint qui ie m'ochie
por oeureir ? se seiroit follie :
certe i'en aroie le pies.

PORUEANCE

Se bien tu pensois à mes dis
et à la paine qui sostient
Dieu, quant par terre ou monde vient,
car il ne fu oncque nuls iour
ou monde, qu'il n'ewist doleur,
pereche et oyseuse laiserois
et à bien faire te prenderois
et maiement à Dieu seruir.
Ainsi porois deseruir
grant ioie, où tu atens doleur.

PERECHE

Dame, g'ysseraie de pleur,
car ie voy bien que verité
m'aueis maintenant racompté
et porueance en moy araie,
pereche et oyseusse laisseraie ;
ensi poraie monteir es ciel.

ORISON

Si priie à Dieu, qui est mult pieus,
misericors et debonnaire,
qu(i) à mon ame ne soit contraire ;
encontre l'anemy felon
i'ai(e) deseruit dampnacion,
se de my vos n'aueis pité.
Douce Dame de grant bonté,
por vos, veult Dieu meruelh[e] faire,
por ses amis à luy retraire,
quant en terre daingna descendre
et en vus, char humaine prendre ;
et por ce prist il char en vos
que nuls n'amat tant que vos.
Por ce, Dame, bien ewieree
soit l'heur[e] que vos fust[es] nee,
Dame, que par vostre deserte
nos aueis restoreit la pierte,
qui nostre premir(e) pere fist,
quant la pomme mainga et prist,
par coy auiens mort deseruie ;
vos nos aueis re[n]dus la vie.
Damme, voilhiesme conforteir
et pereche de mon cors rosteir,
por coy puis[se], par porueance,
auoir en vers Dieu aligance
de mes pechie et de mes visce
et de glore auoir les delisce,
quant m(on) ame de cors partirat.

1609. Le texte semble porter « teruuieur », mais la correction « termiieur » = v. fr. « termoieur », usurier, me paraît sûre. « Admeteur » qui n'est pas dans Godefroy ni dans Tobler, « *Altfranzösisches Wörterbuch* », doit avoir le même sens.

v. 1613. « igniaux », autre forme de « isnel », prompt, agile.

v. 1618. Il manque probablement l'article devant « temps » et devant « heure. »

v. 1617-8. « ne » est dans la marge avec signe de renvoi. Devant ce vers qui occupe la partie droite de la ligne, il y a un « a » suivi d'un double trait vertical, auquel correspond dans la marge de gauche un « b » précédé d'un signe semblable et qui sert à indiquer que l'ordre de ces vers doit être transposé, ainsi qu'il l'est dans la présente transcription.

v. 1637. Une syllabe de trop, à moins que « laiserois » n'ait que deux syllabes. Cf. v. 86, « myneraie », 2 syllabes.

v. 1638. « prenderois », 2 syllabes. Voyez vers précédent.

v. 1640. En intercalant « tu » après « porois » on rétablit le mètre.

v. 1646. Une syllabe de trop. De même au v. 1647.

v. 1647. La rime indique qu'il faut lire « cieux ».

v. 1660. Il serait bon de corriger « tant » en « autant » pour la prosodie.

v. 1670. Une syllabe de trop. De même au v. 1679.

LI ANGELE DE PARADIS

Dieu vostre priier oÿ at,
qui est deleis sa douche mere.
Regehisseis vos vie ameire,
quant si plaine at esteit de pereche.
Serueis Nostre Damme en Lieche,
qui at est[é] vostre aduocate.

PERECHE SOY CONFESSE AL HERMITE :

Sire, ma vie poure et mate
regehie à Dieu par confesse,
car, par le dyable qui m'agresse,
ai(e) vescu tous iour en accide.
I'ai(e) de mon ame fait homecide,
car par oy(e)seuse l'ay tuee ;
de tout pechie envolupee
aie esté en tout mon eage ;
lie aie esté d'aultruy dammaig[e].
fo 18 ro] Destourbet ai(e) le Dieu seruice,
por ce que i'aie est[é] trop niche
et trop endormie à bien faire.
Douls sire, se vus veulh[e] plaire
de moy absore et conseilhier,
por mon arme à Dieu adrescier,
si fereis almone et droiture.

LI HERMITE

Trop lonc temps aueis mis vos cure
en trop grande oy(e)seuse ensiwir,
mains puis que Dieu veult consentir
que vos n'aies dampnacion,

CHI LE ABSOUT LI HERMITE :

ie vos done absolucion,
ou nom de Dieu le tout puissant.
Prendeis habis plus aduenant
et soiies suer à Porueance.
Aies en Dieu tous iour fiance ;
vesteis vos et puis s'en aleis.

PERECHE CONUERTIE EN PORUEANCE :
CHI SE VEST ET PUIS EN VONT ENSEMBLE.

Sire ! Dieu vos en sache greit !
ensi le ferai(e) volentier.

LI ANGELE EN TERRE

Bone gens, il nos est mestier
que vos vus veulhies taire cy ;
Largece ie fach cy venir
por disputeir contre Auarisce,
qui mult est plaine de malisce
et de tous pechie envolepee.

LARGECHE

Feme, que i'ai(e) chi encontree,
dit moy ton non, sens plus attendre !

AUARISCE

S'il ne me couenoit entendre
maintenant à compteir deniers,
ie le te diroi(e) volentire ;
mains compteir me fault, ie vos dy,
mes deniers de ce gourle yci.
Dont, se le cuer n'aueis trop niche,
bien poes sauoir qu(i) Auarisce
suy par mon droit nom appellee,
qui oncque iour ne suy lassee
de assembleir argent et ore,
por mettre dedens mon tresore.
De bleid ai(e) tout plains mes greniers
et de vins tous plains mes celeir
et mes lardir plains de backon.
Asseis ai(e) geline et chappons,
cheuauls, robe[s] et drap foreis,
mains vingne, bois et preis.
I'ai(e) tout ce qu(e) ons puit souhaidier
et si ne puis ascassier
mon cuer, qu'il ne veulh auoir plus.
Car, por gaingnier et sus et ius,
ie sai(e) bien mon argent presteir
et mes bleid por renouelleir,
vendre toudis mes bleid à teirme ;
mains ce n'est mie par.....
que bien n'en suy assegureis
et que gaingnier ne doye asseis :
n'en feroie riens aultrement.
D(e) almone faire n'ai(e) talent,
car poure gens oncque n(e) amay
ne ià iour ne les ameraie ;
leur hantiese mult pou me plaist.

v. 1678. « regehisseis » = confessez.
v. 1686. Une syllabe de trop.
v. 1715. Un pied de trop.
v. 1734. Pour rétablir le mètre, il faudrait lire : « main[te] vingne[s] et bois et preis ».

v. 1736. Il faudrait suppléer « et si [ie] » et peut-être lire « assassier » = « essalcier », exaucer. La forme n'est pas dans l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler.
v. 1742. Il manque un mot à la rime.

LARGECHE

Auarisce, à Dieu trop desplaist
ce que tu as maintenant dit.
N'aie poure gens en despis ;
l'escriture dist, c'est tout cleir,
qui ons doit poure gens ameir
et faire ensi almone à eulx.
Come ensi comme li feu
par ly awe est estaint souent,
ainsi te dy vrayment,
par l'amone qu(i) ons met es mens
aus poure[s] est pechie estient.
Tu ferois dont grant sauoir,
se leur donnois de ton auoir,
que tu n'en poras reporteir,
quant la mort te fera fineir.
Car certe quant te seras mort,
riens ne porteras de te porte ;
car quant ton cors yst(e)ra de seul,
riens n'aras qu(i) on maluais linceul,
tout le pieur de ta maison.
Or met dont ton entencion
à ore et argent assembleir,
se tu veuls ton ame condampneir
ou feu d'infier piesme et puant.

AUARISCE

Dame, ce n'y e[s]t pais maintenant
que ie doye croire vos dis :
qui riens n'aquiiert mult est chaitis,
car me semble, se n'asaimbloie,
por certain(e)s ie me dobteroie
que mes cusins et mes enfans
ne fuissent poure et mendians,
quant de siecle moy partiraie.

LARGECHE

Qui as tu dit dolant hahay !
Certe or y esteis trop meschant,
qui as plus chier les tiens enfans
que tu n'aie l'ame de ty ;
c'est grant follie, ie te dy ;
bien as mis ton arme en maluais las(se).
Qua[n]t de siecle te partiras,
ons partirat, ie le t'afy,
en III et ton auoir et ty.
Tes hoirs et tes enfans l'auoir
volront en leur partie auoir
ne ià almone n'en feront
ne pater noster ne diront ;
mains ainsi chascun maldirat
celuy qui tant en assemblat
et li vers maingeront li cors,
quant li ame en serat hors
et diable l'ame enporterat ;
en sa part auoir le volrat :
ensi sereis departie
et ton arme à grant tourment bailhie.
Mains se bien creés à mes dis
et se toy ostasse à tous dis
d'auarisce et de conuoitiese
et largece fuist en toy mise
d(e) almone faire as poure gens,
tu porois, solonc mon sens,
aleir en paradis tout droit.
Mains tout premire il conuenroit,
se tu auois del autruy,
que tu le rendist[es] à luy,
car il couient ou rendre ou pendre.

AUARISCE

Dame, vos m(oy) aués fait entendre
tout maintenant cel[e] lychon,
q(ui) oncque mais n'oÿ teil sermon.
Tout auarisce veulh fuyr
et large as poure deuenir.
Mains tout ce que d'aultruy ay,
premirement rendre volray,
car pardonneis n'est pechie nuls,
se li meffait n'est ains rendus.

ORISON :

Damme, ie vos priie merchi :
eschacies l(y) anemy de cy,
qui m'at dechuys par auarisce.
Voilhies m(on) arme rosteir de visce.
Douce Damme, vus esteis celh [f° 18 v°
qui disist[es] : « Ie suy ancelh
de Dieu ! » ; por ce estes vus digne

v. 1754. Il manque une syllabe, si on élide le « i » de « qui ».
v. 1758. Pour que le vers fût correct, il faudrait lire : « ainsi ie te dy vrayement ».
v. 1761. Il manque une syllabe.
v. 1772. Une syllabe de trop.
v. 1774. Le manuscrit porte « nyett » en un mot. Il y a une syllabe de trop.
v. 1787. Une syllabe de trop. Lisez « t'arme. »
v. 1798. Pour que le vers fût régulier, il faudrait ne pas élider l'« e » de « ame ».
v. 1801. Il faudrait suppléer « vos » devant « sereis » pour le mètre.
v. 1802. Il faut lire « t'arme » pour le mètre.
v. 1808. Il manque une syllabe.
v. 1817. Il manque peut-être un « je ».

que des ang(e)le soyes roÿne.
Dame, par vostre humilité
furent pecheur rachateis
par vus fils, qui nos deliurat,
quant por nus à mort se liurat.
Se li prïie par vus doucheur
qu'il me deliure del erreur
d'auarisce et de conuoitiese,
qui chascun iour mon cuer atise
à mal faire, à mal amasseir
et envers poure[s] eschaceir ;
et de mes mal pardon me fache,
par coy iamais ne m'effache.
Dame, souiengne vus de my !

Li Angele de Paradis

Douche amie, sachies de fy
que Dieu at rechuit vus prïier[e],
car sa mere, qui mult at chire,
l'en at priet humblement ;
mains aleis, sens delayement,
confesseir tantoust vus meffait.
Ne vus y rechaieis iamais
que soyes auaricieux
ne escarche ne conuoiteuse,
mains soies plaine de largece.

Auarisce

De cest[e] vois fort m'eslaiche,
que i'ai(e) del ang(e)le de Dieu oyue.
Mere de Dieu, mult vus merchie
que vos m'aueis grasce empetre[e].

Chi se confesse Auarisse al Hermite :

Sire ! à Dieu et al honoree
sa douche mere et à tous Sains
de paradis bas et haultains
et à vus qui son lieu teneis,
qui esteis preste coroneis,
me confesse de conuoitiese
et d'auarisce qui m'atiese
en tout amour desordenee.
Leur, par ce me suy adonnee
en acquerir(e) trop ardamment,
en retenir estroitement
et en escharcement despendre ;
as poure n'ai(e) point oyut le cuer tenre ;
en tous pechie enrachienee
me suy comme mal ewieree.
Orguel, ire, enuie et luxure
ont fait en mon cuer leur masure
aueuc accide et gloternie,
(et) qui ont esteit de ma mainsnie ;
rachine ay esté de tus mal
par mon cuer, qui i'aie eyut trop faulx.
I'ai(e) pechie par symonie,
par sacrileige et brugrenie.
Desloyauté et lar[e]chins
ai(e) ie tenus par mes voysens
aueucq(ue) fauseté et uzure,
cauteil, boidie et renoierie ;
gilh[e], baras et tricherie
ay ie oyut de ma partie ;
si m'en rench à vus por confuse,
car à tus mes mal ie refuse
et veulh vray largece ensiwir,
par coy ie puis à Dieu venir.
Si en rench par III foy ma coulpe
et vus requir(e) qne por me couppe
me donneis absolucion
et habit de religion,
en nom de vraye penitance.

v. 1832. Il faudrait l'article devant « pecheur » pour le rythme.
v. 1842. Pour la même raison, il conviendrait de suppléer « ie » devant « ne ».
v. 1847. Il manque un pied.
v. 1854. Outre le « e » final de « cest », il faudrait ajouter encore « je » devant le verbe.
v. 1855. Malgré les deux « e » déjà supprimés, il reste encore une syllabe de trop, peut-être le « de » devant « Dieu ».
v. 1870. Entendez : « eyut ». Il y a deux syllabes de trop.
v. 1878. Je doute que, pour restaurer le mètre, il faille ne compter « eyut » que pour une syllabe, à preuve le v. 1886. Je lirais plutôt « qu'ai eyut ».
v. 1879. Il manque une syllabe.
v. 1880 « brugrenie », sans doute de « bruger », saccager, piller.
v. 1884. « boidie », « gilh », « baras » ; autant de synonymes de « tromperie ».
v. 1884. Le vers a été certainement erronément copié ou corrigé, puisqu'il ne rime pas avec le vers précédent.
v. 1886. Entendez : « eyut ».
v. 1889. On devrait, d'après 1895, rétablir le « e » de « vray » ; il y aurait alors une syllabe de trop.
v. 1895. Il manque, étant donné le désespérant parallélisme qui règne dans ses conversions, quelques mots de l'Hermite. Notre copiste ou un de ses confrères, peut-être A, s'en est aperçu et a ajouté en marge, d'une écriture différente, ces vers, qu'un signe d'intercalation renvoie à cette place, quoique la continuité des rimes s'en trouve rompue :

L'hermite

Fille, aoreit en soit li Tout Puissant
de vus pechie le vus absolz ;
ensiwez largesse tous iour
et cest habiz vestez maintenant.

Le premier vers a 10 syllabes ; le quatrième en a 9. Je ne sais pas si « puissant » et « maintenant » sont destinés à rimer ensemble ; « absolz » assone peut-être avec « tous iour » soit en « ou », soit en « o ».

AUARISCE CONUERTIE EN LARGECE SI SE VEST ET PUIS S'EN VONT.

Jhesus, qui sor tout a puissance,
le vus mere ; à Dieu vus comand(e) !
priies por my d'or en auant !

LI ANGELE EN TERRE

Abstinence, veneis auant ;
parleis droit chi à Gloternie.

ABSTINENCE OU SOBRIETÉ

J'en suy trestout ainancevie.
Or me dit[es] dont que cy viens,
que ce pasté et ce pot tiens,
ton nom, qui es si desnuee.

GLOTERNIE

Et ne suy ie deruee ?
à vus q(ui) amont il de sauoir ?
Bien dewiessies aperciuoir
à mon esta et à ma vie
que i'aie nom Gloternie.
Ce nom me plaist et est mult beauls,
car trop chire les bons morseaulx.
Por une crost[e] de pasté,
saura-ge tost 1 grant fosseis;
et se voy volentir(e) matin,
car, foy que ie doy Saint Martin,
anchois que i'ai(e) laueis mes mains,
voroit estre mon ventre plains
de bons gros morseaux cras et gros,
do[n]t i'emplis volentir(e) mes osse.
De assembleir argent n'ay cure ;
prester ne veulh mie à uzure,
car ie sai(e) bien que plus arat
certe[s] et plus dolant morat ;
et se ne veulh point que mes hoire
se combatent por mon auoir :
trestout le metteraie à fin
ou en viande[s] ou bons vins.
Tout passerat parmy ma geule
iusque[s] à une mailhe seule :
certe tout serat despendut.
Ne de sorcot que i'ai(e) vestut
ai(e) ie fait corse de esté ;
le pene en aye à vins porté;
le sorcotteil despenderaie
ne iamais riens n'espargneraie.
I'ai(e) plus chire estre cras et nue
que maigre fuist et bien vestue.
I'araie asseis et à planté
tant que ie seraie enplanté ;
quant malade mon cors serat,
sacies le mal bien (le) passerat.
Ensi n'ai(e) nulle songne en my,
mains que i'ai(e) mon ventre saysi.
I'ai(e) ne prend(e)raie aultre dehayt
et qui en peut auoir, s'en ayet,
ie ne puy estre desconfie.

SOBRIETÉ

Vraiement tu vis, Gloternie,
plus vielement que porceaux ne font,
que raison ne memore n'ont,
car point ne maingent au mains,
quant il sentent leur ventre plains
et tu veuls mengier tout ades
et ton ventre emplir de tous mes,
boir[e] vins por mies aualeir.
Aulcuns temps dewissies iuneir,
maiement en temps de quaresme ;
mains li iune te seroit pieme,
car ton dieu as fait de ton ventre ;
li mal[e] passion y entre,
anchois que la mort puis venir.

GLOTERNIE

Mains fieure vus puissent venir,
quant ensi m'alleis maldisant
et teil[e] parole disant,
qui me volleis faire iuneir.
Ie saie bien, tout sens dobteir,

v. 1905. « ainancevie » qui n'a pas de sens, pourrait aussi se lire « amancevie », qui n'en a pas davantage. Je pense qu'il faut corriger « amanevie », c'est-à-dire « préparée à la lutte ». Le copiste n'aura pas compris ce mot, assez rare d'ailleurs, et l'aura estropié.

v. 1909. Il manque deux syllabes.

v. 1913. On pourrait peut-être rétablir le vers en complétant : « que i[e] aie [à] nom gloternie ».

v. 1915. Il faut évidemment corriger : « car trop [ai] chir(e) ».

v. 1917. Le vers correct serait : « Sauterai-je tost grant fossé ».

v. 1940. « plus » effacé au commencement du vers.

v. 1943. Le ms. a « en planté ». « Emplé » donnerait un sens plus satisfaisant, mais il manquerait un pied.

v. 1945. « bien » effacé devant « le mal ».

v. 1952. Une syllabe de trop.

v. 1954. On pourrait compléter le vers en ajoutant « ils » après le verbe.

v. 1969. Il manque une syllabe : je ne crois pas que le « e » de « saie » puisse avoir une valeur syllabique. Cependant voyez v. 1973. Toutefois on peut y lire : « sai ie ».

qui sont II iune seulement
q(ui) ons iune de commandement,
car de iuneir mure les chiens ;
et, aueuc tout ce, saie bien
une iune que Dieu comande,
c'est quant ons n'at point de viande,
l'aultre quant maingier ons ne puit ;
grat chose at on, faire l'estuet.
De ce II que faire n'aie,
car certe ià n'en iuneraie,
fo 19 ro.] tant que i'aie unc seule denier.

SOBRIETÉ

Certe, tu le comparas chir(e),
quant de siecle te partiras,
por ce que point iuneis n'aras
et que lès bien vas degastant.

GLOTERNIE

Dame, or respondés auant,
ne veult Dieu les bien envoiier
sur terre, por boire et por mengier ?
car qui ià n'en gosteroit,
pourir trestout le conuenroit,
et ce seroit mult grant pechie.

SOBRIETÉ

Las ! que ton cuer est entachies
de parole[s] orde[s] et vaine.
Bien sai(e) que les bien done Dieu,
mains ie te dy que ce n'est mie
por faire oultrage ne follie,
ains est por viure sobrement
et donneir as poure gens ;
voir ceulx qui en ont poioir,
car certe, qui en veult auoir
et prendre plus q(ui) à luy n'afiert,
son dampnement veult et enquert ;
et qui despent plus qu'il ne doit
en poureté morir se voit ;
ie te mostre I fort point.

GLOTERNIE

C'est, dame, vus m'aueis point
iusque[s] à cuer, à cest[e] foy.
Gloternie ne prise I pois,
ains le veule tout laissier ;
sobrieté veulh acointier
et abstinence maintenir.
Ainsi poraie, sens falir,
estre aueuc Dieu en paradis.

CHI FAIT SON ORISON :

Ha ! douls Saueur Ihesucrist,
recepueis à uostre merchy
mon cuer, que si ay endurchy
par pechie de gloternie.
Douche, douche Sainte Marie,
benitte entres tout femme
et roÿne en aultre damme,
ne puit oncque[s] estre trouee
tant digne ne tant esprouee
ne que Dieu volsist tant ameir.
Dame, en vus n'at point d'ameir,
Dame de tout[e] creature,
qui por humaine nature
fuist[es] digne d'enfant auoir
en cuy astoit tout le sauoir.
Vierge, le fils de Dieu enfantas,
et apres vierge demoras(t).
Se ne fuist son naschement,
tous attendissimmes à dampnement.
Dame, ie prïie, par vostre grasce,
doneis moy de confesseur l'espasse
et me racordeis à vostre fils,

v. 1977. Il faut probablement corriger « grat » en « grant », le signe d'abréviation ayant été omis, et traduire : « si l'on a de quoi se mettre sous la dent, il faut le manger ; je n'ai que faire de ces deux jeûnes ».
v. 1978. Il manque une syllabe et probablement aussi au v. 1980, car le « e » final de « seule » est fautif.
v. 1985. Il faut sans doute suppléer « me » devant « respondés » à moins que le « e » final de « Dame » ne s'élide point.
v. 1987. Le second « por » est de trop.
v. 1988. En remplaçant « ià » par « iamais », on rétablirait le mètre.
v. 1989. « le » désigne les biens.
v. 1992-3. Ces deux vers ne riment pas.
v. 1997. Il manque une syllabe : de même au vers suivant.
v. 2004. Deux syllabes manquent.
v. 2005. En lisant « ce est », on rétablirait le mètre, et le sens apparaîtrait plus clairement.
v. 2008. « veule » étant généralement monosyllabique, il manquerait deux pieds.
v. 2013. Il manque une syllabe. Faut-il lire : « ha ! hay ! », ancienne exclamation familière à notre texte ou suppléer « mon » devant « dous » ?
v. 2018. Il ne suffit pas de corriger « tout[es] ».
v. 2019. Le « e » final de « royne » compte-t-il ?
v. 2023. Le « e » final de « dame » compte comme syllabe.
v. 2025. Il manque un pied.
v. 2027. Ms. « cay » au lieu de « cuy ».
v. 2028. Il faudrait supprimer « de » pour rétablir le mètre.
v. 2031. Deux syllabes de trop.
v. 2033. Une syllabe de trop.
v. 2034. Il faudrait lire « vos » pour le mètre.

que mon arme ne voist en perils
par vus grand(e) benigne doucheur.

LI ANGELE DE PARADIS

Alleis vus ent, sens nulle demeur,
si soiies sobre et abstinente
maintenés en grant reuerence ;
et laisies vus grand(e) lecherie ;
confesseis vus la vostre vie.
Nostre Dame at vos voy oÿe et reçupte.

GLOTERNIE

Sire, trop aie esté dechuipte,
mains l(i) ang(e)le moy at confortee.
A uos vien-ge com(e) desconfortee
ad ce qüe i'aie useit ma vie
tous iour en tres grant gloternie.
Oncque ne peu nul(le) iour iuneir,
mains tous dis à matin desiuneir
de cras morseaux et de bons vin
m'at couenut soir et matin ;
ad ce aie esté oultrageuse
et de despendre pau honteuse.
I'ai(e) myneit vie de porchiel
sens rendre grasce de ciel.

CHI SE CONFESSE GLOTERNIE AL HERMITE :

Se m'en confesse à Dieu de glore
que i'ai(e) pau eü en memore,
à Nostre Damme et à tous Sains,
qu'il me pardoinst tous mes mehains ;
car d'or en auant veulh uzeir
par sobrieté sens mesuzeir.
Absoleis moy de ce que i'ai(e) dit
et se me vesteis cest habis.

CHI SE VEST.

Le nom de Penance ie prens.

LI HERMITE

Volentir(e), mult bien m'y consent ;
à Dieu soyes vus comandee ;
penseis que soyes amendeie
par bien faire ; ie le vus cherge.

GLOTERNIE CONUERTIE EN SOBRIETÉ

Siere, ie en prens bien la charge.

CHI S'EN VONT ENSEMBLE.

Je m'en voy, demoreis chy.

LI ANGELE EN TERRE

Dame Casté, veneis droi chy ;
parleis vus couient à Luxure,
qui vient chi mult à desmesure,
desordenee, en fol habit.
Mult est miesse en tresgrant labit
del ensi pignier et mireir ;
aly vus couient disputeir,
car el est miese en folle vie.

CASTÉ

Et g'y paray sens nulle envie :
de ly me veulh pres aprochier.
Or me dit dont, sens atargier,
por cuy te porte ce miroir ?

LUXURE

Dame, sacies se ie, au soir,
tenoie une hom(e) entre mes bras,
en desduyt, en ioie, en solas,
ains que partesist de maison,
sauoir ly feroie mon nom
et de queil ieux ie sai(e) iueir.
Le dos ly feroie fumeir,
se il n'auoit le peal trop dure,
car certe i'aie nom Luxure
et suy à Gloternie suer.
I'aie mis mon cuer et m'entent
en mon cors vestir et pareir,
en my trechier et myreir
et en tout aultre choze faire
dont à aultruy puis[se] plaire

v. 2035. Il faut élider : « m'arme ».
v. 2037. Un pied de trop.
v. 2042. « et reçupte » donne une rime pour le vers suivant, mais est de trop pour le rythme.
v. 2049. Une syllabe de trop.
v. 2055. Je pense que le copiste s'est trompé et qu'il y avait : « sens rendre de graces al ciel ».
v. 2057. « eu » a deux syllabes.
v. 2062. On pourrait peut-être joindre le pronom au verbe et lire « absoleism ».
v. 2068. « cherge » (c'est-à-dire charge) remplace « kierke » (= cherche) effacé.
v. 2070. Il faut changer « chy » en « ichy » pour le mètre.
v. 2091. Je lirai « ie ai » plutôt que de compter comme syllabe le « e » de « aie » ; de même au v. 2093, à moins qu'on ne rétablisse « mon entent ».
v. 2093. Interversion fautive ; il fallait, pour la rime, « m'entente et mon cuer », sans quoi il manquerait un vers pour rimer avec 2092.
v. 2095. Il manque une syllabe. De même à 2098.

et demyneir, iour et nuyt,
ioie et solas et tout desduit.
Soit en volenté ou en fait,
riens ne refuise qui me plaist,
puis que ie puy auoir delys.
Or vus ai(e) ie, ma dame, dit
mon non et tout[e] ma nature.

CASTETÉ

Osteis dont chu tres vielh ordure,
f° 19 v°] feme folle de contenan(ce)
plus que ne dye maintenant.
Mult te desiroie à veioir
ton estre et ton maintieng sauoir,
garche plaine de lecherie ;
et coment es-tu si hardye
que te ose ensi demyneir
et à ordure abandonneir,
à tout le siecle desplaisant ?

LUXURE

Dame, vus faleis maintenant
que dit que à monde desplaist
luxure, mains ce non fait ;
ains at tout le monde en ses las(se),
à ly pierte, bien en tout estas.
Luxure fait damme pareir
et se fait par amor ameir ;
mains de sorplus taire me veulhe.

CASTETÉ

Luxure, certe i'ai(e) grant duel,
quant te tu vas ensi prisant
et teil[e] parole disant.
Or m'entens, orde vielh charoingne,
et respont sens longe alonge.
Ne quid[e]s tu mie morir
et pourire en terre devenir ?
Si feras voir, ne saras l'heur[e],
car mort, qui tost prent et deueur[e],
que te ne poras fuir,
te venrat de son dart ferier.
Ta char, qui ensi est paree,
serat en la terre boutee
et ton arme (en) yrat en infier,
por ce que tu as tous iour siewy
tes delis, en cy monde cy,
et si es chause et occyson
de ton arme souffrir dampnacion.
Tout cy pingnier et cy myreir
ne font fors ton arme dechiuoir,
car tes cuer ne pense q(ui) ordure,
par le grant pechie de luxure.
Auis[e] toy, tu ne seis l'heur
de la mort, qui toy coura seur,
et si ensi meurs, tu ers dampnee
en infier, où ton arme yert brulee ;
se voir t'ay(e) dit, auise toy !

LUXURE

Damme, ie vus dy, par ma loy,
que ne croiraie, en cest annee,
que mon arme doit estre dampnee,
por ce que i'en siwe les delis
de luxure, que i'aie apris.
Car ie veulh bien que vus sacies
que luxure n'est point pechie
et asseis tost proueit seroit.
Se luxure pechie astoit,
oyseal et beist[es] ensiment
cheiroient en pechie souent,
la queil chose nuls ne diroit,
se fols ou hors de sens n'astoit ;
respondeme à cy propos cy.

CASTETÉ

Volentire, or, entens à my !
Se les beist[es], qui as champs sont,
ou li oyseleis misme font
de luxure operacion,
c'est par une inclinacion
natureil que en elh[es] ont.

v. 2106. Il est évident qu'il faut lire : « contenant », mine, apparence, façon d'être.
v. 2117. Il manque une syllabe. « ce » est complément direct de « fait ». Entendez : « mais il n'en est rien ».
v. 2119. Une syllabe de trop.
v. 2126. Si « vielh » était au féminin, comme il le faudrait, il y aurait une syllabe de trop.
v. 2127. Il manque une syllabe. Il faut lire : « aloingne » (v. fr. « aloing », délai).
v. 2129. Il y a un pied de trop. « pourire » ne s'explique pas bien. Je crois qu'il faut corriger en « poussiere ».
v. 2132. Il manque une ou deux syllabes.
v. 2136. Ce vers est isolé sur une ligne. Le scribe a passé le vers qui rimait avec celui-ci. On peut aussi lire « t'arme » et maintenir « en ».
v. 2137. Peut-être « por ce que » ne compte-t-il que pour deux pieds.
v. 2140. Deux syllabes de trop ou une, si on lit « t'arme ».
v. 2141-2. Il faut corriger : « pingnoir » (étui à peignes) et « myroir ». Prononcez « t'arme ».
v. 2147. Le « et » est une superfétation.
v. 2148. Une syllabe de trop, à moins de corriger « s'arme ».
v. 2152. Il faut lire « m'arme », si l'on veut rétablir le mètre.
v. 2153. « por ce que » ne compte peut-être que pour deux pieds. De même au v. 2137.

LUXURE

Et coment pecheroie dont
en faisant oeure de luxure ?
ne m'y meult ensi bien nature ?
si fait et comande à faire et le aprent
à tout[e] choze maiement,
quant el en at temps et saison,
de faire generacion.
Por coy ie dy que se nature
m'esmeult de oeure de luxure,
ie ne peche point vraiement.

CASTETÉ

Si fait, or escuteis coment.
Persone, qui at de bien cure,
ne doit mie, solonc nature,
sens plus, viure ensi come font
les beist[es], qui point de sens n'ont ;
mains raison en ly auoir doit.
S(e) el[e]s ont dont ons apperchoit
qu'el ayt aulcune volunté
de luxure ou d'iniquiteit,
raison le doit si mettre à point,
au mains, qui de fait n'y ait point.
Ensi se poroit bien gardeir
et tout[e] luxure eschiweir,
qui raison et entendement
aroit de viure nettement :
ensi point il ne pecheroit.

LUXURE

Damme, se luxure faloit,
le siecle yroit finissant,
car pau de gens seroit errant,
dont ce ne seroit mie bons.

CASTETÉ

Veeis chi le solucion :
Dieu at mariage ordoné(e),
sacrament de grant honnesté,
si q(ue) on s'i maintient loyalment.
S'il plaist dont alcune gens
dedens mariage entreir,
il leur loist, par point, laboureir
non pas en cas de luxure,
mains por engenreir creature,
qui puist est[re] plaisant à Dieu.
Teil gens, quant il ont te[m]ps et lieu,
puilent bien, sains pechie, oureir,
por faire le siecle dureir
et se loyalment se maintinent,
à leur saluacion en vi[n]ent.
Mains por les delis qui ons y sent,
si aulcuns y veult viure follement
en luxure, sens mariage,
en pechie et en follage,
car les solas et les delis
qui ons y troue est tantost fally
et la paine qui s'ensieurat
perdurable par voir serat,
car qui teil vie veult myneir,
en infeir le faulrat aleir ;
lors tous iour en paine serat,
tant que Dieu ou ciel regnerat.
Bien est dont fauls, qui por solas
qui ne dure qui 1 seul trespas
ou sens plus 1 seul mouement
est dampné(ment) perdurablement
en infier, en puant destroit.

LUXURE

Damme, l'heure benit soit,
car trouee vus aie et verie.
Bien m'aueis or[e] sorcorue,
car ie aloie à dampnacion
par maluaise operacion
que i'ai(e) fait[e] iusque[s] à cy.
Luxure layrai(e), ie l(e) vus afy,
car de maise amor ne d'ordure,
d'or en auant, voir, ie n'ai(e) cure,
anchois le veulh tout[e] fuir,
casteté gardeir et (main)tenir,
à bien faire, de tout, entendre
et m(on) arme pure et nette rendre,
en la fin, à mon creatuer,

v. 2173. Au moins deux syllabes de trop.

v. 2186. Le ms. porte « se el sont », ce qui n'a pas de sens. Il faut entendre : « Si les personnes ont quelque chose par quoi on aperçoit... ».

v. 2187. Si le vers était correct quant à l'orthographe, il cesserait de l'être quant au rythme.

v. 2190. Je suis sûr que « fait » est pour « faute » : « au moins qu'il n'y ait point de faute, de peché ».

v. 2204. Il manque une syllabe. Lisez « se il » ?

v. 2207. Une syllabe manque.

v. 2214. « vinent » est pour « viuent », que donne le texte. Cette correction est clairement indiquée par la rime.

v. 2233. « verie », qui n'est pas dans Godefroy, est évidemment un « verĭta », de « vereor », respecter, devenu « * veruta », « verue », comme l'atteste la rime.

v. 2235. Une syllabe de trop ; de même au v. 2238.

que ie cryme et ayme et aore.
Dame, de vus, sens ventre, vient.

CHI FAIT SON ORISON :

Dieu, qui, por nos, morteil devient
et en la croy fut estendus
et en[tre] II laron pendus
et donna son precieux sanc
par pies, par mains et par son flans ;
Dame, por ce, si vus deprie
que cy souerains vus priies
fº 20 rº] que, par sa sainte incarnacion,
que il me fache vrai(e) pardon.
Dame, quant i'ai(e) lo souenance
(e) de Theophilus, esperance
ai(e), qui me fait reconforteir.
Vus ly fesist[es] pardonneir
vus fils ce qu'il le renoyat,
car tant (que) devant vus pies plorat,
Dame, [que] pité vus en prist,
dont allast à Ihesucrist.
Mere de Dieu, (si) priies por moy *
et me teneis en vray[e] foy
et me soiies misericorde
de ma vie qui est trop orde,
par coy ie soie nettie
et del anemy deslechie !
Li sains ang(e)le me tramettés
et l'anemy de my buteis,
qui chascun iour griefment me tempte.

LI ANGELE DE PARADIS

Espurgies vostre arme dolente
et nettoiies vos(tre) conscience
et soies d[es]or mais science
de vus cognoistre et amendeir.
Vus pechie allés confesseir,
car vos prier est ensauchie
et ne cheies plus en pechie
de luxure, mains soies caste.

LUXURE

Sire, ie, qui suy orde et wasse,
vieng à vus por mon cuer laueir. **

CHI SE CONFESSE LUXURE AL HERMITE :

Je veulh mes pechie confesseir
à Dieu et à la douce Dame
de ciel, qui me garde cors et arme,
à tous Sains et à vus ensi,
car oncque n'eü mon cuer soffy
de desuoier par ma luxure
et my et tout[e] creature.
Trop aie esté desordonné
et à pechie abandonneit ;
or suy maintenant repentant
que i'aie mal uzé mon témps
et qui ay esté occhison
d'aultruy desuoier et tyson
por alumeir de folle amor
home[s] et feme par solour.
Si en rens ma coulpe à mon pis,
car oncque ne fist nuls pis
que i'aie fait, si m'en absoleis
et penitance m'en donneis.
D'or(e) en auant vou(e) casteté
tenir et yueir et esté
et Dieu de mon poioir seruir.

LI HERMITE

Et ie lowe le Saint Espir.
Or vus mainteneis castement
et serueis Dieu deuotement ;
ie vos absol de vos pechie.

CHI SE VIEST.

En ces simple drap cy muchies
et rosteis tout vus folle atour.

v. 2247. « vient », de même que « devient » au vers suivant, est un passé défini. Entendez « sans l'intervention d'un ventre » ; il veut dire : sans œuvre de chair.
v. 2253-4. « deprie » (1re pers. du sg.) et « priies » (2e pers. du plur.) riment en « i ».
v. 2255. Une syllabe de trop.
v. 2262. Il est évident que le copiste a erronément reporté au v. 2262 le « que » qui appartenait logiquement au vers suivant.

* Le « o » est au-dessus de l'y. On avait donc d'abord écrit « my ».

v. 2264. On rétablirait le mètre en ajoutant le pronom « il » devant le verbe.
v. 2269. Il faut corriger « nettie » en « nettoiiee ».
v. 2281-2. « caste » rime avec « wasse » en « -asse ». « wasse » devrait s'écrire « waste », mais se prononçait « wasse » = v. fr. « gaste », misérable.
v. 2286. Une syllabe de trop. Lisez : « gard ».
v. 2294. Il faut probablement lire « i[e] ai(e) ».
v. 2300. Il manque une syllabe.

** Ce vers a été placé, contrairement au système ordinaire du copiste, sur la même ligne que le précédent.

LUXURE convertie en CASTETÉ

Sire, en nom de mon createur,
volentire ensi le feraie.

CHI S'EN VONT.

Et puis apres, si m'en yraie
aueuc Casteté, ma compangne.
Nostre Sire aueuc vus remainge,
car bien m'aueis reconfortee
et envers Dieu asseüree,
dont i'estoie mult eslongie.
I'en lowe la Vierge Marie
et tous les ang(e)le de lassus
et si priie à douls roy Ihesus
q(ui) à C foy le vos veulhe rendre.

LI MAISTRE DES DEABLE

Haro ! ons nos deu(e)roit tous pendre,
quant ensi perdons nus seruans.
Mult nous at dechuit cy truant
hermite là, par sa parole.
Le croy qu'il tient tous nos affolle ;
por ce n'auons poioir sor luy.
S[i] en seirons tous mal bailhy ;
ta[n]toust qu'en infier retournons,
bien sai(e), mult chir(e) le comparons,
par tormens obscur(e) et vilains,
quant les VII visce chiuetains
nos at tolut par sa doctrine.
Huy venisme à nos mal estrime
chi oÿr ses enchantement :
à milhier perd(e)rons et à cens
d(e) arme par ses sermonerie.
Ce fut par nos grant deruerie,
quant ensi nos summe escappeis
et de nos chaine deschaineit
ces VII dame[s] et desloiies
et qu'ensi nos ont relenquis ;
bien en somme tous desconfis.

LE CLERE DE DYABLE

Maistre, ie le vos aie escript ;
ne vos en chaut ; bien le sauons
et mult bien les retrouerons
aultre part en queil[e] qui soit.
I'ai(e) tout leur fais rais bien estrois
en ce papir(e) que cy veés
et en aultre lieu registreit,
de mot à mot, trestous leur fais ;
en ce (que) ie ne suy point meffait,
car vos le m'aueis comandeit.
Veschy l'escript tout apresté ;
regardeis se ie vos dy voir.

LI DYABLE MAISTRE

He ! chaitief, q(ui) ons te puist ardoir !
il n'y at cy ne mot ne lettre !
Ie voroye chauffe I cha estre
por mettre ton ku refroidir
en tout le plus chau feu d'infier
où cruelment yers tormenté.

LE CLERque DE DYABLE

Ha ! maistre, bien sai(e) que menteis,
car ie les escrips de mes mains :
il n'en y at ne plus ne mains,
retourneis bien tous les fuelhés.

LE MAISTRE DYABLE

Vau dyable ! que tu es mauais,
quant ensi me fais tormenteir !
Sur ton ku tu voray(e) trayneir
tout maintenant droit en infier.
Tu n'as escript ne mot ne vers,
il n'y at riens ne cha ne là.

LE CLERque DE DYABLE

Vaul dyable ! qu'esse ? mostre cha !
Bien es-tu, ce semble, aueugleis ;
ie les escris al autre lés,
maistre, s(e) ons vus deuoit noyer,
ie creue, en ce fuelles entier.
Que trayneis sereis et pendus [f° 20 v°.
et mal bailhy et confundus,
à ce ne poies vus failhir.

v. 2329-2330 sont intervertis dans le manuscrit. De petites lettres « a » et « b », placées devant chacun d'eux, indiquent qu'il faut les mettre dans l'ordre que nous leur donnons.

v. 2336. En somme, puisque le « e » final de la première pers. du pluriel devrait être suivi de « s » et ne pas s'élider, il y a une syllabe de trop.

v. 2341. « summe » est évidemment une faute pour « sont », qui convient mieux à la fois pour le mètre et pour le sens.

Riens aultre choze n'y puis veïr,
ne sai(e) que t'a si bien planneit.

Li maistre dyable

As-tu bien partout regardé ?
y treus-tu ne « b » ne « a » ?
bauco a, qui (on fait) clerc en ty a,
qui escript si songneusement.
Tu l'achateras mult chirement,
encor anuyt, ains qui m'eschappe,
car ie te te[n]raie en mes trappe
et si aras chu qui t(ai)e couent.
Ie ne puy tour viseir coment
retroueir puissons leur non.
Mult laidement le comparons
et ie et tu par compangnie.

Le Clerc le dyable

He ! vele chi sainte magnie !
en cel aultre lieu registreit,
ie les auoie onulie.
Maistre, appaissies vus vernerie !
Chascun c'est yci obligie
à vos par foy et par hommage.
Ce seroit choze bien sauage,
s(e) ensi les auisme perdue,
quant à uos s'estoient rendue
tout[es] de franche volunté.
Bien sai(e) que riens n'aie oblie :
tout lyseis cel autre liure.

Le Maistre dyable

Bien sai(e) qui tout[es] sont deliure,
car el[es] sont confessee.
Tout[es] sont cy dedens planee,
car le papir y est tout vuys.
Chi prestre nous at tout souduit
et liuré à torment crueux,
car il at les pechie morteil
fait conuertire à Dieu Ihesum.

Chascun at fait confession
et puis s'est rendue professe
en religion, par confesse ;
c'est ce que i'en pense et nient el.
Nos auons perdut grant catel
à ce iour d'uy, sens recouurir.

Li Hermite

Ou non de Dieu le droiturier,
vos coniure, dyable anemy,
que tantost departeis de cy,
si en alleis en vus tourment
et que nuls mal as bone gens
ne facies en lieu que ie soye.
Vus aueis bien perdus vus proie,
car tout[es] vos ont relenqui.
Ie les confessaie or enquy ;
à Dieu se sont tout[es] rendue
et en religion vestue.
Iamais poioir sur el n'areis,
car iamais ne feront lasqueté,
ains demenront saintisme vie ;
plus ne seront de vus partie,
car à Ihesum se sont vowé.

Li Maistre dyable

Pau (nos) ont valus nos poesté ;
plus ne poions chi demoreir,
certe ons nos deueroit trayneir
tout II en infier le puant.

Le Clerc le deable

Ie vos y trainerai(e) deuant,
car mult bien deseruit l'aueis.
Or cha, maistre, or en veneis,
car mal fuissies yci venus
et ie ensi par compangnie.
Nos orons bien toust le hulerie,
en infier, contre nos venue.
Il semble ià que ons nos hue

v. 2382. Une syllabe de trop.
v. 2386. Le ms. a : « baucoa » et, après, erronément, le signe de séparation des deux vers 2385 et 2386. Entendez : « Celui qui t'a pour clerc a beaucoup », c'est-à-dire : a fait une belle acquisition. Les mots « on fait » sont à retrancher, tant pour le mètre que pour le sens.
v. 2388. Une syllabe de trop.
v. 2391. « taie », probablement une faute pour « te ». Ce vers compte une syllabe de trop.
v. 2392. Entendez : « je ne vois pas par quel tour nous pourrons retrouver leurs noms ».
v. 2393. Il manque une syllabe.
v. 2398. « onulie » doit correspondre à un « obnubilatas », obscurci, effacé. Liégeois moderne, « ènulé » = obscurci.

v. 2399. J'ignore le sens de « vernerie » ; c'est probablement un dérivé de « verna », avec le sens de « bouffonneries. »
v. 2407. Une syllabe manque.
v. 2413-4. Il faut pour la rime corriger « crueux » en « cruel ». Aux v. 2406-7 on remarquera cependant « crueux : doloreux ».
v. 2419. « nient » n'a qu'une syllabe. Cf. v. 1345.
v. 2434. Une syllabe de trop.
v. 2445 n'a pas de vers qui lui corresponde et est d'ailleurs seul sur la ligne.
v. 2447. Il y a probablement une syllabe de trop à moins que « e » ne s'élide devant « hulerie », ce que je ne crois pas.

en infier. Doloreusement
liureis serons à grant torment ;
de ce ne poions escappeir
iusqu(e) à là vus vorai(e) tray(e)neir ;
pies et mains vus volrai(e) loyer.

LI MAISTRE DYABLE

Tient coy ! qui ons te puis noyer !
Me veuls tu mettre à teil doleur ?
Tient coy cy !

LE CLERC DE DYABLE

Veyes de mudreur,
coment il me veult mal myneir.
Ie vus feraie auant passeir,
mains que sor vus aie puissance,
o ius, à vos grand meschance !
Fuissies or cy enbatu !
Ai(e) ie or esté de vus batu,
si ne prend(e)rai(e) point vengement
en infier sur vus fondement.
Maintenant, apres my venrés.
Entrés vus ? [I]cy vus mureis,
qui nos serueis en vus pechie.
Vos en souffrereis les meschief,
se tenir vus poions aus gra[u]t.

LE MAISTRE DYABLE

Hahay ! que tu me fais de mal,
dyable, qui me trayne[s] ensi.
Tu m'as malement accensi
que ensi me paie ma rente.
Haro ! te me trayne trop ens.
Laisies moy unc pau respouseir ;
ie meure et si ne puy fineir.
Tu me sers de mal[e] clergie.

LE CLERC LE DYABLE

S(i) est cist fol qui en my se fie,
car aultre choze ne sai(e) faire
fors q(ue) à maldir et à mal faire
ai(e) mis mon estud(i)e et ma cure.
Bien saués que c'est ma nature,
(auoir) ne puit aultre choze[s] auoir.
I'aie ensi chire dechiuoir
mon maistre que mon anemy,
dont est fol qui se fie en my,
car ce faire aie apris à vus.
A my vos recomand trestous ;
i'en maynne mon maistre en infier.

LI MAISTRE DYABLE

Sache qui tu comparas chir(e)
ce qui me fait souffrir grieffment.
De duel creuerai(e) s'on ne te pent,
veyant mes oyel, encor anuyt,
qui que plaist et cuy anuyt ;
as dyable tous II nos veulh rendre.

LI HERMITE

LA FIN. *

Bone gens, cy fait bons entendre,
qui de mal se veult repentir
et à bien faire consentir ;
car le bien faire vault toudis
et de mal est ons tost sospris
del anemy, qui ses agais
fait nuyt et iour, comme maluais ;
qui les gens veult tous dechiuoir
par pechie et mauais voloir,
por mettre es tormens crueux
d'infier, qui tant sont doloreux.**
Et se pecheur à ce pensoient, [f° 21 r°]
ie croy que plus ne pecheroient ;
et mult en sont, s'il sewissent
le iour qu'il morir dewissent,
à la mort toudis penseroient ;
et non por quant oncque ne fine,
sur nos vient à mult grant rauine.
Helas ! bons y feroit penseir
et de tous mal faire cesseir
et qui ons ne fuist mi(e) sospris.

v. 2457. C'est la première fois que, dans cette pièce, un vers se trouve appartenir à deux répliques.

v. 2462. Il n'y a que sept syllabes.

v. 2470. Le texte porte nettement : « grant », mais c'est une maladroite rectification du copiste pour « graus », crocs, griffes, rimant avec « maux ».

v. 2475. Il faudrait une rime en « ente ». Je crois que « ma rente » a été substitué à « mon cens ».

v. 2485. Il manque probablement un pied, car « chire » n'est pas au féminin et ne devrait avoir qu'une syllabe.

v. 2489 : « à vos my recomand » vaudrait mieux pour le sens.

v. 2493. « some » que porte le manuscrit, est une faute. En corrigeant « s'on ne », on obtient un excellent sens (je crèverai de douleur si l'on ne te pend sous mes yeux), mais il reste une syllabe de trop.

v. 2495. Le sens est : « que cela te plaise ou non ».

v. 2512. Ce vers est isolé sur la ligne et aucun autre ne rime avec lui.

* Dans la marge.

** Après ces vers, dans le bas de la page, une main du XVI^e siècle (celle de l'Eliys de Potiers, qui a griffonné son nom à la fin du manuscrit) a écrit :

qui bien ce mire, bien se port[e],
qui bien ce voit bien ce cono[it].

Qui garnis est, n'est desconfis
par celuy Dieu, qui fist le troene,
plus seüre est li almoine
fait à vie le cors
qu'el[e] ne soit, quant il est mors.
Quant mors est, qui me sara dire
en queil point l'at pris Nostre Sire ?
Bienfais qui ons fait en vie plaine
homme et feme à bonne fins mayne.
Le miroir de vie appellons
et de mort ce que fait auons.
Si comme aués veyut en present,
en cest exemple apertement ;
mies ne le vus puit on descrire *
ne plus tres apertement dire.
Oyes coment le moustreraie
et, en mostrant, si le diraie :
ceulx qui en miroir se mire,
de ce q(ue) en sa fache at à dire
puit cognoistre et aperchiuoir ;
tout altre s'y puit perciuoir
qui, en veyr et oyr ses pechie,
est alcuns des sien adrescies
et puit de la mort ramembrance
auoir, par ces demostrance.
Vie en ce siecle, ce est mors
et si est porteur li cors.
Pensons dont de teil oeure faire
que à Ihesucrist puissent plaire,
par coy, en la fins de no vie,
soit nostre arme es ciel rauie.
Laissons les mal, pre[n]dons les bien
et de ce nos venrat grant bien.
Nos trouons que quant Ihesucrist,
cha ius, alat par le paiis
por prechier et endoctrineir
son peuple, qu'il voloit saueir, **
ses disciple apres luy aloient,
de simple drap vestis astoient,
n'auoient mie drap royauls.
A pies aloient chascun d'iceaus,
ne cheuauchoient nuls destrier,
ne n'astoient orguelheux ne fier ;
souent les seruoit li plus sire.

EXPLICIT ***

v. 2520. Il manque probablement une syllabe.
v. 2521. « faites lorsque le corps est en vie ». Il manque deux pieds.
v. 2529. Une syllabe de trop.
v. 2535. Je pense que le copiste a oublié « ce » devant « miroir ».
v. 2539. Probablement dix syllabes. Le texte semble corrompu ; « qui » paraît avoir la double valeur de « qui », en tant que sujet de « puit » et de « cui ». en tant que complément indirect de « est ».
v. 2542. Il manque un pied.
* Au commencement de la ligne, « pui » effacé ; devant « ne », « li » est effacé.
v. 2544. Il manque une syllabe. Le vers n'est pas clair. De quoi le corps est-il porteur ?
v. 2548. Je pense qu'il faut lire « no » et ne pas élider le « e » final de « arme ».
v. 2555. Il y a, en réalité, une syllabe de trop, puisque le « e » de « disciple » devrait être suivi de « s ».
v. 2561. « sen » effacé devant « seruoit ».
** « sol » effacé au commencement du vers.
*** Je crois que la pièce n'est pas terminée ; il y a d'ailleurs un blanc, puis le mot « explicit », puis un nouvel espace vide, après lequel commence, sur la même feuille, le Jeu suivant.

IV

MORALITÉ DE L'ALLIANCE DE FOY ET LOYALTÉ *

* Numéro et titre ajoutés par moi.

IV

MORALITÉ DE L'ALLIANCE DE FOY ET LOYALTÉ *

C'EST UNC IEUX A VI PERSONAGE.

Por prendre recreacion
en vraie consolacion
de parfait[e] ioie et d'amour,
doit on, en bien et en honeur,
l'unc al autre aucuns plaisiir(e) faire.
Dont, s'il vus plaist d(e) i pou ataire,
sens nos enpechement donneir,
nos volrons cy or droit mostreir
nos mateir[e] par personaige,
por ce que gens d'honeur et sage
oyent recordeir volentire
aulcuns ieux, rieme[s] ou ditiers,
quant fait sont par bone ordenance,
sens dire d'aultruy desplaisance
et tout ensi iueir volons.
Partant, de cuer vos supplions
que silence vos nos prestés
et presentement vos veireis
faire l'alyance de Foy
à Loyalté, tout par l'aroy
d'Amor, de Prudence et d'Honeur
et de Paix, dont, par le tenuer,
demostreir à vos clerement.
Fait[es] paix et, incontinent,
vos vereis le ieux comenchier.

FOY

Vray Dieu ! que i'aie grant desire
d'auoir aueuc moy Loyalté.
Se i'en ozoie à vos parleir,
espoir q(*ui*) asseis miels m'en seroit ;
mais ons dist, et mon cuer le croyt,
q(*ui*) oncque coyart n'out belle amie.
Partant, se la philozomie
de Loyalté veoir poioie,
ma volenté luy conteroie,
por discouurir ma conscience.

PRUDENCE

Loyalté !

LOYATÉ

Que vos plaist, Prudence ?

PRUDENCE

Ma filhe, ie vos diraie,
vos saueis coment tout par vray,
par honeur vus ai(e) gouerneit,
tant que por estre mariee

v. 22-3. La construction n'est pas claire. Il faut introduire une correction : « dont, par le tenuer, demostreir vos vuelh clerement » ; « tenuer » est le même que le français moderne « teneur ».
v. 29. Il faut entendre : j'ai espoir que...
v. 35. Il est évident que ces paroles de « Foy » constituent un bref monologue.
v. 37. Il manque un mot, peut-être « le » ; « ie [le] vos diraie ».

esteis en point et asses grande.
Par coy, s'(i) aucuns huy vus demande,
en sus de moy, se respondés
que, sens Honeur, riens n'en fereis
ne sains moy, car ensi le veulh ;
et ie le vus charge sur l'heul ;
si quier que vus ameis Honeur.

LOYALTÉ

Et ie le vus promet de cuer,
Prudence, ma tres douce mere,
que, por morir de mort ameir,
ie ferai(e) vus comandement.

PRUDENCE

Se vos le fait[es] ensiment,
sacies que bien vus en venra.

f° 21 v°] FOY

Ay my ! Amour ! ie voy droit là
cel[e] que i'ai(e) tant deziree !
Dire ly volray(e) ma pensee,
mains q(*ui*) accordeir le me veulhies.

AMOUR

Foy, gardeis bien que vos facies
et coment vus parleis à elh[e] :
c'est Loyalté la bone et belle,
que Prudence at en gouernance.

FOY

Amour, par vos bone ordenance,
i'en veulh oureir à mon poioir,
car ie ne sens par voir
ma besongne bien acquieueir.
Dont, se me veulhies accorder
que mon plaisir ie luy disisse
et que sa volenté seuisse,
ie vos en saroy[e] bons greit.

AMOR

Ilh vos est par moy accordé,
mains n'alés qui unc pau iouquant.

FOY

Je reue[n]rai(e) tout maintenant,
Amour, car il m'en fait aleir
mes moutonceals as champ myner,
car il en sera ià tout temps.

Loyalté, li hault Dieu puissant
vos doinst paix, santé, sens et ioie !
Vray est q(*ui*) Amor vers vus m'enuoie,
por ce, belle, que i'ai(e) dezier
de ma volenté descouurir
à vus, come à ma soueraine
dame en amour, cose est certaine ;
car pastour ne saye viuans
por l'eur[e] regnans sur les champs,
que i'aime tant com(e) ie fay vus.
De faire vus plaisir suy tous
entalenté : comandés moy !

LOYALTÉ

Coment aueis vos à non ?

FOY

Foy.

LOYAULTÉ

Et i'aie à nom Loyalté ;
se vus dich que, por verité,
vos perdeis à moy vos laingage,
car à vos ne responderaie [ie],
sens Prudence et sens Honeur, riens.

v. 46. « heul » ou « helt » est la poignée de l'épée, laquelle est en forme de croix. Cf. Godefroy, v° « helt ».

v. 54. On voit qu'il y a ici une nouvelle scène ; on se trouve reporté vers l'endroit où Foy avait tout d'abord prononcé son bref monologue.

v. 64. Il manque deux syllabes : un mot indispensable pour le sens a été omis.

v. 71. « jouquant », de « joquier », avec la nuance de « muser ». Il faut lire « qu'i » à moins que « qui » ne soit équivalent à « que », et alors il manquerait une syllabe.

v. 73. Je pense qu'il faut corriger « fait » en « faut ».

v. 75. Cet intervalle, par lequel je veux marquer que les paroles suivantes s'adressent non plus à « Amour » mais à « Loyalté », n'existe pas dans le manuscrit.

v. 83. Il faut lire probablement « pastour[e] » et « say(e) ».

v. 85. « come » n'a qu'une syllabe.

v. 91-2. Il faut, à toute évidence, corriger : « responderaie ie », ce qui donne une excellente rime en « aige », car « laingage » est pour « laingaige ».

FOY

Ce n'est que tos bien,
ie vos suy venus veioir.

LOYALTÉ

Foy, que Loyalté veult, auoir
Prudence et Honeur luy couient,
et qui aultrement se maintient,
point n'est tenus sage pastour.

FOY

Por acco[m]plir le dieu d'amour,
en vers luy ie retourneraie
et tant à Amor ie feraie
q(ui) à Honuer parler(e) me menrat.

LOYALTÉ

Adieu, Foy !

FOY

Adieu iusqu'à ià
que sur les champs ie vus veiraïe.

LOYALTÉ

Ie croy q(ue) apointier m'en yraie
por mes berbis au champ myneir.

FOY

Amor, il vos fault laboreir
por moy ou ie ne ferai(e) riens,
veyut que ce n'est que tout bien
que ie voy Loyalté veioir.
Se m'estuet il Honeur auoir,
qui soit mon moyen aueuc vus
et vus saueis que ie suy tous
desirans de vos voloir faire ;
si vos prie, Amor debonnaire
q(ui) à ce vus me veulhies aidier.

AMOUR

Foy, g'yray, sens plus atargier,
volentire à Honeur parler
et se ie puis à ly fineir,
volés vos Loyalment auoir
en mariage ?

FOY

Oÿl voir !
s'il plaist à vos et à Honneur ensi.

AMOUR

Et ie m'en voy parler à luy ;
allés en toudit champier.

HONNEUR

Ie voy deuers nos approchier
Amour, qui vient cy, tout pensant.
Ie luy veulh aleir adeuant,
por sauoir queil cose l'amayne.

AMOUR

Honneur, en tres bonne samayne
vos met[e] Dieu de paradis !

HONNEUR

Amour, bien vengnies vus, amis !
queil cose aueis de moy affaire ?

AMOUR

Le vray vos en vorai(e) retraire :
i'aie unc pastureil en maison,
laqueil at grant deuocion
qu'il puist estre marié(es).
Por coy, Honeur, se vos volés,
nos yrons entre vos et my
parleir à Loyalté ossy,
assauoir s'el[e] le voroit,
car Foy mult vole[n]tir(e) l'aroit

v. 94. Il manque trois syllabes et, parmi celles-ci, il devait y avoir au moins une préposition, telle que « por », « por tos bien ».
v. 95. Il doit manquer un « que » au commencement du vers.
v. 96. « que » ; entendez : « à celui qui ».
v. 100. Ms. : « die » effacé devant « amour ».
v. 111. « voloir » serait plus clair que « veioir », qui a dû lui être substitué, par négligence, à cause de « voy ».
v. 121. « loyalment », lisez : « Loyalté ».
v. 123. Deux syllabes de trop.

et il seroient bons ensemble,
se c(e) astoit vos grés.

HONNEUR

Ilh me semble
que vos ne querés que raison.
Nos yrons en ma maison
attendre qu'el[e] reuenrat
des champs, où el, orains, allat
meneir ses berbis pastureir.

FOY

Ie doy bien lieche myneir,
quant ie voy cel, sur les champs,
dont amans,
en tout temps,
ie me puy par droit clameir
et donneir,
sens ameirc,
bons iour, come ses seruans
obeyssans
et dezirans
d'estre sien iusque à fineir.

LOYALTÉ

Et où poraie aleir(e)
por myneir
pastureir
mes berbis segurement,
q(*ui*) ons ne le[s] me(s) vengne osteir ;
bien doubteir,
c'est tout cleir,
doye les leup, qui maint torment
font as laboreur souent
d(e) eaulx pillier et desrobeir ;
gentils se font appelleir,
mains c'est sens cauze vraiement.

FOY

Loyalté, le Dieu qui ne ment,
vos veulh[e] de tous mal gardeir !
que vos faut il, à lamenteir ?
par fine amour, dit[es] le moy.

LOYALTÉ

Ilh me souient de grant defroy
q(*ui*) ons voit en ce monde courir.
Foy, ie n'oseroi(e) plus venir
sur les champ myneir mes berbis,
por les leu, qui sont tous rauis
de rauir moutons et angneaux.

FOY

Et appellés vos ces louviaux,
qui sont gens d'arme, Loyalté.

LOYALTÉ

Et n'est [ce] point grant crualté
q(*ui*) ons voit courir en ce pays,
quant les gentiels homme sont pris
et les laboureur enmyneis,
batus, pillies et desrobeis,
sens ce que nuls voist adeuant.
Par Dieu, Foy, i'en ai(e) d'anoy tant
qui à paine les puy porteir.

FOY

Ne vos veulhies desconforteir,
Loyalté, c'est monde qui regne.
Quant 1 cheuals n'at point de renne,
ons ne le sceit por où tenir.
Veulhons nos chi endroit assier
et deuiseir d'aultre propos.

LOYALTÉ

Foy, mains fuions nos en bien toust,
car ie doubte trop ces pillars,
qui prendent argent, pois et lars
et tout ce qui leur est besongne.

FOY

Loyalté, d'eaus n'aies nul songne,
car point ne vos approcheront ;
non feront il moy, car il n'ont
de moy ne de Leaulté curre.
L'anemy, qui por eaus procure,
leur fait oblieir vos et my.

v. 144. Le scribe avait d'abord écrit plus justement, du moins au point de vue métrique : « ce sa », qu'il a effacé.
v. 146. Il manque une syllabe.
v. 150 à 172. Sur le changement de mètre et l'essai que fait ici l'auteur de varier ses rythmes, voyez l'Introduction. Les deux petits vers se trouvent chaque fois à la fin de la ligne, distingués entre eux et séparés du vers précédent plus long, par le double trait vertical qu'emploie ordinairement notre manuscrit ||.

LOYALTÉ

Foy, regardés q*ui* vient droy cy
aueuc nos esbanoieir ?

FOY

Loyalté, c'est, à mo*n* cuydier,
Pais, de qui gra*nt* mestier auo*ns*.
Se cy vie*nt*, se le saluiro*ns*
et le faiso*ns* leis nos seioir.

LOYALTÉ

C'est Paix voireme*nt*, v*us* dit voir,
mai*n*tena*nt* le recognoy.

PAIX

Dieu vos veul[e] gardeir d'anoy,
Foy et Loyalté, come*nt* va ?

FOY

Bie*n* ve*n*gna*nt*, Paix, venés de çà
seioir, se nos recipnero*ns*.
Où aués laisiet v*us* mouto*ns*
pastureir ? so*nt* il pres de cy ?

PAIX

Ilh so*nt* tresbie*n* là, Dieu merchi.
Q*ue* deuiseis vos de nouelh ?

LOYALTÉ

Ie ne sai(e), Paix. Li pastureil
n'ozero*nt* pl*us* as cha*m*p aleir,
puis q*ue* nuls ne les veult gardeir.
Ie ne sai(e) q*ue*il coze ons ferat.

PAIX

Oncq[*ue*] puis q*ue* v*us* cors laisat
des III Estas la co*m*pa*n*gnie,
bie*n* n'auie*nt* en cel[e] pa*r*tie
ne ne fera, se Dieu n'y pe*n*se.

LOYALTÉ

Ralleir m'en veul deles Prude*n*ce,
mai*n*s q*ue* nos soyo*ns* recineis.
Paix et vos, Foy, vos ne saueis
porcoy les III Estas laissay ?

PAIX

Porcoy Loyalté ?

LOYALTÉ

I(e) y trouai(e)
Co*n*uoitiese et A*m*bision
auec eulx et Pre*s*u*m*pcion,
et, pa*r*ta*nt*, ie m'en depa*r*ty.

FOY

Loyalté, i(e) y trouaie ossy
Auarisce, q(*ue*) o*n*s doit haïr,
et Orguel, q*ui* m'en fist pa*r*tir.
Pa*r*ta*nt*, devie*n*-ge pastureil
ne iamais, q*ui* soit laid ne bel,
le mien cors ne les se*r*uirat,
ta*nt* q*u'il* aye*nt* cel[e] ge*nt* là.

LOYALTÉ

Par bien, Foy, ai*n*si ne ferai(e)-[ie]
et vos, Paix ?

PAIX

Moy, y demorai-ge,
et vos II n'y demeurés poi*nt* !
il m'e*n* ve*n*roit tro*p* mal apoi*nt*,
se, se*n*s vos, en I lieu astoie.

LOYALTÉ

Paix et vos, Foy, dont, s'il m'anoie,
ons ne s'en doit point ame*r*uelhier,
ie p*r*iie à hault Dieu droiturier
q*ui* leur doi*n*st bo*n*s co*n*seil utilh,

v. 210. Il faudrait lire « aueucque », pour compléter le vers.
v. 215. S'il faut lire, comme je le crois : « dit[es] », il y a une syllabe de trop.
v. 216. L'addition du pronom « ie » restituerait le mètre.
v. 245. Expression fixe, comme « à tort ou à raison » et qui signifie : à qui qu'il en déplaise.
v. 247. « gent » désigne Avarice et Orgueil, nommés aux v. 242 et 243.
v. 254. Une syllabe de trop.

qu'*il* soit de sci*e*nce fertilh,
car il le*ur* est bi*en* necessaire.

PAIX

Saueis quoy ? il nos couint taire,
car ly trop p*ar*leir ri*en*s n'y vault.

FOY

No*n* voir, Paix !

LOYALTÉ

Or cha ! il nos fault,
en recyna*n*t, nos deul co*m*plai*n*dre.

PAIX

C'est voir ! or sus ! veulho*n*s attai*n*dre
nos bi*en* et met*re* sur l(e) hierbet.

FOY

Vechy baudrier nouellet(e)
de fres frumage et de pain bis.

LOYALTÉ

Et vechy des nois q(*ui*) o*n*s m'at mis
et des pume[s] en me pantier
et une piece de gowier,
q*ui* demora hire à soppeir.

PAIX

Je ne vos sai(e) q*ue* p*rese*nteir,
fors q*ue* ce wastelet foret
et ce cautelet de doret,
q*ui* fut cuys hiersoir en no*st*re estre.

LOYALTÉ

Ie ne sai(e) q*ue* ce puit ce estre,
mai*n*s ie suy doleur anoyeuse.

La douce V*ie*rge glori*e*use
nos veulh[e] tout reconforteir !

PAIX

Loyalté, laisies tout aleir
et pre*n*dés en v*us* resco*n*fort,
car en moy nuls resort,
se ce n'est par v*us* et p*ar* Foy.
Iamais ne m'aro*n*t, ta*n*t q(*ui*) à moy,
se tout p*re*mir(e) n'ont Loyalté.

PRUDENCE

Honeur, q*ui* Amour at demoreit
apres Loyalté lo*n*geme*n*t,
ie p*ri*ie amoureusemen*t*
q*ue* nos l'alo*n*s requeir auan*t*,
car il est de r*e*uenir te*m*ps.
Alo*n*s y, s'il vos se*m*ble bo*n*s.

HONEUR

Prude*n*ce, à vos deuisions !
Aueuc Amour v*us* y ve*n*reis,
affin q*ue* p*ar*leir v*us* l'oreis,
quan*t* Amor le raysonera.

PRUDENCE

Ly myen cors volen*t*ire yrat,
Honeur, puis q*ue* c'est vos plaisir.

AMOUR

Gra*n*d merchi, Prude*n*ce !

PAIX

Venir
voy droit cha Honeur et Amor
et Prude*n*ce. Q*ue*l labe*ur*
les puit cy endroit amyneir ?

v. 257. Il faut, pour le sens, corriger « qu'il » en « qui ».
v. 269. « gowier », v. fr. « goiere, goulere », tarte au fromage. Paix offre en échange (v. 272) un petit gâteau (« wastelet ») fourré et un « cautelet de doret » c'est-à-dire un quartier (« quartelet ») de cette tarte encore fameuse aujourd'hui au pays de Liège et qu'on appelle la « dorèye ».
v. 266. Je lirais plutôt « vis », mais « bis » va mieux pour le sens.
v. 275. Je crois qu'il y a là une interversion de mots due au copiste. Il faudrait rectifier : « Ie ne sai ce que ce puit estre ».
v. 276. Il faudrait, pour le sens, corriger : « mains suy [de] doleur anoyeuse ».
v. 281. Il faut suppléer pour le sens et le mètre : « car en moy [n'i a]... »
v. 284. Il s'agit des « trois Estats ». Le sujet est un peu éloigné, mais le sens n'est pas douteux.
v. 285. Il y a un pied de trop.
v. 290. « plaist » effacé devant « semble ».
v. 294. Il faut peut-être corriger « araysonera ».
v. 299. Il manque une syllabe.

FOY

Ilh nos en couient ralleir;
veulhons nos partir de cy.

LOYALTÉ

Je croy bien q(*ui*) ons vient apres my,
por ce que ie demeurt tant.

FOY

A vos prens congiet maintenant,
car ie croy q(*ui*) Amour me vient queir[e].

LOYALTÉ

Ie m'en yraie grand erre
à Prudence, ma douce mere.

FOY

Adieu, Paix !

PAIX

Or adieu, Foy, freire.
Ie voy q(*ue*) Honeur de moy s'aproche ;
auoir ne puy nul reproche
de ly ataindre par raison.

AMOUR

Honeur, metteis les à raison.
et les fait[es] droit chi iocqueir.

HONNEUR

Aresteis tous cy !

FOY

Volentier !

f° 22 r°] HONEUR

Amor, or leur veulhies compteir
ce que chi nos fait assembleir,
car c'est de nos II l'acordance.

AMOUR

Nos volons faire l'alyance,
Loyalté, de vos et de Foy,
tout par honneur ; respondés moy
vos volenté, ie vos en prie.

LOYALTÉ

Amour, creés que (ie) ne suy mie
en voloir de desobeir
à faire le greit et plaisir
de Prudence et d(e) Honeur ensi.

AMOUR

C'est tres bien dit. Pleuisseis cy,
en la presence de nos tos.

PAIX

Honeur et Amor, volés vos
point de leur cheuance parleir ?

AMOR

Ons puit bien unc pau deuiseir
coment porueüs sont d'ostilh.
Vecy Foy, le pasteur soubtilh,
qui poinchon at et escorgie,
flieme et pannetier[e] laichie,
waghe, iupilh et cappel gry,
alesne, forche, aguye(l) et fy,
por ses soleir ratacconneir,
porueü, et sens plus parleir,
de ce que pasteur doit auoir.

PRUDENCE

Et ensi est Loyalté voir,
car el at boise à ongement
et muse à tourneir de hauls vens,
hollette, capiel et fretiel ;
s'il auoit unc seul flaiotiel,
el aroit ce qu'il apartient.

FOY

I'en ai(e) bien unc !

v. 301. En substituant le futur à l'indicatif, on retrouverait la syllabe manquante.
v. 302. Peut-être faut-il lire « en partir » pour le mètre.
v. 304. Il faut évidemment corriger « demeure ».
v. 307. Il manque, semble-t-il, deux syllabes.
v. 311. Une syllabe fait défaut.
v 314. « jocqueir », arrêter.
v. 330. Cette « chevance » (richesse) en « ostilh » (outil) est, pour Foy : un poinçon, une « escorgie » (courroie), un « flieme » ou lancette de chirurgien (le mot est dans un texte wallon, les Dialogues de S[t] Grégoire), une gibecière lacée (wal. mod. lesseie), une « wage » ou haut de chausse, une « jupille », casaque étroite et un chapeau gris, une alène, une « forche » (des ciseaux), une aiguille et du fil, pour « ratacconneir » (rapiécer) ses souliers. Quant à « Loyalté », elle apporte, au dire de sa mère, une boîte à parfum, une musette ou chalumeau, une houlette, un chapeau ou une couronne, un « fretiel » ou « frestel », c'est-à-dire une flûte de Pan.

AMOUR

Se les coulent
coniondre ensemble par honeur.

PAIX

Se me sembleroit le melheur
q(*ui*) ons attendist iusq(*ue*) à demain.
Puis q(*ui*) ensemle ont toquiet les main,
il doit suffir por le present.
Entrues feran l'ase[m]blement
des amis, Loyaulté et Foy.

HONEUR

Paix, plaise vos d'aueuc eulx doy,
ie vus en priie, demoreir !

PAIX

Mains que Foy se veulh accordeir
à tenir bone compangnie
à Loyalté, tout[e] sa vie,
et el ensi parellement ;
ie vos aray cy en couent,
Amour, Prudence et vos, Honneur,
q(*ui*) à tous iour mais, de tres bon cuer,
compangnie ie leur tenrai(e).

HONNEUR

Paix et deleis vos demouray,
tant q(*ui*) Amour aueuc eulx aront
et ensi tost qu'il le layront,
vos me veireis d'eaulx departir.

PAIX

Honneur, ie vos vorai(e) seruir,
car sens Amour n'y demeuroie,
por plains i solier de manoie.
Portant, beaus enffe, ie vos dy,
que vos aies sor ce auis,
affin que point ne me perdés,
et ensi soy considerés
coment le monde se gouerne :
unc chascun de vos s'i deserne ;
ainsi fait on de Loyalté.
Mains qui porat viure planté,
on verat encor auenir
que chascun nos venra querir
et nos desiran à auoir
plus que richesse, argent n(e) auoir,
q(*ui*) ons poroit à monde troueir.

FOY

Paix, ne vos veulhies desentire
de nos, et nos vos en prions.

LOYALTÉ

Helas, Amor, voir(e)ment faisons
entre vos ; ne nos laissies mye !

PRUDENCE

Je priie à la Vierge Marie
q(*ui*) à tous iour ensemble nos tengne !

FOY

Amen !

LOYALTÉ

Amen !

AMOUR

Or, vos souengne,
Honeur, de faire la porueance
à demain, par teil ordonnance
qui ensemble nos en puis estre.

HONEUR

Veulhons nos partir de cet estre,
por nos recreacioneir.
Faisons les menestrés jueir
ou nos chantons à departir.

v. 349. Il y a peut-être « ensemble ». Le « b » serait alors mal formé et à demi biffé.
v. 351. Une main postérieure, peut-être celle qui a écrit la seconde Nativité de ce manuscrit, a corrigé « tochiet ». De même, elle a effacé « doy » et écrit « deuz », au v. 355.
v. 372. « enffe », cas sujet de « enfant ».
v. 377. « deserne » pour « decerne », déclare.
v. 385. « desentire » : en songeant à « sentir », le copiste aura écrit un mot qui ne convient ni pour le sens ni pour la rime. Je pense qu'il faut lire « desenteir », de « des » et de « enter », attacher. Le sens serait donc « séparer ». Il est possible que le scribe n'ait pas compris ce mot.
v. 392. Une syllabe de trop.
v. 394. Il faudrait corriger : « qu' ensemble nos en puissons estre ».

Iamais ne nos puis Paix failhir,
cy n(e) ailleur où q*ue* nos soio*n*s,
si vrai(e) q*ue* nos le desiro*n*s
à l'auoir iusq*ue*[s] à morir.

CHANSON *

f° 23 v°] LA FIN DE IEUX

Vos, qui aueis volu oÿr
nos ieux et no*st*re enbatement*,*
nos vos *requeron*s hu*m*blem*e*nt
q*u'il* le vos plaist à en gret pre*n*dre ;
et, s'il y at rie*n*s q*ue* repre*n*dre,
se le nos veulhies p*ardonn*eir,
car n'auo*n*s volu viseir
à dire chose desplaisa*n*t
à p*erson*ne q*ui* soit viua*n*t.
Ensi le tesmogne Bonuerier,
leq*ue*il veult à Dieu supplier
q(*ui*) en paix puissons nos demoreir
et en la fin en sa glore aler.
Ce doi*n*st Dieu et Sai*n*te Marie !
prendeis en gret, ie vos en p*rïe* !

EXPLICIT

v. 409. Il serait facile, pour rendre le vers correct, de restituer le pronom : « car nos n'auons... ».

v. 412. Probablement une syllabe de trop, à moins que « le » ne soit enclitique et ne s'ajoute à « ensi » sans former un pied. Sur « Bonuerier », voyez l'Introduction.

* « Chanson », ajouté postérieurement dans la marge et peut-être d'une autre écriture.

v. 413. Au sujet de cet épilogue et de sa ressemblance avec l'épilogue de notre première Nativité, voyez l'Introduction. Il y est question aussi des allusions historiques contenues dans cette gracieuse moralité.

v. 415. Une syllabe de trop.

V

MORALITÉ
DU PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE *

*Chiffre et titre ajoutés par moi.

TEXTE DU PÈLERINAGE

DE GUIL. DE DEGUILEVILLE

TEXTE DE LA MORALITÉ

DU MS. 617 DE CHANTILLY

TEXTE DU PÈLERINAGE

MS. DE FLOREFFE, A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES (18064-18069).

LE

PÈLERINAGE DE VIE HUMAINE

DE

GUILLAUME DE DEGUILEVILLE

B. N., ms. fr. 1818, éd. Stürzinger.

Le Pèlerin et Raison ont vu Moïse préparer, avec l'aide de Grâce de Dieu, son repas et changer le pain en chair et le vin en sang. Le Pèlerin interroge Raison, cf. p. 47, v. 1471.

Cette introduction est nécessaire. Elle explique les vers suivants qui se présentent trop brutalement dans notre Moralité, laquelle demeure assez obscure, si on ne recourt pas au Pèlerinage

CHI COMENCHE LE IEUX DE PELERINAGE HUMAINE ET PREMIREMENT PAROLE LE PELERIN A DAME RAYSON ET DIST : [f° 24 r°] **

« Dame, dis-je, qu'est ce, qu'avez ?
Toute esbahie me semblez,
Enseigniez moi de ce mengier
Et m'en veuilliez un pou preschier ».

Dame, qu'es ce qu'aueis
que si tourbleie me sembleis ?
Por Dieu vus priie q(ue) ensengnier
me veulhies de ce maingier.

[f° 142 v°

« Damme, di-ge, qu'esse c'aués ?
Toutte enbahie me samblez,
ensignies moy de che mangier
et m'en voilhies 1 pau prechier ».

RAISON PARLE :

RAISON

1475 « Certes, dist elle, non ferai,
Quar nulle chose je n'i sai ;
Cy me fault mon entendement
Et mon sens tout outreement ;
Avugle sui, (je) n'i voi goute,
1480 Perdue (i) ai ma veue toute.
Oncques mais si esbahie
Ne fu en toute ma vie,
Quar se d'un euf un bel oysel
Ou d'un grain d'orge un chalemel

Certe, mon freir, point ie n'enten, 5
car ichi fault mon entendement.
aueugleie suy, ie n'y voy golte ;
perdue ai(e) ma veyue tout[e].
Oncque mais, en tout[e] ma vie,
ne suys si tres esbahie ; 10
car, se Moyse[s] ewist fait
d'ung (1) oef ung beals oyseas,

« Chiertes, dist celle, non fèray,
car nulle chose je n'i say.
Chi me fault mes entendemens
tout outreement et mes sens.
Aveugles suy, je ne voy goutte,
pierdue en ay veuwe toutte.
Onques mais ensi enbahie
je ne fuy en toutte me vie,
Car se, d'un oef, un bel oisiel [f° 143 r°
ou, d'un grain d'orge, I calemiel

v. 1484 Ms. H[1] a : « Et sans point faire merueille nouuiel ».

N.-B. — Il m'a fallu modifier parfois, pour faciliter la comparaison, l'accentuation et la ponctuation de l'éditeur à qui je laisse cependant la responsabilité de son texte. Dans la prosodie de l'auteur, la syllabe finale du vers compte, même lorsque la voyelle est un « e » atone.

v. 1. On a vu par l'Introduction que notre Moralité n'est en somme qu'une traduction ou une version liégeoise du *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville. On comprend l'intérêt qu'il y a pour le linguiste à posséder, en regard l'un de l'autre, trois textes identiques, l'un en français du XIV[e], l'autre en liégeois, le troisième en namurois plus ou moins francisés du XV[e] siècle. Nous aurions d'ailleurs hésité à reproduire le texte du *Pèlerinage* de Digulleville si l'édition qu'en a faite M. Stürzinger pour le Roxburghe-Club n'était si rare. Je prie qu'on ne s'inquiète pas des blancs laissés entre certains vers. Ils sont destinés à placer en regard l'un de l'autre les vers correspondant dans les deux versions.

v. 1. On remarquera ici aussi la maladresse de l'arrangeur, qui n'a même pas songé à remplacer les deux pieds manquant par suite de la suppression de la formule narrative « dis-je » de l'original.

v 4. Il manque une syllabe.

v. 5. L'addition « mon freir » n'est pas très adroite puisque, l'orthographe vraie étant « mon freire », il y a en réalité une syllabe de trop.

v. 6. Une syllabe de trop. De même au vers suivant.

v. 10. Il manque une syllabe.

v. 12. Il manque deux syllabes.

** Sur ce f° 24 r°, il n'y a qu'un vers par ligne, mais, dès le verso de ce même folio, le copiste revient au système qu'il a employé pour les deux moralités précédentes, c'est-à-dire deux vers par ligne rimant ensemble et séparés l'un de l'autre par un double trait vertical. Il n'y a qu'une différence notable, c'est que le dernier et le premier vers de chaque réplique ne sont pas isolés sur la ligne et ne riment pas l'un avec l'autre. Voyez, à ce sujet, l'Introduction.

Eust fait ce cornu Moyses,
Assez en fusse en bonne pes.
Mes toute esbahie il m'a fait,
Quar char vive de pain a fait
Et de vin, sanc pour (son) buvrage,
Contre nature et contre usaige.
Et vraiement je le dirai
A Nature quant la verrai
Et si l'envoierai parler
A Grace Dieu sans point tarder ;
Quar ce fait elle (tres)tout faire,
(Et) trop souvent li est contraire,
Perdre li fait par (son) haussaige
Sa coustume et son usaige. »

Les vers 1499 à 1518 constituent une sorte de rubrique descriptive dite par l'Acteur, puis les deux textes continuent à se répondre parfaitement.

NATURE PARLE A GRACE DIEU :

Dame, dist-elle, à vous je vien
Tencier pour deffendre le mien.
Dont vous vient il à remuer
Mes ordenances et muer ?
Souffire vous dëust assez
La partie que vous avez,
Sans vous de la moie mesler
Et sans y mestrise clamer.
Ou ciel avez (la) seigneurie,
Sans ce que autre i ait partie.
Les estoiles faites tourner
Et les planetes varier,
Les esperés com vous voulez
[Ou] tost ou tart vous demenez.
Envis voir vous soufferrïez
Et mont envis vous vourrïez
Que de rien je m'en meslasse.
Donc voir seroie je lasse,
Së en ma part vous clamïez
Haussage ou vous en meslïez ;
Aussi tost vourroie mourir
Com je pourroie ce soufrir.
. . . . . .
De hors est (la) vostre partie,
Là avez (vous) la seignourie,
Là pouez vous, se vous voulés,
Faire assez de nouveletés.
Se (de) Venus, beste cornue
Ou (de) Mercure, une tortue
(Vous) faisïez, bien m'en tairoye

asseis en fus en bone paix ;
car char viue, de pain at fait
et de vin, sanc, por son beuurage,
contre nature et ses usage ;
et vraiement ie le dyraie
à (dame) Nature, quant le veyraie
et se l'envoierai(e) parleir
à Grace Dieu, sens demoreir ;
car tout ce at elh[e] fait faire,
car trop souent luy est contraire :
perde luy fait, par son hausaige,
ses costume[s] et ses usage.

NATURE

Dame, qui asteis
Grace de Dieu appellee,
à vos tenchier ie vieng,
por defendre et gardeir le mien.
Dont vos vient à ruyneir
mes ordenance[s] et mueir ?
Souffire il vous dewst asseis
la partie que vos aueis,
sens vos de la miene melheir
et sens maistresse vus y clameir.
De ciel aueis le signorie
que nuls aultre n'y at partie.
Le firmament faite tourneir
et les planette, sens cesseir,
et mult à tart vus souffreries
ne por riens ne consentiries
que de tout ce riens me mellasse ;
et dont, ie seroye mult lasse,
se en ma part vus clamessies
haussage ou vos en mellichies,
car mieux ameroie à morir
que ce me conuenist souffrir.
. . . . . .
Dehors est là vostre partie,
là aueis vos vos signorie ;
là poés vos, se vos voleis,
faire asseis de nouelletez.
Se de Venus, beist[e] cornue
ou de Mercure, une tourtue
vus fessissies, bien m'en tairoie,

euist fait chis cornus Moyse,
je n'en fuisse point enbahie.
Mais toutte enbahie me fait,
car char viue de pain [a] fait
et de vin, sanc, por se buu(e)rage,
contre Nature et contre usage,
et vraiement, je le diray
à Nature, quant le veray,
et si l'envoi(e)ray tos parler
à Grasce Dieu, sans arester ;
car che fait elle de tout faire
et, trop souuent, li est contraire.
Perdre li fait par sen hausaige
se coustume[s] et son usaige.
. . . . . .
. . . . . .

« Damme, dist elle, à vous je vieng
tenchier, pour defendre le mien.
Dont vous vient ilh à remuer
mes ordinanches et muer ?
Souffir il vous deuist assés
li partie que vous avés,
sans vous delle miene mellez
et sans i maistrie clamer.
Dou chiel avés le signourie,
sans che qu'atres i aist partie.
Les estoilles faites tourner,
les planettes avant aler,
trestout ensi que vous volés,
tempre ou tart vous les demenés
De uoir say qu'envis soufferies
et mult à envis vous voriiez
que je de riens je m'en melaisse
et donc voir, je seroie (bien) lasse,
se, en me part, riens vous clamiez
hausaige ou vous en meslesies
Ausi tost voroie morir
que je poroie che souffrir.
. . . . . .
Là desus est vostre partie
et là avés le signourie.
Là poes vous, se vous voles,
faire nouuelettés assés.
Se de Venus, bieste cornue
ou de Mercure, unne tortue
vous faisies, de che me tairoie

v. 1494. Une syllabe de trop.
v. 1526. Variante. Ms. H[1] : « mestresse »; un autre manuscrit a « maistrie y ».

v. 13. Le vers 13 n'a de sens que si l'on restitue, avant lui, le « Mes toute esbahie il m'a fait » d l'original. L'arrangeur a voulu réduire 6 vers à 4, mais il l'a fait assez maladroitement.
v. 23. Le copiste a, je crois, écrit d'abord « haissage ». « Haussaige » signifie orgueil.
v. 25-26-27. Ces trois vers estropiés témoignent de nouveau de la gaucherie de l'adaptateu qui a dû les inventer.
v. 29. Il manque « il » après « vient ».
v. 31. « dewst » compte pour deux syllabes.
v. 34. Une syllabe de trop. Le copiste aura interpolé le texte qu'il avait sous les yeux qui, n l'oublions pas, n'est pas nécessairement la version reproduite dans notre première ni dans not troisième colonne.
v. 39. « à tart » est une maladresse pour « à tort ».

Ne (ja) de rien n'en parleroye ;
La endroit ne claim nul rien,
Mais par dedens trestout est mien.
Maistresse sui des elemens,
Des impressions et des vens
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Hommes et fames fais parler,
Voler oysiaus, bestes aler,
. . . . . .
. . . . . .
De tout sui dame et mestresse,
Mes avis m'est que (pour) baiesse
Malement me voulez tenir,
Quant mon vin faites devenir
Sanc pour faire nuef bevrage.
A bien pou que n'en errage.
Du pain (si) grant courous n'ai mie,
Quar de crouste ne de mie
Fairë onques ne m'entremis
Ne onques paine je n'i mis,
Mais (bien) voirs est que je baillai
La matierë et delivray
Dont on le fait, ce savez-vous !
Et pour ce ai-je au cuers courous,
. . . . . .
. . . . . .
Et bien vous di, se ne fussiez
Si grant dame, tost eüssiez
La guerre et à vous me preisse
Et puis ainsi vous apreisse
A mes usages tresmuer,
Sans moy sommer ne apeller. »

[L'acteur parle].

GRACE DIEU PARLE A NATURE :

Nature, trop par (est)es fiere,
Qui ainsi à moy fierement
Parlés et orgueilleusement.
Bien croi que estes abevree
De vos vins et enyvree
Et forsenee bien semblez
De la grant ire que monstrez ;
Ne sai se estes assotee

ne là de riens ne parleroie :
là endroit ne fai(e) nulle riens,
mains par dedens trestout est mien.
Maistresse suy des elemens
des impressions et des vens ;

home et feme faire parleir,
voleir ossyauls, beist[es] aleir.

Dame suy de tout et maistresse,
mais auis m'est que por bayesse
malement me voleis tenir,
quant mon vin fait[es] devenir
sanc por faire noueal beuurage :
a bien pou que ie n'en enrage.
De pain si grant corouch(e) n'ai(e) mye,

car oncque à faire ie ne m'entremis ;

mains bien est voir(e) que ie bailhaye
la mateire et le deliu(e)raye,
dont ons le fait, ce saueis vus : [f° 24 v°]*
por coy i'aie au ceur choroche ;

et bien vus dit, se ne fuissies
si grand(e) dame, toust ewissies
la guere et à vos me presist
et fermement vus apresisse
à mes usage transmueir,
sens moy soneir ne appelleir.

GRACE DE DIEU

Nature, trop fiere esteis

qui si orguelheussement à moy parlez
et croy bien que soyes abeuuree
de vus bons vin et enyuree
et, par vostre manire de parleir,

sembleiz estre rasottie et forsenee.

ne jau de riens n'en parleroie.
Là endroit ne claime je riens,
mais cha desoulz trestout est miens.
Maistresse sui des elimens [f° 143 v°
des impresisons et des vens [1]
. . . . . .
. . . . . .
Hommes et femmes fay parler,
voler oysialz, biestes aler.
. . . . . .
. . . . . .
Damme suy de tout et mastresse,
mais à vous ne suy que baiesse.
Malement me volés tenir,
que mon vin faites devenir
sanc, pour faire nouuiel buuerage ;
à bien pou que je n'en esrage.
Dou pain si grant courouc n'ay mie ;
faire en poés ou croust ou mie,
onques paine[s] à che ne mich
ne nulle labeur je n'y fich,
mais ilh est voirs que je laissay
le matere et le deliuray
dont on le fait, che saués vous,
et pour che ay au cuer courous.
. . . . . .
. . . . . .
Et vous dich bien, se ne fuissies [f° 141 r°
si grand(e) damme, tos ewissies
le guerre et à vous me presisse,
et puis apres vous apresisse
à mes usaiges transmuer,
sans moy huchier ne apeller.

COMMENT GRASCE DIEX RESPONT A NATURE, EN LI REPRENDANT :
. . . . . .

Nature, vous iestes trop fiere,
qui à moy ensi fierement
parlés et orguilheusement.
Bien croy que soiies eniuree [2]
de vos fors vins et enburee,
et foursenee bien samblés
par le grant ire que moustrés ;
ne say se estes rasotés

v. 59. Les règles de la syntaxe seraient satisfaites, si l'on remplaçait le singulier par le pluriel, et l'infinitif par l'indicatif présent « fais », comme dans l'original.
v. 68. Vers trop long et rime incorrecte, ce qui n'a rien d'étonnant, car l'arrangeur de la Moralité a voulu de nouveau réduire 4 vers à 2.
v. 72. Il manque une syllabe. Corrigez : « cuer » ou « cour ».
v. 75. « presist » est une faute pour « presisse ».
v. 79. Il manque une syllabe, peut-être l'adverbe à valeur superlative « par ».
v. 80. Vers arrangé par le copiste et, naturellement, complètement manqué. Il a 11 syllabes. Il est cependant facile à ramener à 8 syllabes : « qui orguelheusement parlez ».
v. 81. Le « et » est de trop sans doute.
v. 83-4. Vers arrangés et estropiés (10 et 11 syllabes). La rime est mauvaise aussi.

* Sur cette page et sur le r° du folio suivant, la double barre verticale, qui sépare les deux vers, d'une même ligne, est remplacée par le point ou les deux points.

(1) Lisez « impressions ».
(2) Ms. « en juree ».

Nouvel(e)ment *et* radotee,
N'a pas mont que dit aviez
Que pas hastive n'estïez,
Mes en vous le contraire voi,
Quar sans avis parlés à moy
. . . . . .
. . . . . .
Or (me) dites, dame Nature,
Qui ainsi de forfaiture
Me reprenez et me blasmez
Et de bonnage me arguez,
Qui dites que mont mespris ay,
Quant en vostre courtil entrai.
Se Diex vous gart, de qui tenez
Et dont vous vient ce quë avez ?
Vous semblez le porc sauvage
Qui mengut en son boscage
Le glan et point n'a le regart
Dont il li vient ne de quel part,
. . . . . .
. . . . . .
Aussi cuit, ne me connoissies
Ou connoistre ne me daigniez,
Pour ce que debonnaire sui
Et tencerresse point ne sui.
Ouvrez un pou discretement
Les yex de vostre entendement !
(Quar) se bien ouvrez la paupiere,
Moi maistresse et vous chamb(e)riere
Trouverez tout apertement
Et lors parlerez doucement
A moi et hommage ferez
De quanque de moy vous tenez.
Jadis de ma courtoisie,
Du monde une grant partie
Vous baillai pour vous occuper
Et pour y loialment ouvrer,
A fin que huiseuse ne fussiez
Et que de tout me rendissiez
Conte loyal (si) com baiesse
Doit tous jours faire à (sa) mestresse.
. . . . . .
. . . . . .
Or dëussiez don[ques] savoir
Que sans moi n'avés nul pouoir
Et ce prouverai-jë assez
Par ce que devant dit avez.
Bien connoissiez que varier
Fas les estoiles et tourner,
. . . . . .
. . . . . .
Si ne dëussiez pas groucier
N'a moi si asprement tencier,

N'a pas longe taimps, dit aueis
que pas hastiue vus n'estiez,
mains tout le contraire ie voy,
car, sens auis, parleis à moy.
Or me dit[es], dame Nature,
vos qui ensi de forfaiture
me repreneis et me blameis
et de bonnage m'argüez
et dit[es] qui mult mespris ay,
quant en vostre porpris entray,
se Dieu vus gard(e), de qui teneis
ne dont vient ce que vus aueiz ?
Vos resembleis le porc sauage,
qui va mengant, par le boscage,
le glan, ne point ne regarde
dont il luy vient ne de queil part.
Ainsi croy que ne cognissies
moy ou cognoist[re] ne daingnies,
por ce que debonnaire suy
et qu'à tenchier ie ne m'esmuy.
Ouureis unc pau discretement
les oeull(e) de vostre entendement,
car, se bien ouureis vus paupire,
moy maistres et vus chamberier[e]
trouereis tout apertement
et lors parlereis (vus) douchement
à moy et honeur(e) me feries
de tout ce que de moy teneis.
Car, iadis, par ma cortoisie,
de ce monde i grande partie
vos bailhai(e), por vus occuppeir,
et vus por loyalment ouureir,
par quoy oyseusse ne fuissies
et que de tout (ce) me rendissies
loyal compte, si comme bayesse
doit tous iour fair à sa maistresse.
. . . . . .
. . . . . .
Si dewissies doncq(ue) bien sauoir
que, sens moy, n'aueis nul poioir
et ce prouuera-ge asseis
par ce que, deuant, dit aueis.
Bien cognissies que remueir
fay le firmament et tourneir,
si ne dewissies pas oseir
contre moy gronssier ne parleir.

nouuelement et radotee.
Ilh n'at pas lonc que dit avies
que trop hastieue vous n'estïes,
mais en vous le contraire voy,
car, sans aduis, parlés à moy.
. . . . . .
. . . . . .
Or me dittes, damme Nature,
qui ensement de fourfaiture
me reprendés et argüés
et de bonnaige me parlés,
et dittes que mult mespris ay,
quant dedens vous pourpris entray,
se Dieu vous gart, de cuy tenés
et dont vous vient che que avés ?
Bien resamblés le porc sauage,
qui ma[n]gut ens ou boscaige [1]
le glan et point n'a de regart,
dont che li vient et de quel part.
. . . . . .
. . . . . .
Ausi cuys ne moy cognissies,
du cognoistre ne moy daigniez,
pour che que deboinaire suy
et ne tench point à nuluy.
Ouvrés un pau discretement
les oelz de vostre entendement,
car se bien leués le papiere,
moy maist(e)resse et vous chambrier
vous trouuerés apiertement,
et se sarés chiertainement,
et à moy homaige ferés
de quanques que de moy tenés.
Jaudis, par me grant courtesie, [f° 144 v
dou monde une grant partie [2]
vous bailhay, pour vous occuper,
et pour i loyalment ourer,
affin que wyseuses ne fuissies [3]
et que de tout me rendissies
conte loyal, si com(me) baiesse
doit tous jours faire à sa maistresse
. . . . . .
. . . . . .
Donques, deuissies bien sauoir
que, sans moy, n'aués nul pooir,
et che je (vous) prouueray assés
par che que, deuant, dit avés.
Bien cognissies que variier
fay les estoiellez et tourniier
et de che ne deués grouchier
ne à moy si tres fort tenchier.

v. 1709. Var. « feriés ».

v. 99. Il manque une syllabe. L'absence de rime montre que nous avons de nouveau affaire une maladresse de notre copiste et qu'il faut, selon l'original, corriger « ne regarde » en « n'a le regart
v. 108. Probablement « maistresse ».
v. 114. Je pense qu'il faut lire « une » et faire abstraction de l'« e » final de « grande ».
v. 119. On peut retrancher « si » ou mieux encore ne compter « com(me) » que pour un pied.

(1) Je pense qu'il manque une syllabe.
(2) Une syllabe manque.
(3) Le « e » de « que » paraît être élidé.

. . . . . .
. . . . . .

Or en faites quanque vous plaist,
Quar à nïent ou peu m'en est.
Esleesciez vous ou courouciez,
Se vous voulez, ou en tenciez !
Quar, pour vous, rien ne lairoie
De ce faire que (je) vourroie. »

Or en fait[es] quant *qu'il vus* plaist,
car *mult* pou ou nient ne m'*en* est ;
esioiissies *vus* ou corochies
ou demyneis ou apaisies,
car, por *vus*, riens ie n'en lairoie
à faire ce *que* ie voulroie.

Or en fachies quanques *vous* plest,
[f° 145 r°
car sachies que riens ne m'en est.
Enleechies *vous* ou courechies,
se *vous* volés, ou vous taisies,
car je, pour *vous*, riens n'en lairoie
à faire de che que deu(e)roie.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

NATURE PARLE A GRACE DIEU :

« Dame, bien vous ai entendu
Et bien voi qu'à vous argüer
Je ne pourroie pas durer ;
Miex vaut que à vous obeisse
Que rien contre vous dëisse,
Et toutevoies se (je) osasse,
Encore un pou vous argüasse. »

NATURE

Dame, or vos ay(e) (tres) bien en- [tendu
et voy bien qu(e) à *vus* argüeir
je ne poroie pas dureir.
Mieulx me vault *qu'à* vos obeisse
que riens contre *vus* ie disisse
et tout[e] foy, se ie ossast,
encore unc pau *vus* argüasse.

[Ici le texte de Floreffe présente une lacune, correspondant aux vers 1835 à 1981 de l'original français. Rien n'indique cependant cette omission dans le manuscrit et le copiste ou l'arrangeur passe directement du vers « à faire de che que deueroie » à la rubrique qu'on trouvera plus loin.]

GRACE DIEU PARLE A NATURE :

« Hardiement, dist Grace Dieu,
Dites tout, quar je tien a gieu
Quanquë hui mais dire vourrez
Et quanque argüer vous pourrez.
Si ne lessiez à nesun feur
Que bien ne esclarcissiez vo cuer ! »

GRACE DE DIEU

Hardiement tout disies,
car ie tien à ieu ce *que* me direis

et bien contene ie suy

que *vostre* cuer bien descargies.

NATURE PARLE A GRACE DIEU :

Nature dist : « Puis que jë ai
Congie, encore argüerai,
Et de vos dis argüer vueul
Pour ce que grandement me deul
De (ce) que m'avez argüee
De mes diz et refutee.
Vous avez dit que (la) maistresse
Ne doit (pas) estre sans baiesse.
(Et) moi baiesse avez tenue,
Pour la quel chose je argüe
Que, se vous estes (la) maistresse,
Avec vous, comme baiesse,
Doi tous jours estre apelee ;
(Et) sans moi, nulle chose nee
Ne devez faire ne muer,

NATURE

Puis doncq*(ue)* que i'ai(e) congie de dire,
ie argüerai(e) de *vus* dit,

de ce *que* m'aueis argüe[e]
en tous mes dis et reputee.
Vus aueis dit *que* la maistresse
ne doit po*in*t estre *sens* bayesse
et moy bayesse aueis tenue,
por laq*ue*il chose ie argüe
que se *vus* esteis la maistresse,
aueuc *vus*, come bayesse,
je doy(e) to*us* iour estre appellee

ne *sens* moy nulle chose ne deueis mueir.

. . . . . .
. . . . . .

En tou*s* te*m*ps me deueis myneir
aueuc *vus* et appelleir
et mies me fust, ce m'est aduis,

v. 131. Une syllabe de trop.
v. 135. Neuf syllabes et pas de rime.
v. 142, 143 et 144 ont respectivement 7, 10, 7 syllabes. A l'imperfection des mètres aussi bien qu'à celle des rimes, on sent la main du copiste, qui a dû supprimer les formules narratives de son modèle et qui a voulu raccourcir. Il faudrait, selon le dialecte de l'arrangeur, corriger peut-être « disies » en « diseis ». « contene » = contente, comme aujourd'hui encore en wallon.
v. 146 et 147 sont peut-être corrects pour le rythme, mais ne le sont pas pour la rime. Il y a cependant, de 142 à 147 ou de 144 à 147, succession d'assonances en « -i ». Nouvelle intervention du copiste ou de l'arrangeur.
v. 155. Il manque une syllabe. Peut-être faut-il lire « aueuc[que] ».
v. 157. Ce vers de 12 syllabes est le résultat de la fusion des v. 1864 et 1865 du *Pèlerinage*. Remarquer cette rime : « appellee : mueir », que l'original n'aurait pas tolérée.
v. 159. Voyez v. 155, note.

Que avec vous fusse touz dis
Que ces nouviaus officiaus,
Qui de vous font touz leur aviax.
Vostre pouer vous leur donnez
Et pour *euls* donner me tolez ;
Et non pour quant, nul tel pouoir
Onques de vous ne pou avoir
Que de pain char faire sceusse
Et vin en sanc muer peusse,
Et si ai je fait mon devoir
En touz temps selonc mon pouoir ».

qui aueuc *vus* fust toudis,
que ce noueals officiaus,
qui de *vus* font leur obiaux.
Vostre poioir *vus leur donneis*,
que, por eux do*n*neir, me tollés ;
et no*n* por quan*t*, nul(le) teil poioir
oncq*ue* de *vus* ne puis auoir
que de pain, char faire (ie) peuisse
ne *vin* en sa*n*c mueir (ie) sewis[se]
et si ay *vers vus* fait mo*n* deuoir,
en to*us* te*m*ps, soloncq*(ue)* mo*n* poioir.

GRACE DIEU PARLE A NATURE :

« Voir, dist Grace, en nulle guise,
(Je) ne me plain de vo servise.
Bien sai qu'assez bien fait avez,
Mais s'autre chose ne voulez
Dire, assez tost vous respondrai
N'autre conseil ja ne querrai ».

GRACE DE DIEU

Certe, en nulle guyse,
ie ne me plai*n* de *vus* seruice,
ains cognois *que* bie*n* fait l'aueis ;
mais s(e) alt*re* choze dire me volés,
aultre ch*o*ze ne respo*n*d(e)raie
que ià nul(le) conseil n'en quieraye.

NATURE

« Nennil », dist-elle. — « Et je respont,

Nenilh !

GRACE DE DIEU

Dist Grace, ce qui vous confont :
C'est ce que pas vous n'entendez,
Mes diz à droit ne ne pesez,
Quar quant je diz que (la) mestresse
(En) touz temps doit avoir baiesse,
Ce fu bien dit, je le maintien,
Mes, en ce, ne gaaigniés vous rien ;
Quar pas ne diz quë en touz lieus,
Mais en touz temps qui n'est pas tieux ;
Quar s'en touz liex baiesse avoit,
La mestresse plus tourneroit
A servitute et deshonneur
Qu'à sa franchise et à s'onneur
Mes en touz temps avoir la doit,
Et c'est s'onneur qui bien i voit,
A fin que li puist ordener
Ce qu'elle veut et commander.
Ce ci, si comme deviés,
Pas bien entendu n'aviés.

La chose *que* plus vos confond,
c'est ce *que* pas ne co*m*prendeis
mes dis à droit ne ente*n*deis ;
car quan*t* ie dy *que* la maistrese,
en to*us* te*m*ps, doit auoir bayese,
ce fut dit, ie le mai*n*tie*n*g(e),
mai*n*s, en ce, ne gai*n*gnies *vus* rie*n*s,
car pas ne dy *que* en to*us* lieu,
mai*n*s en to*us* te*m*ps que n'est pas tie*n*s ;
car s'en (te*m*ps) lieu, bayese auoit,
po*r* la maist*res* plus tourneroit
à seruitude et deshoneur
qu'à sa franchiese et son honeur,
mai*n*s en to*us* te*m*ps auoir le doit,

affin qu'il le puis orde*n*neir
ce qu'el[e] veult et coma*n*deir ;
et ce, si come dewissies,
pas bie*n* ente*n*du *vus* n'auies

. . . . . .

v. 161. Il faudrait corriger fus[se].
v. 163. « aviaux », veut dire aieux ; « obiaux » doit être pour obliaux, celui qui doit le cens appe « oublie » (Cf. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd, Favre, 1887, t. IX, p. 58 et 28
v. 166. Ce vers, jusqu'à la lettre « p » de « poioir », a été recopié déjà par erreur après le v. 15 et a été effacé par le copiste.
v. 170. Il faudrait lire « et s'ay ».
v. 172. La formule narrative a été simplement laissée de côté. Il en résulte une perte de de syllabes, que l'arrangeur a négligé de remplacer.
v. 175 a déjà été copié par erreur (avec la variante « aultre »), après le v. 173 ; puis il a été effac Ce v. 175 a 2 ou 3 pieds de trop.
v. 178. Non seulement ce vers est incorrect, 10 syllabes, mais il ne rime avec aucun autre.
v. 183. Il faudrait suppléer « bien » avant « dit ».
v. 186. « tiens » : fausse lecture pour « tieus », forme inconnue au copiste ou à l'arrangeur. I construction et le sens ne sont pas d'ailleurs très nets.
v. 187. « temps » doit être remplacé par « tous » ; erreur du copiste.
v. 190 « qu'à » vaudrait mieux pour le sens.
v. 191 n'a point de vers qui rime avec lui. La fin de la ligne, que devait occuper ce vers, est d'a leurs restée en blanc dans le manuscrit.
v. 192. Il faudrait « elle » au lieu de « il le ».

977 Së aucuns dons especiaus
Je donne à mes officiaus,
Ne voi que de rien i perdez,
980 Folie est, se courrouz (en) avez. »
. . . . . .

et se aulcuns dons especiale
ie done à mes officiauls,
grande folie est de vos corouchier, [fol. 25 r°]
car n'y perdeis unc denier.

COMMENT NATURE PRIE MIERCHIT A GRASCE DIEU.....

. . . . . .

NATURE

985 « Dame, dist-elle, je vous pri
Que de moi vous aiez merci,
N'argüez plus encontre moi,
Quar plainement ma faute voi.
Esmeue me sui folement
990 De parler à vous fierement.
Ma maistresse estes, bien le voi,
Par tout à vous obeïr doi.
De rien ne me doit desplaire
De chose que (vous) veuilliez faire.
995 Ja mais je n'en pense à parler,
Mais que ceste fois pardonner
Me veulliez tout benignement,
Sans retenir nul maltalent. »

Dame, humblement vus prïe
que de moy ayes meirchi
ne plus n(e) argüeis contre moy,
car n'i a default, bien cognoy.
Esmeüt me suy follement
de parleir outrageusement.
Ma maistres esteis, bien le voy,
par tout à vus obeyr doybs
ne nulle riens à moy desplaire
ne doit qu'il vus plaist faire ;
ne iamais ne pense à parleir
mais que c'est pardoneir
me veulhies vostre matalent,
car ie le redoubte forment.

Damme, dist elle, je vous pry
que de moy vous aiies mierchy
et ne (vous) courechiies point à moy,
car plainement me faulte voy.
Enmute me suy follement
à parler à vous fierement :
me maistresse iestes, bien le voy.
Par tout à vous obeïr doy
ne de riens ne me doit desplaire
de chouse que vous voie faire.
Jamais ne m'en pense à meler ;
mais que, cheste fois, pardonner
me volies tout benignement,
sans retenir nul maltalent.

GRACE DIEU A NATURE:

« Certes, dist Grace, et je le veul,
1000 Mes [que] bien vous gardez sur l'eul
Que ne contrediés ja mais
Mes biaus ouvrages ne mes fais,
(Quar) autre foys n'en souferroie
1004 Pas tant ne souffrir (ne) vourroie. »
. . . . . .

GRACE DE DIEU

Certe bien le veulh,
mains gardeis vos come vostre oyeulh
que ne contrediseis iamais
ne mes oultrage ne mes fais,
car ie n'en polroie souffrir
et vos en pories repentir(e).

Chiertes, dist Grasce (Diex), et je le voel,
mais or vous ga[r]dés bien sur l'oel
que vous ne desdiies jamais
mes blaulz ourages ne mes fais,
car autre fois n'en soufferoie
pas tant ne souffrir n'en poroie.

[Ici l'Acteur présente longuement Pénitence tenant un testament, une « chartre » et un « escript », un maillet, des verges et, entre ses dents, un « baloy »].

. . . . . .

COMMENT PENANCHE ET CARITÉ APELLE LE CUER DE CASCUN A RECHEUOIR PENANCHE ET DIGNEMENT LE *saint* SACREMENT DE L'AUTEL.

. . . . . .

. . . . . .

PENITENCE PARLE :

1039 Seigneurs, dist elle, je sai bien
1040 Que bien regardés mon maintien,
Mes (bien) croi que ne savez mie
Que mon maintien (vous) senefie ;
Si venez pres, je le dirai,
Ne ja de rien n'en mentirai :
1045 (Je) sui la belle peu amee,
La debonnaire, (re)doutee,
La pou prisïe bien vaillant,
La gracieuse peu plaisant.

PENITANCE

Signeur, sacies que ie sai(e) bien
que mult regardeis mon mai[n]tieng,
mains bien croy que ne saueis mie
que cestuy maintieng signifie.
Or oeis et ie le dyraie
ne ià de riens ne mentiraye.
Je suy la belle peu amee,
la debonaire redoubtee,
la gracieuse peu plaissant,
la peu prisie[e] bien vailhant.

PENITANCHE parolle : [f° 145 v°

Signeur, dist elle, je say bien
que vous regardés men maintin,
mais bien croy que ne saués mie
que mes maintiens segnefie (1).
Or venés pres, je le diray
ne jau de riens n'en mentiray.
Je suy l'abesse pau amee,
li deboinaire redoubtee,
li pau prisie bien vailhans,
li gratieuse pau plaisans.

v. 198 et 199 ont respectivement 10 et 7 syllabes. On sent la lourde main de l'arrangeur.
v 201. Il faut suppléer « vos ».
v. 203. Le ms. a « de fault ».
v. 209. Il manque deux syllabes.
v. 211. Il faut, pour le sens comme pour le rythme, restituer le texte de l'original « ceste fois ».
v. 214. 5 syllabes. La formule narrative n'a pas été remplacée.
v. 217. « oultrage » peut se justifier, puisqu'il s'agit de la transgression des lois de la nature.
v. 221. Corrigez « maintieng ». Le signe d'abréviation a dû être omis.
v. 228-9. Remarquer l'interversion au regard de l'original.

(1) Il manque une syllabe.

Penitance sui *nommee*,
Gardienne (de) l'ille celee.
Toute ordure fai metre jus,
Avant que dedans entre nus
Et pour ce porte avec[ques] moi
Maillet et verges et baloy.
Du maillet je brise et froisse
Par contriction (et) angoisse
Le cuer d'omme, quant est remplis
De viez pechies et endurcis.
Je l'amolïe et fas plourer,
Plaindre et gemir et doulouser,
Tout aussi com par bateure
Fait l'enfant de (la) pomme dure
Issir le jus et hors saillir
Et l'amolïe par ferir,
Tout aussi par mon ferir fas
Lermes issir et crier: « Las,
Qu'ai je fourfait, je m'en repent,
Pourrai-je avoir alegement ? ».
. . . . . .
Et la signification
De mon maillet que vos veés,
Qui Contricion est nommez.

Penitance suy appellee,
garde suy de ciel de lasus ;
tout ordure fay metre ius
auant *que* dedens entre(s) nuls
et, por ce, porte aueuc[que] moy
mailhet, verge[s] et baloy.
De mailhet debrise et defrosse
par contricion et angousse,
les cuer, quant ie les troeue enplis
de vies pechie et endurchis.
Ie les amolis et fay ploreir,
plaindre, gemir et dolouseir ;
tout ensi come par brissure
fait l'enfant de la pome dure
issir le ius et hors sailhir
et l(e) amolie par ferir,
tout ensi, par mon sens, fays
larme issir et dire : « Heyllas !
q*(ui)* ay ie forfait, ie m'en repens,
poray(e) ie auoir aligement ? ».
C'est la significacion
de mon mailhet, *qui* est nomeis contricion.

Penitanche suy apellee,
garde suy de l'ile chelee.
Trestous fardialz fay mettre jus,
avant *que* dedens entre nus,
et, por che, porte avoec[que] my
mailhet, verges et ramons chy,
car dou mailhet je brise et frosse,
par contrition et angoisse,
le cuer d'omme quant est emplis
de viies pichies et endurchis.
Jc l'amolic et fay plorer,
plaindre, jemir et souspirer.
Tout ensement que, par bature,
font enfans delle pume dure
yssir le jus et hors sallir
et l'amolient à ferir,
par mon ferir, fac tout ausy
larmes issir et dire : « Aymy !
Or ay fourfait ! helas ! comment
poray avoir aligement ? ».
. . . . . .
E[s[t la signification [f° 146 v
de mon mailhet, que vous veés,
qui Contrision est nommés.

Penitence parle :

Or vous redirai du balai
Qu'entre mes dens en ma bouche ai.
Je vous ai dit et encore di
Que je la chamberiere sui
De Dieu le pere tout puissant.
Bien est certes balai seant
A baiesse et chamberiere,
Mais tant (y) a que la maniere
Du tenir vous puet esmouvoir
Et pour ce devés vous savoir
Que par où en doit hors geter
Toute l'ordure et balïer,
Là le balai tourner doit on,
. . . . . .
. . . . . .
Or soies *tuit bien* entendant :

En la meson dont (sui) baiesse
Sui et Grace (Dieu) est la maistresse
VI portes sont, dont V i a
Par où l'ordure dedens va.
L'une est la porte d'odourer,
L'autre d'oyr et d'escouter,
L'autre de goust, l'autre de tast
Et l'autre si est de regart.

Or vus veulh de ramon conteir,
qu'en ma boche veyeis porteir.
Ie vus ai(e) dit et encor dy
que la chamberier[e] ie suy
de Dieu le pere tout puisans
et le ramon est bien seant
à mesquine et à chamberier[e] ;
mains tant y a que la manire
de tenir vus peut esmouoir,
et por tant vus deueis sauoir
que la part où on doit ietteir
l'ordure hors et ramonneir,
là doit ons le ramon tourneir
et toute ordure hors ietteir.
Or soyes tous bien entendant
por oyr le remanant.
En la mayson dont suy bayesse,
Grace de Dieu est la maistres[se],
VI porte desqueil V en y a
par où l'ordure dedens va.
L'une est la porte d'odoreir,
l'autre d'oyr et d'escouteir.
Des aultre III, l'une est gosteir,
les autre tansteir et regardeir.

Or dou ramons vous rediray
que entre les II leures ay.
Je vous dic que je l'ay dit, wy,
que je li chamberiere suy
de Dieu, qui est pere poissans.
Bien est certes ramons seans
à meschine et à chamberiere,
mais tant y a que le maniere
dou tenir vous fait enmouuoir
et, pour che, deués vous sauoir
que par où on doit hors jetter
toutte l'ordure et ramonner,
là le ramons mettre doit on.
. . . . . .
Or (i) soions de tout entendans.

Ale maison dont suy baiesse,
dont Grasce Dieu est li maistresse,
V portes sont ; unne end i a
par où dedens l'ordure va.
L'unne est li porte d'odourer,
l'autre gouster, l'autre tanster,
l'autre d'oïr et escouter,
l'autre si est de regarder.

v. 230. Seul sur la ligne : il manque un vers qui rime avec celui-ci.
v. 233. Seul sur la ligne.
v. 235. En marge, « ramon », pour expliquer « baloy ». « Ramon » est encore employé actuellement en wallon pour désigner le « balai ».
v. 240. Une syllabe de trop, à cause de la substitution dans ces trois vers du pluriel au singulier.
v. 246. Il manque une syllabe. « fays » ne rime plus avec « heyllas ! »
v. 251. Voici un alexandrin inattendu, résultat de la fusion de deux vers de l'original.
v. 267. Il manque une syllabe.
v. 270. Il y a une syllabe de trop.
v. 275. Une syllabe de trop.

Par ces V portes, ne doutez,
Entre souvent ordure assez,
Mais par elles ne puet rissir
Celle ordure ne revenir ;
(Et), pour ce, ma paine perdroie,
Se (vers) la mon baloi tournoie.

PENITENCE PARLE :

L'autre porte qui sizieme est,
Qui à salut necessaire est,
. . . . . .
Ceste est la bouchë au pecheur,
Qui des portes est la meilleur,
Quar elle met hors ses meffais,
En la fourme quë il sont faiz,
Et les dit à son confesseur
En lamentacion et pleur.

PENITENCE PARLE :

Vers ceste porte ai je tourné
Et converti et tresporté
Mon balai pour tout balier,
Houssier, purgier et netier;
. . . . . .
. . . . . .
Si vous redirai bien briefment
De mes verges l'enseignement,
. . . . . .
Des (grans) escoles sui mestresse
(Et) des enfans chastierresse,
Je corrige les maufesans,
Soient de XX ou de C ans ;
. . . . . .
Et quant le voi ainsi contrit
Et bien confez si com j'ai dit,
Adonc, pour li bien chastier,
De mes cinglans verges le fier,
Paine li doins et batement
Pour son bien et amend[e]ment.
Une heure remembrer li fas
Son viez pechie et dire : « Ha las !
Pour quoi à ce te consentis
Pour maintenant estre chetis ? »
Une autre foiz lui (re)fas dire :
« Biau sire Diex et (biau) douz sire !
Je vous promet amendement,
Ja mais n'arai tel hardement
Que je vous ose couroucier
Ne que pour vous ose pechier. »
. . . . . .
Ainsi sous verge je le tien

Par ces V porte, n'*en* doubteis,
entre sou*en*t ordur asseis
ne apparel ne puill*en*t yssir
ces ordure ne reuenir,
et por ce ma paine p*er*d(e)roie,
se droit là mo*n* ramo*n* tournoye.

Le VI^e^, *que* poi*n*t ne veulh taire,
qui est à salut necessaire,

c'est la boche de pecheure
qui des (VI) porte[s] est la milh*eur*,
car el[e] met hors ses meffais,
en teil fourme *qu'il* les at fait
et les dist à son confesse[ur]
en gemisse*men*t et en pleur.

Vers cest[e] porte ay tourneit
mo*n* ramon tout apresté.

Or vos redirai(e) briefe*men*t
de mes v*er*ghe l'*en*sengnem*en*t.

Des escolle suy la maistrese
et des enf*an*s castieresse,
ie correge les malfaiss*an*s,
soie*n*t de XX ou de XXX an,

et qua*n*t (ie) le se*n*s ensi co*n*tris
et bi*en* co*n*fes, co*m*me i'ai(e) dit,
ado*n*t, por luy bi*en* castiier,
de mes v*er*ge form*en*t le fier,
paine luy done et bathem*en*s
por so*n* bi*en* et am*en*dem*en*t.
Une heure ramembreir ly fay
ses vies pechie et dire : « Ay ! hay !
por quoy à ce tu co*n*sentis,
las ! moy tres doloreus chaitif ? »
Une aultre foy luy refay dire :
« Vray fils de dieu et tres doucls *sire*,
ie v*us* pro*m*es am*en*dem*en*t
ne iamais n'aray hardiem*en*t
que ie v*us* ose corochire,
mais me garderai(e) de pechier.

Ensi desoubz v*er*ghe le tien

Par ches V portes ne doubtés,
entre souue*n*t ordure assés,
mais par cheste n'en puet issir
ceste ordure ne hors venir
et, po*ur* che, me paine p*er*d(e)roie,
se je là men ramon metoie.

COMME*N*T ON SE DOIT *CON*FESSER.

Sachies un*n*e aultre porte il est
qui à salut necessaire est :

che est li bouche dou picheurs,
qui des portes est li milheurs,
car elle met hors les meffais,
en le fourme que les at fais,
et les dist à se confieseur
en lamentation et pleurs.

Viers ceste porte ay [je] tourné
et conuierti et transporté
men ramon po*ur* tout netiier,
ramoner, houser et purgier.
. . . . . .
. . . . . .
Et se vos diray bi*en* briefme*n*t [147 r°
de ches verges le senefieme*n*t (1) :
. . . . . .
des gr*an*s escolles suy maistresse
et des enfans castieresse.
Je corenge les mais enfans,
soient de XX ou de C ans,
. . . . . .
et qua*n*t le voy ensi contrit
et bi*en* confies, si com(*me*) j'ay dit,
ado*n*t, po*ur* luy bi*en* castiier,
de mes singlans vergez de fier,
paine li don*n*e et batement,
po*ur* sen bi*en* et amendeme*n*t.
Une heure ramenbrer li fait
ses vies pichies et dire : « Helais !
Pour coy à che te consentis,
po*ur* maintena*n*t iestre chetis ? »
Un*n*e autre fois, je li fay dire :
« Bi*aus* sire Dieu et bi*aus* doulz sire,
je vo*us* promech amendeme*n*t.
Jamais n'aray tel hardeme*n*t
que je vo*us* ose courechier,
vray Dieu, n'enco*n*tre vo*us* pich*ier*.
. . . . . .
Ensi sous verge je les tieng

v. 278. Il faudrait évidemment corriger « ne par elles » et mettre le verbe au singulier.
v. 282. Une syllabe de trop.
v. 284. Il semble qu'il manque une syllabe.
v. 285. Si l'on ajoute à « porte » l'« s » du pluriel, il y a une syllabe de trop. Il faut donc retrancher « VI ».
v. 290. Il manque peut-être « ie » après « ay ».
v. 291. Il manque une syllabe.

(1) Il y a au moins une syllabe de trop.

Et le punis et le bat bien.

. . . . . .

Des verges se voulés le non,
Dites sont Satisfaction,

. . . . . .

Or vous ai dit et fait sermon
De mes mestiers et de mon nom,
Mes pour quoi sui venue ici,
Entre la table Moïsi

. . . . . .

Encore dit pas ne vous ai ;
Si l'escoutés, je le dirai.
Savoir devez, (que) chancelliere
Du relief sui et portiere.
Sans moi aprouchier n'i devez,
Se meffaire ne vous voulez.
N'est pas relief à garçonner
A coquins n'à truans donner,

. . . . . .

C'est un relief pour langoureus,
Pour malades et dangereus,
Du quel qui gouste dignement
Ne peut qu'il n'ait alegement.

. . . . . .

Or s'i gart chascun en droit soi,
Quar bien en fais ce que je doi
Et c'est la cause pour quoi sui
En tel guise venue ci. »

. . . . . .

[L'Acteur introduit Charité].

CHARITÉ PARLE :

« Seigneurs, dist-elle, bien est voir
Que, sans mentir et decevoir,
Vous a Penitance conté
Son grant office et devisé,
Et pour ce vous veul dire aussi
De quoi je serf et qui je sui.
Je sui celle qui en despit
N'ot onques ne grant ne petit,
Celle qui aime toute gent
De cuer entier sans mal talent,

. . . . . .

Je sui la mere de vertus,
Celle qui revest les gens nus,

. . . . . .

Je sui nourrice d'orphelins,
Hostelaine de pelerins.

. . . . . .

Mon nom, se savoir vous voulez,
Charité vous m'apelerés,

. . . . . .

. . . . . .

Se point avez ouï parler
Du roi Jhesu ne raconter
Comment vout homme devenir

et le pugnis et le bath bien.

Se des verg[e]s oyr le non
voleis, c'est Satisfaction.

Or *vus* ai(e) dit et fay *sermon*
de mo*n* mestier et de mo*n* non.
Mai*ns* por coy suy venue chi,
deua*n*t la table Moysi,

encor[e] pas dit ne *vus* ay ;
si l'escouteis, ie vus dyraie.
Sauoir deueis q*ue* chancelier
de ce relief suy et portier.
Se*ns* moy approchier ne deueis,
se meffaire vos ne voleis.
N'est pas relief à garcho*n*neir
à truans n(e) à coqui*ns* do*n*neir,

ai*ns* est relief por la*n*goureux,
por malade[s] et da*n*gereux,
et q*ui* le goust[e] dignemen*t*,
ne peult q*u'i*l n'ayt aligemen*t*.

Or se gard(e) chascu*ns* en droit soy,
car bie*n* en fay ce q*ue* ie doy.
C'est la chose por coy ie suy
en teil guyse venue chy.

CARITÉ

Sygneur, bien est voyr
q*ue*, se*ns* me*n*tir ne dechiuoir,
vos at Penita*n*ce co*n*teit
son gra*n*de office et deuiseis
et por ce vos veulh dire ossy [f° 25 v°]
de quoy ie sers et q*ui* ie suy.
Ie suy cel[e] qui en despit
n'ot oncq*ue* ne gra*n*t ne petit,
cel[e] qui ayme tout[e] gent
de cuer entier, se*ns* matalen*t*.

Ie suy la mere des vertu*s*,
cel[e] q*ui* reuest les nuds.

Ie suy nourice as orphelins
hostelier[e] des peleri*ns*

et se mo*n* no*m* volçis sauoir ;
Carité m'apell' on por voir.

Se point aueis oyu p*ar*leir
de roy Ihesu*m* ne raconteir
come*n*t il veult home devenir

COUMENT CARITÉ REMONST LES VIERTUS QUI SONT EN LY :

« Signeur, dist celle, tout de uoir,
sans me*n*tir et sa*n*s decheuoir,
vous at Penitanche conté
sen grande offisce et deuiset
et à vous je voielh dire ausi
de coy sierc et po*ur* coy suy chi
Je suy celle qui en despit
n'och onques ne *gr*ant ne petit,
cheli qui ayme toutte ge*ns*,
de cuer entiers, sa*ns* maltale*n*t.

Je suy la mere des viertus,
cheli qui reviest les ge*ns* nus.

Je suy nouriche as orphenins,
ostelaine des pellerins.

Men non se sauoir [vous] volés,
Carité vous m'apelerés.

Se point avés oït parler [f° 148
dou roy dou chiel et racon*ter*
comme*n*t il vot hons deuenir

v. 323. « de » effacé devant « *vus* ».
v. 338. 5 syllabes au lieu de 8 ; la formule narrative « dist-elle » a simplement été omise.
v. 349. Il faudrait encore ajouter « gens » devant « nuds » pour rectifier le vers.

Et pour les hommes mort souffrir,
Savoir devez que celle sui
Qui li fiz avoir *tel* ennui ;
(Quar) je le fiz du ciel descendre
(Et) char humaine li fiz prendre,
A l'estache le fis lier
. . . . . .
. . . . . .
Li fiz et (puis) l'esperit rendre ;
Mes ses maus ci, sachiez le bien,
Vous fis convertir en grant bien,
. . . . . .

[Charité conclut en annonçant le Testament de J.-C. : dans la Moralité, aucune explication].

et por les home mort soffrir,
or sachies *que* ie cel[e] suy
qui luy fist auoir teil anuy,
car ie le fich de ciel descendre
et luy fich char humaine prendre.
A l'estacque le fich(e) loyer
et en la croys crucifiier
et si le fich la mort souffrir
et l'esperit de cors partir ;
mains tous ses mals sacies bien
vos fich conuertir en grant bien.

S'ENSIEUT LE TESTAMENT QUE NOSTRE Seigneur FIST DEUANT SA MORT, QUI EST APPELLÉ TESTAMENT DE PAIX.

et pour les homes mort souffrir.
Sauoir deués que celle suy
qui li fis auoir tel anuy,
car je le fich dou chiel descendre
et char humaine li fis prendre.
A l'estache loiier le fis,
. . . . . .
. . . . . .

JHESUS PARLE

« Je, Jhesus, le filz Marie,
Voie, verité et vie,
. . . . . .
Je fais mon derrain testament,
Ou quel je laisse franchement
A ceus qui sont u val de pleur
Et en la terre de labeur
Le don de pais, c'est mon jouel,
Le plus gracieus et plus bel
Qui soit en ciel ne en terre
Ne c'on puist trouver ne querre.
C'est le jouel du quel jadis
Je me jouaie en paradis,
. . . . . .
C'est un jouel qui fu formé,
Forgié et fait et charpenté
De mon pere, sans coup ferir
Et sans noise faire en ouïr,
. . . . . .
. . . . . .
Or la gart chascun endroit soi
Selonc l'amour qu'il a à moi !
Quar selonc ce c'on m'amera,
Ainsi chascun la gardera. ».

[L'acteur annonce le discours de Charité].

« Seigneurs, or avez vous ouï,
Par cest escrit qu'ai lëu ci,
Comment Jhesus vous a amé

« Je, Ihesu*christ*, le fils Marie;
qui suy verité, voye et vie,
. . . . . .
ie fay mo*n* dairains testament,
à *que*il ie laisse fra*n*chement
à ceuls q*ui* sont ou val de pleur
et en la terre de labeur
le do*n*s de pais, c'est mo*n* ioweal,
to*ut* le milhe*ur* et le pl*us* beals
qui soit en ciel ne en terre
ne que nuls ne puit acquere :
c'est le ioweal de *que*il iadis
ie me ioweoie en pa*r*adis.
. . . . . .
C'est unc ioweal *qui* [fu] fourmeit,
fais et forgies et charpe*n*teit
de mo*n* pere, se*n*s cop ferir,
c'onq*ue* noise n'e*n* fist oyr.
. . . . . .
. . . . . .
Or le gard(e) chascu*n*s en ve*r*s soy
solo*n*c l'amour q*u'il* at à moy,
car solo*n*c ce q(*ue*) o*n*s m'amera,
cascu*n*s en soy le gardera. ».

CARITÉ

Sygneur, or aueis oy,
p*ar* cest escrit *que* veyeis chi,
come*n*t Ihesu*s* v*us* at ameit

« Nous, Jhesucrist, le filz Marie,
voie et veritet et vie (2),
. . . . . .
voelh envoiier me testament,
ou quel je laisse plainement
à chialz qui so*n*t ou val de ple*ur*
et en le terre de doleur
le don de pays, ch'est li iouialz
li pl*us* gratie*us*, li plus biaulz,
qui soit ne ou chiel ne en te*r*re,
car nul pl*us* biaulz il n'estoit guere :
c'est li jouiaulz de quoy jaudis,
je me jouay en paradis.
. . . . . .
Ch'est un jouiel *qui* fut don*n*és, [f° 148 v°
forgies et fais et carpentés
de mon pere, sans cop ferir,
sans noiese faire ne oïr.
. . . . . .
. . . . . .

[Le symbolisme de l'équerre n'est pas non plus expliqué dans le Ms. de Floreffe].

Signe*ur*, or avés vous oït, [f° 148 v°
p*ar* chest escript que j'ay lut chi,
coume*n*t Jhesus vo*us* at amet

v. 366. Il manque une syllabe.
v. 373. « doleur » effacé devant « labeur ».
v. 376. Il manque un pied. De même au vers suivant.
v. 380. L'intercalation après « qui » du verbe auxiliaire « fu », justifiée par l'original, est imposée à la fois par le rythme et le sens.
v. 388. L'intercalation du pronom « vus » rendrait le vers correct.

(1) Voyez une autre version de ce *Testament* dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ* qui, dans le Ms. de Floreffe, précède le *Pèlerinage de la vie humaine*, f° 119 r°.

(2) Il manque une syllabe, à moins de ne pas élider le « e » final de « voie ».

.Et son jouel vous a donné,

. . . . . .

Or vous dirai encor briefment
Pour quoi, atout ce testament,
Entre la table Moysi
Et entre vous mise me sui.
Savoir devez que aumosniere
Du relief (sui) et despensiere
[Sui] et (aus)si com vous a conté
Penitancë et sermonné
Que sans li aler n'i devez,
Se meffaire ne vous voulez,
Aussi (vous) di que, sans meffaire,
Ne (vous) devez sans moi là traire ;
Sans moi adeser n'i devez,
Se moi offendre ne voulez.

. . . . . .

A fin que je vous avise
Que au relief en nulle guise
Vous n'aprochiez ne ne venez,
Se le jouel de pais n'avez ;

. . . . . .
. . . . . .

[L'acteur parle longuement, puis rapporte la suite de son entretien avec Grâce Dieu].

« Que quiers-tu ci ? or voi-je bien
Quë il te faut aucune rien. »

« Certes, dis-je, tout voirement
Assez me faut, quar pas n'entent
Comment à tant de gent soufist
Ce relief qui est si petit,
Quar à moi seul ne *soufiroit*,
Se tex dix tans en i avoit.
Si vous pri que moi enseignier
En veulliez un pou et preschier. »

GRACE DIEU PARLE :

« Biaus amis, dist elle, or entent
Et ne t'ennuit, se longuement
Je te tieng pour toi enseignier,
Quar bien voi quë en as mestier.

et son ioweal *vus* at do*n*neit.

Encor vos dyrai(e) briefe*m*ent
por coy, atout ce Testa*m*ent,
entre la table Moysi
et entre vos mise me suy.
Sauoir deueis *que* almonier
de relief suy et dispe*n*sier.
Et ensi com(e) vos at co*n*té
Penitance et almonesteit
que se*n*s el aleir n'y deueis,
se meffaire vo*us* ne voleis,
ensi vos [di] *que*, se*n*s meffaire,
se*n*s moy ne vo*us* y debueis traire
ne adeseir vos n'y debueis,
se moy offe*n*dre ne voleis ;

et affin *que* ie vos auise
qui au relief, en nulle guyse,
vo*us* ne approchies et veneis,
se le ioweal de paix n'aueis !

GRACE DE DIEU *

Qui quiers tu chi ? or voy ie bie*n*
qu'il te fault aulcu*ne* rie*n*s.

LE PELERIN

Certe do*n*cq*ue* voireme*n*t
me fault il mult, car poi*n*t n'e*n*te*n*g
come*n*t autan*t* de gens suffler puit
che relief, q*ui* est si petit,
car à moy seul ne souffiroit
s(e) autan*t* X foy en y auoit.
Si *vus* prie que ense*n*gnier
m'en veulhies un peu et p*r*echier.

GRACE DE DIEU

Beals amis, or entens bie*n*
cest lechon et ne t'anuy, si ie te tien
lo*n*geme*n*t por toy ense*n*gnier,
car ie cognois *que* tu en as bie*n* mestier.

et sen jouiel vo*us* at donnet.

. . . . . .

Que vo*us* diray encor briem*ent*
po*ur* coy atout che Testam*ent*
entre le tauble et Moysi
et entre vo*us* miese me suy.
Sauoir deués *que* almoniere
dou relief suy et p*ar*chonniere
et ensi que vo*us* a contet
Penitanche et siermonnet (1)
que sans li aler n'i deués,
se meffaire vo*us* ne volés,
ensi vo*us* dis *que*, sans meffaire,
ne vo*us* poés là endroit traire.
Sans moy adeser n'i deués,
se moy offendre ne volés.

. . . . . .

A ceste fin que vous avise
que à relief, en nulle guise,
vo*us* n'aprochies ne ne tenés,
se le jouiel de pais n'aués ;

. . . . . .
. . . . . .

[Suite du discours de Charité et lon exposé de l'Acteur, comme dans l'ori ginal].

Que quiers tu chi ? or voi-ge bie
[f° 149 r
que ilh te fault aucune rin.

Et je li dich fiablement :
assés me fault car poi*n*t n'e*n*te*n*t
coume*n*t tan*t* de ge*n*s asoufit
so*n*t de che reliet si peti,
car à moy seul ne soufiroit,
se tel diis tans end i auoit.
Se vous pri(e) que moy ensignie
[f° 149 v
m'en voielhies un pau et prech*ier*.

GRASCE DIEX DIST :

Bialz amis, dist-elle, or entent
et ne t'anoist se longheme*n*t
te tieng po*ur* toy à ensignier,
car b*ien* voy que t'en as mestier.

v. 399. Lisez : « admonesteit ». Le copiste a pensé à « almonier », qu'il venait d'écrire.
v. 402. Il est nécessaire de suppléer « di » après « vos ».
v. 412. Il manque une syllabe.
v. 414. Il y a au moins une syllabe de trop. « Puit » est dans la marge à droite avec un signe d renvoi.
v. 420. Il manque une syllabe.
v. 421. « Cest lechon » a été interpolé par notre arrangeur, pour éclaircir le sens, mais au mépri de la prosodie.
v. 423. 11 syllabes.
* « Le Pelerin » effacé devant « Grace de Dieu ».

(1) Pour que le vers soit correct, il faudrai ne pas élider le « e » final de « Penitanche ».

Ce relief ci qui est donnez,
Une heure est char et sanc nommez,
Une autre est dit et pain et vin,
Qui est viande à pelerin.
Char et sanc est en verité,
Mais pain et vin est figuré ;
Et bien est voir qu'il fu jadis
Et pain et vin, mais tu veïs
Qu'en char et sanc il fu mué
Par Moysen à qui j'aidé,
Par quoi Nature à moi tença
Et malement s'en courrouça.
Pain et vin donc, se le nomme,
Je t'avise et si te somme
Que char et sanc soit entendu
De toi et fermement crëu ;
Ne ce ne te doit pas mouvoir
Quë au taster et au vëoir,
A l'oudourer et au gouster
Et pain et vin te puet sembler,
. . . . . .
Aussi te di : (que) se te fies
Es quatre sens et apuies,
Du tout decëu tu seras,
Quar folement tu cuideras
Que de la char ce soit pain blanc
Et que vin pur ce soit du sanc,
Si ques jà le voir n'en aras
Par ces III sens ne saras.
A l'ouïr te faut apuier,
Croire du tout et toi fier,
Par li la verité saras
Et par li t'en enfourmeras.
. . . . . .
C'est le pain dont repëu sont
Tout li angre qui u ciel sont,
C'est le pain que doivent metre
Les pelerins en *l'*escherpe.
. . . . . .
L'oïr en aprent seulement
Et en baille l'enseignement.
. . . . . .
Charité qu'as ouï parler,
N'a pas granment, et sermonner,
. . . . . .

GRACE DIEU PARLE :

Elle le grain en apporta

Tu dois entendre *que* ce relief *qui* est [donné
est, aucune foy, char et sanc nomé,
autre foy est il appellé pain et vin,
qui est viande à pellerin.
C'est char et sanc en verité,
mains pain et vin est figureit,
et voir est que fu iadis
en pain et vin, mains tu veïs
en char et sanc mueir de vray
par Moysen *que* ie aydaie,
par quoy Nature à moy tencha
et mult forment s'en corocha.
Pain et vin doncque si le nomme,
je t'en aduise et si te somme
que char et sanc soit entendu
de toy et fermement creyu.
Que à tansteir ne à veioir
ne ce ne te doit pas mouoir ;
à odoreir ne à gosteir,
et pain et vin te peut sembleir.
. . . . . .
Ossy te dis *que* se te fies
en ces IIII sens ne affie,
de tout deceu tu en seras,
car folement tu quyderas
de la char *qui* (1) ce soit pain blanc
et *que* vin pur(e) ce soit de sanc.
Si *qui* là le voir ne saras
par IIII sens ne percheu(e)ras.
Al oyr te fault apoyer
et de tout croir et toy fieir
et la verité en saras,
car par luy t'en enformeras.
. . . . . .
C'est le pain dont repassus sont
tous ly angle de ciel amont
et *que* pellerin, por erreir,
en l'esquerpe doiuent porteir.
. . . . . .
L'oyr en aprent seulement
et en bailh[e] l'ensegnement.
. . . . . .
Carité, q(ui) as oyu parleir,
n'a pas granment, et sermoneit,
. . . . . .

le grain el aporta

Chis relies chi, *qui* est donnés,
une heure en char et sanc mués,
une heure dis et pain et vin,
qui est donnés à pelerin.
Char et sa[n]c est en verité,
en pain et en vin figuré,
et bien est voirs *que* fut jaudis,
che sces-tu bien, et pain et vin,
qu'en char et en sanc je muay
pour Moyse, que je aiday ;
pour coy Nature à moy tencha
et folement se courecha.
Dont, se pain et vin tu le nome,
je t'auise et ausi te somme
que char et sanc soit entendus
de toy fermement et creüs ;
ne che ne te doit pas mouuoir
que à tanster ne au veoir,
à oudorer ne à ghouster,
te doie char et sanc sambler.
. . . . . .
Ausi te dis, se tu te fies
en ches IIII sens et apuies,
de tout decheüs tu seras,
car folement tu entend(e)ras
que dele char che soit pain blans
et *que* li vins ausi soit sans,
si que le voir jau n'en saras.

Al oïr t'en apoieras,

par luy le verité sauras
et par luy t'en enfourmeras.
. . . . . .
Ch'est le pain dont repeüt sont
tous li ang(e)le dou chiel amont. [f° 150 r°
Porter le doient pelerin
en leur escierpe par chemin.
. . . . . .
Li oïr l'aprent seulement
et en donne l'ensegnement.
. . . . . .
Carité t'as oït parler,
n'a pas lonc tamps, et sermoner,
. . . . . .

et le grain elle en aporta

v. 424. 13 syllabes. On sent de nouveau l'adroite main de l'arrangeur.
v. 425. 10 syllabes.
v. 426. 11 syllabes.
v. 430. Le mot [bien] manque.
v. 431. « veïs », passé défini, a deux syllabes.
v. 440-1. Remarquez l'interversion de ces deux vers.
v. 446. Une syllabe de trop, car « deceü » en a probablement trois.
v. 452. Dans le manuscrit, les vers ont été d'abord disposés comme suit : 452, qui commence la ligne ; 454, qui la termine ; 453, qui commence la ligne suivante et 455, qui la finit. Le copiste a, par des signes d'interversion, rétabli l'ordre que nous donnons ici.
v. 463. « sermoneit » est une faute ; lisez ; « sermoneir ».
v. 464. Il n'y a que 6 syllabes.

Du ciel en terre et le sema.
La terre où *sema*, aree
Onc(ques) ne fu ne labouree ;
Par chaleur de soleil i crut
Et par rousee qui i chut.
Charité engrangier le fist
Et en grange estrange le mist.
Plusieurs bateurs (la) le trouverent,
(Et) le batirent et vanerent.
. . . . . .
Au moulin apres porté fu
Et desguiseement moulu,
. . . . . .
Quant moulu ot ainsi esté,
Adonc s'avança Charité
Et vout devenir fourniere
Pour *pain faire* et boulengiere.
. . . . . .
Mais tant y a que li tourner
A son vouloir ne paneter
Ne savoit pas, dont li pesa,
Mes de rien ne s'en esmaia,
Quar te dirai qu'il en avint :
D'une mestresse li souvint
Qui estoit la plus soutille
Qui fust en bourc ne en ville.
Sapience nommee estoit
Par tout où en la connoissoit.
Rien n'estoit c'on penser pëust
Que tantost faire ne scëust,
. . . . . .
Et pour ceste soutilleté
En souvint il à Charité ;
. . . . . .
Sapience ce pain tourna
Et le pestri et le moula ;
Ainsi com Charité li dist,
Ainsi du tout elle le fist,
Et encor plus soutilment
Elle le fist et sagement ;
. . . . . .

[Nature humaine envoie son clerc Aristote auprès de Sapience. Celui-ci apparaît dans la Moralité sans aucune transition].

ARISTOTE PARLE :

« A vous, dame Sapience,
M'envoye Nature parler

de ciel en terre et le semma.
Oncque ne fut labeuree
la terre ne ahanee,
mains par chaleur de soleal cruyt
et par rosee qui y cheut.
Carité engrangier le fist
et en grangne estrangne le mist.
Plusseur bateur là le trouverent,
qui le batirent et le vanerent.

Au molin apres porté fut
et desguiseement molut.

Quant molu ot ensi esté,
adont s'auancha Carité
et se veult deuenir fornier[e],
por fair[e] pain à sa manire ;

mains tant y a qu'el[e] torneir
à son voloir ne paneteir...

Or te dyrai(e) qu'il en auient :
une maistresse luy soruint,
qui bien estoit le plus soubtilh,
qui fust ne en bois ne en vilh.
Sapience nomee estoit ;
par tout, bien ons le cognissoit,
ne riens penseir nuls ne pewist
que tantoust faire ne sewist

et, por sa grand(e) subtilité,
en souient il à Carité.

Sapience ce pain tourna
et le prestit et le melha.
Si come (come) Carité luy dist,
ensi de tout el[e] le fist ;
encor[e] plus subtillement
le fist et plus discretement.

ARISTOTE

A vos, ma dame Sapience, m'envoie
[Nature parleir

dou chiel, en terre le sema.
Li terre fut moult bien arousee (1),
onques puis ne fu labouree.
Par le chaleur dou soleil crut ;
pluiseurs le seuent, et bien crut...
Carité engragnier le fist
et en graigne estraigne le mist.
Pluseurs bateur là le trouuerent
qui le batirent et vanerent.
. . . . . .
A moulin apres portés fut
et par grant angoisse molut.
. . . . . .
Quant moulut ot ensi estet,
adonc s'auanchat Caritet,
qui, pour che, volt estre fourniere
de faire pain à boulengiere.
. . . . . .
Mais tant y a que luy tourner,
à sen voloir, ne panneter
ne le sauoit, dont li pesa,
mais de riens ne s'en esmaia.
Or te diray que il avint,
d'unne maistresse li souuient,
li quelle estoit li plus subtille
qui fuist ne en bourc ne en ville.
Sapienche nommee estoit,
par tout où on le cognissoit ;
riens n'estoit c'on penser peuist
que tantost faire ne seuist

[fol. 26 r°] et pour ceste subtilité,
en souuient ilh à Carité.

Sapienche che pain tournat [f° 150 v°]
et le presti et le molat ;
si comme Caritet li dist,
ensi de tout elle le fist
et encor plus subtilement,
elle le fist si sagement ;
. . . . . .

COUMENT ARISTOTTE ARGÜE A SAPIE[N]CHE DOU SACREMENT.

. . . . . .
A vous, me damme Sapienche,
m'envoie Nature parler,

v. 2888. Var. : « prestit » ms. M.

v. 466. 7 syllabes. De même le suivant.
v. 469. Il y a probablement une syllabe de trop.
v. 473. Une syllabe de trop.
v. 481. La phrase reste inachevée.
v. 485. « en vill » effacé après le premier « ne » ; « en vilh » a été écrit un peu au-dessus de la ligne à droite, avec un signe de renvoi.
v. 493. « Prestit » pourrait bien être le résultat d'une confusion entre « pestrit » de l'original et « presta » (apprêta).
v. 498. Ce vers, avec le suivant, forme une seule ligne. Le double trait vertical de séparation est après « parleir». Si on considérait « A vos, ma dame Sapience » comme un vers, qui serait d'ailleurs correct, celui-ci ne rimerait avec aucun autre. On voit donc encore une fois combien notre arrangeur ou notre copiste a peu le sens de la versification.

(1) « moult » est probablement de trop.

Pour vous vos mesproisons monstrer.
Mont li desplaist qu'ainsi quassés
Ses ordenances et mués
Et aussi ne me plest (il) mie,
Combien que (vous) soiés m'amie.
Ja pour vous ne le lesserai
Que n'en die ce que j'en sai :
Bien savez que n'est pas raison
Que le vaissel ou la maison
Mendre soit de ce qui est ens.
D'autre part, se, par argumens,
Je faisoie la gent cuidier
D'un grant palais ou d'un moustier
Que ce fust un tournoi petit,
Pou priseroient voir mon dit
Li saige et m'en moqueroient
Et (pour) sophiste me tenroient.

Ces choses ci fait vous avez
En ce pain qui est desguisés,
. . . . . .
[Et] encor plus ce me desplaist
Et Nature pas ne s'en test
Que ma maxime approuvee
Fausse[e] avez (et) reprouvee.
Oncques mais voir parler n'oï
Ne en ma vie je ne vi
Quë un tout, quel quë il f[ë]ust,
De sa part greigneur ne f[ë]ust,
Mes, la partie, ce savez,
Aussi grant com son tout avez
Fait, qui est grant mespresure
[En]contre moi et (contre) Nature.
. . . . . .
Or, gardez quel response ara
celle qui envoié m'i a ! »
. . . . . .

SAPIENCE PARLE :

« Amis, dist el(le), qui me claimes
Amie pour ce que (tu) m'aimes,
— Et en ce n'as tu rien perdu,

por *vus* default remostreir,
car *mult* luy desplaist *que vus* ensi
et ses ordena*n*ce muez [cassez
et ensi ne me plaist il pas bi*en*.
Co*m*bi*en que vus* soyes m'amye,
ià por *vus* ie ne laiseraie
que n'en die ce *que* i'en say.
Bi*en* saueis *que* ce n'est pas rayso*n*
que le vaseal ou le mayso*n*
soit menre de ce qui est dede*n*s.
D'aultr*e* p*ar*t se, p*ar* argume*n*t,
ie faisoye les gent cuydier
. . . . . .
que ce fust 1 petit denir,

les sage *gens* s'ens mocq*ue*roie*n*t
et mes argume*n*t mespr*e*seroie*n*t.

Cest cose[s] yci fait aueis
en cest pain q*ui* est desguyseit
et encor pl*us* me desplaist
ne Nature pas ne s'*en* tait.

Oncq*ue* mais p*ar*leir n'oy
ne iamais en ma vie ne vy
que unc tout, *quei*lconq*ue qu'i*l fust,
d'*un*e des p*ar*s pl*us gr*a*n*t ne fust ;
mai*n*s une p*ar*t, come sçaueis,
ensi gr*a*nd co*m*me to*u*t aueis
fait, q*ui* est m*ult* gr*a*nd(e) mespr*i*sure
co*n*tre moy et co*n*tre Nature.

Regardeis q*uei*l respo*n*se ara
cel q*ui* envoyé chi moy at ?

SAPIE*N*CE

Amis, qui me clameis
amie, por ce q*ue* (vos) m'ameis,
à ce si n'as tu ri*en*s p*er*du,

pour vous mesproisons amoustrer.
Moult li desplaist qu'ensi quasés
ses ordenanches et mués
et ausi ne me plaist il mie,
combien que vous soiies m'amie ;
jau por che ne [le] laisseray
que n'en die che que j'en say.
Bien saués qu'il n'est pas raison
que li waisiaulz ou li maison
soient menre que che qu'est ens.
D'aultre part se, par aulcuns sens,
ou d'un palais ou d'un moustier,
dont nulz ne se doit enmaiier,
que che fuist un denier petis (1),
pau priseroit on voir mes dis ;
li saiges (et) trop pau me creroient ;
pour fau prophete me tenroient.

Et ches choses faittes avés
En che pain qui est deguysés.
. . . . . .
Et encor plus me desplaist (2), [f° 151 r°
et Nature point ne s'en taist,
que men maxime, bien esprouee (3),
fausee aués et reprouuee.
Onques mais voir parler n'oy
ne en me vie je ne vy
que uns tous, toupetis qu'il fuist,
plus grans que unne pars ne fuist.
Mais le partie, che saués,
aussi grant que le tout avés
fait, qu'est tresgrant mespresure (4)
contre moy et contre Nature.
. . . . . .
Or gardés quel(le) response ara
celle qui chi envoiiet m'a ?

Amis, dist elle, qui me claimes
amie, pour che que tu m'aimes,
et en che n'as tu riens perdus,

v. 499. Il manque une syllabe.
v. 500. 11 syllabes.
v. 502. 9 syllabes à cause d'une maladroite correction de l'arrangeur, « pas bien » pour « mie », correction qui d'ailleurs supprime la rime.
v. 506. Un pied de trop.
v. 508. Il y a une syllabe de trop résultant probablement d'une correction malheureuse : « dedens » pour « ens ». Entendez : que le contenant soit moins grand que le contenu.
v. 511. Ce vers n'a pas de sens parce que le vers 2938 du *Pèlerinage* n'a pas été reproduit.
v. 513. Une syllabe de trop.
v. 516. Faut-il compter « encor[e] », 3 syllabes, ou ajouter un mot ?
v. 517. Le texte de l'original est plus naturel que cette phrase raccourcie.
v. 518. Il manque un pied.
v. 527. Il est probable qu'il faut corriger « cel[e] » et supprimer « (chi) ».
v. 528. La formule narrative étant laissée de côté, il n'y a que six syllabes au lieu de huit.

(1) Il manque évidemment un vers, ce qui rend la phrase incompréhensible.
(2) Il manque une syllabe, probablement « ce ».
(3) Une syllabe de trop.
(4) En écrivant « qu[i] », le vers deviendrait correct.

Que, par ce, t'est tout bien venu — car mult de bien te sont venu. — car, par che, t'est bien avenus.

. . . . . .

Que II escolles tins jadis — Car II escolle tiens iadis, — Que II escolles tieng jaudis
Es quieux toi et Nature apris ; — là où Nature et toy apris. — où toy et Nature apris (1).

. . . . . .

En l'une aprenoie à ouvrer — En l'une, apprendoie à ouureir — En l'unne, aprendoie à ourer
Divers ars et exerciter, — diuers(e) ars et exerciteir — diuiers ars et exerciter,

. . . . . .

Et en celle fu premiere — et, en ycel[e], fut, premire, — et en icelle fu, premiere,
Dame Nature (m)'escoliere. — damme Nature m'escolier[e]. — damme Nature m'escolliere.
Là l'enseignai jë et apris — Là luy ensegnai(e) ie et apris — Là li enseignay et apris
Nobles mestiers et bien soutis, — noble mestier et bien subtilh. — noble mestiers et subtis.

. . . . . .

En l'autre escolle, (j')enseignoie — En l'autre escolle, i'ensengnoie — En aultre escolle, j'ensignoie
L'entendement et (l'en)fourmoie — l'entendement et le formoie — l'entendement et enfourmoie
A argüer et desputer — à argüeir et disputeir, — à argüer et desputer,
Et à jugier et discerner — à iugier et à discerneir. — à iugier et à discerner.

. . . . . .

(Et) là estoit ma sage fille — Là estoit ma tres sage filhe — Et là estoit me sage filhe
Science, qui est (si) soutille, — Science, qui tant est soubtilh[e], — Sienche qui est moult subtilhe,

. . . . . .

Pour l'amour (de) la quelle estoies — por quy tu au iour là venois — Pour l'amour d'elle quelle estoies (2),
Es escoles et (i) venoies ; — as escolhe[s] et les hantois — es escolles et i venoies
Et tant fëis que sus que jus — et tant fist tu, que sus que ius, — et tant fesis que sus que ius
Qu'à mariage tu l'ëus. — q(ue) en mariage tu l'eüs. — qu'en mariage tu l'euise.
En celle escole je t'apris — En cel escol[e] ie t'apris — En ceste escolle je t'apris
Et là fus tu mon aprentis — et là fust tu mon aprendis — et là fus tu mes aprentis
Et là te furent revelez — et tu furent reuelé — et là te furent reuelés
De Nature tous les secrés, — de Nature tous les secreis, — de Nature tous li secrés,
Quar (quan) qu'à Nature aprenoie, — car ce qu'à Nature apprendoie — car quanques Nature aprendoit,
(Tan)tost apres le te disoie, — tantost apres le te dysoie. — tantost apres, le te disoit.

. . . . . .

Et quant tu donques et Nature — Et quant tu doncque[s] et Nature — Et quant tu donques et Nature
Avez esté (des)souz ma cure, — aueis esté desoubs ma cure, — avés estet desoulz me cure,
Qu'apris avez en m(es) escole(s) — et apris dedens mes escolle — qu'apris avés à mes escollez
(Et) biaus fais et belles paroles, — biaus fais et belle parole, — et biaulz fais et bellez parollez,
Së or me vëissiez errer, — meisme se me veys erreir, — se vous me veissies mes erer (3),
Si me deussiez vous deporter ; — si me dewissies vus deporteir. — se moy deuissies deporter.

. . . . . .

Aussi vous dy, se Diex vous gart, — Ensi, se Dieu vus gard, — Ensi vous di, se diex me gart, [f° 151 v°
Cuidiez vous or que tout mon art, — cuydies vos or que tout mon art — cuidies vous [or] que tout men art
(Et) tout mon sens apris vous aie — et tout mon sens apris vus aie ? — et tout me sens apris vous aie
Et (que) le mien tout donné aie — nenil ! car se tout i(e) y metoie, — et tout le mien donnet vous aie,
Sans quel que chose retenir ? — sens queilque cose retenir(e), — sans nulle chose retenir ?
Mal me feriez convenir — mal me feries contenir. — Mal me feriez contenir.

. . . . . .

Or me (dy), se merciere estoye — Or me dis, se merchier estoie — Or me di, se mierchiere estoie
Et une borse (te) monstroye — et une bourse te moustroie, — et unne bourse te donnoie,
La quel(le) donner te vousisse — la queil donneir ie te vausist — le quelle donner te vosisse,
Et (puis) apres je te dëisse : — et puis apres, ie disist : — et puis apres, je te desisse :
« Vois ci ce que je t'ay donné, — « Vois, cest[e] bourse t'ay donnet, — « Vesci che que je t'ay donnet,
Porte l'en ! quar c'est de mon gré. », — porte l'ent, c'est de mon greit ! », — porte l'ent, car ch'est bien mon gret ! »,

v. 538. Une syllabe de trop.
v. 552. Il manque un pied.
v. 559. Il manque une syllabe.
v. 561. Il faudrait supprimer « (vus) ».
v. 562. Il manque deux syllabes. Voyez l'original.
v. 571. « te » omis après « ie ».
v. 573. Il manque un mot d'une syllabe.

(1) Il ne faut pas élider le « e » final de « Nature ».
(2) Texte visiblement corrompu. Voyez l'original.
(3) Une syllabe de trop probablement.

S'ainsi *ert* que l'en portasses
Et (puis) apres dedens trouvasses,
Quatre flourins ou cinq ou six,
Te seroit-il pour ce avis
Que decëu de rien t'eusse
Ou (que) sophiste pour ce fusse ? »

se tu adoncque l'enportois
et apres ce, dedens trouois
quatre florin ou V ou VI,
te seroit il por ce aduis
que decheu de riens ne t'ewisse
ou que kunquie de ce m'ewisse ?

s'ensi estoit que l'enportaissez
et puis apres dedens trouuaissez
quatre florins ou V ou VI,
te seroit il pour che aduis
que de tout che riens ne te deuissez (1)
et que sophi[s]tes pour che fuissez.

ARISTOTE

« Certes, dist Aristote, non,
Mes me sembleroit un tel don
Estre plain de grant franchise,
(Et) d'onneur et de courtoisie. »

ARISTOTE

Certe, ma damme, non !
ançois me sembleroit le dons
estre plains de tres grant bonté,
de cortoysie et honesté.

ARISTOTE

Chiertes, dist Aristottes, non !
mais me sambleroit un biel don
et iestre plains de grant frankise
et de grant honeur adeuise.

SAPIENCE

« Certes, dist elle, aussi est il
Du pain que j'ai fait si soutil ;
Quar, dehors, je n'ai pas moustré,
Le grant tresor qu'ai ens bouté.
. . . . . .
Charité ainsi l'ordena,
qui des povres grant pitié a.
En ce n'a pas deception,
Mes fait de miseration.
. . . . . .
Or me di encor, je te pri,
Qui de mes fais m'argües si,
Qui dis que ce n'est pas raison
Que le vaissel ou la meson
Soit mendre de ce qui est ens,
Veis tu onques ne hors ne ens
De cuer d'omme la quantité ? »

SAPIENCE

Certe, ensi est il
de pain que i'ai(e) fait si soubtilh ;
car, dehors, ie n'ai(e) pas mostreit
le grant tresor qu'ay en bouté.
. . . . . .
Carité ensi l'ordenna,
qui des poure gent pité at.
En ce n'a pas decepcion,
mains fait de miseracion.
. . . . . .
Or dy encor, ie te prüe,
qui de mes fait m'argüez chi
et dist que ce n'est pas raison
qui le vaseal ou le maison
soit menre de ce qui est ens,
veys tu oncque hors ne ens
de cuer d'homme la quantité ?

SAPIENCE

Chiertes, dist elle, ensi te dis
dou pain que j'ay fait si subtis ;
car, dehors, je n'ay point moustré
le grant tresor qu'ay ens bouté.
. . . . . .
Chiertes ensi Diex l'ordena,
qui des poures gens pietet a.
En che n'at pas deception,
mais fait de amiration.
. . . . . .
Or me di encor, je t'en pry,
qui de meffait m'argües sy,
qui dis que che seroit raison,
que li vaisiaulz ou li maison
soit menre que che qui est ens, [f° 152 r°
vois tu onques, ne hors ne ens,
de cuer d'omme le cantité ?

ARISTOTE

« Certes, dist il, en verité,
Bien l'ai [je] vëu voirement. »

ARISTOTE

Ie l'ay bien veyu voirement.

ARISTOTE

Chiertes, dist il, en verité,
je l'ay bien veüt voirement.

SAPIENCE

« Or me dy, par ton serement,
Combien est grant à ton avis ? »

SAPIENCE

Or dont me dis
quant grande est il, à ton aduis ?

SAPIENCE

Or me dich dont, par ton ser(e)ment,
combien est grant, à ton aduis ?

ARISTOTE

« Certainement, dist-il, envis,
Un escouffle un pou affamé
En pourroit estre saoulé ;
Quar petit est, non mie grant. »

ARISTOTE

Unc eschoffe unc pau affameis
si en polroit estre soleis,
car petit est (et) non mie grant.

ARISTOTE

Chiertes, dist ilh, à envis (2),
un escoufle(s) un pau afamés,
n'en poroit iestre bien solés,
car petis est ne grans n'est mie.

v. 579. « kunquie », participe passé d'un verbe équivalent au v. fr. « conchier ». Le sens est : « que je me fusse jouée de toi ».
v. 580. Il manque deux syllabes.
v. 584. Il manque de nouveau deux ou trois syllabes, la formule « dist elle » ayant été laissée de côté.
v. 592. Il manque une syllabe.
v. 599-601. Nouvelle maladresse de l'arrangeur : il a voulu réduire 5 vers à 3. Le résultat est que deux vers, 598 et 599, ne riment avec aucun autre et que le vers 600 est amputé de quatre syllabes.
Au v. 602 « eschoffe » = v. fr. « escofle », milan.
v. 604. Vers qui n'a de nouveau pas de correspondant, rimant avec lui.

(1) Une syllabe de trop. On peut supprimer « tout ». Le texte est d'ailleurs corrompu.
(2) Il manque une syllabe.

SAPIENCE

Encor, dist elle, te demant
Se point ses sa capacité
Et de combien assasié
Ou saoulé estre pourroit
Ou quel chose li souffiroit ? »

ARISTOTE

« Certes, dist-il, li saouler,
Li remplir et assasier
Tout li monde pas ne pourroit,
Se tout à son vouloir l'avoit. »

SAPIENCE

« Or, faut-il (donc), dist Sapience
Que remplage à soufisance
Tu li truisses ou (que) faussee
Soit t'(en) autorité vulguee,
Par laquelle as prouvé et dit
Quë u monde n'a point de vuit,
Quar d'aucune chose il sera
Rempli ou vuidenge i ara. »

ARISTOTE

« De ce, dist-il, dirai mon dit,
Quar j'ai cuidié et encor cuit
Quë un bien qui est souverain
Si le devra faire tout plain. »

SAPIENCE

« Vraiement, dist el(le), tu dis bien
Et en ce ne mesprens de rien,

Mais il couvient que soit plus grant
Ce bien que li monde n'est grant

SAPIENCE

Sceis tu point sa capacité
ne de cobien rasazié
ne souleit estre polroit
et qucil choze luy souffiroit ?

ARISTOTE

Certe ie sai(e) bien que tout le monde
ne poroit pas le cuer d(e) 1 homme
souleir ne resassier
et de tout à son habandon l'ewist.

SAPIENCE

[suffissance
Or fault dont que re[m]plissement à

tu li troesue[s] ou que faussee
soit t(e) auctorité et anullee,
par la queil tu proesue[s] et dis
que à monde n'a point de wit,
car d'aulcune sera
remplis ou wydainge y ara.

[f° 26 v°]

ARISTOTE

Dame, de ce dirai(e) mon dit,
car i'ai(e) cuydies et cuyd(e) toudis
que unc bien qui est souerains
si le debu(e)ra faire tout plains.

SAPIENCE

Certe tu dis mult bien
ne en ce ne mesprens de riens.
Et coment est il mis
en unc ceuer qui est si petis ?
Mains il couient que plus grant soit
chieux bien qui estre ne poroit
tout le monde entirement
ossy auant come il s'estent.

Encor te demand(e) que me die
se tu ses se capachité (1)
et dis de combin alassé (2)
ou quelle chouse li fauroit
de coy saoulés iestre poroit (3) ?

ARISTOTE

Ciertes, dist ilh, luy saouler
et bien remplir et assaser
tous li mondes paus ne poroit,
se tout à sen voloir l'auoit.

SAPIENCE

Or faut il dont, dist Sapienche,
que remplage aist à souffisanche
et dont li truise et que fasee
soit mon entente et anulee,
par le quelle as prouet et dit
qu'ens ou monde n'a point de wit.
D'aucunne chose emplis serat
ou grant widenge il y aurat.

ARISTOTE

De che, dist il, diray men dit,
car j'ay cuidiiet et encor cuit
que uns hons qui est souuerains
deu(e)rat faire qu'il soit tous plains.

SAPIENCE

Chiertes, dist elle, tu dis bien
et en che ne mesprens de rien.

Mais ilh fault que chilz bien par droit
soit plus grans que chilz mons ne soit

v. 3154. Var. M¹ : « widage ».

v. 606. Il faut peut-être corriger « co[m]bien », mais le wallon moderne dit « kibin ».
v. 607. Il manque une syllabe.
v. 609-619. Une syllabe de trop dans le premier ; une assonance en « on » pour le second ; sept syllabes au lieu de huit pour le troisième (611) ; deux syllabes de trop pour le quatrième (612); quatre pieds de trop pour le cinquième (v. 613) et absence de rime : on reconnaît la main de l'arrangeur. « Resassier : ewist » riment, dans sa langue, en « i ». « Suffisance » n'a pas même d'assonance correspondante.
v. 615. Une syllabe de trop, même si l'on élide l'« e » de « te ».
v. 618. Deux pieds de moins qu'il ne faudrait.
v. 624. Il manque deux syllabes.
v. 626. Deux syllabes manquent. On remarquera que ce vers et le suivant (627) se reproduisent plus loin (637-639) sous une forme très peu différente, mais ces différences, si petites soient-elles, suffisent à prouver qu'il n'y a pas là une simple méprise du copiste ; l'erreur, si erreur il y a, était déjà dans l'original qu'il a eu sous les yeux.
v. 630. Il manque une syllabe.

(1) Le texte porte : « capatiche ».
(2) Il manque une syllabe.
(3) Si « saoulés » compte pour 3 syllabes, comme dans le vers suivant, il y a un pied de trop.

Et ainsi enclos u monde
Ne pourra qu'il ne surunde. »

ARISTOTE

« Certes, dist-il, à ce pas bien
Ne puis contredire de rien. »

SAPIENCE

« Et comment, dist-elle, iert il mis
En un cuer qui est si petis ?
Dont convenra il par raison
Que mendre assez soit la meson
Que le bien qui sera ens mis,
Et ainsi sera faus tes dis.

Encor ce ci tout autrement
Te veul monstrer apertement :
Grece et Athenes as vëu
Et maintes foys y as gëu.
Or me di voir, s'il te souvient,
Combien l'une et l'autre contien',
Se mont y a d'estudians,
Et combien les citez sont grans ? »

ARISTOTE

« Certes, dist-il, bien me souvient
Que grans sont et qu'assez y vient
D'estudians et d'escoliers
Et de gens de plusieurs mestiers »

SAPIENCE

« Or me di, dist elle, où as mis
Toutes ces grandeurs que me dis ? »

ARISTOTE

« En ma memoire mis les ai, »
Dist-il.

Dont ensi enclous estre ou monde
ne poura qu'il ne souronde.

ARISTOTE

Certe[s] ad ce pas bien
ne puis contredire de riens.

SAPIENCE

Coment doncque sera il mis
en 1 cuer qui est si petit ?
En ce cas fault dire, par raison,
que menre asseis soit la maison
que le bien qui dedens sera mis
et par ensi sera faulx ton dis.

Et encor tout aultrement
ie te weulh mostreir clerement :
Grece et Athene[s] as veyu
et maintefois y as geü.
Or respons s'ilh te souient
combien l'unc et l'autre contient
et combien ilh y a d'estudians ?

ARISTOTE

Certe, il me souient bien de tant
q(ui) ycel[e] II cité sont grand(e)
et que mult y a d'escolier
et d'autres gens de plusseur mestier.

SAPIENCE

Or me respons, où tu as mis
tout ces grandeur que tu me dis ?

ARISTOTE

Certe, ie saye bien
q(ue) en ma memore les ay mise.

grans et, ensi enclos ou monde,
ne pora que il ne souronde.

ARISTOTE

Et coument, dist il, iert il mis (1)
en un cuer qui est si petis ?
Dont conuenrat il, par raison,
que menre assés soit le maison
que li biens qui ens serat mis
et ensi serat faulz ses dis.

Encor(e) chechi tout aultrement
te voelh moustrer evidamment.
Gresse et Athenes as veüs
et maintes fois y as leüs.
Or me dis voir, se t'en souuient,
combin l'une et l'autre contient,
et moult y at d'estudians,
et combien les cités sont grans ?

ARISTOTE

Que grans sont et assés i vint
d'estudians et d'escolliers (2).

SAPIENCE

Or me dis, dist elle, où as mis
touttes ches grandeurs que je dis ?

ARISTOTE

Tu diras, chiertes bien le say,
en me memore mis les ay.

v. 633. Il manque une syllabe. Le sens de ce passage est clair : Le monde ne peut remplir le cœur de l'homme ; le souverain bien le peut seul, a dit Aristote. Dès lors, observe Sapience, le souverain bien est plus grand que le monde (v. 628-631) et il ne pourrait y être contenu sans en déborder (632-633). Donc, conclut Sapience, voici un cas où le contenu (le souverain bien) est plus grand que le contenant (le cœur humain).
v. 634. La formule narrative « dist-il » ayant été laissée de côté, le vers se trouve de nouveau amputé de deux syllabes.
v. 638. Une syllabe de trop : de même aux deux vers suivants.
v. 642. Il manque un pied.
v. 646. Il manque une syllabe.
v. 648. Probablement deux syllabes de trop. La suppression d'un vers de l'original laisse ce vers sans correspondant qui rime avec lui, à moins qu'on ne considère qu'il rime avec les deux suivants.
v. 652. Une syllabe de trop.
v. 655. Ce vers n'a que cinq syllabes. La formule narrative de l'original n'a été remplacée par rien. De plus, il se trouve isolé au point de vue de la rime. Il en est de même du suivant.

(1) La réplique d'Aristote a été passée par le copiste. Il faudrait lire « dist elle ».
(2) Il y a évidemment deux vers passés. Cette phrase est une réplique d'Aristote.

SAPIENCE

« Certes mont bien le sai,
A Sapience respondu,
Et pour ce me conclurras tu,

Se memoire est en ta teste,
Qu'en mendre lieu que n'est (ta) teste
As encloses deux cités grans
Avec touz ses estudians.

SAPIENCE

Et por ce me concluras tu à ce que
[ie weoulh opposeir,
car ce te weulh dire et mostreir
que la memore est en la teist[e] ;
dont, as tu dedens, solonc mon texte,
enclous[es] II cyté tres grand(e)
aueuc tous les estudians.

Se memore en te tieste est (1)
et memore trop plus grant est,
chechi te prueve apiertement
que tu as mauais argument.

ARISTOTE

Certe, dame, vos dit vray et bien ;
à ce ne contredis de riens.

SAPIENCE

En la prunelle de mon eul,
Ce ci aussi monstrer te veul :
Regarde (la) com est petite
(Et) toutevoies ens habite
Toute ta face entierement,
Si com pues voi(e)r apertement,
Aussi regarde en un mirour,
Ta face y verras et son tour ;
. . . . . .

Cecy ensi mostreir tu weulh
par le prunelh[e] de mon oeyulh.
Regarde, come elh est petit[e]
et tout[e] foy la face habite
dedens tout entirement,
come, par toy misme, le puis veyoir
Ainsi regarde en 1 myroir,
ta fache y veras apparoir !

Chechi ausi moustrer te voelh
en le luscette de ten oelh.
Esgarde comme elle est petitte
et toutte[s] voie[s] ens habitte
uns païs tous entirement,
si com(me) pues vir apertement.
Ausi regarde(s) en 1 miroier
te fache vieras apparoier.
. . . . . .
. . . . . .

ARISTOTE PARLE :

« Or me dites, dame, dist il,
Qui l'engin avez si soutil,
Entendez vous que locaument,
Vertuaument ou autrement,
Soient mises *celles* choses
Es lieus qu'avez dit et (en)closes,
Quar, selonc ce, (je) respondroie
Ou selonc ce (je) me tairoie. »

ARISTOTE

Dame, or me dit,
qui l'engien aueis si soubtilh,
entendeis vus que localment,
virtual(e)ment ou aultrement
soient mise tout[es] ces chose
ens lieu qu'aueis dit et enclouse ?
Car, solonc ce, responderoie
ou solonc ce, ie me tayroie.

Or me dittes, damme, dist ilh, [f° 152 v°
qui l'engien avés si subtil,
entendés que localement,
viertueusement ou aultrement (2)
soient mieses touttez cez chosez
es lieus qu'aués dit et enclosez,
et, selonc che, je respond(e)roie
où je pauroie ou me tairoie.

SAPIENCE PARLE :

« Certes, dist elle, locaument
N'entent je pas, mes autrement.
Vertuaument entent li un

SAPIENCE

Certe localment
n'entens ie pas, mais aultrement.
Vertual(e)ment entendent unc

SAPIENCHE

Chiertes, dist elle, local(e)ment (3)
n'enten-ge point, mais aultrement.
Viertueusement enteng les unnes (4)

v. 657. Ce vers de 16 syllabes est naturellement dû au talent du copiste ou de l'arrangeur, qui, ne pouvant maintenir le vers narratif « a Sapience respondu » a simplement allongé le vers « Et por ce me concluras tu » pour le faire rimer avec le suivant. Sans doute on peut aussi supposer que le double trait de séparation a été oublié et que trois vers occupent exceptionnellement une ligne, mais alors avec quoi rime concluras-tu ?
v. 660. Une syllabe de trop.
v. 663. Une ou deux syllabes de trop. Ces deux vers que l'original n'a pas, du moins à cette place, sont à peu près la reproduction des vers 634-635.
v. 669. Il manque une syllabe.
v. 670. Il y a 12 ou 13 syllabes.
v. 673. Quatre syllabes au lieu de huit. Voyez v. 687, note.
v. 681. Il n'y a que cinq syllabes, parce que la formule narrative a de nouveau été laissée de côté, sans compensation.

(1) Pour que le vers soit complet, il faut s'abstenir d'élider l'« e » final ou de « memore » ou de « tieste ».
(2) Une syllabe de trop.
(3) Remarquez que, six vers plus haut, « localement » compte pour 4 syllabes.
(4) Une syllabe de trop.

Et imaginaument aucun,
Et representativement
Aucunes des choses entent ;
Et si ne *puet* il [jà] chaloir
De ce ci maintenant savoir,
. . . . . .
Si ques voiz ci ma responce !
Si tu veus, si la renonce
A Nature, la chamb(e)riere
Grace (de) Dieu et m'escoliere,
Quar pour li rien ne lairoie
De ce que faire vourroie.
Pour Charité tous jours ferai
Quanque je plaire li saray.
. . . . . .

ARISTOTE PARLE :

« Vraiement, dist (il), j'aperçoif bien
Qu'à vous je ne gaignerai rien.
Miex vaut assez moi en aler
Que contre vous plus argüer.
Je m'en vois ; ce que vous voulez,
Faites ! bon congié en avez. »

L'ACTEUR PARLE :

« Dame, dis je, de cuer vous pri
Que de ce relief Moïsi
Vous me veuilliez faire donner
Pour mon vuit cuer assasier.
Lonc temps a à vuidenge esté
Ne oncques ne fu saoulé,
Quar pas encor il ne savoit
De quoi emplir on le devoit. » —

GRACE DIEU PARLE :

« Certes, dist el(le), ta requeste
(Je) ne tien pas à deshonneste,
Mont t'est ce pain necessaire
Au voiage qu'as à faire ;
Quar avant que puisses venir
Au lieu où tu as ton desir,
Par mont mauvais païs ira
Et mauvais hostiex trouveras,
(Si) que(s) souvent mesaise aroies,

et ymaginent aulcuns
et ossi representamment
aucuns cest[e] coze entendent.
Se ne puit il pas mult chaloir
de cecy maintenant sauoir ;
. . . . . .
et se tu weuls, si le raporte à mon escolire
qui de Grace de Dieu n'est que chambe-
[rier[e],
car por el riens n'en laisseroie
à faire ce que ie volroie,
anchois tous iour por Carité feraie
ce que ie sarai(e) que luy plaira.
. . . . . .

ARISTOTE

Vrayement, ie apparçoy bien
que ie ne gaingneroie riens
à disputeir contre vos et mielx m'en
que contre vus plus argüer. [vault aleir
Si fait tout ce qu'el vus plaira,
car ie m'en voys sens delayse.

LE PELERIN

Dame, de cuer hublement vus prüe
que de ce relief Moysi
vos me weulhics faire donneir
por mon wit corps rasazier.
Longe doncque auoie esteit
q(ui) oncque n'auoie esté soleis,
car encor pas ne sauoie
de quoy emplir ie le debuoie.

GRACE DE DIEU

Certe, bone est ta request,
je ne le tien point à deshonneist,
car mult est ce pain necessaire
au voyage que tu weuls faire,
car ains que puis[ses] paruenir
au lieu où tu weulx paruenir,
par mult de maluais pas yras
et maint(e) mal host te troueras
et que souent mesaisse arois,

Et ymaginal(e)ment les aultres
et representatiuement
aulcunnez des chosez j'entent,
et se ne toy peuïst chaloir
de chechi maintenant sauoir.
. . . . . .
Par coy me response veschy
et se tu voelz, se le redy
à Nature, le chamberiere
de Grasce Dieu et m'escoliere,
car pour li riens je ne lairoie
à faire de che que voroie ;
pour Carité tous jours feray
quanques je plaire li saray.
. . . . . .

CHI REQUIERT LI PELERIN *qu'il* [f° 153 r°
PUIST AVOIR DE CHE PAIN :

Damme, dic je, de cuer vous pry
que de che relief Moysy
vous me voielhies faire bailhier
pour men wyt cuer rasasier.
Lonc tamps à wydenge at estet
ne onques ne le vich saoulet,
car point encor ilh ne sauoit
de coy emplir on le deuoit.

Chiertes, dist elle, te requeste
ne tieng point à deshonieste (1),
car moult est chis pains necessaire
à voiage que as à faire,
car avant que puisses venir
à lieu où tu as grant desir,
par moult de mais pas passeras
et moult (de) mais ostelz trouueras
par coy souuent mesaise aroies,

v. 684. Il manque une syllabe.
v. 686. « entendent » est une faute au point de vue de la rime.
v. 689-690. Ces vers ont respectivement 13 et 11 syllabes et sont le résultat malheureux de la réduction de trois vers de l'original (3284-3286) à deux.
v. 693. Deux syllabes de trop.
v. 694. Un pied de trop. La modification au texte de l'original a entraîné la perte de la rime.
v. 697. Treize syllabes.
v. 699. Peut-être faut-il lire « qu'il » ?
v. 700. Il manque une syllabe et la rime, à cause d'une modification maladroite du texte primitif.
v. 701. Cette fois-ci la formule narrative a été remplacée, mais par un mot trop long d'une syllabe.
v. 709. Il manque une syllabe.

(1) Il faut suppléer « je ».

Se ce pain-ci (tu) ne portoies,
Et pour ce mon congie tu as
De penre le, quant tu vourras ;
. . . . . .
Que tu aies trestout avant
Ce qu'as demandé par devant.
C'est l'escherpë et le bourdon
Des quiex te dis qu'en ma meson
Tout à temps t'en pourverroie,
C'estoit quant monstré t'aroie
Les belles choses de dedens
Que ne voient pas toutes gens.
. . . . . .
L'escherpe et le bourdon avras
Toute les fois que tu vourras,
Et puis si pourras (du) pain metre,
Si tu veus, dedens t'escherpe
Et apres com bon pelerin
Toi mettre à voie et à chemin. »

se de cestuy pain n'en portois ;
et, por ce, bons congie tu as
de le prendre, quant tu volras.
. . . . . .
Mains, que tu ay trestout auant
ce que tu m'as demandé par deuant,
ce est l'escerpe et le bourdon,
dont ie te dis qu'en ma mayson,
tout à temps, ie t'en porueyroie,
et c'estoit quant mostré t'aroye
les belhe choze de dedens,
que ne voyent pas tout[es] gens.
. . . . . .
L'escerpe et le bordon aras
tout[es] les foy que tu volras,
puis se poras de pain bouteir
dedens l'escerpe por porteir
et puis, come bons pelerin,
te poras tu mettre à chemin.

se de che pain chi tu n'auoies
et, pour che, de moy congiet as
de prendele, quant tu voras.
. . . . . .
Que tu aies trestout avant
che qu'as demandet endeuant,
che est le scierpe et le bourdon,
lesquels tu vis en me maison.
Je dis atamps les pourueroie,
quant moustret le tes auroie (1)
et les belles choses dedens
que ne voient pas toutte gens.
. . . . . .
Le scierpe et le bourdon auras,
toutte les fois que tu voras,
et puis se poras dou pain mettre,
se tu voes, par dedens de scierpe,
et puis comme boin pelerin
toy mettre à voie et à chemin.

L'Acteur parle :

« Dame, dis je, mon grant mercis !
C'est mes souhais et mes desirs.
Faites moi tost ce la avoir,
Quar j'ai grant fain de moi mouvoir.
Mont m'est tart que mëu soie
Et (que) me soie mis à voie,
Quar loins est la belle cité
Ou à aler sui excité. »

[Notre Moralité omet la longue description que fait ici l'Acteur (le Pèlerin) de tous les objets symboliques dont il sera question ci-après].

Le Pelerin

Dame, mult grant merchy !
car c'est mon souhait adeuis.
Faite le moy dont toust auoir,
car i'aie mult de me mouoir.
Mult me tard(e) qui meüs ie soye
et qui ie soy[e] mis à uoie,
car longe est la belle cyté
por où aleir suy excité.

Dame, di-ge, moult grant mierchis,
ch'est mon souhait et mon desirs,
faites moy tos chela avoir,
car grant fain ay de moy mouoir,
et tart m'est que meüs soie (2)
et me soie mis ale voie.
Moult est lonc le belle cité
où aler je suy excité.

[Ici une description et un commentaire des XII articles de la foi par Grasce Dieu.]

Grace Dieu parle :

« Vois ci l'escherpe et le bourdon
Que promis t'ai, je t'en fais don,
Mestier t'aront en (ton) voiage,
Garde les bien, si *iers* sage !
L'escherpe *est Foi* apelee,
Sans la quelle jà journee
Tu ne feras qui riens vaille,
Quar ton pain et ta vitaille
Doiz en tous temps dedens avoir,
Et se tu veus ce ci savoir
. . . . . .
Ceste escherpe est de vert couleur,
Quar tout aussi com la verdeur
Conforte l'ueil et la veüe,

Grace de Dieu

Voys chi l'escerpe et le bordon,
que tu promis ; or en fay dons.
Garde les bien, si feras que sage ;
mestier en aras ou voyage.
L'escerpe foy est appellee,
sens laqueil[e] iamais iournee
faire ne puis que riens te vailh,
car ton pain, ossy ta vitailh,
dois tu dedens tous iour auoir. [f° 27 r°]

L'escerpe est de verde coleur,
car tout ensi que le verduer
conforte l'oyeul et le veyue,

[f° 154 r°

Vesci le scierpe et le bourdon
que promis t'ay : je t'en fac don.
Mestier t'aront en ton voiaige,
gardes les bien, se feras que saige (3).
Le scierpe foid est apellee,
sans le quelle tu jau jornee
ne poras faire riens qui vailhe,
car tout ten pain et te vitailhe
dois tu tous tamps dedens avoir
et se tu voes chechi sauoir,
. . . . . .
elle est de moult boine couleur,
car tout ensi que li verdeur
reconforte l'oel et le vewe (4),

v. 721. Si l'on avait la forme attendue « ay[es] », il y aurait une syllabe de trop.
v. 722. Deux syllabes de trop.
v. 723. « l'escerpe » est la besace du pèlerin.
v. 735. Il manque les deux syllabes de la formule narrative.
v. 736. « a devis » a le sens de parfait. Cf. Godefroy, v° « devis ».
v. 738. Il manque un mot, probablement « fain », comme dans l'original, ou bien « gré ».
v. 745. Un pied de trop.
v. 751. Il manque un vers pour rimer avec celui-ci.

(1) Il manque probablement une syllabe.
(2) En ajoutant « ie » on compléterait facilement le vers.
(3) Une syllabe de trop.
(4) « vewe » ayant deux syllabes sans compter l'e final, il semble bien que le vers soit trop long d'un pied.

Aussi (te) di que foi agüe
Fait vëue d'entendement
Ne jà ne l'ame parfaitment
Ne verra, se ceste verdeur
Ne li preste force et viguer ;
Et pour ce, elle t'ara mestier
Pour toi en ta voie adrecier,
A ce que de loing tu voies
Le païs où tu t'avoies. »

ainsi tu dis que foy agüe
fait veüe d'entendement,
ne ià l'ame parfaitement
ne veyra Dieu, se la virdeur
n'a de foy et de Dieu cremur.
Por coy bien tu aras mestier,
en ton chemin, por toy aydier,
à la fin que, de plus longe, voye
tout le païs où tu t'auoye.

ausi te dich que foit agüe
fait veüwe d'entendement,
ne jau l'ame parfaitement
ne verat jau, se ceste oudeur
ne li preste forche et vigeur ;
pour che, celle t'aras mestier
en le voie pour radrechier
et pour che que de lonc tu voiez
le païs en coy tu t'auoies.

L'Acteur parle :

« Dame, dis jë, or me dites
De ces clochetes (ci) petites,
Pour quoi ainsi (sont) atachïes
Sont en l'escherpe et fichïes,

Des trois aussi que n'ont quë un
Martelet qui leur est commun. »

Le Pelerin

Dame, ie vus prie que vus me dit
des XII cloquete petit,
por coy ensi sont atachies
al escerpe et ensechies,

et par especiale des III
qui d(e) unc marteial font leur conroit.

Damme, dig jou, or dont me dittez
de ches clokettes petittes (1),
pour coy ensement atachies
sont en le scierpe et fichies :

des III ausi qui n'ont que un
batelet qui leur est commun.

Grace Dieu parle :

Certes, dist-elle, I tens jadis
Fu u point que l'escherpe fis
Qu'il soufisoit tout simplement
Croirë en Dieu parfaitement ;
Adonc estoit sans sonnetes
Ceste escherpe et sans clochetes.
Mes je te dis que mont d'erreurs
Sourdirent puis et max pluseurs.
Chascun en Dieu croire vouloit
Tout ainsi com il li plaisoit.
L'un (le) creoit en une guise
(Et) l'autre en l'autre, à sa devise,
Si com(me) bien tu le saroies
Se leur erreurs veu avoies.
(Et) ainsi estoit enlaidïe
Ceste escherpe et avillïe ;
Mais pour sa biauté recouvrer
Et pour toutes erreurs oster,
Et pour ce que une creance
Fust à touz et sans decevance,
Les douze apostres mis i ont
Ces XII cloches qui i sont.
. . . . . .
Ces XII clochetes si sont
Douze articles de foi qui sont
Les quiex (tu) dois fermement croire

Grace de Dieu

Certe[s] unc temps fut iadis,
quant ladit escherpe ie fis,
qu'il suffissoit tant simplement
croire en Dieu parfaitement ;
adonc n'estoient nulle cloquete
ne champonete ne sonnete.
Mains ie te dy que tant d'erreurs
sont sours depuis et de doleur
que chascuns, come il voloit,
sens peu de foy en Dieu creoit.
L'unc le creoit en une manire
et l'autre en 1 autre, à sa deuise,
si come bien tu le sarois,
si leur erreur veyus auois
et par ensi fut en vielhie
cest escherpe et en laydie.
Mais por sa beaulté recouureir
et por tout erreur osteir
et affin que la vray creance
fust à tous, sens decheuance,
les XII apostre mis y ont
les XII cloquete qui y sont.

Ces cloquete, tant tiens de moy,
les XII article de la foy
sont que tou(u)s crestiens doiuent croire

Chiertes, dist [elle], uns tamps jadis
fut, ou tamps que l'escierpe fis,
qu'il souffisoit tout simplement
croire en un Dieu parfaitement
et adont estoit sans sonnettes
yceste scierpe et sans cloquettez,
mais je te dich que moult d'erreur
sordirent puis et mal pluseur.
Cascun en Dieu croire voloit
trestout ensi qui li plaisoit.
Li uns creoit en unne guise,
li autre un autre à sa deuise,
si comme bien tu le saroies,
se leur erreur veüt avoies.
Et ensi estoit enlaidie
yceste escierpe et delasie.
Mais pour se biautet recourer
et pour touttes erreur oster
et pour che que unne creanche
fuist à trestous sans decheuanche,
li XII aposte miese i ont
les XII clokettes qui i sont (2).
. . . . . .
Ches XII clokettes chi dont
li XII articles dele foid sont (3),
lez quelz tu dois fermement croire.

v. 764. Probablement deux syllabes de trop. Il faut corriger sans doute « dit[es] : petit[es] ».
v. 770. Il manque une syllabe.
v. 775 « champonete » est pour « campanete » = clochette (de « campana »).
v. 777. « de » est ajouté au-dessus de la ligne.
v. 779. Il veut dire : « avec peu de foi ».
v. 780. Il faudrait probablement supprimer « le ». « manire » ayant été substitué à « guise », la rime a disparu. Il n'y a plus qu'assonance.
v. 781. Ici, c'est le « et » qui est superflu.
v. 784. « lay » effacé après « en » de « envielhie ».
v. 785. Il faudrait écrire « cest[e] » et ne pas élider le « e » final.
v. 787. Le mètre exigerait que « tout » fût au féminin pluriel.
v. 789. Il manque une syllabe.
v. 791. Un pied de trop.

(1) Il manque une syllabe.
(2) Un pied de trop.
(3) Une syllabe de trop.

Et avoir les en (ta) memoire.

et auoir Ihesus en memore,

et tous avoir en te memoire. [f° 151 v°

. . . . . .

De Dieu aussi en Trinité
Trois personnes en unité,
De quoi example vëu as
Es clochetes dont demandas ;
Quar aussi com sert un martel
A trois clochetes bien et bel,
Tout aussi n'est la Trinité
Quë un seul Dieu en unité.

de Dieu ossy le Trinité,
trois persone[s] en unité,
de qui l'exemple veyu as
es cloquete dont demandas, [teal
car ensi q(ue) ons fiert d(e) unc mar-
à III cloquete bien et beal,
tout ensi n'est la Trinité
que unc seul Dieu en verité.

De Dieu ausi en Trinité
trois persones en unité
de coy par exemple tu as
es clokettes que veüt as,
car ensi que fiert I batiel
à trois clokettes bien et biel,
tout en[si] est li Trinitez
que un seul Diex en unitez.

. . . . . .

. . . . . .

LE PELERIN

« Dame, dis je, nouvelement
Sui desconforté malement.
Sanc voi sur l'escherpe espandu
Quë oncques mais je n'aperçu.
Ou de ce sanc vous m'apaisiez
Ou autre escherpe me bailliez. »

Dame, mult nouellement
suy desconforté griefement.
Sanc voy sur m'esckerpe espandu,
donc i'ai(e) le cuer mult esmeüt ;
ou de ce sanc vos m'apaisies
ou aultre escherpe me bayllies.

Damme, di-ge, nouuelement
je suy desconfortés forment.
Sanc voy sur le scierpe espandus,
que onques mais n'avoy veüs ;
par coy de che sanc m'apaisiez
ou aultre escierpe me bailhiez.

GRACE DIEU PARLE :

O, dist elle, desconforter
Ne te dois pas, mes conforter,
Quar, quant la cause tu saras,
L'escherpe miex en ameras.
Jadis il fu un pelerin
Qui en jeunece Estevenin
Ot non, qui l'escherpe portoit
En touz les lieus où il aloit,
Mes des larrons espié fu
Pour l'escherpe qui belle fu.
De li oster (mont) se penerent
Et mont (de) paine l'en donnerent.
Mes cil se deffendi si bien
Quë il ne vout pour nulle rien
Que celle escherpe on li ostast,
Ains amoit miex c'on le tuast.
Toutevoies (il) le tuerent,
(Et) murtrirent et lapiderent.
(Et) de son sanc ainsi goutec
Fu l'escherpe et esbouciec ;

GRACE DE DIEU

Pas n'entendois desconforteir,
mains mult resconforteir,
tant que la chase tu saras,
l'escherpe mies en ameras.
Iadis unc pelerin estoit
qui Estiene à nom auoit,
lequeil cest escherpe porta
en tous lieu où il ala ;
mains des musdrir fut assalhis
por l'escherpe qu'auoit saysis.
De luy tollir mult se pennerent
et mult de plaie luy donerent,
mains il se defendi si bien
qu'il ne voelt por riens
que tel escherpe ons luy ostast,
ains amat mies q(ue) ons le tuast
et tout[e] foy il le tuerent
et occisent et lapiderent
et de sanc de luy esprouee
fut cest escherpe et sangletee

DELLE MORT DEZ MARTIREZ

T'en fault il, che dist, tant parler
de desconfort te l'ay oster (1),
car quant le cause bien saras
l'escierpe mieus en ameras.
Jaudis fut uns pelerins (2),
qui, en se joueneche, Stieuenins (3)
ot non, qui le scierpe portoit
en tous les lieus où ilh aloit.
Mais de larons espiles fut
dont cascuns ot li cuer esmus
de luy oster ; moult se penerent
et moult de painez li donnerent,
mais il se defendi si bien
que ilh ne volt pour nullez rin
que ceste escierpe on li ostaist
et mieus amat c'on le tuaist
et touttevoies le tuerent
et mourdrirent et lapiderent
et de son sanc ensi goutee
fut ceste escierpe et sclabotee.

. . . . . .

. . . . . .

Quar, apres l'*ensanglantement*,
Plus que par devant (fu) portee
Fu assez et desiree.

[plus portee
et apres l'ensanglentement fut mult
et requise et deuisee ;

Qui, apres l'ensangletement, [f° 155 r°
trop plus qui deuant portee (4)
Fut elle assés et desiree.

. . . . . .

. . . . . .

v. 3608. Var. ms. A : « ensanglantée ».

v. 804. Il manque un pied.
v. 811. Il manque deux syllabes.
v. 817. En ajoutant l'article devant « lieu » le vers serait correct ; « auo » effacé après « il ».
v. 823. Il manque trois syllabes.
v. 830. Treize syllabes, par suite de la maladroite fusion de deux vers de l'original.
v. 831. Par contre celui-ci n'a que sept syllabes.

(1) « lay » est écrit en un mot. Si on l'y maintient, le sens n'en devient pas plus satisfaisant.
(2) Il faudrait intercaler « il » après « Jaudis ».
(3) Une ou deux syllabes de trop suivant que l'on compte « joueneche » pour trois ou pour quatre pieds.
(4) Il manque sans doute une syllabe.

Puis pour la deffendre et garder
Eus despecier et desmembrer
. . . . . .
Si ques l'escherpe (ainsi) goutee
De sanc et si esbouciee
Je te baille en exemplaire
. . . . . .
Or la pren donc tout maintenant,
Quar elle t'est (tres) bien avenant. »

L'Acteur parle :

« Dame, di je, bien soufist
De ce sanc dont vous m'avez dit,
Mais ce me semble bien pesant
Que me bailliez, par convenant,
L'escherpe, quar pas je ne sai
Comment, apres, j'en userai.
Toute voies, elle me plaist
Et rien en li ne me desplaist,
Si la penrai sans nul delai,
Puis que de vous en ai l'otroi. »
. . . . . .

Grace Dieu parle :

Le bourdon Esperance a non,
Qui est bon en toute saison,
Quar trebuchier ne puet celui
Qui à certes s'apuie à lui.
. . . . . .
A li apuier te devras
En touz maus pas où tu iras.
Au mauvais pas bien droit le tien
Et aus pommiax regarde bien,
Quar les pommiax te soustenront
Et point chaoir ne te lairont.
Le haut pommel est Jhesucrist
Qui est, si com la lettre dist,
Un mirour qui est sans tache,
Où chascun puet veoir sa face,
. . . . . .
Or t'en souviengne, se es sage,
Si (par) feras miex ton voiage.

L'autre pommel, si est celui
Dont vint, dont fu et dont nasqui,
C'est *Marie, virge* mere,
Qui conçut (et) porta son pere,
C'est l'escharboucle estincelant,
La nuit du monde enluminant,
Par la quelle sont ravoiés

puis por le defendre et gardeir
se laissoient à mort liureir ;
si que l'escherpe deseree
ie te done, car el est de glorieux sanc esprouuee.
Or le prens donc, des maintenant,
car el[e] t'est bien apparant.

Le Pelerin

Dame, mult bien me souffist
le sanc que Estienne y mist,
mais pesant m'est, bien le sachies,
que, par teil couuent, le bailhies
l'escherpe, car pas ie ne saye
en queil lieu ie m'enbateraie
ne ce qu'il m'est aduenir ;
mains mon poioir de le tenir
feraie et se le prenderai(e),
puis que vus congie en ay.

Grace de Dieu

Le boudon Esperance at nom,
qui est bons en tout[e] saison,
car tresbuchier ne puit celuy
qui fermement s'apoye à luy
. . . . . .
et por tant appoyer tu toy poras
à luy, en tus maluais pas où yras.
Adont estroitement le ting
et as pomiaulx regarde bien,
car les pommiaux tu sostenront
ne pas cheïr ne te layront.
Le hault pommiaux est Ihesucrist,
qui est, come la letre dist,
unc tres biaux miroir et sens tache,
où chascuns puit mireir sa face.
. . . . . .
Or t'en souengne, come sage,
se parfaire veuls ton voyage.

L'autre pommiaux c'est la Vierge Mere,
qui conchut et porta son pere ;
c'est l'escharboucle enluminant,
obscur[i]teis resclarsissant,
por la queil[e] sont rauoies

Puis pour le defendre et garder,
yaulz depechier et demenbrer
. . . . . .
par coy le scierpe ensi goutee
de sanc et toutte ensangletee,
je le te bailhe en exemplaire.
. . . . . .
Or le prenc donc tout maintenant,
car bien elle t'iert afferant.

Damme, di-ge, bien me souffist
le sanc que Estieuene i mist,
mais che me samble bien pesant
qui me bailhies, par conuenant,
le scierpe, car paus je ne say
comment apres en useray.
Touttevoie moult me plaist (1)
et riens en li ne me desplaist
et le prend(e)ray sans nul(le) delay,
puis que l'ottroy de vous en ay.
. . . . . .

Li bourdon Esperanche at non,
qui est boins en touttez saison,
car nulz voir ne puet trebuchier,
qui à luy se voet apuiier.
. . . . . .
A luy apuiier te deu(e)ras
en tous mais pas où tu iras.
Au mauais pas tout droit le tien,
et à pumialz regarde bien,
car li pumiel te soutenront [f° 155 v°
et point cheoir ne te lairont.
Li hault pumiel est Jhesucrist,
qui est, si com(me) li lettre dist,
uns miroir qui est sans tache, (2)
où cascuns puet veoir se fache.
. . . . . .

Li autre pumiel est cheli
dont vient et où fut nés chichi :
ch'est li Vierge Marie Mere,
qui conchupt et porta sen pere ;
ch'est li scarboucle stinchelans,
le nuit dou monde reluisans,
par le quelle sont rauoiiet

v. 835. Quinze syllabes !
v. 838. Il manque une syllabe.
v. 841. Pour le sens, « me » vaudrait mieux que « le ».
v. 844. Il manque une syllabe. Il se peut qu'il faille séparer « ad » de « venir ».
v. 847. De 843 à 847, le texte est assez différent de son modèle.
v. 852. Dix syllabes au lieu de huit. De même le suivant.
v. 864. Une syllabe de trop.

(1) Il manque une syllabe.
(2) Un pied manque.

Tous eschampés et forvoiés, — tous pelerins qui sont desuoies : — tout deuoies et fouruoiet :

. . . . . .

3733 Pour ce, lo que (tu) t'i apuies — por ce, te lowe que t'i apoye — pour che, te loc tu t'i apuies
En toutes saisons et (t'i) fies — et q(ui) ades à elh te raloye. — en touttes saisons et affies.

. . . . . .

L'Acteur parle : — Le Pelerin —

3755 Dame, dis-jë à Grace Dieu, — Dame, bien sacies — Dont, dich à Grasce Diex, ma damme,
Je ne me puis tenir, par Dieu, — que ce à ieu ie ne tien mie — je ne me puis tenir, par m'ame,
Que ne vous die mon pensé — — que je ne die c'ay en pensez : (1)
De ce bourdon qu'il n'est ferré ; — que mon bourdon n'est point ferré : — de men bourdon qui n'est ferez
Bien m'en desplaist, se sachiez vous, — d(e) ire n'est point net ma pensee, — moy desplaist bien, che sachiez vous,
3760 Pour autres que voi ferrez tous ; — — car les aultres voy ferés tous.
Si me dites, se vous voulez, — si m'en desplaist ; dit moy la verité — Se me dittes, se vous volés,
Pour quoi tel baillié le m'avez. » — se mon bordon aray ferré. — pour coy tel bailhiet le m'aués.

Grace Dieu parle : — Grace de Dieu — Grasce Dieu respont :

O, dist elle, com tu ez fol ! — Certe tu es mult fol ! — O, dist elle, com(me) tu es fol !
Point ne te faut de cloche au col. — N'as tu point entendu mes mos, — Point ne te fault clokette à col.
3765 Ne t'ai je pas maintenant dit, — dont ne t'ai(e) ie maintenant dit — S'il toy ramenbraist 1 petit
S'il t'en ramembrast un petit, — q(ui) à grand pommeal et à petit, — de che que t'ay nagaires dit,
Qu'au bout d'en haut te dois fier — en ces II tu te dois fieir — ou hault debout te dois fier
Et aus pommiaus toi apuier, — de tout et toi asegureir ? — et as pumiel fort apuiier.

. . . . . .

3772 Et non pour tant si ses tu bien — Et d'aultre part tu sceis si bien — Et non pour quant, se ses tu bien
Que plus poise bourdon ferré — que plus poise unc bordon ferré — que plus poiese bourdon ferez
Que ne fait cil qu'est defferré. — que cil sens fait asseis, — qui ne fache li deferez.

. . . . . .

3785 Et pour ce, le t'ai tel baillié, — et por toy mains atrauilhier — Et pour che de moy t'est bailhies
Quar pas ne vueil quë empeschié — le t'aie bailhiet si legier. — deferez par coy enpechies...
Soies...

Le Pelerin

3789 « A, dis je, dame, encor un mot ! — Damme, qui chi tenant — Damme, di-ge, encor(e) II mos : [f° 146 r°
3790 Avis m'est que ne suis pas sot, — m'aleis por fol mal entendant, — aduis m'est que ne suy point sos,
Non pas pour ce que dit avez, — dont aduis m'est que tort aueis,
Mais pour ce dont point ne parlés. — qui de cestuy fait me blammeis,
— non mie por cest[e] rayson, [f° 27 v°]
— ains vos en dirai(e) l'occoison.
Se chiens m'assaillent ou larrons — Se il m'asailhoit unc larron — car jau ne seray tant doubtés
Et point ferrez n'est mes bourdons, — et point n'est fereis mon bordon, — que se mes bourdon fuist ferés.
3795 Cuidiez vous qu'il le doutent tant, — cuydis qui le dobtent tant — Cuidies que on le doubte tant
Com s'estoit bien ferré devant ? — qui s'il fust bien ferré deuant ? — que s'illh estoit ferés deuant.
Pour ceste cause seulement — Si ne vos veulh[e] pas displaire, — Pour ceste cause seulement
En parle je, non autrement. » — se ie quier ce dont i'aie affaire. — en ay parlet, non aultrement.

v. 869. Une syllabe de trop.
v. 870. Un pied de trop.
v. 871. Si l'on ajoutait l' « e » final à « elh » il y aurait une syllabe de trop.
v. 872 n'a que cinq syllabes. La rime est en « l » conformément au dialecte de l'arrangeur.
v. 876. Dix syllabes.
v. 878. Six syllabes.
v. 884. Il manque une rime à ce vers.
v. 886. Ce vers est incomplet. Il lui manque un mot de deux syllabes, qui rendrait d'ailleurs le sens plus clair.
v. 888. Il faut probablement compléter : « t'ai(e) [ie] ».
v. 889. Il manque deux pieds.
v. 897. Le pronom « vus » manque probablement après le verbe.

(1) Une syllabe de trop.

GRACE DIEU PARLE :

« A ce, dist elle, je te fas
Responce, quar bourdon n'as pas
Pour ferir ne pour bateillier,
Fors sans plus pour toi apuier.
Et se tu dis que (toi) deffendre
(Te) veuz sans plus,(sans) point offendre,
Armes dont bien te deffendras
Et dont tes ennemis vaincras
. . . . . .

GRACE DE DIEU

Or te respons
que pas ne t'est bailhie le bourdon
por frappeir ne por bateilhier,
mens sens plus por toy appoiier,
et se tu defendre tu veuls,
ie te bailheraie sens plus
bone armeür à toy defendre,
dont tes anemis poras vaincre.

O, dist elle, tres chetis hons,
à toy n'est donnés li bourdons
pour ferir ne pour batilhier,
mais seullement pour apuiier,
et se tu dis que toy defendre
voel sans plus, sans point offendre (1),
armes dont bien te defendras
et dont tes annemis vainqu(e)ras
. . . . . .

L'ACTEUR PARLE :

« A dame, dis-je, le bourdon
Me plaist par tel condicion ;
Si vous pri que vous me queries
Ces armes et les me baillies ! »

Adonc Grace Dieu si entra
En sa courtine et m'apela :

LE PELERIN

Madame, le bordon me plaist tresbien,
mains d'auentur estre armé voroye
si vos priie que vus me quereis [bien,
des armeür, dont bien soye armeis.

Apres Grasce Diex s'en entra
en se gourdine par delà.

GRACE DIEU PARLE :

« Or regarde, dist elle, en haut,
A celle perche, s'il me faut,
Pour querir armes, loing aler ;
Assez en vois pour toi armer.
Là sont hiaumes et haubergons,
Gorgeretes et gambesons,
Targes et quanque faillir puet
A cil qui deffendre se veut.
Or pren là ce que tu vourras
Et t'arme, bien congié en as ! »
. . . . . .

GRACE DE DIEU

Or regarde en hault,
à cel[e] perche, s'il te fault,
por arme[s] auoir, longe aleir :
t'en voys asseis por toy armeir.
Prens le healme et gambison,
gorgier, gantelete, habergon,
escu et ce de coy as mestier
por armeir cors de cheualier.
Or y prens ce que tu volras
et t(oy) arme, bien congie en as.

Regardés bien, dist elle, en hault
à cheste pierche se riens me faut (2)
pour quere armures lonc aler :
assés en voy pour toy armer.
Or vois hiame et habrigon (3)
et le gorgiere et vanbison,
targes et quanques fallir puet
à cheluy qui defendre se voelt (4).
Or prenc là che que [tu] vouras
et t'armez, bien congiet en as.
. . . . . .

L'ACTEUR PARLE :

« Dame, dis jë, or me moustrez,
Je vous en pri, se vous voulez,
Les quiex armes prendre je doi
Et comment armer je m'en doi;
Quar s'à armer ne m'aidïez,

LE PELERIN

Dame, or me mostreis,
je vus en priie, se vos voleis,
les queil arme prendre ie doys
et m'en armeis solonc vo loy,
car si à ce ne vos plaisoit moy aydier,

Damme, di jou, or moy moustrés
je vous en pri, se vous volés,
lez quellez armes doy porter
et dez quellez me doy armer,
car se armer vous ne m'aidies

v. 3812 et s. C'est toute l'armure du chevalier, mais ici avec une valeur symbolique. Le « heaume » (« healme » dans la Moralité) est le casque en usage jusque vers 1330 ; le « haubergon » (« habergon », *ibid.*) est une chemise de maille plus courte que le haubert et portée par l'écuyer. La « gorgiere » est le hausse-col protégeant la gorge, plus ancien que le gorgerin. Elle est en mailles ou en plaques d'acier. Le « gambison » est une jaque rembourrée portée sous la chemise de maille. La targe est un petit écu ou bouclier. Cf. *Nouveau Larousse illustré.*

v. 901. Ce vers de quatre syllabes montre encore la désinvolture avec laquelle notre arrangeur se joue de la métrique.
v. 902. Une syllabe de trop.
v. 906. Il manque probablement une syllabe. On ne voit pas trop dans quelle intention l'arrangeur a modifié ce vers et les trois suivants, de telle sorte que 905-906 ne riment plus et que 907-908 n'ont plus qu'une vague assonance.
v. 909. Deux pieds de trop.
v. 910. Trois pieds de trop.
v. 911. Probablement une syllabe de trop. Il faudrait alors supprimer « (vus) ».
v. 912. Si l'on ajoute l' « e » final à « armeur » il y a trois syllabes de trop, sinon il n'y en a que deux.
v. 913. Il manque trois pieds.
v. 917. Je ne pense pas que « healme » ait plus de deux syllabes. L' « e » final ne s'élide pas.
v. 918. On s'attendrait à : « gorgier[e], gantelet(e), habergon ». Il y aurait alors une syllabe de trop. Peut-être, faut-il maintenir « gorgier » et supprimer seulement l' « e » de « gantelet(e) ».
v. 919. Un pied de trop.
v. 923. Il manque deux ou trois syllabes.
v. 924. Probablement une syllabe de trop.
v. 927. Onze syllabes. On pourrait en supprimer deux en lisant : « s(i) à ce » et « m(oy) aydier ».

(1) Il manque un pied.
(2) Il faudrait supprimer un mot, probablement (« riens »).
(3) Il manque une syllabe, à moins que l' « e » final de « hiame » ne s'élide pas. On pourrait aussi mettre « hiame » et « habrigon » au pluriel.
(4) Un pied de trop.

Nulle chose fait n'avrïez. »
. . . . . .

ie ne m'*en* saroie seul cheuir
et en celuy cas n'aries ri*ens* fait ;
si v*us* p*ri*e q(*ue*) ensi v*us* le plaise [faire.

nulle chose faite n'aries.
. . . . . .

GRACE DIEU PARLE :

GRACE DE DIEU

Vois ci, dist elle, un gambeson,
Le mieudre c'onques vestist hon ;
Quar qui n'aroit ne mains ne piez
Et à un pel fust atachiez,
Mais que, sans plus, l'ëust vestu,
Si ne seroit il jà vaincu,
Ainciez seroit à grant honneur
De tous ses anemis victeur.
. . . . . .

Vecy unc gambison,
le meilheur q(*ue*) oncq*ue* portast homme,
car q*ui* n'aroit [n]e mains ne pies
et fust à unc pilleir loye,
mains q*ue*, sains plus, l'ewist vestu,
iamais ne seroit vaincu,
ainçois seroit en grande honneur
et de ses anemis vainceur.

Veschi, dist elle, un vanbison
milheur c'onques ne veïst on,
car qui n'aroit ne mains ne pies
et fuist à un pel aloiies,
mais qu'il en fuist, sans plus, viestus,
se ne sieroit il jau vaincus,
ains seroit à grant honeur mis,
vainkieres de ses annemis.
. . . . . .

Se savoir veus comment a non,
Pacience l'appellë on,
Qui est fait pour paines souffrir
Et grant pointures soustenir,
. . . . . .

Se sauoir weuls q*ue*il est son nom,
Pacience ensi l'appell on.
Ilh est fait por paine souffrir
et grand(e) pointure soustenir.

Se voes sauoir quient at non,
voir(e) Passienche l'apelle on,
car fais est pour paine soffrir
et grans pointure soutenir.
. . . . . .

LE PELERIN

« Dame, dis je, vostre pourpoint
Ne me fu pas taillié à point,
Tel ne le pourroie porter
Sans moi trop grandement grever. »

Dame, vostre porpoint
ne me fut pas tailhie à point,
teil ne le poroie porter,
sens moy trop malement greueir.

Dont li dis : Damme, vos pourpoint
ne fut point tailhies à men point.
Tel ne le poroie porter,
sans moy trop grandement greuer.

GRACE DIEU PARLE :

GRACE DE DIEU

« Certes, dist elle, le pourpoint
Si te fust bien taillié à point,
Se tu à point fusses tailliés ;
Mais à toi tient, qui apointiez
N'es pas à droit, selonc son point,
Quar trop es cras et as trop d'oint
. . . . . .
Que le pourpoint dessur le dos
Sans grevance ne puez porter,
. . . . . .

Certe, sache q*ue* le porpoint
tu fut asseis tailhie à point,
se tu à point fus[ses] tailhie,
mains tu es trop mal apointie,
car tu n'es pas fait à son point,
car trop est cras et trop as d'oing

et por ce ne les puis porteir,
si com(me) tu dis, sens toy greueir.

Chiertes, dist elle, le pourpoint
te fut moult bien tailhies à point,
se tu à point fuisses apointies (1),
mais à toy tieng que apointies
n'es pas à droit selonc sen point :
tu es trop cras et as trop d'oint.
. . . . . .

Que le pourpoint desus ten dos
sans greuanche ne pues porter,
. . . . . .

L'ACTEUR PARLE :

LE PELERIN

Dame, dis jë, or m'aprenez
Comment ce ci vous entendez
A savoir mon, se charpenter
Me faura point ne moi doler,
Comment à son point apointié
Je pourroi[e] estrë et taillié. »
. . . . . .

Dame, or m'aprendeis
coment cecy vous entendeis,
se il me faulra retailhier
et mettre à mains de charpentier
por le mien cors metre en son point,
affin qu'il me soit à point.

Damme, di jou, or m'aprendés
coument chechi vous entendés,
assauoir mouit se rascourchier
me faurat ou adelïier (2),
coument à son point apointies
je poray iestre retailhies.
. . . . . .

v. 928. Sans doute un pied de trop.
v. 929. On rétablirait le mètre en écrivant « ce » au lieu de « celuy ».
v. 930. Il y a au minimum trois pieds de trop.
v. 931. Deux syllabes de moins qu'il ne faudrait.
v. 933. « [n]e » est une correction pour « me » que porte le manuscrit.
v. 936. Pour rendre le vers correct, il ne manque que le pronom « il ».
v. 943. Il manque deux pieds.
v. 955. Il manque probablement trois syllabes.
v. 960. Il manque une syllabe. On pourrait peut-être la retrouver en lisant « que il ».

(1) Une syllabe de trop.
(2) « adelier » = amincir.

GRACE DIEU PARLE	GRACE DE DIEU	
3943 Se le portes sans despoullier,	Se le vest sens despoilhier,	Se le porte sans despoilhier, [f° 157 r°
Ne te faut autre charpentier.	ne t'y fault aultre carpentire.	ne te fault autre charpentier.
3945 Il, à son point, te dolera	A son point bien il t'aduira	Il, à son point, te tailhera
Et selonc soi t'apointera.	et solonc soy t'apointeras.	et selonc luy t'apointerat.
Se grief te semble à ce premier,	Se unc peu t'es grief à premier, 965	Se grief te samble à che prumier,
Ce n'est fors pour toi appointier,	ce n'est fors por toy apointier ;	che n'iert que pour toy apointier.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
3951 Se aucun est qui te mesdie	et s'aucuns est qui tu mesdie	Se aucuns est qui toy mesdie
Ou (qui) te face villennie,	ou qui tu fache vilonnie,	ou qui te fache vilonie,
Tourne le dos par devers li,	tourne le dos par deuers luy,	tourne le dos par deuiers li,
Ri t'en de cuer et mot ne di !	si en arat plus grand annuy. 970	entens de cuer et mot ne dy !
. . . . .	. . . . .	. . . . .
3985 Or fai de ce ton plain vouloir,	Or en fay solonc ton voloir,	Or fay de che ten boin voloir,
Quar du dire fais mon devoir. »	de dire ay fait bien mon deuoir.	dou dire fac mon endeuoir.
L'ACTEUR PARLE :	LE PELERIN	
3987 « Dame, dis je, mont me plaist bien	Dame, mult me plaist bien	Damme, di-ge, moult me plaist bien
Ce que vous dites ne de rien	tout ce que vus dit ne de riens	che que me dittes ne de rin
Ne contredi fors que de tant,	ne contredis, fors que de tant 975	ne contredic, for que de tant
3990 Que mon pouoir n'est pas si grant,	que mon poyoir n'est pas si grand(e),	que men pooir ne senc point grant.
Si com je croi, que puist souffrir	comme ie croy, que puis souffrir	Che m'est aduis que puist soufrir
Le gambeson et soustenir,	teil fort porpoint ne soustenir ;	le waubison ne soutenir
Toutevoies m'esforcerai	nient portant ie m'enforceraie	et touttevoie m'enforcheray (1)
A porter le, tant com pourrai.	qu'à mon poyoir le porteraie. 980	à porter tant que je poray.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
3997 Souffisaument veul estre armés	Suffisamment weulh estre armeis	Souffisaument voelh iestre armez
Et dëusse estre agraventés. »	s'en dewise estre crauenteis.	et deuisse iestre crauentés.
. . . . .		
GRACE DIEU PARLE :	GRACE DE DIEU	
4001 Et me dist : « Pren ce garnement	Preng ce garnement	Et me dist : prent che garniment
Qui fait fu anciennement	qui fut fait anchiennement	li quelz fut fais anchienement
Pour bateillier contre la Mort	por batelhier contre la mort ; 985	pour ba[ta]ilhier contre le mort
Et contre touz ceus de son ost.	en tout le monde n'at si fort.	et contre tous chiaus de sen ost
4005 C'est contre paines et tourmens	Ilh peut paine et tourment	où est grant paine et grant tourment
Et touz leur espoventemens,	contre la mort et ses efforcement ;	et tout leur est espurgement,
Quar Mort est beste (si) sauvage,	car qui voit mort, s'es sens doutance,	car mort est bieste si sauage.
(Que) qui la voit, il en enrage,		Nulz ne le voit ne soit ombrage
(Il) pert propos et contenance	il pert tout[e] sa contenance, 990	et piert pourpos et contenanche
4010 *Et* le bourdon d'Esperance.		et piert le bourdon d'Esperanche.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
4013 Mais qui est de ce haubergon	mains qui est de ce habregon	Mais qui est de che habrigon
Vestu, ne la prise un bouton.	armeis ne le prise unc bouton.	viestus ne le prise un bouton.
. . . . .	. . . . .	. . . . .

v. 971. Le copiste avait écrit « son » ; on a postérieurement ajouté au-dessus « lonc ».
v. 972. Ce vers avait été d'abord oublié par le copiste qui avait déjà écrit « Le Pelerin ». Il a biffé ces mots et rétabli le vers oublié.
v. 973. Il manque deux syllabes.
v. 974. Voyez l'Introduction, au sujet de « dit » pour « dit[es] ».
v. 983. Il n'y a que cinq syllabes, parce que la formule narrative a été simplement omise.
v. 987. Non seulement le vers est incomplet (il lui manque deux pieds), mais il est peu clair : il faut recourir à l'original pour en sais'r le sens.
v. 988. Deux syllabes de trop.
v. 989. Lisez « c'est ».

(1) Une syllabe de trop.

4027	Ce haubergon Forcë a non	Se sauoir veuls son nom,	Chi habiers Forche a à non (1)[f° 157 v°
4028	Que vestirent li champion	Force, ensi le nomme ons	que viestirent li champion,
	. . . . .		. . . . .
4052	Et pour ce le vestiras tu,	et, por ce, le vestiras tu,	Et pour che le viestiras tu,
	Se tu m'en crois, sur le pourpoint,	se tu m'en crois, sur le porpoint,	se tu m'en crois, sur le pourpoint
	Si verras, se li es à point. »	si veiras s'il t'est à point.	et veras s'il te sierat à point (2).
	. . . . .		. . . . .
	L'Acteur parle :	Le Pelerin	
4057	« Dame, je vous pri bonnement	Dame, ie vos prie bonnement	Damme, je vous pri(e) boinement
	Quë, avant que ce garnement	que, auant que ce garnement	que, avant que che garnement
	Veste, que me veulliez monstrer	veste, vos me veulhies moustreir	vieste, que me voielhies moustrer
4060	Tout ce dont me voulez armer,	tout ce dont ie moy doye armeir,	tout che de coy me doy armer,
	Quar selon ce que (je) verroie	car, solonc ce que ie veyroie,	car, selonc che que je veroie,
	A (moi) armer m'apresteroie. »	de moy armeir m'apresteroie.	pour moy armer m'apointeroie.
	. . . . .		. . . . .
	Grace Dieu parle :	Grace de Dieu	
4067	Et (me) dist : « De toutes ces armes	Sace, que de tout[es] ces arme	Et me dist : de touttes ches armes,
	A tout le mains faut que (tu) t'armes	t'est il besongne que tu t(u) arme	à tout le mains, faut il tu t'armes
	Et elles soufiront assez,	et el[es] suffiront asseis,	et elles soufiront assés,
4070	Se bien deffendre tu t'en sez,	se tu defendre tu t'en sceis.	se bien defendre tu te ses.
	. . . . .		. . . . .
4075	Du heaume et de la gorgiere,	De healme et de la gorgier[e],	Dou hiame et de le gorgiere (3),
	Pour garder ta teste entiere,	por ta teist[e] gardeir entire,	pour bien garder te tieste entiere
	Premierement tu t'armeras.	de ce apres tu t'armeras,	prumierement tu t'armeras.
	Quant le haubert vestu aras,	quant le haubert vestu aras ;	Quant le haubiert viestus aras
	Et puis les gantelés penras	et puis si prenderas les gans,	et puis lez wantelés prendras
4080	Dont tu tes mains enganteras ;	si en seras plus aduenant.	et tes mains dedens bouteras.
	. . . . .		. . . . .
4083	Le heaume, si com dois savoir,	Le healme, tu dois sauoir,	Dou hiame tu dois sauoir (4)
	Est Attrempance de vëoir,	Attemprance est, sace, por voir,	que ch'est Atempranche pour voir,
4085	D'escouter et dë odourer	de escouteir et d'odoreir	de escouter et oudorer :
	Choses qui te peuent grever ;	tout ce qui te poroit greueir.	sont choses qui puelent greuer ;
	. . . . .		. . . . .
4117	Or (te) dirai de la gorgiere	Or te dirai(e) de la gorgiere	Or te diray dele gorgiere [f° 158 r°
	Qui doit garder (la) gorge entiere,	qui doit garder(e) la gorge entire :	qui doit garder le gorge entire :
	Sobrieté se fait nommer	Sobrité se fait nommeir	Sobreté se fait nommer (5)
4120	En cest païs et outre mer,	en ce paiis et oultre mer(e).	en tous païs et outre mer.
	C'est d'Atrempance (une) partie,	C'est d'Atemprance une partie,	Ch'est d'Atempranche unne partie
	Qui pour refraindre Gloutonnie	qui por refraindre Gloternie	qui, pour refraindre Gloutrenie
	Fu faite, pour ce qu'elle prent	fut fait[e], por ce qu'el[e] prent	fut faite pour che qu'elle prent
	Les gens par la gorge et sousprent.	les gens por la gorge et souprent.	les gens par le gorge souuent.
	. . . . .		. . . . .
4177	Des ganteles aussi te di	Des ganteles ossy te dis	Des wanteles ausi te dy

v. 993 et 994. A chacun de ces deux vers, où l'on sent la main de l'arrangeur, il manque deux syllabes.
v. 995. Pas de rime.
v. 997. Il manque une syllabe, que l'on retrouverait facilement en lisant « te est ».
v. 998. Il y a une syllabe de trop.
v. 1005. Deux façons de corriger ce vers se présentent à nous. On peut lire « besoing » (deux syllabes) ou mieux encore corriger : « t(u) arme ».
v. 1008. On peut ou bien attribuer à « healme » la valeur de trois syllabes (cf. 1017) ou ne pas élider l' « e » final.
v. 1020. La réduction, familière au wallon, de « ie » à « i » s'est effectuée ici aux dépens de la mesure.

(1) Pour le mètre il faut lire « habiergon ».
(2) S'il y avait « est » au lieu de « sierat » le vers serait correct.
(3) Il manque probablement une syllabe.
(4) Il manque un pied.
(5) Il manque une syllabe.

Que bon est qu'en soies muni,
Quar se es mains bleciez estoies,
Du remenant (mont) pou feroies.
Les mains qui *soient* armees
. . . . . .

(Tel) Continence ainsi doublee
(D'aucuns) Gaaignepains est nommee,
Quar par li est gaignié le pain
Par qui rempli est cuer humain ;
Et ce fu figuré pieç'a
. . . . . .

De l'espee doiz tu savoir
Qu'armes meilleurs ne puez avoir ;
. . . . . .

*L'*espee Justice est dite,
De toutes la plus eslite
. . . . . .

Ceste espee tu porteras
Et par li tu te deffendras
De touz ceus que t'ai devant dis,
Qui sont tes privés anemis,
. . . . . .

L'Acteur parle :

« Dame, dis-je, bien fust seant,
Si comme il me vient à semblant
Qu'aucun fourel de vous eusse
où l'espee bouter peusse,
Quar li ainsi tous jours porter
Ne pourroie sans moi grever ;
. . . . . .

Grace Dieu parle :

« Certes, dist elle, mont bien dis
Et bien me plaist quë ententis
A mes paroles as esté,
Et pour ce du tout à ton gré
Le fourrel à l'espee aras
Et renge par quoi la çaindras. »
. . . . . .

est bons *que* tu soye garnis,
car s'*en* tes mens blechies estois, [f° 28 r°]
bien sceis q(*ui*) aidier ne tu porois.
Por ce en doiuent estre armeis
les mains por mies estre tesees
en contre tous perilh mondains
aus queil ons peut touchier des mains.
Se le nom des gans veuls sauoir,
jà m'*en* oras dire le voir :
Continence sont appelle(e) ;
de toy doiuent estre mult ameis
et s(e) aultrement les veuls appelleir,
d'aucuns Gaingne pain est nommee,
car par el est gaingnie le pain
dont repassus sont tous cuer humain.

Del espee dois tu sauoir
meilheur arme(*ur*) ne puis auoir.

Cest espee Justice est dit[e],
de tout le monde le plus eslite.

Cest espee tu porteras
et d'ycelle tu defend(e)ras
de tous ceuls *que* tant ie t'ay dit,
qui à toy sont comme annemis.

Le Pelerin

Dame, à mon semblant,
il fust mult bien appartenant
q(*ue*) aulcuns foreal de vus ewist,
où l'espee bouteir ie pewist,
car le tousiour ensi porteir
ne poroie sens moy greueir.

Grace de Dieu

Amis, mult bien dis
et bien me plaist que ententif
à mes paro[les] ast esté,
et por ce, de tout à ton greit,
le foreal al espee aras
et de par moy le chainderas.

boin est *que* en soies garny,
car s'es mains naurés estoies (1),
dou remanans petis feroies.
Les [mains] qui doient iestre armees...

D'aucuns Gangne pain est nommee,
car par yaulz est gaingnies li pains
de coy remplis est cuer humains
et fut figuret, pieche at... (2)
. . . . . .

De l'espee dois tu sauoir
qu'arme milheur ne pues avoir
. . . . . .

Cheste espee Justiche est ditte,
en trestouttes li plus enlitte.

Cest espee tu porteras [f° 159 r°]
et par li toy defenderas
de tous chialz que t'ay deuant dit,
qui sont ti priués annemis.
. . . . . .

Damme, di-ge, bien fuist seant,
si come il me vient à samblant,
qu'acun foriel de vous euisse
où l'espee bouter peuisse,
car li ensi tous jours porter
ne poroie sans moy greuer.
. . . . . .

Chiertes, dist elle, moult bien dis
et bien me plaist que ententis
à mes parollez as esté
et pour che de tout à ten gré
et fouriel et espee auras
et regne à coy le penderas (3).

v. 4178 Var. Ms. BL « garni ».
v. 4181. Var. « doivent estre ».

v. 1031 à 1037 correspondent à un long développement du poème publié par M. Stürzinger, mais ces six vers sont bien corrects (cependant 1037 a neuf syllabes) pour pouvoir être attribués à notre arrangeur. Il a donc pu avoir sous les yeux une version plus brève.
v. 1038. Une syllabe de trop, peut-être (« et »).
v. 1041. Il y a un pied de trop.
v. 1045. Neuf syllabes.
v. 1049. « i » effacé après le « a » dans « annemi ».
v. 1050. Il y manque trois syllabes.
v. 1053. Le « ie » est de trop.
v. 1056. Cinq syllabes au lieu de huit.

(1) En lisant « se es » on rétablirait le texte original défiguré par le copiste.
(2) Il manque un mot, « ce » probablement.
(3) « regne » = « renge », baudrier.

4351 Or le pren et le garde bien
Et ne le pert, pour nulle rien !
Ce fourel si est apelé,
Par son droit non, Humilité
. . . . . .
4393 De la renge tu te çaindras
Et tes armes en estraindras,
. . . . . .
4405 La renge (a non) Perseverance
(Et) la boucle est dicte Constance
. . . . . .

Or le prens et le garde bien
et ne le pers par nulle riens.
Che foreal si est appelle(e),
par son droit nom, Humilité.
. . . . . .
De la coroye tu chaind(e)ras
et tes arme[s] en estraind(e)ras.
. . . . . .
La coroie est Perseuerance
et la boucque est dit Constance.
. . . . . .

Or le prens et [le] gardes bien [f° 159 v°
et ne le piers pour nullez rien.
Chilz fouriel si est apellez,
par sen droit non, Humelitez
. . . . . .
Ceste coroie prenderas
et entour toy le chinderas.
. . . . . .
Li regne at non Perseueranche
et boine et vraie Continenche
. . . . . .

LE PELERIN

[f° 160 v°
4520 « Dame, dis je, merci vous pri
Que de rien ne vous desplaise,
Se (je) vous monstre ma mesaise.
Ces armes ci me grievent tant
Que je ne puis aler avant,
4525 Ou il me faut ci demourer
Ou toutes les me faut oster.
Le hiaume tout premierement
Me fait si grant encombrement
. . . . . .
4533 Par l'oudourement rien ne sent,
Qui me semble estre grant torment.
4535 Aprez *la* male gorgiere,
Que (la) male passion fiere.
. . . . . .
4539 Si m'estraint que ne puis parler
4540 Si com je veul ne avaler
. . . . . .
4543 Apres des Gaaignepains bien sçai
Que jà mon pain n'i gaignerai.
. . . . . .
4549 Tiex ne les pourroie endurer
4550 Longuement, sans moi afoler.
. . . . . .
4563 Toutes les armes jus metrai
Et du bourdon me passerai.
4565 Miex aime aler legierement
Que ci demourer seurement ;
Aler avant (je) ne pourroie,
Së (les) armes jus ne metoie,
. . . . . .

Dame, por Dieu merchy,
bien humblement vus supplie
que de riens il ne vus desplaist.
Veieis, ie vus mostre me mesaise.
Ces arme chi me greuent tant
que ie ne puis aleir auant,
qu'il me fault chi demoreir
ou tout[es] mes arme[s] osteir.
Le healme premirement
me fait si grand encombrement.
. . . . . .
Des narine ne flaire riens,
dont me puist venir point de bien.
Apres, cel[e] mal[e] gorgire,
la queil mal passion le fier,
. . . . . .
et qu'à paine ie puy parleir
ne nulle viande aualeir.
. . . . . .
Ainsi de Gainge pain bien saye
que ià mon pain ne gaingneraie.
. . . . . .
Ie ne les poroie endureir
longement, sens moy affoleir.
. . . . . .
Tout ces arme ius ie met(e)raie
et de bordon me passeraie.
Mies ayme aleir legirement
que chi demoreir longement
et auant aleir ne poroie,
si les arme ie ne metoye.

Douche damme, mierchi vous prie
que de riens il ne vous desplaise,
se je vous moustre men mesaise.
Ces armes chi me grieuent tant
que je ne puis aler avant :
ou il me fault chi demorer
ou touttes le[s] mes(s) fault oster.
Li hiames prumierement (1)
me fait si grant empechement.
. . . . . .
Car l'odourement riens ne sent,
qui à moy est trop grief tourment,
apres ceste malle gorgiere,
que malle passion le fiere
. . . . . .
tant m'estraint que ne puis parler
si comme je voelh ne avaler.
. . . . . .
Apres des Gaigne pain bien say
que jau me pain n'en gaigneray
. . . . . .
Telz ne les poroie endurer
longhement sans moy afoller.
. . . . . .
Jus les armes touttes metray
et dou bourdon me passeray.
Mieus aime aler ligierement
que chi demorer en tourment.
Aler avant je ne poroie,
se les armes jus ne metoie.

GRACE DIEU PARLE :

4573 « Certes, a elle respondu,
Or pert il bien que retenu

GRACE DE DIEU

Certe, meschant et malastru,
or voy ie [bien] que retenu

Adont a Grasce respondut :
or pert il bien que retenut

v. 1069. Il manque probablement une syllabe.
v. 1070. Six syllabes.
v. 1071. Il manque un pied.
v. 1072. Il faut pour la rime corriger « desplais[e] ».
v. 1073. Une syllabe de trop.
v. 1076. Il manque une syllabe.
v. 1078. « healme » semble avoir trois syllabes. Cf. 917.
v. 1090. Si on lit « tout[es] », il y a une syllabe de trop.
v. 1095. « ie », probablement à corriger en « ius ».
v. 1097. Il manque un mot d'une syllabe « bien ». Le copiste l'a mis en écrivant par erreur ce vers qu'il a d'ailleurs effacé ensuite, en tête de la réplique.

(1) « hiames » doit avoir trois syllabes.

Rien n'a de quanque je t'ai dit
Ou il t'en souvient mont petit ;
Ou (tu) cuidez par aventure
Qu'en moi ait si grant laidure
Que ma parole soit fable
Ou qu'elle soit decevable ?
Le cuides tu ? se Diex te gart,
Di le moi plus tost que plus tart ! »

n'as riens de quant que ie t'ay dit
ou il t'en souient mult petit,
ou tu cuyde par auenture
qu'il ayt en moy si grand laidure
que mes parole soient fable
ou qu'el[es] soyent deceuable.
Se ce est voir(e), si le me dis,
sens y mettre plus nul(le) detry,
car ie voelh sauoir briefement
t'entension outreement.

n'a riens de quanques je t'ay dit
ou il t'en souuient moult petit
ou tu cuides par aventure
que en moy soit si grant laideur
que mes parollez soient fablez
bourderesses *et* menchonnablez.
Le cuides-tu ? Se Diex te gart,
or le me dis tempre ains que tart.

L'Acteur parle :

« Dame, dis je, pour Dieu merci,
Ja maiz ne le creés ainsi !
Je sai bien que ne dites rien
Qui ordené ne soit à bien,
Mes ma vigueur pas ne s'estent
A ce quë arme(s) longuement
De moi puisse(nt) estre portee(s),
Non pas pour ce que oubliees
Aie vos paroles de rien,
. . . . . .
Mes je vous di que je ne puis
Apenre les pour ce que truis
En moi trop grant debilité
Et en elles trop grant durté,
. . . . . .

Le Pelerin

Dame, por Dieu merchi,
iamais ne le creés ainsi,
car bien say que ne dit[es] riens
qui ne soit trestout por bien,
mains ma force pas ne s'estent
que armeis soye longement

ne por ce n'ay pas oblieis
les parole que dit m'aueis.

Mains bien vos dy que ie ne poels
aprendre por ce que ie troesue
en moy trop grand debilité
et el ont trop grant dureté.

Damme, di jou, pour Diex merchit,
gamais ne le pensés ensy
que tout ordenet ne soit bien
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Non pas pour che que oubliees
aie vos parollez de rien,
. . . . . .
Mais je vous dic que ne lez puis [f° 161 r°
aprendre pour che que je truis
en moy trop grant dibilité
et en ellez grant dureté,
. . . . . .

Grace Dieu parle :

Et pour quoi, dist elle, m'as mis
En paine et pour quoi requëis
Les armes, quant tu ne les puez
Porter ou porter ne les veus ? »

Grace de Dieu

Por coy m'as dont mis
en teil paine et tant requis
d'auoir les arme, quant ne poels
porteir ou porteir ne les voels ?

Et pour coy, dist elle, m'as mis
en paine et pour coy requesis
lez armes, quant tu ne les pues
porter ou porter ne les voelz ?

L'Acteur parle :

« Dame, dis (je), pas n'i pensoie,
Quant m'en meistes en la voie ;
Bourdon tant seulement ferré
Je vous avoie demandé,
Mes quant d(es)'armes me parlastes
Et vous les amonnestastes,
Lors les requis, quar (bien) cuidoie
(Que) d'eux porter la force moie
Fust, mes tout autrement il est,
Quar en moi nulle force n'est.
Je le voi bien, quar sui frouez,
Se tost je ne sui desarmés. »

Le Pelerin

Dame, pas n'y pensoie,
quant m'en mesist à la voye.
Tant seulement bordon feré
ie vos auoye demandé,
mains quant des arme m'adoubast
et vos le mes amonestas,
lors les requis, car ie quidoye
que ie mult bien les porteroie,
mains il est tout aultrement,
car en moy nul(le) poioir ne sens.
Bien le voy, car ie suy trop matés,
se toust ie ne suy desarmeis.

Damme, di jou, point n'i pensoie,
quant moy mesist en le voie (1).
Bourdon tant seulement feret
je vous avoie demandet,
mais quant des armes me parlastez
et vous le mes amonestastez,
dont les requis, car bien cuiday
porter les deuissez pour vray,
mais ciertes tout vat autrement,
car tant de forche en moy ne sent.
Bien le voy, tous suy enfreés,
se tantost ne suy desarmés.

v. 1108. Six syllabes. La formule narrative de l'original n'a de nouveau pas été remplacée.
v. 1111. Il manque une syllabe.
v. 1115. Si on lit « dit[es] », l'on obtient une syllabe de trop.
v. 1119. Si l'on rétablissait le « e » final de « el[es] », l'on aurait une syllabe de trop.
v. 1120. Il manque trois pieds.
v. 1124. Il manque probablement deux syllabes.
v. 1125. Je pense qu'il manque un pied.
v. 1132. En lisant « il [en] est », on rétablirait le mètre.
v. 1134. Une syllabe de trop.

(1) Il manque un pied.

GRACE DIEU PARLE :	GRACE DE DIEU	
« Force, dist elle, tu n'as pas,	La force tu n'as pas,	Forche, dist elle, tu n'as pas,
Quar en toi point de cuer tu n'as ;	por le cuer poure *que* tu as.	car en toy poi*n*t de cuer il n'a.
N'est pas pour ce quë espaulus	Ce n'est pas p*ar* default de cors,	N'est pas po*ur* che que espalus
Ne soies assez et ossus.	car de mai*m*bre est garnis assés p*ar* [dehors.	Ne soies assés et coursus ;
Fort et puissant assez (tu) fusses	Fort et puissa*n*s asseis tu fusse,	fors et puissa*n*s assés tu fuisses,
S'en toi point de (bon) cuer ëusses ;	se bo*n* cuer en toy tu ewst.	se en toy point de cuer euissez.
. . . . .		. . . . .
Je te pri, encor que feras,	Ie te pr*i*ie, dy q*ue* feras,	Je te prie, dis que feras
Quant desarmé ta voie iras,	qua*n*t desarmé tu veiras	qua*n*t desarmés te voie iras
Que tes anemis t'assauront	et ty anemis t'asailhero*n*t,	et ti a*n*nemis t'asauront,
Et toi tuer s'efforceront ?	de toy tueir s'e*n*forcheron*t*;	de toy tuer s'enforcheront.
Lors certes diras tu : « Ha las !		Adont chiertes diras : « Helas !
. . . . .		. . . . .
Or me fussent à grant soulas	« Or me fesisse*n*t les dit arme*ur* solas	Or me fuist or gra*n*t soulas, (1)
Les armes, se les eusse, ha las !	se ie les ewst mai*n*tena*n*t. [gra*n*t,	se les armes euïsse ; helas !
	Helas ! q*ue* ie suy poure chaitif !	
	helas ! helas ! helas ! hemy !	
Pourrai je jà mais recouvrer	porai(e) ie ià mais recoureir	Poroie jamais retrouuer
Grace Dieu qui m'en veulle armer ? »	Grace de Dieu q*ui* me veulh armeir ! ».	Grasce Diex ? Je me voel rar[m]er. » (2)
Quant tu aras ainsi crié	Qua*n*t tu aras ensi crye	Qua*n*t tu auras ensi ouret
Et tu seras à mort navré,	et q*ue* tu seras à mort naureis,	et toy veras à mort nauret,
Cuides tu lors, se Diex te gart,		cuides tu do*n*t, se Diex te gart,
Que volentiers vers celle part		que volentiers viers ceste pa*r*t
Me traie, quant crëu de rien	cuyde tu *qui* ado*n*t m'aras,	me traie, qua*n*t creüt de rin
Tu ne m'aras et pour ton bien ?	qua*n*t de rie*n*s creü ne m'aras.	tu ne m'aras ne po*ur* ten bi*en*.
. . . . .		. . . . .

L'ACTEUR PARLE :	LE PELERIN	
« Dame, dis je, je voi mont bien	Dame, ie voy trop bi*en*	Dam*m*e, di jou, je voy m*o*ult bi*en*
Que je ne gaigneroie rien	qu'à vo*us* ie ne gai*n*gneroie rie*n*s	que je ne gaing*n*eray rin (3) [f° 161 v°
A resister n'à argüer	à resisteir ne argüeir	à resister ne argüer
Ne à contre vous disputer ;	ne enco*n*tre v*us* disputeir,	ne encontre vo*us* desputer,
Mes je vous di que metre jus	mai*n*s bi*en* v*us* dy *que* mettre ius	mais je vo*us* dic *que* mett*re* jus
Me faut tout sans attendre plus,	me fault to*ut*, se*n*s atte*n*dre plu*s* ;	me fault tout sa*n*s atend*re* plus.
Rien n'i a que ne deveste,	car en to*ut* ses armurs *que* ta*n*t pese*n*t	Rie*n*s n'i at que tout ne deuieste,
Quar rien n'(i) a dont aie feste.	n'y at chose *qui* me plaise*n*t.	car rie*n*s n'i at do*n*t je fach fieste.
. . . . .		. . . . .

GRACE DIEU PARLE :	GRACE DE DIEU	
Puis qu'ainsi te veuz desarmer	Puis qu'e*n*si tu veuls desarmeir	Puis qu'ensi te voelz desarmer
Et tes armes toutes oster,	et les arme tout[es] osteir,	et touttes tes armes oster,

v. 1136. Deux pieds manquent.
v. 1139. Ce vers compte onze ou probablement même douze syllabes.
v. 1141. « ewst » compte pour deux pieds.
v. 1143. Il manque probablement un « te » après le « tu ».
v. 1144. Une syllabe de trop.
v. 1146. L'omission maladroite d'un vers fait que l'on a peine à comprendre que Grace de Dieu reproduit les cris de détresse qu'elle attribue au Pèlerin en danger. Le v. 1146 a probablement 14 syllabes. On reconnait la main de l'arrangeur.
v. 1148. Un pied de trop.
v. 1151. Une syllabe de trop.
v. 1153. En supprimant « (tu) » on rétablirait aisément le mètre.
v. 1156. Il manque deux syllabes.
v. 1157. Probablement une syllabe de trop, car l'« e » final du conditionnel compte généralement.
v. 1162. Probablement dix syllabes, sinon davantage, au lieu de huit.
v. 1163. Il manque sans doute un pied.

(1) Il manque un pied.
(2) Le texte porte « rariuer » ou « rariner » ou « rarnier ».
(3) Il manque une syllabe.

Au mains me deusses (tu) requerre
Et prier que (t')alasse querre
Qui que soit que viguereus fust,
Qui les armes porter pëust,
. . . . . .
A fin que penre les peusses
Toute fois que mestier eusses. »

à mains me dewst tu requere
et priier que t'alasse queire
aulcuns qui si vigoreux fust,
que les arme porteir pewst,
. . . . . .
à la fin que prendre les peus,
quant grant besongne tu en ewst.

à mains me deuissez requere
et priiere que t'alaisse quere [1], [f° 162 r°
quoy que soit qui vigreuse fuist,
qui tes armes porter peuist,
. . . . . .
affin que puisse soutenir
ches boinnes armes et soufrir,

L'Acteur parle :

« Dame, dis (je), tant vous avoie
Offendu que pas (je) n'osoie
Ce requerre, mes maintenant
Je le requier, en suppliant. »

Le Pelerin [f° 28 v°]

Damme, tant offesseit vus auoie
que requerir ne vus l'osoye,
mains maintenant ie le vus requier
et humblement le vus supplie.

. . . . . .

Grace Dieu parle :

« Or m'atent, dist elle, un petit
Et je t'amerrai tel, ce cuit,

[Grace Dieu va chercher le « meschine » qui n'a d'yeux que sur son « haterel par derriere » c.-à-d. sur la nuque].

Grace de Dieu

Or m'ateng unc petit,
ie reuenrai(e) sens long(e) respit.

Grasce Diex amaine Memore pour porter les armez dou Pelerin :

. . . . . .

Grace Dieu parle :

« Or voi je bien, dist elle, or voi
Com viguereus es chevalier
Qui, quant devoies bateillier,
Tes armeures as mises jus
Et sans coup ferir es vaincus.
Un baing te faut pour toi baignier
Et un mol lit pour toi couchier,
. . . . . .

Grace de Dieu

Or cognoy et saie
que vailhant cheualier n'es pas,
car quant le miels dois bateilhier,
tout[es] tes armes as ius mis.

Le baingne te fault por toy baingnier
et 1 mol lit por toy cuchier,

Or voy, dist elle, sans detry [f° 162 v°
que cuer n'a de boin cheualier,
car quant deuoies batilhier,
tes armes tu as mises jus
et sans cop ferir es vaincus.
Un baing te fault pour toi baignier
et un blanc lit pour ens couchier
. . . . . .

L'Acteur parle :

« Dame, dis (je), de ce miresse
Serez (vous) et conforterresse,
Quar je sui si las voirement
Que plus les armes bonnement
Soustenir je ne pourroie
Ne plus force n'en *aroie*.
Si vous pri que mal paiee
N'en soiez ne courrouciee !

Le Pelerin

Dame, ma miresse et conforteresse,
por Dieu, de cecy ne vus desplait,
car ie suy si lasse vrayement
que ne poroie sostenir les armeures bo-
[nement.

Si vus supplie que pas n'en soyes
malcontene ne corochie,

Damme, di je, de che miresse
vous serés et conforteresse,
car je suy si las voirement
que plus les armes nullement
soutenir pour voir ne poroie,
se je plus de forche n'avoie.
Se vous prie, que mal apaie
ne soies viers moy ne coruchie [2],

v. 1166. « dewst » compte naturellement pour deux syllabes ; de même « pewst » au v. 1169.
v. 1170. Si « peus[se] » compte, comme à l'ordinaire, pour deux syllabes, à la finale du vers, il y a un pied de trop.
v. 1171. Il faudrait pour le mètre corriger « besongne » en « besoing ».
v. 1172. Un pied de trop. De même probablement au v. 1174.
v. 1174-5 ne font qu'assoner en « i ».
v. 1176. Il manque deux syllabes.
v. 1178. Ce vers n'a que cinq syllabes au lieu de huit.
v. 1180. La rime est en « i ».
v. 1182. « baingne » ne compte que pour un pied.
v. 1184. Dix syllabes. Ce vers ne rime pas avec le suivant. Il y a tout au plus une assonance.
v. 1185. Un pied de trop.
v. 1186. Il faut sans doute lire « las(se) ».
v. 1187. Ce vers a environ seize syllabes.
v. 1188. Deux syllabes de trop.

(1) Si l'on supprime, comme il est naturel, l' « e » final de « priiere », qui est un infinitif, il manque une syllabe.
(2) Un pied de trop.

Quar encor ai je fiance
En vous, (du) tout, et esperance. »

car encor ay(e) mon esperance
de tout en vus et ma fyance.

car encor ay en vous fianche
de tout et men aseguranche.

GRACE DIEU PARLE :

GRACE DE DIEU

Or, dist elle, je t'ai trouvé
Ceste meschine et amené
D'une contree qui est loing,
Pour toi secourre à ce besoing;
. . . . . .
Ceste meschine tu merras
Et tes armes li bailleras,
. . . . . .

Or t'aye troueis
cest chamberier et amyné
d'une contree qui est longe,
por toy sorcourir à besonge.
Cest[e] mesquine tu menras
et tes arme luy bailheras.

Or, dist elle, je t'ay trouuet
chest[e] meskine et amenet
d'unne contree qui est loing,
pour toy sekeure à ten besoing.
Cheste meschine chi menras,
qui tes armes te porterat.
. . . . . .

L'ACTEUR PARLE :

LE PELERIN

« Dame, dis je, de ce monstre
Dont vous m'avez fait un monstre,
Voudroie bien savoir le non
Et pourquoi est de tel façon.
Ce est (une) chose desguisee
A moi (et) nient aconstumee;
. . . . . .

Dame, de la mesquine voroie bien le
et de son estre tout le voir, [nom sauoir
car chose mult faee
à moy et asseis deguysee.

Volroie bien sauoir le non
et pour coy est de tel fachon.
Cest unne chose deguisee
à moy et point acoustumee
. . . . . .

GRACE DIEU PARLE :

GRACE DE DIEU

« De ce, dist elle, te dirai
Assez briefment et respondrai.
Ceste meschine est nommee
Par (son) droit nom et apellee
Memoire qui rien n'aparçoit
Du temps à venir ne ne voit,
Mes du temps ancien parler
Set elle bien et deviser.
. . . . . .
. . . . . .

Entens bien et ie t'en diraie,
et asseis brief t'en respond(e)raie.
Cest[e] mesquine est appellee,
des l'heure qu'el[e] fut nee,
Memore, la queil n'aperchoit
de temps aduenir riens n'y voit,
mains de temps anchiens
parleir et deuiseir sceit elh bien.

De che, dist elle, te diray
assés et toy responderay.
Yceste meskine est nommee
par sen droit non et apellee
Memore, qui riens n'aperchoit
dou tamps avenir ne ne voit,
mais dou tamps passet parler (1)
scet elle bien et deuiser.
. . . . . .

L'ACTEUR PARLE :

LE PELERIN

[f° 163 r°

« Dame, dis je, puis qu'est ainsi,
A voz dis rien ne contredi
Et aussi contredire (de) rien
N'i pourroie je mie bien,
Or soient donc toutes levees
(Sur) li les armes et troussees
Et puis je m'en irai devant
Et elle me venra suiant. »
. . . . . .

Dame, puis qu'est ainsi,
à vos dys riens ne contredis,
car bien sçay que c'est por mon bien;
por ce ne contredis de riens.
Or soyent dont toutes[es] trosee
les arme et sur el posee,
et puis ie m'en yrai(e) deuant
et elh[e] me venra syeuant.

Damme, di jou, puis qu'est ensi,
à vo dis riens ne contredi
et ausi contredire rien
je n'i saroie mie bien.
Or soient dont toutes leueez
les armes sour li et tourseez
et puis je m'end iray deuant (2)
et elle me venrat suant.
. . . . . .

v. 1192. La formule narrative ayant été laissée de côté, il manque probablement quatre syllabes.
v. 1193. Si on rétablissait « ceste » il y aurait une syllabe de trop.
v. 1198. Ce vers a quinze syllabes.
v. 1200. Il manque deux syllabes.
v. 1208. Deux pieds manquent.
v. 1209. Probablement deux syllabes de trop, si on lit « elh[e] ».
v. 1210. Il manque deux syllabes.
v. 1215. Il y a sans doute une syllabe de trop, si l'on considère que « arme » devrait être au pluriel et « el » pourvu d'un « e » final. Il est vrai que le « e » final de « elle » peut s'élider, même devant consonne, comme encore chez Ronsard.

(1) Sept syllabes au lieu de huit, à cause de la mauvaise leçon « passet » pour « ancien ».
(2) Le « d » est joint à « iray » dans le manuscrit.

GRACE DIEU PARLE :

« Or es tu, dist elle, apresté
D'aler en la belle cité.
Tu as Memoire, ta sommiere
Qui aprez toi ira derriere,
. . . . . .
Tu as l'escherpe et le bourdon,
Les plus biaus c'onques portast hon,
De tous poins apointiez fusses,
Se du pain Moïsi eusses.
Va, si en pren, congie en as,
Combien que tu ne l'aies pas
Desservi, mes garde toi bien
. . . . . .

[L'Acteur raconte brièvement, mais sans rapporter ses paroles, qu'il a demandé à Moïse de son pain, que celui-ci lui en a donné et qu'enfin il a pris congé de Grâce Dieu en implorant sa protection].

. . . . . .

GRACE DIEU PARLE :

« Certes, dist elle, voirement,
Sans moi ne puez tu faire nient
Et tost desconfis (tu) seroies,
Se de moi garde (tu) n'avoies ;
Si fais que sage, quant requiers
Ce que tu sces qui t'est mestiers.
Et pour ce que la requeste
En rien ne truis deshonneste,
Pour ce à aler m'en, j'entent
Aveques toi quant à present,
Et point à partir n'en pense,
Se ce n'est par ton offense. »

GRACE DIEU PARLE :

« Dame, dis je, mont grant mercis !
Or ai assez, ce m'est avis. »

GRACE DIEU PARLE :

« Or entend, dist elle, comment
A aler avec toi j'entent :

GRACE DE DIEU

Or es tu tout apresté
d'aleir à la belle cyté.
Tu as Memore, ta sommiere,
qui, aprcs toy, yra derier.

Tu as l'escherpe et le bourdon
le plus beal qu'oncque portast homme,
si que mult bien apointie fusse,
se de pain Moyse tu ewst.
Va, si en prens, congie en as,
combien que deserui ne l'ay pas.

LE PELERIN *

GRACE DE DIEU

Amis, certe voirement,
ne puis tu sens moy nullement,
car mult toust desconfis serois,
(de) se de moy gardé tu n'estois.
Si fais que sage, quant tu requiers
ce que tu sceis qui t'es mestier
et por ce que ta request est honeist,
[i'entend(e)
aler aueuc toy por le present
et point partir ne m'en pense,
se ce n'est por ton offence.

LE PELERIN

Damme, tresgrant merchi !
Or ai(e) ie assés, se m'est aduis.

GRACE DE DIEU

Or oyes coment
aleir aueuc toy i'enten.

GRACE DE DIEU

Or ies tu tous prest, dist elle (1),
d'aler en cesté cité belle.
Tu as Memore, te soumiere,
qui, apres toy, irat deriere.
. . . . . .
Tu as le scierpe et le bourdon
le plus noble c'onques vist on.
De tous poins bien apointies fuissez,
se dou pain Moyse euissez (2).
Va, si en prens, congiet en as,
combien que tu ne l'aies pas
desieruit.....
. . . . . .

GRACE DE DIEU

Chiertes, dist elle, voirement [f° 163 v°
sans moy ne pues faire nient
et tost desconfis tu seroies,
se tu de moy gardés n'estoies.
Si fais que sage se requiers
che que tu ses qui t'a mestiers
et pour che qu[e] en te requeste
je ne trueue point deshonieste,
pour che à aler m'en y entent (3)
avoec[e] toy tant qu'à present
et point partir je ne moy pense,
se che ne vient par ten offense.

GRASCE DIEX

Or entens, dist elle, coument
avoec toy i'e[n]teng alerent (4).

v. 1218. Une syllabe manque.
v. 1225. Le « tu » est de trop pour la mesure.
v. 1227. En réalité, ce vers a dix syllabes, parce qu'il faudrait « ay[es] ».
v. 1228. Il manque une syllabe.
v. 1232. Le « tu » devrait être supprimé pour le mètre.
v. 1234. Vers de 12 syllabes, qui résulte de la fusion de trois vers de l'original.
v. 1235. Une syllabe de trop.
v. 1236-1237. Peut-être manque-t-il à ces vers une syllabe, à moins que l'arrangeur n'ait suivi le système de l'original qui fait compter la dernière syllabe féminine.
v. 1238. Deux syllabes manquent.
v. 1239. Une syllabe de trop.
v. 1240. Cinq pieds au lieu de huit, la formule narrative de l'original n'ayant pas été remplacée.
v. 1241. Il manque une syllabe.
* Il y a ici aussi un blanc dans le manuscrit. Les paroles prononcées par « le Pelerin » ont été omises.

(1) Il manque un pied.
(2) Il vaudrait mieux lire « Moysi », pour éviter l'élision.
(3) Une syllabe de trop.
(4) Il faut évidemment corriger : «aler i'enteng ».

Aucuns sont qui ont fiance
Es amis et esperance
Si grant qu'assez en valent pis,
Quar il pensent que garantis
Et deportez par eus seront,
Së aucun mal ont fait ou font ;
Si que(s), à ce que ne te fies
En moi trop ou ne (t')i apuies,
A fin que tu ne faces mal
En fiance de soustenail,
De ta vëue et de ton eul
Estre vëue point ne veul.

[Grace Dieu le suivra, mais en se rendant invisible.]

. . . . . .

Si ques, (quant) cuideras que soie
Avec toi, lors autre voie
Serai (par) aventure alee

. . . . . .

Et des maintenant je me part
De ta vëue et ton regart. »

. . . . . .

[Le premier livre se termine au vers 5066. Le Pèlerin, suivi de Mémoire, s'en va et L'AUTEUR conclut] :

Or vous ai dit (tout) sans mençonge
Une partie *du* songe,
Le remenant vous conterai
Ci aprez, quant temps en arai,
Et vous plus volentiers l'orrez,
Quand un pou reposez serez.
Sans entreval (tres)tout ennuie
(Et) le biau temps et cil de pluie.

Ilh sont aulcuns *qui* ont fiance
en leur amis et esperance
si grant que mult en valent pis,
car il pensent q(*ue*) en sero[*n*]t
[garantis. 1245

Si qu'à teil fien ià ne t'afie
en moy ne t'y affie,
car se, sur ce, mal faisois,
de moy sostenance n'arois,
car de toy ne de ton oyeul 1250
estre veyu[e] ie ne voelh.

Si que quant cuyderas que ie soye
aueuc toy, i'eiray altre voye,

car deis maintenant ie m'en pars
de la veyue à ton regard(e). 1255

SUER KATHERINE
EXPLICIT BOURLET (BOURLET) *

Aucun il sont qui ont fianche
en leur amis et esperanche
si grant que moult en valent pis,
car il pensent que garandis
et deportés pour yalz seront,
se aucun mal ont ou fait ont.
Par coy à che tu ne t'afies
trop en moy ne me cunchies (1),
affin que tu ne fache mal
en fianche de soustenal.
De te veüwe ne de ten l'oelh (2)
yestre veüwe point ne voelh.

. . . . . .

Par coy quant tu cuideras que soie (2)
avoec toy, unne autre voie
seray par aventure alee.

. . . . . .

Et trestout tantos je me part
de te veüwe et de ton regart (4).

. . . . . .

v. 1245. Deux syllabes de trop.
v. 1247. Il manque deux pieds.
v. 1248. Manque une syllabe.
v. 1250. Je pense que « oyeul » ne compte que pour un pied et que, par conséquent, il manque une syllabe. Cf. 215, 669, etc.

* Sur cet « explicit », voyez l'Introduction, D'une écriture postérieure (XVI^e siècle), un peu plus bas, un monogramme d'une dame qui posséda ce manuscrit. Ce monogramme peut se résoudre : J. S. E. P. et ces lettres sont les initiales des noms inscrits en dessous de la devise : « A Dieu seulle ». J. S. (ces deux lettres entrelacées et reliées à l'E suivant) Eliys de Potiers.

(1) Il manque une syllabe.
(2) Il y a neuf syllabes.
(3) Un pied de trop.
(4) Neuf syllabes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Dans I.

103, Troffeit, selon M. Haust, serait le diminutif de Christophe, et il invoque une pasquille liégeoise inédite de 1636, où il est question d'un certain « Jaspa Toffet ».

106. A propos de « heel », on se reportera à mon *Introduction*, chapitre II, section IX. M. Haust, qui en accepte complètement les conclusions, renvoie encore à Behrens, *Beiträge zur fr. Wortgeschichte* (Halle, 1910, p. 105), où ce savant explique l'anc. fr. *heler, heller*, par le m. angl. *hail*. Ajouter *helloire*, qui est aussi dans Godefroy. On trouvera dans la revue *Wallonia*, au t. I, divers articles sur le *hélièdje* 1° pp. 5-9, à Liège ; pp. 66-68, à Stavelot-Malmédy ; pp. 154-155, à Esneux ; de même dans le *Bulletin de Folklore* (de Monseur), III, pp. 143-6. On prononce *hèyî*, à Liège, Esneux, Stavelot, Malmédy. La forme *hélî* s'est conservée à Verviers. Dans le *Bull. Soc. Litt. wal.*, III, 374, une note dit qu'à Verviers « hélî des tèssons, des r'naus, des faroènes », c'est quêter en chantant et en montrant des objets curieux (blaireaux, renards, fouines, etc.). « Ceci, m'écrit encore M. Haust, par extension du sens primitif, que vous avez définitivement établi ».

144. M. Haust supprime la virgule et traduit « avoir pauvre couche (v. fr. « leson ») de foin », ce qui n'est possible que si on suppose qu'il s'agit d'une citation de chanson, car, dans notre texte, le lat. « fenum » est représenté par « four » (cf. 451), comme en liégeois moderne.

211. Il faut réunir « enquereis », mais c'est volontairement que j'ai laissé les mots séparés. Observation inverse pour « partout » du v. 222.

424. M. Hœpffner rattache ce vers au suivant. Il faut alors mettre une virgule après « puissant » et supprimer le point d'exclamation.

Dans II.

111, clotton. M. Haust rapproche fort bien ce mot du moyen-néerlandais, *clotte*, homme stupide, lourdaud. Cf. mon *Introduction*, chapitre II, section IX, p. LXXXVII.

Dans III.

8, paouroux. Liég. mod. paw'reû.

9. M. Hœpffner propose une correction préférable à celle que je suggère en note : « que tous paouroux suy devenus [et] esbahis ».

57. Il manque une syllabe.

84, aye = 2 syllabes ?

103. On peut aussi élider le « i » de « si ».

104. M. Haust corrige [re]venire, d'après v. 849.

126. Lire : par les [VII] Vertus...

130 et 1494 : en vis. Il vaudrait mieux l'écrire en un mot. Le wallon a encore « evis' », malgré soi (Cf. Grandgagnage, t. I, p. 197).

175. M. Haust corrige avec raison « seruirent » en « seruoient ».

188 et s. M. Haust suggère deux corrections différentes pour 191 : mens me [les] tollent, ou bien « maintes me tollent », en supprimant, de toute façon, le point après le v. 188. Je crois que la première de ces solutions est la bonne, mais je dirais plutôt : le mes (Cf. Alés, si le mes amenés = amenez-les moi. Renart le Nouvel, éd. Méon, IV, p. 143, v. 446 et mon *Introduction*, chap. II, sect. VIII, § 4, p. LXVIII).

210, roynne ; liég. mod., royène.

276 note. On peut aussi, ajoute M. Hœpffner, compter, comme syllabe, l' « e » d'appui de « Saturne ».

291, ç'aueis ; lire : c'aueis.

313. Ajouter une virgule après « vie ».

330. M. Hœpffner, probablement avec raison, met un point après « morte » et une virgule après « seruoie ».

345. On peut aussi corriger, avec M. Haust : c'[a] on (= un) riche homme.
400. M. Haust propose, à tort je crois, de lire : iette[z]. Ma correction rend le sens très clair : je ne consentirais à aucun prix à rejeter les mauvaises pensées.
413, l. mescroire = à cause de moi, il devint mécréant (Hœpffner).
454. Il vaut mieux suppléer : « là où ie seray » (Hœpffner).
470. On peut corriger : ben[ë]y (Hœpffner).
496. Il n'est pas possible d'obtenir un sens satisfaisant en maintenant, avec M. Haust, « en le » et en donnant à « godalle » la signification de « taverne ».
528. M. Haust corrige « precheux » (paresseux). Cf. plus loin v. 1587.
566. Le plus simple est de barrer « une ».
584. Lisez ay[e] et supprimez la virgule après « coy ».
596. M. Hœpffner met un point d'interrogation après « humaine » et une virgule après « souveraine ».
609. Il vaut mieux lire « come ».
634. Si « preie » a deux syllabes, il faut rayer « VII ».
641. Une syllabe de trop.
653. Cf. 511, sobrieteit (3 syll.).
661. On peut lire : « tant que il ».
662. Il vaut mieux mettre : « vos ». Cf. 941.
676. On peut supprimer « ie ».
717, note ; l. : « élidant ».
722, note ; l. : « une syllabe manque ».
741. Le « e » de « sage » ne s'élide peut-être pas.
745, en coupeir ; à entendre en un mot, au sens du v. fr. « encolper », accuser.
751, onereit ; le mot n'est pas dans Godefroy, mais je le rapporte à « oneratus ». M. Haust propose de corriger : « ouereit », œuvré, mais le sens devient moins satisfaisant.
758, ou = in illo.
761-3. MM. Haust et Hœpffner lisent, se fondant sur 895 : « s'es aheirs, pert sa franchise » et traduisent : « de là, aussitôt qu'il s'est attaché au péché, il perd sa liberté », et je crois qu'ils ont raison, car « aheirs » doit être le participe passé de « ahierdre » (cf. Grandgagnage, *Glossaire de l'ancien wallon*, au t. II, 548) correspondant au v. fr. « aerdre » s'attacher (lat. « aderigere », cf. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, nº 162 ; peut-être avec contamination de « adhærere »).
764. Lisez : « si qu'il fait ».
813, port[ë]ure.
828. On peut rétablir : pech[ë]eur.
829. Entendez fait[es] ; cf. 164, 888, 1256, 1264, 1442.
853, che ne fault ; entre deux virgules.
874, ceux, peut-être le singulier. Cf. 1007.
878-9. Il faut lire : veulh [ie], tous [ie].
880. M. Haust propose « couvretise » (God. couvertise = bassesse), mais cela ne rend guère la rime meilleure.
893. Je comprends les objections que fait M. Haust à la forme « deneuist », mais sa correction en « deuenist » ne me paraît donner aucun sens satisfaisant.
925, ameir[e] ; cf. 971.
932. M. Hœpffner corrige pertinemment : « empris ».
946, pech[ë]eur.
949. Il manque une syllabe. Lire : « i[e] aie ». Cf. 985, 1187 ?
952-3, vos(tre).
980. Suppléer : « [ont] pardon ».
984, m(on) orison.
985, i[e] aie.
1007, ceulx ; peut-être à omettre.
1019. Il vaut mieux corriger le début du vers en : « el[e] parat » (parlera) ; cf. 2079, paray.
1022. On peut supprimer le mot « tout » ou « car ».
1054. Comme le font remarquer MM. Haust et Hœpffner, le vers est excellent ; mais il faut un tréma sur le premier « e » : deuëé (défendu).
1075. Si le « e » de « diraie » ne compte pas, il manque une syllabe.
1086. Il est évident qu'il faut séparer, avec M. Hœpffner : « à my ».
1107. Celui-ci corrige justement « en » en « enne » (est-ce que ne... pas ?) et met un point d'interrogation après « roy ».
1117. M. Haust lit, non sans raison : « apairiet ».
1119. Il faut simplement suppléer « [et] », au début du vers.
1132, « de vie », doit être en un mot = meurt (Hœpffner).
1141-2. Remonter les deux points après « esbahie ».
1203, que de luy [ie] aie ?
1277. M. Hœpffner met un point après « conuertie » et remplace « de » par « at ».

1310. Selon le même savant, la virgule doit être avant « dolant ». Sur « lambordier », 1311, voir *Introduction*, chap. II, section IX, p. LXXXVIII.
1362. Une syllabe de trop ; il faut supprimer « et » (Haust).
1410. « lowe » ne compterait-il que pour une syllabe ?
1411, oyu, serait à corriger en « oyie » pour la rime, mais la confusion entre « i » et « u » semble fréquente, cf. 1855, 2233.
1416. M. Hœpffner corrige : « plaine ».
1455. M. Haust préférerait maintenir l'assonance « morteil : frere ».
1508. Il manque probablement une syllabe, que M. Hœpffner supplée ingénieusement, en corrigeant : « pardonnet at ».
1518. Ensainte = enceinte, enveloppée. Supprimer le « ; » à la fin du vers.
1519. On peut lire : « qu'aie ».
1525. Pour le mètre, il convient de barrer « et ».
1548. Lire : « m'at » ?
1571, A ly = à elle. Cf. 2077.
1587. M. Haust propose, avec raison, de conserver « prechier », au sens de paresser (cf. 528 et aussi 1569, 1600, 1637, 1646, 1679, où il faut « preche »).
1637. Le mot « pereche » a souvent 2 syllabes (cf. 1600, 1612, 1646, 1670), emploi très curieux, mais qui semble ici bien assuré (Hœpffner).
1642. Il manque une syllabe, si le « e » final du futur ne compte point, auquel cas 1647 devient correct.
1686. On peut écrire : « m(on) ame ». Cf. 1675.
1736. « ascassier » est certainement, comme le remarque M. Haust, le liégeois « acasser », ou plutôt le verviétois « ascasser », tasser, bourrer (cf. *Bulletin du Dictionnaire de la Langue wallonne*, fasc. I, p. 113).
1752, n'aie ; 2 syllabes, probablement.
1772, t(on) ame, et de même dans 1787, 1802. Cf. 1826.
1787. M. Haust estime qu'il faut garder « lasse » à cause du wallon « lès' » et, de même, dans 2118.
1811, 1819, autruy. 3 syllabes ? Cf. 2097.
1832, l. « pech[ë]eur », cf. 2013, Sau[ë]eur (Hœpffner).
1853. On peut lire aussi : qu'ai, etc.
1880. M. Haust voit dans « brugrenie » une forme altérée de « bougrie », débauche contre nature, mais mon étymologie reste plus près de la leçon du manuscrit. M. Hœpffner trouve aussi dans « brugrenie » un dérivé de « bougre » (Bulgarum).
1917, saura-ge ; de « saillir », sauter.
1943, en planté (Hœpffner).
1952. On peut mettre « ne » entre parenthèses.
2009. Cf. 2061.
2011, poraie ; 3 syllabes ?
2013, Sau[ë]eur.
2031. On pourrait, avec M. Haust, supprimer l' « s » de la 1re pers., en s'appuyant sur le v. 2336.
2045. Une syllabe de trop.
2061. Il faut lire naturellement « sobrité », comme plus haut ; mais alors compléter le v. 2009.
2072, parleis ; entendez « parleir ».
2076. M. Hœpffner écrit, peut-être avec raison, « d'el ».
2119, à ly pierte = à leur perte.
2129. M. Haust propose une correction aussi ingénieuse que sûre : « pour(i)re = wallon « poûre » (poudre).
2132. On peut ajouter : [et] que, etc.
2173, (à faire), pourrait être supprimé.
2190. M. Haust entend : « fait » = « acte », mais ce sens ne convient point ; il vaudrait mieux changer « de fait » en « defalt ».
2215. On peut lire : « q(ui) ons ».
2216, lisez : « s(i) aucuns (y) veult ».
2228. C'est comme s'il y avait : « q(ui) un ».
2232. On peut suppléer l' « e » de « benit[e] ».
2233. Devant les difficultés que soulève une survivance de « vereor », M. Hœpffner corrige « verie » en « vëue ».
2241, « fuir » semble compter pour 2 syllabes comme dans 2132.
2242. M. Haust lit : « cas(te)té gardeir et maintenir ».
2247. M. Hœpffner ne met pas entre deux virgules « sens ventre » et traduit : « Il vint de votre saint ventre ».
2276. Il corrige « soies » en « s'aies ».
2288. l. : « oncq(ue) ».
2303. M. Haust voit dans « voue » la 1re pers. du sg. Ind. prés. de « vouer » et non la première personne liégeoise de « vouloir ». Je ne crois pas qu'il ait raison, d'abord à cause de la

mesure, puis de la construction, car on dit plutôt « vouer que », enfin parce que Jean d'Outremeuse a la forme « vowe » (de « vower », vouer), qui est plus wallonne.

2378, ie creu(e) = je crois, en liégeois.

2385. Il manque une syllabe.

2391. l. « s(i) aras »

2400. J'ai laissé volontairement la graphie « c'est », mais il faut entendre : « s'est ».

2407. On pourrait suppléer : « [en] cel autre livre ».

2409. On compléterait volontiers : « [se] sont ».

2455 et 2457. M. Haust fait observer jus ement que « tient » = wall. « tin-t' » = tiens-toi.

2457, Veyez de mudreur = voyez le meurtrier (liég. mod. moudreû).

2495. La tournure est impersonnelle : « à qui que cela plaise ou qui que cela ennuie ». Cf. le familier « qui qu'en grogne ».

2544. M. Haust lit fort bien : « porteur[e] » = pourriture.

Dans IV.

29, « espoir » a le sens de « peut-être que ».

50. l. « ameir[e] ».

89. l. « et i[e] aie ».

137. Il manque une syllabe.

165. J'ai eu tort, comme me le fait remarquer M. Hœpffner, de corriger ce vers ; il faut laisser « le mes ». Cf. *Introduction*, chapitre II, section VIII, § 4, p. LXVIII.

215. On peut lire : voir(e)ment », « comme au v. 387.

274, estre = liégeois « êsse », âtre (a. h. all. astrih ; auj. estrich. Cf. A. Thomas, dans le *Dictionnaire général*, V° « âtre »).

330 note : « flîme », me fait remarquer aussi M. Haust, est du féminin. « Wage », selon lui, signifie « houseaux ».

Dans V.

39. M. Hœpffner voit dans Dgl. 1531, les esperés, une forme demi-savante de « sphères » ; l'accent aigu serait alors à supprimer.

163, « Aviaux » de Dgl. est le pluriel de « avel ». Cf. la 5e livraison (1920) de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler (Hœpffner).

311. Celui-ci corrige « hardement ».

P. 127, note 1. La suppression de l' « e » final de « priier(e) » rend le vers correct.

TABLE DES PLANCHES

PLANCHE I. Fac-similé de la fin de la Nativité I, du début de la Nativité II et de la fin de la dernière Moralité V.

PLANCHE II. Fac-similé de la scène de l'Adoration des Bergers, dans la Nativité I.

PLANCHE III. L'Adoration des Bergers dans les Heures à l'usage de Sarum.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE I. Étude paléographique IX

CHAPITRE II. Étude linguistique XIII

Section I. Généralités XIII
Section II. Les rimes et les rythmes XVI
Section III. Les voyelles toniques d'après les assonances et les rimes .. XX

§ 1. Assonances et rimes en « a » XX
§ 2. Assonances et rimes en « an » XXII
§ 3. Assonances et rimes en « ai, è, eal » XXIV
§ 4. Assonances et rimes en « ei » XXVIII
§ 5. Assonances et rimes en « en », « in », « ain », « ien » XXXIII
§ 6. Assonances et rimes en « ie », « i » XXXV
§ 7. Assonances et rimes en « o » XXXIX
§ 8. Assonances et rimes en « oi » XLI
§ 9. Assonances et rimes en « on » XLII
§ 10. Assonances et rimes en « ui », « u » XLIV
§ 11. Assonances et rimes en « eul », « eur », « ure », « our » XLV
§ 12. Conclusion générale sur les voyelles toniques et localisation des textes d'après les assonances XLVI

Section IV. Voyelles protoniques XLIX
Section V. Protonique non initiale non en position LV
Section VI. Finales atones LV
Section VII. Consonnes et semi-consonnes LVIII
Section VIII. Morphologie LXIV

§ 1. Survivances de la déclinaison LXIV
§ 2. Adjectifs LXV
§ 3. Articles LXV
§ 4. Pronoms et adjectifs pronominaux LXVII
§ 5. Conjugaison LXIX

Section IX. Vocabulaire LXXXIV
Section X. Faits syntaxiques XC
Section XI. Chronologie d'après les faits linguistiques XCV
Section XII. Conclusion générale de l'étude linguistique XCV

CHAPITRE III. Éléments historiques et géographiques servant à la localisation des textes et à leur chronologie XCVII

Section I. Onomastique XCVII
Section II. Toponymie CIII
Section III. Allusions politiques et sociales CVI
Section IV. Modes féminines et chronologie CXII

CHAPITRE IV. Mise en scène de nos pièces et survivances du drame liturgique. Art et Mystère..... CXVII
Section I. La première Nativité et le drame liturgique..... CXVII
Section II. La mise en scène..... CXXI
Section III. Art et Mystère..... CXXIV

CHAPITRE V. Valeur et signification littéraires..... CXXVII
Section I. La première Nativité..... CXXVII
Section II. Fragment de Nativité..... CXXXII
Section III. La Moralité des sept Péchés mortels et des sept Vertus... CXXXIV
Section IV. Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté..... CXXXIX
Section V. « Le Jeux de Pelerinage humaine »..... CXLII

CONCLUSION..... CXLVII

TEXTES

I. MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ..... 1
II. FRAGMENT D'UN MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ..... 25
III. MORALITÉ DES SEPT PÉCHÉS MORTELS ET DES SEPT VERTUS..... 39
IV. MORALITÉ DE L'ALLIANCE DE FOY ET LOYALTÉ..... 79
V. MORALITÉ DU PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE..... 91

NOTES COMPLÉMENTAIRES..... 131
TABLE DES PLANCHES..... 135
TABLE DES MATIÈRES..... 137

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR FRÉDÉRIC PAILLART
A ABBEVILLE (SOMME)
LE 28 DÉCEMBRE 1920.

En vente à la même Librairie Ancienne E. CHAMPION

BOUCHOT (H.). **Catalogue de dessins relatifs à l'histoire du théâtre**, conservés au département des estampes de la Bibliothèque Nationale, avec la description d'estampes rares sur le même sujet, récemment acquises de M. Destailleur. 1896, gr. in-8. **4 fr.**

BOULENGER (Jacques). **L'Affaire Shakespeare.** 1919, in-18 de 77 p. **3 fr. 25**

Classiques français (Les) du Moyen-Age. Collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500, publiés sous la direction de MARIO ROQUES, directeur adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. In-8 couronne.

Cette collection des textes critiques rigoureusement établis, munis des variantes essentielles et accompagnés de courtes introductions et de glossaires des mots rares, est appelée à rendre aux romanistes les mêmes services qu'a rendus aux philologues classiques la bibliothèque Teubner. A l'exactitude scientifique, à l'élégance de la forme, elle unira la modicité du prix; enfin la publication sera assez rapide pour que d'ici à peu d'années cette collection puisse constituer une véritable bibliothèque française médiévale.

Liste complète sur demande. — Comprend notamment :

Courtois d'Arras, jeu du XIII^e^ siècle, éd. par E. Faral. **1 fr. 20**
Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIII^e^ siècle, éd. par M. Roques. **0.75**
Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII^e^ siècle, Le Jeu de la Feuillée, éd. par E. Langlois. **3 fr.**

COHEN (G.). **La scène de l'aveugle et de son valet.** 1912, in-8. **2 fr.**

ECORCHEVILLE (Jules). **Vingt suites d'orchestre du XVII^e^ siècle** (1640-1670), publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Cassel, précédées d'une étude historique. 1906, 2 vol. grand in-4, br. **30 fr.**

GOFFLOT (L.-V.). **Le Théâtre au Collège du Moyen Age à nos jours**, avec bibliographie et appendices. Le Cercle français de l'Université Harvard. Préface de J. CLARETIE. 1907, in-8, nombr. pl. **11 fr. 25**

Couronné par l'Académie française.

Maistre Pierre Pathelin (reproduction phototypique de l'édition publiée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Carron (1904), in-8 (S. A. T.). **8 fr. 65**

Les Miracles de Nostre-Dame par personnages, p. p. G. PARIS et U. ROBERT, 7 vol., 1 vol. de glossaire par F. BONNARDOT (1876-1893), vol. I-VII, le vol. **14 fr. 40**, vol. VIII (S. A. T.). **21 fr. 60**

Le Mistère de saint Bernard de Menthon, p. p. A. LECOY DE LA MARCHE (1888), in 8 (S. A. T.). **11 fr. 50**

Le Mistère du Viel Testament, p. p. le baron J. DE ROTHSCHILD, 6 vol. in-8 (1878-1891). (Publication faite aux frais de M^me^ la baronne J. de Rothschild), chaque (S. A. T.). **14 fr. 40**

Moyen-Age (Le), directeurs MARIGNAN, PROU, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, VIDIER, WILMOTTE. T. XXXI. 1920. Abonnement annuel. **20 fr.** — U. P. **22 fr.**

Mystère de saint Crespin et saint Crespinien, par L. DESSALLES et P. CHABAILLE 1836, gr. in-8, fac-sim. **21 fr.**

Mystère breton de saint Crépin et de saint Crépinien, publié avec une introduction et des notes par V. TOURNEUR. 1907, in-8. **10 fr.**

PRUNIÈRES (H.). **L'Opéra italien en France avant Lulli.** 1914, in-8, avec appendice musical de 32 p. **18 fr.**

Ouvrage couronné par l'Académie française.

AVANT-PROPOS. — INTRODUCTION. — *L'Italianisme musical au XVI^e^ siècle. Initiation de la France à l'art mélodramatique. Les comédiens italiens en France. Le goût de la musique italienne sous Louis XIII. L'Opéra en Italie sous le Pontificat d'Urbain VIII. Les premiers opéras représentés à Paris. L'Orféo. Opéras, concerts et ballets italiens à la cour (1653-1659). Les fêtes du mariage royal (1659-1661). L'Ercole Amante et la cabale anti-italienne. Influence des opéras italiens sur le théâtre et la musique en France.* — PIÈCES JUSTIFICATIVES. — BIBLIOGRAPHIE. — INDEX ALPHABÉTIQUE.

Recueil général des Sotties, p. p. E. PICOT, 3 vol. in-8 (1902-1912), chaque (S. A. T.). **14 fr. 40**

Revue de Littérature comparée, dirigée par F. BALDENSPERGER et P. HAZARD. — Abonnement annuel (1921 : 1^re^ année). **40 fr.**

Revue de Philologie française, dirigée par L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON. T. XXXI. 1920. Abonn. annuel. **25 fr.** — U. P. **27 fr.**

Romania, fondé par P. MEYER et G. PARIS, publié par Mario ROQUES. T. XLVI. Abonn. annuel. **35 fr.** — U. P. **37 fr.**

RONDEL (Auguste). **Commémoration de Molière, Racine, Corneille, Shakespeare et Cervantes** à la Comédie-Française. Paris, 1919, in-8 de 28 p., figures et planches hors texte. **3 fr. 50**

VIENT DE PARAITRE :

LE MÉMOIRE DE MAHÉLOT, LAURENT

ET D'AUTRES DÉCORATEURS

DE L'HOTEL DE BOURGOGNE ET DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE AU XVII^e^ SIÈCLE

Publié par HENRY CARRINGTON LANCASTER

Professeur de Littérature française à l'Université Johns Hopkins

Ouvrage in-8° raisin de 160 pages, orné de 49 dessins originaux tirés du manuscrit de Mahélot et reproduit en fac-simile

---

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

2229 4

PQ
1343
C6

Cohen, Gustave
Mystères et moralités

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY